



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

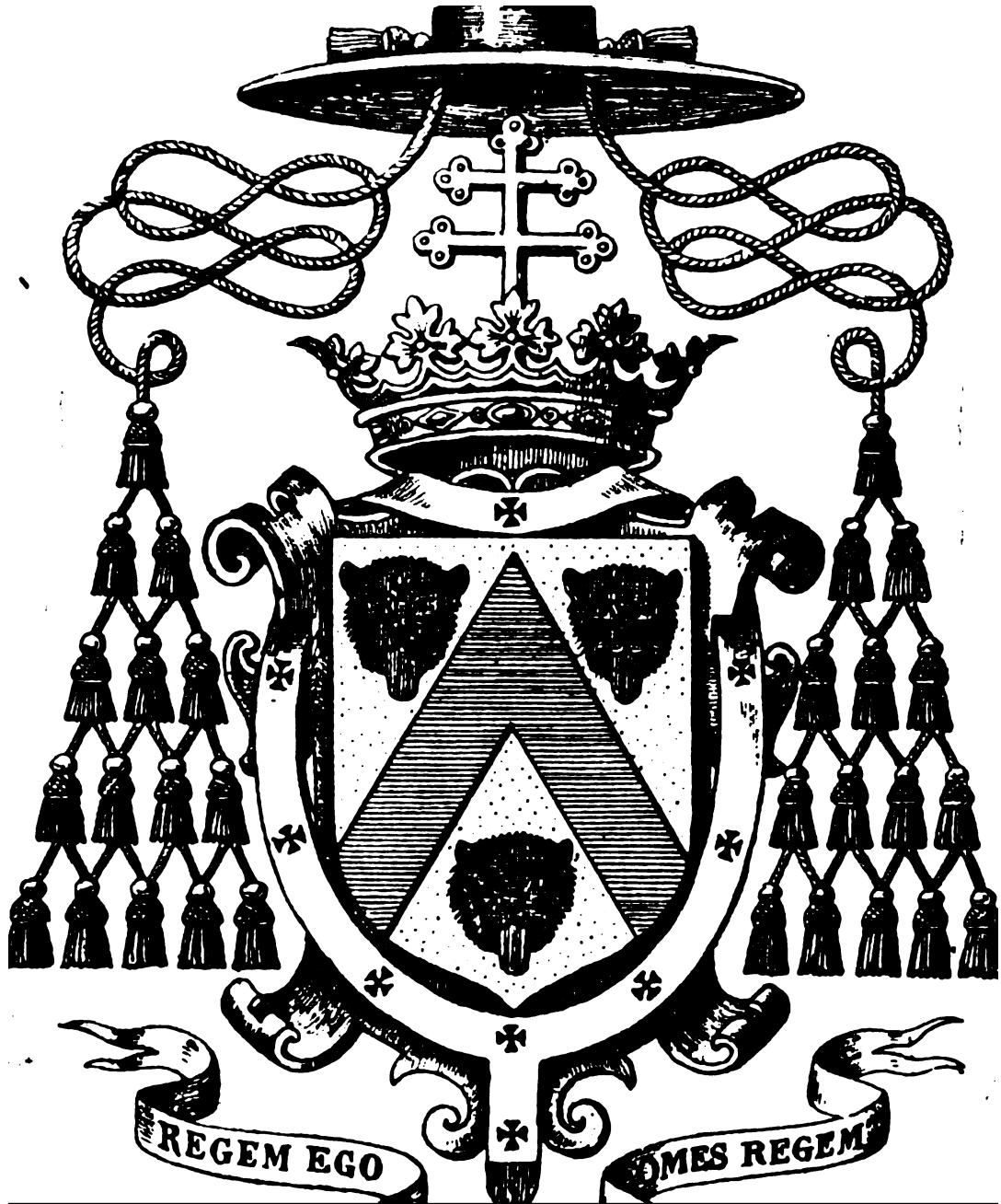
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search


Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



*Revue de Marseille
et de Provence*

F+ 39.7

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

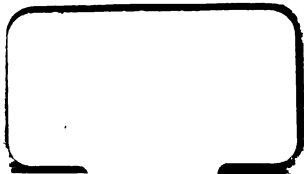


IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23, 1891 APRIL 11, 1918

TIFFANY & CO



Handwritten scribbles or marks in the top left corner.

REVUE
M A R S E I L L E
ET DE
P R O V E N C E

FONDÉE ET PUBLIÉE
AU PROFIT DES PAUVRES.



TRENTIÈME ANNÉE
1884

MARSEILLE
Bureaux : rue Sainte, 39

PRIX DE L'ABONNEMENT :
MARSEILLE : 5 Francs par an. — DÉPARTEMENTS : 6 Francs
MARSEILLE, chez tous les LIBRAIRES

F+ 39.7

**HARVARD COLLEGE LIBRARY
INGRAHAM FUND**

Dec 11, 1926

LA NUIT DE NOEL (1)

Et nous aussi, nous aussi, grâce au Ciel,
Nous la fêtons, notre nuit de Noël !

Il est bien loin ce beau temps de jeunesse
Où du foyer, savourant les douceurs,
Nous la passions au sein de l'allégresse,
Près d'une mère et d'un père et des sœurs.
Adieu la crèche et l'âtre qui flamboie,
Les gais propos, les cantiques charmants !
Adieu ce vin, emblème de la joie
Qui pétillait dans les vases fumants !
Et cependant, nous aussi, grâce au Ciel,
Nous la fêtons, notre nuit de Noël !

Nous la fêtons dans une humble mansarde :
Pour tout flambeau, vacille, en ce taudis,
Une chandelle à la lueur blafarde ;
Mais l'amitié la change en paradis.
Par la fenêtre au loin nous voyons luire
Des toits blanchis de neige, un beau ciel bleu ;
Et près de nous, nous entendons bruire
Le bois qui chante et se tord dans le feu.
Car nous aussi, nous aussi, grâce au Ciel,
Nous la fêtons, notre nuit de Noël !

De notre thé, la bouillonnante écume
Se gonfle avec un bruit harmonieux ;
De la senteur la chambre se parfume
Et vient flatter notre odorat joyeux.

(1) Cette pièce est inédite, et nous l'aurions volontiers insérée dans notre numéro de décembre dernier, si nous n'en avions eu trop tard la bienveillante communication.

Quoi qu'il en soit, nous en offrons la primeur aux lecteurs de la *Revue* qui nous sauront gré de rappeler à leur souvenir le nom du regretté Paul Reynier, de ce sésaphique poète qui, bien jeune encore, avait déjà mérité de nombreuses couronnes poétiques, quand la mort cruelle est venue prématurément le ravir à l'affection des siens et à l'admiration de ses amis.

La blanche tasse en nos mains étincelle ,
L'urne brûlante y verse ses trésors,
Et sur le sucre, aux grains brillants, ruisselle
Un flot doré qui s'étend sur ses bords.
Et nous aussi, nous aussi, grâce au Ciel,
Nous la fêtons, notre nuit de Noël !

En délectant cette douce ambrosie.
Nous nous livrons à des pensers rêveurs ;
Que de mystère et que de poésie
La nuit toujours fait couler dans les cœurs !
Un coq lointain, qui prélude à l'aurore,
Rompt de son cri le calme de la nuit,
Et, réveillés par son appel sonore,
Des cris égaux répondent à ce bruit.
Et nous aussi, nous aussi, grâce au Ciel,
Nous la fêtons, notre nuit de Noël.

A cette voix, la nôtre s'est unie ;
Nous rappelons nos hymnes les plus chers ;
Nous oublions, à leur sainte harmonie,
L'avenir sombre et tous les maux soufferts.
Si notre coupe est bien souvent amère,
Nous l'embaumons d'une goutte de miel,
Quand la pensée y verse, bonne mère,
Un avant-goût des ivresses du Ciel.
Et nous aussi, nous aussi, grâce au Ciel,
Nous la fêtons, notre nuit de Noël.

Il n'avait pas, comme nous, dans sa crèche,
Un doux breuvage et le feu réchauffant,
Et l'amitié, cette fleur pure et fraîche,
De Bethléem le glorieux enfant.
Dans le réduit d'une pauvre cabane,
La paille était le berceau de Jésus ;
La tiède haleine et du bœuf et de l'âne
Seule échauffait un peu ses membres nus.
Et nous aussi, nous aussi, grâce au Ciel,
Nous la fêtons, notre nuit de Noël.

PAUL REYNIER.

Paris, 185. .

LA MUSE ET LA BOURSE (1)

I

— Achille !

— Richard !

— Comment ! c'est toi ? à Paris ! Quelle heureuse rencontre !... Tu vois, bien qu'étant ton débiteur depuis longtemps, je ne t'évite pas. Voilà trois ans bientôt que nous nous sommes perdus de vue. Comme le temps passe vite ! Nous vieillissons, mon cher. Nous devrions avoir pris du ventre déjà ; cela viendra s'il platt aux dieux immortels.

Voyons, dis-moi, qu'as-tu fait ? que fais-tu ? que compes-tu faire ? Moi, je suis dans la haute spéculation, provisoirement esclave salarié d'un patron qui m'exploite ; mais dans quelques mois, dans quelques semaines, peut-être dans quelques jours, je serai patron à mon tour, commandant à tout un peuple de nègres-blancs, remuant des millions à la pelle. Alors, mon cher Achille, je serai en mesure de te rendre les cinq mille balles... c'est bien cinq mille francs ? que tu m'as prêtés, gros rentier ! Et tu vas ?

— Pas trop mal, comme tu vois.

— J'en suis enchanté. Où descends-tu ?

— A Sèvres ; et toi, Richard ?

— A Ville-d'Avray, chez mon chef. Et peut-on savoir ce que tu vas faire à Sèvres ? Tu n'y es pas employé, j'espère, à la cuisson des Pâtes-tendres ?

— Non. Je vais porter de la copie au journal et corriger des épreuves. La feuille où j'écris s'imprime à Sèvres, c'est moins cher qu'à Paris.

(1) *Reproduction interdite.*

— Ah ! tu mets du noir sur du blanc ! Journaliste, auteur, dramaturge peut-être aussi, hein ?

— Je tâche d'être tout cela.

— Permits-moi de te féliciter, cher ami. Et tu gagnes à ce métier ?

— Rien pour le moment.

— C'est peu.

— En effet ; mais plus tard, quand j'aurai percé.

— Tu ne perceras pas, Achille.

— Merci du compliment et du pronostic, Richard.

— Je ne dis pas que tu manques de talent, de génie même ; mais tu ne perceras pas. Tu ne perceras pas parce que tu n'es pas intrigant, hâbleur, remuant. Je te connais de longue date, mon cher. Timide comme la gazelle... dont tu as le tendre regard ; modeste comme la violette, et doux comme l'agneau. On t'a tondu jusqu'au cuir, tu n'as pas murmuré ; on te dissèquerait que tu te tairais encore. Au Lycée tu étais un peu le souffre-douleur de quelques-uns et la vache à lait de tous. Tu te consolais en rêvant, en regardant fuir les nuées, voler les hirondelles et les papillons. Un conseil d'homme pratique et de son temps, le veux-tu, Achille ? Descends des régions éthérées où tu flânes en esprit à la recherche de fantômes insaisissables. Les rayons chatoyants, les suaves parfums, les fleurs diaprées, le murmure du ruisseau limpide, les scintillements stellaires, les gémissements harmonieux de la forêt mélancolique, la majesté des flots tumultueux jetant aux vents leurs clameurs et leurs crinières d'écume, les périodes ronflantes, les alexandrins sonores, les aspirations vers l'infini, les effluves enivrants et tout le bataclan des songeurs et des poètes ; tout cela, vois-tu, ne mène à rien qui vaille. J'en ai tâté de cette viande creuse, merci ! Écrire, et même bien écrire n'est d'ailleurs qu'un métier de paresseux, et les paresseux, à notre époque plus

encore qu'aux époques antérieures, les paresseux crèvent d'inanition quand ils n'ont pas de rentes.

— Bien obligé, Richard.

— Pas de quoi. Et même percerais-tu par le roman, le drame, l'alexandrin, le iambe ou le dithyrambe... que personne ne te demande après tout, à quoi aboutirais-tu ? A la satisfaction d'avoir diverti quelques repus enrichis dans les gouanos ou dans le commerce du poivre adultéré et des truffes en carton ? à végéter au ras de terre, comme le chiendent, sans jamais lever la tête plus haut que la motte de terre qui l'abrite. Vous êtes trop nombreux, messieurs les auteurs ; vous ne pouvez prendre place au grand banquet de la grande vie. Et puis qui donc n'écrit pas aujourd'hui, même avec talent ? Les rois, les princes, voire même les princesses, manient la plume et la phrase tout aussi agréablement que le premier *librifère* venu. A ce métier tu gagneras tout juste de quoi changer de manchettes deux fois par mois, et encore !

— De plus en plus reconnaissant du pronostic... Et la renommée, la gloire, les applaudissements des foules, l'amour-propre satisfait, comptes-tu cela pour rien, Richard ?

— Fumée, bruit d'un moment, éclat éphémère, nuage brillant, si léger, si léger, qu'un souffle de la critique le déchire, l'emporte, l'éteint et le disperse ; fusée toute d'étincelles qui flamboie un instant pour disparaître dans d'épaisses ténèbres... Achille, tu me fais pitié, ma parole.

— Tu es vraiment trop bon, Richard, trop sensible à mon égard ; mais que veux-tu ? j'aime tout cela, moi, et je m'en contenterais fort bien.

— Tu baisses énormément dans mon estime et dans mon amitié. Décidément tu es encore aujourd'hui tel que je t'ai connu au Lycée : un rêveur, un idéaliste, c'est-à-dire une abstraction, rien. Sois donc quelque chose, prends un corps tangible ; gagne de l'argent, beaucoup, énor-

mément, trop d'argent, et c'est facile. Là est la vraie gloire, la seule, l'unique désirable et enviable. Fais comme moi : acharne-toi après la fortune, saisis-la aux cheveux et tiens bon ; lance-toi dans le tourbillon attrayant des affaires, des grandes affaires, des colossales affaires où les unités sont suivies d'un gracieux cortège de sept ou huit zéros. Dans cette mêlée, vois-tu, on est riche du jour au lendemain, et on vit, on jouit, on éclabousse du haut de son *fourin hand* ce qu'on est convenu de nommer le prochain, et ce que j'appelle, moi, matière à pressurer jusqu'aux moëlles.

— Riche du soir au lendemain... et gueux du matin au soir... et la boue que l'on faisait rejaillir sur le passant à pied, retombe sur soi.

— Oui, sur les niais, les simples, les innocents, les maldroits ; sur les finauds jamais, mon cher. Quand ceux-ci ont le sac, ils savent le garder. Voyons, Achille, veux-tu marcher avec moi à la conquête du million ? Prochainement j'aurai besoin d'un garçon honnête, sûr, d'un ami, d'un collaborateur dévoué. Je tiens à cette heure une affaire exceptionnelle et tout à fait épatante. Veux-tu en être ? partager le gâteau avec moi ? Tu as des capitaux et...

— Merci de ton offre obligeante, mon cher Richard. Aux millions, d'où qu'ils viennent, je préfère la Muse.

— Toujours... niais. Mais, malheureux, la Muse te conduira...

— A l'hôpital ? sur la paille ? est-ce cela ?

— Parfaitement ; et pas même sur la paille de maïs, qui pis est. Achille, réfléchis à ma proposition.

— C'est tout réfléchi. Et quand comptes-tu lancer ton affaire... épatante ? Tu me préviendras afin que je puisse m'y associer...

— Des cinq mille que je te dois ?

— Non ; mais de mes vœux, et voir ta transformation d'esclave en patron, de salarié en millionnaire.

— Tu railles, ô obscur folliculaire ?

— Non, sérieusement, je veux te suivre. . .

— De tes vœux ? tu l'as dit déjà et c'est usé. . . Ah ! je crois que nous approchons.

— De la fortune ?

— De la station, railleur, sceptique !. . . A propos, où perches-tu ? Je tiens absolument à te donner de mes nouvelles et à en recevoir de toi. Voici ma carte.

— Voici la mienne.

— Où prends-tu la rue des Dames ?

— Aux Ternes, parbleu.

— Ah ! c'est juste ; je vois ça d'ici. C'est dans ces parages-là que doit habiter un adorable ange blond à prunelles noires, à cils longs comme ça, que j'ai rencontré chez un de nos clients et dont j'ai été épris un instant. Mais quel crin ! quel bâton épineux que cette jeune fille ! quel chardon hérissé que cette admirable personne ! une vraie carde à laine. Elle chante comme la Patti, ma parole, touche du piano comme Liszt et pince de la harpe comme feu David. Mais quels parents !. . . à mettre sous cloche ; des gogos à rouler dans la pâte à frire, comme les goujons. M'y voici. A revoir, Achille.

— Adieu Richard. —

Et, nous serrant la main, nous nous quittâmes.

Richard Arashforth était un de mes anciens copains de Lycée. Il était de quatre ou cinq ans plus âgé que moi. Comme il avait triplé sa classe de philosophie, nous nous étions rencontrés et liés dans la cour des grands, comme on se lie au Lycée : en*donnant ou recevant des gourmades, ou des cigarettes clandestinement fumées à la barbe des pions et même à celle du surveillant général.

J'ajouterai, pour n'avoir plus à y revenir, que mon dit copain était anglais, qu'il avait la bosse des affaires, — au

Lycée il brocantait ses livres et souvent ceux des autres, — et la soif de toutes les jouissances.

Il était le onzième rejeton mâle de Master Edward Arashforth, *esquire*, possesseur d'une petite fortune péniblement amassée dans le commerce du cheveu-végétal. Mais cette fortune, M. Edward Arashforth, *esquire*, prétendait la garder sans partage et en jouir seul jusqu'à son dernier jour, estimant avoir fait largement les choses en procurant à son dernier né Richard, les moyens d'acquérir du savoir dans un Lycée de France. Il n'entendait pas admettre cet axiome inventé et appliqué par les jeunes jouisseurs du siècle : Un père est un caissier donné par la nature.

M. Arachforth, *Junior*, ennemi farouche de la lésinerie, visant à l'opulence, à la profusion, au Crésus, n'ayant pu arracher au coffre-fort paternel ni poil ni plume, avait pris l'énergique et louable résolution de se créer par lui-même ce qu'il n'aurait jamais obtenu du vieux trafiquant de cheveux végétaux, cheveux tirés de la plante nommée *Bœmerias*, famille des *Ramies*, récemment importée chez nous, mais connue et utilisée depuis nombre de siècles dans les Indes-Anglaises et en Chine.

Est-ce bien là tout ce que j'avais à dire sur Richard Arashforth *Junior* ? Oui, je crois. Toutefois, si j'ai omis quelque particularité, quelques détails, rien ne saurait s'opposer à ce que je revienne plus tard à ce cher condisciple dont la tournure était fort distinguée, les gestes élégants, le visage un peu long et d'une blancheur très-mate, les cheveux fort noirs, séparés depuis le front jusqu'à la nuque par une ligne médiane irréprochable et si blanche qu'on eut pu la croire tracée à la craie ; les yeux étaient gris, brillants comme des étincelles sous des sourcils bruns parfaitement dessinés en arc ; le nez un peu lourd, mais les narines étaient bien modelées, palpitantes et roses ; les lèvres minces et pâles s'estom-

paient d'une fine moustache dont les pointes menaçaient les nuages. Au demeurant c'était un assez beau gentleman, toujours correctement vêtu à la dernière mode Londonienne.

Ses mains étaient fort belles ; il le savait ; il gantait 6 3/4 et ses ongles d'une coupe et d'un rose à faire envie à une grande dame. Ah ! le malheureux ! il portait à l'index de la main droite une grosse chevalière en or avec son chiffre. Vrai, ça la déparait, la rendait canaille. En était-il coquet pourtant, de ces mains mignonnes ; les soignait-il ces phalanges déliées et ces ongles luisants comme de frais pétales de rose.

Ciseaux plats, ciseaux à pointes recourbées ; limes rondes, limes carrées, limes triangulaires, en acier brillant, à manche d'ivoire, d'argent, de vermeil ; savons blancs, savons verts, jaunes, roses, marbrés, veinés, parfumés ; petits pots cylindriques, octogones, carrés, plats, à étiquettes enluminées, dorées, remplis de pâtes, de coal-cream, de pommades, d'onguents, de poudres ; brosses en forme de croissant, brosses ovales, brosses plates en crin, en chiendent, en poil de blaireau, en soie, en éponge, en pierre-ponce pour les dents, les mains, la tête, la moustache ; peignes en ivoire, en écaille, en corne ; et des houppes en duvet de cygne pour la poudre de riz, pour la poudre d'iris ; pour le bleu qu'il mettait méthodiquement sur ses joues et sur son menton après s'être rasé lui-même. La tablette de sa toilette était un véritable pandémonium, un fouillis de petits miroirs, de pots, de boîtes, de sachets, de flacons et d'instruments délicieux et coquets à faire rêver une dame Romaine du temps des Césars.

En haine des souliers lacés et des gros bas du Lycée, mon ancien copain ne portait que des bas de soie et des bottines en chevreau, douces comme des gants de Suède.

Arashforth *Junior* était premier secrétaire d'une grande banque industrielle ; il touchait huit mille francs par an . . .

une misère pour ce jouisseur. Mais en voilà assez sur ce sujet, comme dirait Hérodote.

II.

Le coude gauche appuyé sur la table, le front dans la main, le regard au plafond suivant distraitement les moelleuses oscillations d'un long fil d'araignée, la plume chargée d'encre suspendue sur une feuille de papier zébrée de lignes plus montantes qu'horizontales, je cherchais une phrase à effet, un mot de la fin, devant terminer brillamment un article fantaisiste qu'une feuille de chou, arrivée péniblement, douloureusement, à son dixième numéro, voulait bien accepter de moi à titre de collaborateur payant.

— Payant ! collaborateur payant, avez-vous dit, jeune homme ?

— Vous paraissez étonné, monsieur le lecteur. Oui, j'ai dit collaborateur payant.

— Jeune homme, vous vous moquez.

— Non, monsieur, et je m'explique. Ainsi qu'un grand nombre de jeunes barbouilleurs de papier, auteurs inconnus, poètes ignorés ou incompris, conspués par leurs proches, et qui croient, les malheureux ! sentir s'agiter, bouillonner quelque chose là... (Ce là est la partie de la tête limitée au sud par les sourcils, au nord par la racine des cheveux, à l'est et à l'ouest par les deux oreilles) ; je payais dix centimes la ligne de trente deus lettres l'impression de mes élucubrations.

— Pas possible !

— Il y a beaucoup de ces feuilles de chou dans notre beau pays de France, dont les rédacteurs en chef se font de petites rentes qui les mettent à l'abri du besoin... au détriment des gogos de la littérature. Vous avez l'air de douter, monsieur. Eh bien, pour ébranler votre scepticisme, je me permets de faire passer sous vos yeux un document

authentique. C'est un prospectus répandu avec profusion et insistance. Le voici :

« APPEL AUX POÈTES. »

« 155^e Concours Poétique ouvert en France sous les auspices de

« M. TIRSOUS

« Officier d'Académie. Grand-Croix de l'Eléphant vert de Candahar ;
« Commandeur de l'ordre Impérial du Tigre Royal et du Bouclier
« d'Airain ; officier de l'ordre Équestre du Cheval-ailé ; Citoyen ho-
« noraire des villes de Samarie, Bagdad, Tombouctou, Memphis,
« Argiropolis. Ascalon, etc., etc., etc. Membre correspondant de 25
« académies scientifiques, nautiques et œnophiles ; Président hono-
« raire de l'Institut National de Blagoville et de la Société des Vélo-
« cipédistes inter-océaniens, et autres sociétés humanitaires, philoso-
« phiques et financières.

« *Présidents d'honneur :*

« Tous les lettrés des cinq parties du Monde connu.
« Le 155^e Concours poétique et littéraire est ouvert dès aujourd'hui
« et sera clos le 15 Mars prochain.

« *Conditions du Concours.*

« Envoyer franco, avant le 1^{er} Mars prochain, les manuscrits écrits
« très-lisiblement et d'un seul côté. Joindre au manuscrit, en un
« mandat-poste, le montant de l'insertion calculé à raison de Dix
« centimes la ligne, en comprenant comme ligne les titre, épigraphe,
« dédicace et signature.

« Les manuscrits seront réunis en deux forts volumes, auxquels
« devront *souscrire au moins* pour un exemplaire de l'édition, tous
« les concurrents. Les deux volumes se vendront 6 francs. »

Suit l'énumération des prix décernés à la section Poésie et à la section Prose. Médailles de vermeil, d'argent, de bronze, voire de zinc. Mentions très-honorables, honorables, simples, très-simples, archi-simples.

Eh bien, Monsieur, êtes vous édifié ? Ce qui se passe pour le livre est exactement ce qui se passe pour certaines feuilles... de chou. « Dix centimes la ligne, et je vous

imprime; vous avez droit à un numéro du journal. Faites beaucoup de lignes. »

Ah! Monsieur, que ne paierait-on pas pour se voir imprimé tout vif, avec la perspective de percer tout-à-coup, d'attirer les regards sur votre astre surgissant inopinément au bord de l'horizon! Etre imprimé dans un journal! ah! quel bonheur! ce journal fut-il une humble feuille de légume destinée à périr sous les mandibules des chenilles-huissiers. Le journal c'est mieux que le livre. Le journal c'est le clairon qui retentit au milieu de la foule; c'est le cheval qui piaffe et fait résonner sa gourmette brillante; on écoute le son du clairon, on regarde piaffer le coursier, cela sonne, vibre, vit, palpète, hennit, tandis que le livre, sans la grosse caisse de la réclame tapée à tour de bras par la camaraderie, n'est souvent, hélas! qu'un sépulcre fermé... qui donc s'occupe de l'ouvrir?

Donc, je cherchais mon mot de la fin; déjà il se dessinait dans mon cerveau, déjà ma plume le traçait, quand plusieurs coups précipités, haletants devrais-je dire, ébranlèrent la porte de mon cabinet de travail.

Mon cabinet de travail! comme ce mot là fait bien! comme il pose un homme! C'était bien mon cabinet, mais c'était aussi mon salon, ma chambre à coucher, mon antichambre et, parfois, ma salle à manger. J'ai dit parfois. Ce l'était souvent, très, trop souvent, hélas! quand monsieur, madame et mademoiselle Rognard dinaient en ville, ce qui, depuis un certain temps, avait lieu régulièrement trois fois par semaine. Ces jours-là, en tête à tête avec la Muse, je dinais... par cœur.

Voulez-vous me permettre, monsieur, madame ou mademoiselle qui me lisez, leur nom étant venu sous ma plume, de vous présenter successivement les membres composant l'honorable famille Rognard, des parents à moi?

A tout seigneur tout honneur.

Monsieur Philéas- Placide-Anastase-Romain Rognard : soixante-dix ans; long, sec, anguleux comme un polygone, chauve comme il est permis de l'être à cet âge. Un œuf d'autruche sur lequel un sculpteur habile aurait creusé des yeux, adapté un nez très long, deux lèvres très fendues, un menton fuyant dans la cravate, des oreilles collées au crâne : voilà la tête complétée par deux sourcils très épais, en broussaille, un regard bleu encore vif, un sourire tendre, une voix sonore, de belles dents.

Expression générale : bonté, faiblesse, résignation. La tournure a encore quelque chose de martial et de souple ; peu voûté malgré la longueur du corps et le nombre des années.

Il faut dire que quand monsieur Rognard néglige de se tenir aussi droit que possible, madame ne manque jamais de lui dire : « Philéas, vous vous abandonnez ! » Et Philéas se redresse par un brusque haut-le-corps. Position sociale : Petit rentier et petit capitaliste , plusieurs fois échaudé par l'explosion d'un certain nombre de sociétés industrielles ou financières dans lesquelles, à l'instigation de madame, il avait eu la faiblesse de se fourrer. Pas tout à fait désillusionné pour cela. Tout prêt à risquer, toujours à l'instigation de madame, des fonds dans l'exploitation des glaciers de l'Himalaya ou le défrichement des pampas de la Terre-de-Feu.

Il portait ostensiblement à la boutonnière la médaille de Sainte-Hélène, et sous le revers de sa redingote la croix de Saint-Louis, cachée à tous les yeux. Une relique de son père. Il avait été page de Napoléon, puis incorporé dans les vélites, et finalement promu au grade de lieutenant dans la Garde-Royale, où il était resté jusqu'à la chute de Charles X. —

Madame Aglaé-Aspasie-Manon-Martiale Rognard, née Giffleur. Cinquante-six ou cinquante-huit printemps. Taille au-dessus de la moyenne, ronde comme un tonneau.

Cheveux poivre et sel, jadis blonds, très épais, ramenés au-dessus de la tête et noués en 8. Large front, larges tempes palmées ; grands yeux gris à paupières gaufrées ; nez convenable ; bouche charnue avec une large embrasure noire à la mâchoire inférieure, à gauche ; col rond, épais, bien attaché aux épaules, avec trois bourrelets de graisse, fort blancs, trois anneaux du plus pur ivoire ; un grain de beauté au menton ; poitrine monumentale rivalisant de proéminence avec un majestueux abdomen. Lourde et lente dans ses gestes et ses allures ; une boule qui va cesser de rouler. Verbe haut.

Toutes ces rondeurs semblaient dénoter un caractère gai, débonnaire, bienveillant, rieur. Apparence trompeuse ! Madame Rognard était rageuse, grognon, bougonneuse, hérissée, impérieuse et d'une économie !... Que voulez-vous ? on n'est pas parfait ; puis Philéas a perdu tant d'argent, le maladroit ! dans ces affreuses sociétés de grugeurs ! —

Mademoiselle Églantine-Rose-Hortense, vingt ans. Touchera, le jour de son mariage, cent cinquante mille francs, plus les intérêts de cette somme capitalisés depuis dix ans. Leg et clause de feu l'oncle Rognard, aîné.

Presque aussi grande que monsieur son père ; plus élégante de tournure, plus distinguée, plus gracieuse de mouvements. Une taille à tenir dans les dix doigts ; moins profusionnément capitonée que madame sa mère ; épaules bien tombantes ; une forêt de cheveux blonds ruisselants en boucles ondoyantes à reflets d'or mat sur un col de statue ; voix veloutée, suave, caressante, allant au cœur.

Vue de dos dans l'encadrement d'une fenêtre, sa silhouette noire à contours lumineux était pleine de charme, de poésie ; elle attirait.

Ainsi que certaines fleurs délicates et parfumées, cette gracieuse personne aimait à se dissimuler dans l'ombre :

le grand jour, la vive lumière, semblaient l'importuner, l'effrayer. Dans la journée, jamais en pleine clarté; le soir, jamais dans le cercle lumineux des lampes. —

Monsieur Marius, dit l'Africain, perroquet gris très familier, babillard comme une nichée de pies, bruyant, tapageur, insolent; prenant la parole à propos et hors de propos. Parlant le français, l'anglais et le provençal. Légué à la famille par l'oncle Rognard aîné. Voix nasillarde, œil vif; caractère sournois; gourmand et ivrogne. Dînait à table à côté de madame Rognard, dont il était le Fifi.

Inutile, je crois, de parler des deux servantes attachées à la maison Rognard...

— Vous avez omis de nous parler du visage de mademoiselle Rognard; vous plairait-il de nous en dire quelques mots, monsieur? Quand on commence un portrait, on le finit généralement.

— Ah! son visage? Soit! Front haut, large, limpide, pur, sérieux: un front de Minerve. Aux tempes, un imperceptible treillis de veinules d'un bleu très doux tant l'épiderme était fin, transparent; des oreilles mignonnes, roses, bien ourlées, satinées d'un imperceptible duvet; de vrais valves de coquillages mystérieux à serrer dans un écrin, comme des bijoux.

Quant à ses yeux, ces fenêtres lumineuses où l'âme vient parfois s'accouder, je ne puis rien en dire: ils étaient abrités sous l'auvent d'un abat-jour en taffetas vert épinards, à inclinaison exagérée; il engloutissait le nez dans son ombre. Les lèvres étaient purpurines; il y avait aux coins de la bouche une charmante fossette ronde, si bien accusée en grisaille que, volontiers on l'aurait prise pour une lentille ou un grain de beauté. Le contour des lèvres était aussi pur, aussi correctement dessiné que celui de l'arc du Cupidon antique.

Lorsque ces lèvres si pures s'écartaient pour sourire, ce

qui n'arrivait que très rarement, alors, oh ! alors... dieux immortels !.. alors au lieu des perles humides et bien rangées dans leur écrin de corail rose que l'on s'attendait à voir briller, on apercevait... horreur !.. un grand trou noir... où s'engouffraient et charme et admiration et poésie, tout ! tout ! tout !

A la vue de cet affreux tunnel creusé en pleines gencives, on oubliait et les splendides cheveux aux longues boucles ondulantes et la finesse de la taille et l'élégance des mouvements et la beauté sculpturale des épaules et la suave sveltesse du corps et les harmonies poétiques de l'ensemble; on oubliait tout, vous dis-je. Le cœur se serrait. Cette brèche hideuse remplaçait, hélas ! les deux incisives supérieures.

Ne voulant pas dépoétiser à vos yeux mademoiselle Rognard, je m'étais contenté sagement de la montrer de dos, devant une fenêtre, enveloppée de lignes lumineuses, dans le jour et la pose qui lui convenaient le mieux ; comme je l'avais vue moi-même pour la première fois. On m'a contraint de la montrer de face... la poétique silhouette s'est évanouie ne laissant à sa place qu'un abat-jour vert et un tunnel noir. C'est bien fait !.. On devrait toujours respecter les réticences du narrateur.

Je dois dire pourtant que ces deux hideurs : tunnel et abat-jour, étaient compensées aux yeux de ceux pour qui la beauté plastique n'est qu'une agrégation harmonieuse de molécules putrescibles et périssables, par une âme d'élite, une volonté puissante, un cœur généreux, aimant, dévoué, des doigts de fée, un esprit charmant, une voix à faire envie à la Patti et un talent hors ligne de pianiste et de harpiste.

Sa mère l'adorait, cela va de soi ; son père l'idolâtrait ; les bonnes se seraient précipitées, comme Curtius, dans un gouffre pour leur jeune mattresse ; moi, je... .

Mais pardon, ô charmantes prunelles qui daignez me

lire, voilà un bon moment déjà que j'ai l'honneur de causer avec vous, de vous parler de mon ex-copain Arashforth, de la famille Rognard, et je ne vous ai pas été présenté! Oh! Schoking! Excusez-moi, de grâce, et en attendant qu'il vous plaise de me recevoir, je m'offre le plaisir de vous faire passer ma carte. Il faut bien savoir à qui l'on a affaire. Voici mon bristol :

ACHILLE-ÉTHÉOCLE-CÉSAR DIFFUS,

Homme de Lettres.

4, Rue des Dames, aux Ternes, Paris.

La célèbre ville de Martigues-sur-Mer, Bouches-du-Rhône, a eu l'honneur d'entendre mes premiers vagissements le 23 du mois de juillet 1853. J'ai donc aujourd'hui vingt-cinq ans bien sonnés.

— Bel âge, monsieur, bel âge!

— Oui, mais qui s'éloigne de minute en minute....

Taille, un mètre soixante et quinze centimètres.

— Magnifique taille, monsieur, magnifique!

— Oui, mais qui se voûtera... Ni beau, ni laid. Elevé au Lycée de Marseille. Bachelier ès-lettres, avec la mention : assez bien. Fait mon année de volontariat conditionnel à Nice, au 111^{me} de ligne, 1^{re} du 1^{er}; très bonnes notes et les galons de sergent. Tournure désinvolte, tête petite... ou petite tête, sur de larges épaules; riche chevelure brune frisottante; œil bleu, profond, doux, humide; bouche rieuse qu'estompe une soyeuse moustache; nez Provençal, c'est-à-dire gréco-romain comme le front et le menton imberbe... à cause d'une mignonne fossette. Physionomie mélancolique. Caractère doux pour ne pas dire timide. Orphelin depuis quatre ans. Dix-huit cents francs de rente et un jeune frère, interne au Lycée de Marseille. Vices rédhibitoires : Rêveur; prenant volontiers le mirage pour la réalité; aimant, hélas! hélas! à mettre

du noir sur du blanc vaille que vaille, coûte que coûte, et à corriger les épreuves de mes élucubrations. Vous savez déjà ce qu'elles me coûtent? dix centimes la ligne! plus les voyages de Paris à Sèvres et vice-versà.

Ah! l'espoir de la renommée coûte cher, mais qui ne sème pas ne peut espérer de récolter. Quant au moral... J'ai bien tenté plusieurs fois de pratiquer le précepte de Thalès : Connais-toi toi-même.. Eh bien, vrai! je ne me connais pas. Et qui donc peut se flatter de se connaître à fond?

Le soleil brille toujours avec la même intensité; il parcourt, imperturbable et majestueux, son immense orbite; qu'un nuage passe, sa lumière se modifie; qu'un autre soleil tombant des profondeurs des cieux vienne à le heurter: s'il n'est brisé par le choc, son orbite et son axe se déplacent, sa course est troublée, modifiée, sa manière d'être et de se mouvoir ne sont plus les mêmes... telle notre âme au choc des passions...

Monsieur Rognard et mademoiselle sa fille, qui s'intéressent vivement aux succès futurs de leur jeune parent, moi, aimait fort à m'entendre lire mes œuvres... inédites : romans, drames en vers et en prose, odes, ballades, nouvelles, etc., etc., pendant les longues soirées d'hiver.

Madame Rognard partageait le goût de son mari et de sa fille, mais avec beaucoup moins d'enthousiasme. Sans doute elle devenait sérieuse aux passages pathétiques, même son nez rougissait et son œil s'humectait; sans doute elle montrait la brèche de sa mâchoire en riant aux larmes quand une page plaisante s'offrait; mais elle interrompait tout-à-coup rire ou larmes pour s'écrier :

— Certes, tout cela est fort joli, fort beau même, je crois; mais ça n'est pas imprimé, ça n'a pas été joué au théâtre, par conséquent ça n'a aucune valeur vénale; ça ne rapporte absolument rien. C'est peu. On travaille, si ça peut s'appeler travailler! On travaille en pure perte, et,

chacun devrait savoir ces choses-là : on ne vit pas de belles phrases, de rimes riches et de l'air du temps. J'en sais quelque chose, moi. Les louis d'or fondent comme neige au soleil... et on ne voit guère ceux que rapporte la Muse. Ce fameux drame en cinq actes et en vers, ce *Ramsés Méïamoun* qui nous a fait tant pleurer et que vous avez envoyé aux Français, l'a-t-on reçu ? le jouera-t-on ? ça rapportera-t-il enfin des mille et des cent ?

Dans ces moments-là, monsieur Rognard toussait, se levait, arpentait le salon, poussait violemment un meuble, rangeait un vase sur la console, allait battre un pas redoublé sur les vitres avec ses doigts, puis s'asseyait lourdement devant la cheminée, faisait un cumulus de menues braises sur les bûches embrasées dont la flamme papillonnante jetait un glacis de pourpre sur le crâne qui la réfléchissait comme un miroir.

Déjà noyée dans la double pénombre de son auvent vert et de l'abat-jour de la lampe, mademoiselle Rognard reculait sa chaise jusque dans un angle obscur et disait de sa voix la plus suave :

— Oh ! maman !.. tu as interrompu monsieur Achille à l'endroit le plus émouvant.

Et madame Rognard répliquait d'un ton aigrelet :

— Ma chère Eglantine, quand tu auras une maison à toi et les soucis d'un ménage, tu sauras ce qu'il en coûte d'héberger des gens qui passent leur vie à bayer aux corneilles, à rêvasser, à barbouiller des cahiers et des cahiers de papier blanc, quand ces gens, comme tant d'autres, pourraient, devraient faire leur chemin dans le monde, en s'occupant de choses utiles, lucratives... Philéas, vous vous abandonnez... redressez-vous donc... Que l'on prenne exemple sur M. Arashforth... un jeune homme qui n'avait rien, absolument rien... que sa bonne mine et le désir d'arriver, et qui, en fort peu de temps, de petit commis à quinze cents francs, a su se pousser... et le voilà qui peut,

à cette heure, dépenser une dizaine de mille francs par an, et que nous verrons demain peut-être, millionnaire... Philéas... vous vous abandonnez!... Continuez, cousin, continuez votre lecture; c'est très intéressant...

La famille Rognard connaissait mon ex-copain Richard! Et Richard avait feint d'ignorer où se trouve la rue des Dames!... Bah! les Rognard et Arashforth se seront rencontrés dans le monde...

Après ces violentes sorties contre les rêveurs, les barbouilleurs de papier, les bayeurs aux corneilles, je restais interdit, confus, muet, avalant ma salive avec difficulté, la tête basse; mes mains tremblaient et froissaient en les brouillant les feuillets du manuscrit. Je ne savais plus où j'en étais, ni où j'étais. Tandis que la pincette d'acier, maniée par une main fébrile, grinçait dans l'âtre avec un bruit de crotales de serpent, la voix sonore de monsieur Rognard disait :

— Tu sais, Martiale, que c'est ce jeune homme qui nous a fourrés dans cette affaire des Moulins maritimes mus par la force emmagasinée des vagues?.. Nous en sommes pour nos vingt-sept mille cinq cents francs.

— J'ai cité celui-là comme j'en aurais cité un autre, grognait madame Martiale.

Un long silence lugubre, glacial, souligné par le tic tac de la pendule — Hercule assommant l'hydre de Lerne, en bronze — succédait à ces sorties maternelles et au cliquetis des pincettes.

Puis, tout-à-coup, une voix, des perles d'or tombant dans une urne de cristal, la voix mélodieuse de mademoiselle Rognard se faisait entendre, chantant *mezza voce*, en s'accompagnant sur la harpe, quelques-uns des plus suaves passages des opéras de Meyerbeer et de Rossini.

Ah! si elle avait eu un abat-jour de moins et deux incisives de plus, combien, en ces moments-là, je l'aurais volontiers embrassée, la douce créature!

— Eh ! quoi ! jeune homme , à votre âge étiez-vous si dépourvu de dignité , d'amour-propre , pour supporter pareilles avanies !.. avec dix-huit cents francs de rente ! Mais à votre place , jeune homme . je me serais enfui au bout du monde , caché à cent pieds sous terre .

— D'abord permettez-moi de vous dire , ô censeur sévère , que , à ma place , vous auriez fait exactement comme moi ; ensuite que la terre étant ronde , elle n'a pas de bout ; que le pied n'étant pas une mesure légale chez nous , vous avez tort de vous en servir et , qu'enfin , on n'a pas toujours sous la main un trou aussi profond que cela . Mais puisque vous me jetez à la face mes dix-huit cents francs de rente , voulez-vous bien , pour vous calmer et m'accorder quelque indulgence , voir un peu avec moi l'emploi de mes rentes ?

J'ai eu l'honneur de vous dire que j'ai un frère au Lycée . Son internat , y compris les répétitions et les arts d'agrément , me coûte douze cents francs par an .

— Les arts d'agrément !.. Je vous demande un peu !..

— Monsieur , souvent l'accessoire devient le principal .

Il me reste donc pour me loger , vêtir , blanchir , nourrir et faire des folies , six cents livres par an , soit cinquante francs par mois , c'est-à-dire un franc soixante six centimes par jour . Avouez , ô homme sévère et grincheux , qu'il m'était assez difficile , avec pareille somme , de loger dans mes meubles boulevard des Italiens , d'aller au bout du monde en sleeping car , de dîner tous les jours chez Brébant , d'avoir une stalle aux Français . . . et de me rebiffer contre une personne aussi aimable que l'était madame Rognard ?

Pourquoi , comment-étais-je dans cette famille ? Eh ! mon Dieu ! on va à Paris , sa malle bourrée de romans , de drames , de comédies , de vers n'ayant trouvé d'éditeur ni aux Martigues , ni à Marseille ; on est recommandé à des parents éloignés que les vôtres ont autrefois obligés ;

ils vous accueillent à bras ouverts , vous disent , dans les premiers moments d'effusion :

— Cousin , nous avons une jolie chambre inoccupée et une place vide à table : Voulez-vous remplir celle-ci et habiter celle-là ? C'est offert de bien bon cœur , n'est-ce pas, Philéas ? . Ah ! oui, cousin, nous comprenons cela... Ces provinciaux sont d'une susceptibilité ! . . Eh bien, pour vous mettre à votre aise , vous paierez , je le veux bien . . . Voyons . . . deux cents francs par mois ? . . Est-ce trop ? . .

On accepte étourdiment , par vanité inconsciente peut-être . . . on compte vendre ses œuvres . . . faire jouer une pièce . . et . . . on se crée un joli petit déficit de cent cinquante francs par mois.

AMROUN.

(A suivre.)

LA CHAPELLE
NOTRE-DAME DE CADÉROT
A BERRE

I

La légende rencontrait, autrefois, un si grand crédit au foyer domestique, que nous nous croyons tenus de rapporter, tout d'abord, celle qui se rattache au modeste édifice dont nous entreprenons l'étude.

On en trouve plusieurs versions.

La première a pour auteur messire Jean Martel, docteur en théologie, vicaire perpétuel de Berre, auquel revient sinon le mérite de l'avoir conçue, du moins celui d'avoir poétisé la tradition populaire. Ce bon prêtre a d'autant moins échappé au charme de la fiction, qu'il écrivait sous l'influence d'une ardente dévotion pour la Vierge, (1) sans plus se préoccuper de la vérité historique que le vulgaire dont il reproduisait les croyances erronnées. « Sa no-

(1) Dans le mois de janvier 1663, M. Martel proposa au Conseil communal de faire faire, en argent, une statue de la Vierge pour laquelle il offrit 600 livres. Le Conseil, par sa délibération du 15 de ce même mois, accepta cette proposition et souscrivit, au nom de la ville, pour une somme de 400 livres. Le surplus fut donné par les confréries et les fidèles.

L'exécution de cette statue fut confiée à M. Jean-Baptiste Beaumont, orfèvre à Marseille, qui la livra dans le mois de septembre de la même année. Elle pesait 45 marcs, soit 11 kilos. (Reg. des délibérations aux archives de Berre, BB. 17, fol. 128 — 136 — 148; — BB. 18, fol. 350).

On la retrouve dans un inventaire des objets d'or et d'argent appartenant à l'église dressé le 1^{er} décembre 1792; une pétition sollicitant la conservation de cette statue ayant été adressée, le 11 de ce mois, au Conseil municipal, celui-ci décida de surseoir à son envoi jusqu'à ce qu'il soit statué par le corps administratif; mais il n'a pas été possible de la soustraire au creuset de la Révolution.

« tice (1), dit M. Porte dans sa statistique de la ville de Berre, n'est curieuse que par le style, les idées et les anachronismes qu'elle renferme. » Elle dit :

« Au temps de la persécution de Dioclétien, vers l'an 295, les chrétiens de Berre prévoyant que leur église dédiée à la Mère de Dieu serait abattue, en retirèrent un petit vase de cristal où étaient quelques cheveux et un peu de terre blanchie du précieux lait de la Sainte Vierge, le tout enveloppé d'un billet portant ces mots en lettres gothiques : *Hic est de lacte et crine Beatæ Virginis*. Ils le cachèrent secrètement dans le cimetière qui était autour de la dite Eglise. L'église fut renversée et bien que relevée sous Constantin, le vase de cristal demeura caché et ignoré pendant de longs siècles, mais la Providence divine, en reconnaissance peut-être de ce que le bœuf avait réchauffé son Verbe dans l'étable de Bethléem, se servit d'un bœuf de Marignane pour découvrir ce trésor vers l'an 1325. Cet animal fortuné n'était pas plus tôt tiré de la charrue, qu'il se plongeait dans la mer et, tirant droit sur Berre, venait à la nage se prosterner au pied d'un petit genévrier ou *Cadérot*. Ce fait s'étant répété plusieurs fois, on pensa que ce n'était pas sans mystère ; aussi, après une messe dite au Saint Esprit, on fit creuser auprès du *Cadérot* d'où l'on en retira le sacré vase qui fut déposé, après quelques miracles, dans la chapelle où il fut révééré et qui, dès lors, s'est appelée de *Cadérot*. »

La seconde version se rencontre dans la *Statistique* des Bouches-du-Rhône (2) où on lit :

« Les habitans du pays — de Berre — racontent une histoire merveilleuse d'un bœuf qui traversa à la nage l'étang de Vaine et fit découvrir une statue en bois de la

(1) Elle a pour titre: *Récit de Notre-Dame de Cadérot, célèbre par les diverses reliques qui s'y voient.*

(2) Tome II, page 880, note 2.

« Vierge enfoncée au même endroit où est aujourd'hui
« la chapelle de Notre-Dame de Cadérot. Ils disent que ce
« nom vient de ce que cette statue était en *bois* de *Cadé*,
« nom qu'on donne, en Provence, à une espèce de genè-
« vrier. De *Cadé-Bosq*, bois de genévrier, est venu le
« nom de *Caderosc* ou *Cadérot* donné à la chapelle et
« ensuite à la ville. »

Une troisième hypothèse, sans aucun fondement, veut que ce soit la petite statue en pierre de la Vierge placée au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle qui ait été trouvée au pied d'un *cadé* par le bœuf marignanaise.

Nous ajouterons qu'une délibération du Conseil communal du 26 janvier 1772 (1) prescrit la conservation de l'oratoire de Sainte-Anne (2), « monument antique » élevé à l'endroit où les reliques consacrées de Notre-Dame de Cadérot ont été découvertes, mais ces reliques ne sont point désignées.

Enfin, pour ne rien omettre touchant cette légende qui intéresse si vivement nos populations, nous emprunterons à un récent ouvrage (3), le récit suivant :

« C'était un soir d'hiver. Une tempête de neige se déchâna sur la ville de Berre et, au milieu de ses bruits « étranges, on crut entendre des gémissements plaintifs « semblables à ceux dont la Camargue connaît la triviale « harmonie et, le lendemain matin, on trouva près de l'é-
« tang des traces évidentes du passage des bœufs.

(1) Reg. des délibérations, BB. — 26, fol. 20.

(2) Cet oratoire, presque en ruine, est placé à l'angle du mur d'un enclos le long duquel se prolonge le chemin tortueux qui va de la route à la chapelle et que l'on aurait sans doute redressé si on avait planté des ormeaux comme cela avait été décidé en 1772. Il est en pierre de taille et appartient au style ogival primaire, ce qui permet d'en faire remonter la construction au XIII^e siècle. Il renferme un petit groupe en bois vermulu représentant sainte Anne et la Vierge tenant l'enfant Jésus.

(3) NOS MADONES ou le culte de la Sainte-Vierge dans le diocèse d'Aix, par M. l'abbé Marbot, vicaire-général, 1 vol. in-12. Aix, 1881, page 84.

« A quelques jours de là, on disait que depuis plusieurs
« nuits des pêcheurs voyaient un animal inconnu qui tra-
« versait l'étang à la nage et venait rôder autour des rem-
« parts.

« Un soir, l'air était calme ; quelques laboureurs attar-
« dés regagnaient leurs demeures quand, fixant les yeux
« sur la rive , ils virent les flots s'agiter d'eux-mêmes et
« aperçurent une masse noire qui s'avancait sur l'étang
« de Vaine. Vite ils gagnèrent leur gîte pour éviter une
« fâcheuse rencontre ; mais à la clarté des étoiles ils avaient
« reconnu une bête à corne. De grand matin l'éveil fut
« donné. On inspecta tous les sentiers d'alentour et l'on
« découvrit les empreintes d'un pied fourchu. Un bœuf
« avait passé par-là. Bientôt il fut facile de constater qu'à
« plusieurs reprises la bête avait essayé de fouiller au pied
« d'un petit genévrier, voisin des murailles. La curiosité
« est piquée au vif. Les femmes du pays empêchèrent
« leurs maris de partir ce jour-là pour les champs. Tout le
« monde se mit à l'œuvre. On agrandit le trou commencé.
« Il fallait bien avoir la clé de ce mystère. On travaillait
« avec ardeur et dans un silencieux recueillement quand,
« tout-à-coup, un grand cri d'enthousiasme s'éleva de la
« foule. Les pioches avaient heurté un caisson ! On l'ouvrit.
« Il contenait un reliquaire de cristal et divers objets soi-
« gneusement cachetés, indiquant très nettement qu'en ce
« lieu même la Vierge Marie avait été autrefois honorée
« d'un culte spécial.

« A quelque temps de là une chapelle fut bâtie. Une sta-
« tue de la Vierge y fut installée et le genévrier qui dispa-
« rut laissa à la Madone son vieux nom provençal de *Cadé-
« rot* — petit genévrier. — Et Berre n'a cessé depuis d'hon-
« orer Notre-Dame de Cadérot.

« Telle est la légende que les générations se transmet-
« tent à Berre.

« Toute imaginaire qu'elle soit, ajoute le pieux historien

« de la Madone, cette tradition ne doit pas être méprisée. « Jetée toute seule parmi les histoires du vieux temps, elle « serait réputée ne valoir pas plus qu'un conte, dans le « fond comme dans la forme ; mais on admettra raisonna- « blement qu'elle n'est qu'une amplification naïve colo- « rant le fait, d'ailleurs assez ordinaire, d'une trouvaille « quelconque d'objets précieux confiés à la terre. »

Cette réflexion, essentiellement juste, traduit notre sentiment personnel ; mais nous nous hâterons d'ajouter que les trois versions assez dissemblables que nous venons de rapporter sont plus poétiques qu'historiques. Quant à nous, nous maintiendrons le récit qui va suivre dans la vérité absolue prouvée par titres et lorsque les faits ne se justifient pas d'eux-mêmes, nous n'émettrons que des conjectures.

II

La Vierge ayant été reconnue, de toute ancienneté, comme la protectrice de la cité de Berre, un Sanctuaire lui fut érigé, hors les murs, comme une redoute sacrée qui devait ajouter à la sécurité des habitants. Il est donc à peu près certain que si la fondation de la chapelle Notre-Dame de Cadérot ne remonte pas au commencement même de la ville — 730 — elle existait, du moins, au milieu du XI^e siècle, époque à laquelle le nom de Berre fut substitué à celui de Cadarosc (1) que cet édifice a perpétué jusqu'à nous.

(1) Ce nom, qui était déjà celui de la ville en 844, est écrit de diverses manières dans le Cartulaire de Saint-Victor, de Marseille : *Cadarascum, Cadaroscum, Kadarosco, Cadarusca, Catarusca*.

M. Ed. Alexis, dans son *Etude sur la signification des noms des Communes de Provence*, Aix 1876, s'emparant du mot *Catarosca* ou *Catarusca*, qui ne se trouve que dans la charte de 1041, rapportée plus loin, et qu'il applique à un lieu voisin de Berre — la chapelle de N.-D. de Cadérot sans doute — lui donne cette singulière étymologie : « On sait, dit-il, que « cette localité trempe dans l'eau, comme le fait le canard milouin ap-

Nous en trouvons la preuve authentique dans une charte de l'année 1041 (1) par laquelle Raimbaud de

« pelé en provençal *Catarous*, mot que Honorat a raison de dériver du « grec. » Il n'est pas besoin d'étudier profondément les racines grecques pour faire de semblables découvertes. On a dit avec raison : « Les mots sout comme les cloches, on leur fait dire ce qu'on veut. »

Le même auteur fait dériver le nom de Berre du mot *Berra*, que Ducange fait synonyme de *Locus campestris*, lieu inculte et nu.

(1) En voici la teneur :

DE ECCLESIIS DE CADAROSCA

In Dei nomine. Ego Raimbaldus, gratia Dei, sancte matris ecclesie Arelatensis archiepiscopus, cum consensu nostre ecclesie filiis, facio donationem omnipotenti Deo ejusque monasterio, apud Massiliam fundato, in honore Domini Nostri Jhesu Christi ejusque genitris, seu sancti Victoris martiris, et sanctorum apostolorum omnium, ecclesias que sunt in pago Arelatense, in villa que dicitur Catarosca; ecclesiam Sancte Marie, et ecclesiam Sancti Genesii seu et ecclesiam Sancti Nazarii ecclesiamque Sancti Victoris martiris, cum omnibus omnino rebus sive possessionibus ad easdem ecclesias pertinentibus; tali videlicet tenere, ut servi Dei, in predicto consistentes a nobis, pro me et pro successoribus meis ac pro nostre ecclesie filiis intercessores deinceps existant. Igitur Ego Raimbaldus venerabiles successores meos per Dei nomen deprecor et obtestor, ut hoc devotionis mee munus, predicto monasterio amore Christi collatum, eadem dilectione firmiter stabiliant, omnique tempore tenent ac corroborent inconvulsum. Si quis vero, quod nulla tenus fieri volumus, violare voluerit hoc donum, sciat se a liminibus sancte ecclesie extraneum Dei que maledictione perpetualiter dampnandum.

Facta donatio hec anno incarnationis Domini MXLI.

(Collection des documents inédits sur l'histoire de France. — Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, publié par M. Guérard, t. I, page 183, n° 157.)

TRADUCTION

DES ÉGLISES DE CADAROSC

Au nom de Dieu, moi, Raimbaud, par la grâce de Dieu, archevêque de la Sainte-Église d'Arles, avec le consentement des fils de notre Église, je fais donation à Dieu tout puissant et à son monastère, fondé à Marseille, en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa Mère, de saint Victor, martyr, et de tous les saints Apôtres, des églises qui sont, au comté d'Arles, dans la ville appelée Cadarosc : l'église de Sainte-Marie et

Reillane, archevêque d'Arles, fait donation à l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, des églises de la ville de Cada-

l'église de Saint-Genès (a) et l'église de Saint-Nazaire (b) et l'église de Saint-Victor (c) martyr. avec toutes les dépendances et possessions appartenant à ces églises, selon telle teneur que de droit, afin que les serviteurs de Dieu résidant dans ce monastère, prient désormais pour moi, pour mes successeurs et les fils de notre église. C'est pourquoi, moi Raimbaud, je prie et je supplie mes vénérables successeurs, au nom de Dieu, de maintenir fermement, dans le même sentiment, ce présent de ma dévotion, fait au susdit monastère par amour du Christ et le tiennent et confirment incommutable à perpétuité. Mais si quelqu'un voulait violer ce don, que nous voulons rendre irrévocable, qu'il soit rejeté hors de la Sainte Église et frappé à jamais de la malédiction divine.

Cette donation est faite l'an de l'Incarnation du Seigneur. M. XLI.

(a) Cette chapelle, située à 200 mètres de Notre-Dame de Cadérot, a disparu. Elle était placée sous l'invocation de saint Genès, *sanctus Genesisus*, greffier de la Cour de Justice d'Arles, martyrisé en cette ville à la fin du III^e siècle. Le nom de *saint Geniès* est resté à son emplacement, sur lequel le duc de Savoie, lors du siège de Berre, en 1501, fit construire un fort, dont on voit encore les ruines.

(b) Il y a là, évidemment, une erreur de nom. On a écrit dans le manuscrit *S. Nazarii* au lieu de *S. Cesarii*. Les éditeurs du Cartulaire de Saint-Victor ont constaté que le texte des Chartes est assez souvent incorrect; mais que la plupart des fautes doivent être imputées aux rédacteurs des Chartes même et non pas aux copistes du Cartulaire. Quoiqu'il en soit, il est constant que saint Nazaire, martyrisé à Rome, l'an 60, avec saint Celse, son jeune compagnon, dont le nom n'est jamais séparé du sien, est absolument inconnu dans les annales de la cité de Berre, tandis que saint Césaire, archevêque d'Arles, 502-540, est le patron attitré, depuis un temps immémorial, de l'église paroissiale. Il existe même à l'égard de cet illustre prélat une légende qui lui attribue une habitation à Berre où il est en très-grande vénération.

(c) Il est difficile, après plus de huit siècles, de préciser la situation de cette église, dont il ne reste aucun souvenir. Néanmoins, le nom de saint Victor n'est pas étranger à la localité. On désigne sous ce nom un léger monticule, formant flot, dans le Salin, où Charles-Emmanuel, duc de Savoie, lors du siège de Berre, avait fait élever une batterie de huit pièces de canons pour bombarder la ville. Selon la tradition populaire, cet flot avait été ainsi dénommé en souvenir de Victor-Amédée, fils du duc de Savoie, alors âgé de quatre ans. — Voir *notre siège de Berre*, page 14. — Mais il se pourrait et il est même probable que Charles-Emmanuel se soit servi des ruines de la chapelle Saint-Victor, comme il l'a fait à Saint-Geniez et à Notre-Dame de Cadérot pour établir ses impuissants moyens d'attaque et que ce nom se soit conservé à travers les âges sous un patronage nouveau. Ce qui est certain c'est que les Salins de Berre remontent très-haut dans le moyen-âge et qu'au XII^e siècle, leur emplacement actuel était occupé par plusieurs étangs nécessairement divisés par plusieurs portions de terre ferme. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'on ait pu y élever un édifice religieux, lequel pouvait posséder lui-même certaine partie de ces Salins, qui comptaient alors, en outre du comte de Provence, un très-grand nombre de propriétaires. Mais, comme on ne saurait avoir la prétention de reconstituer la topographie des alentours de Berre au XI^e siècle, nous laisserons cette question indéclée.

rose, dans le comté d'Arles, parmi lesquelles celle de Sainte-Marie est citée la première. Les savants éditeurs du Cartulaire de Saint-Victor, dans la table géographique qui accompagne le deuxième volume, déterminent nettement l'identité de cette église Sainte-Marie, avec la chapelle Notre-Dame de Cadérot. Ils disent :

« SANCTÆ MARIE DE CADAROSCA (*Ecclesia*) *Notre-Dame de Caderot* ou *Cadérot*, commune de Berre, Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, canton de Berre. »

Précédemment, au mot CADAROSCUM *vel* BERRA, on lit : « L'ancien nom de *Cadarosc* s'est conservé dans celui de *Notre-Dame de Cadérot*, chapelle située sur le territoire de Berre. »

Mais les origines de cette chapelle sont enveloppées d'une obscurité qui s'étend sur tout son premier âge ; aussi sommes-nous obligés d'arriver, sans transition, à l'époque où elle a été détruite. C'était en 1591. La ville de Berre, occupée par des troupes royalistes, résistait, depuis de longs mois, aux forces de la Ligue, commandée par le duc de Savoie en personne ; le chevalier de Mesplès, gouverneur de la place, avait transformé la chapelle en un poste avancé ; mais se trouvant dans l'impossibilité de la défendre, il dut en ordonner la démolition. Les ruines étant encore susceptibles d'abriter l'ennemi, au cas d'un nouveau siège, le capitaine piémontais, Alexandre Vitelli, qui commandait la citadelle, depuis sa reddition, les fit raser complètement le 20 décembre 1592. (1)

Ainsi se termine la première période de l'existence de Notre-Dame de Cadérot.

Nous allons essayer, maintenant, d'expliquer la provenance des reliques renfermées dans le vase de cristal de la légende.

Ce précieux objet existe encore ; c'est même le seul monument ancien qui, malgré sa fragilité, ait échappé aux

(1) Reg. des délibérations, BB. 10, fol. 36 et 56.

outrages du temps et à la méchanceté des hommes. Il est en verre, de forme ronde, orné de sept festons formant côtes. Il mesure, dans son ensemble, 14 centimètres en hauteur sur 35 de circonférence; il repose sur quatre pieds de 2 centimètres de haut et son goulet, qui a 25 millimètres de saillie et 5 centimètres de diamètre, est recouvert d'une enveloppe de soie blanche usée et jaunie par le temps, laquelle est scellée de trois cachets en cire rouge. Deux de ces petits sceaux sont aux armes de M^{sr} François Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles — 1643 — 1689 — qui sont :

Ecartele : au 1^{er} d'or, à trois bandes d'azur ; au 2^e de gueules, à un château sommé de trois tours d'or ; au 3^e de gueules, à un lion d'argent, au franc quartier d'hermines ; au 4^e de gueules, à une croix alaisée d'or, accompagné de quatre roses du même.

L'écu, surmonté d'une couronne ducale sommée d'une croix double, est entouré d'un ruban auquel est suspendu une croix patée, sans doute celle du Saint-Esprit, et timbré d'un chapeau épiscopal.

Ces deux sceaux ont dû être apposés après 1661, sur les instances du curé de Berre, auteur de la légende de Notre-Dame de Cadérot. Cette opinion se fonde sur ce que messire Jean Martel était contemporain de M^{sr} de Grignan qui, lui-même, reçut le 31 décembre 1661, le cordon bleu que l'on voit dans ses armes.

Le troisième sceau, confirmatif des deux autres, est celui de M^{sr} Jacques de Forbin de Janson, archevêque d'Arles — 1711 — 1741. Il porte : *d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de léopard de sable arrachées, lampassées et allumées de gueules.* L'écusson, en forme de cartouche, est surmonté d'une couronne ducale sommée d'une croix double sous un chapeau d'où pend, de chaque côté, un cordon garni de 15 houppes rangées 1, 2, 3, 4 et 5.

Ce vase, dans lequel on voit un peu de gravier, est con-

servé au presbytère de Berre, mais aucun titre n'établit l'authenticité de ce qu'il renferme. Suivant la tradition historique, d'accord, en cela, avec la légende, c'était des « cheveux et de la terre blanchie du lait de la Sainte Vierge. »

Cette relique n'a rien qui puisse étonner, d'autant que pareille mention se rencontre dans les inventaires de plusieurs établissements religieux sous les rubriques suivantes :

« Des cheveux et des vêtements de N.-D.	} abbaye de St-Denis en France.
« Du lait et de la robe de la sacrée Vierge Marie.	

« Du lait de N.D., une partie de ses cheveux (1). Eglise du Puy-en-Velay.

« De la terre où N.-D. donna, en Bethléem, de son lait. Chapelles de Jean de France 1^{er} duc de Berry.

Cette dernière formule signifie plus explicitement que c'est de la terre de l'étable où la Vierge mit le Christ au monde, ce qui ne saurait, d'ailleurs, s'entendre autrement.

Mais comment ces reliques sont-elles parvenues à Berre? Jean Le Laboureur, historiographe de France, dans son histoire de Charles VI (2), nous apprend que Jean de France, premier duc de Berry, grand collectionneur de reliques « qui lui venaient de tous côtés, » était, par sa seconde femme, Jeanne, comtesse d'Auvergne, le neveu de l'anti-pape Clément VII, Robert de Genève, qui « lui en fournit à souhait. » Or, le pape Clément VII ayant été baron de Berre du mois de juin 1393 à sa mort arrivée le 6 septem-

(1) Ces cheveux avaient été donnés à l'abbaye de Saint-Denis et à l'église du Puy, par Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles IV, dit le Bel — 1325 † 1370 ; mais longtemps avant cette époque, douze cheveux de la Vierge avaient été rapportés en France à la suite de la première Croisade — 1099 — par un chevalier du nom de Ilgyre, officier de Marc-Boëmond, prince d'Autriche, qui les tenait du patriarche de cette ville. (*Bulletin du Comité de la Langue, de l'histoire et des arts de la France*, Tom. IV, année 1857, page 792.)

(2) Paris, 1663, Tome I, page 85.

bre 1394 (1), c'est-à-dire pendant quinze mois, ne pourrait-on pas se croire autorisé à supposer que ce pontife a pu accorder à l'Eglise de Berre non-seulement les reliques qui nous occupent, mais encore la plupart de celles qui formaient son trésor (2)?

L'église de Berre ne possédant aucune espèce d'archives anciennes et les archives communales ne contenant que très peu de titres ecclésiastiques, nous sommes obligés de rester dans le domaine des conjectures.

La seconde période de l'histoire de Notre-Dame de Cadérot, à partir de sa réédification, est éclairée par des documents plus nombreux qui, néanmoins, laissent encore quelques lacunes que des découvertes ultérieures parviendront sans doute à combler.

III

Dès que le traité de Vervins — 2 mai 1598, — eût débarrassé la ville de Berre de sa garnison piémontaise, le premier soin du conseil communal, après avoir mis un peu d'ordre dans les finances épuisées de la Communauté, fut de relever la chapelle de la Vierge. Il autorisa tout d'abord

(1) Voir notre histoire de Berre ayant pour titre: *Berre, ses barons, sa commune et ses armoiries*, Marseille, 1882, page 34 et 35.

(2) En voici la liste d'après le Dictionnaire des Gaules de l'abbé Expilly Jean-Joseph, chanoine de Tarascon, Tome I, page 580: 1° Des cheveux et du lait de la Vierge; 2° des ossements de saint Laurent (diacre martyrisé à Rome le 10 août 258); 3° un doigt de saint Germain; mais on ne dit pas si c'est de l'évêque d'Auxerre mort en 448 ou de celui de Paris mort en 576; une tunique de la Vierge, dite la Sainte Chemise.

Cette dernière relique dont nous avons indiqué l'origine dans notre histoire de Berre, page 40, était renfermée dans un reliquaire d'argent doré inscrit dans l'inventaire des objets d'or et d'argent de la paroisse dressé le 1^{er} décembre 1792. (Original en papier aux archives des Bouches-du-Rhône, série L n° 267, pièce 196.)

Cet inventaire mentionne plusieurs autres objets religieux notamment: un reliquaire en argent doré appelé les Saintes-Ampoules; six petites statues en argent représentant la sainte Vierge déjà citée, sainte Anne, saint Césaire, saint Eloi, saint Sébastien et saint Roch. Ils ont dû être portés à la Monnaie en 1792.

6 août 1599 — messire Claude Mille, prêtre de Pélistanne, à s'y établir comme ermite, dans les conditions du frère Baudon qui occupait cette position avant les troubles de la Ligue (1); puis, par délibération du 11 janvier 1600 (2), il imposa une taille de huit sols par livre applicable tant à la reconstruction de la chapelle qu'aux réparations de l'hôpital Saint-Jacques.

D'après ce document, qui ne mentionne que la chaux destinée à cette reconstruction, il est à présumer que l'on a dû utiliser les anciens matériaux laissés sur les lieux par les démolisseurs. Mais l'œuvre à entreprendre était considérable et les ressources minimales; il fallut nécessairement avoir recours aux expédients.

Durant les guerres de religion du XVI^e siècle, la ville de Berre, qu'elle fut aux mains des royalistes ou des ligueurs, conserva la foi catholique dans toute son intégrité. Aussi, dès que Henri IV eut pacifié le royaume, les prieurs de la confrérie de Notre-Dame de Cadérot eurent-ils la pensée de solliciter le concours même de la papauté pour les aider dans l'accomplissement de leur entreprise. Le conseil communal, saisi de la question, appela dans son sein tous les chefs de famille pour y répondre. Cette assemblée générale décida, à l'unanimité, le 2 juin 1602, qu'une démarche serait faite auprès de l'archevêque d'Arles, monseigneur Horace Montaud, pour le prier d'employer ses bons offices à l'effet d'obtenir de Sa Sainteté — Clément VIII occupait alors la chaire de saint Pierre — un pardon avec indulgences plénières perpétuelles pour chaque jour de Notre-Dame d'Août et de Notre-Dame de Mars, en faveur de tous ceux qui contribueraient par leurs offrandes au rétablissement du sanctuaire (3). Cette requête fut favorablement accueillie; mais le rescrit apostolique se fit assez longtemps attendre. Il ne fut accordé

(1) Reg. des délibérations BB. 11 fol. 144.

(2) Reg. des délibérations BB. 11, fol. 168.

(3) Reg. des délibérations. BB 12. fol. 51, 52.

qu'en 1614 par le pape Paul V, sous le titre de Notre-Dame de Cadérot. Rapporté de Rome par le patron François Las, au mois de Juillet de cette même année, ainsi que le justifie une délibération du conseil communal du 2 août suivant (1) allouant au dit Las, pour ses frais et dépens, une somme de trente livres dont il donna quittance le 19 du même mois (2), ce bref fut remis entre les mains des prieurs de la confrérie de Notre-Dame de Cadérot qui l'ont fait enregistrer auparavant d'Aix dans les premiers jours du mois d'Octobre (3).

Trois ans auparavant, le 4 septembre 1611, le conseil communal, toujours à la recherche des moyens de continuer son œuvre réparatrice, avait décidé, avec l'agrément de monseigneur Du Laurens, archevêque d'Arles, que les offrandes de la Notre-Dame d'Août ainsi que celles des autres grandes fêtes de l'année appartiendraient à la confrérie de Notre-Dame de Cadérot. Mais, depuis la concession du pardon, la chapelle devint un lieu de pèlerinage très fréquenté. Le 7 mars 1628, les consuls, les prêtres et la femme du seigneur de Ventabren (4) y vinrent en procession (5), et, jusqu'au milieu de notre XIX^e siècle, les populations de la région de l'étang ont continué à y apporter en grand nombre, chaque année au 15 août, leurs hommages et leurs vœux.

Si l'on s'en rapportait à la date de 1613, placée au dessus d'un cartouche de l'abside, on pourrait supposer que l'édifice fut achevé en cette année ; mais il restait encore beaucoup à faire et toutes les ressources étaient épuisées. Le R. P. Cabasson, gardien de l'Observance des Récollets de Marseille « par une inspiration providentielle, » suivant

(1) Reg. des délibérations BB 13. fol. 231.

(2) Compte de Jean Durand, trésorier pour 1614. — Aux archives de Berre CC 19. pièce n° 7 fol. 30 n° 73.

(3) Reg. des délibérations BB 13. fol. 239.

(4) Cette dame se nommait Marquise de Villages, mariée en 1619 à Pierre de Gaillard, acquéreur, en 1595, de la terre et du château de Ventabren.

(5) Reg. des délibérations BB 15. fol. 96.

l'expression des registres, vint tirer la communauté d'embarras. Il offrait à la ville de Berre de faire achever, aux dépens de sa communauté, le sanctuaire de Notre-Dame de Cadérot et de bâtir à côté un petit monastère pour un certain nombre de ses religieux. Le conseil communal, par sa délibération du 21 mars 1659, accepta cette offre avec d'autant plus d'empressement qu'on ne demandait ni subvention, ni garantie pour l'avenir (1). Dès qu'il eut obtenu du pouvoir ecclésiastique l'autorisation nécessaire, laquelle porte la date du 30 mai suivant, il envoya un procureur fondé à Arles pour traiter des conditions. Une convention passée le 28 juin 1629, avec le R. P. Fulgence Brun, provincial de la province de Saint-Bernardin, du consentement de messire Gaspard de Varadier, protonotaire apostolique, archidiacre de Saint-Trophime et prieur de l'église de Berre, assisté de messire Jean Jauffret, vicaire perpétuel de cette église, fut approuvée le même jour par une seconde ordonnance épiscopale (2). Les Pères Récollets (3) vinrent presque aussitôt à Berre ; mais la chapelle n'étant pas en état de les recevoir on les installa dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Jacques qu'ils durent délaisser aux malades, en 1633, pour aller habiter une maison particulière dont la ville paya la location (4).

(1) Reg. des délibérations BB 15. fol. 123-4.

(2) Reg. des délibérations BB 16. fol. 347.

(3) LES RECOLLETS ou frères mineurs de l'étroite observance formaient une congrégation de religieux réformés de l'ordre de Saint-François. Ils se concentrèrent d'abord en Espagne et en Portugal d'où ils passèrent en Italie vers 1525. Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers, les installa, en 1592, dans un couvent de Nevers. Ils furent appelés *Récollets* du mot latin *Recolleti*, *recueillis*. Favourisés par les rois de France qui les admirèrent comme aumôniers dans les armées, ils se répandirent rapidement dans le royaume où ils comptèrent onze provinces. Ils furent autorisés à s'établir à Marseille par des lettres patentes de 1621, et jetèrent les premiers fondements de leur couvent en 1633. Ils s'étaient fixés à Avignon, siège du provincial, dès l'année 1586.

(4) Reg. des délibérations BB. 15. fol. 229.

Trois ans après, le 14 août 1636, ces bons Pères, sans prévenir personne, abandonnèrent furtivement le pays en emportant tous les objets précieux qui leur avaient été donnés ou prêtés pour l'ornementation de la chapelle. Cet événement, on le comprend, produisit un violent émoi parmi la population qui se préparait à gagner le pardon accordé par le Souverain-Pontife, le lendemain, jour de l'Assomption, fête de Notre-Dame de Cadérot (1).

Ce départ aurait pu se produire d'une façon moins clandestine; mais il aurait été motivé par les difficultés que présentait la résidence provisoire de ces religieux dans l'intérieur de la ville et surtout par l'injonction qui leur fut faite les 13 juin 1632 et 5 février 1633, par les Consuls, sur l'ordre de M. de Pilles (2), gouverneur de Berre, d'avoir à suspendre la construction de leur couvent dont les matériaux étaient déjà réunis (3).

Pour expliquer cette opposition après les engagements pris par la Communauté, il est nécessaire de rappeler que Berre était encore une place de guerre et que le souvenir de ce qui s'était passé durant le siège de 1591, faisait un devoir à l'autorité militaire de prendre des précautions pour en assurer la défense.

Depuis l'abandon de la chapelle par les PP. Récollets, on n'y célébrait plus que des messes votives au détriment du service paroissial. C'est, du moins, le motif qui porta le Conseil communal à s'adresser — 8 décembre 1654 (4) — aux PP. Dominicains (5) pour les engager à

(1) Reg. des délibérations, BB. 16, fol. 95.

(2) Pierre-Paul de Fortia, baron de Baume et seigneur de Pilles, qui avait succédé aux charges de son père mort en 1621.

(3) Reg. des délibérations, BB. 16, fol. 348.

(4) Reg. des délibérations, BB. 16, fol. 95-97.

(5) L'ordre des Dominicains, appelés aussi Frères Prêcheurs et Jacobins, fut établi par Saint-Dominique, en 1215. Leur célèbre monastère de Saint-Maximin fut fondé, vers la fin du XIII^e siècle, par Charles II, comte de Provence, et le Bourdigou de Berre fut donné à ces religieux par la reine Yolande d'Arragon, baronne de Berre, 1410-1436. Cette donation fut reconnue par un arrêt du Parlement d'Aix et une transaction passée avec

venir desservir les autels (1) de Notre-Dame de Caderot.

La Communauté rencontrait cet avantage que ces religieux étaient déjà propriétaires du Bourdigou de Berre (2) qui leur assurait 80 écus de rentes, tandis que les Récollets avaient laissé de tristes souvenirs à la Communauté qui, d'ailleurs, « ne pouvait souffrir la *bézasse* ». Une députation fut envoyée à Arles, le 29 mars 1655 (3), pour obtenir

Marie de Luxembourg, baronne de Berre, au commencement du XVII^e siècle. Ils ont fait bâtir une maison désignée encore aujourd'hui sous le nom de *Couvent*; mais ils furent dépossédés en 1792 et leurs biens, devenus nationaux, ont été acquis par M. d'Albertas qui les a réunis aux Salins de Berre.

(1) Ces autels étaient au moins au nombre de trois y compris celui de la Vierge. Ils étaient placés en dehors de la grille qui fermait le sanctuaire, sous les fenêtres où l'on a établi, en 1865, deux petits rétables dans le style du grand, lesquels sont occupés par les statues de l'Enfant-Jésus et de Marie-Immaculée. L'un de ces autels était surmonté d'un tableau représentant Saint-Nicolas auquel il était sans doute dédié, et l'autre devait être placé sous l'invocation de Saint-Thomas, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le 4 décembre 1616, le chevalier de Saloni fut autorisé à construire une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Cadérot, hors les murs, avec facultés de prendre les pierres qui se trouvaient sur les lieux. (*Reg. des délibérations*, BB. 13. fol. 380.)

Nous trouvons à la date du 18 octobre 1745 un mandat de remboursement de la somme de huit livres dix-huit sols en faveur de messire Jean-François Bertrand, recteur de la chapelle Saint-Thomas de Cadérot, déclaré exempt du dixième royal. (Original en papier aux archives de Berre GG. 2, n° 18.) Le patrimoine de cette chatellenie se composait de trois terres situées : l'une au quartier des Ferrages, l'autre à Seytis, et la troisième à l'Ormeau. Elles ont été vendues comme biens nationaux le 4 avril 1791. (*Reg. des biens nationaux aux archives des Bouches-du-Rhône*, n° 94, fol. 124.)

Le 18 mai 1777, M^{re} Jean-Marie Du Lau, dernier archevêque d'Arles, se trouvant en visite pastorale à Berre, défendit par une ordonnance de ce même jour, de dire la messe aux *deux autres autels* placés dans la chapelle rurale de Notre-Dame de Cadérot, comme étant dépourvus de ce qui est nécessaire à la célébration de l'office divin. (*Copie délivrée au maire de Berre*, le 20 mai 1780, par M. Bijaudy, curé — aux archives de Berre, GG. 2, n° 23.)

Aucuns documents ne nous permettant d'établir la relation qui peut exister entre ces chapellenies, nous nous bornons à en constater l'existence.

(2) Canal de pêche dont on voit encore la trace à 50 mètres du Passé et qui amenait les eaux de l'étang de Vaine dans celui du Drignon.

(3) Reg. des délibérations, BB. 16, fol. 108.

l'agrément de l'archevêque; mais elle rencontra l'opposition formelle de l'archidiacre de Saint-Trophime, prieur de Berre, ainsi que celle du vicaire-général du diocèse. L'assemblée communale n'en persista pas moins dans sa résolution — 6 juin suivant (1) — et quatre religieux Dominicains arrivèrent à Berre le surlendemain pour traiter des conditions. Ces conditions furent celles des Récollets, auxquelles on ajouta que les nouveaux venus pourraient être chargés de la direction des écoles (2). Mais, sur ces entrefaites, les Récollets vinrent reprendre subrepticement possession de la chapelle dans laquelle ils prétendirent se maintenir malgré l'injonction que leur fit le Viguiier, au nom de la Communauté, d'avoir à déguerpir et remettre les clefs et les meubles aux marguilliers. On dut même faire intervenir l'autorité ecclésiastique (3). Ils se retirèrent; mais les Dominicains ne furent point autorisés à les remplacer, si l'on se rapporte à une délibération du 14 août 1659 (4) par laquelle le Conseil, poursuivant son idée d'établir des religieux à Cadérot dans le but « d'en augmenter la dévotion », réclamèrent soit des Carmes déchaussés, soit des Pères Augustins réformés, soit des Pères de la Trinité, soit enfin tels autres religieux qu'il plairait à l'archevêque de désigner. Toutes ces instances étant restées sans effet, on parut vouloir se contenter de l'admission d'un Père Sainte-Croix à l'ermitage (5) — 22 mai 1661. — Néanmoins, trois ans après, la lutte déjà longue entre le Sacerdoce et le Municipale s'ouvrit de nouveau.

L'intérêt inspirait peut-être la résistance du premier qui avait aussi pour motif l'unité de direction des âmes et l'opiniâtreté du second tenait à cette idée bien arrêtée d'affranchir les dévotions faites à la chapelle du contrôle

(1) Reg. des délibérations, BB. 16, fol. 115.

(2) Reg. des délibérations. BB. 16, fol. 117.

(3) Reg. des délibérations, BB. 46, fol. 119.

(4) Reg. des délibérations, BB. 16, fol. 208.

(5) Reg. des délibérations, BB. 16, fol. 267.

du clergé paroissial. Aussi, le conseil invoquant, itérativement, le contrat passé, en 1629, avec les P. P. Récollets, du consentement du prieur et du vicaire perpétuel de Berre et sanctionné par l'approbation épiscopale, ainsi que la restauration complète des autels, décida, le 29 janvier 1664, de rappeler ces mêmes religieux (1).

On convint, en outre, de les installer, provisoirement dans le petit bâtiment attenant à la chapelle, en attendant qu'ils aient fait bâtir leur couvent, à la construction duquel rien ne s'opposait plus, la citadelle ayant été démantelée en 1658.

Conséquemment, les deux consuls et le trésorier se rendirent à Avignon, au mois de Mars suivant, pour porter cette résolution au père provincial qui l'accueillit favorablement et, à leur retour, ils s'arrêtèrent à Arles pour obtenir l'adhésion de l'archidiacre et de l'archevêque (2); mais cette nouvelle tentative ne sembla pas avoir plus de succès que les précédentes; car on ne voit, en 1665, qu'un simple ermite auquel on en adjoignit un second, en 1666, en raison des fréquentes absences du titulaire (3).

Depuis ce gardien, qui s'est perpétué jusqu'à ce jour, a été le seul habitant de l'ermitage et Notre-Dame de Cadérot n'a pas eu de monastère adjacent.

Pendant la peste de 1720 (4) la chapelle fut convertie en

(1) Reg. des délibérations, BB. 16, fol. 347.

(2) Reg. des délibérations BB. 16, fol. 352.

(3) Reg. des délibérations BB. 17, fol. 57.

(4) Ce mal redoutable fut apporté à Marseille, le 25 mai, par le navire *le Grand Saint-Antoine* venant de Seide (Syrie). Ce navire, qui avait perdu deux matelots dans la traversée et un troisième pendant la quarantaine, entra dans le port le 14 juin. Peu après six individus et une famille entière furent frappés d'une maladie qui était la peste et la contagion fit de si rapides progrès que, le 2 juillet, le parlement rendit un arrêt qui interdisait toute communication avec Marseille. Enfin, le 26 de ce même mois, on avoue que la peste est dans le lazaret et que le foyer de la contagion existe dans *la vieille rue de l'Escalle*. Au 10 août, il mourait 3 à 400 personnes par jour. Ce n'est que le 19 août 1721 que toutes craintes disparurent. Néanmoins les mesures préservatrices se continuèrent jusque dans les premiers jours de 1722..

infirmierie, Son isolement semblait devoir être une garantie ajoutée aux précautions que la municipalité commença à prendre, dès le 31 juillet, pour éviter la contagion ; mais, au mois d'Octobre, les infirmeries tant extérieures qu'intérieures de Cadérot, déjà pourvues de malades en virent succomber plusieurs. Depuis, malgré la vigilance des magistrats, l'intensité du fléau ne fit qu'augmenter et attaqua bientôt toute la population. Le viguier, les consuls, les intendants de santé, les médecins, les prêtres, tombèrent victimes de leur dévouement (1). On compta 1,071 décès épidémiques du mois d'octobre 1720 au mois de septembre 1721 (2).

Le 21 décembre de cette même année, les membres du conseil communal, sur la proposition des consuls, déclarèrent qu'ils s'engageaient par un vœu solennel, eux et leurs successeurs, à perpétuité, de se porter, chaque année le 16 août, en corps de ville, à la chapelle Notre-Dame de Cadérot pour rendre grâces à Dieu de la cessation du fléau et prier pour les morts (3). Ils décidèrent, en outre, d'élever un oratoire en l'honneur de saint Roch (4). Ce vœu n'est pas mentionné dans la *statistique des Bouches-du-Rhône* qui en cite plusieurs de même nature (5) ; mais,

(1) Reg. des délibérations BB. 21, fol. 240.

(2) Statistique des Bouches-du-Rhône par M. de Villeneuve t. III p. 352

(3) Reg. des délibérations BB. 21, fol. 240.

(4) On le voit encore à l'entrée de la ville. Il est en pierre de taille. Les deux pilastres de la niche cintrée dans laquelle se trouve la statue du Saint en bois sculpté, sont ornés à leurs sommets de deux têtes d'anges dans leurs ailes. Sur le socle on lit la date de 1672, sans doute celle de sa construction primitive et sur l'entablement on rétablit facilement, malgré les brisures, celle de 1723 rappelant sa destination dernière.

Cet oratoire était, autrefois, surmonté des armoiries de la ville (Reg. des délibérations BB. 21 fol. 300), comme témoignage particulier de la reconnaissance des habitants, mais, comme celui de Sainte-Anne, il se trouve aujourd'hui dans un état d'abandon vraiment déplorable.

Les faits historiques qui se rattachent à ces deux petits monuments offrent cependant assez d'intérêt pour que l'Eglise et la commune songent à en assurer la conservation dans des conditions honorables pour la cité.

(5) Tome III. p. 247.

comme tant d'autres choses sacrées, il a été emporté par la tempête révolutionnaire et nul ne s'en souvient aujourd'hui. Joie ou douleur tout s'efface.

La plupart des pestiférés furent enterrés dans l'ancien cimetière fermé en 1712 et complètement interdit le 22 mars 1722 par application des anciens et nouveaux arrêts (1). Ce terrain est occupé aujourd'hui par une vigne et une luzernière au devant de la porte d'entrée du cimetière actuel dont l'ouverture fut autorisée le 3 février 1765 (2).

Au siècle dernier, on concédait encore des sépultures perpétuelles dans la chapelle de Notre-Dame de Cadérot, comme dans l'église paroissiale, mais elles furent absolument défendues par une ordonnance des vicaires-généraux d'Arles du mois d'août 1772 (3).

Lors de la restauration de la chapelle, en 1864, les pierres tombales qui recouvraient les caveaux ont été sciées pour en faire les dalles actuelles et les ossements, que ces caveaux renfermaient, ont été couverts de décombres profanes. Ces morts, cependant, avaient emporté dans la tombe, asile à jamais inviolable, payée des deniers de leurs familles, l'espérance d'un repos éternel qu'on ne devait troubler sans une absolue nécessité. Or, cette nécessité ne se justifie pas ; car, en relevant le dallage de plus de vingt centimètres, comme on a fait, il était facile de laisser intacts, sous les remblais, ces sépultures respectées jusqu'alors.

Notre-Dame de Cadérot qui, de toute ancienneté, avait été le lieu consacré aux solennités de la reconnaissance et du soulagement des âmes, conserva ce privilège pendant la Révolution. Le 14 juillet 1790, on y célébra, en même temps qu'au champ de Mars, à Paris, la fête de la première fédération. Le maire et les officiers municipaux s'y

(1) Registre des délibérations, BB 21, fol. 304.

(2) Registre des délibérations, BB 25, fol. 191.

(3) Registre des délibérations, BB25, fol. 410.

rendirent en procession. L'autel de la patrie avait été dressé au fond de l'allée de cyprès. Après la messe dite à cet autel par messire Henry Cisson, curé de la paroisse, assisté de ses vicaires, les membres de la municipalité, le clergé, la garde nationale et tous les citoyens présents prêtèrent le serment prescrit par la Constitution. Le chant du *Te Deum* termina la cérémonie qui fut suivie de réjouissances publiques (1).

L'attachement de la population de Berre pour la chapelle s'est manifesté d'une façon saisissante alors que des éclairs déjà menaçants sillonnaient l'horizon politique. Placée sous la main du Domaine comme bien d'église et par application de la loi du 2 novembre 1789, le Conseil général de la commune, cédant au vœu du peuple, délibéra, à l'unanimité, le 3 juin 1792, de la réclamer comme oratoire de la ville (2) et, le 14 août suivant, veille de la fête patronale, il désignait un citoyen à l'effet de recevoir la rétribution des messes que les fidèles seraient désireux de faire dire (3). Mais l'orage révolutionnaire devenait de jour en jour plus terrible et la lutte entre les Girondins et les Jacobins de Berre suivait les mêmes phases que celles qui s'accomplissaient dans le sein de la Convention nationale. La dernière nomination des marguilliers de Notre-Dame de Cadérot par le corps de ville est du 21 juillet 1793, près de deux mois encore après la sombre journée du 31 mai, crépuscule de la Terreur.

La cloche de la chapelle fut enlevée le 6 décembre suivant; mais, l'édifice lui-même n'eut mis aux enchères, avec ses dépendances, que le 6 prairial an III — 26 mai 1795 — et délivré, au prix de 1025 livres, au citoyen Joseph Mille, de Berre. Les meubles, effets, autels, gril-

(1) Reg. des délibérations, de 1790 à 1800, fol. 95.

(2) Reg. des délibérations, de 1790 à 1800, fol. 291.

(3) Reg. des délibérations, de 1790 à 1800, fol. 303.

les, etc., n'étaient pas compris dans la vente (1); mais rien ne fut déplacé et le tout a été rendu aux fidèles de la ville de Berre aussitôt la promulgation du Concordat du 26 messidor an IX — 15 juillet 1801, — qui a rétabli, en France, la liberté de la prière. Cela résulte d'une déclaration en date du 16 nivôse an X — 6 janvier 1802, — par laquelle « le citoyen Joseph-Antoine Martin, ecclésiastique, » fait connaître, après avoir prêté serment entre les mains du maire, qu'il est dans l'intention d'exercer le culte catholique, à Berre, dans l'église ci-devant paroissiale, à Notre-Dame de Cadérot et dans la chapelle domestique du moulin (2).

Dans l'intervalle des années 1795 à 1802, les membres de l'administration municipale, obéissant aux anciennes coutumes et peut-être aussi à leurs sentiments intimes, décidèrent, le 7 thermidor an V — 25 juin 1797, — que pour solenniser la fête du 9 thermidor 1794 — fin de la Terreur — ils se rendraient, le 27 du même mois, à six heures du soir, en *promenade civique*, jusqu'à la ci-devant chapelle Notre-Dame de Cadérot et que le lendemain 28, à onze heures du matin, ils renouvelleraient cette promenade à laquelle tous les bons citoyens étaient invités à assister (3).

Pendant toute la durée de l'Empire, il n'est fait mention de la chapelle nulle part, mais elle reprit sa physionomie des anciens jours et les messes votives comme les cérémonies solennelles de la fête patronale du 15 août s'y sont continuées suivant l'antique usage jusqu'à présent.

(1) Quatrième registre des biens nationaux du district d'Aix, première origine, n° 98, page 85, aux archives des Bouches-du-Rhône.

(2) Reg. des délibérations de la commune de Berre, du 15 février 1801 à 1806, page 60.

(3) Reg. des délibérations, de 1790 à 1800, fol. 645.

L.-P. DESVOYES.

(A suivre.)

UN FROID DE 500 DEGRÉS AU-DESSOUS DE ZÉRO (LA SOLIDIFICATION DE L'OXYGÈNE)

Il y a tantôt cinq ans, une découverte vraiment extraordinaire mettait le monde savant en émoi. Par une coïncidence singulière, presque coup sur coup, à Paris et à Genève à la fois, se répandit cette nouvelle étonnante : — on a solidifié l'oxygène. — D'après cela, quels prodiges n'est-on pas en droit d'attendre désormais de la science jointe à l'industrie, et peut-on qualifier autrement la production d'une température de cinq cents degrés au-dessous de zéro ?

Ces expériences remarquables font naître une question importante. — Un froid aussi rigoureux existe-t-il quelque part dans la nature, sur un point quelconque du monde ? — Voyons d'abord la terre où cette constatation peut se faire avec certitude. En Russie, qui semble avoir le monopole des températures les plus basses, elles ne dépassent guère quarante degrés Réaumur. Peut-être faut-il supposer que le thermomètre descend encore plus bas sur les hautes montagnes ou en s'avancant vers le Pôle, sans qu'il soit possible de beaucoup dépasser cette limite.

Est-il à présumer qu'il existe des globes mieux partagés que le nôtre sous ce rapport ? S'il faut en croire l'analyse spectroscopique, la composition de tous les soleils serait la même ; les éléments du monde ne différeraient nulle part. Or, avec ceux qui nous sont connus, aucune vie ne serait possible sous l'action d'un pareil froid, et l'atmosphère se congèlerait. Restent les espaces planétaires dont la température est évaluée à cent-dix degrés centigrades au-dessous de zéro, par la science. On le voit, nous sommes loin du compte, et nous pourrions conclure, dès à présent, que cette température extra-rigoureuse n'existe en aucun lieu du monde, vide ou plein.

Une réflexion cependant nous arrête, l'éther qui nous avoisine n'est qu'à trente-deux millions de lieues du soleil. Plus éloigné de cet astre, aux environs de Neptune par exemple, à douze cents millions de lieues, l'éther doit se refroidir bien davantage. Cette dégradation de chaleur étant admise (ce qui est plausible) à mesure qu'on s'éloigne du foyer d'où elle émane, il convient d'en reporter le minimum au point intermédiaire le plus distant entre notre soleil et son plus proche voisin ; c'est-à-dire à quatre millions de lieues de l'astre qui nous éclaire. On conçoit facilement qu'en un pareil lieu cette température de cinq cents degrés soit atteinte sinon dépassée. On peut bien admettre aussi des distances, entre soleils, autrement grandes que celle qui sépare le nôtre du plus rapproché. On arrivera ainsi à des températures infiniment plus basses, il suffit de choisir le point central entre ces astres plus distants entr'eux. Comme en définitive il n'y a pas de chaleur sans un foyer qui la fournit, si nous voulons bien admettre que le nombre des soleils n'est pas infini, nous sommes forcés de convenir qu'il cesse d'y en avoir quelque part. Ainsi, en avançant toujours à travers le ciel, nous trouvons nécessairement une région que le rayonnement des soleils n'atteint plus. Il y a là absence complète de chaleur. Dans ces conditions, qui peut dire à combien de milliers de degrés de froid doit être évaluée la température de l'éther ?

On objectera peut-être que le froid et la chaleur sont choses tout-à-fait relatives et qui ne sauraient exister que là où il y a de la matière. Or, les espaces célestes sont composés uniquement d'éther et de

force en mouvement, il ne se trouve là ni froid, ni chaud et vouloir leur attribuer une température quelconque est tout-à-fait chimérique. Nous observerons que si nous donnons une température au vide, nous le faisons d'après la science qui évalue à cent-dix degrés de froid le rayonnement des espaces planétaires. Quant à la relativité de la chaleur, nous ne la nions pas, mais nous pensons que là où le dernier rayon du dernier soleil cesse de se faire sentir, commence une température uniforme, absolue.

Partout où les soleils ont accès, il se produit de la chaleur. L'enchevêtrement des rayons stellaires qui enveloppent le monde et pénètrent partout, d'une façon uniforme, empêche la température d'y descendre au-dessous d'un certain minimum. Mais des milliards de soleils en croisant leurs feux sont impuissants à produire une chaleur intense, à une grande distance. En vain on nous dit que la chaleur des étoiles réunies qui rayonnent vers la terre serait suffisante pour fondre dans un an une couche de glace de vingt-six mètres d'épaisseur autour de notre planète. Nous pouvons douter, dans son application, de l'exactitude de cette vue théorique. Jamais personne n'a vu le rayonnement fondre un pouce de glace; les rayons solaires seuls ont ce pouvoir. Il y a là probablement une fausse interprétation du principe nouveau de l'équivalence des forces. Sans doute la chaleur n'est qu'un mouvement qui en devenant travail ne fait que changer de forme, se communiquer, se transmettre, passer d'un corps dans un autre. Mais quand il s'agit de produire un effet déterminé, une certaine quantité de force est nécessaire, et toute force moindre est sans utilité, aucun résultat n'est obtenu, c'est un travail perdu. Prenons un exemple: pour que le plateau d'une balance chargé d'un kilogramme se relève, il faut qu'il se trouve dans l'autre plateau un poids supérieur; jusques-là il restera immobile. Supposez plusieurs balances dans les mêmes conditions, vous aurez une série de poids insuffisants et sans valeur qui, réunis dans le même plateau rempliraient et au-delà le but qu'on veut atteindre; celui de faire remonter le plateau où est déposé un kilogramme.

Comme somme totale, la chaleur solaire diffère peu du rayonnement stellaire, puisqu'il est admis qu'elle pourrait fondre dans un an une couche de glace de trente-et-un mètres d'épaisseur autour de la terre; mais sa distribution à la surface de notre globe est bien différente; c'est ce qui en fait le mérite; elle se concentre au lieu d'être toujours uniforme et disséminée, comme celle des étoiles. Par suite, le soleil seul a une action sur la végétation; lui seul entretient la vie sur la terre.

De tout ce qui précède, un fait demeure hors de contestation, c'est l'impossibilité de concevoir un froid de cinq cents degrés dans la matière qui compose le monde. Admirez donc sans réserve le génie de l'homme qui, avec la seule inspiration de sa pensée, a pu forcer la matière à produire une température, à elle inconnue, et plus grande que nature.

RENÉ DALBOUY.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj.* : L' DE GAVOTY.

Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE 39.

LA MUSE ET LA BOURSE (1)

(Suite) (2)

Peu de temps après mon installation chez les cousins Rognard, effrayé de cette hospitalité si onéreuse, je donnai des répétitions à quelques jeunes fruits secs dont les parents, boutiquiers retirés du commerce de la mélasse et du gigot de brebis, voulaient faire des aigles. Après plusieurs mois d'efforts énergiques d'un côté et d'une indolence révoltante de l'autre, je dûs décliner la gloire de faire au moins des aiglons de ces buses fieffées, plus enthousiastes du jardin Mabilles que du jardin des racines grecques et des racines carrées.

Dégoûté de l'abrutissant métier de répétiteur, je cherchai autre chose... sans trop d'enthousiasme, je l'avoue à ma honte. Ah ! que voulez-vous ? cette maudite Muse ! . . . En attendant, je devais douze ou treize cents francs à madame Rognard.

C'est à ce moment-là que je rencontrai mon ex-copain Arashforth, à la gare Saint-Lazare. Malgré la *dèche* qui me talonnait, si Richard ne m'avait pas parlé de sa dette, jamais je n'aurais osé la lui rappeler. Pourquoi ? je n'en sais rien.

Il allait prochainement lancer une grande affaire, gagner des sommes folles ; sans doute alors il me rendrait mon argent ; je pourrais me libérer envers madame Rognard, la remercier de ses bontés et prendre ma volée vers d'autres pénates. Rêve consolateur ! perspective éniivrante ! L'avenir me souriait ; je voyais tout couleur de

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir la livraison de Janvier 1884.

rose... même la couverture d'un de mes romans... que je ferais éditer... à mes frais. Puis je comptais sur la réussite de mon drame en vers, *Ramsés Mèïamoun*, que j'avais clandestinement déposé au secrétariat du Théâtre-Français depuis quelques jours... avec quels terribles battements de cœur ! et comme je m'étais sauvé !..

Plusieurs jours s'étaient écoulés depuis ma rencontre avec Richard.

Ainsi que je l'ai dit avant de vous présenter la famille Rognard, j'étais en train de chercher un mot de la fin, déjà je le traçais sur le papier quand on frappa violemment à la porte de ma chambre en même temps que la voix de Thérèse, une des bonnes de la maison, disait tout émue :

— Monsieur Achille ! monsieur Achille ! une lettre chargée.

— Une lettre chargée ! pour moi, Thérèse ?

— Pour vous, oui, monsieur. Quel bonheur ! Le facteur est là, si vous voulez signer... Enfin ! madame ne bougonnera plus... et mademoiselle sera bien contente... et monsieur aussi.

Elle était bien pour moi, cette lettre. Cinq grands cachets de cire rouge très-fine, avec empreinte : une corne d'abondance de sable pleuvant des louis d'or sur champ de gueules. Qui donc pouvait m'adresser une lettre chargée, de l'argent, sinon Richard Arashforth ? Ah ! comme cette restitution venait à propos ! Justement ce jour-là la famille Rognard dinait en ville, et vous savez que ces jours-là, en tête à tête avec la Muse, je dinais par cœur, moi.

Je la soupesais, cette lettre, je la tâtais, la tournais et la retournais lentement ; je me donnais l'âcre plaisir de me faire attendre.

Thérèse me regardait faire, les yeux brillants d'impatience et de curiosité. N'y tenant plus, elle s'écria :

— Eh ben ! faut avouer que vous n'êtes pas curieux, ni pressé au moins ! Moi, à votre place...

— On sonne, Thérèse.

— C'est les maîtres qui rentrent... Vont-ils être contents !

Je faisais sauter les cachets de ma lettre quand madame Rognard entra et vint s'asseoir à mes côtés, souriante, aimable, en me disant :

— Voyons, cousin... je vous félicite... Une lettre chargée... ça fait toujours plaisir de la voir ouvrir. Un héritage?... Le prix d'un de vos romans?... Sournois ! c'est une surprise que vous nous ménagiez, vilain !

— Va-t-en voir s'ils viennent, Jean, va-t-en voir s'ils viennent, nasillait l'Africain dans la chambre voisine, tandis que madame Rognard ajoutait :

— Voyons, qu'est-ce qu'il y a dans ce gros pli ?

— *Good by, John, have you breac fested ?* Ran, plan, plan, plan.

— Taisez-vous, Marius... Mais, j'y songe ! gageons que vous n'avez pas quitté la plume de toute la journée ?.. vous travaillez trop, cousin ; vous tomberez malade... Vous n'avez pas diné... Je vais vous faire apporter une aile de poulet. Thérèse ! Thérèse !

— Ah ! *pa maï ! pa maï !* portez arm ! Thérèse ? ah ! ah ! ah !

— C'est inutile, chère tante... Je n'ai besoin de rien.

— *Ah ! lou darnagas !* ah ! ah ! ah ! glapissait Marius. J'ouvris le pli.

Servant de chemise à deux imprimés, était une lettre dont voici la teneur :

« Mon cher Achille, *Alea jacta est !* Mon affaire est
« mûre. Mes bureaux sont magnifiquement installés. J'ai
« un conseil d'administration comme il n'y en a pas. Dans
« trois jours je la lance. Elle commence à faire un bruit
« d'enfer dans le monde de la finance et de la spéculation.
« Je suis écrasé de demandes. Mon capital est déjà sous-
« crit trois fois avant l'émission publique ! Quel succès !

« Tu y participeras, tu y participes, tu y as participé,
« mon cher, des 5788 francs (intérêts composés jusqu'à ce
« jour) dont je te suis débiteur.

« Pour me libérer envers toi, bon ami, je te remets sous
« ce pli un certificat de souscription à douze actions de
« 500 francs chacune, entièrement libérées. Note qu'elles
« seront offertes au public à 700 francs ; tu vois, cher, que
« tu n'as pas obligé un ingrat et que je fais royalement les
« choses avec toi. Note ceci encore : Le lendemain de l'é-
« mission, mes titres feront prime, 500 francs au moins,
« et le jour de leur admission à la cote officielle on se les
« disputera à 2000 francs. C'est une si belle, une si bonne
« affaire ! Lis attentivement le prospectus que je t'envoie.

« Si tu t'intéresses à la fortune de quelques personnes,
« je suis tout disposé à leur être agréable sur ta recom-
« mandation ; mais qu'elles se hâtent de venir souscrire
« avant le jour de l'émission si elles ne veulent pas courir
« la chance de voir réduire très-sensiblement leurs de-
« mandes.

« Bien affairé, tout à toi.

« R. ARASHFORTH. »

J'étais atterré. Pas d'argent ! et j'avais refusé l'aile de poulet !

Marius disait de sa voix la plus profonde :

— *A paga, qué ? a paga ?* Ran, plan, plan, plan.

Madame Rognard avait l'air radieux. Je voyais étinceler ses prunelles fixées sur le certificat de souscription ; je voyais sa poitrine monumentale se soulever et s'abaisser comme un soufflet de forge mis en mouvement, et dont elle imitait le bruit.

— Voyons, voyons le prospectus, fit-elle, en s'en emparant, et elle ajouta en me regardant avec une sorte d'admiration respectueuse : Ainsi, cousin, vous connaissez intimément ; elle prononçait intimément, monsieur Arash-

forth ? Vous êtes son ami ? vous lui avez prêté des capitaux et vous ne nous disiez rien de tout cela ! Il va vous faire gagner de belles sommes.

— *Ah ! pa maï ! ah ! pa maï !* Ran, plan, plan, plan.

— Taisez-vous, Marius, insupportable bête !.. Douze actions au pair ! mais savez-vous que c'est dix-huit mille francs que vous allez bel et bien encaisser, si vous les vendez à quinze cents francs de prime, plus votre capital ?

— Pare à virer ! Ran, ran, ran plan, plan. Tribord amure !

— Oh ! la vilaine bête !.. Cousin, il faut absolument que votre ami qui, le savez-vous ? nous a fait perdre vingt-sept mille cinq cents francs dans une affaire de Moulins maritimes qui n'ont pas réussi, nous les fasse rattraper dans cette affaire-ci. Vous nous servirez d'intermédiaire, hein ?

— Gard'â vô ! portez arrrm ! Ran, plan, plan, plan.

— Je vais m'entendre avec Philéas. Nous les voulons au pair, c'est-à-dire à cinq cents francs, comme les vôtres, et puisque votre ami vous dit qu'il est tout disposé à être agréable à vos amis, il le sera doublement pour nous qui sommes vos plus proches parents et vos amis les plus sincères.

Sans me donner le temps de lui répondre, madame Rognard se leva, roula jusqu'à la porte, l'ouvrit vivement et appela d'une voix hâtée, sonore, joyeuse :

— Philéas ! Philéas !

— Philéas ! Philéas ! pas accéléré, arch ! Ran, ran, ran, plan, fit Marius.

— Plait-il ? Qu'est-ce qu'il y a, Martiale ? demanda monsieur Rognard en accourant, drapé dans sa robe de chambre en soie couleur cerise rayée verticalement de baguettes blanches.

— Ce qu'il y a ?.. Assieds-toi là. Lis cette lettre que le

cousin Achille vient de recevoir. . . Vous permettez, cousin ? . Eh bien, as-tu lu ? Qu'en dis-tu ?

— Je dis : Tant mieux pour Achille, parbleu !

— Il ne s'agit pas d'Achille, monsieur Rognard ; mais de l'affaire. Qu'en dis-tu ?

— Je dis : . . je dis . . . certainement . . . cela paraît . . . Mais qu'est-ce que cette affaire ? Voyons le prospectus . . . Chat échaudé craint l'eau froide, et les Moulins maritimes mus par la force emmagasinée des vagues . . .

— *A paga, qué ? a paga ?* Ran, ran, ran. Gard'à vô !

— Martiale, cette bête est impatientante.

— Ne l'écoute pas, et ne perdons pas notre temps à rabâcher des proverbes. Il s'agit d'étudier rapidement l'affaire, de voir si elle est bonne ou si elle ne l'est pas . . . D'ailleurs monsieur Arashforth ne voudrait pas tromper Achille, son meilleur ami, qui lui a prêté des capitaux, jadis . . . N'oublie pas que nous pouvons gagner d'un seul coup beaucoup, beaucoup d'argent. Lis le prospectus et décide-toi.

Elle lui tendit l'imprimé. Il ajusta son pince-nez et, tandis que penchée sur son épaule elle suivait, Philéas lut : **LA NIMBOFUGE** ».

— C'est joli ce nom-là, sais-tu, Philéas ; ça attire tout de suite la sympathie et la confiance. **NIMBOFUGE** ! joli, joli tout plein.

— Laisse-moi donc lire, ma'me Rognard. « **LA NIMBOFUGE**, société anonyme au capital de cent millions de francs, divisé en deux cent mille actions de cinq cents francs entièrement libérées . . . » Dis donc, m'ame Rognard, c'est bigrement de l'argent cent millions ; je doute qu'un si gros capital puisse être souscrit par . . .

— Tu doutes ! tu doutes ! D'abord, toi, tu commences toujours par douter. Puisque monsieur Arashforth écrit au cousin que ce capital est déjà trois fois souscrit avant l'ouverture de l'émission publique et que . . .

— Ah ! *pa maï* ! Pare à virer. John, l'œil au grain. Ran, plan, plan.

— Ma'me Rognard, ce volatile m'agace. Thérèse, flanquez-moi ce bavard à la cuisine, que je ne l'entende plus.

Des cris ou plutôt des barrissements formidables retentirent. Marius l'africain protestait contre l'expulsion dont il était victime.

— Paix, mignon, paix ; obéis à petite maîtresse , disait madame Martiale de sa voix la plus caressante tandis qu'on emportait le braillard. Quand le silence fut rétabli , elle reprit : Je disais donc que le capital a été souscrit trois fois déjà, et j'ajoute que si nous lanterons trop pour nous décider à souscrire. . .

— Bon , bon ; si tu t'emballes, alors je n'y suis plus. Voyons d'abord comment est composé le Conseil d'administration. A mon avis, la réussite d'une affaire et la confiance qu'on doit lui accorder dépendent de deux choses : Administration et Capital.

— Puisque on te dit qu'il est souscrit ce capital.

— Bon, bon. Voyons le Conseil. Je lis :

— « MM. Richard Arashforth, esquire, président. » Hum ! hum ! il est bien jeune , ce président , ne trouves-tu pas , ma'me Rognard ?

— Eh ! qu'importe son âge s'il connaît bien son affaire.

— Au fait , s'il connaît bien son affaire. . . D'ailleurs ; Corneille a dit ou à peu près : Le talent n'attend pas le. . .

— Laisse-nous donc tranquille avec ta corneille. . . jamais elle n'a parlé aussi à propos que Marius ; il ne s'agit pas de belles phrases, mais de souscription.

— Pourtant, Martiale, l'opinion d'un grand homme. . .

— Tiens, tu me fais bouillir, monsieur Rognard. Donne-moi ce papier que je lise moi-même, et écoute.

— « Conseil d'administration, MM. RICHARD ARASHFORTH, esquire.

— Pardon, Martiale; je crois qu'il faut prononcer esquoaire.

— Oh ! est-il agaçant cet homme ! Je continue : « Esquoaire, président

— « DÉGOMMEZ *+*, ancien ministre.

— « SANSPLACE *+*, ancien préfet, ingénieur-constructeur.

— « BALANSFAUS *+*, ancien magistrat, propriétaire foncier. »

— Hé ! hé ! trois anciens fonctionnaires ! c'est bon, très bon, et décorés !

— Monsieur Rognard, si tu m'interromps encore, je fais revenir Marius. Je continue.

— « BLAGWELL, esquire. »

— Quoaire, Martiale.

— Quoaire, heu ! « membre du Parlement britannique, industriel.

— « KROUPBOURSENN *+*, banquier. »

— Ce doit être un Belge du pays de Geneviève de Brabant. Continue, Martiale.

— N'y reviens plus, Philéas, ou je me fâche. Je lis :

— « FÛ-CHINN-HOIS, propriétaire, armateur, éleveur de vers-à-soie, pisciculteur. »

— Pour qu'un pisciculteur du Céleste-Empire consente à être membre du Conseil d'administration, il faut évidemment, que la Nimbofuge. . .

— N'est-ce pas, Philéas, qu'il faut réellement que ?.. Voyons les autres membres :

— « BISOTKARTCHEW *+*, (baron), ancien conseiller de l'Empire.

— « FRANGICASSA *+*, banquier. »

— Tu vois, monsieur Rognard ? un Russe et un Italien. Pour que l'un expose ses roubles et l'autre ses doubles de Savoie, il faut bien que la Nimbofuge. . .

— Je suis tout-à-fait de ton avis. Continue, ma'me Rognard.

— Où en étions-nous ? Ah ! j'y suis.

— « MOHAMED-PAIEPAS-KOUPONS *-*-**, pacha, ancien ambassadeur, ancien général, ancien ministre, ancien gouverneur du Liban. »

— Il en a vu, ce Turc, hein, monsieur Rognard ? Il n'y en a plus que trois :

— « M. PHILLVITT *-**, capitaliste, directeur-général des chemins de fer Trans-Océaniques sous-marins ;

— « M. ROULLGOGOS *-*-**, président de la banque universelle des Açores, ingénieur-propriétaire des mines saccharifères du mont Quindi (Cordillère centrale) ;

— « M. GROSSKRAKMANN *-*-**, ingénieur aérostatien, docteur ès-sciences de l'Université de Paderborn, professeur d'électricité statico-dynamique, inventeur-constructeur de l'appareil NIMBOFUGE, membre de toutes les Sociétés savantes, etc., etc., etc.

— Eh bien, merci du peu ! quel aigle à quatre z'ailes !

— Ah ! ma'me Rognard, ma'me Rognard... quatre z'ailes !

— Toi, tu critiques toujours. La langue m'a fourché ; ça peut arriver à moi tout aussi bien qu'à un député... Et tous ces beaux noms suivis de plusieurs étoiles ; on dirait un potage aux pâtes d'Italie. On en mangerait.

— Achève la lecture du prospectus, Martiale. Ces étoiles, ce sont des décorations.

— Je n'ai pas besoin que tu me le dises, va. Je continue :

« Vente de 160,000 actions de 500 francs, entièrement libérées, au prix de 700 francs. Versements : 500 francs en souscrivant, 150 francs à la répartition et 50 francs le 16 août prochain. Il sera accordé une bonification de 10 francs sur les actions qui seront entièrement libérées à la répartition. La souscription sera ouverte le 15 juillet, à 9 heures du matin, et sera close le même jour à 4 heures du soir, à Paris, au siège social, 100, rue de la Chaussée-d'Antin, 100.

« N. B.— La Société LA NIMBOFUGE prend l'engagement de ne pas créer d'obligations. — On peut souscrire dès aujourd'hui par correspondance. »

— As-tu entendu, Philéas ? Pas d'obligations ; tous les bénéfices pour les actionnaires ; c'est superbe et honnête... et cette bonification de dix francs par action en se libérant à la répartition... c'est magnifique !. . Si nous prenions deux cents actions dans ces conditions-là ; nous bénéficierions tout de suite de... De combien bénéficierions-nous, Philéas ?

— De deux mille francs.

— Pas plus ? . . Enfin, c'est toujours ça de moins à déboursier... Eh bien, qu'en dis-tu, mon chéri ?

— Pas d'obligations, ces sangsues des Sociétés... tous les bénéfices de l'entreprise réservés aux actionnaires, heu ! heu ! . . Il faut que ces Messieurs de la Nimbofuge soient bien sûrs du succès pour se lier ainsi les mains... Mais, en définitive, je ne sais pas encore le but, le but pratique que veut atteindre la Société. Avant de se lancer dans une affaire, encore faut-il savoir... .

— Le but ? tiens, le voici expliqué tout au long. Ecoute-moi ça, Philéas, c'est la fin du prospectus :

« S'il est une entreprise digne d'attirer la sérieuse attention et les sympathies enthousiastes des savants et des
« capitalistes grands et petits, de tout homme désireux du
« bien-être du peuple, de tout possesseur de terres, de tout
« gouvernement soucieux de la prospérité publique, cette
« entreprise est, sans contredit, celle qu'inaugure la So-
« ciété LA NIMBOFUGE dont le but philanthropique, huma-
« nitaire et scientifique doit sauter aux yeux des moins
« clairvoyants.

« En effet, la Société LA NIMBOFUGE a pour but, ainsi
« que son nom l'indique — *Nimbus fugare* — de préserver par la Raréfaction et la Dispersion des Nuages orageux, tous les biens de la terre ; ces biens qui sont, à

« juste titre , les premiers , les plus sûrs , les plus impor-
« tants , les plus indispensables éléments de la substanta-
« tion de l'homme, du commerce, de l'industrie, en un mot
« de tout ce qui constitue la richesse des nations et le
« bien-être matériel des individus.

« La Société LA NIMBOFUGE a pour champ d'opérations
« la surface toute entière de notre planète, 510 millions de
« kilomètres carrés.

« Ses appareils de raréfaction et de dispersion des nua-
« ges orageux — système Grosskrakmann — brevetés par
« tous les gouvernements connus — lui permettent d'opé-
« rer instantanément et simultanément sur plusieurs
« points à la fois aussi bien sur des surfaces immenses
« que sur d'infimes superficies, aussi bien dans les plaines
« et les vallées qu'aux sommets des montagnes et l'éten-
« due des mers.

« Les expériences faites en présence des sommités scien-
« tifiques des cinq parties du monde réunies en comité,
« ont donné des résultats inattendus, extraordinaires.

« Désormais l'humanité peut se multiplier à l'infini; elle
« peut bannir toute crainte de famine, de disette. Avec les
« appareils NIMBOFUGES plus de pluies diluviennes entrat-
« tant les terres, gonflant les rivières, ravageant les
« champs, noyant les récoltes, déchaussant, abattant,
« entraînant arbres, vignes, chaumières. Plus de grêle
« hachant en un instant ce que la terre a mis plusieurs
« mois à produire. Plus de ces brouillards intenses tom-
« bant sur les récoltes pour les détériorer; sur les cités
« pour les envelopper de ténèbres malsaines et les con-
« traindre à allumer le gaz bien des heures avant la nuit.
« Plus d'air insalubre nulle part; partout le ciel pur, le
« soleil rayonnant, semant sur la terre assainie la gaité,
« l'abondance, le bonheur. Désormais le laboureur peut
« compter sûrement sur ses récoltes, le marin sur un beau

« temps continu, le citadin sur un ciel toujours sans nuages :

« Les calculs les plus modérés — une large part faite à l'imprévu — permettent aux administrateurs de la Société LA NIMBOFUGE de croire — et ils le croient fermement — que le premier exercice donnera des résultats tels que MM. ses Actionnaires n'en auront jamais vus de pareils. La NIMBOFUGE leur réserve des surprises. »

Rouge comme un hibiscus à demi fané, soufflant comme un cachalot, madame Rognard se tut un instant, fixant sur son mari des regards interrogateurs. Celui-ci, un crayon à la main, alignait des chiffres sur la marge du prospectus.

— Tu as entendu, Philéas ? la Nimbofuge nous réserve des surprises. C'est une affaire d'or. Songe donc : plus de disette à redouter ; les récoltes à l'abri des caprices des saisons. . . Tout va baisser prodigieusement ; la vie matérielle va être pour rien. Vrai, les fondateurs de cette Nimbofuge — mon Dieu, que j'aime ce nom, — méritent des statues et toutes les croix d'honneur existantes. . . Voyons, Philéas, as-tu fini tes chiffres ?.. il faut te décider. Moi, j'en veux beaucoup de ces Nimbofuge, mais au pair. . . Vous entendez, cousin ? nous voulons les avoir à 500 francs, comme vous, avec la bonification de dix francs. . . Eh bien, monsieur Rognard ?

— *Chi va piano, va sano*, Martiale, ne l'oublions pas.

— Laisse-moi la paix avec ton piano ; il s'agit de souscrire.

— Ne nous emballons pas, ma'me Rognard, et soyons fidèles à la devise de feu mon frère : « Ne faut mettre tous œufs en un même panier. »

— Je ne l'oublie pas, la devise, aussi voilà pourquoi je vous demande combien voulons-nous en prendre ? Notez bien que monsieur Arashforth écrit au cousin que, une fois admises à la cote officielle, ces actions vaudront plus

de deux mille francs. Je veux être aussi prudente que vous, Philéas... nous n'en prendrons que deux cents...

— Deux cents, Martiale ! deux cents !!! Bigre ! bigre ! deux cents !

— A cinq cents francs chacune, cela fait ?.. Cousin, à cinq cents, c'est entendu, n'est-ce pas ?.. Je disais que ça fait... déduction faite de la bonification... Combien cela fait-il, Philéas ?

— Quatre-vingt-dix-huit mille francs... plus de la moitié de notre fortune.

— Ah ! tant que ça ! Ecoute, monsieur Rognard : nous ne les garderons pas ces actions, si tu veux ; nous les revendrons dès qu'elles seront cotées deux ou trois mille francs et nous réaliserons d'un coup... Combien réaliserons-nous, à deux mille francs ?

— Trois cent mille francs.

— Trois cent mille francs de bénéf ! comme dit ton agent de change ; mais c'est une fortune, une vraie fortune... Monsieur Rognard, vous avez l'air d'hésiter... me trompé-je ?

— Voyons, voyons, Martiale, ne prends pas ton air méchant et ne nous montons pas la tête. Soyons calmes, le calme permet la réflexion ; avec la réflex... .

— Le voilà parti !.. il ne lui manque plus que la robe et la toque à cet avocat pérorateur... Voulez-vous oui ou non des Nimbofuge ? oui ou non cette affaire est-elle bonne ?

— Certainement cette Nimbofuge me semble appelée à un grand... Il est de fait qu'en les revendant à deux mille francs de prime, ce serait une opération magnifique, je dis plus : splendide.

— Alors, que décidez-vous ?

— Pour faire cette opération, puisque tu y tiens...

— Certes, j'y tiens beaucoup, énormément.

— Il nous faudra déplacer... oui, c'est bien cela ; il nous faudra déplacer, c'est-à-dire vendre, quatre-vingt-dix

Nord . . . à onze cents francs, cours du jour, pour nous procurer quatre-vingt-dix-neuf mille francs applicables à deux cents Nimbofuge, si tu persistes à en vouloir deux cents.

— Oui, je tiens à en avoir deux cents, et plus si c'est possible.

— Va pour deux cents ! Ce que femme veut . . .

— Assez de proverbes, monsieur Rognard. . . Vous vous abandonnez, Philéas.

— Ah ! bigre ! bigre ! bigre !

— Qu'est-ce qu'il y a encore ?

— Doucement, bigre ! doucement, ma'me Rognard. Déjà dans l'affaire des Moulins Maritimes, j'ai été pincé pour vingt-sept mille cinq cents francs, et . . . bigre ! bigre !

— Et ? . . . Mais achevez donc ! tu me ferais sauter au plafond avec tes réticences. Eh bien ?

— Eh bien, ces Nord, qu'il faudrait vendre onze cents francs, je les ai payés treize cent cinquante.

— C'est deux cent cinquante francs de perte, voilà tout.

— Par action, ma chère, par action . . . soit vingt-deux mille cinq cents francs de flambés. Si nous ajoutons à ce chiffre la perte sur les Moulins Maritimes, nous arrivons à un total de cinquante mille francs . . . bigre ! bigre ! c'est de l'argent cela, sais-tu, ma'me Rognard ? Réfléchis-y, Martiale. Cinquante mille francs !

Madame Rognard appuya ses deux mains joufflues sur la table pour s'aider à se lever ; puis, les yeux dans les yeux de son mari, elle s'écria d'un air et d'un accent de souverain mépris :

— Et tu te prétends un spéculateur habile ! un financier hors ligne ! un calculateur sans rivaux ! Tiens, tu me fais pitié ! Voyez-vous ce monsieur à qui cinquante mille francs de perte font peur quand il s'agit d'en gagner trois cent mille !

— Desquels ôtez cinquante mille, reste deux cent cinquante mille seulement, ma'me Rognard.

— Seulement ! il a dit seulement ! ah ! le mot est joli ; je le retiens ce seulement ; je veux le faire encadrer... Et vous trouvez que ce n'est pas un beau denier ? Je vous conseille de cracher dessus. Ah ! si j'étais le chef de la communauté... si seulement j'avais voix au chapitre... Mais ouich ! les femmes, ça ne compte pas ; c'est bon tout au plus à apporter une dot... Si j'étais la maîtresse, je souscrirais pour cinq cents, pour mille Nimbofuge.

— Pour ne pas te déplaire, je ne répéterai pas le proverbe italien ; je dirai seulement : Martiale, soyons modestes. A quoi bon grossir notre pelote outre mesure ? la dot d'Eglantine est assurée, grâce au legs de mon frère, et nous ne sommes plus d'un âge à...

— Monsieur Rognard... vous êtes un mauvais père.

— Oh ! Martiale, voilà un reproche auquel j'étais loin de m'attendre.

— Un bon père, monsieur, quelle que soit la dot de son enfant, doit travailler à l'augmenter sans cesse. Si mes parents avaient pensé comme vous, auriez-vous trouvé dans ma corbeille une liasse de cent beaux billets de mille ? Plus la dot d'une jeune fille est considérable, plus les parents sont estimés, et plus ils ont le droit de se montrer difficiles dans le choix d'un gendre, monsieur, sachez-le.

— Bien, bien, ma'me Rognard... Vous êtes bien décidée ?.. Nous vendrons donc quatre-vingt-dix Nord et nous souscrirons à deux cents Nimbofuge. C'est vous qui le voulez, ne l'oubliez pas.

— Mais certainement. Ce devrait être déjà fait. Allez donc, partez.

— A neuf heures du soir ? Demain il fera jour, Martiale.

— Demain le cousin Achille vous accompagnera chez son ami... N'est-ce pas, cousin ? Et il nous obtiendra les actions au pair... Achille, une tasse de thé et quelques Sandwichs ? Ne dites pas non ; vous me désobligeriez. Offrez-moi votre bras, cousin, jusqu'à la salle à manger.

Je n'eus garde, et pour cause, de refuser une invitation faite si gracieusement. J'étais à jeun depuis la veille !

Je crois l'avoir dit : j'avais été atterré d'abord en recevant le pli de Richard, mais peu à peu, en entendant madame Rognard s'enthousiasmer pour la Nimbofuge, mon abattement vait fait place à l'espoir, à la confiance. Après tout, me disais-je, pourquoi Arashforth me tromperait-il ? Je ne le pressais pas pour qu'il me rendit mon argent ; puisqu'il s'acquitte spontanément envers moi avec des titres de sa Société, c'est que, évidemment, il croit à la bonté et à la réussite de son affaire. Ce qui le prouve c'est la parcimonie dont il fait preuve dans le règlement de sa dette. Les actions ne devant rien valoir, il les aurait prodiguées pour m'éblouir et me rassurer par la quantité.

Tout en causant avec moi-même, la pyramide de Sandwichs s'abaissait petit à petit jusqu'à fleur d'assiette.

Mademoiselle Eglantine avait refusé d'assister au thé familial. Seule au salon, elle déchiffrait un morceau d'un nouvel opéra, dont le *Figaro* donnait la primeur à sa quatrième page.

Quand nous y entrâmes, l'abat-jour vert sembla se tourner de mon côté. Sans doute Thérèse lui avait parlé du grand pli chargé que j'avais reçu et désirait-il deviner à l'expression de mon visage si j'étais moins triste que de coutume.

Personne ne parlait. Monsieur Rognard traçait attentivement des colonnes de chiffres sur son calepin.

Renversée dans son fauteuil, les yeux au plafond, la bouche entr'ouverte par un demi-sourire béat, madame Rognard semblait rêver. Prenant tout-à-coup la parole, elle dit, en flûtant sa voix :

— Eglantine, as-tu souvenance de ce jeune homme qui nous fut présenté chez les Broutillon, l'année dernière, et que nous avons rencontré deux ou trois fois chez les Rigot-

taux ?.. un beau brun , très pâle , très distingué... avec une fine moustache noire ?

— Très vaguement, mère.

— J'ai cru que tu l'avais remarqué... Eh bien, il est en train de devenir millionnaire.

— Tant mieux pour lui, maman.

— Il est très bien , mais très bien , ce jeune homme , sais-tu ?

Monsieur Rognard leva vivement la tête et regarda sa femme par dessus son pince-nez, et se remit à ses calculs presque aussitôt.

Mademoiselle Eglantine garda le silence.

Surpris , je regardais madame Rognard à la dérobée. Elle reprit :

— Et d'une élégance... d'une politesse... un parfait gentleman !

— C'est possible ; mais je ne m'en suis pas aperçue, maman.

— Toi , d'abord , tu ne t'aperçois jamais de rien... C'est à peu près vers cette époque que tu as eu la toquade de ton abat... .

— Mère, je t'en prie... .

— Bon, bon, on sait ce que cela veut dire, enfant gâtée, capricieuse, qui se plaît à se défi... .

— Mère !

— Bon, bon ; on a compris... . Il t'admirait fort, ce jeune homme... . Nous ne nous doutions pas qu'il fût l'âme intime du cousin Achille.

— Intime est de trop, ma tante, dis-je timidement.

— N'allez-vous pas le renier à présent ? Vous feriez là un joli coup , en vérité ! Un homme en passe de faire une grosse fortune... . et qui se montre si bon pour vous... . Il t'a joliment applaudie après ton grand morceau de la *Favorite*. Demande à ton père plutôt. Est-ce vrai ce que je dis, monsieur Rognard ?

— Hein ? quoi ? tu dis ?

— Je dis que monsieur Arashforth a beaucoup applaudi Eglantine après son grand morceau , chez les Barbayeux.

— Oui, oui, comme tout le monde d'ailleurs.

— Plus fort que tout le monde , insista madame Rognard , et elle ajouta aigrement : Vous vous abandonnez , monsieur Rognard.

Monsieur Rognard fit un énergique mouvement d'épaules. Était-ce pour se redresser ou pour témoigner son impatience d'être troublé dans ses calculs ? l'un et l'autre probablement.

Mademoiselle Eglantine avait fait pirouetter son tabouret et modulait des accords en sourdine.

Madame Rognard s'était replongée dans son fauteuil , avait collé de nouveau ses regards au plafond et abandonné ses mains entrelacées sur son vaste abdomen.

Monsieur Rognard continuait à chiffrer avec entrain.

Moi j'étais de mauvaise humeur. Le dialogue entre la mère et la fille m'avait désagréablement impressionné. Je me demandais *in petto* dans quel but madame Rognard parlait si avantageusement de mon ancien copain de Lycée. Je me demandais aussi pour quelle raison mademoiselle Eglantine avait brusquement interrompu sa mère quand celle-ci avait parlé d'abat-jour , et pourquoi elle , Eglantine , portait cet affreux auvent de taffetas vert si elle n'était pas atteinte d'ophtalmie. Une tocade , avait dit madame Rognard. Singulier caprice, ma foi ! Mais était-ce un caprice ? Quelque modeste soit-elle , une jeune fille ne s'enlaidit pas à plaisir , que diable ! Mais alors ? Mystère.

De temps en temps monsieur Rognard murmurait des phrases inintelligibles et gesticulait comme quelqu'un qui se dépêtit. Ce manège finit par agacer madame Rognard.

— Qu'as-tu donc à te démener ainsi et à bourdonner comme une grosse mouche ? demanda-t-elle assez aigre-

ment. Quand tu es là on n'a jamais un instant de tranquillité.

— Ce que j'ai ? dit-il, en trainant son fauteuil à côté de celui de madame ; j'ai que je n'y comprends absolument rien, rien, rien, à ce prospectus de la Nimbofuge.

— Par exemple ! il est pourtant clair comme le jour.

— Tu trouves ? Alors explique-moi ceci : Le prospectus déclare que la Société est fondée au capital de cent millions, n'est-ce pas ?

— Cent millions, oui ; c'est imprimé en toutes lettres. Après ?

— La Nimbofuge met en vente 160 mille actions de 500 francs, n'est-ce pas ?

— Voyons, après, après ? est-il crispant avec ses n'est-ce pas ?

— Or, si je multiplie 160 mille par 500, je trouve au produit 80 millions seulement.

— Eh bien, l'imprimeur s'est trompé et ces messieurs de la Nimbofuge ne s'en sont pas aperçu, voilà.

— Alors il faut admettre que cet imprimeur s'est trompé deux fois.

— Comment ça ?

— Voici : Si je multiplie 160 mille par 700, prix des actions offertes aux souscripteurs, ce n'est ni 80, ni 100 millions que je trouve au total. . .

— Qu'est-ce que tu trouves, alors ?

— Je trouve 112 millions ! c'est à dire 12 millions de plus que le capital social. Qu'est-ce que cela veut dire ? Voyons, ma'me Rognard, explique-moi la chose, toi qui trouves si clair, si limpide, le prospectus. Pourquoi ces 12 millions de surplus ? Que deviennent-ils ? à quoi ou à qui sont-ils destinés ?

— Ah ! ma foi ! je ne suis pas sorcière, moi,

— On devrait bien nous le dire ; les actionnaires ont droit à des explications ; c'est leur argent qui roule. 100

millions, 80 millions, 112 millions ! c'est à n'y rien comprendre et, de fait, je n'y [comprends absolument rien. Veux-tu savoir le fond de ma pensée ? Eh bien ! je n'ai pas confiance. Il y a du louche dans tous ces chiffres. Voilà des particuliers que l'on ne connaît ni d'Eve ni d'Adam, qui créent une Société au capital de 100 millions, qui n'émettent que pour 80 millions de titres et qui veulent en encaisser 112 ! Hum ! hum ! De rechef je demande des explications, je dis plus, des éclaircissements lumineux.

— As-tu bien fait tes calculs, Philéas ? ne t'ès-tu pas trompé dans tes multiplications ? Ne te fâche pas ; erreur ne fait pas compte ; çà peut arriver à tout le monde, de se tromper. Il faut revoir tes opérations, car, enfin, avant de jeter le manche après la cognée, avant de prendre la mouche et d'accuser les gens — des gens avec tout plein d'étoiles après leurs noms — il faut être très sûr... Cousin, voulez-vous voir si monsieur Rognard n'a pas eu quelque distraction ?

— Mais non, mais non ! je n'ai pas eu de distraction ; je sais calculer, que diable !

— Oui, certes, tu sais calculer ; mais avec tant de zéros il est aisé de se tromper, Philéas.

Tout en faisant cette réplique, madame Rognard attira à elle le prospectus et le poussa de mon côté. .

AMROUN.

(A suivre.)

LA CHAPELLE
NOTRE-DAME DE CADÉROT

A BERRE

(Suite et fin) (1)

IV

A l'extérieur, notre chapelle n'a rien de remarquable ; son aspect même est assez rustique. Toute sa gloire est à l'intérieur, dirons-nous avec le psalmiste : *Omnia gloria ejus . . . ab intus*. C'est un long bâtiment en maçonnerie, couvert en tuiles, dont les murs de un mètre vingt centimètres d'épaisseur sont soutenus par dix contreforts en pierres de taille, cinq au nord et cinq au midi. L'abside, également en pierres de taille, regarde l'Orient d'où nous vient la lumière. Son style est une réminiscence du style roman qui devait appartenir à sa construction primitive. La façade occidentale est couverte par l'ermitage qui n'en laisse apercevoir que la rose, son seul ornement extérieur. Un modeste clocheton surmonte le pignon.

La porte d'entrée, pratiquée dans la muraille méridionale, entre deux contreforts, est de forme ronde et surmontée d'une petite niche dans laquelle on voit une statuette en pierre de la Vierge, assez bien sculptée, que le vulgaire, ainsi que nous l'avons déjà dit, croit, bonnement, être celle découverte par le bœuf de la légende.

(1) Voir la livraison de janvier 1884.

Les dépendances de Notre-Dame de Cadérot sont assez restreintes. Elles consistent : 1° en un bâtiment appelé *l'ermitage*, lequel est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage comprenant deux pièces, le tout en très mauvais état, ce qui a déjà été constaté en 1792; 2° en une petite cour y attenant; 3° en un jardin d'une contenance de 9 ares, 95 centiares, donné, en 1862, par la commune, en échange d'un autre annexé au cimetière, et 4° en un terrain dit *le vieux cimetière*, d'une superficie de 18 ares, 35 centiares.

Ce petit domaine est clos de murs peu élevés et l'on pénètre dans son enceinte par un portail de la même époque que le monument et derrière lequel se développe une allée de cyprès torueux, dont quelques-uns fort beaux remontent également au commencement du XVII^e siècle. Il est à remarquer que ce portail n'a jamais eu de portes, sans doute pour indiquer qu'on arrive toujours librement à la maison de la Vierge. L'intérieur du temple ne comprend qu'une seule nef dont les proportions architecturales, parfaitement observées, sont d'un effet saisissant. Il est seulement regrettable que l'abside soit cachée par un immense rétable dont on a rempli les vides avec des planches peintes, ce qui lui enlève le caractère de grandeur que ses fondateurs lui avaient donné.

La chapelle mesure, dans œuvre, 32 mètres en longueur, huit en largeur et dix en hauteur. La voûte est composée de quatre centres ou travées séparés par autant de cintres en arc de cercle s'appuyant sur des pilastres correspondant aux contreforts extérieurs. Trois de ces centres sont constitués par deux voûtes cylindriques dont les quatre arêtes à nervures viennent se réunir à la clef. Le quatrième, qui forme le sanctuaire, est en plein cintre et sans arêtes. Un cordon ou grosse moulure court tout autour de la nef, à la naissance des voûtes, et s'arrête au grand cintre qui précède l'abside. Cet abside de forme semi-circulaire

représente une demie coupole percée de trois œils de bœuf ornés de cartouches sculptés et d'une ouverture carrée dont l'utilité est contestable. Quatre longues fenêtres cintrées, au nord et trois seulement au midi, la porte en remplaçant une, versent la lumière dans la chapelle dont l'extrémité est éclairée par la rose de la façade occidentale avec des vitraux de couleurs vives qui remplissent ses neuf médaillons. Des verrières en grisailles occupent cinq des fenêtres de la nef et les deux du Sanctuaire représentent, celle du côté de l'Évangile, la Vierge de Murillo, et celle du côté de l'Épître, l'image de Saint-Joseph. Il manque à cet ensemble les jours de l'abside.

Le Sanctuaire est élevé de deux marches en marbre blanc sur lesquelles repose une balustrade en fonte qui a été remplacé, en 1864, une grille remarquable en fer forgé de cinq mètres de haut, qui en faisait un lieu sacro-saint depuis la concession des Indulgences. Le sol est dallé en marbre noir et blanc. On remarque, de chaque côté du chœur, onze stalles en bois de chêne pourvues de leur pupitre et surmontées, par derrière, de panneaux dont la frise cintrée du sommet est ornée de sculptures d'une très grande pureté.

Une assomption de la Vierge, peinte en 1703 (1), décore le plafond; cette œuvre n'était pas sans mérite, mais elle a subi des réparations qui l'ont sensiblement altérée.

L'autel, en marbre brun jaspé, d'un fort beau dessin, a la forme d'un sarcophage; il porte, sur le devant, un cartouche italien dont le milieu est en marbre vert et son encadrement, comme les moulures qui ornent l'ensemble, est en marbre blanc. Il repose sur une plate-forme à

(1) Une délibération du Conseil communal, en date du 27 décembre 1703, autorise les marguilliers de Notre-Dame de Cadérot à emprunter la somme de cent livres, qui leur manque, pour payer cette peinture dont on ne nomme pas l'auteur. *Reg. BB. n° 19, fol. 398.*

deux degrés également en marbre blanc avec une étoile noire au centre.

Le tabernacle est un petit chef-d'œuvre de sculpture. La porte en bois doré est pratiquée dans un fond de marbre jaspé sur lequel s'étalent des roses et des feuilles de palmier en marbre blanc, qui s'échappent de chambranles composant l'encadrement. Ces chambranles, en forme de cariatides, ont chacune à leur sommet une tête de chérubin appuyée sur ses ailes et leur extrémité inférieure se courbe gracieusement en façon de consoles. La partie supérieure comprend un groupe de deux autres têtes séraphiques, également dans leurs ailes, sur lequel s'appuie la tablette qui supporte la Croix. Ces figurines sont si parfaites qu'on les croirait sorties du ciseau inspiré du sculpteur Chastel(1). Trois gradins, partant de chaque côté du tabernacle, sont surmontés de la statue de la Vierge.

Cette statue est un très beau morceau de marbre de Carrare ; mais elle manque de proportions, ce qui en fait une œuvre d'art médiocre. Elle mesure en hauteur un mètre quarante-cinq centimètres, y compris le socle de dix centimètres. La Vierge est vêtue d'une robe recouverte d'un long manteau dont les plis se développent avec assez de grâce. Un voile lui couvre la tête et revient se croiser sur la poitrine. Elle tient un sceptre de la main droite et porte l'enfant Dieu sur le bras gauche. Le petit Jésus presque nu, a la main droite levée pour bénir et appuie l'autre sur le bras de sa mère. Aux pieds de la Vierge on voit, à droite, la tête et une partie du corps du bœuf de la légende qui semble la contempler. Les figures étaient autrefois légèrement peintes, ce qui leur donnait un air de vie que des diamants, placés dans les yeux, rendaient encore plus expressif. Ces diamants n'ont disparu qu'en 1864, ce qui a été

(1) J.-P. Chastel, né à Avignon en 1728, vint, bien jeune, étudier à Aix comme statuaire ; il est mort, en 1793, à l'hospice des incurables de cette ville qui possède un grand nombre de ses œuvres.

considéré comme un sacrilège ; mais une main pieuse (1) les a remplacés, en 1881, par d'autres moins brillants et moins beaux.

Les archives de la Confrérie de Notre-Dame de Cadérot ayant complètement disparu, nous n'avons rencontré nulle part, malgré l'opiniâtreté de nos recherches, aucun document qui nous fasse connaître l'origine de cette statue. Nous le regrettons vivement, car nous aurions été heureux de compléter notre travail avec cet intéressant détail. Est-ce un don ou une acquisition ? C'est ce qu'on ne saurait dire ; mais il est à supposer qu'elle est contemporaine de l'autel érigé, en 1756, par Jean Hugues, marbrier d'Aix (2), et, sans doute, en son honneur.

Il y a bien encore une légende à son sujet ; mais elle est tellement invraisemblable que nous la passerons sous silence. Ce qui est certain c'est que cette statue est bien celle de Notre-Dame de Cadérot, qu'elle a été exécutée pour notre chapelle et que, conséquemment, ce n'est pas par hasard, comme on l'a supposé, qu'elle a été rencontrée en Italie ou ailleurs par un donateur quelconque. On ne saurait, cependant, méconnaître son type italien.

L'autel se trouvait primitivement adossé au mur de l'abside, ainsi que le témoignent les trous encore ouverts dans lesquels étaient scellées les pièces de fer ou de bois qui l'y retenaient. On remarque également, à droite de son emplacement, la *piscine* ou petite niche destinée à recevoir le *lavabo*. Sa place liturgique est sous l'arceau de cet abside et l'on doit déplorer que l'on ne se soit pas conformé à cette règle lors de sa construction, au siècle dernier, et qu'on l'ait maintenu, en 1864, dans le rétable dont nous avons

(1) Ce soin fut confié à M. l'abbé Carle, curé de la paroisse de Berre où il n'a fait que passer.

Non ætate senex, sed plene pondere vitæ.

(2) Reg. des délibérations, BB. 25, fol. 20, et pièce n° 17 et 18 de la liasse de la série GG. aux archives de Berre.

déjà signalé l'inconvénient, mais qui mérite néanmoins une description particulière.

Ce beau travail appartient à la Renaissance dont il reproduit tous les caractères architectoniques : accouplement de colonnes, emploi des ordres grecs et romains superposés, présence d'un fronton brisé, feuilles et enroulements de toutes sortes avec des figures humaines agencés à la manière d'arabesques.

De l'ensemble des documents historiques que nous avons recueillis, il résulte, pour nous, que ce rétable se trouve à Berre depuis le commencement du XVI^e siècle. On voit, en effet, dans les registres de la Commune, à la date du 8 mai 1503 (1), que le Conseil décida que les amendes perçues au profit de l'aumône seraient employées à la confection d'un « grand rétable » destiné au maître-autel de Saint-Césaire, « en l'honneur de Dieu et de la très glorieuse Vierge-Marie ». Ce rétable fut placé, en 1507, dans l'église paroissiale (2) où il dut rester jusqu'au moment où on remplaça le maître-autel y attaché par un autre dont la construction fut décidée par délibération du 27 avril 1788 (3) et qui disparut lui-même en 1826. Les proportions de ce monument ne s'harmonisant plus avec les dispositions nouvelles, il est vraisemblable qu'il fut transporté à Notre-Dame de Cadérot lorsque, en 1756, on érigea l'autel et la statue dont nous avons parlé plus haut ; mais il a dû subir de profondes modifications tant à cette époque qu'en 1864.

Voici son état actuel :

Il s'élève depuis le sol jusqu'à la voûte et, comme nous ne saurions trop le redire, ferme complètement l'abside. Le soubassement est formé d'un mur en maçonnerie revêtu de planches légères avec moulures ayant des préten-

(1) Rég. des délibérations BB. 6, fol. 342-3.

(2) Rég. des délibérations BB. 7, fol. 6.

(3) Rég. des délibérations BB. 23, fol. 80.

tions au style attique. Il supporte six colonnes torses autour desquelles s'enroulent des corps d'enfants se jouant au milieu d'arabesques composées de ceps de vignes, avec feuilles et fruits. Ces colonnes, posées trois de chaque côté d'une niche centrale, deux en arrière et une en avant, celle-ci plus grosse que les autres, sont surmontées de chapiteaux corinthiens sur lesquels s'appuie l'entablement dont la frise est ornée de figurines et de rinceaux. Cet entablement est dominé par une corniche avec modillons en forme de consoles et de denticules, dont les lignes brisées suivent le mouvement indiqué par la position des colonnes. La statue de la Vierge se dresse dans la niche dont une large coquille occupe la partie supérieure. L'archivolte repose sur des cariatides, ornement assez rare dans l'art chrétien, et les angles sont remplis par deux anges posés dans le sens du cintre sous l'architrave de l'entablement.

Cette première partie du rétable est surmontée d'un fronton dont les corniches rampantes s'arrêtent presque aussitôt, en s'enroulant à leurs brisures et deux acrotères placés à chaque extrémité supportent des statuette en bois. L'espace vide du tympan de ce fronton laisse apercevoir, pleinement, un tableau représentant l'Assomption de la Vierge encadré par deux cariatides, en avant desquelles s'avancent deux petites colonnettes torses dont les chapiteaux et l'entablement répètent ceux ci-dessus décrits. Le tout est terminé par un large cartouche incliné portant une colombe d'argent sur fond d'azur.

Ce rétable peint en rouge et rehaussé d'or est véritablement d'un aspect grandiose ; mais il n'est pas à sa place. Il détruit, nous le répéterons une dernière fois, l'harmonie architecturale de la chapelle que l'abside complète si parfaitement. Aussi est-il à souhaiter qu'une main hardie répare cette méprise du passé et rende à ce Sanctuaire la beauté de son ensemble, en enlevant ce rétable, quelle

qu'en soit la valeur. On remettrait alors à leur vraie place, c'est-à-dire dans l'abside, et l'autel et la statue qui, ayant ainsi plus d'air et plus de jour ne seraient plus écrasés par cet immense ornement dont ils paraissent les accessoires au lieu d'être les objets principaux. D'autre part, le rétable, qui, dans son état actuel, ne présente aucune garantie de solidité, pourrait être installé dans de meilleures conditions à l'autre extrémité de la nef, sous la rose, où il ferait tout aussi bien bonne figure.

Mais, dira-t-on, ce serait un travail coûteux et ce temps-ci est peu favorable aux constructions religieuses. Qu'importe ? cette chapelle a été soumise à bien d'autres épreuves et toujours elle les a surmontées. Une volonté bien arrêtée peut, avec le concours des gens de bien, accomplir cette œuvre réparatrice que l'art chrétien de même que le bon sens imposent péremptoirement ; car il ne faut pas confondre le grand avec le gigantesque.

On ne saurait, assurément, avoir la prétention de donner à la Vierge de Cadérot la splendeur qui environne celle de Saint-Sulpice de Paris ; mais il serait possible d'imiter quelques-unes de ses beautés. L'hémicycle pourrait contenir l'image des Saints, plus particulièrement honorés dans le pays, savoir : Sainte-Anne (1), Sainte-Marguerite (2), Saint-Césaire (3), Saint-Jacques (4), Saint-Roch (5),

(1) Nous avons déjà consacré quelques lignes à l'Oratoire de la Mère de Marie, page 27.

(2) La chapellenie de Sainte-Marguerite était située en face de l'église paroissiale. Elle n'était plus qu'une ruine lorsque le curé de Berre, auquel elle appartenait en qualité de prier, la vendit, le 3 novembre 1762, au propriétaire du moulin à huile, du Drignon, qui la démolit pour élargir sa cour d'accès. (*Titre original en papier communiqué.*)

(3) Saint-Césaire, archevêque d'Arles (502-540), a toujours été le patron de la paroisse. Voir la note, page

(4) L'hôpital était sous le vocable de Saint-Jacques, dont le nom est resté à un boulevard.

(5) Voir pour son Oratoire, note page 31.

Saint-Sébastien (1), Saint-Eloy (2) et Saint-Antoine (3).

C'est moins un conseil qu'une idée que nous émettons, avec l'espoir, cependant, qu'une âme grande, généreuse et bien inspirée la réalisera un jour.

Notre-Dame de Cadérot possédait, comme objets précieux, trois lampes en argent qui, sur la demande de M^{sr} Jean de Jumilhac, archevêque d'Arles, et en exécution des ordres du roi Louis XV dont les guerres du Canada et d'Allemagne avaient épuisé le trésor, furent envoyées à Arles, le 22 juin 1760, pour être ensuite portées à la Monnaie d'Aix, après estimation (4). La valeur en fut rem-

(1) La chapelle de Saint-Sébastien s'élevait près du ponceau du Béalet sur lequel passe le chemin des Moulins. Elle remontait à 1475, année dans laquelle le prier de la confrérie de son nom fut autorisé, le 27 décembre, à prendre de la chaux de la ville pour sa construction. (*Reg. des délibérations BB. 5, fol. 58.*) On ignore l'époque de sa démolition ; mais elle fut remplacée par un oratoire qui fut lui-même détruit en 1862 pour être reporté à quarante mètres plus loin, à l'endroit où on le voit encore aujourd'hui.

(2) La chapelle Saint-Eloy, située à 150 mètres, au nord de Notre-Dame de Cadérot, est très ancienne. Selon une vieille coutume provençale on y célébrait, chaque année, au milieu de l'été, l'office divin suivi de la bénédiction des bêtes de labour. C'était une fête de l'agriculture qui avait ses prieurs, ses prieureses et ses divertissements. La procession se faisait à cheval sur les animaux que le prêtre devait bénir et si quelqu'un, d'après un règlement du 10 juillet 1791, venait à dépasser le porteur du *Gaillardet* qui ouvrait la marche, il devait payer deux livres de cire neuve au Saint. (*Reg. des délibérations de 1784 à 1800, page 198.*) Le *Gaillardet* était une bride attachée à la bannière de Saint-Eloy.

La chapelle tombant en ruines, fut rétablie sur un plan plus restreint en 1853 ; mais, aujourd'hui, les quatre vents du ciel y pénètrent de toutes parts et nul ne s'en inquiète.

(3) La chapelle Saint-Antoine est précédée d'une halle qui sert de lieu de réunion aux pêcheurs de Berre. Le 4 avril 1664, la Communauté fit ériger une croix de bois devant cet Oratoire qui existait déjà depuis longues années (*Reg. des délibérations BB. 16, fol. 358*) et, le 2 août 1792, les pêcheurs demandèrent au corps municipal de le conserver pour local des séances d'une prud'homie dont ils sollicitaient l'établissement. Ce modeste édifice si cher, pourtant, à la population maritime se trouve, lui aussi, dans le plus déplorable état.

(4) *Reg. des délibérations BB. 25, fol. 94.*

boursée, au mois de mars 1766, et employée à l'acquisition de trois autres lampes (1) qui figurent dans l'inventaire des objets et ustensiles d'or et d'argent des établissements religieux de Berre, dressé le 1^{er} décembre 1792 par les commissaires du Conseil général de la Commune (2).

Ce même inventaire contient, en outre, comme appartenant à la chapelle : 1^o deux burettes avec leur soucoupe en argent; 2^o deux couronnes d'argent inégales; 3^o un sceptre d'argent; 4^o un poisson d'argent, deux yeux, un cœur avec sa chaîne à laquelle tient un morceau de corail; 5^o deux papillons, dit-on, en argent; 6^o quatre croix d'or dont l'une porte un Saint surmonté d'un cœur.

Notre-Dame de Cadérot était administrée, avant 1789, par des marguilliers-prieurs qui se renouvelaient tous les ans; ils étaient nommés par les Consuls et approuvés par le Conseil communal. D'abord au nombre de deux, pendant le XVII^e siècle, ils furent portés à quatre vers 1700. Ils disposaient des fonds dont ils rendaient compte, faisaient les quêtes, assuraient l'accomplissement des fondations, etc. Ces intérêts, depuis le décret impérial du 30 décembre 1809, sont régis par la fabrique de l'église paroissiale.

Après sa réouverture concordataire, mais à une époque que l'absence de documents nous empêche de préciser, la chapelle fut décorée, par des artistes italiens, de peintures à fresque d'un goût au moins douteux. Les douze compartiments des centres de la voûte étaient occupés par des images symbolisant les litanies de la Vierge; les murailles étaient couvertes d'ornements sacerdotaux israélites et d'amples draperies d'un effet plus théâtral que religieux. Une balustrade peinte semblait s'appuyer sur la moulure qui fait le tour de la nef et, sous la rose, on avait simulé des

(1) Reg. des délibérations BB. 25, fol. 219.

(2) Original en papier aux archives des Bouches-du-Rhône, série 4, administration départementale, district d'Aix, dossier n^o 267, pièce n^o 196.

orgues que l'on a conservées lors de la dernière restauration.

Comme nous avons eu plusieurs fois l'occasion de mentionner cette restauration, accomplie, en 1864, au moyen d'une souscription publique, nous ne renouvellerons pas les critiques auxquelles elle a donné lieu. Disons cependant que ces travaux n'ont pas été assez étudiés et que dans leur exécution on n'a pas mieux tenu compte des lois liturgiques que des règles architectoniques. Il y a donc lieu d'y revenir, en disposant, plus heureusement, les objets précieux qui embellissent cet antique et vénérable Sanctuaire.

V.

Il nous reste à parler de la fête patronale de Notre-Dame de Cadérot, qui se célébrait, jadis, avec une grande solennité, le jour de l'Assomption. Cette fête est si ancienne dans le pays qu'elle doit y avoir toujours existé.

L'entrée triomphante de la Vierge dans le ciel est une tradition admise depuis le IV^e siècle dans l'église d'Orient comme dans celle d'Occident; mais ce n'est que du temps de Charlemagne, à peu près, qu'elle fut fixée au 15 août chez les Latins. Dans les VII^e et VIII^e siècle, on la solennifiait le 18 janvier. En France, la fête de l'Assomption reçut un éclat particulier depuis que Louis XIII, par une déclaration du 10 février 1638, confirmée par Louis XIV en 1650, et par Louis XV en 1738, choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la Mère de Dieu. Le roi ordonna, en même temps, qu'une procession solennelle, à laquelle assisteraient les corps de ville et les cours de justice, serait faite, à cette occasion, dans les églises de toutes les provinces. C'est donc à cette date, croyons-nous, qu'il faut faire remonter celle qui se faisait à Berre et dont nous retracerons plus loin le

cérémonial. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, le capitaine de ville, plus anciennement appelé *l'abbé de la jeunesse*, et son enseigne avaient la direction de cette fête dont ils supportaient les frais ; mais, en atténuation, ils recevaient de la communauté une indemnité qui a été de dix écus pistoles, valant quatre florins pièces, en 1561 ; de cinq florins pour le fifre et le tambour, en 1563 ; de vingt écus, en 1599 et 1602 — c'était après le départ des Piémontais ; — de dix écus, en 1611 ; de quatre-vingt-quatre livres, en 1617, et qui, finalement, fut fixée à trente livres par le règlement de 1679. Les prieurs de la chapelle s'entendaient, pour l'ordre de la fête religieuse, avec ces officiers municipaux. A la disparition de ceux-ci, ce fut le conseil communal qui présida aux divertissements publics et il s'en préoccupait sérieusement. Les anciens représentants de la communauté, dont l'intelligence patriotique se remarque en toutes choses, avaient compris qu'il était de l'intérêt du pays de donner à la fête patronale tout l'éclat dont elle était susceptible ; ils favorisaient les marchands et les étrangers en vue des avantages que procure une grande consommation, et, par une cordiale hospitalité qui laissait à chacun sa liberté d'action, ils assuraient l'entrain et la gaieté au milieu de ce rassemblement sympathique de gens du pays et de ceux des alentours. Il n'y a pas bien longtemps que, le soir de la veille de la fête, les populations de la région des étangs formaient comme un camp aux abords de la chapelle.

L'allocation spéciale portée au budget municipal étant insuffisante, la *salle verte*, local destiné aux danses, était mise aux enchères. En outre, les boulangers, les bouchers, les marchands de comestibles et tous les établissements publics étaient appelés à une cotisation destinée à rendre la fête plus brillante, partant plus lucrative. Quelques jours auparavant, les prieurs, accompagnés des tambours, donnaient l'aubade et présentaient la torque aux

propriétaires des maisons de campagne dont les offrandes venaient s'ajouter aux ressources ordinaires. Enfin, les prieuresses, qui avaient, entre autres prérogatives, celles de porter l'offrande à l'autel, d'occuper les places d'honneur à la procession, faisaient également la quête à travers le pays pour satisfaire aux dépenses du culte.

Nous allons, maintenant, jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'ordre et le cérémonial de cette fête civile et religieuse, qui était celle de la communauté toute entière; nous rappellerons, pour qu'on ne les oublie pas tout à fait, ces antiques et gracieuses coutumes, qui, après s'être éclipsées pendant la tourmente révolutionnaire, viennent encore d'être brusquement interrompues, après s'être montrées, pendant quatre-vingts ans, aussi vivaces que dans les anciens jours.

A partir du 1^{er} août, matin et soir, les tambours et les fifres parcouraient la ville en battant la Diane pour avertir les habitants de l'approche de la solennité. C'est ce qu'on nommait la *quinsenade*, qu'on regrette de ne plus entendre. Le 14, veille de la fête, à midi, on sonnait les cloches, on tirait les bottes et la fête commençait. Les tambours et les fifres, qui avaient fait partie de ce bruyant concert, circulaient ensuite dans toute la ville pour donner l'aubade. Ils s'arrêtaient d'abord à la porte de l'église et du presbytère, puis à celles des prieurs, des magistrats et de toutes les personnes auxquelles on voulait faire honneur.

Vers le soir, on portait processionnellement la statue de la Bonne-Mère de l'église paroissiale à la chapelle Notre-Dame de Cadérot.

Les tambours et les fifres ouvraient la marche;

La croix et les acolytes précédaient la bannière paroissiale, laquelle était suivie des écoles de filles et garçons;

Les confréries de femmes et d'hommes, sous leurs bannières respectives, formaient le centre;

La congrégation des jeunes filles vêtues de blanc, parées de fleurs et de rubans, chantaient de pieux cantiques ;

Les marguilliers et les prieuressees précédaient l'image de la Vierge, portée par huit congréganistes ;

L'officiant, en chappe, entouré du clergé, fermait le cortège religieux.

Puis venaient, comme suite : les violons, la bannière communale rouge et blanche (1), portée au XVII^e siècle par l'enseigne de la ville ; le corps municipal, ayant à sa tête les consuls, et plus tard les maire et adjoint, revêtus, les uns du chaperon, les autres de l'écharpe ; les officiers de justice en robe, et tous les fonctionnaires de l'Etat et de la commune, escortés par les préposés de la douane. Le peuple suivait.

Dans l'ancien temps, on employait des instruments propres au pays, tels que le tambourin et le galoubet, les tymbalons et les cymbalettes. Le corps de musique, avant qu'il ne subit la décomposition qui a frappé notre époque, rehaussait l'éclat de cette cérémonie. C'était un beau et touchant spectacle que cette marche solennelle d'une population toute entière, en habits de fête, s'allongeant sur deux files, enseignes déployées, depuis l'église jusqu'à la chapelle, au son des cloches, au bruit du tambour et aux accords harmonieux de la musique remplissant l'air d'allégresse et de contentement ! Au retour, tout ce monde se répandait sur la promenade, au milieu des baraques de toutes sortes et y produisait une animation qui était véritablement celle d'une fête publique.

La nuit venue, on tirait le feu d'artifice traditionnel, à la croix de fer, placée au point de jonction des deux routes, non loin de la chapelle, en présence d'une foule consi-

(1) Un fac-simile en soie a été déposé par nous, en 1882, à la chapelle de Notre-Dame de Cadérot.

dérable. Le clergé et les autorités y assistaient. Cette coutume existait déjà en 1601, et nous serions disposés à croire qu'elle a été établie, vers ce temps, pour rendre grâces à la Vierge, protectrice de Berre, du départ des troupes étrangères qui avaient occupé la ville depuis le 20 août 1591 jusqu'au 1^{er} du même mois 1598.

Méconnaissant la tradition historique, et, sans doute, pour affirmer ses sentiments anti-religieux, une municipalité composée d'étrangers à la localité laïcisa, en 1879, ce feu d'artifice et le transporta sur un autre point que l'on n'est pas encore parvenu à rendre fixe.

Après le feu s'ouvrait le bal dans la salle verte, sous les platanes et sur l'emplacement même de l'ancien cimetière. L'agitation de la vie a remplacé le silence de la mort, et l'on rit aujourd'hui où d'autres ont pleuré hier. Ainsi va le monde.

Le 15 août, dès l'aube, on tirait une nouvelle salve de boîtes, on sonnait toutes les cloches, et les tambours, accompagnés des fifres, battaient la Diane. A dix heures, le corps de ville et tous les fonctionnaires, précédés de la bannière communale, des tambours, de la musique ou des violons, se rendaient en cortège à Notre-Dame de Cadérot pour assister à la grand'messe chantée solennellement.

Le milieu de la journée était consacré à une partie des jeux et divertissements publics (1).

Après les vêpres, dites également à la chapelle, on rap-

(1) Les jeux les plus usités étaient : la *Targo*, ou joute sur mer ; 2^e la Bigue ; 3^e la course de bateaux ; 4^e les trois sauts et le saut en sac ; 5^e la course à pied des hommes et des enfants ; 6^e la course des animaux, chevaux, mulets et ânes ; 7^e la lutte, imitée des temps héroïques ; 8^e le tir à la cible ; 9^e les boules ; 10^e le mâl de Cocagne, etc.

On trouve une ample description de ces jeux dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, par M. le comte de Villeneuve, tome III, page 235 et suiv. On pourrait y joindre la natation, exercice aussi nécessaire à une population maritime que la gymnastique, ainsi que la course en vélocipède, qui développe la force, l'adresse et l'agilité.

portait, toujours processionnellement, mais sans l'assistance des personnages officiels, la statue de la Vierge à l'église paroissiale.

Le soir, la promenade et la salle verte devenaient encore le rendez vous de toute la population.

Comme la fête durait trois jours, le lendemain on continuait les jeux, parmi lesquels la *joute*, qui prenait plusieurs heures. L'importance des prix destinés aux vainqueurs était subordonnée aux sommes recueillies. Ces prix, quand ils n'étaient pas en numéraire, consistaient en écharpes, rubans, plats d'étain, comestibles et objets divers. Ils étaient suspendus à une *joie* — perche portant un cercle en bois — que l'on promenait dans la ville et qui restait exposée, pendant la quinzaine, devant la maison de ville ou celles des principaux souscripteurs.

La fête de Notre-Dame de Cadérot n'attirait pas seulement les étrangers à Berre, mais elle y ramenait aussi, ce jour-là, tous les enfants du pays établis sur d'autres points.

Aujourd'hui, et depuis l'interdiction des cérémonies extérieures du culte que nous avons signalée plus haut, cette fête s'accomplit exclusivement dans l'intérieur de l'édifice. Cela n'a, d'ailleurs, porté aucune atteinte à la dévotion des populations.

Suivant l'usage dix fois séculaire, chaque soir, depuis le 1^{er} août, de nombreux pèlerins se rendent à la chapelle pour préluder à la solennité de l'Assomption par une quinzaine de prières que préside le clergé. Le 14, il y a les premières vêpres et bénédiction.

Le 15, une première messe de communion y est célébrée de bonne heure. A dix heures et demie on chante la grand'messe et, le soir, les vêpres sont suivies d'un salut solennel.

Les fidèles qui remplissent ce sanctuaire révéré comblent, amplement, le vide laissé par le monde officiel,

dont l'absence ne saurait être considérée comme une bien grande preuve de patriotisme.

Pendant la semaine de l'Octave, la Réserve demeure dans le tabernacle de la chapelle où, tous les soirs, il y a réunion avec chants religieux et bénédiction.

Nous avons vu, dans ce récit aussi simple que fidèle, que Notre-Dame de Cadérot, appelée plus communément la Bonne-Mère par le peuple de Berre, a été le palladium des générations éteintes; elle restera, longtemps encore, quoi qu'on fasse, celui des générations futures, car l'Espérance qui garde la Foi et les ex-voto déposés, chaque année, autour de la statue de la Vierge continuent à affirmer sa puissance et son immortalité.

L.-P. DESVOYES.

APPENDICE

AUX ARMES DE BERRE.

Dans notre dissertation sur les armoiries de la ville de Berre (1), nous avons dit que la devise : *Berream Deus protegere velit* ne se trouvait nulle part et que tout portait à croire qu'elle n'avait été inventée qu'à l'occasion de la plantation d'une croix de mission en 1852.

Notre sentiment ne s'est pas modifié; mais nous croyons avoir découvert l'origine de cette sentence.

(1) *Revue de Marseille et de Provence*, année 1880, page 538.

Le 26 décembre 1792, an I^{er} de la République française, alors que la *Montagne* envahissait la *Plaine*, pour parler le langage de cette époque convulsionnaire, le maire de Berre, le citoyen Michel Guilhen, qui paya de sa tête l'énergie et la loyauté de son patriotisme, inscrivit en tête du procès-verbal de la prestation de serment du corps municipal, récemment élu (1), cette exclamation, secret pressentiment des prochaines immolations :

Deus velit protegere nos!

Nul doute que les auteurs du blason lithographié en 1852, en aient eu connaissance, soit par eux-mêmes, soit par le maire ou le secrétaire de la mairie, et qu'ils en aient fait la devise officielle des armes de la commune, en substituant le mot *Berream* à celui de *nos*, et en reconstruisant la phrase avec plus d'élégance.

Cette devise, ainsi expliquée, acquiert un caractère historique qui lui mérite, assurément, d'être maintenue et conservée à jamais.

L.-P. D.

(1) Reg. des délibérations de la commune de Berre de 1790 à 1800, fol. 338.

JACQUES MARTIN

SOUVENIRS DE L'ERMITAGE DE ROQUEFAVOUR

La biographie que nous donnons aujourd'hui est celle d'un religieux que beaucoup ont connu. Jacques Martin joignant aux mérites du prêtre les qualités d'homme du monde, sut donner, par son urbanité, sa connaissance des choses et sa charité, un cachet spécial et personnel aux réceptions, chaque jour plus nombreuses, qui avaient lieu dans son ermitage de Roquefavour. Aussi croyons-nous bon de détailler en quelques mots cette existence et de joindre aux enseignements de sa vie l'exemple de sa mort.

Jacques Martin naquit le 25 mars 1790, à Pedrosillo-el-Raro, banlieue d'Alba de Tormes, petite ville de la Vieille-Castille. A l'âge de 12 ans, il entra chez les Carmes et fit son noviciat à Valladolid.

Ordonné prêtre, il fut nommé professeur de morale, à Durvelle, berceau des Carmes déchaussés et il y professa jusqu'à l'âge de 34 ans.

Ce fut alors qu'éclata la révolution à Madrid. Traqué comme religieux, Jacques Martin dut prendre le chemin de l'exil. Affublé d'un grand manteau, il franchit, par un temps affreux, à dos de mulet, les montagnes de la Galice, province restée inoccupée par les Français, et reçut l'hospitalité du marquis de Santa-Cruz. Après un repos de quelques jours il se rendit à Rome.

Il y fut accueilli par le général des Carmes et il y serait peut-être toujours resté si, atteint par la *malaria*, il n'eût été contraint de quitter le pays. Il vint alors à Marseille.

Là il eut le bonheur de rencontrer deux enfants de Saint-François d'Assise : le P. Engène (Azuas Scriva), natif de Pautries, province de Valence, en Espagne, et le P. Athanase (Antoine Frondon), né à Saint-Jean-de-Bournay (Isère).

Ces trois hommes se comprirent en s'abordant ; leurs cœurs s'ouvrirent et de cette union naquit une amitié qui ne se démentit jamais.

L'ermitage de Saint-Honorat , vacant depuis quelques mois , faillit un moment devenir une colonie franciscaine ; mais des difficultés étant survenues , nos religieux ne purent se déterminer à y en établir une.

Jacques Martin toujours souffrant , cherchait un abri propice pour se rétablir. Le P. Eugène, son compatriote et ami, lui désigna l'ermitage ; après une courte hésitation , l'offre fut acceptée, et le 1^{er} mai 1828 il en prenait possession. ●

Pendant quatre ans, Jacques Martin n'habita pas complètement cette retraite ; il se rendait, en effet, chaque soir chez l'abbé Marroc , recteur-succursaliste de Ventabren. Mais il résolut de se fixer définitivement dans son coin solitaire où se comptaient à peine deux ou trois fermes.

Ce fut, véritablement, à partir de cette époque que commença son apostolat et sa vie de dévouement. Aimé de tous, prodiguant dans ses longues courses des conseils que son expérience mesurait à l'intelligence de ses auditeurs, il fut pour chacun une providence et un ami. Se rendant rarement à Marseille, il préférait ses *humbles et ses petits*, et il serait mort presque ignoré , si un évènement n'était venu changer son réduit solitaire en pèlerinage fréquenté et amener à Roquefavour des milliers de visiteurs.

Nous voulons parler de la construction de l'aqueduc gigantesque qui conduit à Marseille les eaux de la Durance, œuvre immortelle de Montricher, antithèse sublime du petit ermitage où vivait Jacques Martin.

A partir de ce moment , soit par l'agglomération des ouvriers , soit par l'empressement des curieux ou des savants, l'ermite, inconnu jusque-là, devint lui aussi une véritable célébrité. Tous ceux qui venaient voir le pont rendaient visite au saint, et charmés de rencontrer un homme

alors qu'ils n'en s'attendaient qu'à voir un personnage sans valeur et sans signification, ils rendaient compte, en s'en allant, de l'accueil sympathique et distingué qui leur avait été fait.

Des cardinaux, des prélats romains, des évêques français, tout ce que Marseille compta d'esprits éclairés ou de chrétiens pieux, tous vinrent s'agenouiller dans ce sanctuaire où se retrouvaient sur les murs les souvenirs de l'époque romaine.

Une des visites, cependant, qui touchèrent le plus le cœur de Jacques Martin, fut celle de Charles V, roi d'Espagne. A la suite de mesures prises par Ferdinand VII, qui avait appelé au trône d'Espagne sa fille Isabelle, don Carlos avait protesté. Mais après une lutte héroïque, vaincu d'abord, puis indignement trahi, il fut obligé de passer en France pour y chercher un abri.

En quittant la ville de Bourges, qu'il avait choisie pour résidence, ce monarque, accompagné de sa femme, se rendit aux eaux de Gréoulx, puis descendit à Aix, à l'hôtel des Princes, et enfin s'arrêta, le 9 septembre 1845, à l'ermitage de Saint-Honorat.

Jacques Martin, fortuitement informé de l'arrivée des augustes exilés, fit de son mieux quelques préparatifs pour les recevoir le plus dignement possible et vint au devant du carrosse royal.

M. de Montricher et M. Victor Jaubert de Saint-Pons, ancien garde wallon allié aux d'Hautpoul, présentèrent l'un à l'autre le roi fugitif et le sujet exilé. Charles V fut charmé de rencontrer dans cette retraite, non-seulement un Espagnol de vieille roche, mais encore un prêtre aux grandes manières, un vrai gentilhomme. Il lui offrit le bras et pénétra dans l'Ermitage.

Le desservant de Saint-Honorat fut sensible à l'infortune des deux époux. On parla, cela va de soi, des déchirements de la malheureuse Espagne. L'entretien fut triste et doux,

suivant que se déroulaient les défaillances ou les dévouements. Mais les nécessités du départ mirent fin à cet entretien intime, malheureusement trop court; tous les yeux étaient rougis; le prêtre mêlant ses larmes à celles de son souverain, se dirigea avec lui vers la chapelle pour dire la prière de l'adieu et appeler sur sa patrie et le descendant de ses vieux rois, la bénédiction céleste. Jamais plus touchants adieux!

Au bout de cinq minutes, l'équipage de don Carlos roulait sur le chemin poudreux de Marseille; quelques semaines après, Charles V arrivait au terme de son voyage, à Salzbourg, ville natale de Mozart (1).

Une des passions qui tenaient le plus au cœur du prêtre vénérable, dont nous écrivons l'histoire, était la solennité des cérémonies et la pompe prodiguée à tout ce qui touchait au culte catholique. Il était alors souverainement heureux et croyait ressentir, disait-il, un avant-goût des joies du paradis.

Il ne nous reste, maintenant qu'à retracer les derniers moments de Jacques Martin. Brisé à la fois par les austérités et les ans, ce fut le 18 janvier 1868 qu'il rendit son âme à Dieu.

Comme au soir d'un beau jour, il s'éteignit sans souffrance, sans agonie, assisté d'un de ses neveux et d'une vieille servante.

La nouvelle de sa mort se répandit comme un coup de foudre. Toute la population de Roquefavour était consternée.

Le lendemain, après une première absoute, le convoi se dirigeait sur Ventabren. L'abbé Courtès, curé-doyen de Berre, au milieu de l'émotion générale, prononça le pané-

(1) C'est dans une des églises de Trieste, sous une humble dalle, que repose le roi Charles V, non loin de celle qui recouvre le conventionnel Fouché, devenu, sous le premier Empire, sénateur, ministre de la police générale et duc d'Otrante.

gyrique de ce prêtre bien-aimé. C'est au pied de la grande croix du cimetière communal que reposa , pendant douze années, le solitaire de Roquefavour.

A notre tour, désireux de rendre un solennel hommage à la mémoire de cet ancien ami , nous fîmes placer le 29 septembre 1879 , sur le mur latéral de la chapelle de l'ermitage, au-dessous du tableau de sainte Thérèse, une plaque en marbre avec cette inscription :

In memoria aeterna erit justus

A LA MÉMOIRE
DE MESSIRE JACQUES MARTIN
PRÊTRE
ANCIEN RELIGIEUX
DES CARMES DÉCHAUSSÉS
PROCUREUR DE SON ORDRE A ROME
NÉ A PEDROSILLO-EL-RARO
(ESPAGNE)
LE 25 MARS 1790
DÉCÉDÉ A SAINT-HONORAT DE ROQUEFAVOUR
LE 18 JANVIER 1868
APRÈS AVOIR DESSERVI
PENDANT QUARANTE ANNÉES
LA CHAPELLE DE CET ERMITAGE
ET DONNÉ L'EXEMPLE
DES PLUS AUSTÈRES VERTUS

Le 23 octobre suivant , ses cendres furent transférées par nos soins dans la chapelle de l'ermitage et le 19 janvier 1880, à l'occasion de sa mort on y célébra avec éclat cette translation.

Tout tendu de noir, le modeste sanctuaire de Saint-Honorat était rehaussé par des bandeaux de velours lamés et frangés d'argent. Une croix monumentale au milieu de laquelle brillait sur un écu d'azur, le mot : *Spes*, dominait

une sorte d'échelle mystérieuse qui surgissait du tabernacle ; des lampes funéraires, d'une grande allure artistique, ornaient les gradins de l'autel et les crédences latérales.

Les armes de l'ordre des Carmes, émaillées d'or et d'argent, figuraient au centre de la tribune.

Dans un grand cartouche placé sur la tombe de Jacques Martin, on lisait ces paroles de l'Écriture :

Beatus vir cui non imputavit peccatum, nec est in spiritu dolus. Les flambeaux liturgiques de l'autel portaient le chiffre et les attributs du regretté desservant.

Divers écussons appendus avec symétrie sur les draperies rappelaient les principales étapes de la vie sacerdotale de l'homme de Dieu.

Un catafalque, dressé sous un dais de velours, abritant les insignes du prêtre, occupait le centre de la chapelle devenue trop étroite, ce jour-là, pour contenir les fidèles qui étaient venus payer un nouveau tribut d'hommage à sa mémoire.

Le sol était littéralement couvert de tapis.

L'abbé Courtès, entouré de plusieurs prêtres, chantait la grand'messe, et n'eut garde d'oublier combien il était heureux de parler de son ami en rappelant sa vie toute remplie de pieux enseignements.

M. Léopold Aubert, violoniste distingué, exécutait la marche funèbre de Chopin et la gracieuse rêverie de Schumann. M. Louis Bossy tenait l'orgue d'accompagnement. Le plain-chant était conduit par le chantre de la paroisse de Saint-Ferréol, à Marseille. Que fallait-il de plus ?

Au sortir de la messe, les assistants recevaient en souvenir de cet anniversaire, le portrait photographique de Jacques Martin, exécuté par M. Camille Brion, d'après un dessin tracé par une main amie.

FÉLIX VÉRANY.

Prieuré de Ventabren, 20 septembre 1883.

BIBLIOGRAPHIE PROVENÇALE

Les Correspondants de Peiresc — VII. — Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans : Lettres inédites, écrites de Marseille et de Paris à Peiresc (1627) publiées et annotées par PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE. Brochure grand in-8°, Orléans, 1883. H. Herluison.

Le siècle de Louis XIV, le grand siècle qui plaça la France à la tête de toutes les autres nations, sous le rapport des sciences, des arts et de la littérature, eut son avènement préparé, sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, par divers hommes d'une valeur toute particulière.

Chaque partie de la France fournit alors ses initiateurs, mais ceux qui venaient de la Provence durent être surtout remarqués et parmi eux brillait en première ligne. Nicolas, Claude *Fabri de Peiresc* (1580-1627), conseiller au Parlement d'Aix.

On a dit bien justement de cet homme célèbre « qu'il contribua au progrès des lettres et des sciences plus que ne le fit aucun ministre et même aucun prince de son temps. »

Pour bien faire connaître Peiresc, et plus encore afin d'assurer la meilleure appréciation des moyens employés par lui pour accomplir sa mission providentielle, il ne saurait être de meilleur procédé que celui de remettre en scène ses correspondances, et de les faire revivre en quelque sorte en nous révélant ses relations intimes les plus aimables et les plus vraies.

Un écrivain de grand sens et de beaucoup de savoir historique, M. Philippe Tamizey de Larroque n'a pas manqué d'en juger ainsi, et quoique l'entreprise, immense d'ailleurs, fut entourée de difficultés insurmontables pour tout autre que lui, il n'a pas reculé.

Nous connaissons déjà six correspondants de Peiresc, le septième qui vient de nous être présenté par M. Tamizey de Larroque est encore plus intéressant que les autres. Gabriel de l'Aubespine, ami du Cardinal de Richelieu, fut un des prélats les plus savants du XVII^e siècle.

Les lettres de Gabriel de l'Aubespine, au nombre de neuf, extraites de la bibliothèque Méjane d'Aix par M. Tamizey de Larroque ne sont pas seulement spirituelles et aimables de façon à plaire à tous; elles peignent à merveille l'aménité et l'abnégation de Peiresc, comme Mécène des savants de son époque.

Ses collections d'antiques, ses médailles, ses livres, ses manuscrits et même ses travaux personnels, étaient à la disposition de toutes les personnes qui voulaient y recourir.

Chaque nouveau fait signalé par M. Tamizey de Larroque est accompagné de notes explicatives des plus précieuses, qui ont exigé des recherches inouïes et qui obligent, très à propos, de recourir aux notices des correspondants de Peiresc déjà publiées.

La *Revue de Marseille et de Provence* favorisée de la primeur de quelques-unes de ces notices en leur temps, a maintenant la promesse de pouvoir publier encore deux de celles qui sont en préparation.

M. Tamizey de Larroque voudra bien recevoir ici nos plus vifs témoignages de gratitude de tant de bienveillance. Notre seul mérite, à des faveurs pareilles, consiste à nous rendre compte de la difficulté des travaux de M. Tamizey de Larroque, et des services qu'ils sont capables de rendre à ceux qui voudront, après lui, s'occuper de nos annales du XVII^e siècle.

Peiresc mourut jeune. Son frère aîné qui fut son héritier lui survécut peu. Le fils de celui-ci, le baron de Rians, ne pensa qu'à fractionner, à tort et à travers, les collections de son oncle, de manière à trouver le plus grand nombre possible d'acheteurs.

Les lettres autographes, les chartes, les documents historiques, les manuscrits de tout genre restèrent, comme sans valeur argent, au pouvoir de la fille aînée du baron de Rians, Madame de Meyrargues; et celle-ci est accusée d'en avoir employé une partie aux usages les plus profanes. Il est surtout vrai que des cahiers entiers furent soustraits alors et même plus tard par des personnes égoïstes qui les retiennent pour elles seules.

Ce qui a été sauvé de cette sorte de naufrage, se trouve à Aix à la bibliothèque Méjane et plus encore à la bibliothèque de Carpentras. M. Tamizey de Larroque a dû courir souvent d'une de ces villes à l'autre, et y séjourner longtemps pour pouvoir être à même, à la suite de ses recherches, de nous gratifier de ses excellentes biographies des correspondants de Peiresc.

Sachons tenir compte à M. Tamizey de Larroque d'avoir bien voulu travailler si généreusement pour nous; et que tout Provençal studieux ou amant des gloires de son pays, donne à pareille œuvre place dans sa bibliothèque. — Ce sera une bonne et louable action.

M^o DE JESSÉ-CHARLEVAL.

MARINE

Hardi pêcheur, l'hiver, par une sombre nuit,
Le père a regagné sa barque : « Fraîche brise ! »
A-t-il dit sur le seuil de l'humble toit sans bruit.
Seule, près du berceau la mère s'est assise.

Et pendant qu'elle suit de l'oreille et du cœur
Le pas du marinier sur la plage déserte,
L'écho va s'éteignant sous les flots en rumeur,
Rudement secoués dans leur lit d'algue verte.

Soucieuse, elle imprime un doux balancement
A la couche d'osier... puis, de la jeune femme
Les longs cils alanguis s'abaissent lentement...
Quel songe horrible vient soudain troubler son âme ?

L'ouragan déchaîné menace d'engloutir
Le bien-aimé... L'éclair sur la vague écumante
Luit sinistre... On entend des bruits sourds retentir...
La voix du naufragé clame dans la tourmente !...

.....

Mais l'enfant jette un cri ! La mère ouvre les yeux :
Un sourire ineffable a chassé l'affreux rêve...
Et sa main se remet à bercer... — Tout joyeux,
Son regard guette à l'aube un signal sur la grève.

HIPPOLYTE MATABON.

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

PROGRAMME

DU CONCOURS DU MOIS DE MAI 1884

LISTE DES PRIX

POÉSIE FRANÇAISE. — Prix : *Marguerite en or*.
PROSE FRANÇAISE. — Prix : *Aquarelle*.
POÉSIE PROVENÇALE. — Prix : *Palmes en or*.
PROSE PROVENÇALE. — Prix : *Pensée en argent*.
HISTOIRE. — Prix : *l'Art national*, par du Cleuziou.
SCIENCES. — Prix : *Aquarelle*.
TOPOGRAPHIE MÉDICALE. — Prix : *Rose en or*.
COUTUMES LOCALES JURIDIQUES. — Prix : 2 volumes.

Un prix d'un nouveau genre et qui sera apprécié par tout le monde (*Primevères en or*) sera décerné au meilleur ouvrage récemment imprimé sur un sujet relatif à la Provence.

Il sera, en outre, décerné des prix supplémentaires, des médailles, des diplômes d'honneur, des mentions honorables aux travaux qui en auront été jugés dignes.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les travaux devront être inédits et relatifs à la Provence, du Rhône aux Alpes et de Briançon à la mer.

Ils devront être envoyés, avant le 15 mars 1884, à M. le secrétaire de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, à Digne.

Les manuscrits ne seront pas rendus et la société se réserve la libre disposition des travaux couronnés.

Le nom de l'auteur devra être enfermé dans une enveloppe sur laquelle seront reproduits le titre et l'épigraphe du travail.

La liste de tous les travaux envoyés sera publiée par rang de dates d'arrivée.

Les enveloppes renfermant les noms des auteurs des travaux non couronnés seront brûlées publiquement.

Les pièces de littérature française et provençale devront être envoyées en double exemplaire pour pouvoir être étudiées simultanément par un double jury.

Le Secrétaire : H. MATABON. | Le Secrétaire-adj. : L. DE GAVOTY.

Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE 30.

LES CLOCHES A ROME. (1)

I.

L'ENFANT.

De nos clochers silencieux
Les cloches se sont envolées,
On n'entend plus leurs chants joyeux,
Dans nos églises désolées.

Quand le printemps va refleurir
Nous ramenant les hirondelles,
Si loin de nous qui fait enfuir,
Père, ces cloches infidèles ?

La tristesse assombrit mon cœur ;
Elle règne dans nos églises !
Ah ! c'était si beau quand leur chœur
S'envolait au souffle des brises.

Toujours la première à prier,
La cloche, au lever de l'aurore,
Au Chrétien prompt à s'oublier
Adresse son appel sonore.

Son langage a tant de douceur !
Quel motif l'oblige à se taire
Dans ces jours où notre Sauveur,
Mourut pour nous sur le Calvaire ?

(1) Les lecteurs de la *Revue* qui aiment la belle, la bonne poésie, et plus encore ceux d'entr'eux pour lesquels, la mémoire de l'abbé Bayle est toujours si précieuse, nous sauront gré de reproduire la composition insérée sous le pseudonyme de Sérénus, dans le tome IV du *Conseiller catholique*. (Marseille, 1874).

II.

LE PÈRE.

Ah ! dans cette heure où l'univers
Vit expirer le Dieu fait homme
Nos cloches, à travers les airs,
Se mettent en route pour Rome.

Désertant leur clocher béni,
Que la Croix divine surmonte,
De leur apostolat fini,
Elles vont toutes rendre compte.

Ce sont elles, mon cher enfant,
Qui dans nos cités insensées,
Vers un Dieu méconnu souvent,
Savent ramener nos pensées.

Elles montrent au genre humain,
Qui vers les abîmes dévie,
Où se trouve le seul chemin
Qui mène à l'éternelle vie.

Telle est leur occupation,
Or, quand vient la fin du Carême,
Elles vont de leur mission,
Parler au Pontife suprême.

III.

Elles lui disent que la Croix,
Est en butte à plus d'une offense ;
Que l'on reste sourd à leur voix,
Même en des jours de pénitence.

Que l'homme, en ses tristes désirs,
Fuyant le deuil, cherchant la joie,
Puisse à la coupe des plaisirs,
Sans voir que son âme s'y noie.

Au Pontife persécuté,
Priant dans sa prison sublime,
Elles font voir la vérité,
Poursuivie à l'égal du crime ;

Comme au temps des Césars honteux,
Les Chrétiens traités de rebelles ;
La prison s'ouvrant devant eux,
Préface à des lois plus cruelles ;

Le vice triomphant partout,
La vertu partout affligée,
Le veau d'or de nouveau debout,
L'Eglise dans les fers plongée ;

Et connaissant sur quel granit,
La Croix fut scellée au Calvaire,
Les âmes que le Ciel bénit,
Dans l'attente d'un grand mystère !

IV.

Celui dont, malgré la prison,
L'âme demeure calme et libre,
Sans interrompre l'Oraison,
Entend chaque cloche qui vibre.

Au récit de tant de douleurs,
Il sent frémir son cœur de père,
De ses yeux jaillissent des pleurs.
Mais une voix lui crie : « Espère ! »

Et le Pontife au front serein,
Aux cloches en foule venues,
Donne un message que l'airain
Au loin répandra dans les nues.

V.

Il leur dit : « Des Chrétiens en deuil,
« Que l'âme s'ouvre à l'espérance,
« La mort de la vie est le seuil,
« Après les fers la délivrance !

« Le monde a dit : le Christ n'est plus !
« Que nul dans cette erreur ne tombe,
« Après les trois jours révolus,
« Le Christ sortira de sa tombe !

« Faux sages, vous gardez à tort,
« Le Sépulcre où son corps repose,
« Malgré vous il vaincra la mort.
« Il brisera la pierre close.

« Il reviendra dans la cité,
« Pour vous convaincre d'imposture,
« Du temple par vous exploité
« Il viendra laver la souillure.

« Nous le verrons comme autrefois
« Pourchasser de sa main virile
« Ceux qui nous livrent à faux poids
« Sa morale et son évangile.

« A celui qui se croit puissant,
« Et rêve d'asservir le monde,
« Il fera voir comme on descend
« Des trônes que la ruse fonde.

« Non, Chrétiens, ce n'est point en vain
« Qu'il promet de sauver l'Eglise
« Haut les cœurs ! à vos yeux demain
« Surgira la terre promise.

« Cloches, aux quatre coins du Ciel,
« Annoncez la bonne nouvelle,
« Que l'âme pure à votre appel,
« Sente la paix descendre en elle.

« Allez dire à celui qu'abat
« Un jour de tristesse et d'alarmes,
« Que l'existence est un combat,
« Et qu'on doit veiller sous les armes.

« L'ennemi survient en voleur,
« Il nous épie et nous assaille,
« Mais c'est Dieu plus que la valeur
« Qui décide de la bataille.

« Avec vous toujours Dieu sera
« Si vers lui s'élèvent vos âmes,
« Sa main vous sauvegardera
« Contre des embûches infâmes.

« O vous, dont le langage platt,
« Même à des âmes refroidies,
« Egrénez, dès que l'aube naît,
« Cloches, vos saintes mélodies.

« Cloches, sonnez en liberté,
« Que vos voix au loin entendues
« Au bercail, hélas ! déserté,
« Ramènent les brebis perdues. »

VI.

Voilà quand elles reviendront,
Dans leurs clochers pleins de lumière,
Ce que les cloches nous diront
Se mêlant à notre prière.

Mon fils vous comprendrez le sens
De leur parole symbolique.
Et ce que leurs pieux accents,
Auront pour vous de prophétique.

Leurs conseils vous les retiendrez,
Sans qu'aucun d'eux ne vous échappe.
Et surtout vous vous souviendrez,
Qu'elles parlent au nom du Pape.

L'ABBÉ BAYLE.

RÉPONSE AUX ARGUMENTS

DONNÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSEILLE (1883)

POUR LA SUPPRESSION

DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN

I

M. Révoil, correspondant de l'Institut, architecte diocésain chargé de terminer la cathédrale de Marseille, — œuvre immense qu'il est sur le point de couronner avec tant de succès, — avait fait valoir, dans un savant rapport adressé au Conseil d'État, les inconvénients, au point de vue financier non moins qu'à celui de l'art, de la suppression, projetée par la Ville, de l'église de Saint-Martin. Il y montrait d'abord qu'avec 1,050,000 francs, valeur actuelle de cet édifice, la ville de Marseille ne pourrait pas la rebâtir, et il en concluait que ce serait une détestable opération que de la démolir. Avec sa compétence si connue et des arguments qui ne seront pas réfutés, il plaidait ensuite victorieusement la valeur artistique de la vieille collégiale, dans tous les curieux détails de sa décoration correcte et gracieuse.

M. Paugoy, architecte de la Ville, a opposé, au nom de celle-ci, un contre-rapport, disant tout d'abord que « la démolition de Saint-Martin est un fait accepté de tous à Marseille, et qu'elle est demandée à cor et à cris par les habitants du quartier où se trouve cette église » : or c'est le contraire de cette première assertion qui est la vérité.

Les protestations des vrais Marseillais contre la suppression d'une église particulièrement chère à la popula-

tion pauvre du vieux Marseille, au centre duquel elle se trouve, se sont produites en très grand nombre. Il est vrai qu'en 1862-63, personne, pas même l'Évêque, n'avait pris au sérieux, dans la ville, le projet d'ouverture de la rue de l'Impératrice (aujourd'hui rue Colbert), projet aussitôt abandonné que conçu, et auquel on ne pensait déjà plus quand fut rendu le décret d'expropriation qui l'approuvait. Mais depuis qu'il a été repris, après vingt ans d'oubli, la population de toute la Ville a demandé le maintien de Saint-Martin par les voix les plus diverses de la publicité locale.

Il suffit de citer les protestations insérées dès les premiers jours où cette question fut reprise, par la *Gazette du Midi*, le *Journal de Marseille*, le *Citoyen*, la *Revue de Marseille*, et, plus récemment, la *Provence artistique*, contre la destruction systématique de cette antique église.

Archéologues, architectes, hommes de goût et de littérature, ayant le respect des souvenirs, ont, surtout dans ces derniers temps, redoublé d'efforts pour empêcher l'acte de vandalisme dont notre Ville est menacée par ceux-là même qui devraient veiller à la conservation du petit nombre de monuments qui lui restent d'un si long passé. Dernièrement encore, le *Sémaphore*, par la plume de son critique d'art d'un goût exquis, M. Louis Brès, parlait ainsi de la façade occidentale de Saint-Martin :

« Un jour, il y a de cela pas mal d'années déjà — je n'avais pas la barbe grise, et pour cause, — furetant avec un ami, collégien comme moi, dans les vieilles rues du vieux Marseille, à la recherche du passé, nous nous trouvâmes, après maints détours, devant une vieille façade d'église, où, par-dessus la double porte gothique, s'épanouissait dans la pierre noire une rosace du plus pur style flamboyant. Ce fut une véritable découverte. Robinson apercevant des traces de pas sur le sable de son île ne fut pas plus ému.

« En ce temps-là, je « ronsardisais, » a écrit ce pauvre

Gérard à propos de ses premières années de Paris. Je voudrais bien pouvoir exprimer de même le culte que nous professions alors pour Victor Hugo, pour le Victor Hugo de la première manière, le Victor Hugo des « Odes et Ballades » et de « Notre-Dame-de-Paris. » Nous le lisions en cachette, ce merveilleux roman — je ne sais si les colégiens le lisent encore, mais j'en doute — et nous y avions appris à aimer cet art prodigieux du moyen-âge, ce gothique mystérieux dont le maître avait si bien exprimé la pensée et la poésie. Nous rêvions de cathédrales, de piliers à colonnettes, de voûtes en ogive, de hautes fenêtres à meneaux, de clochetons à crossettes, de rosaces flamboyantes... Mais où rencontrer cela dans la réalité, à Marseille ! Nous n'y connaissions pas la moindre cathédrale gothique.

« Vous pouvez donc juger de notre surprise et de notre joie. Cette façade était celle de la vieille église de Saint-Martin, la vraie façade que bien peu de Marseillais connaissaient, avant ces dernières années, trompés qu'ils étaient par la porte à colonnes corinthiennes que l'on a ouverte, au siècle dernier, sur l'un des bas côtés de l'église, et qui constitue un affreux placage. L'antique façade gothique n'avait, il est vrai, devant elle qu'un étroit parvis, auquel aboutissaient des ruelles noires et infectes, pavoisées de loques sordides. L'endroit était habité par des chiffonniers, des ferrailleurs, fréquenté par des marchands d'habits ambulants, des gens à mine patibulaire. Ce milieu ne nous déplaisait pas, car il nous rappelait certains recoins et certains personnages de « Notre-Dame-de-Paris. » Mais c'était la vieille façade, que pardessus tout nous aimions, c'était la rosace aux rayons flamboyants, qui faisait nos délices. J'en ai vu bien d'autres depuis, des plus belles et des plus illustres, mais aucune ne m'a donné la délicieuse impression de surprise de la modeste façade et de la rosace aveuglée

de Saint-Martin. Ce fut mon premier pèlerinage romantique.

« Je suis revenu les voir depuis et j'ai retrouvé toujours très nette dans mon souvenir, cette impression de jeunesse.

« Quand, l'année dernière, la pioche a jeté à bas le lacs de ruelles qui étreignait la vieille église, puis ouvrant une large tranchée dans la colline d'argile, a mis autour de l'édifice l'espace et la lumière, ce n'est pas sans émotion que j'ai vu la vieille façade toute noire sur le ciel bleu et que j'ai songé qu'elle allait bientôt disparaître. »

Enfin, dans son numéro du 6 février dernier, le *Journal de Marseille* donnait un article indigné de son rédacteur, l'ancien adjoint, M. Eugène Rostand, membre, comme M. Brès, de l'Académie de Marseille, et compétent comme lui dans les choses du goût et de l'art, non moins que dans ce qui touche au droit et aux questions d'édilité :

« Il y a huit jours, dans un rapport dont le ministre des cultes a sanctionné les propositions relatives au recrutement des architectes diocésains, M. Flourens rappelait l'importance « de la garde, de l'entretien, de la restauration de ces édifices du XI^e au XVI^e siècle, et qui constituent une des richesses artistiques de la France. » Deux édifices de cet ordre ont existé sur le sol de Marseille : Notre-Dame-des-Accoules et Saint-Martin. Les municipalités de la première République ont rasé les Accoules ; celles de la troisième veulent à tout prix jeter bas Saint-Martin. Le 2 mai 1794 l'entrepreneur Caillol obtenait pour 9,800 fr. les travaux de démolition de l'église que nos anciens actes communaux nomment la *Formosa* ; à quand et à qui l'adjudication des pierres de l'autre, la collégiale de 1537 ?

« Mais enfin Saint-Martin est une paroisse concordataire ! C'est une de ces « églises non aliénées » sur lesquelles le traité international du 26 messidor an IX attribua aux

Évêques par son article 12 un droit d'*usage perpétuel* ! Si, contre les précédents, on étend à ce cas la loi d'expropriation, on sera tenu de remplacer le temple détruit par un autre dans le même rayon, affecté aux mêmes besoins de culte !... — Oui, tout cela est vrai, et c'est la dernière chance qui reste à la vieille église d'échapper à la ruine. Le ministère des cultes a eu beau demander des variantes au tracé de la rue Colbert, la commission des ponts-et-chaussées n'approuver qu'à cette condition le changement de la route nationale ; en vain le décret d'expropriation n'a-t-il été conserti qu'à l'exclusion de l'église : les gens qui semblent porter par quelque dérisoire antiphrase le nom d'*édiles* n'ont voulu entendre à rien, et il n'y a plus actuellement d'espoir d'arrêter leur marteau que dans une décision du Conseil d'État, jugeant au contentieux. »

Et plus loin :

« Il nous suffit de dénoncer à l'opinion ce qui serait tout ensemble une violation du Concordat et un acte de vandalisme. La question de droit, elle est claire comme le jour : tout ce qu'on a su offrir à l'évêque de Marseille en fait de transaction est de supprimer la paroisse concordataire en en répartissant la population sur des succursales plus ou moins éloignées, et il est admirable d'entendre ceux qui proposent ainsi une spoliation pure et simple reprocher au conciliant prélat de ne pas accepter en remerciant. La question d'art, elle est plus évidente encore ; notre confrère Louis Brès l'a posée il y a quelques jours dans le *Sémaphore* avec son exquise sensibilité artistique, implorant grâce pour l'intéressante façade gothique à porte géminée, la belle rosace, les contreforts à gargouilles, les fenêtres à meneaux, les nefs ogivales, les hauts piliers, les chapiteaux ornements de Saint-Martin. . .

« Ah ! les barbares ! Ce n'est pas seulement le tact mé-

nager des intimes piétés de la conscience qui leur manque, c'est aussi le sens du patriotisme local, c'est le respect des belles choses que le temps a faites sacrées ! N'est-ce pas, dites, Marseille est si riche en monuments du passé, qu'elle peut bien briser à plaisir et disperser au vent ce qui lui en reste ? . . . Nous en appelons au Nonce gardien du pacte concordataire, et au ministre, signataire de l'arrêté du 28 janvier. « C'est un devoir pour le gouvernement, » disait le rapport du directeur des cultes, « de ne pas laisser
« perdre une science dont la conservation est la seule
« sauvegarde du trésor architectural que nous ont légué
« les âges écoulés. » Qui estime urgent de former des architectes pour la garde des monuments de l'art gothique ne saurait laisser périr ces monuments eux-mêmes sous les coups brutaux d'ignares municipes. »

On ne dira plus que notre vieille collégiale ne laisserait pas de regrets et que la population intelligente de cette ville en désire la démolition, alors surtout qu'il a été démontré que son maintien serait encore très compatible avec l'ouverture de la rue Colbert.

On a voulu considérer comme un acquiescement de M^r Cruice, évêque de Marseille en 1862-63, le silence de ce prélat — alors atteint d'une maladie très grave — au moment où il fut question pour la première fois d'ouvrir la voie aujourd'hui en cours d'exécution et qui devait entraîner la suppression de l'église Saint-Martin. Il a été suffisamment répondu déjà à cet argument, non-seulement par le fait rappelé plus haut, que ce projet de percement, très vite abandonné, n'avait pas été pris au sérieux par l'opinion publique à cette époque, mais par celui que l'église en question devait alors être reconstruite à un prix prévu et suffisant pour la rétablir dans son état actuel. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du

2 décembre contenant le rapport de M. Rouvière, maire de Marseille, en fait foi.

Tout ce qu'on serait en droit de conclure du silence de M^r l'évêque Cruice en cette circonstance, c'est qu'il se serait résigné à la reconstruction. Mais aujourd'hui que la Municipalité n'est plus dans l'intention de l'opérer, quand elle fait dire en son nom par son architecte que « la Ville, propriétaire de l'église, n'a pas à la rebâtir, » elle a compris elle-même que la situation est toute différente de celle de 1863. Aussi, au lieu de se contenter du décret rendu à cette époque, elle en a demandé un nouveau, rendu en 1881, et qui a formellement exclu le sol de l'église et l'édifice lui-même de l'expropriation prononcée.

Il n'est pas vrai, non plus, de soutenir que « les avantages moyennant lesquels l'Evêché aurait autrefois consenti à la suppression de l'église visée aient été depuis longtemps réalisés à son profit. » Il n'y avait qu'un seul avantage proposé en 1862-63, comme compensation à cette suppression : la reconstruction de l'église par la Ville, qui la refuse aujourd'hui formellement. Il n'est donc pas soutenable d'accuser l'administration diocésaine actuelle de revenir sur une concession accordée par celle de 1863, puisque les propositions que faisait alors la Ville ne sont pas maintenues aujourd'hui par elle.

Présenter comme un avantage donnant lieu à une telle compensation la construction de la nouvelle cathédrale, commencée dix ans avant 1862 et continuée, depuis, sur un tout autre point de la ville, presque uniquement aux frais de l'Etat, serait une prétention dérisoire. Il ne serait pas plus sérieux d'envisager comme telle la reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Vincent-de-Paul que les offrandes très considérables des habitants du riche quartier, auquel une modeste et insuffisante église de monastère rural servait depuis longtemps pour le culte, avaient

permis d'entreprendre aussi, près de dix ans auparavant, et qui s'est continuée depuis, avec l'aide volontaire de la Ville, il est vrai, mais à une distance plus grande encore de la circonscription de Saint-Martin.

Lorsque l'édilité de 1862 voulut pour la première fois opérer le percement de la rue projetée sur l'emplacement de Saint-Martin, et proposa de reconstruire cette église aux frais des finances municipales, elle aurait pu déjà, à cette époque, invoquer comme compensation ces deux églises de la Major et de Saint-Vincent-de-Paul qui commençaient à s'élever dans deux autres quartiers. Mais elle jugea avec raison, malgré son intérêt opposé, qu'il n'y avait aucune corrélation sérieuse entre ces opérations si distinctes les unes des autres. Elle subordonna l'ouverture de la rue de l'Impératrice à la reconstruction de l'église.

Bien moins encore pourrait-on donner aujourd'hui comme un avantage pouvant compenser pour l'administration diocésaine, la suppression de l'église de Saint-Martin, l'obligation imposée par la Ville à la Société des Ports de Marseille — plus tard l'ancienne Société Immobilière — d'avoir à bâtir une église dans les quartiers provenant de l'ancien Lazaret et cédés par elle à celle-ci. Ici encore il s'agissait d'un projet conçu longtemps avant qu'il fut question de la rue Colbert à ouvrir, et à deux kilomètres environ de l'église à supprimer. Mais, de plus, cette nouvelle église projetée pour le quartier d'Arenc n'a pas été construite, et ajoutons qu'elle n'aura jamais à l'être, ni par la Société des Ports de Marseille, ni par la Ville, rétro-cessionnaire des terrains. En effet, les dernières nouvelles nous annoncent que ces terrains, qui n'ont jamais reçu de constructions de maisons, n'en recevront jamais et doivent servir à une gare maritime de la Compagnie P. L. M., leur situation ne permettant guère de leur donner qu'une destination analogue, excluant tout besoin d'une nouvelle église.

II

« Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. »

dit un proverbe fort connu. Après avoir cédé d'enthousiasme et sans prendre le temps de l'examen ou de la réflexion à l'idée de supprimer l'église de Saint-Martin, on l'accuse, pour se justifier après coup, de n'être qu'un édifice vulgaire et sans mérite artistique aucun. Elle n'est mentionnée, dit le rapport de M. Paugoy, dans aucun ouvrage sur l'archéologie.

A l'encontre de cette assertion qui ne détruit aucun des arguments invoqués en faveur de cet édifice par la savante étude contenue dans le rapport de M. Révoil, on peut citer la partie archéologique du bel ouvrage de M. A. Lecoy de la Marche, *La Vie de Saint Martin*, ouvrage primé et remarqué dès son apparition, pour l'extrême soin avec lequel il a été écrit. Or, dans la partie archéologique de ce livre, où se trouvent énumérées et en partie décrites les principales églises dédiées à saint Martin sur tous les points du monde chrétien, est reproduite par la gravure, (page 517), la porte de la façade occidentale de notre vieille collégiale marseillaise, comme faisant partie de l'un des temples les plus considérables, qui aient été construits sous ce vocable.

Nous citerons aussi le remarquable article écrit dans le Tome X du *Bulletin Monumental*, par M. Léon Palustre (5^e série, Tome X, 48^e de la Collection, page 764). L'auteur nomme Saint-Martin de Marseille, « un type charmant du style gothique à son déclin dans le midi de la France. »

La *Revue de Marseille* peut enfin rappeler les très intéressants articles archéologiques de M. Cyprien Artaud, publiés pendant l'année 1882 (page 215), sur cette église, mentionnée également dans l'ouvrage intitulé

l'Archéologue Chrétien (Nîmes 1867), de M. Gareiso, et dont M. l'abbé Daspres, vicaire-général de Marseille et M. l'abbé Louche avaient publié chacun une étude très remarquable.

Le rapport de l'architecte de la Ville évite prudemment de répondre en détail aux arguments techniques de M. Révoil. Restant dans les généralités, il dit que « pour faire ressortir mieux que toutes les descriptions du monde que la façade occidentale, principal motif architectural de l'ancien édifice, ne présente aucun intérêt artistique » une photographie de cette façade a été annexée au rapport concluant à sa suppression. Or, à cela il est une réponse aisée.

Il est vrai que des constructions parasites en grand nombre, sous divers prétextes d'utilité, ont été élevées très malheureusement contre les murs de la façade principale ouvrant autrefois sur un affreux carrefour, et au-dessus des voûtes des nefs latérales, de manière à défigurer l'aspect extérieur de l'édifice. Mais, comme le dit très bien M. Louis Brès dans l'article déjà en partie cité :

« Sous cette gangue de platras, sous cette poussée de masures, de grands murs, de toits inégaux, l'ancienne église subsiste dans sa pureté de style primitive, et il dépend de nous de la revoir telle que nos aïeux l'ont connue d'abord. Il faudrait simplement, pour cela, recourir à la pioche des démolisseurs et supprimer, en même temps que les excroissances qui en masquent les lignes extérieures, les deux nefs qui ont été ajoutées après coup. »

Il est, en effet, très facile de se convaincre, même au simple aspect de l'église dans son état actuel, « et sous l'entassement de constructions parasites qui l'ont envahie comme une lèpre, » ou — plus simplement encore pour qui n'est pas sur les lieux — en se contentant d'en regarder

avec quelque soin la photographie, du véritable mérite architectural de cette façade à demi voilée, mais subsistant encore tout entière et qu'elle reparaitrait presque sans frais et comme par enchantement sous le marteau du démolisseur. La partie centrale a subi à peine quelques écornures, faciles à réparer. Entre les deux hauts et saillants contreforts à gargouilles qui l'encadrent, s'ouvre la grande porte aux deux baies jumelles. Elle est entourée de moulures en torsades délicatement fouillées et ornées à l'extérieur de fleurons en crossettes, formant au-dessus des deux ouvertures le tympan ogival couronné par cet ornement en forme de flamme propre au style gothique tertiaire et qui lui a fait donner le nom de flamboyant. De légers pilastres formés de moulures finement dessinées accompagnent de droite et de gauche cet ornement central et avec lui deux couronnes de fleurs et de feuillages sculptées en relief sur le plat du mur. Dans la partie la plus élevée de ce mur, entre deux cordons saillants, à moulures très pures de style, s'épanouit enfin la rosace centrale, à dix-huit compartiments extérieurs et six compartiments intérieurs savamment combinés entre eux et dessinés sur l'un des plus gracieux modèles de l'époque flamboyante. Telle est — et, je le répète, à peu peu près intacte — la partie qui correspond à la nef principale.

Celles qui répondent aux deux premiers collatéraux, à droite et à gauche, sont également encadrées par des contreforts à gargouilles sculptées. Elles ont été empâtées, surtout à gauche, et recouvertes par des constructions surajoutées. Mais, même de ce côté, leur surface ressort par ses lignes les plus saillantes, accusées sur ces fâcheuses adjonctions qui disparaîtraient si aisément. De chaque côté, une grande fenêtre ogivale, aveuglée comme la rosace, mais dont au moins celle de la nef de gauche a conservé aussi ses gracieux meneaux, se montrent à l'axe de la nef elle-même devant laquelle elles ont été pra-

tiquées. Au-dessus des basses voûtes, paraissent aussi, par leurs lignes supérieures, les contreforts à arcs-boutants ajourés, appuyant au-dehors la retombée des arcs-doubleaux de la nef principale, et dont la série forme autour d'elle comme une couronne fermée.

Tel est le motif principal de l'architecture extérieure de cette église et l'on peut comprendre combien il serait facile de la débarrasser de ce qui la défigure et de la rendre à peu de frais aussi élégante à l'extérieur qu'elle l'est à l'intérieur. Or, nous le demandons, peut-on dire d'une telle église, comme on le fait au nom de la Ville, et même en n'en considérant que l'extérieur, « qu'elle n'a aucun mérite artistique ? »

Le principal mérite architectural intérieur de l'église Saint-Martin, outre la correction de dessin de ses voûtes, est le plan gracieux et uniforme suivant lequel ont été dessinés les piliers cylindriques formés de colonnettes à faisceaux, supportant les archivoltes des nefs mineures et le grand arc-doubleau de la nef majeure. « Mais cela, dit M. Paugoy, ne constitue pas un exemple rare. L'architecture ogivale en a fait le plus large emploi, depuis le XI^e et même le X^e siècle, et leur disparition ne sera pas une perte sensible pour l'art ogival tertiaire. »

Aux X^e et XI^e siècles, régnait encore le style roman, et au XII^e, l'art ogival ne commençait à apparaître que comme un style justement appelé de transition, au moins dans la première moitié de ce siècle. Ce n'est donc guère que du milieu du XII^e siècle jusqu'à la moitié du XVI^e, que la France en particulier, et surtout sa partie septentrionale, s'est couverte de « ce grand nombre d'édifices si remarquables qui constituent une de ses plus belles richesses artistiques, » comme le disait justement M. Flourens, dans son rapport du 28 janvier 1884, adressé à M. le ministre des Cultes pour assurer la conservation de nos églises gothiques.

Malheureusement, dans une production si féconde, le Midi de la France, et la Provence en particulier, ont été bien moins favorisés que les provinces septentrionales, et les églises appelées gothiques y sont fort rares. On ne saurait donc traiter avec un tel sans gêne les quelques-unes que nous a léguées le Moyen-âge et surtout celles qui, par une exception plus rare encore, et comme l'église de Saint-Martin, y ont été correctement dessinées.

Nous pouvons, il est vrai, en Provence, nous vanter de quelques remarquables échantillons d'églises du style ogival dit de transition, comme l'antique abbaye de Saint-Victor de Marseille, justement louée par M. Paugoy, ou encore comme l'église à demi ruinée de Saint-Pons, près de Gémenos, ou des parties d'églises du même style, comme la travée qui reste de notre vieille Major de Marseille, en avant de la coupole bysantine. Mais, à part la splendide basilique de Saint-Maximin et le chœur de Saint-Sauveur à Aix, nous n'en possédons à peu près aucune du style ogival du XIII^e ou du XIV^e siècle, et quelques-unes seulement de celui qu'on désigne sous le nom de tertiaire ou de gothique flamboyant.

Or ce qui manque précisément à la plupart de ces dernières, c'est la correction de dessin des piliers cylindriques à faisceaux de colonnettes, constituant l'un des meilleurs types du pilier gothique. Dans presque toutes, notamment dans celle des Augustins et aussi dans celle des Prêcheurs à Marseille (avant qu'un odieux placage de pilastres corinthiens en plâtre eut défiguré cette dernière à l'intérieur, pour la transformer en temple de la Raison), les piliers font absolument défaut. Le plus souvent, les arceaux ouvrant de la nef majeure dans les collatéraux sont pratiqués dans le plat du mur latéral, et dessinés par un ou deux membres de moulures seulement, se profilant dans l'épaisseur de ce mur, sans aucun arrêt ou chapiteau pour marquer l'archivolte. Au milieu du trumeau plat séparant ainsi

deux arceaux , une simple colonnette plaquée s'élève jusqu'à la retombée de l'arc doubleau, pour y former, également sans aucun chapiteau pour le point d'arrêt, un épanouissement de cette même colonnette, se divisant en moulures qui dessinent l'arc doubleau lui-même, les formerets, quand il y en a, et les croisées d'ogives des voûtes majeures, absolument comme les branches d'un arbre sortent de son tronc sans interruption.

Or, les archéologues s'accordent à voir là une marque d'infériorité de la période flamboyante relativement aux deux précédentes du style ogival, et c'est précisément par ses beaux piliers cylindriques, entourés régulièrement de huit colonnettes engagées et couronnés de chapiteaux à sculptures fort remarquables, que, par une singulière exception, l'église de Saint-Martin échappe à ce défaut. Cela est si vrai qu'on voit souvent les étrangers qui la visitent attribuer, au premier coup-d'œil, sa construction au XIII^e siècle, frappés qu'ils sont d'abord de la régularité des piliers et des arcs d'ogive équilatérale des arceaux, de la perfection des voûtes, de la sobriété et du bon goût des larges moulures qui en dessinent les compartiments. Ce n'est qu'un examen plus détaillé des chapiteaux qui trahit ensuite pour eux la véritable date à laquelle remonte cet édifice.

Quant à ces chapiteaux, ils sont uniques peut-être dans leur genre, et chacun d'eux a son sujet particulier de sculpture, représentant le plus souvent des scènes qui rappellent les grandes fins de l'homme, et encadrés — en dedans de simples moulures uniformes pour tous — par les feuillages les plus variés, profondément fouillés en haut relief dans la pierre.

Nous nous permettrons de demander à ceux qui dédaignent ou feignent de dédaigner un pareil ouvrage de nous citer une autre église où se trouve un pareil spécimen

de quarante-deux chapiteaux, tous différents, finement sculptés et fouillés, supportant les retombées des nervures des hautes et basses voûtes, et sans aucune répétition d'aucun des sujets de sculpture.

On les mettra dans un musée, nous répond-on. Et qu'y feront-ils que perpétuer le souvenir de l'acte de vandalisme accompli par la municipalité qui aura détruit de gaité de cœur le monument dont ils étaient la parure ?

Le badigeon les a défigurés. Mais n'y a-t-il pas des moyens faciles de le faire disparaître par un léger grattage ou par un lavage intelligent ? D'ailleurs, pour les mettre dans un musée, il faudra bien les débarrasser de la croûte odieuse de ce badigeon. Si l'on devait d'ailleurs, abandonner au marteau du démolisseur toutes les églises que le lait de chaux a déshonorées, que de chefs-d'œuvre d'architecture devraient disparaître, « la gloire et l'honneur de notre pays », selon l'expression du rapport de M. Flourens ?

Non, on ne voudra pas même leur donner cet asile d'un musée, où ils seraient pour l'administration municipale actuelle de notre ville une perpétuelle accusation de vandalisme. On a hâte de les livrer comme curiosité aux brocanteurs qui les attendent. On veut en faire argent, comme du magnifique autel majeur de la même église et du groupe d'anges en marbre qui le décore, œuvre de l'un des meilleurs élèves de Puget, comme des deux magnifiques bénitiers de marbre de la grande nef, comme de la splendide montre du grand orgue et de ses anges en bois sculptés, pour lesquels on offre déjà des sommes folles, que la municipalité escompte d'avance pour s'empresse de les gaspiller, au lieu de les laisser continuer à former la splendide décoration d'une église si remarquable, ou d'en former, au pis aller et sans beaucoup de frais, celle de l'église qu'il serait si facile de relever presque sur place, des matériaux de l'ancienne, sur l'un des flots qui, d'après le plan municipal,

doit s'élever le long de la rue Colbert, et à son niveau même.

Mais, grâce à Dieu, l'iniquité artistique n'est pas consommée, et nous espérons bien que le Conseil d'Etat saura apprécier ce qu'il reste des raisons invoquées pour la suppression de Saint-Martin au nom de la ville de Marseille, en face de celles, autrement précises et concluantes, qu'a données M. Révoil pour la conservation de cette église. C'est à la décision souveraine de ce haut tribunal administratif que remonterait la suprême responsabilité de l'acte de vandalisme qu'on lui demande d'autoriser la Ville de Marseille à commettre, par la suppression d'un édifice religieux aussi remarquable et dont cette Ville ne possède, après tout, que la nu-propriété. Il ne voudra pas s'en rendre solidaire, pas plus qu'il n'acceptera, au point de vue de la justice et de la légalité, de participer ainsi à ce qui constituerait une véritable spoliation, surtout si cette suppression était autorisée par lui sans condition de reconstruction préalable de l'église, aux frais de la Ville.

E. DE MARIN DE CARRANRAIS,

Membre de la Commission des édifices diocésains de Marseille.

LA MUSE ET LA BOURSE ⁽¹⁾

(Suite) ⁽²⁾

Mon regard fit des excuses au brave homme. Il se leva, repoussa son fauteuil du mollet et, en personne sûre de son fait, il se mit à marcher allant de la cheminée au piano et du piano à la cheminée, faisant résonner le parquet sous ses talons, donnant à sa fille une petite tape sur la joue chaque fois qu'il passait près d'elle.

Les multiplications étaient exactes. Monsieur Rognard se rengorgea. Madame Rognard me dit :

— Quel est votre avis, cousin, sur l'écart de ces chiffres?

— Je ne suis pas compétent en ces matières, ma tante ; toutefois je vous dirai que vous et mon oncle n'avez pas remarqué une chose.

— Quelle chose, cousin ?.. Monsieur Rognard, vous vous abandonnez,

— Ah ! laisse-moi la paix, ma'me Rognard... Qu'est-ce que nous n'avons pas remarqué, Achille ?

— Ceci, mon oncle : La Société est fondée au capital de cent millions divisé en deux cent mille actions de cinq cents francs...

— Deux cent mille multipliés par cinq cents égale cent millions... et la Nimbofuge n'offre au public que cent soixante mille actions.

— A sept cents francs, mon oncle.

— Cent soixante mille multiplié par sept cents, égale cent douze millions... C'est donc douze millions en plus du capital que ces messieurs encaissent ! Et que devien-

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir les livraisons de janvier et février 1884.

nent les quarante mille actions de surplus ? Ont-elles été souscrites ?

— Très probablement, mon oncle, par les fondateurs, à cinq cents francs.

— C'est cela, oui, Achille, c'est évidemment cela ; ces messieurs ont souscrit pour vingt millions . . . Mais . . . bigre ! bigre ! puisque le public achète les cent soixante mille titres émis au taux de sept cents francs, c'est toujours douze millions que je trouve en plus du capital social, et il reste à ces messieurs quarante mille actions, soit la bagatelle de vingt millions ; vingt et douze trente-deux . . . Bigre ! bigre ! je n'y comprends rien, rien, rien ! . . et je demande ce que deviennent tout d'abord les douze millions que j'ai trouvés en plus. A qui, à quoi sont destinés ces douze millions ? Peux-tu me le dire, Achille ?

— Ils sont peut-être destinés à couvrir les premiers frais de la constitution de la Nimbofuge : installation des bureaux, impression et timbre des actions, publicité dans les grands journaux, et Dieu sait s'ils sont nombreux ! . . puis il y a les gracieusetés à faire à certains publicistes grincheux. Il y a aussi la bonification de dix francs par action entièrement libérée au moment de la répartition, que sais-je, moi . . . Ah ! l'apport à la Société de l'invention de monsieur Grosskrakmann ; peut-être aussi un fonds de prévoyance . . .

— Ce doit être ça, pour sûr, ce doit être ça, cousin ; vous avez fait la lumière. As-tu entendu ; monsieur Rognard, et compris ?

— Oui, j'ai entendu et j'ai compris . . . sans comprendre.

— Oh ! par exemple ! Voyons, Philéas : Le capital social est de cent millions, est-ce clair ?

— C'est lumineux.

— Il est divisé en deux cent mille actions de cinq cents francs chaque, est-ce encore lumineux ?

— Eblouissant.

— On nous offre cent soixante mille titres entièrement libérés à sept cents francs. . . .

— Je t'arrête, ma'me Rognard, et je dis : Cent soixante mille actions à sept cents francs, cela fait un total de cent douze millions. . . c'est à dire douze millions en plus que le capital social. . . et il reste. . .

— Tu n'as donc pas compris ce que le cousin. . .

— J'ai compris, je comprends que ces messieurs de la Nimbofuge vont lancer sur la place d'abord cent soixante mille actions de cinq cents francs que nous paierons sept cents francs, ce qui leur procurera un léger bénéfice de douze petits millions, puis, lorsque ces actions feront prime, ce qui arrive toujours quand une affaire est bien lancée, ils mettront en circulation à petit bruit les quarante mille titres qu'ils sont censé avoir souscrits, et ils empocheront une misère de vingt-huit millions. . . en supposant qu'ils aient la pudeur naïve de les livrer à sept cents francs. Or, douze et vingt-huit, égale quarante. Quarante millions de tour de bâton sur un capital nominal de cent millions ! Bigre ! bigre ! c'est un gros denier, je dis plus, c'est un énorme denier.

— Mais, Philéas, qui te dit que ces messieurs vendront en catimini les quarante mille actions qui leur restent en portefeuille ? Ils les réservent peut-être pour une émission subséquente. Toutes les Sociétés ne sont pas composées de filous, j'espère.

— Je ne dis pas. Mais, enfin, il y a toujours ces douze premiers millions.

— Voyons, soyons justes, monsieur Rognard : ne faut-il pas que ces messieurs aient une rémunération de leurs peines ? puis, Achille te dit que ces douze millions qui t'ofusquent, c'est pour les premiers frais d'installation, d'impression, de. . . de prévoyance.

— En supposant qu'il en soit ainsi. . . Douze millions ! . . bigre ! bigre ! . . sans parler des autres. Qu'est-ce qu'ils de-

viennent tous ces millions ? je voudrais le savoir positivement... Chat échaudé craint l'eau froide... Je n'oublie pas les Moulins Maritimes.

— Ah ! tu deviens assommant à la fin , avec tes douze millions et tes moulins.

— Si ces messieurs daignaient s'expliquer là-dessus, on serait fixé ! En gardant le silence sur l'emploi d'une si forte somme, ils laissent le champ libre aux suppositions malveillantes ; je dis plus, très malveillantes. Quarante millions... cent millions... cent douze millions... cent quarante millions... bigre ! bigre !.. N'étant pas suffisamment édifié, et toute réflexion faite, je garde mes Nord.

— Vos Nord !.. ils sont un peu à moi aussi, vos Nord, je suppose, monsieur Rognard !.. Ses Nord ! ha ! ses Nord !

— Quand je dis *mes*, c'est une manière de parler, Martiale, tu comprends ?

— A la bonne heure... Ses Nord ! heu !

— Alors c'est entendu, ma'me Rognard, nous gardons nos valeurs de tout repos, et que la Nimbofuge se débrouille sans nous. Je ne souscrirai pas même à une de ses...

— Plait-il ? vous ne souscrivez pas ?.. Vous sous-cri-rez, monsieur, vous sous-cri-rez, entendez-vous ? Je veux, j'entends, j'exige impérativement que vous souscriviez. Perdre trois cents mille francs à gagner ! je voudrais bien voir ça.

— Mais ma bonne Martiale, songe...

— Pas de réplique, monsieur Rognard. Vous souscrirez.

— Chère maman, permets-moi de te dire que papa a rais...

— Ma fille, occupez-vous de votre musique, s'il vous plait. Il souscrira.

— Pourtant, ma chère tante, il...

— Vous, cousin, nos affaires ne vous regardent pas, entre nous soit dit. Il souscrira... Voyons, Rognard, que

peut bien nous faire, à nous, l'écart de ces quelques millions et leur emploi, si les actions font prime, si de sept cents francs elles montent à deux mille, à trois mille ainsi que l'affirme dans sa lettre intime au cousin monsieur Arashforth; si, enfin, nous gagnons beaucoup d'argent?.. Il paraît que tous les souscripteurs ne sont pas si regardants, si éplucheurs que toi, et parmi eux il doit s'en trouver plus d'un sachant compter; ils ne sont pas aussi grincheux que tu l'es puisque le capital de la Nimbofuge est souscrit plusieurs fois même avant l'ouverture de l'émission publique qui n'aura lieu que pour la forme.

— Qui dit cela? le premier intéressé dans l'affaire, monsieur Arashforth.

— Pourquoi mentirait-il si effrontément à son ami intime? rien ne l'y oblige; le cousin ne lui demandait rien que je sache, n'est-ce pas, cousin?

— En effet, ma tante.

— Et d'ailleurs qui vous empêche de voir ce monsieur, de lui demander des explications avant de lâcher notre argent?

— Ton idée est très bonne; elle m'était venue aussi; je la suivrai, Martiale, je la suivrai.

Hercule assommant l'hydre de Lerne sonna onze heures.

Madame Rognard se leva, prit la carcel et dit d'une voix melliflue :

— Eglantine, ma chérie, il est temps d'aller faire dodo... Cousin, nous déjeunerons demain plus tôt que de coutume afin que Philéas et vous puissiez vous rendre de bonne heure chez monsieur Arashforth... Nous les voulons au pair, c'est entendu, cousin.

Mademoiselle Eglantine prit deux flambeaux sur la cheminée, les alluma, en donna un à son père, lui présenta sa joue, embrassa sa mère, me salua d'un gracieux mouvement de tête et entra dans sa chambre. Monsieur Rognard gagna la sienne après avoir mis un baiser sur le front de sa

femme. Madame Martiale prit la peine de m'accompagner jusqu'à ma porte. Après l'avoir ouverte, je me retourne pour saluer ma tante.

— Entrez, cousin, entrez; j'ai quelque chose à vous dire, murmure-t-elle d'un accent qui me paraît ému.

Je m'efface poliment, elle entre, pose la lampe sur la table, se laisse aller sur une chaise et :

— Fermez doucement la porte, ordonne-t-elle; venez vous asseoir là, près de moi, et parlez bas : il est inutile que l'on sache que je suis en conférence avec vous, cousin.

Mon étonnement était à son comble. Madame Rognard, mystérieusement chez moi, à onze heures du soir ! Que me voulait-elle ? qu'allait-elle me dire ? Mon cœur bondissait dans ma poitrine ; mon imagination parcourait à tire d'aile le vaste champ des suppositions, et mes yeux un peu troublés voyaient comme dans un nuage la silhouette charmante de l'abat-jour vert.

AMROUN.

(A suivre.)

PIERRE QUI ROULE
N'AMASSE PAS DE MOUSSE
(PROVERBE EN 2'ACTES)

PERSONNAGES :

PIERRE, }
ANDRÉ, } ouvriers menuisiers,
JEANNE, fille du patron.
COCARNEAU, mauvais sujet,
UN DOMESTIQUE.

ACTE PREMIER

(Le théâtre représente un atelier de menuiserie.)

SCÈNE PREMIÈRE

PIERRE ET ANDRÉ, *travaillent chacun devant un établi.*

PIERRE.

Affreux métier ! Travailler dix ou douze heures par jour pour gagner un maigre salaire. — Et quel travail ? — Il est aussi plat pour l'intelligence que les planches que nous rabotons. Se meurtrir les mains avec le marteau, se rompre les bras à remuer la scie, avoir les oreilles déchirées par le bruit d'instruments criards ; se détériorer enfin l'esprit et le corps au milieu de bûches ; être condamné à devenir bûche soi-même ; n'est-ce pas honteux, désespérant ?

ANDRÉ.

Je ne t'ai jamais vu si exigeant et si délicat. Le salaire est proportionné au travail. Tu fais, lorsque tu veux t'en donner la peine, des ouvrages merveilleux. Si le patron ne

t'augmente pas, comme il te l'avait promis, ne t'en prends qu'à toi-même.

PIERRE.

Je veux qu'il m'augmente, et tout de suite, ou je me mets en grève. J'entraîne avec moi tous les ateliers de menuiserie.

ANDRÉ.

Halte-là ! je ferai contre-poids. J'ai aussi une certaine influence sur les camarades. Je ne suis pas encore aussi habile que toi ; cependant le père Marteau m'a confié plusieurs ouvrages difficiles dont il a été content.

PIERRE.

Les patrons sont toujours contents de ceux qui ne leur demandent rien, travaillant comme des machines, et dont la tête ne raisonne pas plus que l'outil qui coupe le bois.

ANDRÉ.

Je pourrais te répondre : Il faut que la tête raisonne pour conduire la main qui tient l'outil. Notre travail n'absorbe pas complètement notre pensée, mais il ne nous laisse point tant au-dessous que tu le crois, de ceux dont les occupations sont entièrement intellectuelles. Ce n'est pas le métier qui dégrade l'homme, c'est l'homme lui-même qui se dégrade en ne faisant pas honneur au métier. Toi, Pierre, tu as moins que tout autre, le droit de te plaindre. Tu es le premier ouvrier du père Marteau, un des plus riches maîtres menuisiers de la ville ; tu lui succéderas, car tu dois épouser sa fille, M^{lle} Jeanne.

PIERRE.

L'heureux sort, ma foi ! Le père Marteau est un vieil avare, et M^{lle} Jeanne, est gentille, si l'on veut ; mais un peu simple... un peu niaise même. Moi, j'ai de l'instruction. J'ai beaucoup pioché dans les livres. J'ai appris l'histoire, la géographie, la littérature, la philosophie. Avec un tel savoir,

ne puis-je pas aspirer à mieux qu'à bûcher du bois tous les jours pour épouser la fille d'un menuisier ?

ANDRÉ.

Tu es un ingrat et un paresseux. Tu as mal compris tes lectures ; elles ne t'ont mis que des sottises en tête. Si M^{lle} Jeanne ne te convient pas, tu peux être sûr qu'elle ne manquera pas de mari. Tu as fait sans doute de mauvaises connaissances ? Tu vas au cabaret ?

PIERRE.

Quelquefois. On a besoin d'épanchement et de gaité.

ANDRÉ.

Je t'ai vu en compagnie d'un certain Cocarneau qui porte des breloques en cuivre, et met son chapeau sur l'oreille.

PIERRE.

Cocarneau ! Un charmant garçon !

ANDRÉ.

Sa physionomie ne me va pas.

PIERRE.

Un charmant garçon, te dis-je ! Instruit, intelligent ! Des idées plein la tête ! J'ai bien envie de le suivre aux colonies où il doit aller faire fortune incessamment.

ANDRÉ.

Faire fortune aux colonies ! — Elle est sous ta main, la fortune !

PIERRE.

Cocarneau connaît des îles magnifiques du côté de l'Océanie, où les sauvages. . .

ANDRÉ.

Ils vous mangeront, les sauvages !

PIERRE.

Pas du tout, ceux-là sont très doux. Ils nous apporteront de la poudre d'or en échange de quelques verroteries. Presque sans peine et sans travail, nous serons bientôt assez riches pour fréter un navire sur lequel vous nous verrez revenir.

ANDRÉ.

Oh ! l'insensé !

SCÈNE II.

LES MÊMES, JEANNE, *apportant le dîner aux ouvriers.*

JEANNE.

Messieurs, voici votre dîner. Mon père vous prie de ne pas quitter l'atelier aujourd'hui. Il attend impatiemment l'ouvrage que vous avez commencé l'un et l'autre.

PIERRE, *à part.*

Pas de récréation ! En retenue comme des écoliers ! Il ne manquerait plus que de nous mettre au pain sec.

JEANNE.

Est-ce bientôt fini ?

ANDRÉ.

Moi, mademoiselle, j'ai fini.

JEANNE.

Oh ! que c'est bien fait ! Que ces découpures sont fines ! Comme ces moulures sont délicates ! Vous devenez un artiste.

ANDRÉ.

Dame ! Je m'applique le plus possible.

JEANNE.

Et vous, M. Pierre, où en êtes-vous ?

PIERRE,

Moi, mademoiselle, je ne vais pas si vite.

JEANNE.

Vous avez à peine commencé. Mon père va se fâcher.

PIERRE.

Que voulez-vous, mademoiselle, on fait ce qu'on peut. Il y a des jours où l'on ne travaille pas facilement. Le cerveau est trop agité.

JEANNE.

Vous si prompt et si adroit, vous vous ralentissez depuis quelque temps. Mon père se plaint de vous.

PIERRE.

Je ne puis mieux faire. Si l'on n'est pas content de moi ici, mes talents me permettront de trouver de l'occupation ailleurs.

JEANNE.

Vraiment, M. Pierre ? Votre réponse n'est guère polie. Je ne vous reconnais plus.

PIERRE.

Hélas ! mademoiselle ; le sort de l'ouvrier n'est pas heureux.

JEANNE.

Ce ne sera, je l'espère, qu'un instant de mauvaise humeur. Travaillez et reprenez courage. (à *André*). Je vous félicite, M. André.

SCÈNE III.

PIERRE, ANDRÉ.

PIERRE.

Cette soupe est détestable.

ANDRÉ.

Je trouve la mienne excellente.

Mars 1884.

9

PIERRE.

On l'a peut-être faite exprès pour vous, car vous êtes l'objet des préférences, M. André.

ANDRÉ.

C'est tout le contraire. Etant le plus ancien et le plus habile de l'atelier, tu as toujours été choyé ; mais si tu changes de conduite, il ne sera pas étonnant que les patrons en changent aussi avec toi.

PIERRE.

Après tout, cela m'est égal. Je m'en vais parcourir le monde. Je mènerai grande vie, et j'aurai vite oublié ces gens-là.

ANDRÉ.

Je te préviens que si tu persistes dans ton mauvais dessein, il y a quelqu'un ici tout prêt à te remplacer. **M^{lle} Jeanne ne me paraît pas trop simple, et pas niaise du tout. Si je puis réussir à lui plaire...**

PIERRE.

Mais, je crois, beau chevalier du rabot, que la conquête est déjà à moitié faite. On a pour vous des attentions, des compliments dont vous pouvez être flatté.

ANDRÉ.

Je veux agir en bon camarade. Je te donne jusqu'à ce soir pour réfléchir. Je vais montrer mon ouvrage au patron.

SCÈNE IV.

PIERRE, COCARNEAU.

COCARNEAU, *avançant la tête.*

Eh ! bonjour camarade, sommes-nous seuls, ici ?

PIERRE.

Oui, je suis seul ! (*L'embrassant*). Cher Cocarneau !...

COCARNEAU.

Je viens te dire qu'il y a dans le port un navire nommé l'*Aventurier* qui partira ce soir même. J'ai retenu deux places. Vite, fais ton paquet.

PIERRE, *surpris*.

Dès ce soir ?...

COCARNEAU.

Oui, ce soir ! J'ai acheté une petite pacotille pour vendre aux sauvages. Seulement, comme nous devons partager les frais et les bénéfices, je te prie de m'avancer un peu d'argent pour la payer ; nous réglerons cela ensuite.

PIERRE.

De l'argent ? Je n'en ai guère.

COCARNEAU.

Allons donc, tu as des économies. Tu m'as confié, l'autre jour, entre deux vins, à la *Tête d'or*, que tu tenais quelques cents francs en réserve pour les grandes occasions. Va les chercher, ne perdons pas de temps.

PIERRE.

Non, laisse-moi ; je n'ai pas assez réfléchi.

COCARNEAU.

Pourquoi réfléchir quand l'affaire est bonne ?

PIERRE.

Non, je ne puis partir si vite. Il me prend des regrets. Le père Marteau est sévère et bourru, mais au fond il est bon et juste.

COCARNEAU.

Tu déraisonnes. Un patron ne vaut jamais rien.

PIERRE.

André est un excellent ami, qui souvent m'aidait, et m'empêchait d'être réprimandé.

COCARNEAU.

Un Sainte-Nitouche cherchant à prendre ta place.

PIERRE.

Et Jeanne ! Ma jolie petite Jeanne ! Je l'aime bien, tout de même !

COCARNEAU.

Vas-tu tomber dans la sensiblerie, et pleurer une poupée, pas seulement capable de faire rire ? Nous verrons de belles femmes dans nos voyages, et plus drôles que cela ! Il y a surtout des créoles !... C'est celles-là qui ont du cachet ! Si cela nous plait, nous deviendrons rois dans des îles florissantes. Nous rapporterons des barils de poudre d'or, et des boisseaux de perles fines. Nous épouserons des princesses, si nous en trouvons à notre goût. Dans notre équipage de nababs, rien ne nous sera refusé.

PIERRE.

Es-tu bien sûr de tout cela ?

COCARNEAU.

Si j'en suis sûr ! Je connais le pays à fond, je l'étudie depuis des années. — Fais vite ton paquet, et n'oublie pas ta bourse. Je t'attendrai ce soir à l'hôtel de la *Tête d'or*, un nom de bon augure. — Tu viendras, n'est-ce pas ?

PIERRE.

Eh ! bien oui, j'irai !

COCARNEAU, *s'en allant*.

L'affaire est dans le sac !

SCÈNE V.

PIERRE, JEANNE.

JEANNE.

Qui donc causait avec vous, M. Pierre ?

PIERRE.

Un de mes amis, mademoiselle. Causer n'est pas défendu, je suppose. La parole nous est donnée pour nous en servir.

JEANNE.

Je ne dis pas le contraire, mais il m'a semblé reconnaître ce mauvais sujet de Cocarneau. Ne vous rappelez-vous pas que mon père lui a défendu l'entrée de l'atelier ?

PIERRE.

En effet ; c'était Cocarneau, un charmant garçon ; mon meilleur ami, qui me veut faire partager avec lui tous les biens de la terre.

JEANNE.

Une belle intention ! En attendant je vous avertis que le père Marteau s'est mis en colère contre vous ce matin. Il faut vous bien tenir.

PIERRE.

Je vous remercie de vos avertissements, mais ils viennent un peu tard.

JEANNE.

Que voulez-vous dire ? Pourquoi cet air farouche et inquiet ?

PIERRE.

J'ai pris une grande résolution. Je vais partir, et pour longtemps. Veuillez, mademoiselle, recevoir mes adieux.

JEANNE.

Partir ? Où voulez-vous aller ?

PIERRE.

J'irai dans un pays bien différent de celui-ci ; dans un pays où l'on devient riche sans peine et sans travail.

JEANNE, *riant*.

Vraiment ? — Où se trouve ce pays-là ? Nous y courrons tous.

PIERRE.

Cocarneau, qui est un savant, me l'a montré sur la carte.

JEANNE.

Je crains bien qu'il n'existe que sur la carte. Tout cela n'est pas sérieux, M. Pierre, vous ne pouvez perdre ainsi la tête ?

PIERRE.

C'est très sérieux, et je pars ce soir même. J'ai beaucoup de chagrin de vous quitter, mademoiselle, et mon cœur sera toujours à vous. Mais, ma vocation m'entraîne vers des sphères plus élevées. La nature m'a donné un esprit trop haut placé, et des mains trop délicates pour me condamner aux durs et abrutissants travaux d'un ouvrier.

JEANNE.

Voilà des phrases à la Cocarneau. Les métiers qui enrichissent sans travail sont impossibles ou déshonnêtes. Vous serez puni de votre orgueil et de votre ambition.

PIERRE.

Vous avez été bien bonne pour moi, c'est vrai ; le patron aussi. J'ai mille regrets, mais je ne suis pas libre. Je sens que je suis un ingrat.

JEANNE.

Eh bien ! restez ! Je vous pardonne. Chassez bien loin ces mauvaises pensées.

PIERRE, *à part*.

Ah ! si Cocarneau ne m'attendait pas ! Il va encore se moquer de moi.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, COCARNEAU.

COCARNEAU, *criant*.

Allons, Pierre, dépêche-toi ! L'*Aventurier* est tout prêt à partir. Il ne t'attendra pas. Embarquons-nous !

PIERRE.

Tu m'ennuies ! Va t'en tout seul à l'aventure sur ton *Aventurier*.

COCARNEAU,

Que dis-tu ? Ça serait gentil ? Nom d'une pipe ! A-t-on jamais vu, un gaillard pareil, qui manque à sa parole ?

PIERRE.

Laisse-moi tranquille !

COCARNEAU, *à part*.

Mam'selle Jeanne est là. Une scène de sentiment ! Il a encore la larme dans l'œil. Cette petite est jolie, je conçois que cela le chagrine un peu. (*A l'oreille de Pierre*). Cette petite fille est insignifiante et fadasse au dernier point. Il n'y a que les créoles pour avoir du cachet,

PIERRE.

Que t'importe, si je l'aime ?

COCARNEAU,

Beau et séduisant comme tu l'es, tu es fait pour épouser une reine. Allons nous-en ! En route sur l'*Aventurier* ! (*Il entraîne Pierre avec lui.*)

SCÈNE VII.

JEANNE, ANDRÉ.

JEANNE.

Il s'en va ! Il se laisse entraîner ! Le monstre ! l'ingrat ! l'insensé !

ANDRÉ.

C'est donc fini ! Il a cédé à son mauvais génie. Il court à son malheur qui fera le bonheur d'un autre.

JEANNE.

Cocarneau lui promet une reine ? — Non, non, je ne l'aime plus ! Je ne veux plus l'aimer ! J'ai été bien sotte de m'attacher à ce fou, à cet ambitieux.

ANDRÉ, *à part.*

Me voici le premier ouvrier de l'atelier ; il m'est permis d'aspirer à la main de M^{lle} Jeanne.

JEANNE.

Vous, M. André, vous ne nous quitterez pas. Ce fatal esprit d'orgueil et de paresse ne vous a pas atteint.

ANDRÉ.

Il ne m'atteindra pas. J'ai cependant aussi moi, une grande ambition. Je veux devenir riche et m'élever, me créer une position honorable et indépendante ; mais sans sortir du métier. Je mettrai toute mon intelligence au service de mon bras pour arriver au but.

JEANNE.

Et vous y arriverez, sûrement.

● ANDRÉ.

Oui, si j'ai dans le cœur cette espérance qui fait vaincre les obstacles. — Cet infidèle Pierre sera-t-il oublié ?

JEANNE.

Je suis trop fière pour pleurer toujours un ingrat.

ANDRÉ.

Il y a un pauvre garçon qui vous aime en secret depuis longtemps. Ne sera-t-il pas permis d'espérer un peu d'amour, à celui qui vous en donnera beaucoup ?

JEANNE.

Je sais, M. André, que vous êtes honnête et courageux. J'apprécie toutes vos qualités. Je suis indignée de ce départ. Vous pouvez espérer.

ANDRÉ.

Merci !

ACTE SECOND.

Le théâtre représente un salon.

SCÈNE I^{re}.

ANDRÉ, JEANNE *en toilette élégante.*

ANDRÉ.

C'est aujourd'hui votre fête, ma chère Jeanne; nous réunissons ce soir quelques amis, seriez-vous assez bonne pour mettre cette parure? (*Il lui offre un écrin.*)

JEANNE.

Des perles et des turquoises ! Tout ce que j'aime le plus !

ANDRÉ.

Vous l'aviez dit ; je me le suis rappelé.

JEANNE.

Vous faites des folies pour moi. Cette parure doit être d'un prix énorme ?

ANDRÉ.

Qu'importe ! Nous sommes riches ! C'est votre amour qui m'a conduit à la fortune.

JEANNE.

Comme notre situation a changé depuis dix ans !

ANDRÉ.

Oui ! Autrefois simple ouvrier du père Marteau, qui m'a laissé son atelier ; aujourd'hui un des premiers industriels de la ville. J'ai travaillé dur, mais le ciel m'a favorisé. J'ai eu surtout le bonheur de posséder une femme charmante qui, par sa gracieuse bienveillance et sa bonté, m'a fait obtenir l'estime des clients et l'affection de notre entourage.

JEANNE.

Vous me flattez, mon ami, je n'ai apporté qu'une toute petite part à notre œuvre commune.

ANDRÉ.

Vous étiez l'âme, j'étais le bras. Mais, il ne nous est pas encore permis de passer beaucoup de temps en tendres paroles. Puisque nos affaires vont si bien, continuons-les pendant quelques années. J'ai chaque jour un plus grand nombre d'ouvriers ; il faut que je jette un coup-d'œil à l'atelier. (*Il sort.*)

SCÈNE II.

JEANNE, *seule.*

Je suis la plus heureuse femme du monde. A peine ai-je le temps de désirer une chose, que mon mari me l'offre. J'ai bien fait de ne pas chercher à sortir de mon rang, et d'épouser un ouvrier plutôt qu'un *monsteur*. Je suis devenue, tout de même, presque une grande dame. Nous jouissons de la considération de tout le monde. On m'invite à toutes les fêtes. J'ai chevaux et voiture ; maison de ville et maison de campagne, et des toilettes qui font bien des jalouses. Ce luxe ne m'éblouit pas. Je pense encore très souvent à ma vie simple d'autrefois ; à l'atelier de mon père ; à nos ouvriers, qui étaient traités en enfants de la maison. Je pense surtout à ce pauvre Pierre, si aimable d'abord, puis si ingrat. Qu'est-il devenu ? Est-il roi chez

les sauvages, ou a-t-il été assassiné par eux ? A-t-il épousé une princesse, et découvert une mine d'or ? Nous n'avons jamais entendu parler de lui.

SCÈNE III.

JEANNE, UN DOMESTIQUE.

LE DOMESTIQUE.

Il y a en bas un pauvre homme qui désire parler à Madame.

JEANNE.

Eh ! bien, faites-le entrer.

LE DOMESTIQUE.

Il a si mauvaise mine, que je n'ose l'introduire près de Madame. Ce pourrait être un malfaiteur,

JEANNE.

Je n'ai pas peur. Il faut bien être charitable.

SCÈNE IV.

JEANNE, PIERRE, *il est en haillons, méconnaissable.*

PIERRE, *il fait une espèce de salut sans regarder Jeanne, et promène autour de lui un coup-d'œil d'envie.*

(*A part.*) Ces maudits riches ! Avoir le toupet de me faire entrer dans leurs brillants appartements ! D'étaler sous les yeux du pauvre leur luxe offensant !

JEANNE.

Que voulez-vous, monsieur ? Que puis-je faire pour vous être utile ?

PIERRE, *à part, la regardant d'un air de haine.*

Cette petite femme minaudière et parée ! Ça vous regarde, un pauvre comme une bête féroce.

JEANNE, *à part.*

Il a l'air méchant, mais bien malheureux aussi.

PIERRE, *d'un ton lamentable.*

Je suis madame, un infortuné, ayant subi toutes les épreuves que peuvent infliger la méchanceté des hommes et la fureur des éléments déchainés. J'étais allé m'établir, comme négociant dans une colonie d'Australie. Les navires qui portaient mes marchandises ont fait naufrage. Je n'ai rencontré que bandits, pirates et anthropophages. La fortune aveugle, qui couronne de ses dons les coquins et les sots, s'est ri de mes talents et m'a réduit à demander l'aumône.

JEANNE, *à part.*

Cette voix ! Il me semble entendre la voix de Pierre.

PIERRE, *à part.*

Cette dame a quelque chose qui rappelle la petite Jeanne Marteau.

JEANNE, *à part.*

Ce regard ! C'est Pierre ! Mais Pierre vieilli, enlaidi, méconnaissable !

PIERRE, *à part.*

Si c'était possible, je croirais que c'est Jeanne, mais Jeanne beaucoup plus belle qu'autrefois.

JEANNE.

Monsieur, n'avez-vous pas habité cette ville ?

PIERRE, *hésitant.*

Oui, madame, mais il y a fort longtemps.

JEANNE.

N'avez-vous pas travaillé chez M. Marteau, menuisier, accompagné d'un ouvrier nommé André ?

PIERRE.

Oui madame. Et vous êtes M^{lle} Jeanne ! Mon ancienne fiancée !

JEANNE.

Vous êtes Pierre, un brave garçon qui, cédant à de mauvais conseils, est parti pour chercher fortune, je ne sais où.

PIERRE.

Je n'ai recueilli que honte et misère. Quel sortilège avez-vous employé pour devenir ainsi belle et riche ?

JEANNE.

Aucun sortilège. André, mon mari, et moi, nous avons travaillé de tout notre cœur. Nos affaires ont rapidement prospéré. La fortune est venue à nous sans que nous ayons eu besoin de courir le monde après elle.

PIERRE.

Est-il permis d'avoir une pareille chance !

SCÈNE V.

LES MÊMES, ANDRÉ.

ANDRÉ, *à part*.

Quel est cet individu d'étrange figure ? C'est un excès de charité de recevoir de telles gens.

JEANNE.

Mon cher André, voici un de vos anciens camarades qui revient d'un long voyage.

ANDRÉ, *à part*.

Un camarade ! Ce misérable !

PIERRE, *à part*.

André devenu un monsieur, un bourgeois ! Tandis que

je suis un mendiant ! J'étais pourtant plus beau et plus intelligent que lui. J'enrage !

ANDRÉ.

A moins que ce ne soit Pierre ? L'ambitieux Pierre qui s'embarqua sur l'*Aventurier*.

PIERRE.

L'*Aventurier* ne m'a fourni que de tristes aventures. Je suis bien votre ancien compagnon, Monsieur le bourgeois. Nous avons manié ensemble la scie et le rabot.

ANDRÉ.

Je n'ai rien à renier de mon passé. Vous deviez devenir prince et millionnaire. Ne portez-vous pas là des haillons de fantaisie ?

PIERRE.

Cherchant l'indépendance et la fortune, je n'ai trouvé que la servitude et la misère.

ANDRÉ.

Et ce beau Cocarneau, le beau prometteur, la forte tête, qu'est-il devenu ?

PIERRE.

Cocarneau était un traître et un voleur. Il a commencé par me dérober mes économies ; il a vendu, à son profit, la pacotille que nous avions emportée ; puis il m'a planté là sans sou ni maille.

ANDRÉ.

Les boisseaux de perles fines, et les barils de poudre d'or que vous deviez rapporter, où sont-ils ?

PIERRE.

Les perles sont encore au fond des mers, et la poudre d'or s'est changée en poussière grise.

ANDRÉ.

Et ces belles créoles, et ces princesses que vous deviez épouser ?

PIERRE.

Nous n'avons rencontré que des sauvagesses laides à faire trembler. Pour ne pas mourir de faim, je me suis fait bûcheron. Dans une forêt remplie de serpents, j'ai abattu des arbres énormes et solides comme des rochers.

JEANNE.

Ce malheureux Pierre qui trouvait les ouvrages de menuiserie trop durs et trop grossiers !

PIERRE.

Voulant revenir en France, j'ai servi comme aide de cuisine sur un paquebot. Je suis maintenant réduit à implorer la charité publique, en attendant un travail honnête et lucratif.

JEANNE.

Et vous serez moins exigeant qu'autrefois ?

PIERRE.

Hélas ! Il le faudra bien. En frappant à la porte de ce bel hôtel, j'étais loin de penser que j'y trouverais d'anciennes connaissances.

Quelle différence entre nos situations !

JEANNE, à *André*.

Mon cher ami, vous n'avez jamais assez d'ouvriers. Il faut avoir pitié du pauvre Pierre.

ANDRÉ.

Votre bonté est extrême ; mais je crains beaucoup les mauvais exemples et les mauvais conseils. Je ne supporte pas chez moi les raisonneurs et les paresseux.

JEANNE.

L'adversité l'a sans doute corrigé. Il a tant souffert ! Soyez généreux en souvenir de votre ancienne amitié.

ANDRÉ.

Je cède à votre désir. Seulement, il n'a qu'à se bien tenir. (*A Pierre*) Pierre, si tu sais encore ton ancien métier, et si tu n'es pas trop fier, je t'ouvre mon atelier.

PIERRE.

J'y entrerai avec bonheur. (*A part*). Etre à leur service ! Quelle douloureuse extrémité !

ANDRÉ.

C'est à condition que tu oublieras tes folles idées. Tu ne fréquenteras plus les Cocarneau, et tu ne songeras plus aux entreprises dans le pays où l'on fait fortune sans travailler.

PIERRE.

La leçon a été assez rude. Je suis à jamais guéri de la manie de voyager. Puisqu'on peut devenir un beau monsieur en rabotant du bois, je veux en essayer à mon tour.

ANDRÉ.

Et si quelque lubie te passe encore par l'esprit, rappelle-toi que :

Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.

JEAN PLOARECH.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj.* : L' DE GAVOTY.
Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE 39.

ESSAI

SUR LES ORIGINES

DE LA JURIDICTION CONSULAIRE A MARSEILLE

Jeté par les suffrages indulgents de mes confrères dans les perplexités que fait naitre le choix d'un sujet, j'ai cru satisfaire en même temps vos goûts juridiques et mes devoirs envers ma cité adoptive, en soumettant à votre bienveillante attention un essai sur les débuts de notre tribunal consulaire.

Le nombre et l'importance de nos litiges commerciaux nous sont un motif d'étudier l'histoire d'une juridiction, que nous voyons jouir aujourd'hui du fruit de ses conquêtes et trouver dans le laborieux exercice de ses immunités la récompense des efforts déployés pour y parvenir.

Je ne vous ferai point, Messieurs, un tableau chronologique de ses origines.

Négligeant le côté statistique de cette étude, je vous inviterai à me suivre dans l'examen des principales luttes soutenues par les hommes désintéressés dont les efforts ont assuré à notre commerce une de ses plus précieuses garanties : celle d'être jugé par ses pairs. Nous trouvons la trace, plutôt que l'exposé de ces luttes, dans divers documents qui constituent l'une des principales richesses de notre Chambre de commerce.

Les recherches que l'on peut y faire présentent un intérêt tout nouveau.

Enfouies sans ordre sous une épaisse couche de pous-

sière, ces richesses n'existaient qu'à l'état latent. Dans ces dernières années, l'intervention savante et courageuse de M. Octave Teissier qu'appelait à cette mission la Chambre de commerce, vint réparer les injures du temps et de l'oubli, par une heureuse classification.

Après avoir recherché les origines de notre juridiction consulaire, nous examinerons successivement et dans leurs grandes lignes les luttes qu'elle a dû soutenir, soit avec le tribunal de l'amirauté, soit avec le lieutenant de la sénéchaussée, dans le but de rattacher à sa compétence des matières qui paraissent aujourd'hui n'en avoir jamais été séparées.

Et tout d'abord, à quelle époque remonte la création des juges consuls ?

Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître qu'il est impossible de lui assigner une date précise et en profitent pour la rapprocher le plus possible du premier document authentique concernant ces magistrats ; je veux parler de l'ordonnance de Jean de Cossé, lieutenant du roi René, publiée en 1406. Suivant eux, l'origine des juges consuls précéderait de peu cette ordonnance qui en est la première manifestation écrite.

Il y a là, à notre avis, une erreur à laquelle sont enclins les écrivains épris de ce que nous appellerions la précision historique.

Leur esprit peu satisfait de ne pouvoir citer une époque fixe, se reporte immédiatement à la première date certaine pour mettre en doute tout ce qui la précède. L'ouvrage si remarquable d'Augustin Fabre sur les rues de Marseille n'est pas exempt de ce reproche.

Nous ne craignons pas d'affirmer avec les anciens juges consuls, que leur fonctionnement se perd dans la nuit des temps. Le pouvoir a pu dans la suite leur tracer certaines règles ou délimiter leurs attributions, mais il est difficile

de savoir s'il les a jamais créés, et à quelle époque de l'histoire marseillaise les consuls n'existaient pas.

Il n'est point douteux que Marseille fut, dès son origine, une cité commerçante, grâce aux mœurs de ses fondateurs et à sa situation sur la rive méditerranéenne ; elle était, suivant l'expression toujours vraie de Montesquieu « ce lieu où les vents, les bancs de la mer, la disposition des côtes ordonnent de toucher. » La Grèce avait connu dès longtemps l'institution des arbitres commerciaux. Démosthène y fait allusion dans sa harangue contre Apatourios, et, il est probable, que l'idée en fut apportée à Marseille avec les traditions de la Mère-patrie. Strabon indique, en effet, que les lois et usages ioniques furent adoptés par la colonie, et Démosthène en parle avec éloge sous le nom de lois nautiques.

Rien n'est d'ailleurs plus conforme à la logique et aux nécessités primordiales d'une cité comme la nôtre.

Le droit commun et les lenteurs de la justice ordinaire, quelle qu'elle soit, sont en tout temps incompatibles avec la nature rapide des opérations commerciales, avec les règles spéciales qui les régissent et les usages qui sont comme autant de conventions tacites entre les commerçants d'une même place.

C'est pourquoi nous voyons surgir à toute époque et dans tout traité commercial le désir d'être jugé par des commerçants, sans formes et sans frais judiciaires.

Aujourd'hui encore, malgré les garanties que présente notre juridiction consulaire, malgré l'inefficacité bien connue de la clause qui veut que les difficultés soient réglées par amis communs, cette tendance inhérente aux négociants se révèle dans presque toutes leurs conventions écrites.

Il n'est pas téméraire de supposer que l'institution des juges des marchands reçut seulement sa confirmation dans une ordonnance aujourd'hui disparue. Promulguée avant

l'année 1406, sous le gouvernement des viguiers et des syndics elle portait que les différends entre marchands et artisans seraient décidés sommairement et sans appel par deux marchands, annuellement élus.

L'ordonnance rendue le 20 juillet 1406 y fait allusion.

Il ne faut pas oublier que dès le 12 octobre 1253, le conseil général de la ville décidait « qu'il sera élu des consuls « qui devront aller résider en Levant, et partout où le « commerce de cette ville est étendu pour favoriser et « défendre les négociants. »

Le conseil général devait s'appeler plus tard la Chambre de commerce. Il est peu probable, si nous devons en juger par les preuves qu'il a toujours données de son zèle, qu'il ait songé à assurer des juridictions à notre commerce dans le Levant, avant d'y avoir pourvu à Marseille même.

Les juges consuls existaient donc avant Jean de Cossé ; ils étaient élus annuellement et rendaient déjà de grands services, mais ne pouvaient être saisis que par une sorte de compromis émané de la volonté commune des parties. Cette situation permettait au défendeur de mauvaise foi, qui ne pouvait faire tomber la demande de son adversaire, de l'attirer devant la juridiction de droit commun.

Il avait la certitude de dessaisir les consuls et l'espérance de trouver son salut dans l'ignorance commerciale des juges ordinaires, ou tout au moins, l'arrière pensée de lasser le demandeur par la longueur des conflits de juridiction.

De plus, ces juges des marchands élus annuellement ne possédaient qu'une existence précaire, et leur pouvoir courait le risque de s'éteindre par l'irrégularité de sa transmission.

Le seigneur de Cossé, lieutenant général pour le roi en Provence, ne fit donc que céder aux pressantes sollicitations que provoqua cet état de choses. Il enjoignit aux

magistrats de renvoyer aux deux juges marchands tous les procès qui naîtraient par fait de commerce, à peine de cent marcs d'argent fin par chaque contravention.

Ces deux juges étaient alors élus annuellement par le conseil de la ville. Leurs fonctions étaient comme toujours gratuites ; plus tard on leur donna seulement une indemnité pour acheter une robe écarlate, disent les uns, de damas violet disent les autres, avec un bonnet et des rabats. En 1749, le prix en fut fixé à 300 livres par arrêt du consul. En 1779 la ville accorda aux consuls une chaise à porteurs pour les six mois de mauvaise saison.

Leur nomination fut, après la réunion de la Provence à la couronne, l'objet de réjouissances publiques, où comme par un esprit de malicieuse critique pour les juridictions rivales, on distribuait au peuple des épices.

Les nouveaux élus prêtaient serment en mains du viguier. Par lettres patentes du 12 août 1787, il fut décidé que les consuls en fonctions recevraient à l'avenir le serment de leurs nouveaux collègues.

Mais l'ordonnance de Jean de Cossé ne s'étendait qu'à la ville elle-même ; de plus, elle était loin de mettre un terme aux empiètements jaloux des juges de la Couronne qui perdaient par elle une source d'abondants revenus.

Une députation fut envoyée au roi par le conseil municipal : elle se composait de Jacques de Candole, licencié en droit, et de Jean de Forbin, négociant.

Leurs réclamations sortirent à effet ; le 3 mars 1474, le roi René par des lettres patentes qui suffiraient à expliquer sa longue popularité, confirma les sages dispositions prises par Jean de Cossé. Il y mit le sceau du pouvoir législatif et les étendit à tous ses états de Provence.

Les lettres patentes se distinguent par un surcrott d'attributions qui devait bientôt disparaître : il y est ordonné que l'appel des sentences des juges des mar-

chands sera vidé souverainement par trois autres marchands. Ceux-ci devraient être choisis annuellement par le viguier. Cette prescription résista au changement politique que subit peu après notre province. Charles du Maine, dernier comte de Provence, institua le 10 décembre 1481, par testament, Louis XI son héritier ; il le conjura expressément, de même que tous les rois ses successeurs à la couronne de France, de confirmer et conserver à perpétuité, les privilèges, usages et coutumes de Marseille.

Les rois de France furent longtemps fidèles à ce vœu qui était comme une condition du legs que leur faisait Charles du Maine ; nous verrons un peu plus loin si leurs intentions furent toujours respectées par leurs agents.

Quoiqu'il en soit, Charles VIII, dès le mois de janvier 1484, reconnut par lettres patentes la juridiction des marchands. Il ordonna formellement qu'elle prit connaissance des procès concernant les étrangers, appelés indistinctement alors les forains, sous la condition de terminer dans la quinzaine les procès les concernant et de juger dans le mois ceux des gens de la cité.

A l'imitation de son prédécesseur, Charles IX, dès le début de son règne, le 29 août 1561, sanctionna les anciens usages, privilèges et statuts de la juridiction consulaire de Marseille. Celle-ci se composait de deux marchands auxquels il adjoignit un ou deux notaires ; il interdit aux justiciables l'usage des avocats et procureurs.

Déjà les magistrats ordinaires ne pouvant détruire les immunités des juges des marchands cherchaient à les partager pour ressaisir une partie des avantages perdus.

Toutes les fois qu'un juge des marchands était récusé, ou qu'un point de droit rendait la difficulté plus délicate, ils s'empressaient d'intervenir, ce qui rendait très onéreux les procès compliqués d'une récusation ou d'une controverse juridique.

Charles IX mit fin à ces entreprises, en ordonnant que l'on appellerait un autre marchand en cas de récusation et deux avocats toutes les fois qu'un point trop difficile serait à juger. Il maintint l'attribution de l'appel aux trois marchands choisis par le viguier.

Notre tribunal de commerce délivré pour un temps de la résistance si habile des juridictions qu'il avait remplacées devait se voir aussitôt disputer une grande partie de ses pouvoirs par un tribunal aujourd'hui disparu, qui jouissait alors d'un grand crédit et pour lequel, malgré son désir de favoriser les juges des marchands, le pouvoir royal crut souvent devoir garder de grands ménagements.

L'amirauté qui, dans la personne de son lieutenant, tiré toujours d'une famille puissante, représentait à Marseille l'autorité royale dans les questions de marine et de pêche, rendit souvent à l'État de grands services.

L'idée d'une juridiction maritime n'était pas neuve. Déjà le 30 juin 1474, le conseil municipal, après avoir nommé Paul Vassal et Michel de Scalis pour connaitre des affaires de commerce, avait fait choix de Johannet Nicolet et d'Isnard Pridon pour juger les procès relatifs à la navigation. Ces deux juges furent appelés consuls de la mer. Leur nomination fut un acte isolé, mais on y trouve le germe du tribunal de l'amirauté.

A partir du règne de François I^{er} le gouverneur de Provence qui avait le titre d'Amiral des mers du Levant, nommait un lieutenant de l'amirauté pour administrer la police maritime.

Cette charge fut érigée en office en 1555 par le comte de Tende, gouverneur de Provence. La famille de Valbelle la posséda pendant 80 ans, et son nom emprunta aux luttes dont nous allons parler, une longue et redoutable notoriété.

A l'encontre du principe de la séparation des pouvoirs, dont la notion ne devait naître que plus tard, l'amirauté

avait ajouté à ses fonctions administratives des attributions judiciaires assez étendues.

Il est juste de reconnaître qu'elle vit toujours d'un mauvais œil les juridictions locales grandir à côté d'elle. La jalousie que lui inspirèrent plus tard les prud'hommes pêcheurs fut une cause indirecte mais certaine de la lutte violente que ceux-ci eurent à soutenir contre la colonie des pêcheurs catalans, venus à Marseille après la peste.

C'est à cette rivalité toujours en éveil, que les juges des marchands se virent obligés, déjà sous Charles IX, d'opposer une vive résistance. Appelés en leur qualité, à juger les faits mercantils, ils croyaient, par une conclusion logique, pouvoir statuer sur toutes les difficultés que soulevait, à Marseille, le commerce du Levant.

Connaitre des contrats, lettres de change, nolisements, affrètements et associations de chargement, tout en abandonnant le domaine de la police maritime au tribunal de l'amirauté : telle était leur légitime prétention.

L'amirauté au contraire, voulant établir une confusion favorable à ses intérêts, cherchait par tous les moyens à se faire attribuer la connaissance, non seulement des crimes et faits de mer, mais encore des faits de mer que l'on appelait mercantils, pourvu que le moindre transport maritime justifiait son immixtion.

N'osant se mettre dès l'abord en contradiction ouverte avec les lettres patentes, elle avait cherché à s'armer peu à peu de documents qui, sans être précis lui permirent d'ouvrir la discussion en s'appuyant sur des textes.

En 1546 et en 1548 elle réussit à obtenir des ordonnances dans lesquelles les représentants du roi l'autorisaient à connaître tant des litiges du commerce maritime, que des crimes commis en mer. C'est sous le bénéfice de ces ordonnances, qu'elle suscita aux juges des marchands une série de difficultés que les lettres patentes du 29 août 1561 n'avaient pas prévues : elles étaient muettes

sur le commerce de mer, et le lieutenant de l'amirauté interprétait ce silence en sa faveur.

Mais Charles IX avait été si frappé des avantages de la juridiction consulaire, que dès l'année 1563, il établit à Paris un tribunal de commerce pareil à celui de Marseille, et l'année suivante, il rendit un édit qui ne laissait aucun doute sur la compétence des consuls dans les affaires intéressant les étrangers et le commerce maritime.

Ceux-ci devaient en connaître « privativement à tous autres. » Il était fait défense aux magistrats de s'en saisir et aux parties d'en saisir les magistrats.

Le tribunal de l'Amirauté ne se tenait pas pour battu : Il avait intéressé à sa cause le Parlement de Provence mécontent de voir lui échapper l'appel des affaires commerciales, et avait obtenu de lui plusieurs arrêts favorables.

Les juges des marchands multiplièrent* auprès de Charles IX leurs démarches et leurs requêtes ; ils obtinrent de lui en 1565 un nouvel édit. Le roi, au nom de l'autorité royale et provençale, renouvelle ses premières volontés, dispense les consuls de s'arrêter à l'exception d'incompétence et rappelle d'anciennes règles déjà oubliées. Il proscriit de nouveau du prétoire commercial les procureurs et dit dans des termes naïvement sévères pour nos devanciers, que les parties comparaitront « sans mystères d'avocats. » Elles devront, en cas d'absence ou de maladie, envoyer une défense écrite ou donner procuration à un voisin ou parent.

Les enquêtes se feront sommairement, sans procédure écrite ; l'appel est presque entièrement supprimé et au-dessus de 500 livres tournois, il n'est plus suspensif. Enfin, pour encourager et rassurer les justiciables ébranlés par les tentatives des autres magistrats, l'édit rappelle qu'en aucun cas les consuls ne reçoivent des présents sous couleur ou nom d'épices et invite en termes

énergiques les juges des lieux, huissiers et sergents à exécuter les sentences desdits consuls, sous peine d'être privés de leurs offices.

Ces actes fréquents du pouvoir souverain n'avaient pas donné aux consuls une protection efficace. Le 6 février 1566, le roi donna des lettres de jussion contraignant le Parlement de Provence à enregistrer ses dernières lettres patentes.

Les besoins du négoce étaient d'ailleurs prévus par le roi, non moins que ceux de la justice. Vous me pardonnerez de me laisser entraîner un instant au-delà du cadre que je me suis tracé, pour indiquer une partie intéressante de ce document peu connu de nos historiens.

Son but était de déterminer les commerçants à se réunir périodiquement pour les besoins de leurs transactions.

Cette habitude si utile et si enracinée dans nos mœurs était alors difficilement admise. Il ne fallut rien moins que des privilèges particuliers pour amener les intéressés à des réunions si favorables au développement de leurs affaires.

Charles IX autorise donc les marchands et bourgeois de Marseille à s'imposer entre eux la somme qu'ils croiront nécessaire, et à l'exiger, s'il y a lieu, par poursuite. Cette somme sera employée à la création d'une maison ou place appelée place Commune des marchands, analogue à celles appelées le Change à Lyon et les Bourses à Toulouse et Rouen.

Cette place devait jouir des privilèges attachés aux foires. Pour mieux encourager les commerçants à s'y réunir, il est fait défense aux huissiers et sergents de faire aucune signification ou exécution chez les marchands aux heures où ils y seront rassemblés, soit de 9 h. à 11 h. le matin et de 4 h. à 6 h. du soir.

La loge fut alors abandonnée ; elle consistait dans la

réunion de quelques notables, en une salle de l'Hôtel-de-Ville.

L'Hôtel-de-Ville absolument délabré devait être bientôt démoli et reconstruit pour devenir le monument que nous possédons encore aujourd'hui.

Il est impossible de savoir où se trouve pendant cette période la place des marchands.

En 1653, elle revint sous son ancien nom de Loge, au rez-de-chaussée du nouvel Hôtel-de-Ville, pour ne le quitter que le 5 octobre 1841, époque à laquelle fut ouverte, sur la place Royale, une Bourse provisoire en planches, en attendant la construction du palais que vous connaissez.

C'est dans cette dernière période seulement que la Bourse et le Tribunal de Commerce furent réunis en un même local.

Le Tribunal de Commerce tint, jusqu'en 1780, ses audiences à l'Hôtel-de-Ville.

On y fit alors des changements et le tribunal alla s'installer à la rue Saint-Jaume, dans la maison Reboul, où il resta jusqu'à son établissement dans la nouvelle Bourse.

Quant au tribunal de l'Amirauté il siégea toujours au Palais de Justice.

L'édit de Charles IX, auquel il est temps de revenir, ne néglige, comme on le voit, aucun détail ; il fut le signal d'une ère de prospérité pour le commerce marseillais en général.

Si les avocats y sont frappés d'ostracisme, il faut s'en prendre surtout aux préjugés qu'avaient fait naître contre eux les procédures compliquées de l'époque. L'histoire les a vengés : le Tribunal de Commerce a vu sombrer dans la tourmente révolutionnaire les tribunaux de l'amirauté et de la sénéchaussée, ses vieux adversaires, mais à peine avait-il sauvé de la tempête ses institutions si patiemment conquises, que le barreau se relevait à son tour ; il

peut aujourd'hui se considérer comme un de ses auxiliaires les plus utiles et les plus estimés.

L'exclusion systématique de tout conseil compétent et assermenté devait d'ailleurs ne pas tarder à porter ses fruits.

Le 12 février 1716 le Parlement de Provence fut obligé de rendre un arrêt pour renouveler la défense aux sollicitateurs officieux d'aborder l'enceinte consulaire. On dut exposer à la Cour que les procureurs, qui pourtant avaient un office et offraient des garanties, ne pouvant représenter les parties, des praticiens, pour la plupart inconnus et sans aveu, profitaient de cette circonstance pour plaider.

L'ordonnance de 1667 permettait aux parties de se faire, en cas de maladie, représenter par des amis ou des parents ; des agents d'affaires usurpaient ces qualités pour exercer leur industrie.

L'arrêt mit un terme à ces abus, mais c'était au législateur à en prévenir à jamais le retour. Il est impossible aux parties de rester en toutes circonstances dans les limites de l'ordonnance de 1667 et l'on aurait dû, j'allais dire *on devrait* leur assurer devant tous les tribunaux, sans distinction, les avantages d'une représentation également digne de la justice.

L'édit de Charles IX ne devait pas être accepté sans de longues discussions. La clause qui remplaçait par un avocat l'officier du roi, appelé dans certain cas à compléter le tribunal consulaire, fut particulièrement contestée. Le lieutenant de l'amirauté alla jusqu'à nier son existence. Il fut assigné en vérification devant le Parlement de Provence. Le Parlement rendit, le 14 mars 1618, un arrêt ordonnant l'observation de cet article, sous peine d'une amende de mille livres, applicable moitié au roi et moitié aux hôpitaux de Marseille. Il fut, en outre, prescrit

que dans toutes les juridictions, cet arrêt serait lu et enregistré un jour de plaidoirie.

Après avoir affermi leur pouvoir par le maintien de leurs privilèges en ce qui concerne le droit de juger et réduit pour quelque temps au silence le lieutenant de l'amirauté, les consuls eurent à lutter pour la défense de la plus justement populaire de leurs prérogatives, celle de juger gratuitement.

Les greffiers ordinaires qui formaient alors un rouage judiciaire plus important qu'aujourd'hui, se résignaient avec peine à voir tant d'affaires leur échapper. Le tribunal de commerce avait le double inconvénient de les priver d'un revenu et de montrer qu'une affaire litigieuse pouvait être menée à bonne fin sans leur intervention.

Ce n'est pas que le tribunal, qui en principe jugeait verbalement, n'eût pas d'auxiliaires tenant la plume, mais ceux-ci n'étaient que des employés qui ne pouvaient rien prélever sur le justiciable.

En 1627 on surprit à Louis XIII une ordonnance soumettant le greffe à un droit de 3000 livres : c'était exiger que dans chaque affaire on parvint, par de savantes combinaisons, connues des seuls greffiers ordinaires, à réaliser les sommes exigées pour le fisc et ses agents.

L'émotion fut vive parmi les juges des marchands ; elle se traduisit par de nombreuses doléances. On représenta au roi qu'en portant ce coup fatal à la gratuité de la justice consulaire, il privait le commerce de son meilleur privilège. On obtint de lui une ordonnance qui laissait aux consuls le choix de leurs greffiers et enjoignait aux commissaires, députés pour percevoir les droits, de ne plus comprendre les litiges mercantils sur leurs états.

En 1739 le sieur Lambelinet, sous-fermier des domaines, devait renouveler une attaque du même genre. Il émit la prétention de percevoir un droit nouveau sur les juge-

ments de défaut et réassignations du tribunal consulaire. Celui-ci protesta avec une rare énergie ; il envoya à tous les juges marchands de France des circulaires dans lesquelles il leur exposait qu'il était de leur intérêt commun de se soulever contre la tentative du sieur Lambelinet, et les invitait à envoyer des mémoires qu'il pût joindre à ses propres observations. — Le sous-fermier des domaines dut reculer devant ce soulèvement unanime.

Le tribunal de commerce, animé du noble désir de s'éclairer, appela souvent les lumières des négociants étrangers sur les questions qu'il était obligé d'étudier et de défendre. Les archives de la chambre de commerce contiennent une longue et savante correspondance qu'il échangea en 1752 avec Chartin, négociant à Constantinople, au sujet du droit de suite.

Tout en résistant aux envahissements du dehors, les consuls cherchaient à fortifier et à fixer leur organisation intérieure. En 1662, ils firent parattre le premier monument imprimé de leur organisation judiciaire, sous l'inspiration de M^e d'Ortignes, avocat.

Plusieurs des principes qui constituent les garanties de la justice, y marquent déjà leur empreinte. Celui de la publicité est posé par la défense de rendre une sentence en rotte, si ce n'est en présence d'au moins cinq personnes. Les assignations doivent toujours contenir l'énoncé de la demande et être remises la veille quand les audiences ont lieu le matin ; avant dix heures du matin, quand elles se tiennent le soir.

Pendant ce temps la guerre déclarée par l'amirauté avait repris, d'abord sourdement, puis plus vive et plus ouverte que jamais. Ces ardentés revendications ne tournaient pas toujours à l'avantage des parties. Si la Fontaine en a connu quelques épisodes, il est permis de croire qu'il y a puisé son apologue de l'huitre et des plaideurs.

En 1658, un marchand, nommé Antoine Simon, récla-

maît au sieur Surian le prix d'un chargement de blé. Le 6 mars de la même année, il obtint des juges consuls une sentence favorable. Quelques jours après, il fit à Surian un commandement suivi d'un exploit d'emprisonnement.

Grâce à cette circonstance que le blé était arrivé par mer, Surian du fond de sa prison parvint à porter le débat devant le lieutenant de l'amirauté.

Celui-ci cassa la sentence des consuls, condamna Simon à des dommages-intérêts et ordonna que le même exploit d'emprisonnement qui avait servi à incarcérer Surian s'appliquerait à Simon.

Ce dernier emprisonné à son tour, se pourvut devant le conseil du roi et fut appuyé par une intervention des consuls.

En 1662, un arrêt du conseil donna raison à Simon. Surian resta seul en prison sans avoir la satisfaction de faire partager plus longtemps le même sort à son adversaire.

A la même époque le pouvoir royal donnait une consolation au tribunal de l'amirauté en lui attribuant la connaissance des affaires d'assurance par un arrêt qui fut immédiatement signifié aux consuls.

Les tribunaux de commerce s'étaient depuis quelque temps généralisés dans les grandes cités, et partout les tribunaux de l'amirauté, inquiets de leurs progrès, cherchaient à unir leurs intérêts dans une défense commune. Ce n'est pas seulement de Marseille, mais de Bordeaux et de la Rochelle que partent, pour le conseil du roi, des requêtes sur ce qu'ils appellent les attentats des juges consuls.

Les conflits se multipliaient autour des procès, et chacun y cherchait des précédents favorables à ses intérêts. Le pouvoir royal évitait de se prononcer, peut-être dans l'espoir de calmer les esprits par la temporisation.

A Marseille, le conseil de la ville avait décidé que pour

résister à la coalition des tribunaux de l'amirauté, il serait procédé à une consultation et à une remise des pièces et titres favorables à la juridiction commerciale.

Le 2 août 1664, Bellevod et Collomb, juges de commerce à Marseille, font sommation au sieur de Ricard, lieutenant de l'amirauté à Toulon, d'avoir à produire ses moyens.

Cet acte de procédure depuis longtemps en usage, subit par la suite, diverses modifications ; il y a dans les archives de la ville une sommation relative à un procès intéressant la famille d'un de nos confrères (1), où le procureur adverse est mis en demeure de communiquer ses pièces à peine de tout ce que de droit, notamment de l'emprisonnement d'un de ses clercs.

Il parait que la sommation signifiée au sieur de Ricard ne se présentait pas sous des dehors aussi effrayants, car il se contente de répondre que pour éviter la contrariété des arrêts, tous les officiers de l'amirauté confondraient leurs explications en un seul procès.

J. THIERRY,

Avocat.

(A suivre.)

(1) Famille de Jessé-Charleval.

LA MUSE ET LA BOURSE (1)

(Suite) (2)

III.

Madame Rognard prit enfin la parole.

— Je vous ai un peu rabroué ce soir, mon cher enfant... Que voulez-vous, j'étais surexcitée par les interminables objections de Philéas... Vous n'y pensez plus, pas vrai, Achille? Vous ne me gardez pas rancune? dit-elle en me tendant la main.

— Ma chère tante, vous êtes bien trop bonne, en vérité, et je suis tout ému de la démarche qu'il vous plait de faire auprès de moi. Certes non, je ne vous en veux pas... et ne vous en voudrai jamais.

— Merci, cher enfant... Mais ce n'est pas seulement de cela qu'il s'agit.

— Parlez, ma tante: disposez de moi; je suis à vos ordres, répondis-je avec empressement et l'âme rassérénée.

— Ce que je vais vous confier, c'est tout-à-fait entre nous, Achille... C'est une marque de grande estime que je vais vous donner.

— Soyez persuadée, ma tante, que...

— Bien, bien, je vous crois, mon enfant... Cette Nimbofuge me sourit au-delà de toute expression, vous avez dû vous en apercevoir. Son président, que j'ai eu l'avantage de voir quelques fois chez des amis, m'est tout-à-fait sympathique, je ne vous le cache pas... et cela doit vous être agréable puisqu'il est votre ami... Je serais heu-

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir les livraisons de janvier, février et mars 1884.

reuse, très heureuse si par votre intermédiaire nous pouvions l'avoir à dîner un de ces jours.

Je sentis en ce moment comme un violent coup de massue au cœur ; la respiration me manqua à tel point qu'il me fut impossible d'articuler un mot. Madame Rognard ne s'aperçut de rien, car elle continua son speech.

. — Voulez-vous vous charger de faire l'invitation ?.. Oui, je devine ce que vous voulez dire... Une invitation indirecte, c'est contre l'usage... Philéas est si gauche ! je crains, si je le charge de ce soin, qu'il n'y mette de l'humeur... il lui répugne d'avoir des étrangers à sa table... Sous ce rapport-là, Eglantine est bien la fille de son père, allez ! Puis-je compter sur vous, Achille ?

— Vous le pouvez, ma tante, balbutiai-je avec effort.

— Vous êtes gentil ; merci, mon enfant. Maintenant, autre chose.

Elle hésita un instant ; puis elle sortit de sa poche un petit sac de velours cramoisi, le posa sur ses genoux et dit :

— J'ai quelques petites économies... une quinzaine de mille francs... Vous savez, les femmes, ça thésaurise toujours un peu quand elles sont économes... Philéas n'en sait rien... ma fille non plus... les voici, en belles pièces de quarante et de cent francs... ça dort, ne rapporte rien... c'est comme si je ne les avais pas... Regardez-moi ça... est-ce beau à voir, hein ? les pièces de quarante francs surtout... comme c'est bien de l'or, bien jaune !... Prenez-les, Achille.

— Mais, chère tante... je ne sais... comment ai-je pu...

— Mériter toute ma confiance ? Cher enfant, par votre réserve toujours si convenable ; par votre attitude toujours si digne. Prenez donc, et que personne, vous entendez ? que personne ne sache que vous avez acheté pour moi trente Nimbofuge.

— Ah ! vous désirez ?..

— Ma fille retrouvera ça après ma mort... un souvenir

de sa mère... Je vous proposerais bien de vous acheter vos douze, mais je ne veux pas vous priver du bénéfice considérable que vous réaliserez en les revendant... Motus sur tout ça, Achille, et à demain.

Elle s'était levée et allait vers la porte quand on frappa trois petits coups discrets.

— Qui est là ? demandai-je en regardant madame Rognard qui, saisissant le petit sac d'un mouvement rapide, se dirigeait lestement vers la fenêtre dont les rideaux de percale à fleurs imprimées étaient baissés.

— C'est moi, monsieur Achille, répondit-on à demi-voix de l'autre côté de la porte.

— Vous qui ?

— Moi, Thérèse... Est-ce que je vous dérange, monsieur Achille ?

Entr'ouvrant les rideaux derrière lesquels elle s'était cachée, madame Rognard me fit signe de recevoir la visiteuse.

— Vous ne me dérangez pas, Thérèse ; entrez.

Elle se glissa furtivement dans la chambre, referma la porte, regarda autour d'elle et s'exclama :

— Tiens ! la lampe du salon ! Madame vous a prêté la lampe du salon ! eh ben ! que ça d'ostentation ! Faut que vous soyez devenu tout d'un coup son fifi... comme ce monstre de Marius, qui m'a embêtée tout le jour avec ses *Ah ! pas maï, sès good by, John*, et ses ran, plan, plan... Sale bête, va ! personne ne lui tordra le cou, à cet Africain ! On dit que le persil les fait crever, eh ben, c'est pas vrai ! je lui en ai donné des bottes et des bottes, à ce Marius. Y tombait au fond de sa cage, les pattes en l'air, y gigotait un peu, puis y s'accrochait du bec et remontait sur son juchoir, comme si de rien n'était...

Du coin de l'œil je regardais de temps en temps le rideau de la fenêtre ; il avait des frémissements de colère.

— Dites-moi, Thérèse, est-ce pour vous lamenter sur Marius que vous êtes venue ?

— Non, monsieur Achille, c'est pas pour ça, vous comprenez, que je suis venue. C'était pour... mon Dieu ! je ne sais pas trop comment vous dire ça, vous comprenez ? la vue de la lampe du salon m'a troublée. C'est-y bête ça tout de même... elle me fait l'effet de madame, vous comprenez ? et je suis toute saisie, comme si elle était-là, vous comprenez ?

— Remettez-vous de votre saisissement, et dites-moi ce qui vous amène chez-moi à cette heure indue.

— Vous ne vous fâchez pas de la familiarité que je prends avec vous, monsieur Achille ?

— Parlez, Thérèse, je vous écoute.

— Alors voilà. Je voudrais vous demander un bon conseil, vous comprenez ?

— Sur quoi ?

— Ah ! voilà. Moi je suis une honnête fille, vous comprenez ? et depuis cinq ans que je sers meussieur et mamme Rognard personne n'a eu à se plaindre de moi et de mon travail, à preuve que tous les ans, à ma fête, m'amzelle Eglantine, qu'est un ange du bon Dicu, elle me donne deux beaux louis d'or tout neufs, et meussieur aussi un, et madame, aussi de même un... de dix francs, vous comprenez ? et au jour de l'an, pour mes étrennes encore cinq louis ; alors avec mes petites économies sur mes gages, vous comprenez ? ça me fait un petit magot en sus de ce que je donne à ma pauvre vieille mère qu'est restée veuve au village ; aussi je ne me plains pas, vous comprenez ? Seulement, voilà, je voudrais me marier avec Antoine qu'est un bon ouvrier maréchal-ferrant qui voudrait devenir patron en se mariant, vous comprenez ? c'est sa lubie à Antoine de devenir patron en se mariant. Mais c'est pas tout de vouloir, comme dit l'autre, faut aussi pouvoir, vous comprenez ? Un garçon seul, qu'a pas de famille, qu'a pas

d'enfant ni de femme, sauf son père qu'est estropié, ça mange tout, ça boit de même avec les camarades, vous comprenez? Faudrait pour le moins, qui dit, une vingtaine de mille francs pour devenir patron, s'installer, s'outiller et attendre la pratique. Moi j'ai bien mon petit magot, mais vous comprenez? y s'en faut de quinze mille pour faire les vingt mille. Vous comprenez, monsieur Achille?

— Parfaitement. Si vous continuez à être économe, si vous restez près de vos maîtres et que, toujours satisfaits de votre service, ils vous accordent les mêmes gratifications que par le passé, eh bien, dans une quinzaine d'années vous pourrez épouser Antoine, et lui, devenir patron.

— Misère de Dieu! quinze ans! mais c'est une vie quinze ans! Eh ben! on a le temps de rancir et de vieillir joliment. Voyez donc: je vas sur mes vingt-cinq ans; dans quinze j'en aurai quarante. Ça serait du joli une rosière de quarante ans! Et Antoine qu'a près de trente-cinq ans... alors y pourra bien pétitionner pour entrer aux invalides, vu qu'il a fait toute la campagne contre ces gueux de Prussiens de malheur qui l'ont fait mourir de faim dans leur puanteur de pays où qu'il était prisonnier. Conseillez-moi, monsieur Achille. Vous comprenez? je veux pas attendre d'avoir quarante ans et lui cinquante pour entrer en ménage.

— Ma chère enfant, si mes moyens me le permettaient, je complèterais les vingt mille francs et je vous dirais: épousez votre Antoine, mais...

— Vous avez bon cœur, monsieur Achille, je le sais et je vous remercie; mais tout de même vous pouvez pas moins m'aider à faire notre bonheur à nous deux Antoine, allez.

— Et comment cela, Thérèse?

— C'est bien simple; vous comprenez? avec mon petit magot, un peu plus de cinq mille francs, vous m'achèterez dix *Nimblofruge*.

— Heim? vous connaissez déjà la Nimbofuge? Elle est donc subtile comme l'air, cette société; elle se répand partout. D'où la connaissez-vous, Thérèse? je suis curieux de l'apprendre.

Thérèse baissa les yeux avec embarras, rougit beaucoup et, pour se donner une contenance, posa une main sur la table et l'autre sur le dossier d'une chaise. Après un instant d'hésitation, sentant mon regard interrogateur peser sur elle, elle murmura toute confuse :

— Vous comprenez? j'ai entendu la lecture de la lettre de votre ami, et celle du prospectus, et alors, vous comprenez? l'idée m'est venue de... Ah! mon Dieu! madame! fit-elle avec terreur.

— Ah! ah! vous écoutez aux portes, mademoiselle, et vous donnez du persil à Marius, malheureuse! s'écria madame Rognard sortant tout à coup de derrière les rideaux et roulant furieuse vers la pauvre fille. Ah! vous faites mille francs d'économies par an, sur la danse de l'anse du panier certainement?

— Je suis une honnête fille, madame.

— Allez porter votre honnêteté ailleurs, ma fille. Je vous chasse.

— Mais, madame, vous comprenez que...

— Silence! Allez faire vos paquets, et que demain matin la place soit nette.

— Madame...

— Pas un mot de plus. Sortez! commanda madame Rognard en allant ouvrir la porte et poussant dehors Thérèse qui larmoyait dans son tablier. Elle ajouta: Apportez dans ma chambre mon pauvre Marius, et ne vous avisez pas de le bousculer au moins... Non, laissez-le; je vais le prendre moi-même.

Elle sortit derrière Thérèse qui regagnait sa chambre en sanglottant et traînant les pieds.

Pauvre Pérette! son pot au lait était en pièces...

Mademoiselle, Madame ou Monsieur qui me faites l'honneur de me lire, si je vous disais que je n'ai pas un petit brin de superstition vous souririez d'incrédulité, et vous auriez raison, car, tout gallo-romain tient de ses ancêtres cette infirmité d'esprit. Né citoyen des Martigues, de parents martigaux, fils de martigaux eux-mêmes, j'ai forcément du sang gallo-romain dans les veines. D'ailleurs, un philosophe de ma connaissance a dit qu'il y a l'atavisme moral comme il y a l'atavisme physique ; que si celui-ci tend à ramener le corps humain aux formes primordiales des aïeux, l'autre doit tendre également à ramener l'esprit aux idées des ancêtres... Ce qui se passe sous nos yeux aujourd'hui en politique, en art, en littérature, etc., etc., semblerait donner raison audit philosophe.

Toujours est-il que j'avais tiré un mauvais présage à l'endroit de la Nimbofuge.

Tandis que madame Rognard s'enflammait d'enthousiasme à la lecture de la lettre d'Arashforth, moi j'écoutais le bavardage de Marius ; ses phrases décousues me faisaient l'effet de prophéties.

Lorsque madame Rognard m'avait dit : « Il va vous faire gagner de belles sommes, » Marius s'était écrié : « *Ah ! pa maï ! ah ! pa maï !* »

Lorsque elle avait dit à son mari qui soulevait des doutes, le cher homme ! « Puisque monsieur Arachforth écrit au cousin que ce capital a été souscrit trois fois déjà avant l'ouverture de l'émission, » Marius s'était encore écrié : *Ah ! pa maï !* Cela m'avait vivement frappé.

Maintenant, seul dans ma chambre, je me disais : Voilà madame Rognard, une épouse, une mère honnête, qui ruse, qui se cache de son mari et de sa fille pour tripoter sur la Nimbofuge ; une pauvre servante est chassée et restera peut-être longtemps sans place à cause de la Nimbofuge ; la brouille a failli se mettre entre le mari et la

femme ; la fille a été rudoyée par la mère, et le cousin quelque peu rabroué par la tante... toujours à cause de la Nimbofuge. Néfastes pronostics. Cette affaire est un traquenard, un brandon de discorde ; c'est une forêt de Bondy ; il doit arriver malheur à quiconque s'y aventurera... Superstition...

J'en étais là de mes réflexions quand madame Rognard revint dans ma chambre, portant devant elle, à bras tendu, la cage renfermant mons. Marius. Elle la posa délicatement sur la commode.

— Cousin, me dit-elle, je vous confie cette chère petite bête jusqu'à demain... Concevez-vous une méchanceté pareille ? lui faire manger du persil ! un poison qui les tue... Je vous laisse... Je ne le garde pas avec moi, ce cher bijou, parce que je ne me coucherai pas cette nuit ; je veux surveiller cette empoisonneuse qui me volait indignement, moi, qui étais si bonne pour cette rurale que j'ai dégrossie. Oh ! quelle engeance que ces gens-là ! Voilà la récompense que j'en reçois !.. Il n'a besoin de rien, le chéri... Ah ! voici ma petite bourse. Soyez discret, cousin. Trente Nimbofuge, c'est convenu. Que Philéas ne se doute de rien, ni Eglantine. N'oubliez pas l'invitation. Allons, bonne nuit, cousin... Adieu, mignon ; adieu, chérie ; baiser à petite maîtresse, vite.

— Pare à virer ! Ran, ran, ran. Bâbord amure ! ran, plan, plan, grasseya Marius, sans bouger de place.

— Oh ! le vilain ! qui ne veut pas faire baisette à petite maîtresse. . . Il a sommeil, le chéri, pas vrai Marius ?

— *Good by, John, shot up your box.* Ran, ran, ran, grommela le grimpeur du fond du gosier.

— Heim ? comme il répond à propos, le mignon ?.. qu'est-ce qu'il a dit positivement, cousin ? C'est du provençal, votre patois, n'est-ce pas ?

— Oui, ma tante, du provençal... d'au-delà la Manche.

— Et cela veut dire ?

— Bonjour, Jean ; ferme ta boîte . . . ma tante.

— C'est gentil de sa part. Je me sauve. A demain, cousin. Adieu, Rius, adieu, bijou.

Elle envoya sur ses doigts un tendre baiser à Rius et disparut enfin après avoir tiré la porte sur elle.

Rius l'africain s'agita, battit des ailes, mordit son perchoir, fit horizontalement et avec lenteur le tour de sa cage dont il essaya d'ouvrir la porte, regrimba sur son bâton en s'aidant du bec et des ongles, et se mit à croquer bruyamment quelques grains de chénevis.

Je pris un livre dans le but de lire quelques pages avant de me mettre au lit. On gratta discrètement à ma porte. Encore ! dis-je à part moi, sans répondre.

— Dormez-vous, Achille ? demanda la voix étouffée de monsieur Rognard.

— Oui, mon oncle, je dors ; mais si vous avez besoin de moi, je vais m'éveiller.

— Ne vous dérangez pas. Je voulais vous demander seulement si, par hasard, vous n'auriez pas pris mon *Figaro*, que je n'ai pas eu le temps de lire aujourd'hui.

— Je crois l'avoir vu entre les mains de ma cousine.

— Ah ! bon ; merci. Elle doit être dans son premier sommeil ; je n'irai pas la réveiller pour le lui demander. Je le lirai demain. Dormez bien, Achille.

— Et vous aussi, mon oncle.

— Merci . . . encore un mot et je m'en vais.

— Dites.

— Dois-je me mettre en frac et en cravate blanche ?

— Pour vous coucher ?

— Mais non ; pour me présenter chez le président de la Nimbofuge ?

— Je n'en vois pas la nécessité.

— En redingote alors ? . . . Allons, à demain, Achille ?

— A demain, mon oncle.

Ah ! ça ! est-ce que je vais passer la nuit à donner

audience à toute la smalah Rognard ? Le perroquet, la servante, le père, la mère, tous y ont passé. Il ne me reste plus à recevoir que l'abat-jour vert. Mais celui-là ne viendra pas, il n'y a pas de danger ; il n'a pas de secret financier à me confier ; c'est pourtant le seul membre de la tribu des Rognard qu'il me serait doux de recevoir... Causons avec la Muse.

— Garde à vô ! portez arm ! ran, plan, plan, plan.

— Marius, mon ami, *chot up your box, please* ; laissez-moi travailler quelques instants dans le silence de la nuit aux rayons de la lampe inspiratrice, comme on disait en 1830.

— *Ah ! lou darnagas ! ah ! ah ! ah !* Gard' à vòs. Ran, plan, plan.

— Monsieur Marius, vous êtes assommant et, de plus, fort impertinent.

— *Ah ! pa maï ! ah ! pas maï ;* ran, ran, ran, plan, plan.

— Ah ça ! te tairas-tu, infernale bête ! me laisseras-tu travailler ?

— *A paga, hé ? a paga ?* ran, plan, plan. *Good by, John.*

— C'est trop fort, à la fin !

— Présentez arm ! Bâbord amure ; plan, plan, ran.

Impatienté, je me lève, je jette un tapis de table sur la cage ; il la couvre toute entière, et je me rassieds devant mon papier.

Le monstre continue à grommeler au fond de son gosier toutes les phrases de son répertoire.

A la longue ce sourd bourdonnement, la fatigue de la journée, les émotions de la soirée, la lourdeur des sandwiches absorbés goulument après un long jeûne, tout cela réuni pèse sur mon cerveau, met du sable dans mes yeux, et détend mes nerfs. Mes idées se troublent, la Muse s'envole, l'assoupissement me gagne. Inconsciemment

je croise mes bras sur la table, mon front s'y appuie, je m'endors et je rêve.

Je rêve que la porte de ma chambre s'entr'ouvre mystérieusement et qu'une ombre s'y glisse.

Cette ombre svelte, élancée, élégante, a toutes les apparences de ma cousine, mais d'une cousine différente de celle que je vois tous les jours. L'abat-jour de taffetas vert a disparu ; deux grands yeux noirs à demi voilés de longs cils scintillent sous un front pur comme le lys ; les narines roses de son nez grec palpitent. Elle parle, c'est la voix harmonieuse de ma cousine ; elle sourit, ce n'est plus le sourire de ma cousine. Le trou noir, l'affreux tunnel qui me faisait horreur, a disparu derrière deux incisives parfaitement saines.

Je fais un mouvement pour me lever ; la pression d'une main sur mon épaule me retient à ma place. J'obéis et j'écoute la douce voix qui parle tout bas. Elle dit :

— Il faut que vous m'aidiez à éviter pour quelque temps au moins un grand chagrin à mes parents. Ne m'interrompez pas, je vous en prie. Le hasard a voulu que je lise le *Figaro* d'hier qui, heureusement, n'est pas tombé entre les mains de mon père. Il y a dans ce numéro du journal un télégramme daté d'Orléans ; il annonce la fuite d'un notaire, M. Longebarre. C'est chez lui que sont déposés les cent mille francs que mon oncle m'a légués. Il paraît que le passif de M. Longebarre est énorme et l'actif insignifiant. Si ma mère apprenait la fuite de ce notaire, elle en mourrait de chagrin, et mon père en serait au désespoir. Ils voudraient s'imposer des privations, des sacrifices pour me reconstituer une dot. Je ne le veux pas. Si quelqu'un doit m'épouser, il me prendra telle que je suis : sans fortune. Ce que je veux de vous, cousin, c'est que vous m'aidiez à soustraire aux regards de mon père et de ma mère non seulement le numéro dont j'ai parlé, mais aussi tous ceux qui parleraient encore de cette affaire.

M. Longebarre ne donne qu'une fois par an à mon père le compte de l'emploi des fonds qui lui ont été confiés par feu mon oncle ; les comptes de l'année dernière ont été reçus il y a peu de jours. J'ai donc du temps devant moi pour préparer mes parents à la catastrophe. Puis-je compter sur votre concours, monsieur Achille ?

— Vous ne sauriez en douter, cousine. Je m'arrangerai de façon à ce que le journal ne...

— Merci, mon cousin, merci... Adieu.

Je me réveille en sursaut. L'obscurité profonde m'enveloppe. Une épouvantable odeur de mèche de lampe qui fume me prend au nez et à la gorge. Etourdi, suffoquant, j'ouvre une fenêtre et m'y accoude, me demandant si j'ai rêvé, si la gracieuse vision qui me parlait naguère est une création de mon esprit troublé ; si le télégramme du *Figaro* n'est pas un cauchemar enfanté par mes préventions contre la Nimbofuge.

Le ciel est noir et froid ; tout est ténèbres dans mon cerveau.

Le froid me gagne ; j'ai des frissons. Je ferme ma croisée, j'allume une bougie et je me prends à refaire, à commenter le rêve de tantôt. Je ne puis me décider à croire que ce n'est qu'une hallucination. Et pourtant ces yeux noirs, ce tunnel remplacé par de belles incisives bien blanches?... Non, ce n'est pas ma cousine ; j'ai rêvé, j'ai rêvé. Est-ce bien sur ? Le *Figaro* me donnera le mot de l'énigme.

Cependant Marius murmure des mots tronqués d'une voix si sourde, si caverneuse, qu'elle semble sortir du fond d'un sépulcre. Le malheureux peut-être étouffe-t-il sous le tapis. Je le découvre.

Il est sur le sable au fond de la cage, les pattes en l'air, les ailes déployées, les plumes du corps hérissées. J'approche la bougie pour mieux le voir. Il fait un effort pour se remettre sur ses pattes, retombe et râle du fond du gosier un :

— Pare à virer ! Bâbord amure. Ran, ran, plan, plan, se tait et ne bouge plus.

Va-t-il trépasser ? Ses yeux se dilatent et se contractent tour à tour en me regardant.

J'ouvre la cage, je le prends délicatement et le pose sur le juchoir. Il s'y cramponne des griffes, et du bec me saisit un doigt qu'il mord jusqu'à l'os, le bon chéri !

Je retire vivement la main que le monstre ne lâche pas. Je la secoue avec violence. Le cher Rius roule sur le parquet.

Ma blessure saigne abondamment et me fait cruellement souffrir. Tandis que je la panse, le féroce Africain rampe gauchement, saisit le barreau d'une chaise, se hisse, grimpe, grimpe, atteint le dossier, s'y perche, et nasille triomphalement des

— Ah ! ah ! ah ! moqueurs.

Cet incident m'a distrait de mon rêve. Il est deux heures du matin ; mon doigt a des lancements douloureux ; mon bras semble paralysé. Je gagne mon lit. L'œil brillant du doux Rius suit curieusement tous mes mouvements. Il m'intimide le regard de ce monstre. S'il allait me sauter aux yeux ? J'éteins ma bougie. Peu à peu, et malgré les lancements du doigt et l'engourdissement du bras, je m'assoupis avec ces mots sur les lèvres : Le *Figaro* me donnera le mot de l'énigme, et dans les oreilles ceux-ci, que psalmodie l'infâme Africain :

— *A paga, qué ? a paga ?* Ran, plan, plan, plan. *Chot up your box.* Plan, plan, plan, ran. *Chot up, chot up.*

Il fait grand jour quand j'ouvre les yeux. Mon bras est moins raide et mon doigt est moins lacinant. Mon premier regard est pour l'aimable Rius.

Rius n'est plus sur le dossier de la chaise. Il n'est pas non plus dans sa cage ! Qu'est devenu l'Africain ? où s'est-il fourré, le chéri à petite mattresse ?

Je m'élançai hors du lit et me mets à la recherche du fifi de madame Rognard. Je l'appelle de ma plus douce voix lui prodigant les épithètes les plus flatteuses. Pas de réponse! Ce silence m'inquiète. Je regarde sur la flèche des rideaux espérant l'y voir perché. Pas de Rius! Puisque tu n'es pas là haut, brigand, tu dois être en bas, dans quelque coin, me ménageant une nouvelle attaque. Je me penche et explore avec défiance le dessous de ma commode. Je n'aperçois que quelques *moutons* oubliés par le balai de la bonne.

De plus en plus inquiet, je déplace ma couchette. Enfin! j'aperçois Marius. Il est pelotonné dans l'angle du mur. J'approche avec circonspection.

O madame Rognard, madame Rognard, qu'avez-vous fait en vous séparant de votre bien-aimé Rius! et de combien d'imprécations et d'anathèmes n'allez-vous pas charger Thérèse, et le cousin Achille qui n'en peut mais.

Cette fois je puis le prendre impunément. Le cœur navré, je le pose adroitement sur son perchoir, le flanc appuyé contre la cage. Il est debout, il respire, il vit, il va parler, sur ma parole!

On frappe à ma porte. Je tremble. Si c'était ma tante? Quelle scène. Je ne réponds pas.

On frappe de nouveau. D'une voix chevrotante je demande :

— Qui est là?

— Allons, debout, grand paresseux, le déjeuner est servi; on n'attend plus que vous, Achille.

Ah! je respire; ce n'est pas elle!

— Entrez donc, mon oncle, j'ai un mot à vous dire.

Il entre.

— Qu'y a-t-il, dormeur?

D'un geste tragique et désolé je lui montre Rius.

— C'est lui qui dort, mon oncle.

- Eh bien, laissons-le dormir.

— Du sommeil éternel, mon oncle.

— Ah ! bigre ! ah ! bigre ! Comment cela ?.. Ah ! je sais, le persil. Madame Rognard m'en a parlé ; mais elle ne se doute pas...

— Elle va être au désespoir. Elle l'aimait tant. Comment la préparer à la lugubre nouvelle ?

— Ah ! bigre ! ah ! bigre ! Elle va être des semaines et des mois d'une humeur de dogue.

— Ne pourrions nous pas lui cacher cette catastrophe ?

— Et comment la lui cacher ?.. Bigre ! bigre ! pas moyen.

— Si, il y en a un, mon oncle.

— Le quel ?

— Tous les perroquets gris se ressemblent, n'est-pas ?

— Heu, heu ; à peu près. Eh bien ?

— Remplaçons le mort par un vivant.

— C'est une idée, et nous aurions la paix... Ah ! bigre ! bigre ! c'est que...

— C'est que ?

— Le vivant ne parlera peut-être pas comme le défunt.

— Nous insinuerons à ma tante que l'Africain a une extinction de voix causée par l'absorption du persil.

— C'est encore une idée, cela. D'ailleurs je serais enchanté s'il pouvait être muet. Le caquetage de l'Africain m'assommait quoique je n'en laissasse rien voir pour ne pas désobliger madame Rognard.

— Le plus mal aisé dans cette affaire, c'est d'opérer la substitution à l'insu de ma tante.

— Bigre ! bigre ! Comment faire ? Nous sommes dans une impasse. Il faudrait trouver le moyen de distraire son attention pendant une heure au moins ; le temps de courir quai de la Ferraille, acheter le sosie de Marius et revenir le mettre en place furtivement et...

— Le tour serait joué et la tranquillité du foyer assurée.

— Fermez votre chambre, gardez-en la clef... si elle

vous la demande, répondez que... Mais qu'est-ce que j'entends? Venez donc, Achille.

En approchant de la salle à manger, nous entendons la voix courroucée de madame Rognard qui disait :

— Comprends-tu ça, Eglantine, comprends-tu ça ? me faire appeler chez le commissaire de police parce que je l'ai flanqué à la porte... et tout de suite encore ! Mais c'est une horreur, une abomination ; ça n'a pas de nom, ça... Monsieur Rognard, comprends-tu ça ? comprenez-vous ça, cousin ? Moi, chez le commissaire de police ! oh ! c'est affreux, affreux ! ça ne s'est jamais vu. Qu'est-ce qu'elle me veut, cette pécore, cette voleuse, cette empoisonneuse ?.. Et à propos d'empoisonneuse, cousin, où est Marius ? comment est-il, ce chéri ?

Et moi de répondre effrontément :

— J'ai veillé fort tard, ma tante. Marius m'a tenu compagnie comme l'aurait fait un être raisonnable. J'ai baissé les rideaux des croisées pour faire l'obscurité... il dort en ce moment comme un bienheureux... pour se rattraper.

— Laissons-le reposer, ce cher mignon... Je n'irai pas chez ce commissaire de police.

— Tu aurais tort, Martiale, dit gravement monsieur Rognard en me jettant un regard d'intelligence ; tu aurais tort de ne pas te rendre à l'invitation de cet honorable magistrat dont la réputation d'urbanité est proverbiale.

— J'irai avec toi, bonne mère, dit mademoiselle Eglantine, l'Eglantine de chaque jour... avec abat-jour vert et tunnel noir...

J'avais rêvé !

— Non, ma fille ; ton père m'accompagnera et le cousin aussi.

— Volontiers, ma tante, répondirent mes lèvres, tandis que ma pensée disait : Marius n'aura pas de sosie. Gare !

— Volontiers, Martiale, dit à son tour monsieur Rognard avec bonhomie ; mais si nous t'accompagnons chez le premier magistrat du quartier, peut-être nous sera-t-il impossible de voir ce matin monsieur Arashforth. J'avais tout préparé pour cette visite. Voici mon grand portefeuille avec les actions du Nord... .

— Partez pour vos affaires avec le cousin, répondit madame Rognard en me faisant un petit signe de l'œil ; j'irai seule chez ce commissaire ; même je vais y aller tout de suite. Eglantine, viens m'aider à mettre un châle et un chapeau... Oh ! cette Thérèse ! je vais joliment lui dire son fait devant le commissaire. Ah ! si je pouvais la faire mettre en prison.

Elle nous quitta suivie de l'abat-jour vert, qui me fit un petit salut de la tête, comme de coutume. Décidément c'était un rêve, une hallucination.

— Le hasard nous sert joliment, hein, Achille ? Mettons le temps à profit. Déjeunons en un temps et deux mouvements et en route.

Prêchant d'exemple, monsieur Grogard mettait les morceaux doubles.

Bien avant le retour de madame Martiale de chez le commissaire de police, Marius-sosie était sur le perchoir de feu l'Africain. Coût : cent francs... parce qu'il était muet !

— « Si monsieur en voulait un bien éduqué, parlant plusieurs langues, je le laisserais à monsieur pour quatre-vingt francs, avait dit le négociant en volatiles exotiques ; mais puisque monsieur aime mieux un muet... espèce rare, très rare, monsieur comprend bien qu'il faut y mettre le prix... »

Et monsieur l'y avait mis, le prix... .

IV

— Où allons-nous maintenant, bourgeois ?

— Rue de la Chaussée d'Antin.

— Suffit. Quel numéro ?

— Cent.

— Suffit. Hue, Madelon, hue !

Nous roulons. Monsieur Rognard a tiré de sa poche son boock-notes et fait des chiffres, son grand portefeuille sur les genoux.

Moi j'ai la main sur ma poche afin d'empêcher les petites économies de madame Martiale de tinter, en même temps je pense à la vision ravissante de la veille, au notaire infidèle et au *Figaro* que je n'ai pu encore me procurer . .

— Faut-il vous attendre, bourgeois ?

— Non, mon ami . . . et vingt sous de pourboire.

— Suffit. Hue, Madelon. Merci, mon prince.

Vaste construction moderne ayant des prétentions architecturales. Huit fenêtres en façade. Porte cochère immense. Grande cour au fond. Un homme en gilet rouge à manches, en sabots bourrés de paille, lance de grands seaux d'eau contre les roues d'un coupé.

Sous la voûte, à gauche, loge du concierge, pardon, de monsieur le régisseur. Porte vitrée ; loge aussi confortablement et élégamment meublée que le salon d'un porteur d'eau enrichi de la veille.

L'occupant de ce salon-loge est majestueux, grave, joufflu, ventru, grisonnant, rasé de frais, l'air suffisant, cravaté de blanc comme un notaire ou un maître de cérémonies des Pompes funèbres ; redingote et pantalon noirs, très chics, pieds carlovingiens dans des bottines élégantes posant sur une moelleuse toison de chèvre du

Thibet ; pince-nez en écaille ; à la main, une main gigantesque à pose prétentieuse, le journal le *Siècle* ; à la boutonnière un large ruban rouge... Légion d'Honneur ou croix du Christ, de Portugal ? . . *Chi lo sà ?*

Derrière le fauteuil du gentilhomme du cordon, une immense glace à bordure tapageuse ; devant la glace un Pleyel ; devant le Pleyel une élégante personne d'une laideur infâme souriant à son image, fait courir ses deux mains d'un bout à l'autre du clavier avec une rapidité de train express.

Sur la cheminée, entre deux candélabres en zinc, — Porthos et d'Artagnan, — une grande cloche de verre abritant, posé sur un coussin de moire blanche, un képi à cinq ou six galons d'or. Un souvenir de la Commune de 1871, sûrement.

A gauche du piano, une petite porte, dans l'entrebaillement d'icelle, une femme sans âge et sans fichu sur les épaules, la tignasse en broussaille, les bras violacés nus jusqu'aux biceps ; une main s'accroche au battant de la porte, l'autre, manche à terre, brosse en l'air, tient un balai de crin. Son œil humide, bordé de pourpre, se porte avec admiration tantôt sur le gentleman, tantôt sur l'élégante miss, et sa lèvre à demi pendante s'agite pour murmurer :

— Et dire que v'là mon homme et que v'là ma demoiselle... élève du Conservatoire!.. Que chance tout d'même, que chance!.. Vivé la République sociale, démocratique et universelle !

— Pardon, monsieur, les bureaux de la *Nimbofuge*, s'il vous plait ?

Le monsieur imposant, carrément assis dans son large fauteuil de velours cramoisi, sans quitter des yeux son journal, et du bout des lèvres :

— Au premier, au d'su d' l'ent'sol, *le colidor à drouète*.

— Merci, monsieur. . . désolé de vous avoir dérangé.

Nous gravissons un large escalier assez mal éclairé ; les marches disparaissent à demi sous un tapis en sparterie bariolé de toutes les couleurs du prisme. La rampe est en fonte ouvragée peinte couleur bronze ; l'appui est recouvert de velours rouge.

— Achille, quel chic !

— Epatant, mon oncle.

Au fond du *colidor*, à *drouète*, une grande porte avec plaque de cuivre :

La Nimbofuge

*Société Anonyme, au capital de 100,000,000
de francs.*

Un huissier en escarpins vernis, bas blancs bien tirés, culotte de molleton rouge, gilet idem, frac de livrée bleu clair, aiguillettes de soie ponceau à l'épaule, gros boutons de cuivre frappés d'un grand N gothique, introduit respectueusement et silencieusement les gogos dans les bureaux.

Immense pièce ; corniche historiée, moulures au plafond ; aux portes plaques et boutons de cristal, ferrures en fer bruni. Elle est coupée dans le sens de la longueur et à hauteur d'appui par une boiserie en simili-chêne, sur laquelle repose un grillage léger en fer galvanisé. Quatre guichets. — *Souscription.* — *Versements.* — *Contrôle.* — *Caisse*, s'ouvrent à la base de ce grillage. Une espèce de console faisant corps avec la boiserie s'étale devant chaque guichet. Parallèlement à la boiserie et dans toute sa longueur, une large banquette de faux cuir, rouge exalté.

AMROUN.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

LA VIE DE SAINT-JOSEPH CALASANOT

Fondateur des Ecoles Pies,

PAR M. LE CHANOINE TIMON-DAVID. (1)

Dans la grande et somptueuse église de Saint-Pierre de Rome, parmi les statues élevées à la gloire des fondateurs des plus illustres ordres religieux, se trouve la belle et colossale statue de marbre de saint Joseph Calasanct, le fondateur et le propagateur des Ecoles pies.

Plus d'un de nos compatriotes, en visitant la célèbre basilique vaticane, a dû se demander à quel titre ce saint personnage figurait ainsi dans le premier sanctuaire du monde chrétien. C'est qu'en effet, ce Bienheureux est à peu près ignoré en France, où son Institut n'a pas jeté de racines ; tandis que, au contraire, il est très-connu en Italie, en Autriche-Hongrie, et surtout en Espagne, contrées dans lesquelles son Ordre, comme un arbre immense, étend, aujourd'hui encore, ses branches nombreuses et vivaces. Un pareil saint, par les prodiges de sa vie comme par l'utilité de son œuvre, était éminemment digne d'être offert en exemple à ceux qui, dans notre pays, se préoccupent pour le présent et surtout pour l'avenir, d'assurer aux enfants des classes laborieuses les bienfaits de l'éducation chrétienne.

Il était donc nécessaire et même urgent, de présenter, aux Français, l'histoire de saint Joseph Calasanct, pour le

(1) Deux volumes in-8°. Imprimerie Blanc et Bernard. Marseille, 1884.

proposer comme le parfait modèle des éducateurs de la jeunesse. La chose est faite maintenant, grâce à M. le chanoine Timon-David, qui s'est dévoué à ce travail, auquel il a consacré deux volumes, publiés dernièrement dans notre ville. Cet ouvrage est de ceux qui méritent l'attention et savent la captiver. Essayons, en le prenant pour guide, de faire connaître, d'une manière succincte et rapide, l'histoire de saint Joseph Calasact. Payer ensuite un juste tribut d'éloges au livre lui-même, tel est l'objet des quelques lignes qui suivent.

Joseph Calasact a vu le jour en Espagne ; il est né, le 11 septembre 1556, à Péralta, petite ville d'Aragon, renommée par ses sources salines. Le père de ce héros chrétien était de haute lignée et de race presque royale ; sa mère, française d'origine, prétendait descendre des fameux comtes de Foix. On ne s'étonnera pas, qu'appartenant à une telle famille, notre saint, qui était doué d'une grande force corporelle et dont la taille était très-élevée, ne fût, dès son enfance, destiné, par ses parents, au noble métier des armes. Pour lui, plaçant ailleurs sa gloire et son ambition, il préféra embrasser la carrière du sacerdoce, et le penchant irrésistible qui l'entraînait de ce côté, sut triompher de la répugnance paternelle comme de tous les autres obstacles.

Ordonné prêtre, en 1583, à l'âge de vingt-sept ans, notre héros se voit aussitôt désigné, autant par son mérite personnel que par l'éclat de son nom, pour les plus hautes dignités ecclésiastiques. Mais, de même qu'il a repoussé les avantages que le monde faisait naître sous ses pas, il renonce également aux honneurs et aux bénéfices que la religion peut lui procurer. De plus, craignant de ne pouvoir éviter, dans sa patrie, les grandeurs qu'il redoute autant que généralement on les désire, il part pour Rome, où il arrive, en 1592. Il se cache dans la capitale du monde chrétien, et, perdu au milieu de la foule, il se livre

entièrement aux pratiques de dévotion et aux œuvres de miséricorde. Instruire les pauvres, soigner les malades, visiter les églises, faire de rudes pénitences, voilà ses occupations de chaque jour. La prière, la mortification et la charité sont ainsi les principales perles précieuses dont il orne la couronne mystique, qui doit briller un jour sur sa tête.

Cependant, cinq années s'écoulaient, et ce bon prêtre n'est pas encore fixé sur l'emploi définitif de sa vie. C'est la période préparatoire à la sublime mission que Dieu lui destine. Cette mission lui est enfin révélée par la vue des nombreux enfants, appartenant à de pauvres familles, qui vagabondent dans les rues de Rome, tristes victimes de la misère et de l'ignorance. Il a pitié de ces malheureuses créatures, de cette jeunesse déshéritée dont personne n'a souci ; il la recueille dans des écoles gratuites qu'il ouvre de divers côtés. Il devient instituteur. Son but, comme il le disait lui-même, en apprenant les lettres aux enfants, a été surtout de leur enseigner la foi catholique. En cultivant leur esprit, il s'applique à sanctifier leur âme. Bientôt, s'entourant de zélés et savants collaborateurs, il fonda l'Ordre des Ecoles Pies, dit aussi des Piaristes, que le Saint-Siège approuva, en 1616.

Saint Joseph Calasact fit, de la sorte, en Italie, ce que plus tard, notre vénérable Jean-Baptiste de la Salle a fait en France, par son Institut, si populaire et si méritoire, des Frères des Écoles Chrétiennes, qui rend, depuis lors, chez nous et à l'Étranger, les plus estimables et les plus précieux services. Du reste, ces deux Ordres sont presque similaires, leur but est le même, et, quoique différents en quelque façon, ils se complètent l'un par l'autre et concourent ensemble, par leur utile et fécond ministère, au bien des âmes et à la gloire de Dieu.

L'Œuvre de saint Joseph Calasact répondant à un besoin de son époque, arrivant à son heure, trouva

devant elle un champ d'activité immense. Elle eut, il est vrai, des commencements pénibles et difficiles ; mais, surmontant ces obstacles, elle s'étendit rapidement dans la ville de Rome et se propagea bientôt après en Italie, en Germanie et en Pologne.

Il arriva alors que, par le fait de cet accroissement considérable, on fut moins sévère dans l'admission des religieux, et cette circonstance pour ainsi dire forcée, amena l'introduction, dans l'Ordre des Piaristes, de plusieurs sujets médiocres, voire même de quelques-uns de mauvais. Ces derniers, en petit nombre, mais audacieux et remuants, fomentèrent des troubles et usurpèrent des fonctions qui leur permirent de faire beaucoup de mal. A cela se joignirent des rivalités étrangères et l'antagonisme de puissants personnages, qui voulurent, à cette époque, amoindrir l'influence et restreindre l'action des Ecoles Pies. Il s'ensuivit, de ces agissements intérieurs et de cette hostilité extérieure, la suppression momentanée de l'Ordre des Piaristes, que l'autorité apostolique fit descendre, en 1646, au rang de simple congrégation.

Joseph Calasact était parvenu aux extrêmes limites de la vieillesse. Il avait alors quatre-vingt-dix ans. A cet âge, après un demi siècle de travaux, il fut injustement déposé de son titre de général de son Ordre, et il eut la douleur de voir dépérir la plupart des maisons fondées par lui ou par ses fils spirituels. Mais, au milieu de cette terrible épreuve, Dieu manifesta davantage les vertus héroïques de son fidèle serviteur. Ce digne vieillard, accablé de souffrances morales et physiques, resta inébranlable dans sa patience et supporta avec tant d'obéissance et de résignation les humiliations et les outrages, qu'il mérita d'être comparé au saint homme Job. Jamais, en effet, Joseph Calasact ne prononça la moindre parole de blâme ni de plainte, à l'encontre de ses persécuteurs. Il pria pour eux, et s'efforçait de faire passer dans l'âme de ses reli-

gieux restés fidèles, sa confiance dans la résurrection et dans le succès final de son Institut, confiance qu'il conserva jusqu'à sa mort.

C'est dans de pareils sentiments que ce juste rendit sa belle âme à son créateur, le mardi, 25 août 1648, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Dès qu'il eût rendu le dernier soupir, la renommée de ses vertus s'étendit partout, et sa sainteté se manifesta par de nombreux et éclatants miracles. L'Eglise, reconnaissant le mérite d'une existence si précieuse, décerna, à Joseph Calasanct, les honneurs suprêmes de la canonisation, le 16 juillet 1727.

Mais, bien avant cette époque, et peu après la mort de son saint fondateur, l'Ordre des Piaristes était ressuscité; il avait reconquis son ancien rang et son ancienne prospérité. Depuis lors, les Ecoles Pies, nombreuses et florissantes, sont fréquentées par une foule considérable d'élèves. Il en sort des hommes instruits et capables, qui sont, à la fois, de bons citoyens et de bons chrétiens; car, chez les Piaristes, l'enseignement littéraire et scientifique est inséparable de l'éducation morale et religieuse.

Les détails qui précèdent ne peuvent donner qu'une faible idée de l'important ouvrage de M. le chanoine Timon-David. Son admirable et sympathique histoire de saint Joseph Calasanct est pleine, d'un bout à l'autre, des plus utiles enseignements; elle inspire un vif intérêt, et la lecture en est très édifiante. Quant au style, son allure est vive et entraînante; il est facile, clair et naturel, coulant de source, mais de source abondante et pure.

Peut-être, pour sauvegarder les droits de la critique, a-t-il été permis d'adresser à l'auteur le reproche d'avoir, à travers les pages de son livre, parlé quelquefois de lui-même. Il faut dire, pour être juste, qu'il y a été amené par la similitude des circonstances qui, sur bien des points, sont aujourd'hui ce qu'elles étaient du temps du bienheureux Calasanct. Comme à cette époque, s'occuper, avec un

soin spécial, des enfants du peuple, pour les arracher à la perversité et à l'irréligion, n'est-ce pas, de nos jours, une nécessité qui s'impose au zèle des catholiques ? Là-dessus, avant de connaître l'histoire du saint fondateur de l'Ordre des Piaristes, M. le chanoine Timon-David prêchait depuis longtemps d'exemple. On sait, surtout dans notre ville, le bien qu'il ne cesse de faire dans sa belle Œuvre de la Jeunesse Ouvrière, à laquelle se trouve annexé, depuis une vingtaine d'années, un vaste établissement scolaire, qui mérite, à bon droit, le nom d'Ecole Pie.

Travailler au salut de la société, par la régénération des classes laborieuses, prises dans leur élément jeune, telle est la mission dont M. le chanoine Timon-David s'est fait, avec autant d'ardeur que de dévouement, le généreux et infatigable apôtre. Pour servir davantage cette grande et noble cause, il a écrit le livre dont nous venons de parler. La méthode de direction qu'il offre aux éducateurs de la jeunesse, est sanctionnée par l'expérience et s'appuie sur les vrais principes. D'ailleurs, honoré des plus éminentes et des plus flatteuses approbations des supérieurs ecclésiastiques, cet ouvrage que l'on ne saurait trop répandre et propager, justifie pleinement la pieuse devise de son frontispice : *Ad majus pietatis incrementum*. C'est son plus bel éloge, ainsi que sa meilleure récompense.

LÉON BOURGUÈS.

LE LENDEMAIN

DE LA PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE

Et de la Présentation de Notre-Seigneur (1)

Le soleil descendait lentement, et ses derniers feux rougissaient l'horizon ; le vent avait cessé ; et l'ombre des montagnes, s'allongeant dans la plaine, plongeait bientôt les vallées dans le silence et comme dans un repos universel.

Sur une colline de Judée, non loin du bourg de Bethléem, un homme, déjà sur l'âge, assis auprès d'un puits dont les poteaux étaient couverts de lierre, contemplait avec amour deux jeunes gens, ses fils ; l'aîné, âgé de vingt ans, se nommait ABNER, et le second, à peine âgé de douze, s'appelait ELIACIM.

— Père, dit ce dernier, vous n'avez pas voulu, hier, me conduire à la ville sainte, et j'ai dû obéir à vos volontés comme toujours ; mais mon frère Abner m'a parlé de si belles choses que je pleure de regret de ne vous avoir point suivis à Jérusalem. — S'il ne m'a pas été donné de voir ni d'entendre les merveilles dont vous avez été les heureux témoins, veuillez au moins me les raconter et je vous aimerai bien.

LE PÈRE. — Béni soit le Seigneur, enfant ; car mes yeux ont contemplé les merveilles que les prophètes auraient

(1) Dans ce pieux récit, de forme légendaire, les lecteurs de la *Revue* ne pourront que reconnaître le bienveillant collaborateur qui leur donna en 1873, vol. XIX, pages 73, 74 et 75, le joli article ayant pour titre : *l'Enfant de Chœur de Notre-Dame de Gratz*.

Nous avons été autorisés à extraire le pieux récit actuel de *La Couronne des Quinze Samedis*, petit volume tout embaumé d'amour pour la Vierge Marie, qui vient de paraître à Marseille bien à propos pour aider à la célébration religieuse du mois de mai.

LA DIRECTION.

désiré voir. Qu'elles sont belles les œuvres du Très-Haut ; Ah ! qui pourrait les raconter ? Cependant sèche tes larmes , Eliacim : nous satisferons tes justes désirs. — Parle, Abner ; dis à ton frère ce que nous avons vu hier.

ABNER. — Comment dire la gloire du Seigneur?... Mais puisque vous l'ordonnez, père, j'essaierai de parler. Je crains toutefois de bégayer comme un enfant. — Sache donc, Eliacim, que nous marchions en silence, notre père et moi, le long des montagnes, sur la route tortueuse qui conduit d'ici à Jérusalem. L'air était doux et l'on sentait à le respirer un charme inexprimable. Non loin de nous, à la portée d'un jet de pierre, nous aperçûmes un homme d'un visage vénérable dont la barbe blanche descendait jusqu'à la ceinture ; il s'appuyait d'une main sur un bâton noueux et tenait de l'autre deux jeunes tourterelles à peine sorties du nid maternel. A ses côtés, était une jeune femme, plus belle que Rachel et d'un éclat vraiment céleste, portant dans ses bras un tout jeune enfant qu'elle pressait tendrement sur son cœur. Qu'il était beau à voir, cet enfant souriant à sa mère ! Quand nous l'eûmes une fois regardé, nous ne pûmes plus en détourner les yeux. Nous sentîmes une force mystérieuse et irrésistible qui nous précipitait sur les pas de ces saints personnages, et ne nous permettait plus de les perdre de vue. La poussière de la route ne souillait point leur modeste chaussure ; et les arbres qui bordaient le chemin semblaient s'incliner sur leur passage comme pour saluer leur créateur.

ELIACIM. — Pourquoi ne leur avez-vous pas adressé la parole à ces saints personnages ? Ah ! si j'avais été là, je me serais précipité à leurs genoux, et je les aurais suppliés de me laisser baiser les pieds de ce beau petit enfant. Oh ! comme je l'aurais aimé !

ABNER. — Arrivés à Jérusalem le vieillard et la jeune femme montèrent au temple, et là, accomplirent les préceptes de la loi pour la purification de la mère, et le

rachat du nouveau-né. — Mais tout-à-coup une lumière qui partait de l'enfant éclaira le temple, et nous pénétra d'une douce chaleur ; elle nous embrasa d'amour pour ce petit enfant.

— O père, je ne puis continuer. Comment dire les gloires du Seigneur ? Mais vous, père, vous que l'esprit de Dieu anime, parlez à votre tour.

LE PÈRE. — Le vieillard n'est pas plus capable que le jeune homme de raconter les gloires de l'Éternel. Cependant, je ne résisterai point à la joie de dire à mon Eliacim les merveilles qui se sont accomplies hier, sous nos yeux, à Jérusalem. — Sache donc, enfant, qu'aussitôt nous vîmes arriver un beau vieillard dont la démarche d'abord chancelante devint ferme, puis précipitée. . . .

ELIACIM. — Le vieillard Siméon, père ? — Cet homme juste à qui Dieu avait révélé qu'il ne mourrait point sans avoir vu le Messie promis à nos aïeux ?

LE PÈRE. — Oui, mon enfant, lui-même. — Poussé intérieurement par la force irrésistible de l'Esprit divin, il était venu au temple en même temps que nous. Ses yeux inspirés reconnurent, en la jeune mère, la Vierge féconde prophétisée par le grand Isaïe, et son cœur vola vers l'Enfant qu'elle tenait dans ses bras. — D'un coup d'œil infallible, il avait reconnu, dans ce petit enfant, le Sauveur du monde ; et d'un mouvement rapide comme l'amour, il le prit lui-même en ses bras, et, le pressant sur son cœur, il dit, les yeux au ciel : « O Dieu, j'ai vu le Sauveur que vous nous prépariez ! — Elle luit enfin cette lumière qui doit éclairer les gentils et faire la gloire de votre peuple d'Israël. C'est maintenant que je puis quitter la terre, et je m'en vais sans regret. — Vous avez mis le comble à vos promesses ; j'ai vu de mes yeux celui que j'attendais. Le Messie qui doit sauver le monde a paru ; Celui que vous deviez envoyer est venu. Il est grand : c'est l'auteur de la grâce et le consommateur du salut. Son nom subsistera dans tous les siècles ;

toutes les nations de l'univers seront bénies en lui ; tous les peuples le glorifieront ; toute la terre sera remplie de sa majesté, tous les rois l'adoreront, et les nations lui seront assujetties. — Exposé aux regards de tous les peuples, qui, le voyant revêtu de la chair humaine, pourront le concevoir, l'entendre et jouir de lui, il est la lumière qui doit éclairer toutes les nations. C'est un soleil nouveau qui pénètre dans l'ombre, qui échauffe les cœurs. C'est un soleil nouveau qui vivifie par son esprit ce qui est mort, ressuscite ce qui n'a pas de vie, fait épanouir les fleurs des vertus. Réjouissez-vous, peuples infidèles et privés de lumière, voilà la lumière. Le Seigneur a déployé le bras de sa sainteté aux yeux des nations. Toutes les régions de la terre verront le Sauveur : c'est ce beau petit Enfant..... Nations, marchez à sa lumière ; rois, marchez à l'éclat de sa splendeur. Il sort d'Israël dont il fait la gloire : voyez-le et réjouissez-vous. »

ABNER. — Qu'il était beau, père, le saint vieillard Siméon contemplant le Messie et parlant de ses grandeurs ! — Mais avez-vous vu au même moment, attirée aussi par le mouvement de l'Esprit-Saint, la pieuse Anne ?

LE PÈRE. — Oui, mon fils, Anne, la fille de Phanuel, illustre par sa piété et vénérable à tout le peuple par son grand âge.

ABNER. — Elle rendait aussi témoignage à Dieu et en parlait à tous ceux qui attendent la consolation d'Israël.

LE PÈRE. — Eliacim, mon cher enfant, bénissons le Seigneur des grandes merveilles qu'il a opérées au milieu de nous ! — Il est venu enfin le jour de la délivrance, et nous verrons bientôt le salut. — Le Messie est plein de vie ; Israël va recouvrer son ancienne splendeur, et le règne du vrai Dieu s'étendra jusqu'aux limites les plus reculées du monde.

ELIACIM. — Père bien-aimé, chantons, célébrons ensemble les gloires et les grandeurs de Celui qui vient nous ra-

cheter. Sa présence dans le temple actuel en a élevé, tout d'un coup, la gloire au-dessus de celle dont parut environné le temple de Salomon. — Béni soit ce jour à jamais mémorable!...

Et le vieillard détachant des branches d'un saule voisin une lyre d'une force merveilleuse, en tira des sons d'une mélodie ravissante. — D'une voix vibrante et sonore, il entonna le chant de la reconnaissance et de l'amour. — Les deux jeunes gens unirent leur douce voix à la sienne; et cet hymne pieux retentit au loin dans les montagnes et les vallées de Bethléem.

Cependant la nuit avait passé le milieu de son cours; c'était l'heure de la retraite. Le vieillard et ses deux fils rentrèrent sous leur humble toit.... et tout s'endormit dans le silence du sommeil.

L'abbé ERNEST THÉRIC.

DOUBLE RECTIFICATION

On lit dans la *Gazette du Midi* du 6. avril dernier :

« Le numéro de mars de la *Revue de Marseille et de Provence*, que nous venons de recevoir, insère à sa première page une pièce de poésie intitulée *les Cloches à Rome*, que la rédaction de cette revue attribue à l'excellent et très regretté abbé Bayle, qui selon elle aurait été publiée dans le *Conseiller Catholique*.

« Il y a là une double erreur que nous demandons à la *Revue de Marseille* la permission de rectifier. Cette pièce de vers qui fut donnée dans le *Bulletin Catholique* que rédigeait M. le chanoine Magnan, et non dans le *Conseiller Catholique*, avait pour auteur notre excellent confrère, M. Etienne Jouve, rédacteur en chef du *Citoyen*, qui signait sous le pseudonyme de Sérénus. »

Nous donnons volontiers acte, à qui de droit, du redressement de l'une et l'autre erreur.

La première toute accidentelle était d'autant plus facile que le *Conseiller Catholique* et le *Bulletin Catholique* furent deux organes de publicité, qui, presque à la même époque combattirent du bon combat.

Quant à la seconde erreur, topt en nous estimant heureux de pouvoir désormais saluer l'auteur de la poésie *les Cloches à Rome*, en la personne du sympathique rédacteur en chef du *Citoyen*, M. Etienne Jouve, il est de notre devoir de déclarer que, nous avons pris le change en compagnie de la majorité des contemporains de l'abbé Bayle.

LA DIRECTION.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj.* : L' DE GAVOY.
Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE 39.

ESSAI

SUR LES ORIGINES

DE LA JURIDICTION CONSULAIRE A MARSEILLE

(Suite et fin) (1)

Il serait trop long d'analyser les mémoires que fournirent les officiers de l'amirauté. Par une singulière pétition de principe, ils invoquent leur possession, énumérant tous les procès qu'ils ont enlevés à la juridiction commerciale. Leurs remontrances sont animées d'une vive acrimonie : elles soutiennent que les lettres patentes de 1565, invoquées par les consuls ont été par eux malicieusement raturées et altérées, de sorte qu'ils sont arrivés à étendre leurs pouvoirs grâce à un document qui devait les restreindre.

Quant à l'arrêt de 1618, il ne statuait d'après eux qu'au provisoire, réservant au roi la décision suprême, tandis que les consuls le considéraient à tort comme définitif parce qu'il avait plus de trente années d'existence.

Les tribunaux de commerce ne jouissaient pas de la même centralisation et des mêmes moyens d'échanger leurs communications que les tribunaux de l'amirauté. Ils formaient dans chaque ville une institution spéciale, avec des règles souvent différentes et luttèrent avec peine contre ce débordement de mémoires et de remontrances. Colbert avait alors fait, en faveur de notre commerce national, de louables efforts et prodiguait à l'industrie française de féconds encouragements. Mais son génie si

(1) Voir la livraison du mois d'avril 1884.

vaste ne comprit peut-être pas assez l'intérêt qu'il y avait pour nos relations commerciales et la sécurité de nos transactions, à soutenir les juges du commerce; ils paraissent avoir tenu peu de place dans ses préoccupations. D'autre part, ses réformes avaient souvent rencontré dans notre ville une opposition peu justifiée : c'est ce qui lui faisait dire « que Marseille était une ville si importante à l'État qu'il fallait lui faire du bien malgré elle, pour que le grand nombre d'étrangers qui y viennent de tous côtés et qui ne voient qu'elle seule en France emportent une idée de sa grandeur.

On ne saurait trop regretter que ce grand esprit n'ait pas donné à nos consuls un appui que le commerce appelait de tous ses vœux.

Le 28 juin 1673, Louis XIV déclara que les contestations relatives aux affrètements, connaissements et marchandises maritimes semblaient devoir être restituées à l'amirauté, parce qu'il n'y a pas de consuls dans toutes les villes et que la célérité n'est pas une garantie suffisante pour remplacer les connaissances maritimes. Il ordonna que dans le délai d'un mois l'amirauté remettrait entre les mains de Colbert les édits et ordonnances sur lesquelles elle s'appuyait. Cette décision interlocutoire ne découragea pas les consuls; ils redoublèrent d'efforts et remontrèrent au roi que plus de 133 jugements avaient été rendus par eux sur lettres de change, avaries, naufrages et assurances, à la commune satisfaction des parties. Enfin, quoiqu'ils n'y fussent pas conviés, ils mirent à Colbert tous les édits qui leur étaient favorables, en les accompagnant d'une note. Elle indiquait que les juges consuls de Paris, jugeant les affaires du commerce des Indes orientales, ceux de Marseille pouvaient, à plus forte raison, statuer sur les affaires du Levant; que leur compétence remontait aussi loin que leur origine et qu'à la page 192, le livre intitulé le *Consulat* portait déjà di-

verses règles pour le commerce de la mer. De plus, ils faisaient observer qu'au moment où ils remettaient leurs titres à Colbert dans le délai imparti aux officiers de l'amirauté pour fournir les leurs, ceux-ci ne lui avaient pas encore produit une seule pièce et paralysaient les efforts de messire Royer de Consigny, nommé par le roi pour dresser un rapport sur l'affaire.

Je passe sur l'énumération qu'ils font ensuite de leurs titres pour mentionner textuellement les reproches qu'ils font à leurs adversaires. « Les officiers de l'amirauté, disent-ils, s'attachent si fortement à soutenir leurs prétentions téméraires et leurs entreprises déraisonnables, que l'avidité du gain et les profits immenses et excessifs qu'ils en espèrent, suffirait seule pour leur ôter la connaissance des procès quand ils en auraient quelque droit. » Les consuls terminent en protestant de leur désintéressement et soutenant que si l'on doit, dans le reste de la France, en appliquer à l'amirauté les avantages que leur font les ordonnances de 1480, de 1517 et de 1543, ces ordonnances ne sauraient avoir aucun effet dans la Navarre et dans la Provence, qui à cette époque n'étaient pas réunies à la couronne. C'était une manière discrète de rappeler que Charles du Maine en léguant la Provence à Louis XI l'avait expressément conjuré, ainsi que tous les rois de France, ses successeurs, de respecter tous les privilèges particuliers de Marseille et de son commerce.

Ce langage si ferme, n'est pas dépourvu de noblesse, et si l'on tient compte de l'époque, on ne peut s'empêcher d'admirer tant d'initiative et d'indépendance.

Je renonce, Messieurs, à vous raconter plus au long les phases de ce procès. Aucun sacrifice ne parut trop lourd aux consuls et nos archives renferment des liasses de papiers à douze deniers, dans lesquels les mêmes arguments se représentent toujours sous une nouvelle forme et avec plus d'insistance.

Mais tous les efforts devaient être vains. Le 13 août 1679 par arrêt du conseil du roi, les officiers de l'amirauté furent définitivement maintenus dans le droit de juger ce qui concernait les grosses, assurances, promesses touchant le commerce de mer, le fret et le naulage des vaisseaux.

Les consuls allaient en être privés pendant plus d'un siècle.

A partir de ce moment, les attributions respectives des officiers de l'amirauté et des juges des marchands sont nettement délimitées. Ces deux juridictions fonctionnent désormais chacune dans sa sphère, sans presque jamais se confondre ni se heurter.

Il est vrai que la peste de Marseille, en suspendant leur cours, jettera plus tard une obscurité passagère sur les limites qui les séparent. On verra alors renaître pour quelque temps les dissensions oubliées,

Louis XV croira devoir, le 18 octobre 1729, renouveler les mesures prises par son prédécesseur. Il enjoindra aux deux juridictions, de rapporter dans les trois mois, au bureau du commerce, leurs titres avec requêtes à l'appui, afin de statuer sur un débat général par une décision conforme à la première.

Mais les grandes luttes ne s'éteignent pas en un jour, et ce n'est là que le dernier écho d'un conflit mémorable.

Les consuls s'inclinèrent loyalement devant l'arrêt de 1679 et réservèrent pour d'autres combats l'énergie qu'ils venaient de montrer. L'occasion se présente bientôt de la déployer.

Le Parlement d'Aix n'avait pu voir avec plaisir limiter le droit d'appel aux litiges supérieurs à 500 livres. Il fut bien aise de profiter de l'atteinte portée au prestige des consuls par l'arrêt que nous venons de citer, pour battre en brèche leur droit de juger en dernier ressort. La com-

plicité des plaideurs mécontents lui permit d'être saisi d'une affaire dont le chiffre était inférieur à 500 livres.

Jean Reissolet, marchand de blés et de farines, venait d'obtenir, nous disent les pièces de la procédure, une condamnation à 400 livres, contre Pierre Julien, boulanger et faiseur des pâtes appelées vermicelli, dont on use en pays de Provence ; ledit Julien interjeta appel devant le Parlement qui réforma la sentence des consuls. Ceux-ci se pourvurent immédiatement par devant le conseil privé du roi et le 23 décembre 1689 cette juridiction cassa la décision de la Cour et ordonna en termes sévères que l'on s'en tiendrait au premier jugement.

Les consuls avaient, vous le voyez Messieurs, vaillamment défendu leurs frontières contre l'envahissement du Parlement et des officiers de l'amirauté. S'ils durent abandonner sans retour à ces derniers une partie de leurs droits, ce ne fut qu'après les avoir longuement disputés. Le courage persévérant dont ils avaient fait preuve dans leur défense, devait bientôt les conduire à une conquête digne de leur rôle et de leur ambition.

J'arrive à la deuxième partie de cette étude.

Par une anomalie singulière, les juges du commerce n'avaient pas jusqu'alors à connaître des faillites et des banqueroutes.

Bien plus, nous ne rencontrerons jamais dans la législation ancienne, une décision qui attribue à titre définitif aux juges des marchands la connaissance de cette matière. C'est par les édits de prorogation annuelle, dont l'influence précaire menaçait, comme nous le verrons, de disparaître chaque année, que la compétence des tribunaux de commerce, en matière de faillite, fut maintenue jusqu'à la Révolution.

Il est difficile de déterminer les causes de cette situation qui aujourd'hui nous parait étrange.

Si le failli perd ses qualités antérieures, ce qui reste de

sa maison ne saurait plus cesser brusquement d'exister pour le commerce ambiant. Il est alors de toute nécessité que le syndic continue une administration qui change de maître, mais dont il faut faire sortir à effet des marchés, réaliser des créances, arriver, en un mot, à terminer la gestion sans secousses trop brusques et dans des conditions qui souvent ne diffèrent de la situation normale que par le terme et les proportions.

La surveillance d'un juge commissaire qui emprunte à ses aptitudes commerciales les qualités requises pour contrôler et diriger la gestion du syndic est encore une garantie que l'on est venu aujourd'hui à considérer comme une nécessité.

Il n'en était pas ainsi dans l'ancien droit. Au début surtout le failli devenait un paria subitement exclu de la société. Les mesures qui aujourd'hui sauvegardent dans l'intérêt des créanciers les épaves de la faillite étaient presque inconnues.

Le failli dont les affaires étaient généralement aussi moins complexes dans ses rapports avec les tiers voyait rejaillir avant tout sur sa personne les conséquences de son état. Il était frappé des peines les plus sévères; on négligeait pour le châtier les débris de sa fortune, tandis que le créancier moderne néglige le failli pour prendre sur ses biens toutes les mesures utiles à ses intérêts. — Cela dénote peut-être un esprit plus positif et moins enclin à l'indignation.

Mais cette différence vient aussi du développement qu'ont pris dans nos mœurs le crédit et les opérations à terme.

Au moment où un négociant suspend ses paiements, il est difficile d'évaluer son actif, tandis qu'autrefois celui qui n'opérait qu'au comptant suspendait ses paiements quand sa caisse était vide et se liquidait instantanément par le fait de la suspension.

Voilà pourquoi, il suffisait alors aux créanciers conformément à l'ordonnance de 1673 de se réunir et de se partager par le ministère de l'un d'eux, les biens du failli, tandis que celui-ci était livré à la justice criminelle.

Mais peu à peu le commerce étendait ses moyens, multipliait ses rouages, certaines idées économiques que nous croyons quelquefois nées d'hier commençaient à avoir cours; en un mot, il devenait nécessaire d'être commerçant soi-même pour apprécier la valeur ou la moralité d'un acte commercial; à ce dernier point de vue l'intervention des juges consuls devenait indispensable.

L'incapacité du magistrat ordinaire annulait en réalité son action, pour mettre le commerçant à la merci de ses créanciers. — Or, il est nécessaire que la faillite soit dirigée par d'autres que ceux dont elle a lésé les intérêts.

Les efforts qu'opposent aujourd'hui les juridictions consulaires à l'abus des demandes en déclaration de faillite sont une preuve saisissante du rôle de modérateurs qu'ont à remplir les magistrats dans les affaires de cette nature.

Aussi bien, le nombre et l'importance des faillites provoquent de tout temps les regrets que nous entendons souvent formuler.

La malignité des uns, l'imprudence des autres, l'influence fatale de certains événements: tels furent les motifs pour lesquels on dut chercher suivant les cas des aggravations ou des adoucissements à l'état de déconfiture.

Il est difficile de régir les faillites par un système immuable et définitif. Une bonne réglementation aussi éloignée de la faiblesse que de la barbarie est un des problèmes sans cesse renaissants de la législation commerciale.

En 1715, une déclaration du roi attribue provisoirement aux juges consuls la connaissance des faillites. Il n'était pas question des banqueroutes que nous ne voyons d'ailleurs traitées dans aucun document antérieur, si ce n'est l'ordonnance de 1673:

La distinction qui consiste à laisser aux juges ordinaires, la mission de punir ce qu'il y a de frauduleux dans une faillite, et aux agents de la juridiction commerciale le soin de le signaler, allait se manifester dans la déclaration du 14 janvier 1716. Tous ceux qui par cessions, ventes, transports ou donations simulées auront diminué leur actif seront, dit cette déclaration, poursuivis par les officiers du roi pour banqueroute frauduleuse et punis de mort, conformément à l'ordonnance de 1673.

Mais la connaissance des faillites est laissée aux consuls, et des déclarations successives comme celles du 21 novembre 1716, 28 novembre 1717, 19 juin 1718, en prorogent annuellement l'attribution jusqu'en juillet 1719.

Ce renouvellement des pouvoirs subit alors une interruption de quelques années. Elle est due à un événement qui suspendit le cours de toutes les juridictions de notre ville.

Vous avez pu voir en effet, Messieurs, par la série des dates que j'ai eu l'honneur de vous énumérer que nous arrivons à l'année 1720 où la peste sévit à Marseille.

C'est dans les malheurs publics que se révèlent les grands caractères.

L'histoire a pris soin d'enregistrer à ce sujet des noms illustres et vénérés.

Il en est d'autres qui méritent d'être cités dans ce travail, car ils furent portés par des hommes qui poussèrent jusqu'à l'héroïsme, la fidélité à leurs devoirs civiques.

La peste avait profondément troublé les affaires publiques et privées. Au milieu du deuil qui allait planer longtemps sur les familles, ce n'est pas sans découragement que chacun venait renouer les liens épars de ses affaires et chercher à soutenir une existence péniblement disputée au fléau.

Il appartenait aux consuls d'affirmer encore une fois leur vitalité généreuse, en surmontant leurs préoccupa-

tions personnelles pour reprendre aussitôt l'exercice de leurs fonctions. Ils n'attendirent pas que leur salle d'audience leur fut rendue. Le 14 août 1721, Jacques Seren et François Simon déclarent solennellement par une ordonnance imprimée et affichée, qu'ils reprendront provisoirement leurs séances dans la maison du Sieur Dardenes, sise près l'Hôtel-de-Ville et louée à cet effet.

L'ordonnance résout une autre difficulté. Le commerce venait d'éprouver une série de bouleversements et de ruines d'où les litiges avaient surgi plus nombreux que jamais. Le tribunal ayant dû d'autre part suspendre pendant quelque temps ses séances, l'accumulation des affaires l'obligeait à chercher un moyen qui permit de sauvegarder tous les intérêts.

Voici ce qui fut imaginé par Jacques Seren et François Simon. Toutes les affaires inscrites au rôle le 14 août 1721, devaient tout d'abord être conclues, après quoi on fixa un jour pour les plaidoiries. Mais l'ordonnance ajoutait que les hypothèques judiciaires résultant des condamnations compteraient à partir de la date des conclusions, voulant ainsi détruire les effets du retard anormal imposé par les événements aux créanciers.

Ceci nous ramène, Messieurs, aux faillites, dont je me suis écarté, vous me pardonnerez, je n'en doute pas, d'avoir salué en passant un acte de courage.

Au moment où les consuls allaient reprendre leurs séances, Louis XV par la déclaration du 5 août 1721 leur maintint jusqu'à l'année suivante la connaissance des faillites « à cause, disait-il, de la peste » et parce qu'ils savaient également ménager les débiteurs frappés par les malheurs du temps et sauvegarder les créanciers. Leurs jugements sur cette matière devaient être exécutoires par provision ; l'appel n'en devait être reçu que devant le Parlement ; enfin le roi les invitait à procéder par eux-

mêmes ou par des personnes de leur choix à l'apposition des scellés et à la confection des inventaires.

Ils sont chargés d'homologuer les délibérations et contrats d'atermoiements et peuvent faire vendre les biens du failli, à condition que la criée ait lieu devant les juges ordinaires. La prédominance dans les assemblées est assurée à partir de ce moment à la majorité des intérêts.

Les faillis sont tenus de fournir des livres réguliers paraphés par les consuls.

Enfin l'édit renferme une sévérité nouvelle pour le banqueroutier. La peine de mort peut-être poursuivie contre lui par les créanciers pourvu qu'ils représentent le quart des créances.

Il n'est pas sans intérêt de voir dans cette circonstance, le roi se déterminer à augmenter momentanément les pouvoirs des consuls. C'est après avoir subi l'épreuve des grandes difficultés que les institutions utiles se développent.

L'année suivante fut rendu un arrêt du Conseil qui jette sur les règles de la compétence à cette époque une lumière trop vive pour n'être pas relaté.

C'est celui du 12 février 1722. Il est relatif aux lettres de change. Elles étaient presque toutes tirées sur Lyon, seul grand centre avec qui notre commerce eût à l'intérieur des relations constantes. Les échéances variaient peu ; le système de la Banque tel que nous le connaissons aujourd'hui était complètement ignoré et le dernier porteur était obligé de profiter d'une foire pour aller retirer son argent.

Il y avait alors à Lyon quatre grandes foires annuelles : c'étaient les foires dites de Brie et de Champagne transférées dans cette ville dès le commencement du XVII^e siècle : avec elles coïncidaient les quatre échéances usuelles.

Un édit de 1669 avait attribué compétence à la conservation de Lyon pour les difficultés que soulevait ce mode

de paiement. Quand survint la peste, un grand état de gêne ne tarda pas à régner parmi tous les négociants de notre ville et beaucoup parmi les plus solvables et les plus honnêtes se virent obligés de liquider. Quelques-uns imaginèrent au contraire le subterfuge que voici.

Ils effectuaient à Marseille tous leurs paiements avec des lettres de change tirées sur Lyon. Il est inutile d'ajouter que la provision n'existait pas, mais lors de la présentation, il fallait assigner devant la conservation de Lyon seule compétente et diverses collusions entre le tireur et le tiré contribuaient à fixer pour un temps illimité les débats dans cette ville.

Cette manœuvre blâmable permettait à ses auteurs grâce à l'éloignement des échéances, joint à la longueur des procès de retarder leur chute et de se soustraire à leurs juges naturels dans un temps où la distance rendait presque impossible les procès et les exécutions au-delà du ressort.

La Chambre de Commerce de Marseille s'en plaignit vivement au Conseil d'Etat et se pourvut devant lui en règlement de juges.

Par arrêt du 12 février 1722, cette assemblée pour concilier les intérêts du Commerce de Marseille et de Lyon décida qu'à l'avenir nos consuls connaîtraient des contestations entre tireurs et porteurs, au sujet des lettres de change tirées de Marseille sur Lyon, mais sans que leurs sentences fussent applicables aux tirés, on devait contre ceux-ci, prendre condamnation devant la conservation de Lyon ; c'était un remède compliqué mais efficace contre un abus déloyal.

Le même arrêt, par une disposition que notre code de procédure civile devait lui emprunter textuellement rappelle un article de l'ordonnance de 1673, où il est dit que le créancier peut poursuivre son débiteur devant le tribunal de son domicile, du lieu du traité et celui de la livraison et du paiement.

Toute différence entre nos anciennes règles de compétence et celles que nous suivons aujourd'hui disparut quand le 7 avril 1759 une déclaration du roi interdit d'assigner un défendeur hors de son bailliage si ce n'est dans les cas que nous venons de citer.

Pendant ce temps, les édits déjà indiqués renouvelaient chaque année le pouvoir des juges consuls en matière de faillite ; mais cette attribution était incomplète ; il y manquait des règles et une compétence déterminées sur le droit de suite. Contrairement au droit romain, les statuts municipaux déclarèrent qu'en cas de déconfiture de l'acheteur, le vendeur d'effets mobiliers pouvait s'il n'était pas entièrement désintéressé revendiquer durant une année les objets vendus ou donnés en gage et en nantissement.

Après les statuts municipaux qui sont dignes suivant Emérigon de l'antiquité la plus éclairée, l'usage était allé jusqu'à permettre de revendiquer les produits de l'objet livré ou les objets le remplaçant. Cette faculté pouvait s'exercer contre un tiers troisième ou quatrième acheteur, même après qu'il s'était libéré du prix. De là des troubles nombreux et immérités qui nuisaient à la sécurité commerciale. Les juges des marchands liés par l'usage étaient impuissants à les prévenir. Ces inconvénients étaient d'autant plus graves que dans les pays de droit écrit le créancier hypothécaire était payé suivant son rang même sur les facultés mobilières du débiteur, contrairement à ce qui se pratiquait dans les pays de droit coutumier.

Le 11 août 1730, la chambre de commerce prit par voie de disposition générale et réglementaire une délibération à ce sujet. Le droit de suite ne devait plus s'exercer que sur les objets trouvés en nature dans les mains de l'acheteur ou de son commissionnaire, à la condition en ce qui concerne ce dernier qu'il n'eût pas fait des avances absorbant la valeur de l'objet.

Quant au droit de suite contre les tiers, il était limité au second acheteur et à la double condition que celui-ci n'eût pas payé le prix et que le premier acheteur eût revendu dans les trois jours.

Cette délibération fut homologuée le 23 août suivant par arrêt du parlement de Provence.

La chambre de commerce, vous le voyez, Messieurs, n'était pas avare de son concours. Elle le montrait encore en avril 1740, lorsqu'un sieur Bourgarel plaidait devant la cour du Parlement l'incompétence basée sur sa qualité de non-commerçant; elle crut devoir intervenir malgré une consultation défavorable de l'avocat Pazery, son conseil qui l'engageait à s'abstenir parce que le procès lui paraissait douteux.

La plus grande difficulté n'était pas de faire édicter les règles du droit de suite mais bien de pouvoir les appliquer. Le Lieutenant de la Sénéchaussée devait à ce sujet diriger contre les consuls d'ardentes revendications. Son attitude dans ce débat n'est pas sans analogie avec celle qu'avaient eue avant lui les officiers de l'amirauté.

C'est encore sur des textes que s'ouvrit la discussion. Le tribunal de commerce soutenait que le droit de suite lui avait appartenu de tout temps et que si l'ordonnance de 1715 mentionnait ce droit sans en faire aucune attribution, c'est uniquement parce qu'à cette époque sa possession rendait toute déclaration inutile. Le conflit s'accrut en 1737 au sujet d'une faillite dans laquelle un créancier nommé Varambay se vit refuser le droit de suite par les consuls. Il le demanda et l'obtint devant le lieutenant de la Sénéchaussée. Les consuls ayant passé outre à son déclinaoire, la question fut portée devant le Parlement et il est dit dans un mémoire fourni par les échevins: « Que le lieutenant de la Sénéchaussée procurait secrètement à Varambay les moyens de se défendre. » Néanmoins le Parlement de Provence par un arrêt de septem-

bre 1741, ordonna qu'à l'avenir cet officier aurait à juger du droit de suite dans toutes les faillites. Cette sentence fut suivie le 23 novembre d'une requête adressée au roi Louis XV.

L'intérêt général du commerce, la nécessité d'assurer aux étrangers une bonne et prompte justice, les avantages de la gratuité sont comme toujours invoqués et développés dans le style abondant et un peu emphatique du siècle.

Il résulte des statistiques de l'époque conservées dans nos archives que devant le tribunal de commerce la procédure de la faillite coûtait huit fois moins que devant les tribunaux du droit commun. De plus, on fait remarquer que la franchise du port de Marseille devient un piège si les étrangers sont soumis aux juridictions ordinaires du pays, et qu'au point de vue de l'exécution des sentences, l'intervention des consuls est indispensable, car à Constantinople, à Alep et au Caire, les jugements consulaires sont les seuls connus et les seuls efficaces.

Enfin, les consuls invoquent des précédents sans nombre. Leur insistance était d'autant plus grande qu'ils voyaient dans la querelle du droit de suite le désir de leur soustraire la faillite elle-même. Depuis plusieurs années, les déclarations par lesquelles le roi avait jusqu'alors annuellement prorogé leur juridiction sur les faillites n'étaient plus renouvelées, on commençait à dire tout haut que ce privilège provisoire avait pris fin avec les documents qui le proclamaient.

La situation devenait grave, et l'on en était menacé de revenir au même point que dans l'année 1715, lorsque le 22 juillet 1742, Louis XV rappela expressément que c'était aux consuls à connaître des faillites et du droit de suite.

Mais la volonté royale arrivait rarement à protéger pour toujours les juges des marchands contre les empiè-

tements qu'elle proscrivait, malgré l'édit de 1742, les consuls se virent souvent obligés de faire parvenir à la Cour de nouvelles requêtes. Le 25 mars 1749, ils obtinrent un arrêt du conseil d'Etat et des lettres patentes qui n'étaient qu'une reproduction de la dernière déclaration.

Le 6 juillet suivant, des titres de même nature leur furent accordés. On y relève que malgré la signification de l'arrêt précédent, le lieutenant de la Sénéchaussée a continué de procéder en même temps que les consuls. Cet officier se justifiait en soutenant que cet arrêt ne reproduisait pas les termes de la déclaration du 14 août 1731, quand elle dit que les consuls connaîtront seuls du droit de suite et des faillites ; il en concluait qu'il était en droit de profiter de cette circonstance pour partager avec eux leurs pouvoirs.

Les lettres patentes du 6 juillet levaient tous les doutes qu'essayait de faire naître cette interprétation byzantine. On dut malgré cela les renouveler le 9 septembre et enfin le 15 décembre proroger jusqu'à l'année 1751 les pouvoirs des consuls en matière de faillites.

C'est à partir de cette date que les prorogations régulières reprennent leur cours. Le lieutenant de la Sénéchaussée chercha alors à troubler les consuls dans l'exercice des fonctions qu'on lui avait interdites. Profitant de ses attributions criminelles, il entravait la marche des faillites par des poursuites souvent mal fondées. Lors de la banqueroute d'un agent de change nommé Meyer, il refusa de renoncer à une poursuite pour faux en écritures bien que les plaignants eussent retiré leur demande et que l'inexistence de ce délit parût être établie par les rapports sur la faillite. Le sieur de Saint-Arnaud était à cette époque député de la ville de Marseille. Le conseil de la ville lui envoyait de nombreux mémoires contre le lieutenant de la Sénéchaussée en le priant avec instances

de les faire parvenir au roi. L'indépendance de l'action publique n'étant pas aussi complète qu'aujourd'hui, la Sénéchaussée dépassait ses pouvoirs lorsque dans l'affaire Meyer elle prétendait agir malgré l'avis contraire des intéressés. Des lettres patentes du 17 novembre 1758 lui interdirent d'exercer les poursuites criminelles contre le failli sans l'approbation des créanciers représentant la majorité des intérêts.

C'est ainsi, Messieurs, qu'au moment où la Révolution allait éclater, le tribunal de commerce était arrivé par des efforts soutenus à défendre son autonomie et ses intérêts toujours grandissants. Quand l'assemblée constituante annonça au pays l'intention de lui donner des lois nouvelles, il saisit avec empressement l'occasion de faire consacrer son existence par la législation moderne. Au milieu d'un état social profondément troublé, il sut encore une fois se dévouer à l'intérêt public.

Dès l'année 1789, le tribunal consulaire s'adjoignit trois anciens juges consuls et quatre rapporteurs délégués par la chambre et le comité du commerce. Ils étudièrent ensemble le projet de révision de l'édit de 1673. Pendant que les nouvelles idées économiques étaient l'objet d'interprétations aussi diverses que passionnées, le tribunal de commerce donna l'exemple d'une sage et patriotique réserve en se renfermant dans le cercle des réformes qui ne sortaient pas de sa compétence.

Les observations qu'il présenta à l'assemblée sont un ensemble imposant de travaux préparatoires que cette dernière n'eût qu'à revêtir de la formule législative.

Il avait consigné dans ce document de nombreuses propositions, résultats de sa longue expérience. Parmi celles qui ne furent pas sanctionnées il en est plus d'une qui mériterait aujourd'hui encore d'être méditée par nos législateurs. Ainsi, pour ne citer qu'au hasard, les consuls s'élèvent contre la brièveté de la prescription annale

appliquée aux ouvriers et fournisseurs ; ils considèrent comme impraticable l'exigence uniforme des livres paraphés pour le commerce ; ils demandent qu'un délai de trois jours soit réservé pour le rabattement sans opposition des jugements de défaut et des congés.

Nous ne mentionnerons pas les mesures qui furent immédiatement acceptées ; ce serait se condamner à transcrire ici une partie de notre code de commerce.

L'esprit d'inébranlable fermeté, de sage et progressive réforme que montrèrent pendant plusieurs siècles nos juges des marchands est un des plus beaux spectacles dont puisse s'enorgueillir notre cité. C'est en partie aux fortes et saines traditions, à la persévérance éclairée des magistrats consciencieux dont s'est toujours composée notre juridiction consulaire que notre pays doit une institution et des lois si favorables à la richesse publique.

Et ptisqu'il faut conclure j'ajouterai que l'histoire des juges des marchands nous offre non-seulement des notions intéressantes sur le passé mais encore des enseignements utiles pour l'avenir, car l'on ne saurait aimer sincèrement le progrès sans s'inspirer des leçons de ses devanciers.

Je ne sais, Messieurs, si j'ai soumis à votre attention un travail digne d'elle. J'ai dû répondre en l'accomplissant à un honneur peut-être trop lourd pour moi, mais je croirai avoir fait quelque chose d'utile, si j'ai réussi à appeler votre intérêt sur des exemples qui méritent d'être suivis et sur des études locales auxquelles des écrivains plus érudits et plus autorisés donneraient la force et l'attrait qu'elles méritent.

J. THIERRY,

Avocat.

BIOGRAPHIE PROVENÇALE

LE VICE-PRÉSIDENT REGIMBAUD (1)

Jean, Sérénus Regimbaud, Vice-Président du Tribunal Civil de Marseille, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé le 10 mai 1884, à l'âge de 64 ans, après avoir reçu tous les Sacraments de l'Eglise d'une manière édifiante, s'harmonisant bien avec la droiture de sa vie.

Comme cela devait être, très justement, un grand nombre de vrais amis ont assisté à ses funérailles.

Monsieur Regimbaud était né vers 1820, à Bras (Var), au sein d'une famille douée de mœurs patriarcales.

Si la Providence l'avait privé, — jeune encore — de son père, docteur en médecine distingué, elle lui permit de trouver, dans le frère cadet de celui-ci, un tuteur modèle.

C'est dès lors en force de l'impulsion la plus douce et la plus aimable que le pupile, du savant agronome Sérénus Regimbaud, se trouva conduit, à prendre le grade de Licencié en Droit en 1841, et à entrer dans la Magistrature en 1847.

Il avait épousé à Aix, dès 1844, la fille aînée du Général Géry ; une personne parfaite qui a le malheur de lui survivre et de rester veuve sans enfants. — On doit être d'autant plus porté à plaindre Madame Regimbaud, que l'on a pu voir de quels charmes son mari entourait son existence.

Le Vice-Président Regimbaud savait allier la sévérité du juriconsulte et de l'érudit à l'enjouement de l'homme du monde, causeur et écrivain.

M^{re} DE JESSÉ-CHARLEVAL.

(1) La *Revue* a été souvent favorisée de la primeur des productions littéraires de M. Regimbaud. — On peut en juger par le relevé ci-après :

Une visite au couvent du Grand Saint-Bernard. Novembre 1863. Tome IX.

Impression de Voyage en Corse. Décembre 1864. Tome X.

Vingt jours de vacances dans la Haute-Italie. Novembre 1866. Tome XII.

Un voyage circulaire. Novembre 1867. Tome XIII.

Course de Taureaux à Madrid. Février 1877. Tome XXIII.

A mon ami Hippolyte Matabon (MA RIVIÈRE). Idylle. Décembre 1877. Tome XXIII.

Lou grand sant Ounourat (Légende Provençale). Août 1881. Tome XXVII.

Sant' Aloï (Légende du VII^e siècle). Juillet 1882. Tome XXVIII.

LA MUSÉ ET LA BOURSE (1)

(Suite) (2)

IV.

Derrière le grillage des crânes chauves, des têtes chevelues très soignées, sont penchées sur des pupitres chargés de gros registres à coins de cuivre, de papiers de couleurs diverses à demi couverts de caractères imprimés, et de petits registres à souches.

Faisant face au grillage, cinq portes avec plaques de cuivre. *Salle du Conseil.* — *Secrétariat.* — *Cabinet du Président-Directeur.* — *Cabinet de l'Ingénieur en chef.* — *Comptabilité et Archives.*

Un garçon de bureau en livrée pareille à celle de l'huissier, moins les aiguillettes, plus la croix de la Légion d'Honneur, la médaille militaire, la médaille du Mexique et celle de Crimée, se promène gravement dans la salle, une cigarette fumante aux lèvres.

— Monsieur Arashforth est-il visible?

— Vos noms, messieurs? s'il vous plait.

— Voici nos cartes.

— Veuillez vous *remettre* un instant. Ces messieurs sont de la même société?

— Oui, nous sommes ensemble.

L'homme aux décorations va porter nos cartes dans le cabinet du Président-Directeur.

— Que dites-vous de toute cette mise en scène, Achille?

— Je trouve qu'il y a trop de rouge, trop d'aiguillettes et trop de croix.

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir les livraisons de janvier, février, mars et avril 1884.

— C'est un peu mon avis. Si je remportais mes Nord, hein ?

— Je crois que ce serait agir sagement, mon oncle.

— Ma foi, madame Rognard tempêtera tant qu'elle voudra, tant pis ! Allons-nous-en.

— Il est trop tard, mon oncle.

La porte du cabinet s'était ouverte ; le garçon de bureau tenait soulevée la portière de damas rouge qui la masquait à l'intérieur, et Arashforth, les deux mains tendues en avant, le sourire aux lèvres, faisait quelques pas vers nous.

— Quelle agréable surprise, messieurs... Monsieur Rognard, très flatté de votre visite... Entrez, mais entrez donc, messieurs. Voici des fauteuils qui vous tendent cordialement leurs bras... Comment vas-tu, mon bon vieux copain ?.. La spirituelle madame Rognard jouit-elle toujours d'une florissante santé, monsieur ?.. Et la gracieuse, l'inoubliable mademoiselle Rognard, enlève-t-elle toujours son auditoire ? Quel merveilleux talent que le sien ?.. Je suis encore sous le charme de sa ravissante voix... Je ne vous demande pas, monsieur, comment vous vous portez... vous avez une prestance de jeune homme à bonnes fortunes.

— Monsieur, je suis confus... tout à fait confus... J'ai pris connaissance de la lettre et du prospectus que vous avez envoyés à mon neveu Achille...

— Ah ! Achille est votre neveu, monsieur ? Je l'ignorais... Mon cher, je te porte envie ; tu as là un oncle charmant... une tante sans pareille et une cousine tout à fait adorable.

— Et après lecture de ces documents, madame Rognard enthousiasmée a décidé de participer à votre Société... qui, je l'espère, j'ose, nous osons l'espérer, n'aura pas les funestes résultats des Moulins-Maritimes... qui nous ont

fait perdre vingt-sept mille cinq cents francs... somme importante pour de petits capitalistes comme nous.

— Triste affaire, en effet, que celle dont vous parlez, monsieur. Moi même j'y ai bu un bouillon très corsé... Mais qui ne risque rien n'a rien. Heureusement la Nimbofuge a des bases autrement larges et solides, autrement pratiques et d'avenir que les Moulins maritimes mus par la force emmagasinée des vagues. Nos actionnaires peuvent dès maintenant se rendre compte *de visu* des résultats vraiment fabuleux de l'invention de notre ingénieur en chef, le célèbre Docteur Grosskrakmann. Son cabinet d'expériences leur est ouvert; il ne tient qu'à eux de voir, en petit bien entendu, ce qu'est appelé à faire la Nimbofuge sur l'échelle la plus vaste.

— J'assisterais volontiers, monsieur, à une expérience en petit de la dispersion des nuages orageux... car je me considère déjà comme un de vos souscripteurs.

— Très flatté, monsieur Rognard, de votre concours, mais je crois devoir vous répéter ce que j'ai dit dans ma lettre d'hier à Achille: Le capital social est souscrit et archi-souscrit: les demandes de souscription sont si nombreuses que, ne donnassions-nous, lors de la répartition, que dix actions sur mille demandées, nous ne satisferions pas la dixième partie de nos clients.

— Ah! bigre! ah! bigre! et moi qui comptais souscrire... après vous avoir demandé quelques explications sur ce que je me permettrai d'appeler obscurité... cent millions... cent soixante mille actions... quatre-vingt-millions... douze millions d'écart... dont l'emploi n'est pas spécifié... J'ai là des valeurs de tout repos que je voulais échanger contre des Nimbofuge, mais comme je le disais, après avoir obtenu les expli...

Monsieur Rognard fut interrompu par l'entrée d'un garçon de bureau presque autant décoré que son camarade.

- Un télégramme, monsieur le Directeur.
- Avez-vous donné un pourboire au facteur ?
- Dix sous, comme toujours, monsieur le Directeur.
- C'est bien. Allez. . . Vous permettez, messieurs ?

Arashforth lut le télégramme, puis le jeta nonchalamment sur le bureau, un ample bureau ministre, sur lequel trônait un encrier en bronze artistique, représentant Bélisaire barbu, chevelu, court vêtu et aveugle, tendant son casque plein d'encre à l'obole reconnaissante des chauvins de son temps.

Puisque nous y sommes, disons que le cabinet répondait en tout point au goût immodéré du rouge dont était affligé le président de la Nimbofuge.

Tout autour et contre les parois, un large divan en maroquin rouge ; papier-velours rouge aux murailles coupé de baguettes dorées ; rideaux en reps rouge doublés de soie jaune ; fauteuils et chaises en noyer sculpté, velours cramoisi ; tapis en épaisse moquette fond rouge à rama-ges jaunes. C'était tout à fait épatant.

Arashforth prit, parmi plusieurs autres rangés sur un meuble ad hoc, un tube acoustique... rouge, en appliqua le cornet à sa bouche et dit quelques mots.

Cinq secondes après, un jeune homme très-correctement vêtu, anguleux de personne et de gestes, à demi chauve, le visage glabre et exsangue, les yeux enfoncés, brillants de fièvre ou de convoitise, entra par une porte intérieure.

— Voyez ce télégramme, monsieur Cheeseson. . . Messieurs, notre secrétaire-général, que je vous présente . . . Monsieur Rognard. . . Monsieur Achille Diffus.

Après s'être incliné, monsieur Cheeseson, avec un fort accent britannique, lut à demi-voix, mais de façon à être entendu :

« Versé succursale Banque, 4,500,000, premier verse-
« ment sur 9,000 Nimbofuge. Recevrez récépissé par
« poste. « Boursart, Filout et Cie. »

— Connaissez-vous çà, monsieur Cheeseson ?

— Banquiers à Bayonne, répondit laconiquement l'angleux personnage, se disposant à se retirer.

— Un instant, dit Arashforth. Monsieur Rognard désire avoir quelques renseignements, quelques explications; veuillez le satisfaire. Il souscrira après pour... pour combien d'actions, monsieur Rognard ?

— Pour deux cents, mais au pair; Martiale tient à les avoir au pair.

— Au pair ? Qu'entendez-vous par là, monsieur Rognard ?

— Mais au pair parbleu ! à cinq cents francs, comme celles d'Achille.

— C'est un sacrifice de quarante mille francs que vous demandez à la Compagnie, mon cher monsieur, y songez-vous ?

— Martiale tient aussi à la bonification des dix francs par titre.

— Cette bonification n'est faite qu'aux actions payées sept cents francs, cher monsieur.

— Ah ! bigre ! ah ! bigre ! c'est que, Martiale... vous comprenez, monsieur ?

— C'est impossible. Je n'ose même pas espérer que le Conseil d'administration consente à vous les livrer à cinq cents francs.

— Ah ! bigre ! ah ! bigre ! Martiale va être furieuse.

— Toutefois, pour vous être agréable, je soumettrai la question à ces messieurs... Et quelles sont les valeurs que vous nous proposez en échange de nos titres ?

— Quatre-vingt-dix actions du chemin de fer du Nord... au cours moyen de la petite bourse d'hier soir, c'est-à-dire à onze cents francs... elles ont haussé de dix francs... sur lesquelles je perds près de...

— Enfin... je prends sur moi toute la responsabilité de cette transaction, en considération de la parenté qui vous lie à mon vieux camarade Achille.. As-tu apporté le certificat de souscription que je t'ai envoyé, mon tout bon ?

— Oui.

— Donne-le moi, je vais te le faire remplacer par des titres définitifs. Monsieur Cheeseson, vous ferez préparer douze actions libérées pour monsieur Diffus et deux cents pour monsieur Rognard. Les voulez-vous au porteur ou nominatives, monsieur Rognard ?

— Je ne sais pas trop. . . Martiale n'a rien dit à ce sujet . . . ah ! tant pis ! . . . au porteur, monsieur, au porteur, si vous voulez bien.

— Comme il vous plaira. Voulez-vous suivre monsieur le secrétaire-général dans son cabinet ? il vous expliquera tout ce qui vous a paru obscur dans notre prospectus, ainsi que vous l'avez dit tantôt si finement et avec un tact parfait . . . Il vous remettra vos titres et vous présentera monsieur Grosskrakman, qui expérimentera devant vous. . . Vous me laissez un instant Achille, n'est-ce pas ?

— Volontiers, volontiers, monsieur.

Arashforth se leva et accompagna mon oncle jusqu'à la porte, dans laquelle monsieur Rognard s'engouffra, suivi du secrétaire-général ; puis il vint rapidement à moi, me prit affectueusement les mains et, d'un visage et d'un ton joyeux il me dit :

— Eh bien ! m'y voici ; j'ai triomphé de tous les obstacles, ma lutte *for the life* a pris fin ; ma fortune est faite ; l'or abonde dans nos caisses, nous le remuons à la pelle... Et toi ? toujours amoureux de la Muse ! Ah ! Achille, tu as eu tort de ne pas me suivre ; tu as raté la fortune . . . Tu restes en bas quand je monte, et je monterai encore plus haut. Je veux, vois-tu, je veux que la Bourse de Paris se traîne un jour à mes pieds. Je veux que le nom du fonda

teur, du créateur de la *Nimbofuge*. . . Tu as l'air préoccupé! Achille, qu'as-tu?

— Voyons, Richard. . . sans jeu de mots, tout ceci est-il bien sérieux?

— Achille!

— Ne te fâche pas. Songe que c'est presque sa fortune entière que mon oncle vient de te livrer, et que ce serait commettre une action inf...

— Ah! Achille!!!

— Lui, sa femme, sa fille seraient réduits à la misère.

— Ah! ça, me prends-tu pour un Mandrin, un Cartouche, un?... Sais-tu qu'elle est ravissante cette demoiselle Rognard avec ses grands yeux noirs, ardents, qu'estompe l'ombre projetée par ses longs cils? et quelles dents! admirables!... et quelle grâce, quel charme dans toute sa personne! je n'ai rien vu de plus adorable que cette Eglantine... aussi suave que son nom... N'étaient ses parents par trop grotesques...

— Richard!

— Voyons, entre nous, nous pouvons bien le dire? Donc n'étaient ses parents par trop grotesques pour être acceptés en qualité de beau-père et de belle-mère. . . Quelle mine tu fais!

— Es-tu bien sûr que la jeune personne dont tu parles soit bien mademoiselle Rognard?

— Parbleu! ils la montrent avec assez de vanité dans leur monde. . . où je l'ai vue et appréciée et comme beauté et comme talent... Est-ce que, par hasard, tu en tiendrais pour elle?

— Et toi?

— Chut! . . . Je te préviens loyalement que je la disputerai à toi et à quiconque, même les armes à la main. . . si les coups de millions ne suffisaient pas... Allons, allons, ne rougis pas de colère, ne te hérisses pas comme un dogue prêt à mordre. Ne vois-tu pas que je plaisante? J'ai voulu

sonder ton cœur. Tu l'aimes... sois heureux... **Ma destinée conjugale à moi, est fixée.** Dès que mon affaire sera régulièrement en marche, j'épouse la fille d'un gros sac, plusieurs millions, et des espérances.

— Ces messieurs du Conseil sont réunis ; ils n'attendent que monsieur le président pour entrer en séance, vint dire un garçon de bureau.

— Prévenez-les que je suis en affaires. Dès que je serai libre, je les rejoindrai.

— Ce n'est pas moi qui te retiens au moins, Richard ?

— Non, cher. Ces messieurs sont assommants comme un jour de pluie ; je les évite le plus possible... ils sont là que pour palper des jetons de présence et fumer mes cigares. Qu'ils les gagnent en s'embêtant autant qu'ils m'embêtent, c'est bien le moins.

— Permets-moi de revenir à ma question...

— A propos de ta cousine ?

— Non.

— Eh bien, à propos de quoi ?

— De la *Nimbofuge*. Est-ce une affaire réellement sérieuse ?

— Achille, si tu as l'intention de m'offenser, de te fâcher avec ton vieux copain, dis-le carrément.

— Je ne veux ni me fâcher ni t'offenser ; je veux seulement être assuré que les fonds qu'on place dans ton affaire ne courent...

— Que le risque d'être triplés, quintuplés, mon cher.

— S'il en est ainsi réellement... Richard, voici les économies d'une pauvre femme... quinze mille francs, amassés pièce à pièce depuis je ne sais combien d'années... peux-tu lui donner en échange de cette somme trente *Nimbofuge* ?

— Tu abuses, mon cher, tu abuses. Si je fais beaucoup de ces opérations-là, je ruine la Compagnie.

— Ne m'as-tu pas dit dans ta lettre que si je m'intéresse

à la fortune de quelqu'un, tu es disposé à lui être agréable sur ma recommandation ?

— Je l'ai dit et je m'exécute. Encore un sacrifice de six mille francs que je fais à l'amitié.

Il serra les louis dans un tiroir du bureau, s'empara du tube acoustique et dit un mot dedans. Bientôt le secrétaire général parut.

— Monsieur Cheeseson, veuillez faire préparer trente actions libérées... Les veux-tu au porteur, Achille ?

— Mais... oui. Inutile d'en parler à mon oncle.

— Ah ! le cachottier ! Gageons que la pauvre femme c'est toi ?

— Tu perdrais le pari, mon cher.

— Avez-vous donné à Monsieur Rognard les éclaircissements qu'il désirait, monsieur Cheeseson ?

— Donnés.

— A-t-il été édifié ?

— Édifié.

— L'avez-vous présenté à monsieur Grosskrakmann ?

— Présenté.

— Le courrier de ce matin est-il dépouillé ?

— Dépouillé.

— Combien de nouveaux souscripteurs ?

— Trente-deux.

— Représentant ensemble, combien d'actions ?

— Onze mille.

— Encore un million sept cents mille francs ! et cela dure ainsi depuis quinze jours ! Cela ne s'appelle pas un succès, cela ne s'appelle pas un triomphe, cela s'appelle une apothéose ! Qu'en dites-vous, Cheeseson ?

— Apothéose.

— Ayez soin d'inscrire ces nouvelles demandes à leur date et par lettre alphabétique.

— Fait.

— Vous êtes un secrétaire-général modèle. Je ne vous retiens plus, Cheeseson.

Le secrétaire-général pirouetta sur ses talons et sortit avec autant de raideur qu'il était entré.

— Richard, ce gentleman qui sort d'ici, ce n'est pas un homme, c'est un écho. Où diable as-tu péché ce taciturne ?

— Mon cher, ce taciturne, cet écho, est le discoureur le plus disert des mortels, et personne ne s'entend mieux que lui à élucider une question, réfuter une objection, détruire un doute. Dans les grandes administrations ces hommes-là sont des colonnes, des piliers qui soutiennent l'édifice.

— Le tien a donc besoin d'être soutenu ?

— Il se soutient par sa propre force, monsieur, et celle des millions... Cheeseson m'a été imposé pour ainsi dire par Grosskrakmann ; il en fait une question de *to be or not to be* pour notre entreprise. Que veux-tu, les inventeurs ont des lubies ; il faut bien les leur passer à ces espèces de fous.

Le secrétaire-écho vint poser sur le bureau un rouleau de papier soigneusement ficelé d'un cordon rouge.

— Qu'est-ce que cela, monsieur Cheeseson ?

— Actions.

— Ah ! bien. Ce sont les tiennes Achille, et celles de ta pauvre protégée... Il y en a bien quarante-deux ?

— Quarante-deux.

— Les a-t-on inscrites ?

— Inscrites.

— C'est bien ; merci monsieur le secrétaire.

Le laconique protégé du docteur Grosskrakmann était à peine sorti du cabinet présidentiel, que monsieur Rognard s'y précipitait en coup de vent ; il était radieux, il exultait, gesticulait du bras que lui laissait libre son portefeuille gonflé comme un ballon.

— Merveilleux ! admirable ! étonnant ! renversant !

épatant ! ma parole d'honneur ! s'écria-t-il avec enthousiasme. Monsieur Arashforth, permettez-moi de vous serrer la main... Vous ne vous faites pas une idée de ça, mon cher Achille ; il faut l'avoir vu pour le croire... Monsieur, je prédis, je crois pouvoir prédire à la Nimbofuge le plus colossal, le plus vaste, le plus incroyable succès des temps modernes. Oui, Martiale a raison... elle disait hier soir que l'on devrait décorer de toutes les croix, de tous les grands cordons, de tous les crachats existants ces messieurs de la Nimbofuge ; je suis de son avis, entièrement de son avis... N'est-ce pas, Achille, que Martiale a dit cela?... Ah ! il n'y a qu'elle pour avoir du flair... Monsieur Arashforth, si j'osais... si je ne craignais pas... monsieur Grosskrakmann a bien voulu me faire l'honneur, le grand honneur, d'accepter une invitation à dîner chez moi... je serais très, très heureux si vous daigniez... ce sera sans façon, vous savez ? à la fortune du pôt, demain... Ah ! bigre ! ah ! bigre ! j'oubliais... C'est cette étonnante dispersion des nuages qui m'a fait oublier que nous avons, je veux dire que Martiale a retiré son tablier à Thérèse... Ah ! bah ! nous ferons venir le dîner de chez Potel et Chabot... une fois n'est pas coutume... ce sera pour cinq heures... Puis-je espérer?..

— J'accepte avec plaisir, monsieur Rognard. Recevez tous mes...

— C'est moi, monsieur, qui vous prie, qui ose vous prier de recevoir... c'est pour cinq heures, monsieur Arashforth, ne l'oubliez pas.

Après un échange de *shak-hands* énergiques et de courbettes cérémonieuses, nous partons, accompagnés jusqu'à la porte des bureaux par le président de la Nimbofuge.

Dans le *colidor* nous croisons une femme qui, à notre vue, détourne prestement la tête. Je l'ai reconnue : c'est

Thérèse. Sans doute pour parfaire les vingt mille francs qu'exige Antoine, la pauvre fille va risquer ses économies dans la Nimbofuge. Que la fortune lui soit propice !

V

Dans l'escalier, monsieur Rognard me dit :

— Votre ex-copain est bien aimable d'avoir accepté mon invitation. J'ai atteint mon but. Je ne suis pas fâché de lui tenir les pieds chauds, à ce jeune homme. Un diner offert et reçu, ça n'a l'air de rien, eh bien ! c'est beaucoup. A table on se laisse aller, les bons vins rendent expansif... on défait sa cravate, c'est-à-dire on se déboutonne... Etant gentil avec lui, il le sera avec nous... nous serons au courant de l'affaire... il nous prévientra des bons coups à opérer soit en vendant, soit en rachetant des Nimbofuge... L'expérience de la dispersion à laquelle je viens d'assister est vraiment merveilleuse ; et monsieur Grosskrakmann y a mis une complaisance admirable, je dirai même plus, tout à fait admirable.

Par exemple, je n'ai pas bien compris toutes les explications qu'il a bien voulu me donner, car il ne prononce pas très-correctement notre langue... Mais j'ai vu et je suis archi convaincu. Il faut que Martiale et Eglantine voient cela. C'est épatant!... zzzzzt! et c'est fait. Riche affaire, mon cher Achille ; je dis plus, richissime affaire. C'est bien autre chose que les Moulins maritimes mus par la force emmagasinée des vagues... Les gredins qui m'ont mis dedans n'expérimentaient pas, eux, devant les actionnaires... il fallait croire sur parole. Filous, va!.. Cocher, hé! cocher!.. Montez donc, Achille.

— J'ai une petite course à faire, mon oncle.

— Faisons-la ensemble.

— Mais c'est du côté de la Bastille.

— Ah ! bigre ! ah ! bigre ! ça m'éloignerait trop de chez nous . . . Remettez votre course à un autre jour ; d'ailleurs, l'heure du dîner va bientôt sonner ; ne faisons pas attendre Martiale ; vous savez que ça la met de mauvaise humeur d'attendre.

Mon intention était de m'esquiver pour aller acheter le *Figaro* de la veille et savoir, enfin, si j'avais rêvé ; mais entraîné par M. Rognard, je pris place auprès de lui.

— Qu'avez-vous donc dans ce rouleau, Achille ? de la musique pour Eglantine ?

— Hélas ! non, c'est du papier . . . écolier.

— Ce que vous appelez des manuscrits en blanc . . . Les bénéfiques que vous allez réaliser avec la Nimbofuge vous donneront le loisir de travailler à tête reposée et le temps d'attendre les éditeurs et les directeurs de théâtres.

— Je l'espère, mon oncle.

— C'est : j'y compte, qu'il faut dire, mon cher. Si vous aviez vu ce que j'ai vu, vous seriez enthousiasmé. Tenez, laissez-moi vous dire ce que j'ai vu . . . j'ai besoin d'en parler . . . la satisfaction m'étouffe.

— Gardez-vous d'étouffer, mon oncle. Je vous écoute.

— Le secrétaire-général . . . quelle platine il a ce garçon-là ! on ne s'en douterait pas à son air froid et ses allures de polygone ! . . il m'introduit dans le cabinet du Doctor Grosskrakmann qui vient, le Doctor, qui vient au-devant de moi comme si nous nous connaissions de vieille date . . . Petit homme, sec comme une bûche, mince comme une planche ; longs sourcils, longues dents, barbu comme un sapeur, chevelu comme un bonnet-à-poil, guilleret, remuant, ne tenant pas en place, et des yeux noirs ! qui vous brûlent et vous mangent. Il me dit :

— « Fou foulez foir la tisbersion tes nuaches oracheux, n'est-ce bas, monnsieur ? »

— Si c'était un effet de votre bonté, monsieur l'ingénieur ; si cela ne vous dérange pas trop.

— « Non, monnsieur, non ; che zuis ici bour témontrer la buissance, l'effigacité te la *Nimpofuche*... mon invention, préfetée bar tous les couvernements... Abbrochez, monnsieur, abbrochez et recartez la gampagne tantis que che brébare ma betite machine. »

— Je regarde :

Sur une table d'une dizaine de mètres de longueur sur peut être six de largeur, je vois une véritable chaîne de montagnes avec pics, aiguilles, ballons, crêtes dentelées, escarpements, gorges profondes, ravins, forêts et un lac, un vrai lac d'eau limpide. En avant de la chaîne, des collines, des buttes, des accidents de terrain, une rivière coulant à travers une vaste campagne verdoyante, avec routes, arbres, prairies et un charmant petit village dominé par le clocher de son église ; tout cela proportionné à la hauteur des montagnes. On croit voir une contrée naturelle par le petit bout d'une lunette. C'est tout à fait ravissant, et ça a dû couter pas mal d'argent.

Quand j'ai bien admiré ce coin du monde en miniature, monsieur Grosskrakmann m'explique que les nuages sont formés par les vapeurs d'eau attirées par le soleil à des hauteurs variables ; que ces vapeurs, à un moment donné, s'étant réunies et devenues trop lourdes pour flotter indéfiniment dans l'espace, finissent, sous l'influence de l'électricité naturelle, par se résoudre en eau, en grêle ou en neige, selon la saison ou la hauteur et le refroidissement des couches supérieures de l'air. Il m'explique que si un nuage orageux crève sur une surface donnée, cette surface sera pour ainsi dire submergée, noyée ; tandis que si ce même nuage s'étend, s'étale, s'amincit et crève enfin sur une surface dix fois, vingt fois, cent fois plus grande que la première, la quantité d'eau reçue sera dix fois, vingt fois, cent fois moindre, et, au lieu d'être désastreuse sa chute sera un bienfait, un arrosage fécondant, vivifiant, hygiénique. « Eh pien, a ajouté le doctor Gross-

krarkmann, la mission te la Nimpofuche est brécisément te tilater, étentre, amincir le nuache oracheux, le rétuire en molécules infinitésimales, te telle sorte que, au lieu te crefer sur un hectare, bar exemple, et l'inonter, il crêfe sur cent, sur teux cents, sur trois cents, sur mille hectares bour les arrosser, les fififier, les féconder, les assainir. Vous gombrenez bien cela, n'est-ce pas, monnsieur ? Mais la Nimpofuche beut faire mieux engore que cela : elle beut embêcher le nuache te se former et brévenir ainsi les oraches, les tembêtes, les gataclysmes météorolochiques....

Nous sommes arrivés, Achille.

— Ah ! tant mieux, mon oncle.

— Dieu me pardonne ! je crois que vous dormiez, monsieur mon neveu !

— Oh ! mon oncle, pouvez-vous croire... Je dormais si peu que je puis vous répéter tout ce que vous venez de dire... Elle beut embêcher le nuache...

— Bon ! bon !

— Mais l'expérience qui vous a si fort épaté ?

— Je l'expliquerai à Martiale, et vous l'entendrez.

— Eh bien ! vous y avez mis le temps, messieurs ! s'écria madame Rognard en accourant aii devant de nous jusque dans l'anti-chambre, une casserolle fumante à la main et affublée d'un grand tablier de cuisine. Est-ce fait ? Avez-vous réussi ? Ces actions, les avons-nous ? au pair ?

Monsieur Rognard frappa joyeusement sur son grand portefeuille.

— Elles sont là, ma vieille, dit-il, elles sont là ; oui, oui, au pair.

— Alors vous avez été satisfait des explications que l'on vous a données sur les douze millions, les cent millions, les quatre-vingt millions, les cent soixante mille

actions qui vous préoccupaient si fort, homme à courte vue ?

— Enchanté, mamme Rognard, enchanté ; je dirai plus, ensorcelé, épaté, ahuri.... Ça sent joliment bon, cette casserole, bibiche.

— Et avec la bonification de dix francs, aussi ?

— Ah ! pour ça, non.

— Comment, non ? mais alors vous vous êtes laissé filouter, mettre dedans, comme toujours, monsieur Rognard.

— Permetts, permetts, Martiale. Monsieur Cheeseson m'a fait comprendre que les dix francs de bonification ne sont applicables qu'aux actions payées sept cents francs et que c'est une faveur exceptionnelle que de les avoir eues à cinq cents... J'ai fait mine de ne pas vouloir souscrire..., je n'ai fait qu'un trou dans l'eau.. Achille peut te dire que j'ai bataillé pour ces dix francs, même avec monsieur Arashforth. Ne les regrette pas ; c'est une si belle, je dis plus, c'est une si magnifique affaire. Ah ! quelle bonne inspiration tu as eue en m'engageant à aller voir monsieur Arashforth... A propos, tu sais ?

— Eh bien ?

— Tu ne te fâcheras pas, Martiale, si. . sans te prévenir...

— Mais achevez donc ! vous devenez énervant, à la fin.

— Ah ! si tu t'emballes, alors...

— Mais je ne m'emballe pas... ma sauce va tourner... je ne m'emballe pas... achevez donc. Eh bien ?

— Eh bien ! je .. Il a été si aimable, si gracieux, si accueillant que.. puis j'avais la tête montée par cette expérience de dispersion des nuages... ma foi, je l'ai invité à dîner.

— Monsieur Arashforth ?

— Ne te fâche pas, Martiale.

— Et il a accepté ?

Ainsi que le Doctor Grosskrakmann...

— L'inventeur de la Nimbo ?

— Ne te fâche pas, Martiale.

— Je serai enchantée de recevoir ces deux messieurs, imbécile.

— Vrai ? vrai ? Je craignais... Tu sais ? c'est pour demain.

— Pour demain ! mais je n'ai pas de cuisinière. Vous auriez dû penser à cela. Oh ! les hommes ! quelles huitres !

— J'y ai pensé, Martiale... Ça sent joliment bon, ta casserole.

— Laissez moi donc tranquille avec ma casserole. Vous y avez pensé et vous avez tout de même fait l'invitation pour demain. Ah ! ça, est-ce que vous vous imaginez que je vais me fourrer devant les fourneaux, faire la Goton tandis que vous vous carrerez à table comme des Rothschild ? ôtez-vous ça de l'esprit, monsieur Rognard.

— Mai je ne l'y ai jamais mis, ma chère. Je ne souffrirai jamais que madame Rognard... Nous ferons venir le dîner, avec un ou deux domestiques pour servir, si tu veux bien, de chez Potel et Chabot.

— Hein ? Mais ça va nous coûter les yeux de la tête.

— Bah ! une fois n'est pas coutume... d'ailleurs je l'ai promis à monsieur Arashforth... et puis, quand on est en passe de gagner des mille et des cent, on peut bien se lancer dans l'extra, je dis plus dans les extra.

— Puisque tu es sûr que nous gagnerons des mille et des cent, va pour un extra ! Allez vous mettre à table, messieurs, et tant pis si ma sauce a tourné. C'est moi qui servirai. Sophie est en course pour dénicher une remplaçante à ce monstre de Thérèse. Savez-vous ce qu'elle me voulait chez le commissaire ? un certificat ! comprenez-vous cette audace ? Un certificat ! ah ! ouiche ! j'avais encore le persil sur le cœur. A propos de persil, je n'ai pas eu le temps de m'occuper de ce pauvre mignon, ce matin,

Et, voyez comme il est gentil : il n'a ni appelé, ni crié, le pauvre ! Cousin, il est encore dans votre chambre ; voulez-vous l'apporter pour qu'il dîne avec nous, le chéri ?

— J'y cours, ma tante, dis-je en regardant mon oncle dont les yeux riaient.

Dans le corridor, où madame Rognard m'avait précédé, elle me dit tout bas, les yeux sur le rouleau que je tenais à la main :

— Ce sont les miennes ? Gardez-les chez vous, vous me les remettrez quand nous serons seuls.

— Maman ! maman ! je crois que ça brûle, cria la voix de l'abat-jour vert.

— Je viens, je viens. Je t'avais défendu de t'en mêler ; tu n'y comprends rien.... Va-t'en ; ta place n'est pas à la cuisine. La voyez-vous avec ses petites menottes blanches fourrager dans les casseroles... Ah ! c'est vous, Sophie ? Eh bien, avez-vous trouvé un phénix ?

— Ce n'est pas un phénix, madame, c'est une lyonnaise ; elle se présentera à madame dans la journée.

— Bien. Puisque vous voilà, servez-nous ; tout est prêt.

Marius-sosie est sur son perchoir entre madame et moi. Il a l'air un peu ahuri, il accepte silencieusement les friandises et les mots tendres que lui prodigue sa maîtresse, qui s'écrie :

— Qu'est-ce qu'il a donc aujourd'hui, le mignon ? Pourquoi ne répond-il pas à petite maîtresse ? Oh ! le vilain boudeur ; je ne vous aime plus. Est-ce qu'il est devenu muet ?

— Cela se pourrait bien. Le persil leur paralyse la langue parfois, fit monsieur Rognard très sérieux, en me regardant.

J'avais une envie folle de rire.

— Si pareil malheur était arrivé à Rius, Thérèse le paierait cher, la coquine ! je vous prie de le croire, s'écria madame Martiale.

Pour me donner une contenance j'examinais l'abat-jour vert. Rien dans ses manières ni dans son attitude n'était changé. Décidément j'avais rêvé.

— Ainsi c'est pour demain ? à quelle heure, Philéas ? demanda ma tante.

— Cinq heures. Il faudra sortir toute l'argenterie ; je tiens à montrer à ces messieurs que nous ne sommes pas tout-à-fait des va-nu-pieds.

— Mais elle va se mêler à celle qu'on apportera de chez Potel... c'est qu'il y en a pour dix mille francs, sais-tu ?

— Elle est assez reconnaissable pour n'être pas confondue avec d'autre ; d'ailleurs nous ouvrirons l'œil.

Tourné de mon côté, l'abat-jour vert semblait dire : de quoi s'agit-il ? Et en moi-même je rageais, car la présence d'Arashforth chez madame Rognard ne me présageait rien de bon. Ses mauvaises plaisanteries du matin m'avaient froissé, et si monsieur Rognard ne l'eut pas invité, moi, j'aurais oublié de le faire malgré ma promesse à madame Martiale.

— Et tu as assisté à une expérience de dispersion de nuages orageux, Philéas ?

— Épatante, ma chère, épatante ; je dis plus, tout-à-fait épatante. Zzzzzt ! et la dispersion est faite ; c'est merveilleux. Tiens je vais te dire comment ça s'est passé. Tout d'abord il faut que je t'explique ce que m'a expliqué à moi-même le doctor Grosskrakmann.

Après avoir décrit minutieusement le paysage en miniature de l'inventeur de la Nimbofuge, monsieur Rognard répéta mot à mot tout ce qu'il m'avait dit en route, et il ajouta :

— Quand sa petite machine, — une espèce de mignonné locomotive de chemin de fer, avec tout plein de robinets et de tubes en caoutchouc, — fut prête, le doctor me dit :

— « Fou foulez foir la tispersion tes nuaches oracheux..

— Monsieur Rognard, est-ce que tu ne pourrais pas parler français ?

— Si fait ; mais ça perdrait de son cachet ; puis vois-tu, ce baragoin me rappelle un bon camarade, officier de la garde suisse de feu Charles X, avec lequel...

— Vous avez failli vous couper la gorge pour... baste ! Puisque ça vous fait plaisir, baragouinez.

— Il faut bien que tu t'habitues à ce langage, si nous devons voir souvent le doctor, ce que j'espère.

— Allez, baragouinez ; j'écoute.

— Le doctor poursuivit en me désignant la rivière dont je t'ai parlé :

— « Fou foyez les rochers gui bordent la rivièrè ? chai ménaché tetans blusieurs betits greux. Tans ces greux che ferse une goutte d'ammoniaque et une goutte t'acide chlorhydrique. Foyez : un gros nuache se forme ; il est planc, lourd, gompact ; il monte toucement, toucement et s'étale beu à beu gomme fait le prouillard gui s'élèfe tes cours d'eau. Dans la nature ces prouillards, en automne et en hifer... et même tans les autres saisons, forment les nuaches et, arrifés à une certaine hauteur, se résolvent en bluie, en neiche, en grêle. Moi, che ne leur tonne bas le temps de monter, de se gondenser. Che fais afancer ma Nimpofuche... l'air gombrimé gu'elle renferme, mêlé à un gaz... gue che ne fous nommerai pas... gar t'est moi gui l'ai dégoufert ; l'air gombrimé siffle... zzzzzt !... et, fous foyez ? blus rien ! blus rien ! la rivièrè goule limpide téparassée tu prouillard ; les arpres, les fignes, les blantes ne sont bas atteints, ni la betite ville. Foilà bour les obérations en pays plat ou beu accidenté : »

— Et il n'y avait plus rien sur la rivière ? tu es sûr ; Philéas ?

— Plus rien de rien, je te dis. Zzzzzt ! partez muscade ! et le brouillard part, on n'en trouve pas trace.

— C'est étonnant !

— Mais ce n'est pas tout ; après la plaine, la montagne ; c'est là qu'est le véritable épatement. Vous allez voir. Le paysage est chaudement éclairé ; les montagnes sont éblouissantes ; les gorges sont pleines d'ombre bleuâtre ; le lac est lumineux, la rivière miroitante. Peu à peu la clarté devient trouble. Du fond des vallées, de la surface du lac, montent lentement, lentement vers les sommets des vapeurs, blanches d'abord, puis grises, puis presque noires ; elles flottent, entourent et cachent au regard les cimes des monts ; le paysage revêt une couleur d'orage ; on croit sentir autour de soi le souffle précurseur des tempêtes. Toup à coup des éclairs, de véritables éclairs, sillonnent les nues. La foudre va gronder ; mais, la Nimbofuge siffle.... zzzzzt !...

— Zzzzzt ! répète Marius-Sosie, de sa voix creuse.

Monsieur Rognard étonné me regarde ; ce regard semble dire : Il parle !

Madame Martiale sourit à son fifi en disant :

— Sa langue se déparalyse à mignon chéri ; quel bonheur !.. Eh bien, après, que se passe-t-il, Philéas ?

— La Nimbofuge, sans bouger de place, a éteint les éclairs, les nuages ont disparu comme par enchantement et revoilà toute la campagne rassérénée, lumineuse comme devant.

— Pas possible ! et rien qu'en faisant zzzzzt ?

— Zzzzzt ! répète le faux Africain.

— Oui ; répond monsieur Rognard en fondroyant du regard le grimpeur. Oui, je l'ai vu de mes yeux : tu le verras quand tu voudras. Le merveilleux de la chose c'est que, au dire du doctor, la Nimbofuge a agi sur les nuages à la distance de deux à trois mille mètres. Il m'a fait un calcul algébrique, a parlé de carré de la distance, de dilatation, d'expansion, de compression des gaz, que sais-je ! mais je n'y ai rien compris, je l'avoue. C'est égal ! je ne

cesserai de le répéter : c'est épatant ; je dis plus, tout-à-fait épatant.

— Casimir ! Casimir !.. du flan ! cria Marius-Sosie sur deux rythmes différents.

— Où a-t-il pris ce nom là, Rius ? c'est la première fois qu'il le prononce. C'est étonnant, dit madame Martiale.

— C'est l'effet du persil, répondit monsieur Rognard.

— Tu crois, Philéas ?

— J'en suis sûr. Le persil leur remet en mémoire des mots oubliés ; tout le monde sait cela.

— Tiens, tiens, tiens... je n'aurais jamais supposé... Alors cette Nimbofuge est réellement une affaire d'or ?

— Mieux que cela, de diamant, ma chère, de diamant ; c'est mon opinion.

— Philéas, si nous en prenions encore quelques-unes, hein ? Qu'en dis-tu ?

— Ma foi, je dis... je dis...

— *Sat prata biberunt* (1), articula Sosie d'un ton grave.

— Bon ! du latin à présent ! s'écria monsieur Rognard.

(1) Que nos jeunes lectrices ne s'étonnent pas de l'à-propos et de la longueur relative de la phrase prononcée par Rius l'Africain. D'autres oiseaux parlent en débit de plus longues. Ainsi Pline l'ancien ou Aputée, un autre peut-être, je ne sais plus, raconte l'anecdote suivante :

Après la bataille d'Actium, il fut présenté à Octave rentrant à Rome plusieurs corbeaux qui lui firent ce compliment : *Ave, Cæsar, Victor, imperator*. Un pauvre savetier ayant appris qu'Auguste avait payé fort cher ces flatteurs emplumés, eut l'idée d'enseigner cette même phrase à un corbeau qu'il s'empressa d'acheter à cet effet. Mais l'élève avait la tête dure ou feignait de l'avoir ainsi, et le pauvre savetier répétait souvent : « Décidément, j'ai perdu mon temps et mon argent ! » Un jour pourtant, l'élève répéta enfin sa leçon assez convenablement. Et notre homme de courir se placer, le corbeau à l'épaule, sur le passage du César, et l'oiseau de débiter son compliment. Mais Octave-Auguste était blasé sur ce genre de flatterie. Il passa. Alors le corbeau de s'écrier d'un ton piteux : « Décidément, j'ai perdu mon temps et mon argent ! » Emmerveillé de l'à-propos de cette exclamation, l'empereur acheta fort cher l'oiseau du savetier.

— Biberon ! il parle de biberon ! Qu'est-ce qu'il veut dire, avec son biberon ?

— *Sat prata biberunt*, répéta Marius.

— C'est du latin, ça ? et ça veut dire ?

— Cela veut dire : Je suis volé. . . n'est-ce pas Achille ? répondit d'un air consterné monsieur Rognard.

— Je ne reconnais plus mon Rius ; je ne le comprends plus. Est-il possible que le persil. . .

— Oui, quand ils en mangent beaucoup. . ils oublient et se rappellent.

— Casimir, baiser à Louloute, vite, vite ! commanda Marius.

— Mais c'est une horreur ! on m'a changé mon Rius, c'est sûr.

— Casimir ! Casimir ! Du flan ! cria le psittacidé.

— Taisez-vous Rius, taisez-vous ; appelez Philéas, vilain, et pas Casimir ; ce nom-là me déplaît.

— Du flan. . . ouah ! ouah ! ouah ! cria le fifi en battant des ailes.

Monsieur Rognard fut pris d'un fou rire. Moi je pouffais dans ma serviette. C'était trop drôle. Je me répétais mentalement le petit discours du négociant en volatiles : « Si monsieur en voulait un bien éduqué, parlant plusieurs langues, je le lui laisserais pour quatre-vingt francs ; mais puisque monsieur aime mieux un muet, espèce rare. . . que monsieur y mette le prix. »

Madame Rognard nous regardait d'un œil soupçonneux ; nos rires semblaient l'offusquer. Je voyais arriver le moment où la vérité allait se montrer dépourvue de voiles. Heureusement. . . hélas ! hélas !. . Sophie vint dire que le nouveau cordon-bleu était là.

— Eh bien, faites-la venir, commanda madame Rognard d'un ton aigre.

Une grande et belle personne, très élégamment vêtue,

entra, salua fort correctement sans aucune espèce d'embarras.

Madame Rognard la toisa d'un rapide coup-d'œil, fit une grimace qui voulait dire : Trop de toilette, et commença un interrogatoire en règle.

— Vous êtes cuisinière ?

— Oui, madame.

— De quelle école ?

— De la grande : celle de Jules Gouffé, sous la direction duquel j'ai eu l'honneur d'étudier et de travailler.

— Depuis quand êtes-vous sans place ?

— J'ai cessé hier mes fonctions.

— Peut-on savoir pourquoi ?

— Mes clients sont partis pour leur pays.

— Ce sont des étrangers ?

— Des Russes, oui, madame.

— Alors vous savez confectionner le potage aux orties ?

— Parfaitement, et aussi aux *agourtzé*.

— C'est à dire ?

— Aux concombres, madame.

AMROUN.

(A suivre.)

DU MOUVEMENT

En montant ma montre, j'accumule le mouvement dans un ressort jouant le rôle de condensateur, dépôt artificiel de force qui va s'écouler insensiblement avec une régularité toute mécanique et faire marcher les aiguilles pendant vingt-quatre heures, au moyen d'une série d'engrenages, d'une chaîne et d'un balancier.

Ce mouvement que je communique à la montre en la montant, je le tire de mon corps où il prend naissance dans un foyer de combustion qui se renouvelle sans cesse par l'alimentation. La matière organique que je mets à contribution pour cela s'est formée peu à peu sous l'action des rayons solaires qui s'y sont concentrés et fixés pendant la période de végétation des plantes qui l'ont fournie. Le soleil est donc le réservoir immense qui fournit le mouvement à la terre et sans lequel elle ne serait qu'un vaste désert où la vie ferait absolument défaut. Mais la chaleur que cet astre renferme en si grande abondance, il ne l'engendre pas Lui-même n'est qu'une sorte d'horloge prodigieuse qui cesserait bientôt de marcher si elle ne recevait du dehors le mouvement qui la met en branle. Ici toutefois s'arrêtent les informations précises fournies à notre observation par les sens et la source inconnue du mouvement est autant du domaine de la philosophie que de la science.

Avant de la chercher, commençons par nous figurer ce que peut être une force de nature à desservir un foyer tel que celui qui nous éclaire et nous échauffe ; car le soleil contient six cents fois plus de matière que toutes les pla-

nètes réunies et parmi les taches qu'on remarque dans cet astre il s'en trouve de plusieurs centaines de fois grandes comme la terre qui se déplacent dans les vingt-quatre heures.

Voici quelque chose de plus surprenant encore. Comment un corps si vaste et dont la densité n'est que quatre fois moindre que celle de la terre peut-il recevoir l'alimentation des espaces célestes qui l'entourent, si peu consistants en eux mêmes ? Leur étendue incommensurable, à elle seule, ne serait pas une explication suffisante sans l'hypothèse qui s'offre naturellement à l'esprit. Le soleil, à n'en pas douter, plonge par sa partie postérieure dans une mer, ou plutôt dans un fleuve de matière cosmique qui circule jusque dans les profondeurs les plus reculées du ciel et approvisionne chaque système planétaire de force et de matière. La clarté du jour d'abord, sa faible densité et l'éloignement ensuite, le rendent invisible à nos yeux. Ces provisions que l'astre central reçoit sans interruption s'épuisent en partie au fur et à mesure qu'il les reçoit. Dans le rayonnement à l'aide duquel ce grand foyer lumineux féconde les planètes, il perd une notable partie de sa substance. Son rôle est double. D'une part, il augmente de volume et d'intensité jusqu'au jour éloigné de nous sans doute où, parvenu à un *sumnum* déterminé il éclatera comme une grenade et ira avec ses tronçons épars former un nouveau système planétaire. De plus, dans son immense foyer incandescent viennent s'abîmer ces milliards d'aérolithes que nous voyons traverser notre atmosphère sous forme d'averses lumineuses. Ces légions innombrables de corps minéraux de toutes dimensions, restes de mondes détruits, sont semblables à des débris qui seraient remis à la fonte dans la fournaise où ils vont s'engloutir, la plus haute des températures les transforme de nouveau en matière cosmique. Ainsi le soleil dans son évolution présente à la fois un courant créateur et un

courant destructeur, comme on voit sur notre globe la vie et la mort se coudoyer et s'entremêler, le renouvellement continu s'imposant comme une nécessité pour remplacer ce qui est arrivé à son terme.

Mais ceci nous écarte de notre sujet. Si les rayons solaires sont les grands pourvoyeurs de la force sur la terre ils ont aussi une destination plus générale, d'une importance non moins grande. Toutes les révolutions que les corps célestes accomplissent dans l'espace sont dues au rayonnement des astres ignés, Ces mouvements des planètes et des soleils si variés, si complexes et quelquefois si rapides qu'ils atteignent jusqu'à trente kilomètres par seconde, tous ont pour cause une impulsion venant des étoiles. Sous cette puissante direction, nous voyons la terre tournant sur elle-même à raison de quatre cents mètres par seconde ou décrivant autour du soleil une courbe immense, le soleil lui-même soumis à une rotation de sa surface qui s'accomplit en vingt-cinq jours, le système planétaire tout entier avec son astre central se dirigeant par un mouvement continu, vers la ceinture d'Hercule (constellation voisine), l'étoile Sirius s'éloignant de nous de trois cents millions de lieues par an, Arcturus, au contraire, s'en rapprochant de cinq cents millions. Partout dans le monde stellaire l'action des soleils les uns sur les autres et leurs systèmes se fait sentir à des degrés divers suivant la proximité. Leurs rayons lancés dans toutes les directions forment un inextricable réseau de mouvements réglés par des lois rigoureuses. Cette influence directrice et ordonnatrice ne cesse qu'avec l'éloignement. Grâce à ces mouvements combinés, d'une précision géométrique, les rapprochant et les éloignant tour à tour les uns des autres, tous les astres se meuvent régulièrement et demeurent fixés dans un parcours déterminé et invariable.

Il y a lieu de se demander comment les rayons qui se croisent dans l'espace peuvent agir sur de pareilles mas-

ses que les corps célestes gazeux, liquides ou solides. La rapidité de ces mouvements en décuple, en centuple la puissance. Nous le voyons sous nos yeux par les matières explosibles qui doivent leurs effets redoutables presque entièrement à l'instantanéité de l'explosion. Le pouvoir détonnant de la poudre et de la dynamite n'est-il pas en raison de leur force de projection bien plus que du volume des gaz qu'elles contiennent ?

Le système du monde serait incomplet si le rayonnement était la seule influence que subissent les corps célestes. Il y a de plus entr'eux un rapport étroit de voisinage, un échange intime de relations qui délimitent leurs orbites respectifs. C'est l'attraction qui en fait tous les frais, la pesanteur, la gravitation universelle en la prenant dans son ensemble. Ils trouvent dans leur propre sein une force, sorte de mouvement en sens inverse, qui les attire les uns vers les autres et contribue puissamment de son côté à maintenir l'ordre et l'harmonie dans la nature.

En résumé nous voyons partout autour de nous le mouvement sous des formes variées, cesser sans retour après avoir accompli un certain travail. Jamais cependant l'immobilité ne lui succède. Un autre mouvement vient remplacer celui qui s'éteint et ainsi de suite toujours, toujours. C'est une série non interrompue d'ondes arrivant de proche en proche des profondeurs du ciel et semblables aux flots qui parcourent l'immense océan.

Si nous essayons de remonter ce courant nous voyons l'espace grandir devant nous et le mouvement diminuer d'intensité à mesure qu'il s'éloigne et se perd dans l'infini de l'étendue. A force d'élargir le tableau de décroissance en décroissance, nous arrivons à un point où toute distinction, toute nuance appréciable cessent ; il semble que ce soit le rien qui commence, c'est précisément ce rien apparent qui est tout ; c'est l'*au delà*.

Pour trouver la source du mouvement, il nous a fallu *sortir du monde*, nous mettre en présence de la substance absolue, immuable, éternelle, infinie, qui ne se mouvant pas et douée du mouvement par elle-même répand incessamment et perpétuellement dans le monde le mouvement et la vie.

De même que le foyer qui fait marcher le cerveau n'est pas dans le cerveau, celui qui fait marcher le monde n'est pas dans le monde.

RENÉ DALBOUY.

PENSÉE

Que le renouveau est magnifique, embaumé, plein de mélodie et de grâces, venant après un hiver long et rigoureux !

*
* *

A plus d'attraits encore le bonheur qu'on ne s'attendait plus à revoir, et qu'a précédé une grande infortune.

B. R.

PARAPHRASE DU PATER

Seigneur, qui par vos lois gouvernez tout le monde,
Vous qui faites trembler le ciel, la terre et l'onde,
Vous maître souverain qui demeurez aux cieus,
Envoyez aux mortels un rayon de lumière
Et faites que nous tous, habitants de la terre,
Adorions votre nom sublime et glorieux.

Que sur tous les humains votre volonté règne,
Que l'amour du Sauveur à l'univers enseigne
A chérir votre empire, à garder votre loi,
A vouloir ce que veut le Seigneur notre maître,
A le remercier de nous avoir fait naître,
A publier toujours sa grandeur et sa foi.

Que vos sages décrets s'accomplissent sur terre,
Que la religion soit connue et prospère,
Que chacun obéisse au monarque éternel
Comme les habitants de la cité céleste ;
Que votre grande gloire ici se manifeste
Comme nous la verrons sans aucun doute au ciel.

Accordez-moi, Seigneur, votre grâce puissante,
Ecoutez, exaucez ma prière pressante,
Malheureux exilé, je ne possède rien,
J'excite chaque jour vos terribles vengeances,
Mais en faveur du Christ, oubliez mes offenses ;
Secourez ma misère et soyez mon soutien.

A tous mes ennemis dès ce jour je pardonne,
Par amour pour mon Dieu je ne hais plus personne,
Dans tout homme je veux respecter mon égal ;
Car tous nous vous nommons père, seigneur et maître,
A tous vous nous donnez la nourriture et l'être ;
Mais préservez, grand Dieu, vos enfants de tout mal.

FRANÇOIS LIRE.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj.* : L. DE GAVOTY.
Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE 39.

LA COURONNE D'IMMORTElLES

QUELQUES LIGNES D'A-PROPOS

Pour la sixième fois, notre cher secrétaire, Monsieur Hippolyte Matabon, vient de cueillir une fleur dans le jardin de Clémence Isaure.

La Muse Toulousaine a reçu de son trouvère favori un si riche collier de perles, d'améthystes et de rimes, que depuis longtemps les grilles de son parterre sont toutes grandes ouvertes devant cet adorateur fervent, ce disciple toujours fidèle.

Et comment pourrait-il n'être pas l'objet de ses constantes faveurs l'écrivain qui s'est voué au culte de l'idéal, et qui, chaque jour, nous offre, avec une heureuse persévérance, des morceaux poinçonnés à la marque de sa propre originalité, mais dignes d'être signés par plus d'un auteur en renom. Homme de bien avant tout, travailleur infatigable, penseur noble et délicat, émouvant et sincèrement ému, — d'après le conseil d'Horace : *Si vis me flere, dolendum est primum ipsi tibi*, tel est ce vrai poète.

Hier, il forçait nos sourires, en nous contant l'histoire de certaine petite rongeuse, — *la Souris*, — qui a voyagé par toute la France, sans craindre les dents félines de la critique, ravissante petite trotteuse qui s'est apprivoisée avec les nombreux admirateurs de sa grâce vive et malicieuse : aujourd'hui il fait délicieusement couler des pleurs en nous tressant *la Couronne d'Immortelles*. Dans un autre ton mélancolique, c'est aussi une élégie comme

le Vieux Fauteuil, poésie attendrissante qui valut à son auteur le prix du genre, le Souci d'argent.

La *Revue de Marseille* publia la première *le Vieux Fauteuil*, et elle est heureuse, à dix-sept ans de distance, de réserver la première place à *la Couronne d'Immortelles*.

Sans l'analyser de peur de la déflorer, il nous sera permis d'émettre humblement notre avis : cette pièce, tout en restant élégiaque, est secouée de brises marines, d'un souffle puissant venu de la haute mer. A travers ses hémistiches, on sent courir les frissons des larges lames et le tressaillement des flots grondeurs. Ces mouvements superbes, encore plus qu'à l'élegie, conviennent au drame et au poème : d'où le charme et la nouveauté de cette pièce. Ces beaux vers ont une envergure d'ailes et se détachent de notre sol terrestre, loin des foules banales, pour se balancer avec mélancolie — comme de *blancs oiseaux*, — entre le ciel, échappée radieuse sur l'éternité, et la mer, gouffre sinistre,

.... Mouvant sépulcre, avare catacombe
Qui refuse à ses morts le repos de la tombe.

Aussi, à voir se dresser cette douleur infinie, la plus grande douleur de l'âme humaine : une mère pleurant son fils, sur la plus grande scène du monde, l'Océan infini, notre cœur se serre comme celui du vieux marin, nos paupières s'humectent de larmes, parce que nous pensons à la femme sercine et douce dont nous sommes l'enfant, et nos mains se tendent vers le poète pour l'applaudir.

Alors dans un élan sublime, comme un écho, résonne ce cri lamartinien :

Pour bercer la douleur, compagne des tombeaux,
La terre a ses cyprès, — et l'Océan ses flots !

Pourrions-nous, de plus, ne pas signaler à l'attention du lecteur une idée vraie, une idée juste, que le poète réveille en nous.

L'endroit où les marins ont disparu sous les flots attire toujours invinciblement les cœurs pleins de leur cher souvenir. Aussi, après avoir longtemps suivi, sur la **carte**, l'itinéraire du navire de l'absent tendrement aimé, on **marque pieusement** d'une croix ce point géographique qui montre, pareille à une pierre tumulaire, la dernière escale de ce triste voyage.

Les vers de François Coppée reviennent à la mémoire :

Sur la carte navale entre ses noires tringles,
Les vents et les courants se croisent à l'envi ;
Et la succession des petites épingles
N'a pas marqué longtemps le voyage suivi.
.....
Et ce point justement où sa trace s'arrête
Est celui qu'un burin savant fit le plus noir ;
C'est l'obscur rendez-vous des flots, où la tempête
Creuse un inexorable et profond entonnoir.

Il est encore doux et consolant, dans cette douleur immense, de faire par la pensée, quand on ne peut l'accomplir en réalité, un pèlerinage à ce lieu fatal. On comprendra ce sentiment délicat, surtout à Marseille, où tant d'honorables familles, parmi lesquelles compte celle de notre vénéré Président, M. le marquis de Jessé-Charleval, ont à déplorer la privation des restes de ces hommes courageux qui n'ont pas craint de sacrifier leur vie pour répandre sur des plages lointaines la gloire de leur patrie.

Tout en ne voulant pas retarder outre mesure le plaisir de nos lecteurs, nous nous reprocherions de passer sous silence les paroles éloquentes que prononçait à Toulouse l'éminent rapporteur des Jeux Floraux, Monsieur le Comte Fernand de Rességuier :

« Ce tableau si simple saisit profondément, et au souve-

nir de tous les êtres que le gouffre insatiable a dévorés, on sent qu'une note juste, qui trouvera de l'écho dans le cœur de ceux que de semblables malheurs ont atteints, a été ici heureusement touchée. . . . »

De doubles succès attendent certainement *la Couronne d'Immortelles*. La vérité nous oblige d'ajouter que ce dramatique poème a déjà obtenu les honneurs de la diction, sinon devant le public, du moins dans une fête de famille offerte dernièrement à notre sympathique collaborateur au Pensionnat des Frères des Ecoles Chrétiennes de notre ville.

Ce triomphe intime au milieu d'une aimable jeunesse, cette ovation spontanée faite par des enfants, ont dû particulièrement toucher le cœur de celui qui les aime tant, qui bien souvent a écrit pour eux, et qui mérite à plus d'un titre qu'on garde son nom longtemps encore dans le sanctuaire béni de la famille.

LAURENT DE GAVOTY.

Marseille, le 1^{er} juin 1884.

A MON AMI F. MARION
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

LA COURONNE D'IMMORTElLES

C'était le jour des Morts. La foule, à flots pressés,
Ondulait comme un fleuve au champ des trépassés.
Les cloches, alternant leurs plaintes dans la nue,
Ne cessaient d'appeler vers la triste avenue.

Une femme à l'aspect grave, au long voile noir,
Loin de porter ses pas, pour un pieux devoir,
Vers l'asile de paix, — de la marée humaine
S'écarta lentement, et gagna non sans peine,
Dans le brillant fracas de l'active cité,
Le rivage où Marseille ouvre à l'œil enchanté
Son rideau de grands mâts aux mille banderolles !
Cette femme, ayant dit quelques brèves paroles
A l'un des mariniérs rangés là près du bord,
Prit place en un bateau qui longea le vieux port.

Familiérs du bassin, par bandes sur les ondes,
De blancs oiseaux dansaient leurs incessantes rondes,
Avec des cris aigus. Le soleil, par instants,
Frangeait de pourpre et d'or les nuages flottants.

La barque au seuil du port fut bientôt parvenue :
La mer, l'immense mer s'offrit à l'inconnue.
Son voile se jouait à la brise. Ses traits
Portaient, nobles et doux, l'empreinte des regrets.
Silencieuse, en proie à quelque trouble intime,
Longtemps elle attacha son regard sur l'abîme,
Comme pour en sonder l'horrible profondeur...
Quand elle releva la tête, l'homme eut peur.

Elle balbutiait, les yeux fixes, livide,
Des paroles sans suite à quelqu'un dans le vide ..
Du batelier s'accrut la frayeur. Un soupçon
Dans ses veines soudain fit courir le frisson
Et sur sa bouche un mot cruel... qu'il n'osait dire.
L'étrangère comprit, et d'un triste sourire
Montrant la croix de jais sur son vêtement noir :
« Voilà qui m'a gardée aux jours de désespoir !
« Ne craignez rien de moi : la raison n'est pas morte
« Quand le cœur se souvient ! J'ai prié. Je suis forte... —
« Mais hâtons-nous, dit-elle. En novembre le jour
« Fuit sitôt... A la ville on attend mon retour
« Vers la nuit... Allons vite ! — Où ? — Par delà ces îles
« Que vous voyez là-bas... » Et sur les flots tranquilles,
Au bruit des avirons, la barque doucement
Se remit à tracer un sillon écumant
Que suivait du regard la femme soucieuse.
Lorsqu'on fut près d'atteindre à la pointe rocheuse :
« Là ? » fit le rameur. — « Non, de grâce ! un peu plus loin !.. »
« — De savoir où l'on va peut-être est-il besoin ! »
Dit l'autre avec humeur, repris d'inquiétude.
Grave et doux, le bourdon, troublant la solitude,
Comme un soupir des morts vint répondre à sa voix.
La femme tressaillit, fit un signe de croix :
« C'est le glas !... écoutez !... sa lointaine prière
« M'indique ici l'endroit : voilà mon cimetière !... »
Elle montrait les flots brumeux sous le ciel gris :
« Je n'avais qu'un enfant, et la mer me l'a pris !... »
« En vain ce froid linceul, qui voile tant de choses,
« Cherche à me dérober la place où tu reposes,
« Je te vois !... tu m'entends, mon fils !... » dit-elle en pleurs.
« Me voici ! je reviens t'apporter quelques fleurs !... »

De son châle elle tire alors une couronne,
La couvre de baisers, puis elle l'abandonne
Aux vagues dont les plis la bercent un moment,
Et les fleurs du regret descendent lentement
Dans ce mouvant sépulcre, avare catacombe
Qui refuse à ses morts le repos de la tombe !

A genoux dans la barque, et le front dans sa main,
La femme sanglotait, pendant que le marin,
Fortement remué par cette étrange scène,
Roulait entre ses doigts son vieux bonnet de laine.
Peut-être, — à voir les pleurs qui mouillaient son regard, —
Ayant lui-même un fils, sur la mer, quelque part,
Songeait-il à l'absent, plein d'une peine amère!
« Que vois-je? vous pleurez?... » reprit la pauvre mère,
Comme pour faire trêve à sa morne stupeur.
Et lui tendant la main : « Vous avez un bon cœur!
« Merci!.. » Le batelier avait repris ses rames :
Une même pensée unissait leurs deux âmes.

On regagna le port. La brise fraîchissait.
Autour d'eux, par degrés, l'ombre s'épaississait.
La houle balançait un navire au mouillage.
Les phares lumineux, des îles au rivage,
Sentinelles des nuits, entre-croisaient leurs feux. —
La mère, hélas! devant ce tableau merveilleux,
Semblait mêler la voix qui gémissait en elle
Aux vagues murmurant leur tristesse éternelle...

.....
Pour bercer la douleur, compagne des tombeaux,
La terre a ses cyprès, — et l'Océan ses flots!

HIPPOLYTE MATABON.

BIOGRAPHIE PROVENÇALE

M. CHARLES JEAN VON KOTHEN

Un homme, arrivé depuis longtemps à la plénitude de la vie chrétienne, et dès lors ne trouvant jamais ses journées assez abondantes en bonnes œuvres (au nombre desquelles étaient des recherches historiques) s'éteignait à Marseille le 8 mai 1884 ; après avoir supporté pendant quelques mois une grève maladie que ses amis ne croyaient pas sans guérison possible.

Cet homme modeste et charitable, Charles, Jean Von Kothén, était né à Marseille le 30 Décembre 1814.

Son père, Adolphe, Frédéric Von Kothén, Noble Baron Suédois, avait quitté la Finlande, sa patrie, au moment où elle fut réunie à l'Empire Russe. — Parvenu à Marseille il s'y livra au commerce ; de là cette raison sociale « Magnan de Kothén » honorablement connue au commencement de ce siècle.

Sa mère, Marguerite, Aglaë Estienne était une des filles de Jean-Baptiste Estienne qui dirigea si parfaitement, pendant longues années, ce grand négoce de Toileries auquel vinrent s'associer plus tard des membres de la famille Estienne, Capefigue et Bonnefoy.

C'est, de Marguerite Aglaë Estienne que Charles Jean Von Kothén reconnaissait tenir ses plus profonds sentiments religieux, et son amour patriotique sans bornes pour Marseille et les traditions provençales.

Il fut confié pour ses études classiques aux Jésuites établis à Brigue en Briguois (canton du Valais). — Ce collège n'avait pas cessé d'être célèbre depuis sa fondation (1663).

Charles Kothén rapporta de la Suisse une première connaissance de la langue allemande et un goût très prononcé pour les lectures sérieuses. Sous cette double influence, il ne tarda pas à commencer une riche collection de livres où domine ce qui a été publié sur Marseille et la Provence depuis la découverte de l'imprimerie.

Ses parents voulurent qu'il s'adonnât au négoce des Toileries, il s'y adonna bien consciencieusement pendant plus de douze ans. — Mais, après cet acte d'obéissance, se contentant de la petite fortune qu'il tenait des siens, et renonçant à se marier, il reprit sa liberté.

La plus forte part de son temps fut pour les établissements de charité, les Enfants de la Providence, les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et l'Œuvre de Saint-François Régis. Comme diversion, il suivit les travaux de science de la société de Statistique de Marseille, et s'adonna surtout à des recherches historiques.

Ainsi, dès 1850, Charles Kothén faisait imprimer chez Chauffard, place Noailles, sous les simples initiales M. B., une brochure de 32 pages in-8°, ayant pour titre : *Essai historique et archéologique sur l'Abbaye de Saint-Victor-les-Marseille.*

C'était comme une introduction à une étude plus approfondie de l'établissement religieux le plus intéressant du Midi. L'auteur conseillait un tel travail à des amis et leur demandait leur collaboration, tout en se mettant personnellement à l'œuvre avec courage.

Les livres imprimés ne suffisant plus à ses recherches pour la grande publication qu'il avait en vue, il voulut consulter les chartes et documents qui abondent dans les archives du département des Bouches-du-Rhône.

Il savait déchiffrer les vieilles écritures ; il en profita pour faire des copies des pièces les plus précieuses et pour assurer leur juste appréciation.

A cette époque, le savant marseillais J.-A.-B. Mortreuil,

aidait M. de Wailly à préparer sa publication du cartulaire de Saint-Victor en deux volumes in-4°. On dit qu'à son tour M. Mortreuil fut heureux de se faire aider dans ses recherches par M. Kothen.

Ce serait avec le concours de M. Kothen que M. Mortreuil aurait découvert et expliqué le Polyptique, de l'évêque Wuadaldus, remontant à l'année 814. Ce Polyptique qui a donné lieu au mémoire de M. Mortreuil intitulé : *Les possessions de l'Eglise de Marseille au neuvième siècle*. Marseille 1855, Typographie de V^o Marius Olive.

La publication de la *Revue de Marseille et de Provence* avait commencé en 1855. M. Charles Kothen se rendant compte de tout le bien que ce recueil pourrait accomplir voulut être un de ses collaborateurs.— Il donna, tome III, page 537 (décembre 1857), un savant article intitulé : *Urbain V, Translation de ses Restes à Marseille, Son Tombeau dans l'Eglise du Monastère de Saint-Victor*.

Deux ans après (août 1859) on trouve dans le tome V de la *Revue* un second cadeau de M. Kothen : *Un ex-voto à la Major, au XV^e siècle*.

Tous ces travaux n'étaient qu'un acheminement à un grand ouvrage des plus importants ; car M. Charles Kothen devait donner, en 1864, comme résultat de ses recherches aux archives départementales belle *Notice sur les Cryptes de l'Abbaye de Saint-Victor-Lez-Marseille*.

Cet ouvrage de fond qui sera toujours consulté et recherché par les personnes qui voudront connaître notre glorieux passé religieux, n'a pas été signé, par son auteur, autrement que par l'apposition de son monogramme, au bas de la page 110.

Tous les écrits d'un aussi excellent chrétien, que Charles Jean Von Kothen semblent avoir été inspirés par le verset 7 du chap. XXXII du DEUTÉRONOME :

Memento dierum antiquorum..

M^o DE JESSÉ-CHARLEVAL.

LE GRAND AMOUR

POÈME

A mes Enfants,

Enfants, quand vous ne m'aurez plus,
Lisez ces vers; j'y mets mon âme.
Que vos esprits irrésolus
S'éclaircent encore à ma flamme,
Enfants, quand vous ne m'aurez plus.

Le temps où nous vivons est sombre.
Ce siècle, en travail d'avenir,
Exalte tout ce que, dans l'ombre,
On doit laisser et contenir.
Le temps où nous vivons est sombre.

Mais la justice aura son jour.
Gardez en vos cœurs l'espérance,
Fidèles à ce double amour,
A ce double culte : Dieu ! France !
Enfants, tous deux auront leur jour.

I

Du ciel que voient nos yeux rien n'existait encore.
Le soleil qui nous luit n'avait pas eu d'aurore.
La nuit régnait, la nuit féconde quand Dieu veut !
Gouffre de l'infini que remplit et qu'émeut
L'Esprit, et dans lequel, sans repos et sans trêve,
En tous lieux et toujours tout commence et s'achève.

Or, Dieu qui trouve en lui son principe et sa fin,
Qui vit et se complait dans le pur séraphin,
Et, comme une poussière à ses pieds répandue,
Voit les astres sans nombre épars dans l'étendue,
Dieu vint à tressaillir en son cœur paternel ;
Un désir absorba son présent éternel,
Et la création, conçue en sa pensée,
Dans les plaines des cieux fut dès lors commencée.

O mystère ! l'amour ordonne l'univers !

O Père trois fois saint ! pardonne si mon vers
Impuissant, ne sait plus exprimer que mon trouble
A l'heure où l'on dirait que l'Être se dédouble,
Quand cet ordre, en la nuit, comme un frisson courut :
« Que la lumière soit ! » et la lumière fut !
Et le Verbe choisit, dans l'étendue immense,
La place où devait croître et mûrir sa semence.

C'était une nuée énorme, un tournoiment
D'atomes asservis au même mouvement,
S'arrondissant en sphère, œuf qui contient des mondes !
Et les siècles passaient plus courts que des secondes
Pour l'artisan divin sur son œuvre penché.
Quelquefois un anneau du centre détaché

Se ramassait en boule et suivait la nuée
Gigantesque toujours bien que diminuée.
L'un des derniers tombés dans l'espace infini,
Devint ton berceau, terre ! homme, là fut ton nid !

Atomes arrachés à votre léthargie
De vos accouplements qui dira l'énergie,
Les transformations où vous êtes conduits,
Dévorés par les feux que vous avez produits !
Qui dira le chaos de cette heure première,
Où la terre-soleil ruisselait de lumière !
Puis l'épaississement d'un air fétide et lourd
Que la foudre remplit d'un long roulement sourd !
Des fleuves bouillonnants en tourbillons s'enroulent,
Sur le foyer terrestre avec fracas s'écroulent.
Le feu pénètre l'eau, la dissipe..., elle fuit !
Et, rapide, s'élève en vapeurs dans la nuit,
Pour redescendre encore, au milieu du tonnerre,
Lutter et rafraîchir le noyau de la terre.

O combats des Titans faisant l'œuvre de Dieu !
L'eau toujours ressuscite et triomphe du feu.
Sur l'océan sans bords de matière fondue
Qui du globe naissant recouvrait l'étendue,
Des continents flottaient l'un vers l'autre entraînés,
Par le froid lentement l'un à l'autre enchaînés.
Bientôt, au feu captif, toute issue est fermée.
C'est le règne de l'eau sur la terre calmée.
La flamme prisonnière en son cachot rugit,
Le soulève en montagne et le brise et surgit
Formidable, au milieu des ondes frémissantes !...
Inutiles efforts ! ses fureurs impuissantes
A la création donnent le dernier trait :
L'océan se retire et l'aride apparaît !

La nature s'éveille en des langes de brume.
Déjà, sur les rochers où l'eau des mers écume,
L'algue croît et la mousse épaissit son velours.
Le jour filtre au travers des brouillards chauds et lourds ;
Jour sans éclat qui vient de ces zones profondes
Où, dans l'éther subtil, s'élaborent les mondes.
Des arbres monstrueux, d'énormes végétaux,
Dans des plaines sans fin, aux pentes des côteaues,
Sur la cime des monts, jusqu'au seuil du cratère,
Ainsi qu'un vêtement couvrent la jeune terre.

Mais toutes ces beautés, ces éblouissements,
Les sublimes horreurs de ces commencements,
Rien ne fut comparable à l'heure solennelle
Où, pour rendre féconds les germes mis en elle,
La terre vit surgir cet astre sans pareil
Qu'entre tous les soleils on nomme : le Soleil !

Salut chaleur qui fais épanouir la vie !
O lumière dont l'âme est à ce point ravie
Qu'en te voyant paraître à l'Orient en feu
Troublée, elle a crié : c'est Dieu ! voici mon Dieu !
O sourire du ciel ! père de l'abondance
Qui te lèves sur nous comme une providence !
Plus sages aujourd'hui, soleil, nous te voyons
Comme le cœur de Dieu tout saignant de rayons,
Le symbole d'amour mis au fronton du temple ;
Et quand notre œil pensif te suit et te contemple,
Quand de la vie en nous tu ranimes l'ardeur,
De cet amour divin nous sentons la grandeur.
Mais d'un autre soleil plus merveilleux encore
Les anges attentifs vont saluer l'aurore.

O splendeurs de la vie ! ô lumière ! ô couleur !
Ivresse de la sève aspirant à la fleur !
Battement d'ailes, chant de l'oiseau, cri de l'aigle !
Tout est prodigieux et rien n'est hors la règle.

De l'insecte invisible au pachyderme lourd
Le frisson de la vie en tous les êtres court !
Force mystérieuse animant la nature
Elle s'épanouit en toute créature,
Et jette cet éclat presque immatériel
Qui met au fond des yeux comme un reflet du ciel
Et qui fait que, devant la bête, l'esprit songe !
Tout vit. Dans un labeur qui sans fin se prolonge,
Tout meurt et tout renait sous les cieus déployés.
« Croissez, dit le Seigneur, et vous multipliez ! »

L'ange rêve devant ces merveilles fécondes.
Car le Verbe éternel s'exprime avec des mondes.
La parole de Dieu c'est la création.
L'ange épèle le livre, en contemplation
Devant cette pensée immense qui l'écrase.
La matière, docile au souffle qui l'embrase,
Se transforme ; elle atteint la suprême hauteur,
La vie... Oui, mais la vie ignore son auteur !
Dieu n'est pas dans son œuvre et les êtres sans nombre,
Ne le connaissant point, restent plongés dans l'ombre.
L'inexorable mort chemine sur leurs pas ;
Ils sont — privés de Dieu — comme s'ils n'étaient pas.
Tout passe, tout périt et retourne au silence !

Et Dieu dit : « Faisons l'homme à notre ressemblance ».

Alors, éblouissant de force et de beauté,
Portant sur son front haut sa jeune royauté,
Foulant d'un pied vainqueur la terre maternelle,
Debout, les yeux levés à la voûte éternelle,
L'être prédestiné poussa ce cri d'amour :

« Père qui m'as donné la lumière du jour !
« Qui fais épanouir mon cœur dans ma poitrine.
« Et qui mets, sur mon front, une flamme divine,

« O Père ! sois béni dans l'œuvre de tes mains !
« Dans le ciel où l'étoile éclôt sur tes chemins
« Comme la fleur des champs sous mon pied qui la brise !
« Sois béni dans la mer qui frémit sous la brise ;
« Dans le mont qui se dresse, autel mystérieux,
« Dans l'animal qui suit l'instinct impérieux !
« Dans tout être vivant, soit qu'il rampe ou qu'il vole,
« Par ma bouche, où l'esprit s'incarne en la parole,
« Sois adoré, reçois en hommage, Seigneur,
« Ces dons de ton amour : la vie et le bonheur ! »

Les anges écoutaient et la nature entière
Vibrant dans cette voix et dans cette prière.
La matière y chantait l'hymne saint de l'esprit.
Désormais de partout ce qui passe et périt
Célèbre du Seigneur la puissance suprême.
L'homme à genoux, le ciel s'abaisse de lui-même.
Dans l'image de Dieu l'univers est béni
Et cette goutte d'eau reflète l'infini.

II

Un soir l'air tiède avait ces douceurs pénétrantes
Qu'avril mêle parfois aux brises odorantes
Quand de la vie amour devide l'écheveau.
L'ombre semblait couvrir un prodige nouveau.
Tout se taisait : l'oiseau dormait le cou sous l'aile,
Seul bulbul envoyait à la voûte éternelle
Ce chant étrange où l'on croirait que vibre un cœur.

L'homme écoutait ravi ; puis le sommeil vainqueur
Lentement alourdit ses paupières baissées,
Et le rêve, agitant le chaos des pensées,
De ses chimères d'or vint bercer notre aïeul.

Quand il rouvrit les yeux l'homme n'était plus seul !
A ses pieds reposait une autre créature

Belle à faire oublier la splendide nature,
Ou plutôt résumant, en sa perfection,
Les plus puissants attraits de la création,
Semblable cependant à l'homme qui l'admire
Et qu'un charme invincible à ses côtés attire.

« Chair de ma chair, dit-il enfin, os de mes os !
« Sors de ce long silence, entr'ouvre tes yeux clos ;
« Que ta bouche me parle, image de mon être !
« Comme je vois dans l'eau ma ressemblance naitre
« Et s'effacer, vas-tu soudain t'évanouir ?
« Non !... Quelque chose en moi semble s'épanouir
« Rien qu'à voir remuer ta bouche purpurine.
« La moitié de mon cœur palpite en ta poitrine,
« Et si ta voix ne vient se mêler à ma voix,
« Je ne sais plus à Dieu parler comme autrefois. »

Or, Eve s'éveillait comme une aube se lève ;
Et, dans le sein de l'homme ébloui de son rêve,
Les désirs, ces oiseaux du cœur, chantaient gaiment.
Alors on entendit, sous le clair firmament,
Parler ainsi celui qui commande au tonnerre :
« Aimez-vous ! de mon nom allez remplir la terre ! »

Et la main dans la main le couple harmonieux,
Royal, portant au front comme un rayon des cieux,
Marchait dans les splendeurs de la nature en fête
Comme un vainqueur s'avance à travers sa conquête.
Etant soumis à Dieu tout leur était soumis.
Le triste hiver qui tient les germes endormis,
Ne leur annonçait point la vieillesse maudite,
L'heure fatale où tout se fane, où tout nous quitte.
Ils ne prévoyaient point notre caducité.
Dieu tissait de jeunesse et de félicité
La trame de leurs jours consacrés à sa gloire.
Bel âge d'or qui flotte aux confins de l'histoire

Comme ces souvenirs ineffablement doux,
Dont l'amour maternel laisse l'empreinte en nous,
Et qui font dire à l'homme au bout de sa carrière :
Lorsque j'étais enfant heureux près de ma mère...

Le père de famille un jour dit à son fils :

« Voici ton héritage, il abonde en profits.
« Crée un nouveau foyer et charme mon vieil âge.
« J'aurai de tes berceaux le joyeux babillage
« Et cette aube rendra radieux mon couchant.
« Mais si les passions t'éloignent de ton champ,
« Tu perdras le bonheur, la paix intérieure
« Et la douleur viendra s'asseoir dans ma demeure.
« Ceux qui naitront de toi seront encor moins bons.
« Misérables, tendant la main en vagabonds,
« Sur tes cheveux blanchis ils jetteront la boue ;
« La honte de ton nom fera rougir ta joue. »

Dieu fit ainsi pour l'homme ; il le combla de biens,
L'unit à l'idéal par d'intimes liens,
A son âme immortelle accorda la puissance
Et ne lui demanda que son obéissance.
Mais l'ennemi guettait le chef-d'œuvre divin !...
Le premier des esprits fut aussi le plus vain.
Il s'insurgea, l'orgueil lui donna ce vertige.
Telle, dans sa beauté, la rose sur sa tige
S'indigne d'être au sol attachée ; elle veut
S'élever dans l'espace où l'aigle altier se meut.
Un coup de vent la brise, elle tombe en la fange.
Adieu grâce, couleur, parfum !... Ainsi de l'ange.
La sève du divin cesse de le nourrir ;
Monstre, il a l'horreur d'être et ne peut pas mourir.
Il ne sait plus aimer ; il respire la haine.
Dans la corruption il fonde son domaine,
Apporte sa souillure à toute pureté,
Attache le mensonge à toute vérité,

S'efforçant d'entraîner dans sa chute profonde,
Les libres volontés que Dieu crée et féconde.
Le Père universel le livre à ses desseins.
Il est comme le crible où s'épurent les saints,
Le creuset de l'épreuve, et son mauvais génie
Bien loin de l'altérer, consomme l'harmonie.

Il voit le couple heureux où la création
Chante une hymne d'amour et d'adoration
Unissant le Seigneur à son sublime ouvrage.
Ah ! s'il pouvait briser ce lien ! vaine rage !
Que faire contre Dieu ?...

Mais cet être nouveau,

Cet esprit incarné qui gouverne un cerveau,
Ce cœur que la nature emplit de son ivresse,
Ce corps dont la beauté provoque la tendresse,
Ensemble harmonieux qui, du monde charnel,
Par un progrès divin remonte à l'éternel,
L'homme tient sa grandeur de son obéissance ;
Son servage envers Dieu fait toute sa puissance ;
Qu'il transgresse une fois l'ordre saint imposé,
La bête dompte l'ange et le charme est brisé !

Et roulant son dessein, souple, en ruses fertile,
Empruntant pour tromper la forme du reptile,
Il s'adresse à la femme, il éblouit ses yeux :
« La science, dit-il, fera de vous des dieux.
« Vous serez créateurs comme l'est votre maître,
« Et bien loin de mourir, vous commencerez d'être.
« Du véritable ciel on vous défend le seuil. »

Eve, à ces mots ressent le trouble de l'orgueil.
Là, le fruit défendu brille !... sa main qui tremble
Le cueille, en offre à l'homme... ils le mangent ensemble.
Aussitôt leur esprit est plongé dans la nuit,
Et le monde idéal, en eux, s'évanouit

Comme en un réveil brusque un beau songe s'efface.
Vainement la pensée en recherche la trace ;
Elle n'en saisit plus que le vague contour.
Leur âme ainsi troublée et fermée au vrai jour
S'ouvre au monde des sens, s'y mêle ; elle s'y noie !
La puissance que Dieu lui donna s'y déploie ;
Et la terre se peuple, et les hommes s'en vont
Portant ce sceau divin : l'intelligence au front.
Un désir infini sans cesse les tourmente.
Plus ils croient l'assouvir plus son ardeur augmente.
Ils surprennent les lois qui règlent l'univers ;
Ils dirigent leur marche au vaste sein des mers,
Font jaillir du caillou la secrète étincelle
Et récoltent l'épi que le sillon recèle.
De la terre conquise ils sont les rois vainqueurs.
Mais le suprême bien toujours manque à leurs cœurs.
O fatale odyssée ! angoisses du génie !
C'est Dieu qu'il faut à l'homme et l'homme le renie !
Parfois il l'entrevoit au fond de sa raison.
L'oiseau de paradis va briser sa prison.
Il tient le mot sacré de l'énigme du monde . . .
Puis, tout d'un coup, il tombe en la nuit plus profonde !
Jamais il ne pourra regagner le sommet !
La matière qu'il croit asservir, le soumet.
Il épuise sans fruit, les calculs, les systèmes,
Il se forge des dieux qui sont ses vices mêmes.
Ses sens ont captivé son esprit et son cœur.
Il a bu de l'oubli l'enivrante liqueur
Et ne se souvient plus de sa grandeur native.
La nature qui s'offre à sa pensée active,
Ne lui révèle plus que la fatalité
D'un mécanisme ayant pour champ l'immensité.
Tout être dans la mort s'efface et se retrempe.
Lui-même s'éteindra comme se meurt la lampe
Quand l'huile est épuisée, et, quel que soit le sort,
Il retourne au néant comme un navire au port !

O lutte pour la vie et pour la jouissance !
Chacun veut tout pour soi, fortune, honneurs, puissance.
Pourquoi se contenir ? Rien de nous ne survit !
Chacun, dans ses instincts, se rue et s'assouvit.
Pour les ambitions la terre est trop étroite.
On se bat ; le sang coule ; hélas ! l'herbe en est moite !
La fleur épanouie au soleil renaissant,
Offre au papillon d'or une coupe de sang !
L'homme, enivré d'orgueil reçoit l'encens de l'homme.
Il plie au joug, ainsi qu'une bête de somme,
Cette image d'un Dieu dont il est le rival.
En haut, la cruauté, l'égoïsme, le mal ;
En bas, la multitude envieuse et bruyante,
Aujourd'hui révoltée et demain confiante,
Aveuglée, acclamant celui qui la corrompt
Et, devant le succès, courbant toujours le front !
Dans l'avilissement elle souffre et végète.
« Des plaisirs et du pain ! » c'est le cri qu'elle jette :
Et du nord au midi, du levant au couchant,
On voit l'homme partout malheureux et méchant.

Un seul peuple, au milieu de l'humaine folie,
Conserve encore un culte à l'auteur de la vie.
Dieu lui-même a pris soin de le faire surgir,
De l'éprouver sans cesse afin de l'assagir,
De rendre si visible en lui sa providence
Que la foi dans son cœur entrât par l'évidence.
Israël gardera la loi jusques au jour
Qui verra s'accomplir le prodige d'amour,
Le jour où le pasteur des champs de l'empirée
Descendra rechercher sa brebis égarée,
Et pour la ramener au bercail déserté,
Traversera le gouffre où l'homme s'est jeté.

III

Un enfant vient de naître, un temps nouveau commence.
La justice de Dieu se résout en clémence
Devant cette humble crèche où, dans la pauvreté,
Le Verbe créateur subit l'humanité.
Cet amour qui tira du néant la matière,
Mit l'âme au front de l'homme et, sur la terre entière,
Étendit le pouvoir de ce prédestiné.
Cet amour s'est fait chair : le Rédempteur est né !
Il s'offre au Père ayant aux bras nos lourdes chaînes,
Et donne un prix divin à des douleurs humaines.

Voilà le sacrifice à nul autre pareil.
Qu'est le monde naissant, et le premier soleil,
Et l'homme complétant la nature par l'âme,
Auprès du Christ cloué sur un gibet infâme,
Courbant, sous notre orgueil, un front humilié,
Tandis que l'ange adore en ce crucifié,
Entre deux malfaiteurs mourant sur le Calvaire,
Le maître souverain du ciel et de la terre !

O croix ! je me prosterné et j'adore, abimé
Dans l'amour infini dont je me sens aimé.
Arbre de la douleur ! à ton ombre bénie
L'homme, dans Jésus-Christ, renaît à l'harmonie,
Et qui mange ton fruit vit éternellement.
L'auteur de tout désordre allume vainement,
Dans l'âme où, contre Dieu, sa haine s'évertue,
La passion qui trouble et le doute qui tue ;
Vainement dans le monde il répand son poison
Et conduit au néant la superbe raison :

Le peuple de la croix, marchant dans la lumière,
Fait monter vers son Dieu l'encens de sa prière,
Et, nouvel Israël en tous lieux recruté,
Résume dans lui seul toute l'humanité.

Tandis qu'il va traçant comme un sillon de gloire,
Sur la terre, le Mal étend son ombre noire.

Il règne par l'orgueil, par les sens enfiévrés,

• Par l'égoïsme abject où les cœurs sont livrés.

L'homme, dans son génie a mis ses complaisances.

Il n'a qu'un culte : l'or, père des jouissances.

La croix l'irrite ; il la renverse ! Elle lui dit :

Souffrance, sacrifice ! Il la hait ; il maudit

La voix de ce Jésus au sanglant diadème,

Qui commande d'aimer, de se donner soi-même.

Plus de Dieu, plus de maître ! imbécile qui croit

Et se dévoue ! Il faut être fort ; tout le droit

Découle de la force et non de la justice.

Malheur au faible, au pauvre, au petit ! Qu'il pâtisse,

Qu'il serve, qu'il se plie au joug : c'est le vaincu !

Travailler, endurer c'est vivre ; il a vécu !

Et les déshérités, sans Dieu, noyés dans l'ombre,

Se cherchent !... puis un jour ils voient qu'ils sont le

Samson aveugle sent renaitre sa vigueur. [nombre.

La rage des affronts lui dévore le cœur.

Pendant que ses bourreaux, sûrs des fers qu'ils lui forgent,

Joyeux, à ses côtés, s'enivrent et se gorgent,

Ou s'endorment au sein des vices familiers,

Lui, de la salle en fête ébranle les piliers.

Elle s'écroule au bruit de son rire farouche !

O folles nations que le doigt divin touche !

Que reste-t-il de vous quand, pour le châtement,

A vos propres fureurs Dieu vous livre un moment ?

Votre prospérité se dissipe en fumée !

Et que resterait-il de toi, ma France aimée !

France pour qui l'on souffre et qu'on chérit toujours,
Si rien ne t'arrêtait dans la voie où tu cours,
Si quelque choc soudain, te rendant à toi-même,
Ne venait en prière achever ton blasphème !
Va, noble aventureuse au front prédestiné !
Descends au fond du gouffre où rugit le damné !
Que les haines sur toi courent, noires couleuvres !
En immenses débris change tes grandes œuvres !
Le jour où vers la croix tu lèveras les yeux,
Comme tu vas jeter ta honte aux vents des cieux
Et vers les hauts sommets remonter d'un coup d'aile !
Dieu t'attend ; il épie en ton cœur infidèle
Le dégoût de toi-même et l'heure du retour.
Pour achever par toi son mystère d'amour.

HENRI THIERS,
Lauréat de l'Académie Française.

LA MUSE ET LA BOURSE (1)

(Suite) (2)

- Vous êtes restée chez vos Russes, combien de temps ?
— Près de deux ans . . . Madame veut-elle me permettre de m'asseoir ?
— Hein ?
— Je suis un peu lasse ; l'omnibus m'a fatiguée.
— Asseyez-vous. Vous vous nommez ?
— Madame Chiffogneux.
— Votre prénom ? je n'ai pas l'habitude d'appeler *madame* ma cuisinière.
— Madame est libre. Je m'appelle Cléopâtre.
— Un nom de reine ! N'en avez-vous pas d'autre ?
— Si fait, madame : Clorinde-Hermangarde.
— Peste, quel luxe !.. Ça vous est-il égal que je vous appelle Gertrude ?
— Si ce nom-là plait à madame.
— Vous êtes mariée ?
— Oui, madame.
— Avez-vous des enfants ?
— Heureusement non ; je les déteste.
— Quel est l'état de votre mari ?
— Monsieur Chiffogneux est professeur libre de langues savantes.
— Ah ! Aimez-vous les bêtes ?
— Ça dépend quelles bêtes. Mais je dirai tout de suite à madame que j'ai en horreur les souris et les tarakanes.
— Tarakanes . . . qu'est-ce que cette bête-là ?

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir les livraisons de janvier février mars, avril et mai 1884.

— C'est le nom russe des cancrelas, madame.

— Je suis bien aise que vous exécriez les souris et les cancrelas, votre cuisine n'en sera que plus proprement tenue.

— Ça c'est l'affaire de la laveuse de vaisselle ; j'y tiendrai la main.

— Ah ! . . il vous faut une laveuse de vaisselle ?

— C'est une condition *sine qua non*. Je ne touche jamais à la vaisselle sale.

— Est-ce que vous vous habillez et vous déshabillez vous-même ?

— Mais oui, madame. Pourquoi madame me fait-elle cette question ?

— Pour m'assurer qu'il ne vous faut pas aussi une femme-de-chambre. Sans doute vous avez des certificats ?

— Oui, madame, et mon brevet supérieur d'institutrice laïque. Madame veut-elle les voir ? les voici.

Sans souffler mot, madame Rognard prit les papiers qui lui étaient présentés, serrés dans un élégant portefeuille en cuir de Russie, et les parcourut rapidement.

Depuis l'apparition de madame Chiffogneau, Marius s'agitait sur son perchoir, éployait les ailes, se penchait en avant, le cou tendu, comme pour s'envoler. De son côté, l'épouse du professeur libre de langues savantes regardait attentivement l'oiseau.

Madame Rognard rendit le portefeuille et dit :

— Quelles sont vos prétentions en fait de gages ?

— Tout dépend du nombre de couverts, de la quantité de plats à confectionner par repas et du nombre de repas par jour.

Madame Martiale allait répliquer ; elle n'en eut pas le temps. Le faux Marius prit tout à coup le vol en poussant de stridents ouah ! ouah ! traversa rapidement la chambre et alla s'abattre sur l'épaule de madame Cléopâtre.

Madame Rognard se leva précipitamment en disant :

— Rius! Rius! venez ici. Ne craignez rien, ma fille, il est très doux. Ici, Rius, vite; obéissez à petite maîtresse.

— Zzzzut! siffla insolemment Rius-sosie.

— Oh! je n'en ai pas peur; madame peut le laisser sur moi. Nous nous connaissons depuis longtemps, dit le cordon bleu.

— Vous vous connaissez depuis longtemps? Ah! ça, êtes-vous folle? Une bête que j'ai depuis plus de dix ans!

Monsieur Rognard s'était levé avec précipitation et causait tout bas avec l'abat-jour vert, tournant le dos au jour.

— *Douchinka maïa, douchinka*, disait le grimpeur tout en cherchant de son gros bec noir la bouche vermeille de Cléopâtre.

— Madame voit bien qu'il me connaît et qu'il m'aime, puisqu'il m'appelle son amie, en russe; pas vrai, Casimir?

— Casimir!.. vous vous connaissez!.. Est-ce que c'est moi qui deviens folle? s'écria madame Rognard en nous regardant l'un après l'autre d'un air effaré.

— *Chelavek, troupkou! scaréi!* ordonna sosie-Marius.

— Qu'est-ce qu'il braille encore, ce monstre!

— Il répète ce qu'il a entendu dire à monsieur Mou-gikoff: garçon, ma pipe, du feu, vite, répondit l'élève de Jules Gouffé.

— Ah! ça, ma fille, est-ce que, vous aussi, vous avez mangé du persil?

— Mais, oui, madame, dans mes saucés.

Madame Rognard devint pourpre de colère. Elle s'avança vivement vers Cléopâtre et la regardant dans les yeux:

— Vous moqueriez-vous de moi, par hasard? dit-elle.

— Moi? Je ne sais pas ce que madame veut dire.

Monsieur Rognard gagna prudemment la porte en me soufflant à l'oreille:

— Nous avons fait là une belle emplette ! Cent francs, et il n'est pas muet !

J'aurais voulu m'esquiver comme lui, car le moment des explications et, par conséquent, des tempêtes martialiennes, était venu, mais je n'osais pas fuir à cause de la présence de l'abat-jour vert, qui semblait méprier.

— Voyons, parlons peu et parlons bien, reprit madame Rognard en se contenant ; vous prétendez connaître Rius depuis longtemps ?

— Casimir ? oui, madame . . . Pas vrai, Casimir ?

— Casimir, baiser à Louloute, vite ! . . . Du flanc ! cria sosie sur divers tons.

— Où l'avez-vous connu ? je suis curieuse de le savoir.

— Chez monsieur Mougikoff, où il était encore il y a quinze jours.

— Êtes-vous bien sûre de cela ? Une fausse ressemblance peut vous tromper.

— Madame voit bien combien il est familier avec moi, Casimir.

— Je le constate et m'en étonne. Il y a quelque chose là-dessous, c'est certain. Une bête que nous gardons depuis plus de dix ans . . . Qu'est-ce que cette Louloute dont il parle ?

— C'est moi, madame ; Louloute c'est le petit nom que me donne monsieur Chiffogneux.

— Et c'est aussi votre mari qui vous répond : du flan ?

— Oh ! seulement quand il est un peu émêché.

— Vous dites ?

— Oui, quand il est casquette.

— Casquette ! émêché ! Je ne comprends pas.

— Je veux dire quand il est paf, quand il a son plumet.

— Comprenez-vous ? me demanda madame Rognard, ahurie.

— Oui, ma tante. répondis-je en riant. Le mari de

madame lui répond du flan quand il est dans les vignes du Seigneur.

— Ah ! Elle connaît sa langue, l'institutrice cordon-bleu, murmura madame Rognard ; puis elle ajouta tout haut : Et depuis quinze jours vous l'avez perdu de vue, dites-vous ?

— Mon mari ? oh ! non, madame ; j'ai l'œil sur lui.

— Je parle de Marius.

— Madame veut dire Casimir ? Voici ce qui s'est passé, Monsieur Mougikoff, qui aime la langue latine et qui se pochardait avec Casimir.

— Comment ! avec le perroquet ?

— Non, madame, avec Casimir, mon mari ; ils s'appellent Casimir tous les deux. . . Et comme il devait prochainement partir pour la Russie, monsieur Mougikoff a fait cadeau, en guise de bon souvenir et de la haute estime, de Casimir à Casimir. Mais comme il n'aime les volatiles que rôtis, Chifogneux a eu l'infâmie de le bazarder chez un mastroquet pour quelques litres. Oh ! mon Casimir si bien élevé chez un mastroquet ! plutôt que de souffrir un pareil abaissement, je l'aurais tué, oui, je lui aurais donné de ma propre main un bouquet de persil. Heureusement on l'a tiré de cette ignominie puisque le voici, pas vrai, Casimir ?

— *Claudite jàm rivos. . . Zzzzzt !* répondit Casimir

— Le persil les tue donc ? demanda madame Rognard.

— S'il les tue ? Ah ! je crois bien.

Madame Rognard se tourna brusquement vers moi. Elle était pâle, ses lèvres tremblaient, ses yeux jetaient des flammes. L'orage prévu éclatait. Sous ce regard courroucé, je me sentis rougir jusqu'à la racine des cheveux. . . Pour sauver mon doigt n'avais-je pas donné peut être le coup de grâce à Marius ? Je tremblais comme un criminel. Elle me saisit au poignet de sa main grasse et moite et d'une vois rauque d'abord, elle balbutia :

— Ainsi c'est vrai? *Il* est mort! . . Avouez-le, mais avouez-le donc.

— Hélas! ma tante, nous sommes tous mortels, répondis-je, tout troublé.

— Son cadavre? où est son cadavre? qu'avez-vous fait du cadavre de Rius? . . Ah! cette Thérèse! Vous êtes son complice. Je la traînerai en Cour d'assises, cette empoisonneuse! . . et vous aussi. J'aurai vos têtes. . . Quant à vous, madame Chiffogneux, trop de beaux noms, trop de toilette, trop de diplômes, vous ne faites pas pour moi. Otez-moi de devant les yeux cet intrus, cet imposteur, votre Casimir. Mais partez donc tous les deux.

— Madame pourrait être plus polie avec moi. . . Oh! ces petits bourgeois! ça manque de prestige et de dignité, fit la cuisinière en sortant.

Madame Rognard s'apprêtait à s'élancer. L'abat-jour vert la retint doucement. Alors, hors d'elle-même, elle s'écria :

— Et Rognard, le lâche! qui riait, qui osait rire et plaisanter sur le persil! C'est indigne de se jouer ainsi de sa femme, de la tromper! Me tromper, moi, Martiale! Ah! il ne sait pas ce que cela lui coûtera. . . Vous, monsieur, vous. . . baste! je m'entends.

— Bonne mère, calme-toi, je t'en prie; tu vas te rendre malade. . . C'est un malheur, j'en conviens, mais il faut savoir supporter ces choses-là. Un perroquet. . .

— Vous en parlez bien à votre aise, mademoiselle. Il est vrai que votre tendresse pour ce pauvre ami, un ami de dix ans! ne vous étouffait pas. . . Oh! ce qui m'exaspère c'est votre indifférence, votre dureté de cœur à tous.

— Il n'y a dureté de cœur de la part de personne, chère mère. Ce qui le prouve c'est l'empressement que l'on a mis à te cacher la mort de ta bête. Mon père et monsieur Achille ont cru bien faire en donnant un successeur à

Marius, ils ont voulu t'éviter un chagrin. La mauvaise chance a voulu...

— On a voulu se moquer de moi, oh!.. qu'a dit ton père, ton indigne père, quand je m'étonnais du nouveau langage de ce pauvre Marius? il a eu l'audace de ricaner et de répondre :

« Quand ils mangent beaucoup de persil, ils oublient et se rappellent. » C'est indigne de tromper ainsi une pauvre femme... Non, je n'oublierai pas, moi, et je me souviendrai longtemps, et toujours!

— Voyons, maman, ne vas-tu pas faire un crime à papa...

— Tiens, laisse-moi; tu m'impatientes... Vous vous taisez, vous... Pour sûr il est mort sous vos yeux indifférents à ses-souffrances... vous l'avez vu râler et vous ne vous êtes pas même donné la peine d'appeler au secours, de m'appeler. Je l'aurais sauvé, moi. Voilà comment je suis récompensée de mes bontés pour vous.

— Maman, oh! maman!!!

— Ecoutez, ma tante...

— Taisez-vous, monsieur; vous n'avez plus de tante, entendez-vous? Vous n'a-vez-plus-de-tan-te, comprenez-vous?

— Oh! maman! pour un méchant perroquet tu ..

— Toi, mêle toi de ce qui te regarde... Vous m'avez entendu, monsieur? Je ne vous retiens plus. Mais dites-moi d'abord ce qu'est devenu le cadavre de la malheureuse victime; où est-il?

— Chez l'empailleur, ma tante.

— Chez l'empailleur! oh! mon pauvre Rius! après le persil l'arsenic! empoisonné deux fois! j'en mourrai.

Elle se laissa tomber sur une chaise et fondit en larmes, le visage dans ses mains. L'abat-jour vert se mit à genoux devant sa mère, essayant de la consoler...

En se retirant, madame Hermengarde avait dû laisser

•

le maudit oiseau dans l'antichambre, car je l'entendais crier désespérément :

— Casimir, baiser à Louloute, vite!.. Du flan!..
Zzzzt! Proschiaitié — (adieu.) — Ouah! ouah! ouah!

V

Ne vous le disais-je pas que la Nimbofuge portait malheur?

Sans la Nimbofuge, madame Rognard ne serait pas venue m'apporter ses petites économies; Thérèse n'aurait pas eu l'occasion de dire qu'elle nourrissait de persil le fifi de Madame; Madame n'aurait pas retiré son tablier à sa cuisinière; elle n'aurait pas confié son fifi au cousin Achille; Achille n'aurait pas été mordu par Marius; Marius n'aurait pas reçu une secousse mortelle; s'il devait trépasser d'indigestion de persil, ce trépas aurait eu lieu ailleurs que dans la chambre du cousin; ledit cousin n'aurait pas eu la funeste pensée de remplacer un défunt par un vivant; l'épouse diplômée du professeur libre de langues savantes, madame Cléopâtre-Clorinde-Hermangarde, n'aurait pas été amenée à découvrir le pôt au roses, et Achille n'aurait pas entendu ce terrible Mané, Thécel, Pharés sortir de la bouche rageuse de madame Rognard: Vous n'avez plus de tante.

Vous n'avez plus de tante! En d'autres termes cela voulait dire: Faites-moi le plaisir de débarrasser mon toit hospitalier... (deux cents francs par mois!) de votre odieuse présence. Pouvais-je hésiter?...

Elle fut bien vite bouclée ma grosse malle... moins grosse, oh! bien moins grosse que mon pauvre cœur gonflé de larmes.

Adieu maison tranquille, — avant l'apparition de la Nimbofuge, — adieu maison tranquille où, les soirs frileux

d'hiver, assis dans un bon fauteuil, les pieds sur un épais tapis, le dos aux tièdes effluves des bûches enflammées, à ma droite le bon crâne luisant de monsieur Rognard, à ma gauche la monumentale madame Martiale, en face, là-bas, dans la pénombre, près de la harpe et du piano, l'abat-jour vert, tous sympathiques, attentifs, je lisais les œuvres inédites du cousin Achille... Maison tiède, parfumée et confortable, adieu ! adieu ! adieu !

— Vous larmoyez, jeune homme ? A vous voir, à vous entendre, on croirait que vous avez mis en oubli les sarcasmes dont vous lardait la douce madame Rognard, et les deux ou trois jours par semaine où, seul à seul avec la Muse, vous dîniez par cœur.

— Monsieur, les belles âmes, les âmes tendres et contemplatives, n'ont souvenance que des parfums et des harmonies qui les ont charmées. C'est sur elles que je répands des pleurs, affaissé sous l'écrasement de ce qui meurt, de ce qui n'est plus !

— Jeune homme, je me permettrai de vous reprocher d'avoir manqué de courage.

— Où ? quand ? comment, monsieur ?

— Lorsque vous avez été pincé par Marius. Un coup de bec, qu'est-ce que cela ?... Sachez supporter les conséquences de votre manque de stoïcisme. Dans certaines circonstances il faut savoir ne pas être douillet. Il faut savoir s'écrier comme le cypriot Zénon : douleur tu n'existes pas.

— Je respecte, j'admire, je goûte, je savoure même avec volupté la philosophie héroïque de Zénon ; mais je crois que si ce monsieur, — qui se prélassait dans une légère tunique de lin, les pieds à l'aise dans des sandales de jonc, flanant du matin au soir en compagnie d'autres flaneurs comme lui et tout aussi peu vêtus, dans la fraîcheur des arcades de marbres du Pécile d'Athènes ; si ce monsieur, dis-je, avait eu le plaisir d'être pincé par le bec crochu

d'un Rius quelconque, du diable s'il n'aurait pas rudement secoué sa main et lancé, malgré lui, un aïe anti-stoïque. Or, aïe veut-il dire autre chose que « je souffre ? » Donc, la douleur existe. Vous même, monsieur, qui m'interpellez et m'admonestez, si je vous écrasais un cor avec le talon de ma bottine, répondriez-vous à mon : « vous ai-je fait du mal ? » par un « au contraire. »

— Jeune homme, il est des gens qui ont au lieu de nerfs des fibres d'aloës, et pour muscles des paquets d'étoupe ; sciez-leur un bras ou une jambe, ils vous diront que vous les chatouillez agréablement. Il en est d'autres dont les muscles vivent et les nerfs vibrent ; une piqûre d'épingle ou un grincement d'ongle sur la vitre, les fait crier de douleur. Je suis du nombre de ces derniers.

— Et moi aussi, monsieur. Mais comme vous manquez de logique et que vous commencez à me crisper, — je suis franc, — laissez-moi vous dire comme feu Marius : *shot up your box, please.*

— Jeune homme, jeune homme, vous n'êtes guère poli.

— Monsieur, monsieur, vous êtes assommant. J'ai l'honneur de vous saluer.

Le cœur navré, les yeux humides, les jambes fléchissantes, j'allais sortir pour me mettre à la recherche d'un gîte, quand rogue, hargneuse, compassée, madame Rognard entra dans la chambre qui fut la mienne. Elle jeta un regard scrutateur autour d'elle. Apercevant les tiroirs des meubles à demi-ouverts et vides, et ma malle toute prête sur deux chaises, elle dit :

— Oh ! oh ! je vois que l'on se dispose enfin à prendre sa volée.

— Oui, ma tant. . . oui, madame.

— Sans doute vous avez en vue un logement ?

— Je vais me mettre à sa recherche.

— Bien, bien ; ça ne presse pas ; le feu n'est pas à la

maison... Vous savez ? les bons comptes font les bons amis.

— Je comprends. Voici les trente Nimbofuge que vous m'avez chargé de vous acheter.

— Il ne s'agit pas de cela, fit-elle en prenant le rouleau que je lui tendais.

Après l'avoir déroulé ; après avoir compté par trois fois et très attentivement les titres, elle me dit en me regardant un peu ahurie et d'une voix émue, hésitante :

— Il y en a plus de trente.

— En effet, ma tant... madame ; les douze en plus de trente m'appartiennent.

— Ah ! oui... le règlement de monsieur Arashforth... Le proverbe a raison : qui paie ses dettes s'enrichit... et il s'enrichit, ce jeune homme... tandis que d'autres... baste ! Vous le connaissez, ce proverbe ?

Elle dit cela les yeux et les mains occupés à faire un paquet de ses trente actions, lentement, avec grand soin, laissant de côté les miennes étalées sur la table.

— Je le connais, ce proverbe ; il est peut-être vrai pour Arashforth ; mais pas pour moi ; je ne suis pas en passe de m'enrichir...

— C'est-à-dire de payer vos dettes ?

— Vous connaissez ma situation financière, et...

— Oh ! oui, je la sais par cœur votre situation financière. Je sais que vous n'avez jamais rien gagné, que vous n'avez pas le sou... c'est votre faute. Ce n'est pas en bayant aux corneilles, en noircissant des cahiers et des cahiers de papier pour son plaisir que l'on gagne les quatorze cents francs que vous nous devez. Mais baste ! c'est votre affaire et pas la mienne. Comment allez-vous régler ça ?

— Mon Dieu, je n'en sais trop rien pour le moment... Si les Français recevaient et jouaient mon *Ramsès Méïamoun*, oh ! alors.

— Comptez là dessus et buvez de l'eau, mon garçon ! Ah ! c'est du propre, votre *Ramsès* ! . . un misérable sans entrailles qui fauche ses peuples sous le prétexte de moissonner des lauriers ! . . et sa fille Ramsélé . . en voilà encore une qui ne vaut pas cher . . . Il faudrait ne pas avoir le sens commun pour jouer une pièce pareille . . . D'ailleurs, moi, je n'ai pas le loisir d'attendre que vos pièces soient représentées.

Ah ! madame Rognard, que vous êtes cruelle ! me dire en face du mal de Ramsès . . . une œuvre où je me suis complu à mettre tout mon cœur, toute mon âme, tout ce qu'il y avait de feu, d'illusions, de poésie, d'enthousiasme dans mon cerveau . . . et qui m'a pris une année entière de ma vie ! . . Je pensais ainsi tout en répondant à ma tante :

— Vous me mettez dans un cruel embarras ma . . . madame.

— C'est vous qui vous y êtes mis, dans l'embarras . . . quand on ne peut pas la payer, on n'accepte pas l'hospitalité des gens . . . Je veux vous en tirer tout de même de cette fâcheuse situation . . . avec nous . . . malgré tout le mal que vous m'avez fait . . . Pauvre Rius !

— Ah ! je reconnais-là la bonté de votre cœur, ma tan . . . madame ; soyez persuadée que . . .

— Il ne s'agit pas ici de bon cœur . . . le cœur n'a rien à voir là-dedans . . . je sais que je l'ai trop bon . . . et qu'on en abuse ; non, il ne s'agit pas de ça, mais de règlement de compte . . . Nous disions que vous nous devez quatorze cents francs . . . c'est bien quatorze cents ?

— Oui, parfaitement, ma tan . . . madame.

— Etes-vous sûr qu'il n'y a pas quelques francs de plus ?

— Peut-être bien, ma . . . madame ; vous savez que je ne compte pas.

— C'est un tort. Baste ! ce n'est pas quelques francs de plus ou de moins qui m'enrichiront ou m'appauvriront . . . ni vous non plus, n'est-ce pas ?

— En effet. Quand on se noie peu important quelques mètres de plus ou de moins de profondeur d'eau !

— C'est cela. . Eh bien, pour en finir, donnez-moi trois de vos Nimbofuge. Vous voyez que je ne vous mets pas le couteau sur la gorge ; que je n'exige pas de vous l'impossible. Vous n'avez à m'offrir que des valeurs...aléatoires... je les accepte, je m'en contente... j'en cours le risque... et je vous tiens pour quitte envers nous.

— Prenez-les, ma tan...madame, prenez-les, et croyez bien que je me regarderai toujours comme votre obligé, et que ma reconnaissance...

— Ne parlons pas de reconnaissance ; voyez-vous, moi, je ne crois pas à cette machine-là ; je suis payée pour ne pas y croire : je n'ai fait que des ingrats toute ma vie.. Il vous en reste neuf... ça vous fera encore une jolie petite somme quand elles seront en hausse.

— Je les donnerais bien volontiers pour le prix qu'elles m'ont coûté, allez.

— Ah ! vraiment?... Si j'avais de l'argent mignon,.. quel dommage!... Je vais en parler à Philéas. Attendez-moi.

A ses trente Nimbofugeelle joignit les trois prises en paiement de ma dette, enferma le tout dans un mouchoir et me laissa seul, la belle âme !

Peu d'instants après la bonne vint me remettre une lettre apportée à l'instant par le facteur.

O joie ! ô éivrement ! ô délire ! ô épanouissement divin de l'âme ! ô volupté incommensurable de tout mon être ! ô tremblement ineffable de tout ce qui vibre dans l'homme ! Je ferme les yeux éblouis, aveuglés par la [fulguration d'un soleil de gloire qui surgit tout-à-coup devant moi.

Ah ! lecteur ! ah ! lectrice !... pardonnez-moi ; si vous saviez...

Mes oreilles bourdonnent assourdies, brisées par le bruit

des applaudissements frénétiques d'une foule enthousiasmée.

Je vois, je vois enfin palpiter, se mouvoir, vivre, agir dans les splendeurs des décors, sous les feux d'une salle éclairée à giorno, les héros animés par ma volonté, enfantés par mon *génie* ! Oui, au milieu d'un religieux silence comparable au calme de la nature avant le fracas des tempêtes, j'entends *Ramsés Méïamoun* scander de sa voix vibrante mes alexandrins sonores comme le clairon, retentissants comme l'éclat du tonnerre, enlevants comme le souffle de l'archange.

La joie m'inonde, m'étouffe, m'écrase.

La gorge brûlante, desséchée, serrée par l'émotion, le front en feu, le cœur en tumulte, je parcours ma chambre, léger, soulevé, les prunelles rivées sur la lettre que je tiens en l'air, devant moi, comme le Pontife tient l'encens destiné aux dieux.

A l'un des angles de l'enveloppe, un grand timbre noir, — plus brillant à mes yeux que l'astre radieux, — porte ces deux mots magiques :

COMÉDIE FRANÇAISE

Ah ! Richard ! rappelle-toi... « Tu ne perceras pas... »

Ah ! Madame Rognard. . « Comptez là-dessus et buvez de l'eau... »

Eh bien, j'y compte sur mon *Ramsès* ; j'y compte et sans boire d'eau. Je m'énivre de nectar, je dévore l'ambrosie du succès, de la gloire, du triomphe éclatant de la Muse, de la Muse bien-aimée.

Je déchire l'enveloppe, je déplie la lettre et, avide affamé, le cœur bondissant, l'œil trouble, je lis :

« Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que
« dans sa séance du 12 juillet, le Comité d'Adminis-
« tration du Théâtre-Français a pris connaissance

« du rapport fait par le Comité d'examen sur votre
« drame intitulé : Ramsès Méïamoun.

« J'ai en même temps le... »

Je n'y vois plus ; l'émotion est trop violente ; mon cœur cesse de battre, mes jambes faiblissent et, comme Dante, je tombe :

Come corpo morto cade. (comme tombe un cadavre).

Je dûs probablement rester assez longtemps sans connaissance, car quand je revins à moi, la nuit tombait déjà. Madame Rognard est-elle revenue pendant mon évanouissement? je l'ignore.

Ce que je sais, c'est que, me relevant en hâte, l'esprit encore troublé, je pris la porte, puis l'escalier, que je descendis à grandes enjambées. Dans ma course folle, je faillis renverser un facteur du télégraphe qui montait.

— Pardon, mon ami.

— De rien... Monsieur Achillé Diffus, s'il vous plait!

— C'est moi.

— Un télégramme, veuillez signer le reçu.

Il me présente, un crayon ; je signe ; il descend ; moi j'ouvre l'enveloppe bleue à la lueur trouble de l'escalier.

Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! c'est trop pour un seul jour,

Mon frère est tombé de cheval ; il a la tête fendue et trois côtes brisées ! Accourez, ajoute le télégramme.

Je reprends ma course. En tournant l'angle de la rue, je me trouve face à face avec monsieur Rognard.

— Où courez-vous ainsi affolé, Achille ? demande-t-il.

— A Marseille, mon oncle.

— Farceur ! Prenez mon bras, mauvaise tête ; il ne faut pas, parce que Martiale, dans un moment d'humeur, vous a dit :

— Mon frère a besoin de moi ; il faut...

— Pas d'excuses ; venez, allons, venez donc, mauvais plaisant.

— Je ne suis pas d'humeur à plaisanter. Tenez, lisez ce télégramme.

— Ah ! bigre ! bigre ! c'est différent : je suis désolé. Alors, bon voyage et prompt retour. Pauvre garçon ! il s'en tirera, espérons-le... Embrasse-moi, Achille.

Nous nous serrâmes dans les bras l'un de l'autre, puis je repris ma course vers le faubourg du Roule.

Monsieur Rognard courant après moi m'appelle. Je m'arrête. Il est près de moi et me dit :

— Avez-vous de l'argent, Achille ?

— Je me fouille précipitamment.

— Oui, mon oncle, j'en ai.

— Assez pour le voyage ?

— Oui.

— Bien sûr ? voyons voir ton porte-monnaie.

— Mais...

— Achille, suis-je ou ne suis-je pas votre oncle ? Comment ! c'est avec dix francs soixante et dix centimes que...

— J'ai d'autres ressources ; d'ailleurs j'irai en troisième.

— On ne vas pas de Paris à Marseille avec dix francs quatorze sous, même en troisième, même en patache. Quant à vos ressources, je crois les connaître ; votre montre n'est-ce pas ?

— Oui, un bijou de famille, qui vaut...

— Ton bijou de famille est bien où il est ; il faut l'y laisser... Ah ! bigre ! bigre ! bigre ! je n'ai sur moi que soixante et dix francs... prends-les, tiens. Tu vas m'attendre un instant ; je monte à la maison et je reviens... à moins que Martiale...

— Cette somme est plus que suffisante, mon oncle. Merci. J'ai laissé sur la table de ma chambre neuf actions de la Nim....

Il me ferma la bouche avec sa main et dit d'un ton de fâcherie amicale :

— Depuis quand suis-je prêteur sur gage, monsieur ?

— Mais, mon oncle...

— Va-t'en, tiens, mauvais garçon ! Tu as juste le temps d'arriver à la gare pour prendre le train de neuf heures trente-cinq. Donne-nous des nouvelles dès que tu auras vu ton frère. J'espère qu'elles seront rassurantes. Et ta malle ?

— Je l'ai laissée chez vous.

— Tu la recevras en même temps que tes Nimbofuge. Adieu, mon enfant. Je t'ordonne de prendre les secondes, entends-tu ? je te l'ordonne. Allons, embrasse-moi. Encore adieu, Achille, et reviens-nous bien vite.

Après une dernière et énergique poignée de main, il tourna vivement le coin de la rue, reniflant très-fort pour déguiser un commencement de violente émotion qui l'avait gagné, le cher bon oncle.

VI.

Tout ému, tout bouleversé de ce qui m'arrive depuis la veille, je prends ma course vers la gare de Lyon. Chemin faisant, l'image de l'abat-jour vert se dresse devant moi. J'achète le *Figaro*. Il annonce bien la subite disparition du notaire Longebarre. Je n'avais donc pas rêvé ! L'abat-jour vert, le trou noir sont donc une fantasmagorie, un mensonge, un... un caprice inexplicable de mademoiselle Rognard ? Je l'ai donc vue telle qu'elle est réellement, telle que je voudrais la voir toujours : splendidement belle dans sa gravité de statue. Mais, alors, pourquoi cet abominable auvent de taffetas couleur épinards ? Pourquoi ce hideux tunnel qui la défigurent ? Mystère ! mystère ! Il y a foule à la gare. Les voyageurs se pressent, se bousculent aux guichets. Les petites valises et les cannes s'enfoncent brutalement dans les côtes.

J'allais me retirer après avoir pris mon billet pour Marseille, quand quelqu'un qui était derrière moi me dit tout bas :

— Soyez assez bon, monsieur, d'en prendre un pour moi, pour Lyon.

En même temps, une main correctement gantée de chevreau noir passant par dessus mon épaule me présentait un billet de cinq cents francs.

Je tournai à demi la tête pour voir la personne qui me parlait. C'était une dame de taille élevée, tout de noir vêtue. Je ne pus qu'entrevoir les traits de son visage, cachés qu'ils étaient par les plis d'un épais voile de crêpe noir ; ils me parurent quelque peu accentués, hommasses. Sous son grand châle de deuil elle dissimulait mal une sacoche de cuir noir chagriné, à fermoir de métal blanc, assez volumineuse. Je pris le ticket pour Lyon et le remis à la dame avec la monnaie. Elle me remercia d'un signe de tête et alla se perdre dans la foule.

Le compartiment dans lequel j'étais monté fut bientôt au complet. Nous n'étions que des hommes. Chacun prit sa place avec cette nuance d'embarras et de gaucherie que l'on éprouve généralement en présence de gens qui nous sont inconnus. J'avais un coin, je m'y enfonçai sombre et rêveur.

A peine étions-nous sortis de la gare que déjà deux ou trois voyageurs bâillèrent à se décrocher la mâchoire, d'autres dormaient déjà ou se disposaient à dormir.

Malgré mes préoccupations, le sommeil me gagna. Je m'y livrai sans résistance. Néanmoins, j'entendais vaguement ce qui se disait autour de moi entre deux voyageurs assis vis-à-vis l'un de l'autre.

Un petit homme sec, pâle, malingre, au regard très-vif, que j'avais particulièrement remarqué, disait à la personne qui était à ma gauche :

— Ne trouvez-vous pas, monsieur, que les voyages de nuit sont assommants sur nos lignes françaises ?

— En effet, monsieur, eu effet.

— On est enfermé dans son compartiment comme une huitre dans sa coquille ; pas moyen de faire un mouvement. En Amérique, il n'en est pas ainsi...

— Oui, j'ai entendu dire qu'il y a un long promenoir dans les trains américains, un long promenoir.

— Et un restaurant et, même, une salle de jeu, voire une bibliothèque, ce qui ne laisse pas d'être fort distrayant.

— Sans doute, sans doute.

— Décidément, nous manquons de distractions, ici.

— Je suis de votre avis, monsieur, de votre avis.

— Sans être trop curieux, monsieur va loin ?

— Je m'arrête à Tonnerre où j'ai ma famille et mes ateliers. Et vous, monsieur ?

— Moi, je vais jusqu'à Lyon. J'y commandite une maison de soieries.

— Belle ville, monsieur, belle ville. N'étaient les brouillards du Rhône et de la Saône qui la déparent...

— Ce train ne marche pas ! Nous n'arriverons jamais...

Si, pour tuer le temps, nous en taillions un ? qu'en pensez-vous, monsieur ?

— Mon Dieu, pour vous être agréable, je ne dis pas non ; seulement les cartes font défaut.

— Je crois en avoir un jeu sur moi.

— Alors, je suis votre homme. Mais nous ne sommes que deux, et à deux, vous comprenez que le bac...

Je crus entendre en ce moment d'autres voix se mêler à la conversation, et je m'endormis tout-à-fait.

A un moment donné, le bruit des voix était si fort qu'il troubla mon sommeil. Une violente discussion politique était sur le tapis.

La voix glapissante du petit monsieur qui avait proposé d'en tailler un, disait :

— Je soutiens, moi, que votre Mac-Mahon est un mufle, comme le petit Thiers, et que Léon est un grand homme.

— Vous voulez dire un gros homme, répliqua mon voisin qui allait à Tonnerre ; un gros homme, monsieur.

— Tout gros qu'il est, il a sauvé la France, entendez-vous ? Sauvé la France.

— En s'enrichissant à ses dépens, monsieur, à nos dépens.

— Ses appointements de ministre de la guerre, de chef suprême de la défense nationale...

— Ont fait des petits, beaucoup de petits, monsieur.

— Vous insultez Gambetta, vous m'insultez aussi, *monsieur* ! Je dis monsieur, car, quiconque insulte Gambetta n'est pas digne du titre de citoyen, et m'insulte, moi, son ami.

— Montereau ! six minutes d'arrêt ; cria un employé de la gare en ouvrant la portière du wagon.

Le petit monsieur ajouta en se levant courroucé :

— Vous n'êtes qu'un bonapartiste, un légitimiste, un prussien, monsieur, un clérical !

— Monsieur, s'exclama mon voisin indigné, monsieur ! je ne souffrirai pas que...

Il y eut une bousculade. Tous les voyageurs descendirent précipitamment, sans s'inquiéter du monsieur qui allait à Tonnerre et qui se débattait au fond du wagon.

Je l'aidai à se relever.

— Les voyageurs, en voiture ! cria l'employé.

Les portières se fermèrent avec fracas, le train reprit sa course. Nous n'étions plus que deux dans le compartiment.

— A-t-on jamais vu ! s'écria mon voisin, en soufflant de colère. Non content de m'avoir gagné dix louis, ce malotru

m'insulte encore ! Oh ! ces républicains ! Vous n'êtes pas de leur bord, j'ose croire, jeune homme ? de leur bord ?

— Je ne m'occupe pas de politique, monsieur.

— Permettez-moi de vous féliciter ; la politique, voyez-vous, est la peste des sociétés, ce sera leur perte, car... Ah ! mon Dieu ! ah ! mon Dieu ! je .. je...

Il se tut. Debout, effaré, il fouillait fiévreusement toutes ses poches. Il se baissa, palpa le fond du wagon, explora le dessous et le dessus des sièges, les filets, avec une sorte de frénésie, puis, tout-à-coup, il s'affaissa comme une masse inerte en murmurant d'un accent rauque :

— Je... je suis volé ! je suis volé ! Soixante-quinze mille francs, touchés aujourd'hui à la Banque... la dot d'Edmonde ! amassée sou à sou, à la sueur de mon front... O mon Dieu ! O mon Dieu !.. Je les avais là, dans la poche de ma redingote... une liasse de soixante-quinze billets de mille. C'est cet homme, ce sont ces hommes qui ont fait le coup... Ils ont dû me suivre... O mon Dieu ! O ma pauvre enfant ! Tout était prêt... c'était pour après-demain... Et lui, le fiancé, qui a pris des engagements afin d'étendre son commerce comptant sur cet argent... Mon Dieu ! mon Dieu ! quelle ruine ! Pauvres enfants ! pauvres nous... Au voleur ! au voleur ! arrêtez-les... Gendarmes, arrêtez-les.

Sa voix se perdit dans le bruit de tonnerre du train. Il recommença à se fouiller, à fureter partout. Recherches vaines.

Il s'assit de nouveau, la tête dans ses mains et se prit à pleurer à sanglots. C'était navrant. Je ne savais que dire ni quelle contenance tenir. Un homme qui pleure est le plus déchirant des spectacles.

— Monsieur, fis-je très ému, après un long silence.

Il se leva comme lancé par un ressort, bondit vers moi, appuya ses deux mains sur mes épaules comme pour me tenir en respect, approcha son visage tout près du mien, plongea ses yeux dans mes yeux, les y tint fixés avec une

persistance intimidante, puis, après un instant, il se redressa tout-à-coup et, me tendant la main :

— Pardon ! pardon, mon enfant, dit-il, et il se rassit en sanglotant.

J'étais indigné et touché tout à la fois. Dans son désespoir, ce pauvre homme m'avait évidemment soupçonné d'être son voleur ou le complice de ses voleurs. Les excuses qu'il venait de me faire avaient été exprimées d'un accent si profond, si pénétré, si honteux, que je n'eus pas le courage de me fâcher. Toutefois ne voulant pas être mêlé à une affaire qui devait nécessairement retarder mon arrivée à Marseille, — j'avais trop hâte de me trouver auprès de mon malheureux frère, — je résolus de planter là mon compagnon en changeant de wagon à la station prochaine, où, d'ailleurs nous arrivions, car le convoi ralentissait sa marche et la locomotive lançait dans l'air silencieux de la nuit des coups de sifflets stridents. Bientôt, en effet, des voix maussades annoncèrent :

— Laroche ! cinq minutes d'arrêt.

— Je descends ici, me dit précipitamment mon compagnon de route ; je vais faire ma déclaration au commissaire ; peut-être serais-je assez heureux pour faire arrêter mes voleurs et ravoir mon pauvre argent. Vous voudrez bien être mon témoin, n'est-ce pas, monsieur ?

Sans me donner le temps de répondre, il s'élança dehors et se mit à courir.

Il y eut un mouvement de va et vient. Plusieurs personnes entrèrent dans le compartiment que j'occupais.

Tandis que je discutais avec moi-même si je descendrais ou ne descendrais pas, hésitant entre le oui et le non, le train se remit en marche.

Mon cœur se serra ; je ressentis comme un remords. . .

Longtemps après, mes regards se portèrent curieusement sur mes nouveaux compagnons. Les sièges étaient occupés par quatre messieurs et trois dames. Une de celles-ci,

assise à côté de moi, était vêtue de noir. Je la reconnus pour être la personne qui, à Paris, m'avait prié de prendre un billet pour elle. Son sac de chagrin à fermoir blanc était posé sur ses genoux, retenu par ses deux mains toujours gantées correctement de noir. Malgré la chaleur, le voile de crêpe tombait jusqu'au bas de sa poitrine. Là-dessous la pauvre dame devait étouffer. Le corps penché en arrière, elle paraissait dormir, comme dormaient sans doute, les autres voyageurs.

Ne pouvant retrouver le sommeil et n'ayant pas un livre, pour me distraire, je relus le *Figaro* depuis le titre jusqu'à la dernière ligne des annonces, y compris les cours de la bourse et le pompeux éloge de la société la Nimbofuge. Ayant achevé cette lecture aussi peu instructive que peu fortifiante, je tirai de ma poche tout ce qu'il y avait de papiers. Ce fut d'abord le télégramme, cause de mon départ précipité de Paris. Pauvre cher frère ! en quel état allais-je le trouver ? La teneur du télégramme m'épouvantait, car chaque mot en était lugubre.

« Votre frère fait chute de cheval. Blessure tête, côtes brisées. Donne inquiétudes sérieuses.— Proviseur Lycée. » Ah ! combien le temps me semblait long ! et combien peu rapide était la marche du train ! Machinalement je dépliai la lettre dont mon évanouissement avait interrompu la lecture. Vous savez bien ? la lettre portant le timbre de la Comédie Française ? Malgré mes angoisses, peut-être même à cause de mes angoisses, je la relus attentivement, posément... avec de violents battements de cœur et de grosses larmes pleins les yeux. Je la sais par cœur, cette lettre ; jamais elle ne s'effacera de ma mémoire. J'en vois toujours les alinéas et l'élégante cursive. La voici dans toute son intégrité.

« Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que dans « sa séance du 12 juillet, le Comité d'Administration du « Théâtre-Français a pris connaissance du rapport fait

« par la Commission d'examen sur votre drame intitulé
« — RAMSÉS MÉIAMOUN.

« J'ai en même temps... » Ici j'avale péniblement ma salive et je sens à la gorge une violente constriction. « J'ai
« en même temps... » O mon Dieu, donnez-moi la force
d'aller jusqu'au bout. « J'ai en même temps le regret de
« vous annoncer que le Comité s'associant aux conclu-
« sions de ce rapport, n'a pas cru devoir réserver votre
« ouvrage pour l'envoyer devant le Comité de Lecture... »
Ma main gauche est violemment crispée dans mes che-
veux. Quel effondrement !

« Je tiens le manuscrit à votre disposition... »

Rêves dorés, illusions rayonnantes, espoirs éivrants,
Muse radieuse, mirages étincelants des jeunes et fraîches
années, tout s'est effondré dans un gouffre noir, dans les
ténèbres d'un abîme d'où jamais, jamais ils ne ressorti-
ront !

Et maintenant devinez-vous pourquoi ô lecteur, revenu
de mon évanouissement, je descendais quatre à quatre
l'escalier de la maison Rognard ?.. Non ?.. Eh bien, sans
le télégramme venant m'annoncer la chute de mon frère,
à cette heure... non, à cette heure, je n'entendrais
pas crier :

— Tonnerre ! cinq minutes d'arrêt.

AMROUN.

(A suivre.)

Le Secrétaire : H. MATABON. | Le Secrétaire-adj. : L' DE GAVOTY.

Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE 39.

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC

VIII

LE CARDINAL BICHI

ÉVÊQUE DE CARPENTRAS

LETTRES INÉDITES ÉCRITES A PEIRÉSC

(1632-1637)

Suivies de diverses lettres adressées au même savant, relatives au Comtat Venaissin et à la principauté d'Orange.

PREMIÈRE PARTIE

LETTRES DU CARDINAL BICHI

AVERTISSEMENT

Le cardinal Bichi a deux grands mérites à mes yeux, sans parler de tous ses autres mérites : il a beaucoup aimé la France et beaucoup aimé Peiresc. A ce double titre il m'a paru digne d'occuper une place dans la galerie où j'ai déjà réuni plusieurs des correspondants de l'illustre conseiller au Parlement de Provence et où, si mes forces ne trahissent pas ma bonne volonté, je compte réunir encore une trentaine au moins d'autres hommes d'élite qui furent honorés de la confiance et de l'affection de mon héros (1).

(1) Parmi ces hommes d'élite je citerai : Salomon Azubi, rabbin de Carpentras ; Boniface Borrilly, l'antiquaire d'Aix ; les Bourdelot (oncle et neveu) ; l'historien languedocien Guillaume de Catel ; les frères de Chasteuil-Galaup ; le genevois Elie Diodati ; André Duchesne, le père de l'histoire de France ; les frères Dupuy ; Gassendi ; le cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse ; les frères de Maran ; l'helléniste Jacques de Maussac ; le père Mersenne ; Charles de Montchal, archevêque de Toulouse ; Gabriel Naudé ; l'orientaliste nimois Samuel Petit ; les frères Ranchin (de Montpellier) ; Tristan de Saint-Amant ; le numismate parisien J.-M. Suarès, évêque de Vaison ; Palamède de Fabri, sieur de Valavez, de Valois, etc.

Je reproduirai d'abord une courte et excellente notice sur le cardinal Bichi, tirée d'un précieux manuscrit conservé dans la bibliothèque d'Inguibert (sous le n° 530) : *Histoire du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, par Joseph FORNÉRY (1). A la suite de cette notice, je donnerai quelques extraits de divers autres recueils qui la compléteront sur divers points et qui aideront le lecteur à attendre le travail définitif qu'un jour ou l'autre l'on consacrerà, soit dans la patrie réelle du cardinal Bichi, soit dans sa patrie adoptive, à un des hommes les plus distingués du XVII^e siècle (2).

(1) Voir les détails donnés, par feu M. Lambert, sur les trois volumes in-folio dont se compose ce manuscrit, dans le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras* (tome I, 1862, p. 336-388). Consultez l'article *Fornéry* du *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse* par le docteur BARJAVEL (tome I, 1841, p. 498-500). Le recueil de Fornéry fournirait de nombreuses et importantes additions à une nouvelle édition du *Gallia Christiana*.

(2) Aucun travail spécial sur Bichi n'est mentionné dans la *Bibliographie biographique* d'Edouard-Marie OETTINGER (Leipzig, 1850). Nos recueils biographiques l'ont presque tous oublié. Dans la plus complète édition du *Moréri* (1759), il n'a obtenu qu'un article de cinq lignes bien comptées. La *Biographie Michaud* ignore son existence, et la *Nouvelle Biographie générale* ne le connaît pas davantage. L'auteur de la monographie qui vengera Bichi de tant d'injustes dédains trouvera beaucoup de lettres de lui dans les archives du Ministère des affaires étrangères. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les archives du Vatican doivent contenir aussi beaucoup de documents écrits ou dictés par l'habile diplomate.

ALEXANDRE BICHI (1)

Alexandre Bichi né à Brême (2), mais d'une famille très illustre de Sienne, était évêque d'Isola en Calabre (3), lorsque le pape Urbain VIII le transféra à l'évêché de Carpentras le 8 septembre de l'an 1630. Bichi partit incessamment d'Italie pour venir à Carpentras. Etant arrivé à Cavaillon (4), le 29 octobre, il écrivit à Raimond Vilhardi, archidiacre et grand vicaire de l'Eglise de Carpentras, qu'il le faisait son procureur pour prendre en son nom possession de cette Eglise dont il lui en envoyoit la bulle. Cette possession fut prise le lendemain 30 octobre. Avant que de partir de Rome, le Pape l'avoit déclaré Nonce auprès de Louis XIII, roi de France. On lui donna ce titre dans cette prise de possession. Il ne résida alors qu'un mois à Carpentras. Ensuite il alla à Paris où il s'attira bientôt l'estime du Roi et du cardinal de Richelieu par son habileté et par son attachement aux intérêts de la France (5).

(1) Tome II, histoire ecclésiastique, t° 302-306.

(2) La date de la naissance n'est pas indiquée ici, mais elle est indirectement indiquée plus loin, Fornéry nous rappelant que le cardinal Bichi mourut en 1657, âgé de 61 ans, ce qui le fait venir au monde en 1596.

(3) Depuis le 5 mai 1628.

(4) Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avignon, à 27 kilomètres de cette ville.

(5) Le nom du cardinal Bichi revient bien souvent dans les huit volumes des *Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* publiés par M. Avenel. Richelieu, écrivant, en décembre 1636, à Mazarin, alors à Rome (tome V, p. 706), s'exprime ainsi sur Bichi : « Vous sçavez comme j'aime mon dict sieur le Cardinal; je ne me sentiray pas peu vostre obligé si vous accommodés cette affaire en sorte que luy et son frère soient satisfaits de M. le Mareschal d'Estrées, qui assurément les servira ». En juin 1637, Richelieu (tome V, p. 1039) réclame la protection de Bichi pour Abra de Raconis, nommé évêque de Lavaur, au sujet des frais de cette nomination. Le 10 septembre 1638, il recommande (tome VI, p.158) l'évêque de Carpentras à Chavigny pour le jour où quelque abbaye deviendra vacante. Le 20 mars 1639 (tome VI, p. 358), Richelieu prie Bichi d'intervenir à Rome en faveur de Mazarin « sujet si digne du cardinalat ». Dans ce même tome VI, on trouve Bichi mêlé (p. 623, 638, 654, 655) à diverses affaires (Brisach, cardinal de La Valette, nonce Scoti). Richelieu était si bien disposé pour le cardinal Bichi, que, le 8 février 1638 (tome VII, p. 184), ayant appris (c'était un faux bruit) qu'un certain abbé des Maretz venait de mourir, il s'empressa de donner à l'évêque de Carpentras le bénéfice dont cet abbé jouissait, le prieuré du Saint-Esprit « qui vaut 10,000 livres de rente ». Le 25 octobre 1640 (tome VII, p. 1047), Richelieu appelait l'attention de Bichi sur la satisfaction que Louis XIII attendait pour l'assassinat de Rouvray, assassinat (1639) qui mit tant de trouble dans les relations entre la cour de Paris et la cour de Rome.

Louis XIII, qui récompensait largement les services qu'on lui rendoit, lui donna l'abbaye de Saint-Pierre en Lorraine (1) et celle de Montmajour d'Arles. Ce prince enfin pria le Pape d'accorder le chapeau de cardinal à Bichi à sa première promotion, ce que le Saint-Père fit à celle du 28 novembre de l'an 1633 (2) et lui donna le titre de Sainte-Sabine. Le Roi le déclara aussi comprotecteur (3) de la nation française.

Après quatre années de nonciature en France, Bichi vint résider à son église de Carpentras jusques à l'an 1637 qu'il alla à Rome recevoir le chapeau de cardinal. La cérémonie fut faite le 2 avril de cette année et bientôt après il reprit le chemin de Carpentras où il arriva aux acclamations des habitants de cette ville, qui lui firent toujours tous les honneurs possible.

Quoique cette Eminence fût continuellement employée par le Pape et tantôt par le Roi de France à des négociations très épineuses, et que par conséquent il fit peu de séjour à Carpentras, il ne laissa pas que de faire abattre l'ancien palais épiscopal et de faire bâtir le superbe palais à la moderne et d'un très bon goût qu'on voit aujourd'hui attenant à son église cathédrale (4). Les grandes dépenses qu'il fit pour cela ne l'empêchèrent pas d'embellir son

(1) Saint-Pierre du Mont, au diocèse de Metz.

(2) Le *Moréri* met cette nomination en 1634 et cela deux fois, à l'article *Bichi* et à l'article *Cardinaux* (septième promotion d'Urbain VIII, t. III, p. 231). Le *Gallia Christiana* (tome I, col. 913) donne la même date que Fornéry.

(3) Une singulière faute d'impression a fait dire aux rédacteurs du *Dictionnaire de Moréri*: « puis fut comme protecteur de France ». Voir dans le recueil d'Aubery (tome V, p. 542) une lettre de félicitation de Richelieu à Bichi, à l'occasion de l'envoi du brevet de la comprotection de France. Ce recueil renferme plusieurs lettres du grand ministre à l'évêque de Carpentras qui n'ont pas été réimprimées par M. Avenel. Bichi remplaçait le cardinal de Savoie, devenu comprotecteur d'Espagne.

(4) Voici comment le *Gallia Christiana* loue la générosité quasi royale avec laquelle Bichi construisit un nouveau palais épiscopal : « *Palatium episcopale temporum injuria deformatum destruxit, et regia pene munificentia a fundamentis erigi curavit, ejus potius fundator quam instaurator.* » On trouvera plus loin divers détails sur la reconstruction tant vantée par les auteurs du *Gallia Christiana*.

église. Il fit changer les autels des chapelles et les fit mettre en face vis-à-vis ceux de l'autre côté de la nef. Le maître-autel qui étoit au fond du chœur fut placé entre le presbitère et le chœur. Il fit faire deux tribunes dans le presbitère à celle du côté de l'Épître. Il fit transporter les orgues qui étoient au milieu de l'église. Ces tribunes furent ornées de tableaux et de dorures. Il fit vôtter toutes les tombes. C'est en faisant ce travail qu'on trouva un lézard d'une grosseur prodigieuse, car il étoit aussi gros qu'un cochon de six mois (1). Enfin, pour la commodité du peuple, il fit faire autour des chapelles des ban^z de bois noyer.

Les négociations où il étoit employé l'obligeoient à faire de fréquents voyages (2). Il alla à Paris en 1639. Louis XIII, qui avoit confiance en lui, l'envoya en Italie l'an 1643 (3)

(1) J'ai appelé sur cet étrange reptile l'attention des lecteurs de la *Provence historique illustrée* (n° 6). Je demande là si le lézard en question est bien authentique et n'est pas quelque parent éloigné des fantastiques animaux qui figurent dans les vieilles légendes. — Ajoutons qu'en déplaçant les dalles de la cathédrale, on trouva (1642) le cadavre d'une femme qui, quoique inhumé depuis longtemps, ne présentait aucune apparence de corruption. Voir le traité du Père Th. Raynaud : *De incorruptione cadaverum occasione demortui feminei corporis post aliquot sæcula incorrupti, nuper refoss. Carpentoracti* (Avignon, chez Jacques Bramereau, 1645, in-8°; Orange, chez Édouard Raban, 1654, in-8°) et dans le XVII^e volume in-f° des œuvres complètes du fécond, autant que singulier érudit (Lyon, 1665). A défaut du traité même, voir les détails fournis à ce sujet par le docteur Barjavel (article *Raynaud*, p. 306, 307) et par les pères de Backer et Sommervogel (*Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, tome III, in-f°, colonne 66). Bichi fut obligé d'intervenir pour calmer les esprits des habitants de Carpentras surexcités par la découverte d'un cadavre si merveilleusement conservé.

(2) On aurait même désiré qu'il en fit de plus fréquents encore, car nous lisons dans un *Mémoire pour les affaires de Rome* rédigé par Richelieu en février 1639 (*Recueil Avenel*, tome VI, p. 289) : « On estime à propos que M. le cardinal allast presentement à Rome, où son voyage ne pourroit qu'estre tres utile au public et agreable aux cardinaux neveux (les cardinaux Antoine et François Barberin) et au Pape. » A propos de voyages et de Richelieu, rappelons, d'après Michel Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, tome IV, p. 201), qu'en 1632 le nonce Bichi accompagna le premier ministre de Louis XIII en Languedoc et en Guyenne.

(3) Bichi avait dû faire un autre voyage en Italie quelques mois auparavant, car M. Avenel cite (tome VI, p. 572) une lettre de M. d'Amontot, envoyé de France à Gènes, lequel écrivait d'Aix, le 21 janvier 1642, à Mazarin, alors auprès de Richelieu : « Le cardinal Bichi a passé icy, il m'a fort parlé des affaires de Gènes, et de la conduite que j'y dois tenir. »

pour offrir la médiation de la France au Pape et aux princes ligués contre ce Pontife, au sujet de Castro. La guerre étoit fort vive et les peuples d'Italie souffroient beaucoup. C'est dans cette négociation où son habileté et sa prudence parurent avec éclat. Il parvint à être seul médiateur de ce différend. On ne sauroit croire combien d'allées et de venues il employa auprès de ces princes pour concilier leurs divers intérêts et les engager à terminer cette guerre par un traité de paix qu'il dicta et qui eut son exécution à la satisfaction des parties (1), ce qui mit le comble à sa louange et augmenta fort sa réputation. Elle étoit si bien établie, que la cour de France, durant la minorité du roi Louis XIV, ne crut pas trouver une personne plus propre que lui pour appaiser les troubles qui régnoient en Provence. Il eut commission d'y aller en 1649 en qualité de médiateur. Etant arrivé à Aix, il ménagea si bien les esprits du peuple et de ceux qui le soutenoient, qu'il parvint à leur faire mettre bas les armes et fit leur accord avec le comte d'Alais (2).

Il ne fut pas si heureux à pacifier les troubles d'Avignon en 1652. Le peuple et la noblesse, chacun de son côté, avaient poussé les choses aux dernières extrémités. Il eut beau faire, il ne put pas manier le peuple d'Avignon comme il avoit fait celui d'Aix, ce qui fit qu'il pencha trop pour la noblesse. Au moins il fut accusé de partialité, et on fit entendre au pape Innocent X que Bichi étoit un

(1) Fornéry renvoie (en note) à l'*Histoire de Venise* de Bapt. Nanni, tome IV. A mon tour, je renverrai au *Mercure* de Vittorio Siri, où l'on verra le récit complet (tome IV, 1^{re} partie, p. 451 et suiv.) des négociations de Bichi. Tous les historiens de Louis XIII, Le Vassor, le P. Griffet, M. Bazin, ont rendu hommage à la prudence et à l'habileté de notre plénipotentiaire.

(2) Sur cet accord, qui a été surnommé la *paix Bichi*, on pourrait citer l'*Histoire d'Aix* de Pitton, celle de Haitze (en cours de publication), les *Mémoires* de Régusse et bien d'autres livres du XVII^e siècle. Je me contenterai de mentionner le dernier en date des ouvrages consacrés à l'histoire de la fronde provençale : *Relation des troubles occasionnés en Provence par l'établissement d'une chambre semestre et du mouvement dit le Sabre, publiée d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque Méjanès* par M. Albert SAVINE (Aix, 1881, grand in-8°, p. 61-64).

obstacle à l'accommodement. Quoique dans le fond cela ne dût pas être véritable, le Pape ne laissa pas que de l'appeler à Rome en 1654 par un bref, où, sous prétexte d'être informé de sa propre bouche du détail de tous ces désordres et de leur cause, le Saint-Père le retint honorablement assez longtemps, et Bichi qui se sentoit déjà vieux prit de lui-même la résolution de finir ses jours à Rome. Il se choisit un coadjuteur pour son évêché de Carpentras : ce fut l'évêque de Cavaillon (1). Bichi mourut le 24 mai (2) de l'année 1657, âgé de 61 ans. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Sabine, qui étoit celle de son titre, avec son frère Caelio Bichi, auditeur de Rotte. On fit graver sur son tombeau l'épithaphe que l'on trouvera ci-après (3).

Le cardinal Bichi avoit un vaste génie et on ne doute pas qu'après la mort du cardinal de Richelieu il n'eût eu la place de premier ministre, si Mazarin qui se trouva sur les lieux ne l'eût obtenue par sa souplesse et par ses intrigues (4).

(1) Louis de Fortia, qui lui succéda sur le siège de Carpentras (1657-1661). Voir sur ce prélat une notice de Fornéri dans la partie du tome II réservée aux évêques de Cavaillon (n° 401). Consultez *Gallia Christiana* (tome I, col. 914).

(2) D'après le *Dictionnaire de Moréri*, le 25 mai. C'est aussi la date indiquée par le *Gallia Christiana* et par l'épithaphe qui s'y trouve reproduite; c'est la date adoptée par M. l'abbé Louis Bertrand (de Saint-Sulpice) dans une savante note sur Bichi, à propos de l'abbaye de Montmajour que ce prince de l'Eglise réforma un peu malgré lui (*Invitus invitam*), en 1639. Voir *Les Prieurs de Sainte-Croix dans L'Aquitaine* du 1^{er} juin 1883, p. 423-434, et dans le tirage à part (Bordeaux, 1881, grand in-8°, p. 47, 48).

(3) Je n'ai pas cru devoir reproduire ce morceau qui est assez long et fort insignifiant. On peut le voir non-seulement dans le *Gallia* déjà cité, mais aussi dans le recueil de Ciaconius : *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et Cardinalium* (Rome, 1677, tome IV, col. 589, 590).

(4) On a de bonnes raisons de croire que jamais la reine-régente n'avoit un seul moment pensé à confier à Bichi le dangereux héritage de Richelieu. Mazarin, dans sa correspondance publiée par M. Chéruel, traite toujours l'évêque de Carpentras en confident et en ami. Voici comment il parle, le 14 février 1643, de ce prétendu rival au père provincial Mazarin, son frère, qui vivoit à Rome (tome I, p. 88) : « Monseigneur le Cardinal Bichi se trouve ici chez moi; il est venu pour remercier Sa Majesté de l'abbaye qui lui a été donnée dernièrement [celle de Montmajour], et pour prendre congé du Roi avant de se mettre en route pour l'Italie : il croit pouvoir le faire promptement, en ayant fait demander la permission à Sa Majesté. » Plusieurs importantes lettres de Mazarin sont adressées à Bichi (tome I, p. 216, du 30 juin 1643; p. 307, du 24 avril 1643; p. 362, du 11 septembre 1643. Cette dernière roulant en entier sur les cabales des importants. La lettre du 24 avril 1643 est particulièrement

Bichi aimait les gens sçavans et il les protégeoit. M. de Marca, nommé à l'évêché de Conserans, ne pouvoit pas obtenir ses bulles à cause de son ouvrage *De la Concorde du Sacerdoce et de l'Empire*, qui avoit déplu à Rome. Bichi, après la mort d'Urbain VIII, sollicita si fort ces bulles auprès d'Innocent X qu'il les obtint (1), mais M. de Marca fut obligé de donner des explications de son livre (2).

flatteuse pour Bichi. Mazarin, qui était l'homme aux compliments, n'en a peut-être jamais adressé autant à personne. Dans cette lettre, Mazarin insiste pour que Bichi ne reprenne pas le chemin du Comtat Venaissin (p. 317) : « Que Votre Eminence me pardonne si je lui dis franchement que les circonstances ne permettent pas qu'elle retourne en ce moment à Carpentras, parce que, la paix entre le Pape et le duc de Parme une fois faite, il est nécessaire qu'elle aille à Rome former un parti pour la France; que Votre Eminence soit sûre que, tant que durera mon crédit, elle servira notre Couronne avec beaucoup d'honneur et d'avantage. » Dans le tome II, nous ne prendrons (car il faut se borner, surtout quand les notes envahissantes menacent de submerger le texte) qu'une citation à une lettre italienne écrite, le 25 novembre 1544, *Al Padre Mazarini, Maestro del Sacro Palazzo* (p. 100) : « *Incorrutissimo, di fede e di zelo incomparabile per questa Corona... io lo tengo per un amico più sviscerato e fidele che io habbi al mondo.* » On voit par cet éloge si ardent de la loyauté, du zèle et de la fidèle affection de Bichi, que Grotius n'avait pas tort, l'année précédente, de présenter l'évêque de Carpentras comme un des plus dévoués partisans de Mazarin (*Epistolæ ineditæ*, p. 72).

(1) Je me reproche de n'avoir pas rappelé l'heureuse intervention de Bichi, dans l'*Avertissement* mis en tête des *Lettres inédites de Pierre Marca, évêque de Conserans, archevêque de Toulouse et de Paris*, etc. (1881, grand in-8°). Il ne faut pas que j'ajoute à ce tort un nouveau tort, en omettant de dire que Bichi ne protégea pas seulement les savants comme Marca, mais encore les poètes comme Nicolas Saboly. On s'étonne de ne trouver dans le *Dictionnaire* du D^r Barjavel, aucune mention de la faveur dont l'auteur des *Noëls* jouit auprès de l'évêque de Carpentras. On lit dans l'*Avant-propos* de *Li Nouvé de Saboly* (réimpression de J. Roumanille, Avignon, 1879) que M^{rs} Bichi aime le jeune Saboly, devina son génie poétique, et le nomma (16 avril 1633) prieur de Sainte-Madeleine, bénéfice attaché au maître-autel de la cathédrale de Saint-Siffrein.

(2) Fornéry n'a rien dit du grand rôle joué par le cardinal Bichi dans les conclaves de 1644 et de 1655. Tous les historiens d'Innocent X et d'Alexandre VII ont signalé ce rôle. Pour ce qui regarde le dernier conclave, j'indiquerai surtout les récits du cardinal de Retz (*Mémoires*, aux années 1654, 1655). L'admirable narrateur mentionne souvent Bichi, qui, comme il le rappelle, était allié à Chigi (le futur Alexandre VII). Quoique, selon sa propre déclaration (*Œuvres complètes*. Collection des *Grands écrivains de la France*, tome V, p. 19), Bichi l'eût traité de haut en bas, et même avec mépris, Paul de Gendy lui donne de grands éloges et le proclame papable, dans ce passage sur la faction de France (p. 39) : « Ce n'est pas qu'elle manquât de sujets, et même capables. Bichi, habile et rompu dans les affaires, y devait tenir naturellement un grand poste. » On peut consulter encore sur Bichi au conclave les *Mémoires* de Gui Jollé et ceux de Goulas. Dans ces derniers mémoires on reproche à

Après avoir mis sous les yeux du lecteur cette notice inédite, je vais en reproduire une autre, beaucoup plus courte, qui a été déjà publiée, mais depuis si longtemps et dans un recueil si oublié, qu'elle est presque aussi peu connue que la précédente. Je la tire de *La Toscane françoise, contenant les éloges historiques et généalogiques des princes, seigneurs et grands capitaines de la Toscane, lesquels ont esté affectionnez à la couronne de France, etc.*, par Messire Jean-Baptiste L'HERMITE DE SOLIERS, dit Tristan, chevalier de l'Ordre du Roy et l'un des gentilshommes servans de Sa Majesté (Paris, Jean Picot, 1661, in-4° dédié à M^{lle} d'Orléans) (p. 175, 176) (1) :

Ce beau feu (pour la France) continue d'échauffer les Siennois, et semble encore avoir repris de nouvelles forces en ces derniers temps, en la personne d'un prince de l'Eglise, du mesme sang de Piccolomini, lequel, ne bornant point ses inclinations par des désirs impuissants, nous a laissé de sensibles marques de la force de son esprit dans les employs et négociations, qu'il a heureuse-

Bichi (tome II, p. 47), d'avoir mieux aimé servir, en cette occasion, l'Italie que la France, mais on ajoute ce correctif qui me semble le plus joli du monde : « Si ce n'est qu'on veuille dire qu'il ne fut pas en son pouvoir. » Puisque nous citons le témoignage de Goulas, ajoutons qu'il raconte (p. 116, sous l'année 1645), que Bichi fit la première ouverture auprès d'Anne d'Autriche et de Mazarin au sujet du rappel de M^{lle} de Montbazou, « la trouvant belle, disaient les gens, et le plus grand ornement de la Cour. » Goulas a voulu décocher une épigramme au cardinal Bichi, mais ne peut-on pas se demander s'il n'y avait pas autant de charité que de bon goût dans les démarches faites par le prélat en faveur de la séduisante disgraciée ?

(1) Je dois l'indication de la notice de l'Hermitte de Soliers à la gracieuse obligeance de M. Jules de Terris qui publie, depuis quelques mois, dans le *Bulletin historique, archéologique de Vaucluse*, une *Histoire des évêques de Carpentras* aussi consciencieusement préparée qu'élegamment écrite, digne, en un mot, de l'auteur du beau volume sur l'*Histoire des évêques d'Apt.* Quand M. de Terris atteindra l'époque du cardinal Bichi, il n'aura pas de peine à compléter le travail d'un devancier qui aime à le féliciter d'avance de ses riches trouvailles et de l'habile emploi qu'il en fera.

ment exécutez, pour l'honneur de la France et le repos de l'Europe. L'Eminentissime Alexandre Bichi, cardinal du titre de Sainte-Sabine, évêque de Carpentras et com-protecteur des affaires de France, fils de Vincent et de Faustine Picolomini, fut principalement employé dans la fameuse paix d'Italie, lorsque tant de souverains mirent les armes bas et qu'il s'attira les bénédictions de tant de peuples. Le Roi, qui l'avoit jugé digne de cette négociation, se servit aussi de sa sagesse pour esteindre les émotions de la Provence et ce feu des partialitez qui menaçoit tant de provinces; mais les plus importants services que le cardinal Bichi a rendus à la France n'éclatent pas au jour, comme des actions militaires; et l'on peut dire, par les apparences, que ce prince a fait autant de coups d'Etat, que son Eminence a esté appelée de fois au conseil secret et dans les délibérations de nos premiers ministres. Ce cardinal, continuant tousjours ses affections pour nostre nation, est décédé à Rome l'an 1657 et a esté inhumé en l'église de son titre, avec son frère Lelio (1) Bichi, auditeur de Rotte, sous un riche tombeau de marbre, que leur a fait élever le marquis de Galganus leur frère. Cette maison, des plus nobles et anciennes de la ville de Sienne, avoit auparavant esté illustrée par la pourpre d'un autre cardinal. L'Eminentissime Michel Bichi estoit oncle de nostre Alexandre, et comme luy l'ornement de son siècle.

Examinons maintenant un reproche qui a été souvent adressé à Bichi par MM. les archéologues et que je trouve formulé pour la première fois dans un *Mémoire sur quelques anciens monuments du Comtat Venaissin* par l'éminent auteur de l'*Histoire de Nîmes*, Léon MÉNARD, mémoire lu devant

(1) Sic. Faute d'impression, pour *Celio*. Voir l'építaphe plus haut mentionnée.

l'Académie des inscriptions et belles lettres, le 18 avril 1761, et inséré dans le recueil de la savante compagnie (1). Le docte antiquaire parle ainsi de l'arc de triomphe gallo-romain que l'on admire aujourd'hui dans la cour du palais de justice de Carpentras (p. 393) :

Cet ancien édifice, placé sur l'endroit le plus élevé de la ville, se trouve aujourd'hui enchâssé dans la partie du bâtiment de l'évêché qui en forme la cuisine et les offices. Ce fut le cardinal Bichi, évêque de Carpentras, qui, plus occupé de sa propre gloire et des négociations qu'il conduisit avec beaucoup de succès à la cour de France et à celle de Rome, que de l'étude des bâtiments anciens et de leur conservation, laissa perdre et envelopper ce beau monument dans la maçonnerie du palais épiscopal qu'il fit construire vers l'an 1640. Cependant, avec quelque attention, on en découvre les principaux morceaux et presque toute l'ordonnance.

Les auteurs de l'excellent article *Carpentras* du *Dictionnaire géographique, historique, etc. des Gaules et de la France* (tome II, 1764, p. 86-106) (ce furent trois savants indigènes qui se cotisèrent pour le fournir à l'abbé J.-J. EXPILLY) disent à leur tour :

Il est également surprenant et fâcheux que le cardinal Bichi, qui a laissé une si grande idée de sa magnificence, par le palais épiscopal qu'il fit construire à Carpentras pendant qu'il était évêque de cette ville, n'ait pas épargné un si précieux monument, et l'ait mutilé et avili pour ne point déranger le plan d'architecture qu'on lui avait fait

(1) *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres* (édition in-12, tome LIX, Paris, 1773) p. 390-436.

pour la construction de son palais (1). C'est une merveille que cet arc de triomphe ait pu subsister presque en son entier, depuis tant de siècles et malgré les ravages qu'a essuyés la ville de Carpentras de la part d'une infinité de nations barbares dont la fureur se portait indifféremment sur toutes sortes d'objets. On y a fait une voûte pour le rendre propre à une cuisine, sans néanmoins endommager les colonnes intérieures...

A.—Louis MILLIN (*Voyage dans les départements du Midi de la France*, tome IV, première partie, Paris 1811, in-8°, p. 127) répète en ces termes les doléances de ses devanciers :

Nous allâmes d'abord à l'évêché, où l'on voit encore des restes d'un arc de triomphe que le cardinal Bichi, évêque de cette ville, a fait mutiler en 1640, pour ne point déranger le plan qui lui avait été proposé par l'architecte qui a bâti son palais. Cet arc est actuellement enclavé dans la cuisine, dont il forme un des murs. On y voit deux colonnes et quatre pilastres cannelés ; sur l'autre face du même mur, qui donne dans la cour, il y a deux captifs attachés à un trophée... On gémit quand on pense que la fureur des barbares avait épargné ce curieux monument, et qu'un prélat, qui devait être plein de l'étude des auteurs classiques et de précieux souvenirs de l'Antiquité, l'a mutilé, dégradé et avili (2).

(1) Cette tirade se retrouve textuellement dans le discours préliminaire du *Recueil de divers titres sur lesquels sont fondés plusieurs droits et privilèges dont jouit la ville de Carpentras, capitale du Comté Venaissin*, etc. (Carpentras, 1782, in-4°, p. VII). Ce discours est l'œuvre de Charles Cottier, un des trois érudits Carpentrassiens qui furent les collaborateurs d'Expilly. Cottier, en puisant dans l'article du *Dictionnaire géographique*, reprenait son bien là où il le trouvait. Puisque j'ai nommé Cottier, je dirai qu'il a décrit avec force éloges, dans le *Discours préliminaire* réimprimé en 1827, sous le titre de *Notice historique sur la ville de Carpentras*, le palais construit par Bichi.

(2) Le savant académicien ajoute que « M. Maxime Pazzi » — il s'agit là de l'abbé de Pazzis, de l'illustre maison de Seguin — « a fait un mémoire pour que l'arc fût dégagé des bâtiments qui l'entourent ; mais,

Nous avons entendu l'acte d'accusation. Écoutez les défenseurs du cardinal Bichi. Le premier en date est le collectionneur D.-B. Tissot (1750-1818) dont le plaidoyer est ainsi analysé dans la *Monographie de l'église cathédrale de Saint-Siffrein de Carpentras*, par MM. E. ANDREOLI et B.-S. LAMBERT (grand in-8°, 1862, p. 90) :

On accuse à tort le cardinal Bichi d'avoir dégradé l'arc de triomphe. La vérité exige que l'on déclare que les cuisines dans lesquelles est placé cet ancien monument n'ont pas été construites par le cardinal Bichi ; elles faisaient partie de l'ancienne habitation des évêques, et peut-être Son Eminence a gémi plus d'une fois de ce que l'arc de triomphe n'avait pas été respecté par ses prédécesseurs (1).

Nous venons de voir que Bichi n'est pour rien dans le prétendu crime de lèse-archéologie qui lui a valu tant d'anathèmes. Mais, selon un juge d'une grande

dit-il, j'ai bien peur que, malgré ses réclamations, la cuisine ne soit pas abattue ». Le mémoire dont parle Millin est sans doute resté inédit, car je ne le vois pas cité dans l'article *Seguins* du *Dictionnaire historique, géographique, bibliographique du département de Vaucluse* par le docteur Barjavel (tome II, p. 401).

(1) Le docteur Barjavel approuve l'argumentation de Tissot et il s'en approprie même la forme (*Dictionnaire* déjà cité, tome I, p. 211, note 1). On regrette que le zélé biographe n'ait pas été aussi juste à d'autres égards pour Bichi. Pourquoi nous le présenter (*ibid.*) comme un *personnage ambitieux, un esprit tracassier, jaloux des vice-légats, empiétant sans cesse sur leurs attributions*, etc? Bichi était un homme trop supérieur pour obéir à des sentiments aussi mesquins et pour garder une attitude aussi indigne de son glorieux passé. Ce n'était pas celui qui avait été mêlé aux plus grandes et aux plus difficiles affaires de la politique européenne, qui pouvait se préoccuper de misérables questions locales de rivalité et de prépondérance. Bichi fut malheureux dans ses tentatives pour apaiser les troubles d'Avignon, troubles qui faillirent lui coûter la vie. (Voir, dans la *Revue de Marseille et de Provence* de juillet 1883, les curieuses *Notes sur l'histoire d'Avignon au XVII^e siècle*, par le comte Ed. de BARTHÉLEMY, p. 249). Du récit donné là des événements de la fin de 1652 par un témoin oculaire, l'auditeur de rote, de Laurens, il résulte que le vice-légat doit porter devant l'histoire toute la responsabilité des scènes violentes et odieuses d'octobre et de décembre 1652.

autorité, M. LÉON CHARVET, loin de mériter le moindre blâme, il a droit à la reconnaissance de tous les amis de l'antiquité. Voici comment le justifie et le loue cet architecte distingué, professeur à l'école des beaux-arts de Lyon (*Les de Royers de La Valfenière*, Lyon, 1880, in-4°, p 157) :

Nous avons à rectifier une erreur généralement répandue sur le vandalisme prétendu du cardinal Bichi et, par suite, de La Valfenière, qui auraient mutilé et enclavé sans respect l'arc de triomphe gallo-romain de Carpentras dans les cuisines du palais épiscopal. Millin et beaucoup d'autres à sa suite ont étourdiment répété la calomnie. D'autres avant nous, Tissot et Olivier Vitalis, ont pu relever cette erreur en faisant la description de ce monument intéressant. Etranger au Comtat et n'ayant aucun motif pour jeter le blâme sur qui que ce soit, nous ferons remarquer qu'en réfléchissant un peu sur ce prétendu vandalisme, on eût bien vite compris que c'était précisément le contraire qu'il fallait dire. Il était bien plus simple de jeter par terre ces restes déjà confondus dans les vieux murs de l'édifice qu'on reconstruisait ; de cette façon, ils n'eussent rien gêné dans le nouveau palais, et il est même probable qu'on n'en eût plus reparlé. Au contraire, Bichi et son architecte ont eu le bon goût de les conserver, tout dégradés qu'ils étaient, et de ne rien changer à cette partie du vieil édifice ; au moins, lorsque cette partie a été démolie, on a retrouvé le monument tel qu'il avait été encastéré. C'est donc des éloges et non des injures qu'on doit à ces deux hommes.

M. L. Charvet, après avoir très bien décrit (p. 158-168) le palais élevé par La Valfenière, ce palais au-dessus de la porte d'entrée duquel on lit encore l'inscription : ALEX. CARD. BICHIVS EP., et où ce

prélat, brillant précurseur du cardinal Mazarin, fit représenter, en 1646, le premier opéra qui ait été applaudi en France (1), continue ainsi (p. 166, 167) :

Comment se fait-il que, dans un palais où la justice est installée avec un luxe et une ampleur qu'elle ne trouve dans aucune autre ville de France, on ait eu le courage d'estropier, par des cloisons et des faux-planchers, les deux salles dont nous venons de parler? Cet acte de stupide ignorance de l'art a été exécuté de sang-froid et sans motif sérieux, en plein XIX^e siècle, dans le même édifice où l'on reproche à Bichi et à de La Valfenière d'avoir laissé un arc de triomphe dans une cuisine. Si le rôti de l'Eminence a été dressé triomphalement sous l'arceau élevé pour un fier conquérant, du moins on a pu débayer les sculptures intactes (2).

(1) *Akébar, roi de Mogol*, tragédie lyrique, paroles et musique de l'abbé Mailly, secrétaire du cardinal Bichi.

Voir le témoignage décisif du P. Menestrier dans son ouvrage intitulé : *Les représentations en musique anciennes et modernes* (Paris, 1681, in-12, p. 177). Conférez le livre de Castil-Blaze sur *Molière musicien* (Paris, 1852, in-8°, tome II, p. 45). Castil-Blaze (qui était du Comtat et qui avait autant de patriotisme que d'esprit) fait là une chaleureuse apologie de la ville de Carpentras dont il ne veut pas qu'on prononce le nom en appuyant sur la lettre finale, le S de ce nom ne devant pas plus sonner que le S du nom de Paris. Je recommande la lecture des persuasives pages de Castil-Blaze à tous ceux qui seraient tentés de inédire de la ville que Mgr de Terris, évêque de Fréjus et de Toulon, appelle si bien, dans sa savante notice sur le *Saint Mors de Carpentras* (1874, in-8°, p. 3), « la gracieuse capitale du Comtat Venaissin ».

(2) J'ai connu un archéologue, trop crédule et trop sensible, qui, indigné et désolé de ce qu'il appelait un sacrilège attentat, commençait par tonner contre le rôti auquel Bichi semblait avoir tout sacrifié, et, s'attendrissant outre-mesure, finissait par arroser de ses pleurs ce métaphorique rôti. J'aime à croire que nul ne fera désormais à la mémoire de Bichi une injure aussi cruelle qu'imméritée. Il y aurait bien d'autres particularités à joindre à celles qui viennent d'être groupées en ces pages. Je n'en indiquerai — de peur d'être trop long — que deux ou trois. Je relève dans la *Gazette* de 1634 ces lignes qui attestent une fois de plus la princière générosité de Bichi : « De Paris, le 8 juillet 1634. Le 2 du courant, l'évêque de Megare [Jean de Sponde, neveu du savant Henri de Sponde], coadjuteur de Pamiers, fut consacré dans l'église des filles de l'Ave Maria par le cardinal Bichi, assisté du sieur de Bouthillier, coadjuteur de Tours et de l'évesque de Chartres, ensuite de quoy le cardinal Bichi traita magnifiquement à l'hostel de Sens la plupart des evesques et prélats qui se trouvèrent en cette ville ». La bibliothèque d'Ingulbert possède (collection Tissot, n° XV) un recueil intitulé *Eloges et*

Disons un mot des lettres adressées à Peiresc par le cardinal Bichi. Je ne veux pas prendre mon lecteur en traître et je me hâte de déclarer que ces lettres n'ont rien de très remarquable. Si je me suis décidé à les publier, c'est qu'une causerie entre deux hommes aussi éminents n'est jamais sans intérêt. Les lettres de Bichi ne sont pas celles d'un homme d'Etat; ce sont celles d'un homme du monde fort aimable et fort spirituel. On n'y verra que des choses de peu d'importance, il est vrai, des *chosettes*, selon une expression chère à Peiresc, mais toutes ces *chosettes* sont agréablement exprimées et du tour le plus heureux. On daignera donc favorablement accueillir, je l'espère, une petite correspondance qui, surtout par les sentiments dont on y trouve le reflet, fait honneur au prélat dans lequel on doit saluer à jamais un des plus illustres successeurs de saint Siffrein, et qu'à cause de sa noble passion pour les arts et pour les lettres on rapprochera de deux autres immortels évêques de Carpentras, le cardinal Jacques Sadolet (1517-1547) et Dominique-Joseph-Malachie d'Inguibert (1733-1757) (1).

Remarques du diocèse de Carpentras. Il y a là une foule d'anagrammes à la louange de Carpentras, de l'archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, qui fut interné dans cette ville en 1642 et 1643, surtout à la louange de Bichi. Si l'auteur de ces jeux d'esprit trouve dans les mots *Carpentras diocèse* les mots *paradis consacré*, il trouve dans le nom *Alexander Bichius* le mot *cherubin*. Je ne puis indiquer tous les poétiques hommages rendus en ce singulier recueil à Bichi (notamment pages 211, 212, 215, 216, etc.). C'est une pluie de distiques avec acrostiches et anagrammes. Que dis-je une pluie? c'est un véritable déluge qui inonde presque tout le volume. On permettra sans doute à l'éditeur des *Lettres de Jean Chapelain* (2 vol. in-4°, 1880-1883) de rappeler que Bichi est plusieurs fois mentionné par l'académicien (tome I, p. 196, 259, 369).

(1) Je dois la copie des lettres de Bichi à la bienfaisante amitié de M. l'abbé Louis Bertrand. Puis-je assez le remercier d'avoir abandonné ses propres travaux, si importants et si précieux, pour s'occuper de la réunion des matériaux de ma petite publication? Du savant sulpicien je dois rapprocher, dans ma gratitude, M. le comte de Bourmont, de l'Ecole des chartes et de la Bibliothèque Nationale, qui a bien voulu transcrire deux documents (les deux derniers) négligés par son devancier.

(A suivre.)

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

LA^o MUSICOMANIE

COMÉDIE EN UN ACTE

PERSONNAGES :

Paul NEUVILLE,
M^{me} GERVAL,
LOUISE, sa nièce,
M. DUTILLEUL,
Octave DE LA TIERCE,
UN DOMESTIQUE.

La scène se passe à Brest, de nos jours.

(Le théâtre représente un salon chez M^{me} Gerval. — Porte au fond, porte à gauche, porte et fenêtre à droite, donnant sur une terrasse. Table à droite, canapé à gauche.)

SCÈNE PREMIÈRE.

M^{me} GERVAL, M. DUTILLEUL.

DUTILLEUL.

Je vais, si vous le permettez, chère madame, vous entretenir d'un jeune ami auquel je m'intéresse beaucoup.

MADAME GERVAL.

De monsieur Paul Neuville ?

DUTILLEUL.

Je lui avais procuré une invitation pour la soirée musicale de M^{me} Cinq-Bémols, afin qu'il eut le plaisir de vous rencontrer dès hier soir.

MADAME GERVAL.

Il y est venu, en effet.

DUTILLEUL.

Il ne vous a pas parlé ?

MADAME GERVAL.

On ne parle pas aux soirées de M^{me} Cinq-Bémols. — Cinq heures de musique, sans repos ni trêve; plus de trente morceaux.

DUTILLEUL.

Une surabondance de bien ! Je suis vieux, je ne vais plus dans le monde, mais je croyais que le temps avait adouci les habitudes musicales de cette famille.

MADAME GERVAL.

Rien ne s'est adouci, pas même les voix. Tous les jours les Cinq-Bémols font de nouvelles recrues. Chacun de ces petits artistes n'a d'admiration que pour soi-même, et montre peu d'indulgence pour autrui.

DUTILLEUL.

Votre nièce a-t-elle chanté ?

MADAME GERVAL.

Louise ne chante jamais dans cette maison. On trouve que sa voix n'a pas assez d'éclat.

DUTILLEUL.

Tant mieux, car mon jeune ami est tout l'opposé de la famille Cinq-Bémols. Lorsqu'il entend de très bonne musique, il l'écoute avec assez de plaisir, mais il est impitoyable pour cette petite musique bourgeoise, honnête passe-temps, dont on abuse quelquefois dans nos salons de province.

MADAME GERVAL.

Et il a juré de ne jamais épouser une femme musicienne de peur de trouver une manie au lieu d'un talent.

DUTILLEUL.

Serment téméraire! Hier, il est arrivé en notre ville de Brest, après une absence de six ans, revenant du Brésil. — Il aime votre nièce Louise depuis son enfance, mais s'il lui connaissait ce *terrible défaut*, c'est ainsi qu'il s'exprime, peut-être serait-il capable de renoncer à ses projets.

MADAME GERVAL.

Aussi, ai-je pris toutes mes précautions pour lui cacher le *terrible défaut*. J'ai fait enlever le piano du salon. La seule chose que je redoute, c'est que Louise elle-même ne trahisse le complot.

DUTILLEUL.

Comment? — Est-ce qu'elle serait inconstante?

MADAME GERVAL.

Pas du tout, mais Louise pousse la franchise à l'excès, et l'idée de cette légère tromperie la tourmente affreusement.

DUTILLEUL.

Délicatesse fort louable. — Quel malheur cependant, si ces pauvres enfants qui s'adorent allaient se brouiller pour une bagatelle!

MADAME GERVAL.

Nous veillerons à leurs intérêts.

DUTILLEUL.

Notre amoureux pensait qu'après vous avoir revues, comme par hasard, à cette soirée, il lui serait plus facile d'aborder le sujet qui l'intéresse.

Il viendra sans doute cette après-midi.

MADAME GERVAL.

Je vais préparer Louise à cette visite, et tâcher de mettre ses scrupules à la raison. — Pardon de vous quitter, monsieur.

(Elle le salue et sort.)

SCÈNE II.

M. DUTILLEUL, *seul*.

La tante est habile, mais la nièce est têtue. Une vraie Bretonne. Paul aussi est fort obstiné. Pourtant, quel joli complot!

SCÈNE III.

M. DUTILLEUL, PAUL NEUVILLE.

PAUL.

Bonjour, excellent ami, avez-vous parlé de moi? Mes affaires sont-elles en bon chemin?

DUTILLEUL.

Je les ai plus avancées que toi, hier soir.

PAUL.

Ah! de grâce! Quel martyre j'ai subi! — Vingt fois j'ai voulu m'approcher de ma bien-aimée Louise, mais la maîtresse de maison, du geste et du regard, commandait l'immobilité. Il m'a fallu rester appuyé contre une porte, à entendre un exécrationnable charivari, sans pouvoir faire un pas, ni dire un mot. Le seul mouvement permis était de battre des mains pour applaudir, claquer les exécutants. Je les aurais volontiers claqués sur les joues; c'eût été mon exécution, à moi, et tous les gens sensés l'auraient trouvée plus juste que celles de ces écorcheurs d'oreilles.

DUTILLEUL.

Le salon de M^{me} Cinq-Bémols est pourtant fort envié, et très renommé.

PAUL.

Renommé, comme le serait un antre de brigands! On y est assassiné à coups de fausses notes. Ah! Saint Bémol! va, tu ne seras pas mon patron!

DUTILLEUL.

Assez d'autres lui font fête.

PAUL.

Est-ce que M^{me} Gerval et Louise ne sont pas chez elles ?

DUTILLEUL.

Je crois qu'elles sont à leur toilette.

(M. Dutilleul s'assied, Paul reste debout, parlant avec une fiévreuse animation et gesticulant beaucoup.)

PAUL.

Le souvenir de cette odieuse musique m'obsède. Figurez-vous, cher monsieur, d'abord trois ou quatre petites demoiselles qui me paraissaient assez gentilles, et qui devinrent laides dès qu'elles furent au piano. Chacune d'elles tapota, anucha pendant un quart d'heure, cassant une corde par-ci, par-là, pour donner de l'expression.

DUTILLEUL.

Elles feront des progrès.

PAUL.

Puis viennent les chanteurs ! Le premier, un géant à grande barbe ; noir, sec, l'air sinistre, de sa voix caverneuse s'acharne sur un morceau funèbre.

DUTILLEUL.

C'était un beau type de basse-taille.

PAUL.

On nous présente la chanteuse de romances. Elle pose en pensionnaire timide et ingénue ; et roucoule d'une voix aigrette et pointue :

« Venez, venez, petits oiseaux. »

DUTILLEUL.

Un peu d'indulgence au moins pour les dames.

PAUL.

Elle fut suivie d'un personnage courtaud, possesseur d'une grosse tête posée sur des épaules carrées. C'était autrefois un fort ténor. Avec les quelques sons gutturaux qui lui restent, et poussant force soupirs, il est encore trouvé très beau dans la complainte. Les assistants versent des larmes. Moi seul, n'ai pas eu la complaisance de m'attendrir.

DUTILLEUL.

Tu as eu tort. En société, il faut faire comme tout le monde.

PAUL.

On avait pleuré, il fallait rire : Voici le chanteur comique ! C'est un jeune beau qui a daigné se déguiser en paysan. Autant de grimaces que de paroles :

« C'est moi qui suis Blaise, fils de Nicaise. »

C'étaient les plaisirs du village, du ménage, qui tous m'ont donné un égal déplaisir.

DUTILLEUL.

Tu es trop difficile.

PAUL.

Les joueurs de violon, de clarinette, de flûte et de basson eurent aussi leur tour. Enfin, tous ces enragés se mettent à hurler en chœur, je ne sais quel chant guerrier. C'était à casser les vitres. Les chats et les chiens de la maison, pris d'effroi, firent leur partie. Je ne pus supporter ce vacarme. Furieux, exaspéré, je m'échappai ! Ces cris sauvages avaient ameuté le quartier : — « Arrêtez l'assassin ! » cria-t-on en me voyant. « C'est lui, cet effaré ! » — Non, répondis-je, en me débattant, je suis l'assassiné ! Entrez, arrêtez-les tous ! Les traitres ! les bourreaux ! Qu'on les mène au violon, c'est fait pour eux ! — Moi, je le déteste le violon ! »

DUTILLEUL, *se levant.*

Mon pauvre ami, tu es incorrigible, aussi toi. Il faut avoir un peu de charité pour les travers d'autrui. — À chacun sa toquade. — Ainsi, moi, j'aime la botanique.

PAUL.

Un plaisir silencieux, qui n'éveille que des idées de paix et de bonheur tranquille ; comme votre nom, bon monsieur Dutilleul.

DUTILLEUL.

En effet, Tilleul oblige. Je suis calme, et voudrais être calmant comme une infusion. Sois tolérant ; on ne te demande pas d'être mélomane.

PAUL.

Dites, *musicomane*, cela exprime mieux la chose en question. La *Musicomanie*, c'est la manie de la petite musique de société, de pot au feu, de la musicaille enfin ! Elle a envahi jusqu'au fond des provinces dont les habitants sont le moins naturellement musiciens.

DUTILLEUL.

Il est vrai qu'il ne faut pas forcer son talent.

PAUL.

La musique, ou plutôt la *musicomanie*, a été la cause de tous mes malheurs. Lorsque j'étais écolier, mes parents voulurent me forcer d'apprendre ce prétendu art d'agrément. A mon entrée dans le monde, après une soirée comme celle d'hier, je reprochai à un de mes amis, Octave de la Tierce, d'avoir chanté faux. Il prit mal mes observations, une querelle s'ensuivit ; je lui proposai un duel, il accepta.

DUTILLEUL.

Je me rappelle, l'aventure fit du bruit.

PAUL.

Nous nous battîmes au pistolet. Je tirai, Octave tomba,

je le crus mort. Effrayé, je m'enfuis, perdant la tête. J'aperçus dans le port un navire qui partait, je m'embarquai ! — Me retrouver encore au milieu de ces forcenés, n'est-ce pas épouvantable ?

DUTILLEUL.

Console-toi, toute la ville n'est pas musicomane. Il y a quelques exceptions.

PAUL.

Il doit y en avoir une au moins ; sans cette espérance je ne serais jamais revenu.

SCÈNE IV.

LES MÊMES, M^{lle} GERVAL, LOUISE.

MADAME GERVAL (*à Paul, qui s'avance pour la saluer, et lui prenant les mains.*)

Enfin, le voici ! Ce cher M. Neuville ! Quel bonheur ! Après une si longue absence !

PAUL.

C'est moi, madame, qui suis heureux de retrouver mes amis.

MADAME GERVAL.

Et vous n'avez oublié personne ?

PAUL.

Non, madame ; fidèle surtout à un attachement de longue date.

MADAME GERVAL.

L'excellent jeune homme ! Vous êtes un modèle de constance !

PAUL.

Il est vrai que j'ai toujours été également constant dans mes affections et dans mes antipathies.

MADAME GERVAL.

Vos antipathies ? . . .

PAUL.

J'en ai une principalement : la musique.

DUTILLEUL (*à part*).

Nous y voilà encore !

MADAME GERVAL.

Ah ! oui, un enfantillage.

PAUL.

C'est très sérieux, madame.

MADAME GERVAL (*à Louise*).

Louise, parle donc à M. Paul qui vient pour toi.

LOUISE.

Oui, ma tante.

MADAME GERVAL.

Ma pauvre Louise est devenue extrêmement timide. Elle ne saurait parler devant quatre personnes.

PAUL.

Si elle sait parler agréablement à une, cela suffit.

MADAME GERVAL (*à part*).

Quel moyen employer ? (*haut*). Tenez, M. Paul, avec vous Louise retrouvera sa langue et son esprit. Notre présence à nous autres, vieux parents, l'effarouche. Je vais montrer à M. Dutilleul une belle collection de jacinthes qui est sur ma terrasse, pendant que vous allez renouveler connaissance.

DUTILLEUL (*à part*).

Est-on heureux de posséder des tantes de cette pâte-là !

MADAME GERVAL (*à part*).

J'ai l'œil bon, et l'oreille sûre (*haut*). Venez, monsieur.

DUTILLEUL.

Très bien ! allons voir les jacinthes !

(*Ils vont sur la terrasse dont la porte reste ouverte*).

SCÈNE V.

PAUL, LOUISE.

PAUL.

Ma chère Louise, vous ne pouvez vous figurer ma joie de vous revoir ; combien j'ai pensé à vous, et désiré ce moment !

LOUISE.

(*A part*). Et moi donc ! — (*haut*). J'en suis, monsieur, très reconnaissante.

PAUL.

Vous êtes devenue bien cérémonieuse. — Est-ce que vous ne partagez plus mes sentiments ?

LOUISE (*tristement*).

Oh ! si ! . . . monsieur (*à part*). Je voudrais lui dire tout de suite : . . . je n'ose pas

PAUL.

Autrefois vous ne me disiez pas, *monsieur*. Vous rappelez-vous comme nous avons les mêmes idées, les mêmes goûts, les mêmes dispositions ?

LOUISE.

Oui, Paul.

PAUL.

Nous déchirions nos cahiers de musique, nous cassions les cordes des pianos. Et quels tours nous avons joués à ce pauvre Vieux-Sol, notre professeur !

LOUISE.

Nous étions bien méchants.

PAUL.

Nous nous sommes promis, juré même, quoique nous

fussions encore bien jeunes, de nous aimer toujours et de ne jamais apprendre la musique. — Vous n'avez pas oublié cela ?

LOUISE.

Non, sans doute.

PAUL.

C'est sur cette antipathie musicale que fut basée notre affection.

LOUISE (*à part*).

Il croira que je ne l'aime pas.

PAUL (*se levant*).

J'ai tenu mon serment! — Et vous ?

LOUISE (*se levant aussi et voulant s'éloigner*).

Et moi!... Vous auriez dû être déjà renseigné à ce sujet.

PAUL (*se rapprochant d'elle*).

Je préférerais en être assuré par vous-même.

LOUISE.

A quoi bon ?

SCÈNE VI.

LES MÊMES, M^{me} GERVAL, M. DUTILLEUL (*s'avancant sans être vus des autres*).

MADAME GERVAL.

Elle va faire quelque maladresse, M. Dutilleul, emmenez votre protégé.

PAUL (*à Louise*).

Dites-moi encore cette phrase qui me plaisait tant : « Paul, je t'aimerai toute ma vie, si tu n'aimes pas la musique. » — Je la hais!...

LOUISE (*à part*).

Que ne puis-je en dire autant !

PAUL (*s'animant encore plus*).

Vous ne me répondez pas ?

LOUISE.

Plus tard !

MADAME GERVAL (*à Dutilleul*).

Emmenez-le vite !

DUTILLEUL (*s'avançant*).

Tu sais, mon cher Paul, que nous sommes convenus d'aller visiter mes anémones et mes tulipes cette après midi. Leurs brillantes couleurs veulent être vues au grand jour.

PAUL (*surpris*).

Oui, monsieur . . . mais nous avons le temps.

DUTILLEUL.

Non, mon cher, il faut aux moins trois heures pour examiner ma collection.

MADAME GERVAL (*à Dutilleul*).

Très bien trouvé (*à Paul*). A bientôt, monsieur, une seconde visite.

PAUL.

Oui, madame (*à part*). Je ne demanderais pas mieux que de prolonger celle-ci.

DUTILLEUL.

Je vous salue, belles dames.

PAUL (*à part*).

Quel ennui ! (*Il salue les dames et suit M. Dutilleul*).

SCÈNE VII.

M^{me} GERVAL, LOUISE.

LOUISE (*se laissant tomber sur le canapé*).

Enfin, les voilà partis !

MADAME GERVAL (*s'asseyant près d'elle*).

Ma chère enfant, tu as été d'une grande gaucherie, d'une impolitesse même ! — Laisser à ce pauvre jeune homme une erreur qui lui est agréable, est-ce donc si difficile ? — Tu veux aussitôt que tu le revois détruire son bonheur. Tu n'auras pas cette cruauté !

LOUISE.

Si ! je l'aurai, je dois l'avoir !

MADAME GERVAL.

Comme tu exagères les choses ! Suis mes conseils, et tout ira bien.

LOUISE.

En admettant que je fasse le mensonge que vous me demandez, il faudra que je le maintienne, et que je renonce pour toujours à la musique, ce qui serait aussi fort dur.

MADAME GERVAL.

Pas du tout. Le jour même des noces nous ferons rapporter le piano dans le salon. Paul sera surpris, ne comprendra pas d'abord ; puis nous lui raconterons notre petite fraude, et il n'aura pas le mauvais goût de se fâcher. Lorsqu'il entendra dire à tout le monde que tu es une artiste, il en sera très flatté, et nous danserons à grand orchestre pour terminer la fête.

LOUISE.

Cela ne se passerait pas de cette façon.

MADAME GERVAL.

Cela se passe toujours de même. Il suffit de savoir s'y prendre. Il en est ainsi dans tout le courant de la vie.

LOUISE.

N'importe, je veux agir loyalement (*elle sort à gauche*).

MADAME GERVAL (*la suivant*).

La vilaine entêtée !

SCÈNE VIII.

PAUL *seul entrant par la porte du fond.*

J'ai laissé M. Dutilleul au milieu de sa collection, en compagnie d'un autre horticulteur, et me voici revenu — Aujourd'hui tout va bien pour moi. Jamais le ciel gris de mon pays ne m'avait paru si gai. — Au diable la musique !

Il n'y en aura pas chez nous ! . . . Cependant, Louise m'a reçu d'une façon un peu froide ce matin. — Six ans se sont écoulés. Les circonstances où nous sommes ; cela s'explique.

SCÈNE IX.

PAUL, OCTAVE DE LA TIERCE, (*toilette très soignée, exagérant un peu la mode*).

OCTAVE (*au domestique, qui reste en dehors*).

C'est bien, si M^{me} Gerval n'est pas prête à recevoir, j'attendrai.

PAUL (*à part*).

Quel est ce jeune gommeux ?

OCTAVE (*regardant Paul*).

Ce monsieur . . . (*salut réciproque*).

PAUL (*à part*).

S'il n'était pas mort, je croirais que c'est . . .

OCTAVE.

Paul Neuville !

PAUL.

Octave de la Tierce ! Mon cher ami ! Comment se fait-il ? . . . Je croyais t'avoir envoyé une balle dans le cœur. (*Ils se jettent dans les bras l'un de l'autre*).

OCTAVE (*riant*).

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

PAUL.

Mais explique-moi donc ? . . . Je suis enchanté que tu ne sois plus mort.

OCTAVE.

Je ne l'ai jamais été. J'évitai la balle en me jetant à la renverse. Je ne tenais pas à la vie, mais je voulais conserver à la ville de Brest un artiste qui fait sa gloire.

PAUL (*avec ironie*).

Gloire superbe, en vérité !

OCTAVE.

Ces armes à feu sont si bêtes ! . . .

PAUL.

Qu'on les méprise en faisant la culbute. De sorte que tu roucoules encore des romances.

OCTAVE.

J'ai une voix de ténor léger qui convient parfaitement à ce genre tendre et langoureux. Je compose même quelquefois.

PAUL.

Ce malheureux Octave ! Toujours atteint de *musicomanie* furieuse.

OCTAVE.

Le mot est plaisant.

PAUL.

Il est juste.

OCTAVE (*en extase*).

O musique ! Art sublime ! Art divin ! Rien sans toi, ni plaisirs, ni fêtes !

PAUL.

Il n'est telle fête pour moi que de n'en pas entendre.

OCTAVE.

J'ai pitié de ton aveuglement, je veux t'apprendre à goûter cette céleste jouissance.

PAUL.

Ne l'essaie pas. Si j'étais un grand poète comme Virgile ou le Dante, je reléguerais ces fanatiques dans le coin le plus sombre des Enfers, et j'inventerais pour eux quelque étrange supplice qui leur fit expier leur crime de lèse-harmonie sur la terre.

OCTAVE.

Moi, j'y mettrais les anti-musiciens.

PAUL.

Ceux-là souffrent tous les jours, et méritent compensation.

OCTAVE.

Tu es un profane, un barbare. Je veux être un des bien-

fauteurs de mon siècle. Selon moi, un artiste doit arriver à la persuasion par la douceur. Je vais te lire mon traité sur l'Harmonie musicale et conjugale, où je prouve que la seconde ne peut exister sans la première.

PAUL.

L'idée est originale.

OCTAVE.

Ce petit ouvrage, que j'ai toujours dans ma poche, tient autant du roman que du traité, ce qui le rend fort amusant à lire.

PAUL (*à part*).

Il ne me tente pas.

OCTAVE.

Je m'appuie sur ce principe : que la musique adoucit les mœurs, calme les nefs irrités, humanise les natures les plus sauvages. — Exemples : David jouant de la harpe devant Saül ; Orphée faisant oublier à Cerbère ses triples mâchoires ; les charmeurs de serpents. . . .

PAUL (*l'interrompant*).

Et les ours dansant au son de la vielle.

OCTAVE.

Je suppose deux jeunes époux, un ménage type ; M. et M^{me} de l'Accord-parfait. Dès qu'un léger nuage s'élève à l'horizon de leurs beaux jours, l'un ou l'autre se met au piano et joue une cavatine, une sonate ; chante une romance, un grand air, suivant la gravité de la querelle menaçante, et la bonne intelligence se rétablit aussitôt.

PAUL.

L'antidote produirait sur moi l'effet contraire.

OCTAVE.

Ceux qui seraient assez malheureux pour n'être pas musiciens, devront avoir chez eux, un piano américain, ou simplement une boîte à musique, et la monter dès que le ciel s'obscurcit.

PAUL.

Une serinette enfin ! L'invention serait digne d'un serin, oiseau chanteur.

OCTAVE.

Si tous les hommes étaient profondément pénétrés de cette divine harmonie, la paix régnerait dans le monde entier. — Si tu ne te rends pas à mon système, tu ne te marieras jamais.

PAUL (*à part*).

C'est ce que nous verrons (*haut*). Pourquoi n'étais-tu pas hier à la soirée Cinq-Bémols.

OCTAVE.

Allez chez les Cinq-Bémols, moi !.. — Que les chœurs des anges m'en préservent ! — Je suis du cercle de M^{me} de Quatre-Dièzes.

PAUL.

Quoi ! il y aurait un autre cercle semblable dans la ville ?

OCTAVE.

Pas semblable du tout. Les Cinq-Bémols ne sont que des patraques, et ne reçoivent que des patraques. Ils en disent autant de nous, mais ils ont tort. M^{me} Quatre-Dièzes est une femme modèle. Elle avait les doigts, l'oreille et la mémoire rebelles ; elle a forcé la nature. Après dix ans d'étude, à dix heures par jour, elle est arrivée à jouer assez proprement un petit morceau et à faire danser à peu près en mesure.

PAUL.

Le beau résultat !

OCTAVE.

Lorsqu'elle est à son piano, le feu sacré la possède ; sa maison brûlerait qu'elle ne bougerait pas.

PAUL.

La pauvre folle !

OCTAVE.

Chez elle chacun fait ce qui lui plait ; elle n'a le temps de gronder personne ; aussi tout y va fort bien.

PAUL.

J'imagine que tout doit y aller fort mal. (*Mouvement de silence.*)

OCTAVE.

Comment se fait-il que je te rencontre dans cette maison ?

PAUL.

Je venais faire ma visite d'arrivée à d'anciennes connaissances. — Et toi, qui t'y amène ?

OCTAVE.

Oh ! moi, je viens... (*Avec mystère.*) Je suis amoureux,

PAUL.

Ah !

OCTAVE.

Tout ce que j'aime le plus au monde, après la musique, c'est M^{lle} Louise.

PAUL.

(*A part.*) L'insolent ! (*Haut.*) Tu lui fais vraiment trop d'honneur.

OCTAVE.

Et je viens aujourd'hui pour demander sa main.

PAUL.

Est-ce que tu penses l'obtenir ?

OCTAVE.

Je m'en flatte.

PAUL.

Est-ce que Louise aurait pour toi ? . .

OCTAVE.

Quelqu'estime . . . — Je le suppose. Il me semble que je lui plais ; je dois lui plaire.

PAUL (*à part*).

Le fat !

OCTAVE.

Je suis le meilleur musicien de la ville, elle est la meilleure musicienne.

PAUL (*stupéfait*).

Louise serait musicienne ?...

OCTAVE.

Excellente pianiste, et parfaite chanteuse.

PAUL (*en colère*).

Tu te moques de moi ! N'abuse pas de ma patience !

OCTAVE (*étonné*).

Cet emportement !

PAUL.

Tu as voulu rire ? — Avoue-le et je te pardonne. Louise n'a pas subi cette contagion ?

OCTAVE.

Elle l'a subie.

PAUL.

Non, ce n'est pas possible !

OCTAVE.

Demande-le à toute la ville.

PAUL (*se jetant sur le canapé et tournant le dos à Octave*)

Louise aurait appris la musique ? — Elle qui m'a tant de fois promis !...

OCTAVE.

Mais, quel intérêt si grand cela a-t-il pour toi ?

PAUL.

Laisse-moi tranquille !

OCTAVE (*à part*).

Aurais-je en lui un rival ? — Eprouvons-le. (*Haut.*) — J'ai composé une petite romance, paroles et musique, pour M^{lle} Louise : *Le Rossignol breton*. — C'est le nom que l'on me donne à Brest. — Veux-tu que je te la chante ?

PAUL (*se levant vivement*).

Va-t'en à tous les diables, avec ton système et ta romance !

OCTAVE.

Par Rossini ! il ne veut seulement pas me laisser essayer ma conversion philharmonique.

SCÈNE X.

LES MÊMES, M^{me} GERVAL.

MADAME GERVAL (*à Octave*).

Je suis désolée, monsieur, de vous avoir fait attendre !

PAUL.

Je me retire, madame.

MADAME GERVAL.

Non, restez, nous serons à vous tout à l'heure.— (*A Octave.*) Veuillez entrer ici, monsieur. (*Elle entre à gauche avec lui.*)

OCTAVE (*à part*).

A deux la partie !

SCÈNE XI.

PAUL, seul.

L'abominable maniaque ! M'a-t-il fait souffrir ! Quelle étrange nouvelle ! Mais, non, je ne peux pas y croire. Il a voulu se venger de son ancienne défaite. — Voici Louise, je vais l'interroger.

SCÈNE XII.

PAUL, LOUISE.

LOUISE.

Vous avez bien fait de revenir dès aujourd'hui, M. Paul.

PAUL.

Quelqu'un qui sort d'ici, s'est avisé de me conter une chose qui me parait tout-à-fait invraisemblable.

LOUISE.

J'allais vous l'apprendre moi-même.

PAUL.

Comment, Louise ?

LOUISE.

Oui, Paul, c'est vrai, très vrai.

PAUL.

C'est affreux ! — Pendant cette longue absence vous m'avez oublié !

LOUISE.

Je ne vous ai pas oublié ; mais j'ai passé quelques années dans un pensionnat de Paris, où je me suis laissée persuader que la musique est un complément indispensable de l'éducation.

PAUL.

C'est, selon moi, un excédant très fâcheux, une mode absurde ; un vice de notre siècle.

LOUISE.

Vous êtes seul de votre avis.

PAUL.

Vous m'avez sacrifié à ce préjugé ! Je m'explique votre accueil glacial de ce matin. Je vous étais importun, je ne suis plus rien pour vous.

LOUISE.

Vous êtes toujours ce que vous étiez autrefois. On voulait vous cacher mon petit talent, mais j'aime mieux agir franchement. Ainsi, Paul, vous êtes libre.

PAUL.

Je le suis sans doute. Avouez aussi que ce n'est peut-être pas votre seule franchise qui vous amène ? — Savez-vous ce que vient faire ici l'aimable M. de La Tierce ?

LOUISE.

Je m'en doute.

PAUL.

Vous l'avez encouragé ?

LOUISE.

Non. Je ne lui ai pas non plus défendu...

PAUL.

Cette demande vous est agréable, et le fat avait raison lorsqu'il prétendait vous plaire.

LOUISE.

Je ne dis pas qu'il me plaise, mais quand cela serait, que vous importe puisque nos engagements sont rompus ?

PAUL.

En effet ! Je vous adorais depuis dix ans, mais je suis un barbare, un excentrique, qui n'a pas su vous charmer. Il vous faut un compositeur de romances qui mette ses amours en vers ampoulés et les soupire sur un air à faire périr de langueur. Il vous faut un artiste comme vous !

LOUISE.

Il me faut quelqu'un qui partage mes goûts, et ne me contrarie pas à tout instant.

PAUL.

Un monsieur de La Tierce !

LOUISE.

M. de La Tierce n'est pas sans mérite.

PAUL.

Il ne vous accordera que la seconde place dans son cœur. Il ne cache pas que la musique sera toujours son idole et sa souveraine.— Vous trouvez cela bien ?

LOUISE.

Monsieur, c'est mon affaire, et non la vôtre. (*Elle va pour sortir.*)

PAUL (*la ramenant sur le devant du théâtre.*)

Louise encore un mot ! — Epousez qui vous voudrez, mais que ce ne soit pas ce maniaque, ce frénétique. Il est indigne de vous, si bonne, si gracieuse, si charmante !

LOUISE (*souriant*)

Cette affreuse musique ne m'a donc pas ôté toutes mes qualités ?

PAUL.

C'est un défaut que vous vous êtes donné, si vous vouliez vous en défaire, vous seriez parfaite comme autrefois.

LOUISE.

Vous voudriez... qu'après avoir travaillé pendant six ans ?...

PAUL.

Moi, je ne demande rien ! — Je vous parle seulement en ami. — Tenez, je suppose que vous rencontriez un jeune homme beaucoup plus aimable que moi, qui vous aimerait passionnément, ne consentiriez-vous pas, s'il vous en suppliait, à faire le sacrifice de ce prétendu talent d'agrément ?

LOUISE.

On ne doit pas avoir de telles exigences quand on aime beaucoup. Donc, je ne voudrais pas de votre jeune homme.

PAUL.

Que vous êtes obstinée !

LOUISE.

Pas plus que vous.

PAUL.

Soyez alors M^{me} de La Tierce.

LOUISE.

Je la serai si cela me convient, et j'aurai le plaisir de chanter tout à mon aise. (*Elle chante un ou deux couplets, regardant Paul d'un air moqueur, puis s'en va par le jardin en courant, et chantant toujours. — Couplets au choix de l'artiste.*)

SCÈNE XIII.

PAUL, *seul.*

Louise, attendez donc, encore un instant ! (*On entend encore la voix de Louise.*) Elle ne m'écoute pas ! C'est fini ! Elle a une jolie voix pourtant : douce et juste. Je m'habituerai à cette voix-là. Si cette méchante Louise m'aimait encore, j'essaierais de vaincre mon horreur de la musique. Peut-être réussirais-je à y prendre plaisir ? — On était bien pressé de me congédier ce matin. La soirée était réservée à M. de La Tierce. — Faut-il me venger, faire du tapage, tuer quelqu'un ? — Octave ne veut pas se bat-

tre, il ferait encore le mort.— Cette ingrate petite fille ne mérite pas que je m'occupe d'elle. Je vais reprendre mon existence errante et solitaire. (*Frappant du pied.*) Pourquoi suis-je ici ? — Ce parquet me brûle les pieds ! (*Il veut sortir et rencontre M. Dutilleul.*)

SCÈNE XIV.

PAUL, M. DUTILLEUL (*tenant respectueusement un bouquet*).

DUTILLEUL.

Fais donc attention ! Tu as manqué de me faire tomber, et de froisser mon bouquet.

PAUL.

Mille pardons, mais laissez-moi passer !

DUTILLEUL.

Où vas-tu ? — Pourquoi cet air furibond ?

PAUL.

Je vais me rembarquer, et dès ce soir !

DUTILLEUL.

Pourquoi ? — Que t'es-t-il arrivé ?

PAUL.

Je renonce à mes projets, forcément.— Les absents ont toujours tort.

DUTILLEUL.

Et c'est pour continuer d'avoir tort que tu veux repartir ?

PAUL.

Oh ! maintenant, tout m'est égal ! Je ne veux plus voir ni vous, ni Louise, ni sa tante, ni surtout M. de La Tierce. — Adieu !

SCÈNE XV.

M. DUTILLEUL, *seul*.

Parole d'honneur, il devient fou ! Il se passe dans cette maison des choses qui ne sont pas claires. Ce M. de La Tierce, est un tierce personnage qui me paraît fâcheux. « Deux c'est assez, trois c'est trop », disent les chansons d'amoureux.

SCÈNE XVI.

M. DUTILLEUL, M^{lle} GERVAL.

DUTILLEUL.

Chère Madame, il y a donc de la brouille ?

MADAME GERVAL.

Cela ne m'étonne pas.

DUTILLEUL.

Moi qui venais, tout joyeux, vous offrir un bouquet de fleurs printannières, les plus belles de mon jardin.

MADAME GERVAL (*prenant le bouquet qu'elle met ensuite sur la table.*)

Je vous remercie, monsieur, elles sont ravissantes.

DUTILLEUL.

Paul veut s'en aller, n'importe où, dès ce soir. J'en suis tout troublé.

MADAME GERVAL.

Il ne s'en ira pas. Ramenez-le ici, je me chargerai du reste.

DUTILLEUL.

Il ne voudra pas revenir, il a la tête montée, très montée même !

MADAME GERVAL.

Voulez-vous m'aider, oui ou non ?

DUTILLEUL.

J'y cours, j'y vole ! (*A part.*) Mais je désespère !

SCÈNE XVII.

M^{lle} GERVAL, seule ; puis un domestique.

A un autre maintenant. (*Elle se met à écrire.*) Dans une heure le bel Octave va nous arriver dans toute sa gloire de compositeur et de prétendu. (*Elle sonne, le domestique paraît.*) Baptiste, portez ce billet à son adresse, et dites à ma nièce de venir.

LE DOMESTIQUE.

Oui, madame. (*Il s'ôrt.*)

MADAME GERVAL.

Je vais encore causer du chagrin à ma pauvre Louise, mais c'est toujours pour son bien.

SCÈNE XVIII.

M^{me} GERVAL, LOUISE.

LOUISE.

Que désirez-vous, ma tante ?

MADAME GERVAL.

Je voulais te dire, qu'il faut que tu choisisses ce soir, entre M. de La Tierce et M. Neuville.

LOUISE.

Je suis brouillée avec Paul.

MADAME GERVAL.

Alors, il nous reste l'aimable Octave.

LOUISE.

Je ne l'aime pas ! Je ne veux pas de cet insipide trouba-dour qui ne sait dire que des fadeurs.

MADAME GERVAL.

Il est pourtant bien plus gentil que ce bourru de Paul.

SCÈNE XIX.

LES MÊMES, M. DUTILLEUL, PAUL.

PAUL (*d'un air solennel*).

Madame, mademoiselle, veuillez recevoir mes adieux.

LOUISE.

Quoi ! Vous partez ?...

MADAME GERVAL.

Cher monsieur, c'est donc irrévocable.

PAUL.

Irrévocable, madame, vous me voyez pour la dernière fois,

LOUISE (*avec émotion*).

Est-ce possible ? Vous êtes à peine arrivé !

MADAME GERVAL.

Une résolution si prompte ! Je ne puis y croire !

LOUISE (*pleurant*).

Ah ! Mon Dieu !

DUTILLEUL (*tirant son mouchoir*).

L'attendrissement va me gagner.

PAUL.

Toutes mes espérances sont anéanties. Je retourne au Brésil sur l'*Indomptable*. Nous partirons demain matin à cinq heures.

DUTILLEUL.

L'*Indomptable* ! Voilà un nom qui l'a séduit !

MADAME GERVAL.

Si vous ne partez que demain matin, nous passerons la soirée ensemble, et nous causerons de bonne et simple amitié comme autrefois.

PAUL.

Je ne puis accepter, l'ordre est donné à tous les passagers d'être embarqués ce soir.

MADAME GERVAL.

Je connais le capitaine ; il est accommodant ; ne vous inquiétez pas.

LOUISE.

Comment, Paul, vous refusez, pour la dernière fois ?

PAUL (*à Louise*).

Vous le désirez aussi ? (*Elle fait signe que oui*).

MADAME GERVAL.

Je vous en prie, monsieur.

PAUL.

Mon Dieu, madame, vous insistez avec tant de grâce que je ne puis résister davantage.

DUTILLEUL (*à part*).

Ces finasseries ne sont pas mon affaire. (*Il prend un journal, et se met à lire près de la table.*)

MADAME GERVAL (*à Paul*).

Cher monsieur, que vous êtes aimable ! Asseyez-vous, et racontez-nous une histoire de voyage. (*Tous s'assoyent.*) Aviez-vous beaucoup de plaisir à bord ?

PAUL.

Fort peu. Je lisais, j'étudiais, j'aidais les matelots à faire la manœuvre, et je pensais souvent... mais il n'en faut plus parler...

MADAME GERVAL.

Vous pensiez à nous quelquefois ?

PAUL.

Oui, madame. A terre j'allais à la chasse au tigre, à l'ours, au castor, selon le pays. Je me battais avec les sauvages. Je suis devenu un savant, un marin, un guerrier, tout ce que vous voudrez, excepté un musicien.

MADAME GERVAL.

Je vous en félicite. J'ai horreur de ces piètres musiciens qui remplissent nos salons et se sont mépris sur leur vocation. A Brest, nous possédons un seul jeune homme qui ait du talent.

PAUL.

Qui donc ?

MADAME GERVAL.

M. Octave de La Tierce. Nous l'attendons ce soir.

PAUL (*se levant vivement*).

Vous l'attendez ! Que ne le disiez-vous tout de suite ! Je lui cède la place. (*à part, avec un geste menaçant.*) Si je le rencontrais encore ?...

MADAME GERVAL (*se levant ainsi que Louise*).

Un instant, s'il vous platt. N'êtes-vous pas maintenant désintéressé dans la question ? Octave a une fortune suffi-

sante, il est d'une bonne famille, joli garçon ; c'est de tous nos jeunes gens celui qui convient le mieux à Louise.

PAUL (*voulant s'en aller*).

Adieu, madame.

LOUISE.

Pourquoi refusez-vous de rester en ami ? — Ce n'est pas bien, Paul.

PAUL.

Sérieusement, est-ce que vous consentirez à ce mariage ?

LOUISE.

Moi, jamais ! On me tuerait plutôt.

PAUL.

On ne vous tuera pas ! Je ne le permettrai pas !

MADAME GERVAL.

Louise est raisonnable, elle se décidera.

PAUL.

Mais non, pas du tout ! (*A part.*) Ah ça ! quel rôle est-ce que je joue ici ? Je vais aller mourir d'ennui loin de mon pays, tandis que ce sot d'Octave s'apprête à me remplacer. Je serai victime de ma colère et de mon entêtement.

LOUISE (*à part*).

Que je suis malheureuse !

PAUL.

Ma chère Louise, si vous vouliez oublier notre petite scène de cette après-midi ?

LOUISE.

Nous sommes convenus qu'il ne sera plus question du passé.

PAUL.

Oui, vous me comprenez ; il faut supprimer la moitié des événements de la journée, et rétablir les choses comme elles étaient ce matin. — Je tâcherai d'aimer la musique à cause de vous. — Pardonnez-moi un moment d'impatience.

LOUISE (*lui tendant la main*).

Je vous le pardonne.

MADAME GERVAL.

Victoire ! M. Dutilleul, venez chanter victoire !

DUTILLEUL (*se levant et saluant*).

A vous les palmes, madame. Je voudrais, pour les mettre à vos pieds, changer tous les tilleuls en lauriers.

MADAME GERVAL (*passant à Paul, qui le redonne à Louise, le bouquet apporté par Dutilleul*).

Voici, justement, le bouquet de la fiancée.

SCÈNE XX.

LES MÊMES, OCTAVE (*le domestique l'annonce*).

OCTAVE (*à part, apercevant Paul*).

Encore lui ! (*Haut.*) Je viens, avec votre permission, madame, offrir mes modestes œuvres à mademoiselle.

LOUISE.

Vous êtes trop bon, monsieur.

OCTAVE.

Voici d'abord ma romance : *Le Rossignol breton* s'adressant à la fauvette lui dit, dans un tendre et gracieux langage, des choses... Vous comprenez l'allusion. C'est un moyen détourné, délicat, d'exprimer mes brûlants sentiments.

PAUL.

Moi, j'ai apporté du Brésil un orchestre de singes mécaniques qui sont fort drôles.

MADAME GERVAL (*à Octave*).

Votre idée, monsieur, est ingénieuse et de bon goût, nous vous en savons gré ; seulement vous arrivez un peu tard.

OCTAVE.

Un peu tard ? — Qu'est-ce à dire, madame ?

PAUL.

C'est à dire, monsieur, que mademoiselle est revenue à ses premiers engagements.

OCTAVE.

Mille sonates ! Se moquerait-on de moi ?

MADAME GERVAL.

M. Neuville a renoncé à son voyage d'Amérique pour faire plaisir à Louise ; il a bien fallu l'en dédommager.

OCTAVE.

Le dédommagement est vraiment fort beau.

MADAME GERVAL.

Un grand artiste , comme vous , n'a que l'embarras du choix.

OCTAVE.

C'est possible , mais puisque mon choix était fait , il est fort ennuyeux d'avoir à recommencer. J'avais déjà composé la moitié d'un duo que nous devons chanter ensemble , où le nom de Louise se trouve à chaque reprise.

PAUL.

Louise, reprise, cela rime très bien. Tu le chanteras tout seul en faisant les deux parties.

OCTAVE.

Ne plaisantez pas, monsieur ; je saurai, s'il le faut, imiter Orphée chantant la perte d'Euridice.

PAUL (*à Louise*).

Vous voyez que le musicomane l'emporte toujours sur l'amoureux.

LOUISE.

Je sais cela depuis longtemps.

OCTAVE.

Et mon traité que j'apportais décoré d'une épigraphe de circonstance.

MADAME GERVAL.

Donnez-le moi. S'il y a menace de brouille entre nos jeunes époux, je leur ferai lecture de ce bel ouvrage.

PAUL.

Ce sera inutile. C'est nous qui serons M. et M^{me} de l'Accord-parfait. (*A Louise.*) Vous chanterez tant qu'il vous plaira, non pour me calmer, mais pour me charmer.

LOUISE.

Je n'en abuserai pas.

OCTAVE.

Et ma romance !

PAUL.

Tu l'adresseras à une autre fauvette.

OCTAVE.

Il le faudra bien.

MADAME GERVAL (*à Paul*).

Si cette machine ne vous effraie pas trop, je ferai rapporter le piano, pour que nous dansions ce soir.

PAUL.

Qu'on le rapporte tout de suite, je brûle de connaître le talent de ma fiancée.

DUTILLEUL (*applaudissant*).

Bravo, mes amis, applaudissons ! Mais rappelons-nous que des plus agréables talents il ne faut pas abuser.

PAUL.

Oui, applaudissons, car malgré la musique nous sommes tous d'accord.

JEAN PLOARECH.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj.* : L. DE GAVOTY.

Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE 39.

NOTICE SUR JACQUES BOUJU

Président au Parlement de Bretagne

Par M. DUPRÉ LASALE, Conseiller à la Cour de Cassation (1).

UN POÈME SUR LA RÉFORME JUDICIAIRE AU XVI^e SIÈCLE. —

MŒURS ET COUTUMES DU PARLEMENT DE PROVENCE.

Le nom auquel nous consacrons ces lignes, presque ignoré aujourd'hui, ne fut pas sans gloire, il y a trois siècles. Il a compté dans cette lignée de magistrats dont M. Villemain a dit que « leur honneur avait été de conserver, même sous le pouvoir absolu, l'image de la liberté dans l'indépendance de la Justice ». Michel de L'Hospital, un des plus illustres parmi eux, par le savoir, la probité, la modération et la fermeté de l'âme chrétienne, est la personnification éclatante de la magistrature à cette époque. Il est impossible de ne pas le retrouver comme le modèle sur lequel se sont façonnées la plupart de ces austères figures, quand on étudie isolément quelque une d'entre elles.

Jacques Bouju, Conseiller au parlement de Paris, puis Président au parlement de Bretagne, fut le contemporain, l'admirateur et l'ami du Chancelier. Il se forma à ses exemples dans les devoirs de sa charge, et il l'imita dans

(1) A Paris, chez Léon Techener, libraire de la Société des Bibliophiles, 1834.

ses délassements poétiques. Il s'associa à ses principes de tolérance religieuse et à ses efforts de conciliation entre les partis qui déchiraient alors la France. Enfin il partagea ardemment et seconda ses vues de réformes au Palais.

Génie supérieur et ami du progrès, censeur inflexible des abus, L'Hospital eut des envieux et des détracteurs. Mais ils ne purent, suivant Brantôme, « lui oster le los qu'il ne fût le plus grand homme de robe qui a été, et qui sera jamais ». Lorsqu'il résigna les Sceaux au Roi Charles IX, à la veille des sanglants excès que ses sages conseils n'avaient pu conjurer, il protesta « qu'il s'en allait avec une grandissime tristesse, appelant Dieu à témoin, et tous les Anges, et les hommes, que ce n'était pas sa faute, et qu'il n'avait rien eu de si cher que le bien, le salut du Roi et la patrie ; se sentant grandement offensé que ceux qui l'avaient chassé prenaient une couverture de religion, et eux-mêmes étaient sans piété et sans religion ». Ces nobles paroles resteront comme un monument dans la vie du Chancelier.

Parmi les historiens qui ont étudié son caractère et ses actes, à travers ce temps troublé, nul ne les aura plus impartialement jugés qu'un éminent esprit, M. Dupré Lasale, Conseiller à la Cour de Cassation. Son volume ayant pour titre *Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de Chancelier de France, 1505-1558*, (1) œuvre de profonde érudition, riche de documents et de faits ignorés, attachante par de hautes appréciations et tous les charmes du style, forme la première partie du travail qu'il consacre à la plus pure illustration du XVI^e siècle. Il a été accueilli avec une faveur marquée. L'Académie française a couronné ce beau livre, comme elle avait couronné en 1838 l'*Eloge de Gerson*, page éloquente et ingénieuse de l'écrivain, dans

(1) à Paris, Thorin éditeur, 1875.

les premiers essais de sa jeunesse. Des qualités mattresses de penseur ont signalé d'autres écrits de sa carrière judiciaire : l'*Eloge de Cochin*, discours à la conférence des avocats ; le *Droit au bonheur*, étude sur le Socialisme, 1851 ; l'*Ancienne et la nouvelle magistrature*, remarquable harangue prononcée à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de Paris, le 5 novembre 1863.

C'est en préparant le second volume, impatientement attendu, par lequel se complètera la vie de Michel de L'Hospital, que M. Dupré Lasale a rencontré sur son chemin Jacques Bouju, en relations suivies avec les lettrés de son temps, célébré par les mattres de la Pléiade et par des savants tels que Sainte-Marthe et Lacroix du Maine. Il s'est attaché à ce personnage d'originale et curieuse physionomie, que le Roi François I^{er} « ayma par sur tous ceux de sa robe, pour son esprit et son savoir » ; dont le Chancelier comparait les vers latins aux meilleurs de l'époque Romaine ; que Ménéage, après un siècle écoulé, appelait encore l'*illustre Président* ; et qu'une main amie qualifiait de *Père et Restaurateur des sciences*, sur la pierre qui recouvrit ses restes, dans un modeste village de l'Anjou. L'honorable magistrat a pu, par de patientes et difficiles recherches, reconstituer l'ancien parlementaire, le philosophe, l'écrivain et le poète, dans une attrayante brochure, qui s'ouvre par le portrait du Président Bouju, d'après un cuivre conservé au Musée d'archéologie d'Angers.

Cette notice est d'un puissant intérêt. On la lira avec charme et profit, si on a le goût des choses de ce XVI^e siècle, à la fois si agité et si fécond, que M. Dupré Lasale explore en connaisseur passionnément épris.

Jacques Bouju, qui est parfois appelé aussi Boju, Bonge, Bugius et Bongius, était né le 25 juillet 1515 à Châteauneuf-sur-Sarthe, non loin d'Angers, d'une famille de vieille et riche bourgeoisie, qui avait donné un échevin au conseil

de cette ville et qui possédait plusieurs fiefs dans la contrée. Lui-même y acquit la seigneurie des Landes, dont il porta le nom plus tard. Nourri de solides études, il s'était fait de bonne heure, dans sa province, une réputation de légiste et d'érudit. Il excellait à tourner les vers latins et français :

Vatum doctissime, Bongî,
Gallica si condas, sive Latina magis

lui disait Simon Macrin, dans une de ses épîtres. Les vers étaient alors un moyen honorablement usité pour parvenir, que L'Hospital lui-même n'avait pas négligé dans ses jeunes années. Les poètes en renom proclamèrent à l'envi les mérites de Jacques Bouju. Joachim du Bellay le prôna hautement dans plusieurs de ses strophes :

Sus, Muse, il faut que l'on s'éveille :
Je veux sonner un son divin.
Ouvre doncques ta docte oreille,
O Bouju, l'honneur Angevin.

Ronsart lui prodiguait, dans ses odes, des louanges non moins enthousiastes :

Mais moi je veux que ma Muse
Répande ton nom par l'air.

Il lui promet une gloire plus durable que les pyramides, et qui, des bords de la Loire, se répandra dans le monde entier !

Bouju ne pouvait manquer d'être remarqué, grâce à ces suffrages répétés, qui lui attirèrent de hauts protecteurs. Il devient maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis. Peu après il est nommé Conseiller au grand Conseil, puis Conseiller au parlement de Paris. Le Roi lui confie des missions importantes. Le parlement de Bretagne, qui siégeait alternativement à Nantes et à Rennes, ayant été définitivement fixé dans cette dernière ville, Bouju y obtint un office de Président. L'estime dont

il jouissait parmi ses collègues, par sa science et son caractère, lui valut plusieurs fois l'honneur de porter au souverain les remontrances de la Compagnie. Il céda plus tard sa charge et se retira avec sa famille en Anjou, dans sa terre des Landes. Il y vécut en philosophe, sans négliger les muses, au milieu de ses loisirs champêtres. La mort le surprit dans cette retraite en 1577, à peine âgé de soixante-deux ans, fort occupé, dit-on, auprès de ses creusets d'Alchimiste. Faut-il en sourire, comme d'une défaillance de son esprit, jusques-là si droit et si éclairé ? N'oublions pas que le philosophe était, avant tout, de son temps. Les parlements ne croyaient-ils pas alors aux sorciers ? Dans notre Provence, l'astrologue Nostradamus voyait Henri II se détourner de sa route pour venir le saluer dans la petite ville de Salon. Et son fils Charles IX faisait ensuite son médecin de ce rêveur des *Centuries*.

Parmi les enfants du Président, Théophraste Bouju, esprit orné et fécond, continua l'honneur de sa race. Il s'intitulait seigneur de Beaulieu, aumônier et Conseiller ordinaire du Roi. On a de lui des ouvrages de controverse religieuse et de philosophie qui attirèrent l'attention. Les rejetons de la famille apparaissent çà et là, en Anjou et dans le Mantois, à travers le siècle suivant, avec des positions honorables. Ils s'appellent : *de Bouju, Ecuyers et Gentilshommes du Roi*. Puis les dettes arrivent et avec elles la ruine. La descendance de l'ancien parlementaire était éteinte, et la nuit se faisait sur son nom.

Le Président Bouju avait beaucoup écrit, mais peu imprimé, dit M. Dupré Lasale. Lacroix du Maine et le Père Lelong ont mentionné un certain nombre de ses compositions, sur des sujets divers, particulièrement sous forme de petits poèmes et de chroniques historiques. Mais la plupart n'ont pas dû être livrées à l'impression, et elles sont perdues pour nous. L'honorable magistrat a mis la plus louable patience à en rechercher quelques-

unes. Il a découvert à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris une traduction française d'une partie de Tite-Live en manuscrit, avec une dédicace étendue à Henri II, sur velin, aux armes du Roi. Dans ce travail Bouju s'applique à célébrer les belles-lettres, *humaniores litteræ*, celles qui font les hommes, suivant la belle expression de M. Duruy ; et, par de nombreux exemples historiques, parmi lesquels François I^{er} n'est pas oublié, il établit doctement l'influence des lettres sur le bonheur des Etats. Le jeune souverain, son fils, « honorant et estimant les esprits comme vray héritier du sceptre paternel, se souviendra qu'il n'est rien plus pestilent ni dangeureux en une République, comme disait ce divin Platon, que témérité et audace, accompagnées d'ignorance ; et que les Républiques seraient lors heureuses quand, ou les Rois seraient amateurs de sapience, ou bien les amateurs de sapience règneraient. »

Un certain retentissement s'était produit autour de Bouju, parmi les lettrés et les délicats, comme on dirait aujourd'hui, à l'occasion d'une ingénieuse épigramme, d'une très habile facture, qui était dans le goût et les idées du temps. M. Dupré Lasale l'a, avec raison, reproduite, comme échantillon de l'esprit alerte et facile de l'ancien magistrat, et il en raconte ainsi le sujet :

« On sait que Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, épousa en 1533, à l'âge de douze ans, Alexandre de Médicis, qui en avait vingt-sept. Devenue veuve, elle fut remariée en 1538 à Octave Farnèse, âgé lui-même de treize ans seulement. Ces unions disproportionnées inspirèrent à Bouju ce joli sixain.

In illustris cujusdam femine nuptias :

Impubes nupsi valido, jam firmiorannis

Exsucco et molli sum sociata viro.

Ille fatigavit teneram ; hic ætate valentem

Intactam totâ nocte jacere sinit.

Dùm nollem licuit ; nunc, dùm volo, non licet uti.

O hymen, aut annos aut mihi redde virum !

Rien de plus finement tourné. Martial n'eût pas mieux réussi. L'épigramme, partout répétée, fut bientôt célèbre, et ses destinées sont curieuses à étudier. Elle fut imprimée pour la première fois en 1585, huit ans après la mort de Bouju..... ». L'auteur raconte ici comment nombre de beaux esprits s'essayèrent à traduire ces inimitables distiques, sans jamais parvenir à en rendre la grâce concise. Nous leur devons, du moins, de les avoir connus.

Il est deux poèmes latins de Bouju, à la recherche desquels M. Dupré Lasale a dû particulièrement attacher ses efforts, car ils concernent l'administration de la Justice. L'un d'eux aurait été imprimé, d'après le Père Lelong, mais il n'a pas été possible de le découvrir : c'est *La Tournelle*, avec une dédicace à Christophe de Thou, Premier Président du Parlement de Paris. La Tournelle, on le sait, était la chambre qui jugeait les affaires criminelles. Bien des révélations instructives nous seraient sans doute venues de ce livre. Nous en donnons le titre complet : *Turnella : ad Christophorum Tuanum, Curiae Praesidem maximum, carmen, a Jacobo Bugio. Andegavi, 1578*. Puissent les chercheurs, que ne rebute pas le bon parfum des vieux rayons, poursuivre les investigations commencées par le haut magistrat, dans les rares loisirs de son labeur. Tous nos vœux les accompagnent dans cette exploration des recoins oubliés, et surtout des collections habituelles aux érudits qui amassent des richesses de tout ordre sous une même reliure.

Le second de ces deux poèmes a été heureusement découvert par M. Dupré Lasale : précieuse trouvaille, dont la valeur n'a pas été assez remarquée dans les comptes-rendus qui ont justement loué la notice sur Jacques Bouju. Grâce à cette composition originale, nous pouvons apprécier les besoins de son temps et le talent qu'il mettait à s'en faire l'écho. C'est son Epître sur la réorganisation judiciaire, adressée au Chancelier Michel de L'Hospital,

et composée de deux cent vingt vers latins clairs et aisément tournés, malgré les difficultés du sujet : *de ordinandâ justiciâ sermo*. Il s'agit ici de réformer la justice civile, comme *la Tournelle* avait eu en vue les réformes de la justice criminelle. Les abus étaient graves et nombreux alors, dans les deux branches de l'institution. Il était réservé à la sagesse de L'Hospital d'y porter remède. Bouju l'adjure d'y procéder au plus tôt et avec fermeté. Il signale sans détours les abus criants qu'il a vus de près comme magistrat. Le dire en vers ne pouvait le gêner, car ils ont leurs immunités :

— pictoribus atque poetis

Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

La poésie prêterait même à son langage de belles élévations sur les devoirs du juge et d'énergiques réprobations contre les ruineuses pratiques de la procédure. Il s'adressait au Garde des Sceaux dans la forme la plus digne de lui : L'Hospital est à la fois pontife des muses et grand-prêtre de la Loi :

Antistes musarum, æqui venerande sacerdos.

Parcourons ce curieux poème dans son texte, que M. Dupré Lasale accompagne d'une élégante et exacte traduction. Après avoir connu, par cette œuvre, le Palais au XVI^e siècle, nos lecteurs sérieux pourront constater que tout ce qui était « raisonnable et pratique dans les réformes se trouve depuis longtemps accompli ». Mais en France on aime le changement. En dehors du monde judiciaire qui s'en tient sagement aux progrès acquis sur le passé, que de vœux et d'idées nouvelles aujourd'hui, voisines du rêve et de l'utopie, et qu'il convient d'accueillir avec une prudente réserve. Tacite écrivait : *Galli, rerum novarum amantes*.

II

Jacques Bouju était-il encore magistrat, quand il pressait le puissant Chancelier de réformer la justice civile ? On pourrait le croire, si les premiers mots de son Epître ne sont pas une fiction poétique. C'est à l'audience, dit-il, et sur son siège, qu'il est le témoin journalier des misères dont les procès accablent le pauvre peuple. De là, ces pénibles impressions le suivent partout, aux heures du repos :

Sive ego jus reddens sedeo, seu, muneris exors,
Blanditias ruris, procul Aulâ ac urbe, requiro ;
Nunc lucos peragrans, hortis nunc captus amœnis,
Nunc prata admirans variatim picta, subinde
Occurrit stolidæ miseratio plurîma plebis.

Apparaît aussitôt, dans ses vers, une vive peinture de ce mal : il n'est pas moindre que celui des guerres civiles, auxquelles la France vient d'être livrée :

Ecce mali alterius contagio fœda...

monstre horrible, insatiable, souillant tout de son infect venin. Les malheureux qu'il atteint, quelles que soient leurs richesses ou leur force, ne tardent pas à dépérir, la bourse vide et le corps miné. Cette bête hideuse et dévorante, les Ausoniens la nommaient la *Chicane* :

Hanc prisici Ausonii dixerunt nomine *Litem*.

Un plaideur malhonnête, s'écrie Bouju, trouve toujours, pour soutenir sa mauvaise cause en justice, un procureur artificieux, et un avocat aux accents perfides. Que le procès soit gagné ou perdu, qu'importe à l'un et à l'autre, pourvu que, abdiquant toute pudeur, ils s'assurent de honteux profits.

Hunc insincerâ defendet voce patronus :
An cadat, an causam teneat securus uterque,
Turpia dum faciat projecto lucra pudorè.

Chaque jour pousser les gens à de nouveaux procès, et tirer de gros revenus du sang des citoyens, que c'est

beau, ô mœurs ! et c'est partout admis ! Les arts libéraux sont oubliés, la vertu abandonnée ; dès la jeunesse, les cœurs sont imbus de ce sentiment qu'il faut s'enrichir !

Suivent de fortes pensées morales sur ces tendances relâchées. Mais il faut voir par quelles séries de formes l'infortuné plaideur aura à passer, en abordant le prétoire.

On dirait des sangsues acharnées contre lui : *quem multa exugit hirudo.*

Ici se déroule tout le grimoire alors usité : nous citons, en abrégeant :

Voici ces plumitifs, vrais instruments de malheur, qu'allongent d'inutiles mentions, tandis que les avocats cauteleux écrivent, répliquent, dupliquent, confirment leurs dires, ou réfutent les objections. Là ces liasses de requêtes, ces amas de lettres royaux, et tous les autres actes d'un praticien retors. Puis, c'est le tour des Enquêteurs : comme ils rédigent amplement chaque déposition ; comme ils savent espacer les lignes de quatre syllabes dans un volumineux cahier, pour faire payer cher des pages presque blanches.

Ut miseri magno mercentur inane clientes !

Le litige est-il prêt à recevoir une solution, voilà qu'un juge cupide s'ingénie à la différer, pour augmenter ses épices avilies ; et il dira pompeusement, après, qu'il a ainsi rendu la justice :

Reddere cuique suum, et populo jus dicere clamat.

Il faudra souvent passer par trois instances et par trois jugements, avant d'arriver à la Cour, où il y aura encore arrêt sur arrêt.

Placitis placita addens multa Senatus.

En sorte que le gain du procès, entre parties également ruinées, sera comme la victoire de ce Cadmus de la fable, dont les soldats s'entretuaient.

Ut sic vincenti veniat victoria Cadmi.

Qu'était devenu, à cette époque, ce bon renom primitif des avocats, dont Boutiller, dans la *Somme rurale*, assimilait la profession à la Chevalerie ?

« Et pour ce, dit-il, les avocats sont appelés *Chevaliers ès lois*, et doivent *porter d'or*, comme les Chevaliers ». Philippe le Bel, se rendant aux vœux des avocats, avait, en effet, institué en leur faveur un *Ordre* : ils étaient faits *milités justitiæ*. Les cérémonies de la réception étaient à peu près les mêmes que pour la Chevalerie d'armes.

Le récipiendaire, solennellement introduit près du Commissaire du Roi, sollicitait ainsi son investiture : *Rogo te, pater optime, ut ense, cingulo, auratis calcaribus, torque aureo, atque annulo, quæ sunt insignia equestria, ornandum me cures*. L'*Ordre* des avocats existe encore aujourd'hui, moins la formule et les insignes chevaleresques. Mais les vertus professionnelles s'y continuent, mieux qu'au temps de Bouju.

Quand on lit les *Plaideurs* de Racine, on se demande si ce n'est pas dans le poème qui nous occupe que Chicanneau a pris sa tirade si connue :

— Enfin et toute chose

Demeurant en état, on appointe la cause.

J'écris sur nouveaux frais. Je produis, je fournis

De dits, de contredits, enquêtes, compulsoires,

Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires,

Griefs et faits nouveaux, baux et procès-verbaux ;

J'obtiens lettres royaux, et je m'inscris en faux.

Quatorze appointements, trente exploits, six instances,

Six-vingt productions, vingt arrêts de défenses,

Arrêt enfin..... Je perds ma cause, avec dépens

Estimés environ cinq à six mille francs !

En présence de tels abus, le garde des sceaux est conjuré d'en venir promptement aux réformes. Ce sera, sans doute pour lui un travail d'Hercule, mais il aura, pour l'y aider, des esprits d'élite nombreux, et il saura vaincre les

obstacles. Écoutons le ferme et beau langage qui le sollicite :

Tu, Galle Alcides, facundo nobilis ore,
Millia multa trahens post te delecta virorum ;
Jam-jam age quò pietas, quò te tua plurima virtus,
Quò vigor ingenii ac animi præstantia ducit :
Infestam hanc terris, infestam gentibus hydram,
Litibus innumeris feralia colla tumentem,
Grassantem passim misera in præcordia plebis,
Contunde, et stratam ferro ac face comprime victor.
Judiciis clarum splendorem æquique, bonique
Restitue, atque foro invisas procul exige fraudes.

Mais quelles sont les mesures à prendre ? Bouju formule hardiment ses vues.

Supprimer, avant tout, ces procédures qui s'éternisent de juridiction en juridiction, *basse, moyenne et haute* justice. Un seul et même juge doit les voir commencer et finir devant lui.

Nascentes unus videat, videatque cadentes
Cognitor, indè semel maneat spes nulla sepultis.

Il y a de petits litiges, auxquels on fait trop d'honneur : ce seront parfois des paroles un peu vives dans une dispute ; des taureaux indociles s'égarant dans un pâturage voisin ; quelques branches prises dans la forêt du seigneur : aussitôt se présente un huissier ardent à exciter les querelles et à écorcher le pauvre monde par un procès-verbal enflé de maints témoignages. Qu'un arbitre équitable règle promptement tous ces minimes procès :

Liticolæ genus hoc mox temperet arbiter æquus.

Notre réformateur insiste sur l'idée d'une justice simple, facilement accessible, sans frais, sans délai, à moins d'une nécessité absolue. Là, chacun sera son propre avocat ; il parlera devant un homme de bien, non pourvu de diplôme, qui deviendra le juge du droit et du fait. Tout sera constaté sur des registres exacts, qu'on sera tenu de commu-

niquer gratuitement. Il en sera déduit une brève sentence, comme autrefois, à des époques fortunées, le Préteur le faisait en trois mots :

Vir bonus e medio, per nullum diploma sumptus,
Qui simul ac iudex de re quacunque petetur,
Seu Juris dubia est, seu facti quæstio simplex,
De plano causas disceptet sedulus omnes....
...Indè brevis manet sententia, qualem
Per tria verba tulit felici tempore Prætor.

C'est le rêve d'une magistrature paternelle, protectrice des humbles, qui sont les plus exposés aux abus du Palais.

Hæc ratione queas miseræ præcordia plebis
Tot corvis, tot vulturibus defendere. — Verùm,
Quandò erit illa dies, albo signanda lapillo!

Bouju semble désespérer de le voir jamais se réaliser. Ce jour tant souhaité mettra plus de deux siècles encore à venir !

Le 24 août 1790, en effet, l'Assemblée Constituante créait les Justices de Paix.

Celui qui signe ces lignes, et l'honorable magistrat qui a retrouvé le poème de Bouju, ont eu, chacun, leur aïeul parmi ces députés du Tiers-Etat, qu'animait un sage patriotisme, et qui voulaient pour la France un progrès mesuré, sans secousses ni violences. Ils revendiquaient et ils votèrent l'établissement de cette justice de conciliation, qui souriait aux esprits droits, comme un bienfait réparateur. Elle est restée debout, à travers les divers régimes politiques, faussée parfois, il est vrai, dans son fonctionnement par l'action administrative. Mais elle rendra les meilleurs services si, toujours confiée à des mains capables, et maintenue indépendante dans son principe, elle ne se trouve pas détournée de son caractère primitif, si pur et si respectable, de magistrature de paix.

Le dernier Premier Président du Parlement de Provence, Intendant de la province, M. de la Tour, homme de vertus antiques, ne dédaigna pas, dans sa retraite agreste dignement acceptée, les modestes et utiles fonctions de juge de paix. Là, comme sur le haut siège qui tombait avec son illustre Compagnie par le décret du 7 novembre 1790, le grand magistrat fit le bien, et ses justiciables bénirent son nom. En lui se vérifiait, par les vicissitudes des temps, le rêve d'or de notre réformateur :

Prisca hæc simplicitas, sic ævo reddita primo,
Justitia in terris verè aurea secula fecit.

Bouju propose ensuite de composer, dans les Cours, une Chambre qui serait exceptionnellement chargée de juger les causes de majeure importance. Les membres en seraient élus par leurs collègues, parmi les plus recommandables par leur âge, leur savoir et la dignité de leur vie.

La fonction de juge ne devrait pas dépasser deux ans : quand le magistrat sera appelé ainsi à se retrouver simple particulier, et dépouillé de son prestige, parmi ses anciens justiciables, il sera un juge plein d'intégrité et de modération.

Un personnage élevé et compétent pourrait être délégué de Paris, pendant trois ans, pour surveiller dans la province l'administration de la justice.

Ces diverses idées, peu pratiques au premier aspect, attestaient de bonnes intentions et se justifiaient peut-être par des faits particuliers du temps. Mais elles restèrent stériles.

Nous arrivons à deux réformes que sollicitait alors vivement l'opinion et qui devaient rencontrer d'insurmontables obstacles.

Les *Epices* d'abord, ce salaire que le juge taxe lui-même aux plaideurs, et qui abaisse son caractère ! Elles doivent

être abolies. C'est au souverain, qui nomme le magistrat, à lui attribuer un émolument convenable :

Non sibi præscribat de lite salaria judex,
Arbitrio ipse suo, sed justa e principe sumat.

Cet usage des épices, simple hommage de déférence au début, envers le juge, après le procès, s'était peu à peu transformé en une règle suivie. Un arrêt du Parlement de Paris, en 1402, avait, selon Chéruel, déclaré ces honoraires obligatoires à l'égard du magistrat rapporteur de l'affaire. Bouju considérait avec raison cette pratique comme un abus à corriger. Mais toute la sagesse du Chancelier ne put prévaloir contre une coutume enracinée dans les mœurs judiciaires. Elle se perpétua jusqu'à la Révolution.

Il faut ensuite mettre un terme à la *vénalité* des charges de judicature : elle est l'occasion de sordides calculs, là où l'honneur est tout :

Nec pretio delatus honos, nec sportula vilis
Infamet turpi pulcherrima munia questu.

Bouju insiste sur cette pensée : le Trésor public assurera aux magistrats un traitement qui leur permette de soutenir honnêtement l'existence :

Publica sancti sint auctoramenta senatûs,
Vitæ queis usus tolerari possit honestæ.

La vénalité des charges de judicature fut l'œuvre de Louis XII et surtout de François I^{er}, amenés à créer des offices d'un prix élevé pour les besoins de la guerre. Elle fut également critiquée et défendue. On lui reprochait d'investir des sujets d'une science insuffisante et dont le principal mérite était souvent de payer cher un titre envié. La sollicitude de L'Hospital se préoccupa de remédier à ces inconvénients, et d'assurer des choix qui fussent à l'abri de tous reproches. Par la célèbre Ordonnance de Moulins, en 1566, le Roi imposa des garanties de capacité et de moralité, vérifiées par les parlements, à ceux qui

acquéraient ces charges. Sully devait même, par l'Edit royal de 1604, autoriser les titulaires d'offices à en consolider entre leurs mains la pleine propriété, avec droit de transmission à leurs héritiers en cas de mort, moyennant une redevance annuelle à payer au Trésor, laquelle était du soixantième du prix de la charge. Le financier Paulet, qui fut le premier fermier de cet impôt, versa plus de deux millions aux caisses de l'Etat pour un bail de neuf ans. On put sourire de la *Paulette*, qui faisait de grands magistrats ! Mais il est certain que cette mesure contribua à former ces races où le caractère et le savoir devinrent héréditaires, et qui opposaient au bon plaisir une honorable indépendance et un patriotisme inflexible. Il est aussi incontestable que la vénalité, tant attaquée, fut un avantage pour le Tiers-Etat. Des bourgeois estimés, que le commerce et le travail avaient enrichis, purent arriver aux dignités parlementaires « par vertu et diligence, sans grâce ni privilège », comme l'écrivait Claude Seyssel, dès le commencement du XVI^e siècle. Aussi, trouvons-nous Montesquieu, dans l'*Esprit des Loix*, partisan convaincu de la vénalité. Elle ne tomba qu'avec les parlements eux-mêmes.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt, pour nos lecteurs provençaux, de savoir comment se faisait, dans notre province, la nomination des magistrats, même avant l'Ordonnance de Moulins. Nous empruntons ces détails à de Haitze, en son *Histoire de la Ville d'Aix*, qu'il écrivait vers la fin du XVII^e siècle, à côté de son parent, le Conseiller de Gaufridi, très au courant des mœurs et usages de l'ancienne magistrature du pays (1).

(1). P.-S. de Haitze est auteur de nombreux ouvrages historiques sur les sujets les plus divers. Il mourut près d'Aix en 1736.

J.-F. de Gaufridi, baron de Trets, nommé Conseiller en 1660, était fils du célèbre Président Jacques de Gaufridi, qui joua un rôle important dans les troubles du Semestre, à Aix. Il mourut en 1689, quatre ans après son père. Il laissait une *Histoire de Provence* qui ne fut imprimée qu'en 1694, par les soins de sa veuve, Anne de Grasse-Mouans et de J.-H. de Lombard de Gourdon, Lieutenant-Général à la Sénéchaussée de Grasse, que ses poésies mirent en rapports suivis avec Lafontaine et Boileau.

Le Parlement de Provence, établi par Louis XII, en 1501, se trouva, pendant un certain temps « absorbé » par la grave affaire de l'hérésie des Vaudois, de Cabrières et Merindol, qui eut en France un si douloureux retentissement. Le nombre des magistrats était devenu insuffisant pour l'expédition des affaires. Dans la seule année 1543 le Roi institua, par trois *crûes* successives, dix charges nouvelles de Conseillers, à Aix.

« Ces diverses *crûes*, dit de Haitze, ne furent remplies que en suite de plusieurs recherches de personnes propres pour ces offices, recherches qui étaient faites par le Parlement. Car cette Compagnie présentait au Roi des sujets pour remplir les nouvelles charges. En cet endroit, il ne sera pas inutile de remarquer que, dès l'érection du Parlement, les gens de qualité prirent parti dans la robe. Cette profession, toutefois, n'était pas si aisée à acquérir qu'elle l'a été dans les temps suivants, car on n'y entrait qu'après avoir exercé quelque autre office de judicature. Ainsi, quand l'office de Jean Maynier vauqua par sa promotion à celui de Président, la Cour du Parlement nomma (choisit) trois personnes qui toutes avaient passé par d'autres charges de justice, savoir : Gaspard d'Arcussia, juge royal de Forcalquier, Jean Fabri, avocat du Roi au siège de Digne, et Antoine Geoffroy, lieutenant du sénéchal à Forcalquier. Il est bon aussi d'observer que ces officiers du Parlement étaient si modérés, soit que ce fut par la seule considération de leur devoir, ou par la fréquence de leurs *Mercuriales*, qu'ils ne fournissaient que de bons exemples. S'ils paraissaient dans la vie civile, ce n'était jamais qu'en habit long. Ils servaient avec une application si assidue que, à peine les malades s'en pouvaient dispenser. Aussi, trouve-t-on dans les registres de cette Compagnie que François de Rascas, conseiller, travaillé d'une longue fièvre-quarte, ayant demandé congé à la Cour de s'absenter, il fallut que

sa demande fut communiquée aux Gens du Roi, pour y donner leurs conclusions. Ensuite, sur la recharge de sa Requête, il fut répondu qu'il serait fait Rapport de la maladie. Saison bien différente de ce siècle, où la plupart des Officiers de Justice se croient libres de vaquer à leur emploi, et ne sont pas redressés de cet égarement. »

Comme on le voit, par un exemple formel de ce qui se passait en 1543, on n'attendit pas l'Ordonnance de Moulins, à notre Parlement de Provence, pour présenter à la nomination du souverain des candidats offrant les plus sérieuses garanties d'aptitude et d'honorabilité.

Mais revenons à Jacques Bouju. Nous l'avons vu s'élever contre le principe de la vénalité ; et cependant il ne dédaigna pas de vendre successivement, à beaux deniers comptants, les deux offices de Conseiller et de Président dont le Roi l'avait doté. Pour un grave esprit, cette mobilité d'opinion est à noter. Sachons pourtant l'excuser, puisqu'il y avait, en somme, de bonnes raisons pour et contre l'institution. Souvenons-nous de Labruyère disant : Je me contredis, accusez-en les hommes.

Notre poète termine son Epître en appelant sur la réforme judiciaire la protection du ciel. Il faut le fléchir en corrigeant les tristes mœurs de ce temps, dont il trace un sombre tableau :

Usque adèo invaluit vitium, posuitque vigorem
Illa senescentis virtus elanguida mundi.
Non amor aut pietas incendit pectora, verùm
Livor edax, odiumque, et habendi cœca cupido.

Mais rien ne lui sera plus agréable que la paix des esprits entraînés dans la lutte religieuse. Cette concorde se fera par la sagesse et la fermeté du Chancelier :

Te tutore boni, te paccatore malorum.

Dieu, principe de la véritable justice, recevra alors le culte pur qui lui est dû, parmi ces frères qui se déchirent en son nom.

Atque Deus tandem, qui verè est justus, et ipsum
Justitiæ in terris sanctum et reverabile numen,
Religione piâ purè castèque colatur.

Nos lecteurs nous pardonneront cette trop longue analyse du poème de Jacques Bouju. Ils penseront avec nous qu'à défaut de ses autres Œuvres, qui semblent irrévocablement perdues, la découverte de celle-ci est une bonne fortune pour la science historique, et pour les érudits du Palais. Plus d'un, en y rencontrant le savant magistrat de la Cour de cassation, l'aura remercié de cette excursion pleine de charme à travers les souvenirs que sa notice éveille sous ces voûtes séculaires.

L'ancien parlementaire, si longtemps oublié, a retrouvé aujourd'hui sa place parmi les familiers de L'Hospital, au milieu des lettres renaissantes.

Souhaitons maintenant que l'illustre Chancelier nous revienne au plus tôt, avec le reflet des grandes Ordonnances, sous la plume habile de M. Dupré Lasale.

On peut deviner quels soins consciencieux de l'historien retardent sa nouvelle publication. Sachons attendre, avec Horace :

Grata superveniet quæ non sperabitur hora.

E. DE MOUGINS-ROQUEFORT.

AUX ARÈNES D'ARLES

SONNET

A mon ami Charles Constant.

Si parfois en passant, l'homme à tes pieds s'arrête
Muet devant tes murs sombres et ruinés,
Si tu l'as vu parfois de ses yeux étonnés,
Scruter tes fondements ou mesurer ton faite.

Ce n'est pas pour chercher d'une vaste conquête
Quelques vieux souvenirs à ton socle enchaînés,
Ni pour saisir encor sur des os décharnés
L'écho d'un long soupir né le soir d'une fête.

Non, ce n'est pas cela : nous aussi nous avons
Des monuments altiers tout couverts de grands noms
Et que ne souille point le sang de la victime.

Ce qui fait qu'on admire et ta base et ta cime,
Ce qui fait qu'à tes pieds tu vois tout effacé :
Géant c'est que sur toi vingt siècles ont passé !

EUGÈNE RIVIER.

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC

VIII

LE CARDINAL BICHI
ÉVÊQUE DE CARPENTRAS

LETTRES INÉDITES ÉCRITES A PEIRESC
(1632-1637)

Suivies de diverses lettres adressées au même savant, relatives au
Comtat Venaissin et à la principauté d'Orange.

PREMIÈRE PARTIE

LETTRES DU CARDINAL BICHI

(Suite) (1)

I

MONSIEUR,

A mon despart de Rome par le commandement de Monseigneur le Cardinal Barberin (2) on mit entre mes hardes les deux tomes des actions des papes et des cardinaulx, de Ciaconius (3) afin de les vous faire tenir de la part de Son Eminence, pour tesmoignage de l'estime qu'elle fait de vos vertus. Il ne fust pas possible de desfaire le bagage par le chemin, et depuis mon arrivée

(1) Voir le numéro de juillet.

(2) Il s'agit là de François Barberini, né à Florence en 1597, créé cardinal en 1623, mort doyen du sacré collège à la fin de l'année 1679. C'était le neveu du pape Urbain VIII (Mafféo Barberini) et le frère du cardinal Antoine Barberini, archevêque de Reims. Peirese fut très lié avec les deux frères, mais plus particulièrement avec le plus lettré, le cardinal François.

(3) Le classique ouvrage d'Alphonse Ciaconius (*Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et Cardinalium, ab initio nascentis Ecclesiæ, etc.*) parut pour la première fois à Rome, en 1630, 2 vol. in-^o.

à Paris on m'avoit defendu de Rome de les laisser voir jusques à tant qu'on m'envoyeroit un ' autre relation des actions de Nostre Saint Pere aujourd'huy vivant, laquelle on me mandoit d'y adjouster, en ostant l'autre (1). A cause de cecy et des voyages qu'il m'a fallu faire à la suyte de la cour, je n'ay pas eu le loysir de vous adresser les susdictz deux tomes ; jusques à present que je les envoie a Lyon afin que de là on face en sorte qu'ils vous soyent asseurement renduz. Je seray bien aise que d'entendre que cela soit, et m'obligerez aussi de faire sçavoir à Monseigneur le Cardinal que vous l'avez receus, lorsque cela sera. La relation des actions de Nostre Saint Pere estant accourcye et reduyte en moins de feuilles qui n'estoit (*sic*) l'autre qu'on a ostée, fera possible paroistre le second tome imparfait ; mais le tout ne sera que pour tel changement ; de quoy j'ay jugé à propos que de vous advertire, afin que vous soyez assuré que ce nobstant, je ne croys qu'il y manque rien. Je me recommande en ceste bonne occasion à vos bonnes graces, et vous prometz que je seroi bien content d'en gagner aucun merite en vous faisant cognoistre par toute experience quellement je suis, monsieur, — [Ce qui suit est autographe] vous m'obligerez grandement s'il vous plaira de me donner quelquefois de vos nouvelles (*sic*), et de vos commandemens en tesmoignage de la continuation de vostre bienveillance, laquelle j'estime selon que je dois, et demeure toujours vostre tres affectionné serviteur de tout mon cœur,

A., EVESQUE DE CARPENTRAS.

A Saint-Germain en Laye, ce xvi^{me} de avril 1632.

A Mons. de Peyres, Conseiller du Roy au Parlement de Provence (2).

(1) Les bibliographes ont-ils eu connaissance de ce curieux détail, ainsi que des autres détails d'histoire littéraire qui vont suivre ?

(2) Bibliothèque Nationale, Fonds français, vol. 9536, f° 77.

II

MONSIEUR,

J'ay esté bien marry que d'entendre vostre si dange-
reuse infirmité ; mais je me suis aussi beaucoup resjouy
entendant par vostre mesme lettre que vous allassiez
vous remettre en bonne santé, que je pryé Dieu vous
rendre tout affaict pour long temps, puisque voz vertus
obligent bien la nature de vous estre liberale de grand
nombre d'années (1). Pour ce qu'est des deux thomes de
Ciaconius, je les ay envoyé tels qu'on me les avoit bail-
lé ; et pour moy je ne croyois pas qu'il y manquast rien,
ou qu'il portassent autre difficulté qu'icelle dont j'avois
tasché vous esclaircir. J'euy pourtant desplaisir d'enten-
dre qu'il y aye à dire d'autres feuilles et des cayers tous
entiers ; de quoy encores moy ay escrit à Romme, afin
qu'on aye soin d'en reparer le manquement, ainsi que
j'espere qu'on fera bien promptement.

J'ay pris à grand contentement la satisfaction qu'a
esté donnée à vostre singulière erudition, de trouver un
si beau livre de hyeroglyphes (2) ; et me desplait aussi
que la viellesse l'aye si peu espargné ; mais c'est son
ordinairé de ne pardonner mesmement aux pierres et
aux metaulx. Si je pouvay sçavoir aucunement le secret
de la colle si parfaite qu'on employoit en la bibliotheque

(1) Les prières du cardinal Bichi ne furent pas exaucées ; Peiresc resta presque toujours souffrant et l'on peut dire que sa vie fut un continuel martyre. Bichi répond en ce passage à une lettre du 15 avril 1632 où Peiresc décrivait la fièvre dont il avait été dévoré pendant plusieurs semaines.

(2) Voir ce que raconte de ce *beau livre de hyeroglyphes* Pierre Gassendi (*De vita Peireskii*, à l'année 1630, livre IV, p. 356 de l'édition de La Haye (1651). C'était le père Minuti qui avait apporté d'Egypte au plus fervent des collectionneurs le précieux recueil, avec des momies et d'antiques pièces de monnaie.

de feu Monseigneur le Cardinal Borromée (1), je seray bien aise de vous en servir pour le resarcymment (2) d'une si rare piece. Je vous assure cependant de tout ce qui peult estre en moy pour vostre service, n'y ayant personne qu'a plus grand droict que moy se puisse appeler, Monsieur, vostre tres affectionné serviteur,

A., EVESQUE DE CARPENTRAS.

A Montpellier, ce 24^{me} décembre 1632.

A Mons. de Peires, à Aix (3).

III

MONSIEUR,

Parmy les resjouyssances qu'il vous plaist m'envoyer sur ma promotion au cardinalat, je recognois tres bien l'humanité qui ne scauroit estre separée de tant d'autres vertus et belles partyes que j'honore en vostre ame. Je reçois tres-volontiers ce tesmoignage de vostre satisfaction de ce succès, en voyant revenir la louange a l'insigne beneficence de Sa Sainteté et de Messeigneurs les Cardinaux Barberins, aussi bien qu'a la benignité du Roy qui m'a toujours tant obligé que d'avoir agreable mon tres-humble service. Je vous remercy de bon cœur de l'evidence que par icy vous m'avez renouvelée de vostre affec-

(1) On sait que le cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan, mort en 1632, fut un grand bibliophile et qu'il eut la gloire de fonder en sa ville archiépiscopale la célèbre bibliothèque ambrosienne qu'il enrichit tout d'abord des considérables débris de la magnifique collection de Vincent Pinelli, le Peiresc de l'Italie, et où furent rassemblés en quelques années près de dix mille manuscrits qui, après trois siècles bientôt d'exploitation, offrent encore d'inépuisables ressources aux savants chercheurs. Quelqu'un connaît-il la colle du cardinal Borromée?

(2) Du verbe italien *resarcire*, réparer, restaurer. Le néologisme du cardinal Bichi n'a pas fait fortune et je ne trouve le mot *resarcymment* acclimaté dans aucun de nos vieux livres.

(3) *Ibidem*, f° 78; de la main du secrétaire, sauf la signature.

tion, vous assurant que le changement d'habit n'ayant point d'influence dans mon esprit, je serai tou-jour porté du mesme sentiment à vous estimer et vous souhaiter en excessivité (1) le bien que vous meritez, et non pas moins a me faire cognoistre par tous efforts, Monsieur, vostre tres-affectionné à vous rendre service.

A., CARD. BICHI.

[De la main du cardinal.] J'employerai toujours tous ce qui sera en moy pour vous temoigner en toute occasion la tres grand estime que je fais de vostre merite et de vostre affection, laquelle je vous pry de me conserver (2).

IV

MONSIEUR.

Vostre vertu a toujours provoqué mes sentiments à une affection toute particouliere en vostre endroyct : et ce qui (*sic*) vous en a dict Monsieur le président de Trouville sera entierement authorisé par les meilleurs services que je pourroi vous rendre. A la verité, ainsi que je prends part en tout ce qui vous tousse, j'ai eu un grand desplaysr des exercices qui ont este presentez à vostre patience. Je pry Dieu qu'il lui plaise porter les affaires à une bonne correspondance ; et d'autant que je passionne sincerement cecy

(1) Encore, dira-t-on, un néologisme, un italianisme, qui, pas plus que le mot relevé tout à l'heure, n'a obtenu parmi nous des lettres de naturalisation. On se tromperait en voyant dans le mot *excessivité* une importation. Le mot était déjà usité parmi nous au XIV^e siècle (avec une petite variante, *excessiveté*). Voir le *Glossaire* de Du Cange et le *Dictionnaire* de Littré.

(2) *Ibid.*, t^o 86. Je ne ferai que signaler une petite lettre de recommandation (t^o 81) en faveur d'un plaideur, M. Maille, écrite de Carpentras le 28 juin 1635, lettre dont voici la première phrase seulement : « Une mienne affection particulière me porte à passionner de tout mon cœur la bonne issue du procès que Mons. Maille a par devant vostre Cour ; en quoy je pense que la justice vous fournisse assez de moyens pour me pouvoir obliger... ».

et tout autre chose qui vous scauroit jamais plaire ; en toute sorte d'occasion que je pourroy travailler à ceste fin, je fairai en sorte que vous direz d'avoir sujet de me croire tel que cependant je me dis de bon cœur, vostre tres-affectionné à vous rendre service.

A., CARD. BICHI.

A Avignon, ce 27^{me} de May 1636.

[De la main du cardinal.] Asseurez vous que je desire avec passion de vous tesmoigner par mes services combien j'estime vostre amitié et la qualité que vous possédez d'estre ami de M. le Card. Barberin Monseigneur (1).

V

MONSIEUR,

Le sieur de Guibeville (1) ne vous aura tout dict de l'affection que j'ai pour vous, que vous n'en experimentiez

(1) *Ibid.*, f° 83.

(1) M. de Guibeville était un neveu des savants et célèbres frères Dupuy ; il avait été attaché à la maison du cardinal Bichi. Peiresc lui adressa une douzaine de lettres (Bibliothèque d'Inguibert, Registre des minutes des lettres à MM. Dupuy, n° V des *Additions aux manuscrits de Peiresc*). Guibeville se sépara du cardinal Bichi dans l'automne de l'année 1636, comme nous l'apprend cette lettre du sieur Board à son oncle Jacques Dupuy, prieur de Saint-Sauveur, écrite de Rome le 13 novembre 1636 (Bibliothèque d'Inguibert, Collection Peiresc, vol. 484, f° 418) : « Le Cardinal Bichi a esté mandé de venir en cette cour. Je n'en scay pas la raison, mais je suis fort ayse que M. de Guibeville l'aye quitté, car il eust esté honteux de le voir icy recevoir trente solz par semaine et la part qu'ilz donnent à leurs domestiques. Je scay ce que l'on en dict des sieurs Bouchard et Montreuil qui sont chez les Cardinaux patrons. J'eusse souhaité toutesfois qu'il eust quitté son cardinal d'une autre façon que celle que vous me mandez. » Puisque Bouchard est nommé dans ce passage, j'ajouterai, pour compléter ce que j'ai dit de ce triste personnage (*Les Correspondants de Peiresc*. Fascicule III. *Jean-Jacques Bouchard*, 1881, *Avertissement*), que Board écrit à Jacques Dupuy (octobre 1636, f° 402) : « J'ay fait ce matin la charge de mareschal de France au raccommodement de l'affaire de M^{re} Bouchard et Garnier. Le subject en est fort vilain et honteux. La conduite du personnage que vous congnoissez a donné lieu à ce petit différend. »

davantage dans ses effectz, les occasions ne manquant de la vous temoigner parmy eux. Vostre vertu a ce credit sur moy, et mesmes votre bienveillance que j'ay experimentée en diverses rencontres et que le mesme sieur de Guibeville m'a faict de nouveau bien expressement voir en ses rapportz, je vous remercy de bon cœur encores en mon particulier du bon accueil qu'il vous a plu luy faire. Croyez, au reste, qu'entre tant de beaux sujets que vous me fournissez, je ne manquerai jamais d'estre, Monsieur, vostre très affectionné de bon cœur,

A., CARD. BICHI.

A Carpentras, ce X^{me} de aoust 1636.

A Monsieur de Peyresc. (1)

VI

MONSIEUR,

Je suis bien marry que nous n'ayons pu obtenir ce que nous desirions de Mons. de Perier (2), car je l'estime fort, et je faisois grand estat de son approbation. Ça esté une faute de ceux qui ont dressé les memoires que je vous ay envoyés, où ils ont oublié des choses assés substantielles, et si le temps ne pressoit tant, j'en aurois fait dresser des autres sur lesquels je me promets qu'il ne trouveroit pas beaucoup de difficulté ; je le reserve à de meilleures occasions. Et cependant je ne laisse de vous remercier de tout mon cœur de la peine que vous avez prise de vous assurer de la passion que j'auray toujours de m'en revancher aux

(1) *Ibid.*, t^o 80 ; de la main du secrétaire.

(2) Il s'agit là de Scipion du Pérrier, avocat alors célèbre à Aix, qui mourut en 1666, et qui était fils de François du Pérrier, l'ami de Malherbe. Voir le bel éloge que fait Gassendi de l'esprit, du jugement et de l'éloquence de l'orateur (*De vita Peireskii*, livre VI, p. 526).

occasions de vous rendre service (1). Et puisque vous me faites la faveur de vouloir m'envoyer copie authentique de l'arrêt donné au procès du feu seigneur de Godeville (2), je l'attendray par le retour de ce porteur, par lequel je vous prie aussy de m'envoyer les décisions du président de Saint-Jean (3), dont je vous feray bonne restitution dans peu de jours. Excusés mon importunité, et croyés moi toujours, Monsieur, vostre très affectionné de bon cœur.

A., CARD. BICHI.

De Carpentras, ce 12^{me} decembre 1636 (4).

(1) Peirese s'était occupé, comme médiateur, d'une grosse affaire, l'enlèvement par M. de Guibeville d'une fille mineure de M. de Valerne, lequel habitait la ville de Carpentras. J'ai demandé des renseignements sur M. de Valerne à mon vénérable ami M. le marquis de Seguins, qui connaît l'histoire de la noblesse du Comtat aussi bien que M. le marquis de Boisgelin connaît l'histoire de la noblesse de Provence, ce qui me permet d'appliquer à ces deux aimables savants, que je n'interroge jamais en vain, le mot du poète :

... *pares et respondere parati.*

D'après M. le marquis de Seguins, M. de Valernes, père de la jeune fille compromise par M. de Guibeville, serait Alexandre de Tomassis, seigneur de Valernes, docteur ès droits, premier consul de Carpentras en 1623, 1630, 1639. Le nom de Valernes reste attaché aux belles prairies que M. Heyriès possède dans la commune de Lorient, à 5 kilomètres de Carpentras.

(2) Peut-être Bodeville. Que ce soit Bodeville ou Godeville, je n'ai rien à dire de ce gentilhomme.

(3) Le président de Saint Jean m'est tout aussi inconnu que M. de Godeville. J'ai seulement trouvé mention d'un avocat de même nom qui, en 1679, a publié à Lyon (chez Anisson) un *Sommaire des décrets du Concile de Trente*.

(4) *Ibid.*, f° 82; de la main du secrétaire.

VII

MONSIEUR,

Je suis si obligé aux soins que vous avés pris pour l'affaire que je vous avois recommandé, que mes paroles ne sont pas suffisantes de le pouvoir exprimer. Ce sont les effects que je desire faire parler si j'ay le bonheur que vous m'en présentés les occasions. J'ay receu toutes les consultations et autres papiers que vous m'avés obligé de m'envoyer, lesquelles ont esté trouvées tres doctes et tres pertinentes. Ça esté un effect bien grand de vostre courtoisie de m'avoir obligé si abondamment, dont j'espere de vous en fayre moy mesme un de ces jours mes remercimens. Et cependant je vous prie de croire que je joindray au souvenir qui m'en demeurera toute ma vie, un desir tres particulier de me faire paroistre par quelques bons services, Monsieur, vostre tout affectionné de bon cœur,

A., CARD. BICHI.

De Carpentras, ce 16^e décembre 1636 (1).

VIII

MONSIEUR,

J'ay donné ordre qu'on tire la cotype de l'arrest du Parlement d'Orange, et ne faillirai point de la vous envoyer a fin que vous y reconnoissiez comme le jugement de vous autres messieurs est dignement de partout en tres-grand credit.

Je crois d'approcher asseurement de la ville d'Aix en faisant mon voyage de Rome (2). Ce ne sera sans que

(1) *Ibid.*, f^o 79; de la main du secrétaire.

(2) Le cardinal Bichi vint à Aix dans les premiers jours de mars et descendit chez Peirese, comme le prouve ce passage de Gassendi : (*De vita Peireskii*, livre V, p. 485) : « *Inibat jam ver, cum excepit cardinalem Bichium, unaque Suaresium veterem amicum episcopatu*

j'aye le bien de vous veoir, car je fais trop grand cas de vous asseurer moy mesme que la grand'estime que je fais de vos merites et de l'affection que vous avez pour moy, pour m'en passer ; mais d'autant que pour la mesme raison je suis fort interessé en votre santé, il faut que vostre courtoisie prenne patience, si pour le reste je serai ressolu de ne vous mettre point dans les embarras ny dans les agitations pour ceste occasion. Je voudrois bien devant mon departement voir accomoder l'affaire entre MM. de Valerne et de Guibeville, et y apporte tres volontiers tout mon pouvoir, mais cestruy cy m'escrivant ne m'en dit pas mot, et ne sçaurois comme faire sans que de sa part on donne quelqu'ouverture. Je vous dis tout cecy afin que vous sçachiez ce qu'il se passe, et d'en entendre réciproquement vos advis, que j'estimerai toujours autant que je suis, Monsieur, vostre tres-affectionné de bon cœur,

A., CARD. BICHI.

De Carpentras, ce 8^{me} de février 1637 (1).

Vasionensi jam ante donatum, qui cum cardinali Roman discedebat. On lit (Minutes de la Bibliothèque d'Inguibert, registre VI, f^o 854), dans un billet de Peiresc à M. de Valerne : « J'ay aÿprins par lettres de Genes de Mgr l'Evesque de Vaison, du 12 de mars, que l'Eminentissime Cardinal Bichi n'y avoit séjourné que deux jours incognito, et qu'il en partit le lendemain fort gaillard. » L'évêque de Carpentras était encore à Rome quand y arriva la nouvelle de la mort de Peiresc. Aussi assista-t-il, avec plusieurs autres cardinaux, à l'oraison funèbre de ce grand homme prononcée par J.-J. Bouchard, à l'Académie des Humoristes, le 21 décembre 1637. Requier, qui, dans la *Vie de Nicolas-Claude Peiresc* (Paris, 1770), a donné une traduction si libre de l'admirable livre de Gassendi, a rendu méconnaissable (p. 346) le nom du cardinal Bichi qu'il transforme en *Biscia*.

(1) *Ibid.*, f^o 84 ; de la main du secrétaire.

IX

MONSIEUR,

Je n'ay pas manqué d'apporter toute diligence pour disposer Mons. de Valerne à se departir de la resolution qu'il a prise de faire le voyage de Paris, et je n'ay oublié aucune des considerations portées par vostre lettre pour l'inviter à quelque accommodement en son affaire avec Mons. de Guibeville. Je ne puis dire avoir retiré aucune certaine resolution de sa volonté ; mais je ne me defie pas qu'on ne le puisse porter à prendre quelque condition, lorsqu'on luy proposeroit quelque avantage considérable pour se dellivrer le plus honorablement qu'il pourra de sa miserable fille. Toutefois, comme nous excluons entièrement le mariage, et que les conditions de l'accommodement consisteront en l'interet, lequel, suivant la condition et le courage dudit sieur de Valerne, ne pourra estre que grand, je n'ay osé en faire aucune particulière proposition, ne sachant pas ny les intentions, ny les moyens des parens dudit sieur de Guibeville. Partant je vous despesche vostre laquais, vous priant de me mander precisement, et au plustost les offres que vous trouverés bon qu'on propose, en assurance que je feray tout mon possible pour les faire accepter. Je ne lairray pas de vous dire que pour rendre plus plausible la proposition qu'on fera audit sieur de Valerne, et pour la luy faire accepter plus facilement, je croy que le mieux seroit de luy dire qu'il y a telle somme en tel lieu pour l'avantage de sa fille, que de luy proposer telle ou telle somme s'il veut entendre à l'accommodement (1). J'attendray donc sur cela vos sentimens et

(1) Il y avait encore, à ce moment, bien des difficultés, comme le montre une lettre écrite à Peiresc, de Carpentras, le 9 février 1637, par un négociateur qui signe J.-B. Bongne (Fonds français, n° 9536, f° 87), lettre ainsi conçue: « J'ay receu deux des vostres avec celle de Monsieur de Guibeville, lequel je voudrois servir de bon cœur. Je tascheray de porter M. de Valerne à ce que vous jugerés à propos. Il est vray qu'il est fort opiniastre encore à pretendre mariage, et je ne scay que ly proposer pour éviter cela.... »

vos resolutions, aux quelles j'adjousteray tous les soins qui pourront faire connoistre que je suis, Monsieur, vostre très affectionné de bon cœur.

A , CARD. BICHI.

De Carpetras. ce 16^{me} febvrier 1637 (1)

X

MONSIEUR,

Sur l'affaire entre monsieur de Valerne et M^r de Guibeville il n'y avoit expedient ny meilleur ny plus salutaire que celui que vous proposez, de mettre la fille dans un couvent; et son pere me proteste qu'il n'aimeroit mieux que cela, et qu'il seroit tres-content quand il ne cousteroit à la partye que dix escus; mais il ne s'y faut point attascher, la fille y ayant tesmoigné du premier jour jusques a present un' aversion incroyable sans que personne aye jamais pu rien gagner sur elle en ce particulier; et suis desormais assure qu'il se faut demettre de ceste croyance, la fille estant résolue à souffrir toute extremité plustost que de se fermer dans un monastère. Sur ce refus j'ay donc mis en avant à M. de Valerne d'agrèer que le S^r de Guibeville adjoustat pour l'augment du dot au mariage de la fille, ce qu'il avoit donné pour la mettre en religion, et d'autant qu'il a dict ceste proposition n'estre raisonnable, et qu'elle seroit presque honteuse pour la petitesse de la somme de l'argent à une fille d'un petit marchand, ou d'un notaire, on luy a remonstré n'estre pas aussi de raison de faire couster plus cher à M^r de Guibeville un expedient qui ne luy peult plaire de beaucoup à l'esgal de l'autre, et que de tirer trop la corde dans l'interest, c'estoit quasi se contredire, et se faire tort à soi mesme, donnant à croire que ce desordre s'accomodast au poids de l'argent, non obstant que ledit

(1) *Ibid.*, t^o 85; de la main du secrétaire.

sieur de Valerne detestat cest apparence à tout' extremité. Sur cestes entrefaites on l'a porté avec quelque difficulté à s'ouvrir reciproquement de ses pretentions ; et c'a esté de demander une grosse somme d'argent ; mais apres un grand debat, je crois que si je l'avois pu *asseurer de doze cent escus*, je l'arois emporté ; mais je n'ay voulu rien arrester ; puisque ce seroit excéder vostre proposition ; et vous renvoye en diligence vostre homme pour en avoir vostre ressolution ; ce que je vous pry de me faire tenir au plus-tost, car je suis com' emboité pour mon département (1). Sur ce je suis et me dis, à mon ordinaire, Monsieur, vostre tres-affectionné de bon cœur,

A., CARD. BICHI.

A Carpentras, ce xxiv^{me} de fevrier 1637 (2).

APPENDICE

Lettre du cardinal Bichi au baron de Rians.

MONSIEUR,

Je vous remercy mil foys d'avoir par vostre bon'entremise donnée la derniere main sans bruyt et si a propos, à l'affaire de Mons. de Guibeville avec monsieur de Valerne. Aussi l'une partye que l'autre a de quoy se

(1) Le départ pour l'Italie qui s'effectua quelques jours plus tard.

(2) *Ibidem*, f° 88. Comme la lettre fut remise à un porteur envoyé tout exprès à Carpentras, la suscription ne se compose que de ces mots : *A Mons^e de Peyresc*. Claude-Nicolas de Fabri mourut sans avoir vu l'accommodement définitif, et ce fut son neveu, le baron de Rians, qui y mit la dernière main, comme nous l'apprend la lettre suivante que lui adressa de Rome le cardinal Bichi et qui est l'épilogue de toute cette longue histoire de séduction et de rachat où l'élément comique s'associe à des éléments fort graves et fort tristes.

Août 1884.

24

reconoistre vostr' obligée. Pour moy je le suis pareillement et, reconnoissant en cest occasion les effets de vostre sagesse et de vostre humanité, je n'aimerois jamais mieux pour ces respects (1) et pour plusieurs autres que de vous faire veoir à vostr' avantage comme vous m'en avez rendu, Monsieur, vostre tres-affectionné de tout mon cœur,

A., CARD. BICHI.

A Rome, ce 6^{me} de novembre 1637.

A Monsieur le Baron de Rians, Conseiller au Parlement de Provence (2).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(A suivre.)

(1) *Respects* dans le sens de considérations, sens emprunté au mot *respicere*, regarder, avoir égard à.

(2) Bibliothèque Nationale. Fonds français, vol. 9536, f^o 89.

LE TAMBOUR D'ARCOLE.

*
* *

Il se nomme Etienne André, et a reçu le jour à Cadenet, (Vaucluse), en 1777. A peine âgé de 15 ans. il part, en 1792, avec les intrépides volontaires de Vaucluse pour défendre sa patrie, la France contre laquelle marchent des ennemis nombreux et terribles. Plusieurs de ces volontaires, entr'autres les généraux Robert, André, Chabran et Monestier, colonel d'état-major, se sont fait un nom justement illustre. L'histoire parle d'eux, et les admire.

*
* *

Etienne est nommé tambour dans la 51^e demi-brigade. Toujours ses baguettes à la main, il bat la marche, la charge ou le rappel. Nul danger ne l'émeut. Il se plait au milieu des balles et des boulets, et, comme à la Salamandre, le feu est aussi son élément : il ne pourrait vivre ailleurs. Ah ! qu'il aime à entendre la voix sonore du clairon et de la trompette !

*
* *

On le trouve toujours dans l'étroit et difficile chemin de l'honneur et de la victoire. Il assiste à chacune des batailles qui ont eu lieu en Allemagne, et traverse le Danube à la nage. A Arcole, il s'illustre, il s'immortalise : c'est sa plus belle page, aussi depuis l'appelle-t-on toujours et avec raison le tambour d'Arcole.

*
* *

Un pont sépare les Français des Autrichiens ; il est couvert de canons vomissant l'épouvante, la mitraille et la mort. Il faut le franchir : on ne sera victorieux qu'à ce prix. En vain Augereau, un drapeau à la main, tente de le

traverser. Que de soldats tombent, et ne se relèvent plus ! Le général Bonaparte, moins heureux encore, est précipité dans un marais. Nageant aussi bien qu'un poisson, Etienne traverse un canal sous le feu meurtrier de l'ennemi, bat le rappel, puis la charge, et de nouveau la victoire est à nous. Juste appréciateur du vrai mérite et de l'intrépidité, Bonaparte décerne, à titre de récompense nationale, des baguettes d'honneur au tambour d'Arcole. Qui y avait plus de droits ?

* * *

Le 19 mai 1802, il est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, et continue à se couvrir de gloire. Il est chéri et vénéré de tous... La paix faite, il se repose durant quelques années, et, en 1830, il offre de nouveau ses services à la France, et on le nomme tambour dans une des légions de la garde nationale de Paris. On ne pouvait faire un meilleur choix, et de rechef il attire sur lui tous les regards par son zèle, son activité et sa discipline.

* * *

Nul n'a jamais su aussi bien que lui remplir chacun des devoirs du soldat, aussi qui ne fait son éloge, et ne le prend pour modèle ? Usé par les fatigues de la guerre, il meurt, âgé de 61 ans, le 2 janvier 1838, à Paris, et ses compagnons d'armes et ses amis lui font de dignes et nobles funérailles. Il est regretté de tous, et plusieurs discours sont prononcés sur sa tombe.

* * *

Quelques jours avant sa mort, il perdit le peu de bien qu'il avait amassé avec peine, et qui était en partie le fruit d'une grande économie et d'une sobriété à toute épreuve. Ce malheur qui souvent fait verser tant de larmes amères et rend même triste, inconsolable pour toujours, ne l'affligea nullement, et, comme Job, il dit sans

doute : Dieu m'avait donné cet or, Dieu me l'a enlevé, que son nom soit béni !

*
* *

Sa veuve et sa fille ne furent pas abandonnées ; des âmes bonnes et généreuses vinrent à leur secours, et elles eurent, grâce à elles, du pain, des vêtements et un toit où reposer leur profonde misère. Dieu qui a toujours récompensé la moindre aumône, un verre d'eau donné en son nom, ne vous a pas oubliés, nobles cœurs, et à cette heure sans doute vous êtes heureux sur la terre ou vous chantez dans le ciel la gloire et les bienfaits du Tout-Puissant.

*
* *

Tu seras immortel, Etienne André ! L'histoire se plaira toujours à redire ton intrépidité et tes vertus sans nombre. Qui ne te connaît et ne parle de toi avec respect et vénération ? Tu fus un des braves de la grande armée, un de ces hommes incomparables, hors ligne, et qui, si on le leur avait commandé, eussent tenté aussitôt, comme jadis les Titans, d'escalader les cieux. Pour eux le mot impossible n'existait pas, et ils se riaient de tous les dangers.

*
* *

Une des rues de Cadenet porte le nom de Tambour-d'Arcole, et on y voit encore la maison où naquit ce brave : quelques mots gravés sur une pierre l'indiquent, et arrêtent les regards. Le fronton du Panthéon, merveilleuse page qu'eussent admirée Phidias, Praxitèle, Michel-Ange, Jean Goujon et Canova, est orné de ta fidèle image, Etienne André ! Une de nos gloires, David, d'Angers, t'a représenté battant la charge, à Arcole, près du général Bonaparte. Ah ! que tu as dû tressaillir de joie en te voyant si bien représenté ! Sois justement fier d'un tel honneur : nul n'y avait plus de droits que toi, et ne méritait mieux d'être récompensé par sa patrie.

Baron ROBERT.

PENSÉE

Jaune, trouble et fangeux, le Rhône se précipite dans le lac de Genève, n'y fait que passer comme un trait dans les airs, et soudain en sort bleu, pur et limpide.

*
* *

Que ce lac est magnifique et bienfaisant ! L'est plus encore le baptême. Son eau salubre efface pour toujours le péché originel, et d'un enfant fait un ange, un séraphin.

B. R.

Nuage et Zoïle

La fumée épaisse et noire qui sort, en tourbillonnant, d'une immense manufacture obscurcit un instant les lieux. Ne croirait-on pas que le jour se hâte de s'enfuir et la nuit d'arriver ? Mais ce nuage sombre ne tarde pas à se dissiper, et derechef l'azur des voûtes éternelles apparaît et nous ravit. Ainsi, ce vil et jaloux détracteur Zoïle s'est vainement efforcé de mettre pour toujours dans l'ombre la gloire éclatante et magnifique du divin Homère. A cette heure qui le connaît, et daigne s'occuper de lui ? Alors que ce prodigieux génie est de plus en plus sublime et justement admiré de tous.

B. R.

Le Puy, 19 Mai 1884.

LA MÛSE ET LA BOURSE (1)

(Suite) (2)

Il y avait un certain mouvement sur la voie : des gens en uniforme allaient et venaient avec précipitation.

On ouvrit les portières. Monté sur le marchepied du wagon, sa lanterne projeté en avant à hauteur de tête, un employé demanda de ce ton un peu sec qui leur est particulier :

— Vos billets, s'il vous plait ?

— Tiens ! qu'est-ce cela signifie ? jamais on n'a demandé les billets aux voyageurs, ici ; c'est une innovation... ridicule... vexatoire, grommela un voyageur grincheux en cherchant son ticket dans les poches de son gilet.

Derrière l'employé brillait le galon d'argent d'un chapeau de gendarme.

Tout le monde tendit son billet. La dame en deuil me mit le sien sur les genoux, sans se déranger. Cela me parut singulier.

L'employé, sans se presser, jeta un regard distrait sur les petits cartons et nous les rendit. Les portières claquèrent, la locomotive siffla, toussa et se mit en marche.

Je tendis son ticket à la dame. Je crus m'apercevoir qu'en le prenant sa main tremblait.

Le monsieur grincheux, dont la boutonnière était ornée d'une rosette multicolore, dit tout haut :

— Il est évident pour moi que ce contrôle inusité n'a été qu'un prétexte pour permettre à Pandore de jeter un

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir les livraisons de janvier février mars, avril, mai et juin 1884.

regard inquisiteur sur nos personnes. On a dû signaler à la police la présence dans le convoi de quelque caissier infidèle essayant de gagner la patrie de Guillaume-Tell. Depuis quelque temps, ils vont bien les caissiers.

— Et les notaires, donc ! il ne vont pas trop mal non plus, fit un autre voyageur. Il y a deux ou trois jours, les journaux d'Orléans annonçaient la fuite d'un de ces officiers ministériels.

— Ah ! oui ; vous voulez parler de M. Longebarre ? Je l'ai quelque peu connu. Son escapade ne m'étonne pas. « Il aimait trop le jeu, c'est ce qui l'a perdu. »

— Il n'y est pas allé de main morte, au moins. Près de six cent mille francs !

— Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre. Et comme ce n'est pas un imbécile, ce n'est pas sur la ligne de Paris à Lyon et à la Méditerranée qu'on le pincera.

— Six cent mille francs ! que de familles ruinées ! que de larmes répandues ! que de désespoirs ! C'est navrant à penser, monsieur.

— Bah ! bah ! les désespoirs s'apaisent, les larmes tarissent ; le travail et l'économie reconstituent le pécule envolé.

— Volé, monsieur, volé, c'est bien différent.

— Je vous ferai remarquer, monsieur, que ce qui sort de la poche de Pierre entre nécessairement dans celle de Paul ; il y a compensation, équilibre. Il faut que l'argent se déplace, circule, change constamment de mains si l'on veut que l'activité humaine et la fortune publique aillent sans cesse en augmentant. Laissons faire, laissons passer ; voilà ma devise.

— Permettez-moi de vous dire, monsieur, que vous avez une façon d'envisager le déplacement des fortunes qui n'est pas celle de tout le monde, heureusement.

— Chacun a sa manière de voir, monsieur.

- Je ne dis pas le contraire... Singulière théorie !
- Une simple question, monsieur ?
- Faites, monsieur.
- Etes vous quelque peu versé dans la Ploutonomie, autrement dit la Chrématistique ?
- Ploutonomie ! chrématistique ! Non, monsieur ; je ne suis versé que dans la réserve de l'armée territoriale.
- Je vous félicite, monsieur.
- Très reconnaissant, monsieur. C'est de l'arabe, cela ?
- Non, monsieur, c'est du grec
- Et cela veut dire ? Excusez mon ignorance...
- Je l'excuse, monsieur.
- Tout le monde ne peut pas savoir le grec ; mon père n'était qu'un pauvre ouvrier et n'a pu m'envoyer qu'à l'école des frères, et pas longtemps encore ; ce qui ne m'a pas empêché de faire mon petit trou et ma petite pelote. Je suis épicier en demi-gros à Dijon. Si vous vous y arrêtez, je serais très heureux de vous faire goûter une certaine moutarde de mon invention, la moutarde de Lucullus, primée à l'exposition de Carpentras ; je vous ferais faire aussi la connaissance de mon épouse, une gaillarde qui vaut son pesant d'or et qui mène la maison, il faut voir.
- Vous êtes trop aimable, monsieur... Monsieur ?
- Claireuil, Théopompe Claireuil, à votre service, monsieur. Donc, ce mot grec, ça veut dire ?
- Ah ! oui, le mot Ploutonomie, du grec Ploutos, richesse, Nomos, loi...
- Je comprends : loi de la richesse.
- Parfaitement ; vous avez l'esprit ouvert et très compréhensif.
- Et l'autre mot ? Chré... chré...
- Chrématistique, du grec Krimatistiki ; art de créer la richesse.
- Tiens ! et moi qui croyais que tous les métiers, tous les

arts, toutes les industries étaient capables de créer la richesse. La chrématistique est donc une science, un art ?

— Une science, un art que quelques gros manieurs d'argent ont eu la malencontreuse idée d'appeler Economie politique. Chrématistique est bien plus euphonique et dit mieux la chose en un seul mot.

— Et vous cultivez cette science, monsieur ?

— Je la cultive. La chrématistique est un des besoins de notre époque, et elle mène à tout.

— Même à excuser les voleurs comme ce notaire d'Orléans ?

— Vous sortez de la question, monsieur Claireuil.

— Les Laumes ! cinq minutes d'arrêt.

— Si nous sortions aussi du wagon ? histoire de prendre une consommation. Acceptez-vous, monsieur ? sans façon.

— Je vous suis, monsieur Claireuil, avec cordialité et attendrissement.

Ils descendirent. La dame en noir jeta un regard furtif à droite et à gauche de la voie et reprit sa première attitude.

Les deux autres voyageuses avaient extrait de leur sac de voyage des fruits et des gâteaux.

— Madame veut-elle accepter une pêche ? dit l'une d'elles à la dame en deuil.

Celle-ci refusa d'un geste de la main et remercia d'un signe de tête, sans proférer un mot.

— Si beaucoup de gens entendaient l'économie politique ainsi que semble l'entendre ce chrématistiquien ou cien, le monde ne serait bientôt plus qu'une vaste forêt de Bondy ; ne le pensez-vous pas comme moi, monsieur ? dit un des messieurs restés en-wagon.

— Que voulez-vous, monsieur, répondit l'autre ; en chemin de fer on est condamné à en entendre de cruelles et à en voir de toutes les couleurs. . . Je ne sais si vous êtes comme moi, monsieur ; mais certains mots pris dans une

certaine acception ont le déplorable privilège de me faire bondir.

Le vocable *consommation*, par exemple, pris dans le sens de rafraichissements est un de ces vocables là. Il en est un autre qui fait son entrée dans le monde, et que les femmes un peu comme il faut devraient repousser ignominieusement. C'est le mot *Confection*, pour désigner un vêtement, un objet de toilette. Comme *Consommation*, comme un *complet*, ce mot là fleure les nouvelles couches à soulever le cœur. Il me révolte. Je l'ai tout récemment entendu sortir de la bouche mignonne d'une dame qui se pique d'être bien née.

— Vous plaisantez, monsieur.

— Point du tout, monsieur. Dans une tribune publique bourrée de beau monde, j'ai entendu la très élégante épouse d'un favorisé du suffrage universel, dire à haute voix et avec emphase : « Brutus, passe-moi ma Confection. » Or la confection c'était un riche manteau ! Pouah !

— En voiture, les voyageurs, en voiture !

Chacun reprit sa place.

Une odeur nauséabonde d'eau-de-vie empesta soudain le wagon. Il paraît que l'inventeur de la moutarde Lucullus et le chrématisticien s'en étaient gorgés, car bientôt ils ronflèrent outrageusement.

Les dames se tamponnaient les narines avec leurs mouchoirs.

A Dijon, deux voyageurs, deux dames et l'épicier en demi-gros descendirent. Ce dernier donna force poignées de main et son adresse-prospectus au cultivateur de la chrématistique.

Un certain nombre de gendarmes émaillaient la gare de leur tranquillisante présence.

Après dix minutes d'arrêt, le train se remit en marche

sans que de nouveau voyageurs fussent venus occuper les places restées vacantes.

Le jour commençait à poindre. L'air était vif et le ciel nuageux

Peu causeur de ma nature, ne voulant pas d'ailleurs entrer en conversation avec le ploutoniste dont les théories et la figure me déplaisaient, je m'accotai dans mon coin et, les yeux fermés, je me mis à repasser mentalement acte par acte, scène par scène, vers par vers, mon *Ramsès Méiamoun*, afin de découvrir les défauts qui lui avaient valu une expulsion si humiliante.

Ah ! si mon copain Richard, si madame Martiale avaient eu connaissance de mon *fiasco*, quel triomphe pour eux et de combien de quolibets ne me larderaient-ils pas !

— « Achille, tu ne perceras pas. »

— « Comptez là-dessus et buvez de l'eau mon garçon. »

Seuls peut-être l'abat-jour vert et son père me plaindraient.

Ah ! pauvre *Génie* incompris, méconnu, dévore tes larmes, savoure silencieusement ta honte, va la cacher au fond de l'eau trouble de la Seine... J'y serais, sans ce malheureux télégramme... Oh ! lâche ! trois fois lâche et impie ! Vis et lutte, jeune homme.

Les Français ont dédaigné ton œuvre, eh bien ! l'Odéon lui, t'ouvrira toutes ses portes à deux battants. Courage ! en avant ! le *Génie* finit toujours par s'imposer. *For ever ! for ever !* Ton œuvre est belle, ton œuvre est grande, Achille ; tes vers sont corrects et sonores, tes personnages sont vivants... Elle a fait des jaloux, ton œuvre ; une cabale s'est formée contre elle... *For ever !* l'épée de Ramsès la dispersera... O vanité incommensurable de la jeunesse !... O divine espérance, ô saintes illusions, soyez bénies à toujours !

— Madame veut-elle me permettre de fumer une cigarette ? demanda poliment le chrématisticien en roulant

dans ses doigts le petit cylindre de papier. Et vous monsieur, en accepterez-vous une ?

Je ne sais si la dame donna son autorisation par un signe de tête ; quant à moi, je gardai le silence et l'immobilité.

Le ploutoniste alluma sa cigarette et murmura :

— Il dort.

Bientôt je crus l'entendre changer de place.

Un petit bruit sec se produisit. Je compris que ma voisine ouvrait sa sacoche. Une pointe de curiosité me piqua. J'entr'ouvris légèrement les yeux.

La dame avait à la main une petite glace. Le voile rejeté en arrière, elle se mirait de très près. Me tournant le dos, la face du côté de la portière opposée à la mienne, je ne voyais qu'une faible partie de son visage et ses cheveux, qui me parurent noirs.

Une pluie d'orage crépitait contre la vitre et la ternissait.

Il y eut un échange de paroles à voix basse, étouffée, entre elle et lui. Ils se connaissaient donc ! J'étais intrigué. Je prêtai attentivement l'oreille. Ils parlaient anglais.

— Je vous ai vainement cherché à la gare de Paris, dit la dame.

— J'y suis arrivé au moment où le convoi s'ébranlait et j'ai dû me jeter dans le premier wagon venu, répondit le monsieur.

— Approchez-vous et regardez attentivement... Bleuit-elle ?

— Oui. Votre poudre épilatoire semble la faire pousser plus vite et la colorer ; elle ne vaut rien ; il faut en revenir au rasoir et à la poudre de riz. Pour le moment, avec le voile baissé, rien à appréhender... Tachez donc, quand vous vous asseyez, de ne pas croiser les jambes ; ce n'est pas une attitude de femme, que diable !

— Merci ; j'y veillerai.

— Autre chose : vous êtes en grand deuil et vous met-

tez des bas blancs ! je viens de m'en apercevoir ; d'autres peuvent le remarquer aussi. Il n'en faut pas plus pour éveiller l'attention et la curiosité de certaines gens.

— Sacrebleu ! c'est vrai ! s'exclama la dame, en français cette fois.

— Chut ! parlez bas !... Monsieur, une cigarette ?... Allons, il dort toujours ; c'est fort heureux. Décidément, *my dear*, vous manquez de sang froid et de présence d'esprit.

Tous deux s'étaient retournés de mon côté. La dame avait rabattu son voile sur son visage. Après un instant de silence, celle-ci chuchota, toujours dans la langue de Shakespeare :

— Ne croyez-vous pas qu'il serait sage de gagner directement la Suisse ?

— Pas de bêtises ! La surveillance doit être très-active sur toutes les frontières ; vous savez pourquoi. Donnons-lui le temps de se lasser. Passons quelques semaines à Marseille ou à Nice, puis nous aviserons.

— Ce costume me gêne au dernier point, j'ai hâte de le quitter.

— Je m'en doute bien ; mais il est nécessaire que vous le portiez quelque temps encore. C'est votre sauvegarde. On ne viendra jamais vous chercher sous ces habits-là.

— Raison de plus pour gagner la Suisse tout-de-suite.

— Si vous y tenez absolument, soit ! Mais dans ce cas, je vous lâche à Lyon. Réglons nos comptes.

— Vous me quitteriez ? par exemple !

— C'est ainsi. Moi, je n'aime pas la Suisse ; d'ailleurs j'y suis trop connu. Pas une de ses auberges où je n'aie fait un pouf. Et vous-même, vous n'y serez pas en sûreté du tout, en admettant que vous y entriez sans obstacle.

— Vous voulez m'effrayer.

— A quoi bon vous effrayer ? Ne vous tiens-je pas dans ma dépendance ? Est-ce que vous ne m'appartenez pas corps et biens ?

— Oh ! oh ! comme vous y allez, mon cher.

— Regimbez donc . . . Un mot de moi au premier gendarme venu, et vous êtes coffré illico . . . Je vous disais que vous ne serez pas en sûreté en Suisse, et je le prouve. En effet, une dame seule, de tournure fort gauche, demeurant à l'hôtel, ne recevant pas de lettres, ne fréquentant personne, évitant de se montrer à visage découvert, cela aura un petit air de gros mystère très propre à surexciter la curiosité des hôteliers et de leurs employés.

— C'est bon. Allons à Marseille.

— A la bonne heure ! vous voilà redevenu prudent, et, prudence est mère de sûreté.

Ils se turent. Moi, je dormais à poings fermés, en me disant :

— De quoi est-il question entre ces deux hommes ? Quel lien criminel les unit-il l'un à l'autre ? Quel est le forfait de celui qui subit le despotisme de son complice ? Y a-t-il du sang aux mains d'un de ces deux individus ?

Le convoi avait ralenti sa marche ; il allait entrer à Lyon. Le monsieur à la rosette multicolore baissa la glace et mit là tête à la portière.

— Oh ! oh ! fit-il en la retirant, il y a bien des troupiers dans la gare. Qu'est-ce que cela signifie ?

La pseudo-dame risqua un coup-d'œil à l'extérieur.

— Ah ! s'exclama-t-elle en se jetant en arrière et en ramenant les plis de son voile devant son visage, Roger !

— *Your brother the captain ?*

— *Yes, yes, my brother Boger !*

Le train s'arrêta brusquement ; la secousse m'éveilla en sursaut.

— Par ici, les voyageurs pour Marseille, par ici !

Il n'y avait parmi la troupe en tenue de campagne, qu'un seul officier portant trois galons au képi et aux manches.

En passant près de lui, je jetai un regard curieux sur son visage.

Que de franchise, que de loyauté dans cet œil bleu, sur cette figure martiale ! Et ce soldat, ce preux, dont la poitrine était constellée de trois décorations à côté de la Légion-d'Honneur, était le frère d'un criminel !..

Où était celui-ci ? Disparu avec son complice dans la cohue toujours affairée et effarée des gares de chemins de fer.

Peu d'instant après le convoi roulait vers la reine de la Méditerranée. La pluie tombait à torrents, le wagon était comble ; du cuir humide des chaussures s'exhalait des effluves délétères. Ah ! combien un *sleeping-car* m'eût été agréable .. Mais, patience, quand j'aurai percé, quand mon *Ramsès Méiamoun*... Oh ! alors !..

En attendant, la faim, l'insolente, l'impitoyable faim dansait une gigue échevelée dans les vastes cavités de mon estomac, vide de nourriture depuis plus de vingt-quatre heures ! Et il y avait autour de moi de gros bourgeois qui se bourraient de cervelas à l'ail et de fromage dont le fumet eut fait éternuer un mort. Et ils mâchaient bruyamment ! et ils buvaient à même la bouteille faisant glou-glou ! Sous leur menton on voyait les bouchées descendre et les glou-glous faire aller et venir la *pomme d'Adam*.

AMROUN.

(A suivre.)

Le Secrétaire : H. MATABON. | Le Secrétaire-adj^t : L' DE GAVOTY.

Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE 36.

ÉTUDE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. J. BONDIL

CHANOINE THÉOLOGAL DE DIGNE

● Studies serve for delight, for ornament and for ability.

Crasty men contemn studies, simple men admire them and wise men use them.

BACON.

Un ancien souvenir et un lien intime de parenté avec la famille Bondil, m'ont suggéré l'idée et, je puis le dire, le courage de tracer, d'ébaucher plutôt en quelques pages concises, une des physionomies les plus originales, dans la bonne acception du mot, du clergé dignois dont M. Bondil est une des illustrations.

Si je n'étais guidé par ce souvenir de famille, mon courage serait de la présomption.

Il est en effet présomptueux d'essayer, car cette étude n'est qu'un essai, de porter un jugement sur le chanoine Bondil dont plusieurs contemporains, ses amis, ses élèves et conséquemment ses admirateurs existent encore.

Un de ses biographes croyait voir revivre en lui un Basile, un Grégoire de Nazianze, un Jean Chrysostôme. Et cela est vrai.

Septembre 1884.

25

Il est impossible de se représenter plus intimément la personification d'un de ces illustres et austères orateurs sacrés du quatrième siècle que M. Villemain, dans ses mélanges littéraires, nous fait si chaudement admirer, de ce siècle qui fut, dit-il, la grande époque de l'Eglise primitive et l'âge d'or de la littérature chrétienne.

Dans l'ordre social, c'est alors que l'Eglise se fonda et devint une puissance publique; dans l'éloquence et les lettres, c'est alors qu'elle produisit ces sublimes et brillants génies qui n'ont eu de rivaux que parmi les orateurs sacrés de la France au dix-septième siècle.

C'est sur un de ces piédestaux qui, certainement, étaient à sa taille, que j'ai toujours, mentalement, l'imagination va vite et loin dans les comparaisons et les antithèses, placé, je ne dis pas l'éloquent, mais le savant, érudit, pieux et austère chanoine.

Dans ce siècle brillant, mais aussi tourmenté, il eût tenu sa place.

Il eût été à la fois comme Athanase, un profond théologien, vainqueur de la doctrine d'Arius; il eût parlé avec la même pureté que Chrysostôme et Grégoire de Nazianze, cette belle langue grecque qu'il connaissait si bien.

Mais non, il n'aurait pas été un Père de l'Eglise grecque: il n'en avait pas la poésie et, dans cet empire oriental en décadence, gouverné par des eunuques, envahi par les barbares, il se serait comme voilé dans son vaste manteau presque légendaire que les habitants de Digne lui connaissaient et qu'il portait à la manière antique, en pleine canicule comme au milieu de l'hiver et n'aurait pas eu la force de regarder en face le luxe et la luxure et de combattre les mœurs relâchées du bas-Empire.

Son modèle eût été un Père de l'Eglise latine dont il portait le nom, Jérôme, ce saint Dalmate qui, fatigué de ne trouver en Orient, dans les grandes cités de l'Asie:

Constantinople, Smyrne, Antioche, que les vices et les querelles de l'Occident, s'enfuit dans un désert, étudiant avec ardeur l'hébreu, commentant et traduisant les livres sacrés, les psaumes de David, entres autres.

Tel fut M. Bondil.

« Dès l'aurore de sa vie, a-t-on dit, il avait fui le siècle dont les préoccupations et les intrigues n'allaient pas à son âme élevée ; lorsqu'il eut trouvé un asile dans le sanctuaire, il déclina l'honneur de se dévouer au service des paroisses ; il lui fallait l'ombre ».

Dans une retraite profonde, absolue, presque exclusive, il se livra de bonne heure à l'étude des langues anciennes, le grec, le latin et l'hébreu, non à une étude superficielle, mais laborieuse, constante dans laquelle il cherchait à sonder les beautés et les mystères du génie de chacune de ces langues, décomposant chaque mot, l'analysant, le prenant à sa racine et en extrayant tous les dérivés.

Il aborda plus tard l'Anglais et l'Allemand.

La philologie était son terrain, ce fut sa science de prédilection.

Sa renommée à ce point de vue fut, on peut le dire sans hyperbole, universelle, ses autres qualités personnelles, n'ayant pas, grâce à sa modestie, à son amour de la retraite, à sa répugnance pour le monde extérieur, dépassé les limites de son pays d'adoption, la ville de Digne.

Au reste, il nous serait difficile d'étudier M. Bondil dans sa vie et son caractère privés.

Nul ne pouvait l'interroger sur ce qui était *lui*, pas plus qu'il ne supportait lui-même qu'on lui relatât des particularités et des détails sur telle et telle personnalité.

Un interlocuteur maladroit se hasardait-il à commencer une confidence personnelle ou un récit sur une individualité, sur une famille, à ébaucher, je ne dis pas, bien entendu, une médisance ou une calomnie, mais seulement une critique, il s'arrêtait promptement, menacé par un

simple froncement de sourcils du scrupuleux chanoine, ou par un mot sec, spirituel, incisif, un de ces mots à réticence, un *quos ego*, tranchant et irrésistible.

Nous ne connaissons par conséquent en M. Bondil que deux hommes : le prêtre, l'apôtre, doué de toutes les qualités que comporte sa belle et sublime mission, la charité, la concorde, la stricte observation des devoirs et de l'obéissance, puis le travailleur, mais le travailleur ardent, profond, opiniâtre et austère.

Nous laissons à d'autres plus autorisés le soin de faire connaître l'apôtre ; nous n'examinerons que le travailleur.

Notre étude n'est donc pas une biographie, c'est un essai littéraire.

Même à ce point de vue, M. Bondil est presque insaisissable.

Le classer comme littérateur serait trop vague ; comme savant, le serait encore plus ; comme poète, il ne l'était pas du tout ; comme linguiste, comme orateur, comme théologien, il ne l'était pas exclusivement.

La vérité, c'est qu'il était à la fois lettré et savant.

Rien ne lui était étranger.

« Si à cause de ses goûts solitaires et du culte qu'il avait voué aux in-folio, dit M. Le Chanoine Beuf, on avait pu le croire étranger au mouvement de la société contemporaine, on se serait gravement trompé. Il suivait avec un vif intérêt, du fond de sa retraite, la marche des idées, jugeant avec sa haute raison les événements et les hommes.

Plus d'une fois on a constaté sa rare sagacité et la justesse de ses vues.

Il n'y a rien de vrai ni de bien dans la science, la philosophie, la politique, l'histoire et la littérature qu'il ne connût parfaitement.

C'est à l'institution Turc à Marseille où son père s'était établi, que M. Bondil fit ses premières études. C'était un

brillant élève, ne connaissant que le travail, ne se mêlant presque jamais aux jeux de ses camarades.

Né à Riez vers la fin de l'année 1790 d'une mère vertueuse pour laquelle il a toujours conservé un culte respectueux et d'un père dont il ne partageait pas les idées politiques, mais qu'il aimait et qui était alors fournisseur de l'armée pour les blés et les farines, il avait, dès sa jeunesse, en plein empire, au milieu des guerres et des agitations, étudié les mathématiques, les belles-lettres, le dessin, la sculpture, l'architecture, la botanique et avait pris à Aix ses premières inscriptions à la Faculté de Droit.

L'anatomie même n'avait pas de secrets pour lui.

Une branche de cette science, l'ostéologie, lui était surtout familière et l'illustre docteur Honnorat, si connu à Digne, linguiste comme lui et son contemporain, fut souvent obligé, dans des controverses sur ce sujet, de s'incliner devant la science du chanoine.

Le programme universitaire embrasse certainement à notre époque tout ce qu'il est possible à l'homme d'apprendre et de savoir, mais, personne ne le contestera, parce que nous l'avons tous expérimenté, les études contenues dans ce programme s'apprennent, en effet, puis s'oublient.

Il n'en était pas ainsi pour M. Bondil ; la science chez lui, je viens de le dire et je tiens à le répéter, car c'est un des traits saillants de son caractère, n'était pas superficielle.

Il approfondissait tout ; de là sans doute son profond dédain pour toute contradiction et pour tout contradicteur ; il ne voulait, au reste, ni obéir à un conseil, ni suivre un plan donné.

Une méthode tracée d'avance le déroutait, il tirait une ligne et, quelque oblique qu'elle fût, il arrivait à son but

en la longéant, beaucoup plus facilement que par une ligne droite imposée.

Nous allons maintenant étudier en détail ce que M. Bohdil a produit dans sa longue vie de retraite et de travail pieux et méthodique.

Le premier livre qu'il fit paraitre fut un ouvrage de linguistique: *l'Introduction à l'étude de la langue latine*.

Certes, personne mieux que lui n'était à même de rédiger un traité sur la langue de l'ancienne Rome qu'il connaissait, parlait et écrivait avec une supériorité au-dessus de toute comparaison.

C'est qu'il pensait en latin comme si c'eût été sa langue maternelle; elle sortait naturellement de sa bouche quand il parlait, les mots se trouvaient au bout de sa plume lorsqu'il écrivait, sans l'effort préalable, gênant, forcé, laborieux de la traduction.

Un modèle du genre qu'il a laissé est la narration du Concile provincial tenu à Aix, en 1840, et dont il avait été nommé notaire.

Il était, les témoins oculaires l'ont rapporté, l'oracle de ce Concile; sa modestie, son amour de la retraite, de la solitude et du travail en souffraient.

L'Introduction est basée sur ce principe qui est la méthode de l'auteur et qu'il applique à toute étude de linguistique que, pour bien connaître une langue, il faut en apprendre les mots, non pas isolément, mais dans les rapports qu'ils ont entre eux, en les groupant par origine et en étudiant leurs racines.

Les mots d'une langue sont ainsi réduits au plus petit nombre possible.

L'avant-propos qui précède le livre paru en 1838 et qui en est comme l'exorde, résume, au reste, clairement toute la méthode.

Je crois à propos de faire remarquer ici que tous les

ouvrages de notre savant chanoine sont précédés d'une préface écrite avec un soin parfait.

Ce ne sont pas de ces avis aux lecteurs, banals, personnels où perce souvent l'amour propre de l'auteur, ce sont de vraies préfaces qui résument le livre et donnent au lecteur, avant de l'aborder, une idée complète de ce qu'il contient.

C'est un cicerone prévoyant qui vous prend par la main pour vous guider, pour ainsi dire, de chapitre en chapitre, de paragraphe en paragraphe. A elles seules, ces préfaces sont des livres.

Revenons à l'*Introduction*.

M. Bondil veut apprendre aux élèves le latin d'après le français, en recherchant, analysant et classant les relations qu'ont entre eux les mots des deux langues, en prenant pour original, tantôt un mot français dérivé du latin, tantôt un mot latin avec son radical.

« L'habitude de comparaison, de composition et de décomposition qu'on acquiert par cet exercice, dit-il, a, par rapport au français, les plus heureux résultats ; elle éclaircit une infinité de mots auxquels on n'attachait que des idées vagues et confuses, aide à rectifier les idées fausses qu'on s'était faites de beaucoup d'autres, rapproche les termes dont on ne voyait pas les liens, étend et perfectionne la connaissance de tous ceux qu'on ne savait qu'imparfaitement et par une aveugle routine. »

Nous savons en effet combien le latin et le français se marient ensemble et combien il est difficile de bien posséder notre langue, de la manier, de la travailler, sans la connaissance de la langue morte sa mère dont l'étude, dit encore M. Bondil, est la base de l'enseignement de nos écoles.

Aussi conclut-il en ces termes :

« Nous ne devons pas manquer de faire observer que notre dessein n'est de combattre aucune des méthodes dont

l'usage a prouvé l'utilité et que notre livre est simplement un auxiliaire que l'on peut accueillir et employer avec succès, quelque méthode qu'on ait adoptée.

Il n'en est aucune en effet où la connaissance de la nomenclature ne soit une condition indispensable pour la connaissance du latin ; or, il est clair : 1° que presque tous les mots français étant des mots latins plus ou moins reconnaissables, il ne peut qu'être avantageux de s'aider du français qu'on connaît (au moins par routine), pour remonter au latin qu'on veut apprendre ; 2° que, pour bien comprendre les mots latins, il faut connaître la valeur des éléments dont ils se composent ; 3° que ces deux moyens, comme dit Lemaire, hâteront singulièrement les progrès dans la nomenclature, toutes les fois qu'ils seront employés simultanément. »

L'explication de la méthode est toute dans cette conclusion d'abord et dans l'exemple que donne l'auteur de l'analyse et de la synthèse du beau passage du livre II de l'*Enéide* : le récit de la chute de Troie, racontée à Didon par Enée.

Il est utile que nous citions ici l'analyse du premier vers, afin de montrer à nos lecteurs, l'usage qu'un maître habile peut faire de l'*Introduction* pour expliquer avec fruit à ses élèves les auteurs latins :

Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

Infandum. *Infandus*, *a, um*, composé de *In* négatif qu'on voit dans indigne, injuste, etc., et de *fandus*, dont on peut ou dont on doit parler, d'où : *infans*, qui ne parle pas encore ; *affabilis*, à qui l'on peut aisément parler, affable ; *præfatio*, ce qu'on dit avant tout, préface, etc.

Signifie : dont on ne peut ou dont on ne doit pas parler.

Regina, dérivé de *Rego, ere* (conduire, gouverner, régir). Signifie celle qui gouverne, qui régir, reine.

Jubes. *Jubeo, jussi, ere* (commander), d'où jussion.

Renovare. *Re* duplicatif et *novus, a, um* (récent, neuf, neuve), d'où innover.

Signifie: renouveler, faire commencer derechef.

Dolorem. Dolor, oris ; Doleo, ere (sentir du mal, souffrir), d'où dolent, indolent, deuil.

Signifie : mal, douleur.

L'auteur fait remarquer avec raison que cet exercice n'exclut pas l'analyse grammaticale.

On le voit, quoiqu'on ait déjà dit avant nous le contraire, le livre de M. Bondil est la partie du maître, plutôt que de l'élève.

Pour étudier l'*Introduction* avec fruit et méthode, l'écolier doit être guidé.

Au reste, un volume d'*exercices classiques* appliqués à l'ouvrage a été publié.

Ne quittons pas cette courte étude sans faire remarquer un passage de la préface, relatif aux divers dialectes provençaux.

« Les patois du Midi, restes précieux du roman, offrent aussi à ceux qui les parlent des avantages qu'ils auraient tort de négliger.

Bien plus voisins des étymologies, bien plus fidèles à l'orthographe et à la prononciation antiques, ils conduisent aussi plus directement et plus sûrement que le français à la connaissance des radicaux.

Loin donc de les dédaigner ou de songer à les détruire, on doit bien plutôt les respecter et en conserver religieusement jusqu'aux moindres termes.»

A l'appui de ce paragraphe, l'auteur relate le passage très profond d'un livre de linguistique brillamment écrit, de M. Charles Nodier, dans lequel le savant académicien fait l'apologie du patois qu'il appelle la langue du père, la langue du pays, la langue de la patrie, la langue native, vivante et nue, immortelle comme une tradition.

Nous nous rappelons nous-même avoir entendu un pro-

fesseur, observateur sérieux, relever dans la généalogie du patois provençal son intime parenté avec le latin.

Le recueil des rapprochements remarqués, commençait par cet exemple :

Da mihi quamquam rem,
Douna mi quauquo ren.

Et finissait par celui-ci :

Frigere piscem in sartagine,
Fregi un peï dins la sartan.

Mais, insister là-dessus serait par trop puéril et naïf ; personne ne conteste cette parenté directe et intime entre notre dialecte et l'antique langue romaine.

M. Bondil, notre patient et savant linguiste, a produit beaucoup plus tard, en 1860, l'*Introduction à la langue anglaise* à l'aide de ses racines et de leurs rapports avec le français.

Ce livre porte donc le même titre que celui de l'*Introduction à la langue latine*.

C'est dire qu'il est basé sur le même principe.

Si le livre latin est le livre du maître, le livre anglais est celui de l'élève.

Il est comme celui-ci divisé méthodiquement en plusieurs chapitres.

Le premier donne les règles générales, épineuses toujours, souvent arbitraires, de la prononciation anglaise qui est l'écueil des étudiants.

On peut même dire qu'il est impossible de préciser ces règles.

L'auteur de l'*Introduction* l'avoue :

La prononciation écrite laisse toujours à désirer, elle doit être rectifiée par l'enseignement oral, non-seulement quand il s'agit de la prononciation soignée et régulière du discours un peu solennel qui est celle figurée dans tous les

ouvrages classiques anglais-français, mais aussi et principalement quand il s'agit de la prononciation rapide et irrégulière de la conversation ordinaire dans laquelle foisonnent les élisions, aggravées considérablement par la brièveté remarquable de la plupart des mots anglais.

Le second chapitre contient en vers, comme le *Jardin des racines grecques*, cauchemar des jeunes étudiants hellénistes, les *Racines anglo-saxonnes* les plus obscures et les plus difficiles à retenir.

L'auteur estime qu'à 30 ou 40 vers par jour, trois mois suffisent pour les apprendre.

Notre avis est qu'il faut une mémoire très jeune, une mémoire d'écolier, pour caser dans un petit coin du cervelet ces rimes forcément bizarres et fantaisistes.

Dans la troisième partie sont les racines anglaises comparées dans leurs rapports avec des mots français, latins et grecs.

Comme dans l'*Introduction à la langue latine*, l'*Introduction à la langue anglaise* renferme plusieurs exemples de la méthode à appliquer.

L'*Oraison dominicale*, le *Pater*, traduit en anglais est paraphrasé ou plutôt disséqué mot par mot, lettre par lettre, pour ainsi dire, avec l'étymologie de chaque mot et sa parenté avec le grec, le latin, le français.

Puis viennent l'analyse et la synthèse d'un passage du huitième chapitre du *Paradis perdu* de Milton et de l'épithète si curieuse que je tiens à rapporter ici et qu'avait composée Benjamin Francklin pour être gravée sur sa tombe :

The body of Benjamin Francklin, prenter.... lics herd.

« Le corps de Benjamin Francklin, imprimeur (comme la couverture d'un vieux livre dont le dedans est arraché et qui n'a plus ni titre ni dorure), gît ici, servant de pâture aux vers. Pourtant l'ouvrage lui-même ne sera pas perdu,

car il parattra encore une fois (ainsi qu'il le crut), dans une nouvelle et plus belle édition, revue et corrigée par l'auteur. »

Ces six lignes sont développées dans six pages d'analyse.

Times is Money. M. Bondil a expliqué le dicton anglais à sa méthode d'instruction complète et surtout rapide.

Avec la profonde et vaste connaissance qu'il avait de toutes les langues anciennes, les livres saints étaient pour lui, prêtre, un livre toujours ouvert dans lequel il trouvait sans effort matière à sa foi robuste, à sa piété exemplaire, à sa science théologique.

Nous sommes ainsi conduit, par une transition toute naturelle, à sortir de ses productions classiques pour commencer l'examen d'un autre genre d'ouvrages.

Nous croyons donc utile d'ouvrir ici une parenthèse pour faire remarquer qu'abordant des livres autant religieux que savants, nous serons amenés, quoique ayant pour but d'étudier l'écrivain et non le prêtre, à rapporter quelques citations frappées au coin d'un certain mysticisme.

M. Bondil fit paraître, en 1846, *Le dernier jour du Rédempteur*.

Ce n'est pas la vie de Jésus-Christ, c'est le récit complet de la passion du divin crucifié, du sauveur du monde, du Dieu fait homme.

Ce n'est même pas un récit, c'est une série de méditations sur les diverses et douloureuses phases de l'ascension de la montagne du Calvaire au haut de laquelle était la croix, instrument de supplice qui est depuis devenu le symbole du christianisme.

M. Bondil ne fait que traduire, expliquer, développer, paraphraser l'Évangile.

C'est ce qu'avait fait le P. de Ligny dans sa remarquable histoire de la *Vie de Jésus-Christ*, illustrée et précédée d'une préface de M. de Bonald.

Chateaubriand disait que cette manière d'écrire cette histoire était à ses yeux son seul mérite.

« Toutes les histoires de Jésus-Christ qui ne sont pas un simple commentaire du nouveau testament, ajoute-t-il, sont en général de mauvais et même de dangereux ouvrages. »

Cette manière de défigurer l'Évangile nous est venue des Protestants. Jésus-Christ n'est point un homme, on ne doit point écrire sa vie comme celle d'un législateur.

Vous aurez beau raconter ses œuvres de la façon la plus touchante, vous ne peindrez que son humanité ; sa divinité vous échappera.

Les vertus de l'homme ont quelque chose de matériel que l'écrivain peut saisir. Mais il y a dans les vertus du Christ un intellectuel, une spiritualité qui se dérobe à la matérialité de nos expressions.

C'est cette vérité dont parle Pascal dans ses *Pensées*, cette vérité si fine et si déliée que nos instruments grossiers ne peuvent la toucher sans en écorcher la pointe.

La divinité du Christ n'est donc et ne peut être que dans l'Évangile. Les apôtres seuls ont pu la rendre.

M. Bondil l'avait bien compris ainsi et avait sagement considéré son sujet en se contentant de paraphraser les évangélistes.

Je ne puis, au reste, m'empêcher d'insister là-dessus en citant de nouveau Chateaubriand qui, développant son sujet, ajoute :

« Sous le simple rapport du goût et des lettres, il y a, d'ailleurs, quelque danger à transformer ainsi l'Évangile en une histoire de Jésus-Christ.

En donnant aux faits je ne sais quoi d'humain et de rigoureusement historique, en appelant sans cesse à une prétendue raison qui n'est souvent qu'une déplorable folie, en ne voulant prêcher que la morale entièrement dépouillée du dogme, les protestants ont vu périr chez eux la haute

éloquence. Ce ne sont, en effet, ni les Tillotson, ni les Wilkius, ni les Goldsmith, ni les Blair, malgré leur mérite, que l'on peut regarder comme de grands orateurs et surtout si on les compare aux Basile, aux Chrysostome, aux Ambroise, aux Bourdaloue et aux Massillon. Toute religion qui se fait un devoir d'éloigner le dogme et de bannir la pompe du culte, se condamne à la sécheresse.

Il ne faut pas croire que le cœur de l'homme, privé du secours de l'imagination, soit assez abondant de lui-même pour nourrir les flots de l'éloquence.

Le sentiment meurt en naissant, s'il ne trouve autour de lui rien qui puisse le soutenir, ni images qui prolongent sa durée, ni spectacles qui le fortifient, ni dogmes qui, l'emportant dans la région des mystères, préviennent ainsi son désenchantement.

Le protestantisme se vante d'avoir banni la tristesse de l'église chrétienne, mais, dans le culte catholique, Job et ses saintes mélancolies, l'ombre des cloîtres, les pleurs du pénitent sur le rocher, la voix d'un Bossuet autour d'un cercueil feront plus d'hommes de génie que toutes les maximes d'une morale sans éloquence et aussi nue que le temple où elle est prêchée. »

Certes, l'auteur du *Génie du christianisme* ne pouvait pas dire plus éloquemment des vérités aussi éloquantes.

M. Bondil le dit au reste lui-même dans la préface de son livre :

« Les réflexions qu'il présente ont été généralement puisées dans les Saintes Ecritures ; le texte sacré ne pouvait manquer de nous fournir des autorités en grand nombre ; nous les avons recueillies religieusement sans craindre de trop les multiplier. Autant que nous l'avons pu, nous avons laissé parler les livres saints. »

Les textes sont en effet cités en latin au bas de chaque page sous forme de notes.

Chaque chapitre est accompagné de réflexions pieuses,

éloquentes quelquefois, concluantes toujours, rarement touchantes pour le cœur.

M. Bondil l'explique :

Nous avons moins cherché à exciter une sensibilité passagère qu'à produire une conviction durable, a-t-il dit.

Le dernier jour du Rédempteur n'en reste pas moins un livre de piété palpitant d'intérêt par la nature de son sujet, depuis la première méditation où l'homme-Dieu commençant à se sentir saisi d'effroi et de tristesse (*coepit pavere et maestus esse*), disait à ses apôtres : *tristis est anima mea usque ad mortem*, jusqu'au moment où, après son dernier soupir « le temple se déchire, pour annoncer que l'ancien culte avec ses cérémonies, ses immolations, ses oblations et ses sacrifices mosaïques doit cesser. »

Si le *Dernier jour du Rédempteur* est un livre mystique, la *Traduction des psaumes*, publiée en 1840, est une grande œuvre littéraire.

M. Bondil n'a rien épargné pour le rendre parfait ; ni temps, ni soins, ni études, ni sacrifices.

Pendant trente années il a travaillé sur le texte hébreu, commentant et comparant toutes les traductions antérieures.

Ce n'est que quand l'œuvre a été parfaite qu'il l'a produite : *exegit monumentum*.

« Les psaumes dont le recueil est appelé par les Juifs : *Livre des louanges*, dit M. Bondil, sont les hymnes que chantaient les anciens hébreux pour célébrer la puissance et les bienfaits de l'Éternel, pour exalter ses perfections, s'animer à l'observance de ses préceptes, implorer sa miséricorde et son appui.

On les appelle Psaumes de David, non que cet illustre prophète en soit l'unique auteur, mais parce qu'il en a

composé le plus grand nombre. Il n'est pas en effet certain qu'ils soient tous de lui.

La traduction qui est dans nos bibles est l'ouvrage de saint Jérôme qui la fit à Bethléem d'après un texte grec. »

L'ouvrage de M. Bondil est divisé en deux parties ou deux volumes ; le premier contient les Psaumes qu'il est, on le comprendra, au dessus de nos forces et, au reste, hors de notre cadre, d'analyser.

Le second n'est composé que de notes à l'usage des lecteurs savants qui voudraient juger d'après les textes la fidélité du traducteur.

C'est là le grand monument littéraire dont je viens de parler, c'est cet *amas de trésors* dans lesquels M. Bondil a fouillé avec une patience de bénédictin et qu'il présente à l'admiration et à la critique sous le titre modeste de *Notes*, qui prouve ce qu'il lui a fallu de travail et d'érudition, pour arriver à la perfection de son œuvre.

J. R.

(A suivre.)

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC

VIII

LE CARDINAL BICHI

ÉVÊQUE DE CARPENTRAS

LETTRES INÉDITES ÉCRITES A PEIRESC

(1632-1637)

Suivies de diverses lettres adressées au même savant, relatives au Comtat Venaissin et à la principauté d'Orange.

DEUXIÈME PARTIE

AVERTISSEMENT

Les documents qui, dans les pages que l'on va lire, sont rangés suivant l'ordre alphabétique des noms des signataires, sont au nombre de douze. En voici l'énumération :

1° Une lettre écrite de Bédarrides (1), le 19 mars 1634, par le père Jean FERRAND, de la Compagnie de Jésus, né au Puy-en-Velay en 1686, mort à Lyon en 1672, après avoir été recteur du collège d'Embrun et avoir été désigné pour diriger celui de Carpentras (2) ;

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avignon, à 14 kilomètres de cette ville. Sur Bédarrides, comme sur toutes les autres localités du comtat Venaissin mentionnées dans les pages qui vont suivre, voir le *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, etc., des communes du département de Vaucluse* par M. Jules COURTET. (Seconde édition. Avignon, Seguin, 1877, in 8°).

(2) Voir sur le P. J. Ferrand le *Moréri* de 1759 et surtout la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* par les pères de BACKER et C. SOMMERVOGEL (tome I, in f°, 1869, col. 1831-1833). Parmi les ouvrages du père Ferrand, on remarque ceux qu'il publia contre Chifflet,

2° Une lettre écrite d'Avignon, le 4 mars 1633, par un religieux Jean GAVET, dont je ne retrouve le nom nulle part ;

3° Une lettre écrite d'Orange, le 16 avril 1607, par Jacques de LA PISE, notaire en cette ville, le père de l'auteur du *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange* (la Haye, 1640, in-f° de près de mille pages) (1) ;

4° Deux lettres écrites de la chartreuse de Bonpas, l'une le 7 mars 1634, l'autre le 18 septembre de la même année, par Dom Polycarpe de LA RIVIÈRE, né, non à Avignon comme quelques-uns l'ont prétendu, mais dans le Velay, mort on ne sait en quelle année (mais après 1638), et on ne sait en quelles circonstances, car le mystère qui entoure sa brusque et peut-être tragique disparition n'a pu être dissipé par les recherches des savants du XVII^me siècle et par celles des savants d'aujourd'hui, ces derniers provoqués, il y a quelques années, par une question posée dans le *Polybiblion* et, plus récemment, par une question renouvelée dans la *Provence historique* de M. Alfred Saurel (2) ;

au sujet des fleurs de lis qui figurent dans les armes des rois de France. Citons aussi une publication provençale qui n'est signée que de ses initiales : *Le bonheur de la ville d'Aix représenté aux arcs de triomphe, dressés par elle, à l'honneur du maréchal de Vitry, reçu en qualité de Gouverneur de Provence...* par J. F. (Aix, David, 1632, in-4°).

(1) De même que pour les localités vauclusiennes j'ai renvoyé au *Dictionnaire* de M. Courtet, je renverrai, pour Jacques de la Pise et pour son fils Joseph, ainsi que pour tous les personnages célèbres qui appartiennent, par leur naissance ou par leur séjour, au comtat Venaissin, je renverrai, dis-je, au *Dictionnaire historique, biographique, etc.*, déjà plusieurs fois cité, du docteur BARJAVEL.

(2) L'article du *Dictionnaire* du docteur Barjavel indique presque complètement les sources à consulter sur le savant religieux que Gassendi (l. VI, p. 525) appelle *Carthusiani ordinis decus* et dont il vante les excellents travaux (*notitia eximia*) et l'immense érudition (*im-*

5° Une lettre écrite d'Avignon, le 14 juillet 1626, par Jean de LORINI, de la Compagnie de Jésus, né à Avignon en 1559, successivement professeur de philosophie, de théologie et d'Écriture sainte à Rome, à Paris, à Milan, mort à Dôle en 1634, l'auteur de commentaires très estimés sur le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, les Psaumes, l'Écclésiaste, la

mensæ eruditionis). Relevons, en passant, une erreur du docteur Barjavel : il prétend (tome II, p. 342) que P. de La Rivière devint *prieur de Sainte-Croix et de Bordeaux* (sic pour *prieur de Sainte-Croix à Bordeaux* sans doute), erreur qui, moins la faute d'impression, a été reproduite par M. Lambert (*Catalogue*, tome I, p. 313). Non, P. de La Rivière ne devint jamais prieur de Sainte-Croix de Bordeaux, car Sainte-Croix de Bordeaux était une abbaye bénédictine, et P. de La Rivière appartint toujours à l'ordre des Chartreux. Ce qui a dû tromper le Dr Barjavel, c'est que le docte religieux prend dans ses livres un titre au sujet duquel il aurait fallu se demander tout d'abord, en bonne critique, s'il n'existait pas autrefois plusieurs monastères connus sous le nom de Sainte-Croix.

Il eût été facile au Dr Barjavel de s'assurer de l'existence de ce nom autre que celui de Bordeaux ; car, d'après une indication que me fournit un des plus savants bibliographes de ce temps-ci, M. l'abbé Louis Bertrand, la dédicace à M. de Marquemont, archevêque de Lyon, d'un des ouvrages de P. de La Rivière, *Le Mystère sacré de notre Rédemption, contenant en trois parties la mort et la Passion de Jésus-Christ* (Lyon, 1620, 3 vol. in-8°), est « datée de la chartreuse de Sainte-Croix en votre diocèse et pays de Lyon ». La Bibliothèque d'Inguimbert, non moins riche en bons vieux livres qu'en précieux manuscrits, et où les uns et les autres sont si libéralement, je ne dis pas seulement communiqués, mais encore signalés aux travailleurs par M. G. Barrès, le modèle des bibliothécaires, possède un autre ouvrage de P. de La Rivière qui contient, en quelque sorte, dans son titre même, l'acte de naissance de l'auteur, lequel se déclare *Velannois*, ce qui ne permet pas d'hésiter, quant à son origine, comme l'a fait le Dr Barjavel (*Dictionnaire*, tome II, p. 342), entre le Comtat et le Velay. Voici le titre complet de cet ouvrage dans sa dernière édition (Paris, 1631, in-8° de 377 pages, non compris les pièces liminaires et la table) : *L'Adieu au monde, ou le mespris de ses vaines grandeurs et plaisirs périssables, par Don Polycarpe de LA RIVIÈRE, Velannois, religieux de la Grande Chartreuse, prieur de Sainte-Croix*. La première édition de *L'Adieu au monde* est de Lyon, Ant. Pillehote, 1610, in-8°.

Sagesse, les Actes des Apôtres, etc., et aussi de commentaires sur la Logique d'Aristote (1) ;

6° Trois lettres écrites d'Avignon, la première le 6 décembre 1621, la seconde le 15 février 1629, la troisième le 12 septembre 1633, par Jérôme de Lopès, sieur de Montdevergues, qui de Jeanne de Perussis-Lauris eut François de Lopès, marquis de Montdevergues, premier consul d'Avignon en 1655, célèbre à la fois comme diplomate et comme amiral des mers dans les Indes orientales (2) ;

7° Une lettre écrite de la Grande Chartreuse le 26 mai 1617, par un religieux nommé Jérôme PASQUIER, sur lequel je ne puis fournir aucun renseignement, mais qui nous apparaît en toute sa lettre comme un amateur et un curieux d'un admirable zèle ;

8° Deux lettres écrites d'Avignon, le 2 et le 18 avril 1627, par François de ROYERS DE LA VALFENIÈRE, l'habile architecte qui consacra son beau talent, pendant presque toute sa carrière, à la construction ou à

(1) Voir l'article *Lorinus* de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (tome II, 1872, col. 807-809). La lettre de Lorini montre que, s'il était un bon commentateur, il était un bien mauvais cavalier.

(2) Le docteur Barjavel, qui donne beaucoup de détails sur le fils, ne dit presque rien du père, dont il n'a pas même connu le prénom et qu'il se contente de nous présenter comme un « sieur de Montdevergues, qui s'occupait de littérature au commencement du XVII^e siècle ». Montdevergues, plus tard que le commencement du XVII^e siècle, s'occupait d'autre chose encore que de littérature, et je voudrais que ce gentilhomme qui fut le si digne ami de Peiresc, comme du docte évêque de Vaison, J.-M. Suarès, trouvât un biographe qui mit son grand mérite en pleine lumière.

la réparation de divers monuments dans le comtat Venaissin (1) ;

9° Deux lettres écrites d'Avignon, le 25 janvier et le 18 mars 1603, par André VALLADIER, né près de Montbrison en Forez, d'abord professeur de belles-lettres au collège des Jésuites d'Avignon, puis prédicateur et aumônier du roi Henri IV, enfin abbé de Saint-Arnoul de Metz, mort en 1638, selon les auteurs de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (tome III, 1876, col. 1271-1272), vers 1638, selon le docteur Barjavel, qui n'est pas d'accord avec les savants bibliographes au sujet de l'époque de la naissance de l'auteur du *Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant*, naissance mise par les pères de Backer et C. Sommervogel en 1565, et en 1570 par le rédacteur du *Dictionnaire de Vaucluse* (2).

(1) Voici comment M. Léon CHARVET, dans la monographie déjà citée, résume l'histoire des travaux de son héros : « François de La Vallenièrre fut député par le conseil d'Avignon pour les préparatifs et décorations du passage et entrée du roi Louis XIII, en 1622, et de celui du cardinal Barberini, légat d'Avignon, en 1635, et de celui de l'archevêque Pinelli, en 1645. Il présida, en 1624, au barrage et à l'alignement de la Durance, répara, en 1642, la galerie et l'arceau du collège du Roure (hôtel actuel de la préfecture de Vaucluse), fit, en 1644, la fontaine monumentale de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, dressa, en 1645, des plans pour l'embellissement de l'église de Caromb, et enfin, en 1646, dirigea ou mieux acheva de diriger, pour le cardinal Bichi, les travaux de l'évêché de Carpentras (commencés sur ses plans dès 1340). C'est probablement après la construction de ce palais qu'il dut fournir les plans de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Pierre de Lyon ».

(2) André Valladier eut Peiresc pour élève au collège d'Avignon. Gassendi parle d'une manière charmante (*De vita Peireskii, liber primus*, à l'année 1590) de la reconnaissance que garda Peiresc pour ses professeurs d'humanité, Antoine Colombat et André Valladier, qui eurent l'intelligence de le dispenser de quelques-uns des exercices ordinaires, pour lui donner le moyen de s'appliquer davantage à l'étude de l'histoire. Ces professeurs avaient compris qu'il fallait accorder une liberté exceptionnelle à un disciple comblé de dons exceptionnels.

A ces quatorze documents j'ai joint, comme complément d'une des lettres de Jérôme de Lopès, sieur de Montdevergues, la description d'une remarquable grotte du mont Ventoux (*Appendice*). Cette description, adressée à Peiresc, a été améliorée par ses corrections et observations autographes, et devient ainsi le couronnement naturel de mon petit recueil qui est tout plein de lui.

I

A Monsieur de Peiresc

MONSIEUR,

Me voicy dans Bedarrides où je me suis porté à dessein de m'acquiter de la commission qu'il vous a plu me donner. J'ay parlé à M. Ribouton, notaire, qu'on m'a dit estre des plus intelligents aux antiquités de ce lieu, mais je l'ay trouvé aussi ignorant de ces affaires, que tout autre, comme vous assurera M. Ruff, avec lequel je suis allé au logis du susdict Ribouton, duquel nous n'avons peu tirer autre instruction de l'étymologie du nom de Bedarrides, que celle que vous mesme me donnastes tiré des tours comme qui diroit *Biturrita a binis turribus* (1), ce que je crois estre venu des armoiries de la ville qui porte de gueule avec deux tours d'argent. Voici deux vers qu'un certain Rigaud, habitant de ce lieu, a fait en action de graces dressée à la B. Vierge, Mère de Dieu, pour la préservation de cette ville du fleau de la peste l'an 1632, qui font allusion aux dites armoiries :

Sainte Reine du Ciel par vostre saint amour
Vous avés conservé nostre gemele tour.

(1) J'en demande pardon à la grande mémoire de Peiresc, mais je suis obligé de déclarer que son étymologie me paraît bien douteuse, comme la plupart des étymologies de noms de lieu proposées autrefois.

Or, d'où elle a pris ses armes, on n'en sçait rien, non plus s'il y a eu autrefois deux châteaux, car pour celui qui est aujourd'huy sur pied, lequel j'ay veu, il y en a plustost quatre que deux, si toutefois on doit appeler tours trois arcs boutans qui servent d'afermissement à ce château ; après les susdits arcs boutans ou ancoules (1) qui sont comme trois guerites, il y a une seule tour qui peut porter uniquement ce nom. Voyla ce que j'ay peu apprendre en ce lieu. M. Ruff vous porte une empreinte des armes de cette ville, que nous avons tiré de compagnie, où est à noter que certains habitants de ce lieu ont voulu ajouter par une invention de village la lettre B initiale de Bedarride et une estoile, si bien me souvient, ce qui ne se trouve point dans les plus anciennes armoiries qui sont à la maison de ville. C'est tout ce que j'ay peu apprendre dans l'ignorance de ce lieu. M. Ruff, qui en est natif, aura plus de loisir, et de moyen de vous donner une grande connoissance et satisfaction, que ne fait un passant comme je suis.

Pour la seconde commission que vous m'aviés donné touchant le vent de Nioms (2), voicy ce que un de nos Peres preschant au Buys (3) m'en a escrit, sur le mémoire que je luy en avois envoyé par un mot de lettre. que je luy avois envoyé à ce seul sujet. Je vous envoie les propres termes et de la main propre dudit Pere repondant à la mienne

(1) Le mot *ancoule* n'est ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans celui de Trévoux.

(2) Nyons, chef-lieu d'arrondissement de la Drôme. A propos du vent de Nyons, rappelons que Peiresc, dans son universelle curiosité, s'occupa beaucoup de météorologie. Le volume LIII de la collection qui porte son nom à la Bibliothèque d'Inguibert est presque rempli d'observations sur diverses merveilles de la nature, par exemple d'observations sur les vents en général et particulièrement sur les vents du comtat Venaissin et du Dauphiné. On y trouve notamment une relation du vent de Ponthias, à Nyons, par le sieur Boule.

(3) Le Buis-les-Baronnies, chef-lieu de canton de la Drôme, arrondissement de Nyons, à 33 kilomètres de cette ville.

du 3 avril 1634 afin que vous voyès en quels termes il m'en escrit. J'ay coupé le reste de la lettre pour y avoir quelque autre petit affaire, qui ne touchoit rien à cela. Je pouvois bien attendre de vous porter moy mesme la susdite instruction, toutefois voyant que M. Ruff escrit pour aller à vous demain matin, je vous ay voulu donner le plus vittement et promptement qu'il m'a esté possible le contentement de voir ce que c'en est, et ensemble le témoignage de ma fidélité à vostre service, auquel je suis porté par la considération de vos merites et par la reconnoissance des obligations que je vous ay et que je conserveray invariablement tout le reste de ma vie. Je seray à vous, aydant Dieu, la semaine suivante, si nostre P. Provincial ne donne quelque arrest lorsque je seray dans Avignon. Attendant le bien de vous voir, je demeureray de cœur et d'ame, monsieur, vostre, *etc.*

FERRAND.

De Bedarrides, ce 19 mars 1634 (1).

II

MONSIEUR,

La paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Monsieur de Montdevergues m'est venu trouver pour me demander de votre part quelques pièces antiques qu'on tira, il y a environ dix ans, de certains fondements qu'on ouvroit en cette maison. Nous n'avons rien, Monsieur, qui ne soit entièrement vostre. Vos grands mérites et vostre amitié nous est trop précieuse pour luy pouvoir refuser chose aucune. Je luy ay donc incontinent mis entre les mains tout ce qui nous restoit de ce petit meuble sans en réserver aucune pièce. Il est vray que ce n'est quasi que la quatriesme partie (à ce que j'ay appris) de ce qu'on en

(1) Bibliothèque d'Inguibert, manuscrits de Peiresc, tome LIII. Original. — Bibliothèque d'Aix, dite Méjanès. Correspondance de Peiresc, tome IV, f. 213. Copie.

tira, le reste ayant été distribué, il y a long temps, à diverses personnes. Et s'il vous plaist d'agréer que je die ma pensée sur celles cy qui restent, je croy que ces petites fioles au long col sont *instrumenta præficarum ad colligendas lacrymas*; car, puisqu'elles vendoient leurs larmes, celles qui en donnoient d'avantage méritoient un plus grand salaire et à ces fins, elles avoient ces petites bouteilles pour les recueillir et les faire voir aux parents du défunct. Cette petite lampe de terre un peu brisée est encore un instrument de sepulchre romain. On en trouve souvent de semblables et celle qui fut trouvée dans un sépulchre qu'on tenoit estre de la fille de Cicéron, en est une bonne preuve. Pour cette petite urne à une anse, elle me semble différante des urnes anciennes. J'en ai veu autrefois à Vienne grande quantité, mais elles estoient ou sans aucune anse ou à deux anses et toutes d'une belle grosseur et celle cy est fort petite. De mesme tous ces petits vases de verre et de terre faits en forme de coupe ne me semblent pas estre instruments de sépulchre antien; sinon que nous veuillons dire par conjecture que les cendres du mort qu'on tiroit du buscher dans ce linge incorruptible au feu nommé *asbestinum* chez Pline, l. XIX, c. 1 (1), fussent partagées dans ces petites coupes et données aux parents et amys pour pleurer plus commodément sur les cendres du mort. Ou bien que comme ces anciens dressoient parfois des sépulchres feints et des buschers pour les morts dont ils ne pouvoient recouvrer les corps, qu'ils nommoient *vacua aut inania sepulcra* (STAT., *Theb.* 12) :

*Nomina, quod superest, vacuis datis orba sepulchris,
Absentisque animas ad inania busta vocatis* (2).

(1) C'est bien au livre XIX, mais au chapitre iv, que l'auteur de l'*Histoire Naturelle* décrit l'amiante. Voir dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments*, (Paris, Hachette, in-4°, fascicule III, p. 464), l'excellent article de M. E. Saglio, directeur de cette belle publication, article intitulé *Asbestos* ou *Amiantus*.

(2) Ce sont les vers 161 et 162 du livre XII de la *Thébaïde*, de Stace.

De mesme qu'ils usoiert de vases feints qui n'avoient que la forme et non pas la capacité requise pour contenir les tendres d'un corps mort. Soit que ces pièces soient anciennes, soit qu'elles ne le soient pas, elles sont vostres, Monsieur, et seront, s'il vous plait, un petit gage du service éternel que vous voue du meilleur de son cœur, Monsieur, vostre très humble serviteur en Nostre Seigneur,

JEAN GAVET (1).

D'Avignon, ce 4 mars 1633.

III

MONSIEUR,

Vous m'obligés par trop de vous souvenir de moy. Je désirerois d'avoir moyen de vous servir et contenter vostre louable curiosité de plus grand chose que ce que m'avés demandé, que j'ay copié ci contre (2) et vous renvoye l'extrait que m'avés mandé. Vous pouvés asseurer que les privilèges que Messeigneurs les princes d'Orange ont sont originaux, et qu'ils contiennent la vérité puisqu'ils sont confirmatifs les uns des autres. J'ay veu plusieurs procédures et en d'actes et transactions passées entre les princes et les Hospitaliers de Saint-Jean pour la donation faite par Tiburge et son neveu auxdits Hospitaliers de leur part de la seigneurie d'Orange (3), mais je n'ay peu avoir aucun mémoire de la dicte donation, ouy bien une cassa-

(1) Bibliothèque Nationale. Fonds français, vol. 9539, f° 198. Autographe.

(2) Privilège de l'empereur Conrad II en faveur de Raimond de Baux, de 1146 et du IV des ides d'aoust.

(3) « Il y a transaction entre Guillaume des Baux et les Hospitaliers pour les droits par eux acquis de la dicte Tiburge et de Raimbaud d'Orange, son neveu, 1215, et le testament du dict Raimbaud en leur faveur, 1218. » (*Nota Peirescii*, à la marge.) — A la suite du document communiqué par J. de La Pise, Peiresc a placé cette autre observation : « Ces deux privilèges furent annullés et révoqués par le mesme empereur, Frédéric I^r, *apud Taurinum* 1162, XV kal. septembr., parce, dit l'empereur, que ceux de Baux les interprétoient contre sa propre

tion faite par l'empereur Frédéric en faveur des Princes d'Orange. Il me semble que vous me dites que la dicte donation estoit aux archives d'Aix. S'il y avoit moyen, Monsieur, d'en avoir un extrait ou quelque mémoire, cela m'esclairceroit de quelque doute et de tant plus je vous serois obligé. Excusez-moy, s'il vous plait, et croyez asseurement que je suis, Monsieur, vostre, etc.

JACQUES DE LA PISE (1).

A Orange, ce 16 avril 1607 (2).

IV

MONSIEUR,

Les douleurs que mon mal de jambe me cause ne m'ont sceu empecher de parcourir votre *Registre du pape Clément IV*, et d'en tirer sept ou huit belles pieces pour en enrichir nos travaux, et vous y rendre ce que je dois à vostre rare et incomparable merite. Sur tout pour deux ou trois *Lettres d'un Evesque d'Avignon transferé à l'Evesché de Valence*, et pour une autre *Lettre touchant le comté de Melgueil donné par l'Eglise à l'Evesque de Magalonne* (3). J'ay aussi veu et pris ce qui m'estoit necessaire du titre d'*Apt*, et vous renvoie le tout fidelle-

intention. » On ne peut, au sujet de quelque document que ce soit relatif à la maison de Baux, se dispenser de citer le précieux ouvrage de M. le docteur E. BARTHÉLEMY : *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux* (Marseille, 1882, grand in-8° de XXX-680 pages).

(1) Le docteur Barjavel attribue cette lettre à l'historien d'Orange (*Dictionnaire historique, biographique, etc.*, tome II, pag. 108, note 1). Il n'a pas remarqué deux grandes difficultés : la première, que le signataire de la lettre prend le prénom de *Jacques*, tandis que La Pise fils portait le prénom de *Joseph* ; la seconde, que le dernier, né vers 1589, n'aurait eu, à l'époque où il aurait entretenu une aussi sérieuse correspondance avec le jeune magistrat, que dix-huit ans, âge où l'on n'est guère en état de contenter la louable curiosité d'un homme tel que Peiresc.

(2) Bibliothèque Méjanes, à Aix. Correspondance de Peiresc, tome IX, f. 453. Copie.

(3) Voir un savant mémoire de M. A. GERMAIN (de l'Institut) intitulé : *Géographie historique du comté de Melgueil et de la seigneurie de Montpellier*. Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*. Montpellier, 1882, in-8°.

ment par ce vostre domestique, attendant que je puisse un peu mieux marcher pour vous en aller remercier plus dignement de vive voix, et vous assurer toujours, Monsieur, que je n'ay ambition ni desir plus grand au monde que de vous pouvoir temoigner en effet l'estat et l'estime en laquelle j'ay les merveilles de vostre sureminent esprit, et les capacitez universelles que vous possédez et rendez encore plus excellentes par cette excessive bonté, courtoisie et honnesteté dont vous prevenez et ravissez les cœurs d'un chacun et plus que nul autre celui qui sera toujours, s'il vous plait, plus que tous ceux qui en sont et seront à jamais de toute son ame et sans condition, Monsieur, vostre tres humble, tres obligé et tres fidelle serviteur,

• A la petite Chartreuse, ce 7 mars 1634.

P. DE LA RIVIÈRE (1).

V

MONSIEUR,

J'ay reçu fidèlement les memoires que je vous avois communiquees il y a quelque temps des Eveschez de Valence et de Die, non comme chose digne de vous, qui n'avez rien d'egal à vous que vous mesme, mais comme

(1) Bibliothèque Nationale. Fonds français, vol. 9539, f^o 182. Autographe. Je ne puis m'empêcher de dire sous cette lettre si cordiale combien je déplore que l'on ait attaqué avec tant de violence, soit autrefois, soit de nos jours, la loyauté d'un homme honoré de l'affectueuse confiance de deux aussi bons juges que Peiresc et que Gassendi. A ces témoignages si considérables il serait facile d'en joindre beaucoup d'autres qui auraient aussi une grande importance. Je me contenterai de rappeler qu'un historien des plus recommandables, Honoré Bouche, a parlé fort honorablement de P. de La Rivière dans divers passages de sa *Chorographie* (notamment, tome I, f^o 590). Celui que l'honnête Bouche s'applaudissait d'avoir souvent loué, ayant fait voir « l'estime en laquelle il estoit parmy les gens doctes », celui-là n'a pas plus démerité comme savant que comme religieux, et je redirai de lui ce que j'ai dit, un jour, de Baluze : il a pu être trompé, il n'a jamais été lui-même un trompeur.

une preuve assez visible de ce que je voudrois pouvoir mieux pour le service de vos precieuses estudes. Au reste, Monsieur, ce n'est pas à moy à qui vous devez rendre ces excez de complimens, puisque ma servitude s'estime encore trop glorieuse d'estre commandée de vous, et qu'en effet je ne cesseroiy jamais de vous rendre devant Dieu et les hommes ce que je doi de toute ma devotion à l'honneur de vos affections et des obligations singulieres que vostre incomparable bonté et courtoisie se sont acquises sur moy. J'eusse bien souhaisté que ce temps de vacances m'eust escheu en partage de profit et de consolation prez de vous ; mais, puisque l'obeissance en a disposé autrement, il faut se contenter d'avoir fait son devoir, attendant quelque autre sujet qui nous recouvre ce bonheur. Cependant *en vous remerciant tres humblement de l'offre de vos fastes*, dont je me reconnoi vostre tres redevable *pour n'en avoir autrement besoin* sur le travail qui me detient, je vous envoye une coppie du *testament de Beatrix comtesse de Provence*, plus fidellement extrait qu'il n'est bien escrit, pour n'avoir icy personne qui le sache mieux. Quelque autre pièce de plus ancienne datte et curiosité se pourra offrir en brief dont je vous feray part, assez heureux si seulement ma bonne volonté vous peut estre agréable. Je porte avec beaucoup de ressentiment et compassion le mal de M. de Vallavez et espere en nostre bon Dieu que ce ne sera pour long temps, puisque sa santé est si utile au bien du public et à vostre particulier contentement, vivant en luy comme en la meilleure partie de vous mesme. C'est tout ce que le peu de loisir que me preste vostre honneste porteur de lettres me permet de vous pouvoir escrire, mais non jamais assez pour me dire et confesser ainsi que je désire estre creu de vous et connu de tout le monde, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

P. DE LA RIVIÈRE.

P.-S. — A mon arrivée de [la] Char [treu] se, j'ay trouvé

icy un paquet de M. Camusat (1), dans lequel il y avoit deux exemplaires de l'*Epitre d'Amolon sur l'ordre ancien des paroisses* (2). Je vous en offre l'un avec tout le demeurant de tout le peu que je puis.

A vostre Bonpas, ce 18 septembre 1634 (3).

VI

A M. du Peiresc, Abbé et Conseiller au
Parlement. Aix.

MONSIEUR,

J'arrivay vers trois heures à Cavailon où Monseigneur

(1) Le célèbre libraire de Paris, Jean Camusat, — qui fut le premier imprimeur de l'Académie française et qui mourut en 1639.

(2) Il s'agit là d'une lettre écrite vers 844 par Amolon, archevêque de Lyon, et qui fut publiée chez Jean Camusat par son homonyme le docte antiquaire Nicolas Camusat, chanoine de Troyes (in-8° 1633). Voir sur Amolon, sur sa lettre et sur ses autres ouvrages, l'*Histoire littéraire de la France* (tome V, p. 104-111).

(3) On pourrait rapprocher de ces deux lettres une autre lettre de Peiresc, du 9 avril 1634, qui est conservée dans la Bibliothèque d'Inguibert (Collection Peiresc, registre XLI, tome 22, f° 46). P. de La Rivière, après avoir dit qu'il était, le 9 mars précédent, en la chartreuse d'Aix, ajoute (f° 47) : « Après nostre retour du chapitre, je me rendray, s'il plaist à Dieu, plus soigneux et curieux de me revancher selon toute l'estendue de mon petit pouvoir de tant de grands et rares tesmoignages que je reçois de jour à autre de vostre parfaicte bonté et amitié, et de ceste incomparable capacité de laquelle les plus hautes louanges ne peuvent accroistre l'admiration..... » Voir diverses autres lettres de P. de La Rivière à Peiresc, accompagnées de lettres de ce dernier au savant religieux, dans le tome X de la correspondance conservée à la Méjanès (f° 1 à 128). Ces lettres sont précédées d'une notice qui n'apprend rien de nouveau sur Dom Polycarpe de La Rivière, « prieur de Bonpas, sur la Durance, proche Avignon ». Voir sur la chartreuse de Bonpas le livre de feu le marquis Louis de Lancel : *Avignon, le Comtat et la principauté d'Orange* (Paris, Hachette, 1872, p. 185-189). J'aime trop à payer mes dettes, pour ne pas dire ici avec une vive reconnaissance que je dois la copie des deux lettres de P. de La Rivière à mon éminent confrère M. E. Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

l'Evesque (1) me retint avec très grande courtoisie, et le vouloit faire beaucoup plus longtemps. De Saint-Canat (2) jusques à Lambesc (3) nous fusmes fort mouillez non *ὕετῶ sed ὑμῆρω* (4). Le matin, vostre cheval en le montant s'ombragea de façon qu'il me jetta, et si Dieu ne m'eut aydé, j'eusse encouru un grand mal, ayant frappé de la teste contre la muraille, dont en ay receu une bosse. Je tascheray de vous complaire touchant la népotisme et peut estre vous envoyeray-je un traité de la propre main du Cardinal Bellarmin : *Quod Christus non fuerit rex temporalis* (5).

Ces Messieurs qui ramènent vos chevaux, desquels je vous remercie fort, comme aussi de tant d'autres faveurs excessifs, sont de vos très grands amis et nostres aussi. Leur partement pressé ne me fait estre plus long.

(1) C'était Fabrice de la Bourlajisière, qui siégea de 1616 à 1646.

(2) Commune du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, à 16 kilomètres de cette ville.

(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix, à 21 kilomètres de cette ville, à 5 kilomètres de Saint-Cannat.

(4) C'est-à-dire non par une petite pluie, mais par une grande averse.

(5) On lit dans Gassendi (*De vita Peireskii*, l. IV, à l'année 1626, p. 303-304) : « *Non omittendum, fuisse quoque magnopere exhilaratum consuetudine perhumana Iocobi (sic pour Johannis) Lorini e Societate Iesu, Psalmorum commentatoris qui cum prius Roma rediisset, Avenione ad ipsum venit, et autographo quodam Bellarmini donavit* ». Qu'est devenu un aussi précieux autographe ? Les auteurs de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* n'en font aucune mention. J'appelle sur le manuscrit disparu l'attention de tous les bons chercheurs de France et d'Italie. Rappelons que Peiresc eut les meilleures relations avec le cardinal Bellarmin à partir de l'année 1600, où il avait fait sa connaissance à Rome. Voir ce que dit de ces relations Gassendi, soit à l'année 1600 (l. I, p. 38), soit à l'année 1621 (l. III, p. 268).

Mes recommandations à M. Borrilli (1) et à vos saintes oraisons, m'obligeant de mesme en mes *in devotis*.

Vostre serviteur en N. S.,

JEAN DE LORINI, *de la Compagnie de Jésus* (2).

D'Avignon, 14 juillet 1626 (3).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(A suivre.)

(1) L'antiquaire d'Aix Boniface Borrilly dont je m'occuperai prochainement, ainsi que d'un autre antiquaire de la même ville, Rascas de Bagarris.

(2) Peiresc écrivait à Gassendi, quatre jours plus tard : « Nous avons gouverné icy le bon père Lorinus, en la compagnie duquel il s'apprend de très belles choses. »

(3) Bibliothèque Méjanes. Correspondance de Peiresc, tome VI, f° 333. Copie. On trouve (*ibid.*) une autre lettre du père Lorini à Peiresc, écrite d'Avignon le 24 juillet 1626. Cette lettre, fort intéressante, où il est question de la mort du cardinal de Sainte-Susanne, de l'opposition faite par M. Duval, docteur de Sorbonne, « jadis mon bon écolier et pénitent », à « la malheureuse censure de la Faculté de théologie contre Santarelle », de l'introduction dans la ville et le diocèse d'Aix (recommandée à Peiresc) du pieux usage que voici : « *Le soir, après l'Ave Maria, sonnerie spéciale pour les âmes du purgatoire, comme on fait ici de quelques naissances* », cette lettre, dis-je, a été publiée par le R. P. Prat dans ses *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton* (tome V, *pièces justificatives*, Lyon, 1878, p. 399).

LE FILLEUL DE LA FÉE

LÉGENDE MARSEILLAISE

A. mes cousines T. et J.-P.

Sur le côté gauche de la route qui conduit aux Aygalades, serpente un ruisseau dont l'eau boueuse, tantôt presque stagnante, tantôt rapide, sert aux nombreux moulins élevés sur son parcours.

Tant qu'il suit la route, ce cours d'eau, que nous nommerons, ainsi que les habitants du village, un *biau*, garde une monotonie désespérante de rives, bordé qu'il est d'un côté par la route et de l'autre par des propriétés, dont les possesseurs ne se soucient guère de l'aspect que pourrait avoir le *biau* et ont, en conséquence, taillé les *plants* sauvages que venait caresser l'eau courante.

Mais dès qu'il s'avance au sein même du village et qu'il s'ouvre un chemin capricieux au milieu des champs, le spectacle, qu'il pourrait offrir sur la route, il le montre alors dans toute son agreste beauté, mais plus particulièrement à la chute qu'il fait à une centaine de mètres de l'endroit où s'élèvent actuellement les bâtisses de la gare.

Tombant d'une hauteur de dix mètres, l'eau produit un certain son métallique qui, uni au bourdonnement charmeur qu'elle fait en poursuivant son cours après la chute, berce mollement l'esprit et caresse délicieusement l'imagination.

Ses deux rives sont ce qu'on peut rêver de plus solitaire et de plus grandiosement superbe dans leur rusticité. Suivant une pente douce, elles sont entièrement couvertes de lierres grimpants et de chèvrefeuilles, qui forment un immense tapis de verdure, piquée de jacinthes, sur lequel

plane l'ombre claire que projettent les saules pleureurs et les grands marronniers sauvages.

C'est à la chute dont nous venons de parler que les habitants des Ayalades ont placé la résidence de la fée du ruisseau.

Elle aimait beaucoup les fleurs, raconte la légende, et affectionnait surtout les jacinthes. Aussi quand la voute céleste s'était plaquée d'étoiles et que la lune répandait sa blanche clarté sur le village endormi, la fée quittait sa retraite, et, légère, effleurant à peine le sol, allait dans les champs cueillir sur les massifs sa fleur préférée, qu'elle portait ensuite, dit toujours la légende, à la porte d'une petite cabane où habitait le filleul de la fée.

Ce filleul n'était autre qu'un jeune orphelin d'une dizaine d'années, ramassé, presque mourant, sur la route, un soir d'hiver, et qu'un paysan occupait à garder quelques chèvres.

Pourquoi le nommait-on le filleul de la fée ?

Nul n'aurait pu le dire .

Or le petit chevrier avait souvent entendu parler de la fée, ainsi que de sa préférence pour les jacinthes, et comme on racontait qu'elle était bien bonne et venait à l'appel de ceux qui l'imploraient, il allait toujours sur les bords du *biau* et tandis que ses chèvres restaient plus haut à brouter dans les champs, lui, parlait au ruisseau, croyant dans sa naïveté que, du sein de l'onde, la fée entendait ses paroles, qu'elle prenait note de ses désirs ; longtemps il restait là, captivé, par le bruissement du ruisseau, par la douce symphonie que la brise faisait entendre dans la ramure chenue des marronniers, se disant en lui-même que c'était là peut-être la réponse de la fée.

Et dans cette croyance qui le réjouissait, il formait à la hâte une gerbe de jacinthes et la déposait tout près de l'eau, afin que sa protectrice pût l'apercevoir lorsqu'elle sortait de sa retraite.

Sa joie était bien grande quand chaque matin il trouvait lui aussi, au seuil de sa porte, les fleurs que l'on disait être apportées par la fée.

Il les gardait soigneusement, comme un avare son trésor.

Un matin pourtant il ne vit pas à sa porte les fleurs habituelles et instinctivement il jeta vers le ciel un douloureux regard. Le firmament était noir, une chaleur suffocante pesait sur la nature, l'orage était dans l'air. Triste présage !

Pendant toute la journée l'angelet fut triste ; il était revenu au bord du *biau*, avait cueilli un grand nombre de jacinthes, murmurait des phrases entrecoupées au milieu desquelles on pouvait distinguer ces mots : « Je veux aller rejoindre la fée. » Et il regardait le *biau* roulant son eau fangeuse, s'imaginait entendre la fée lui disant de la rejoindre, et, dans l'inquiétude de son âme, ne s'apercevait pas de la fuite rapide des heures.

Le soir quand il fut seul dans la petite cabane, insensible à l'orage qui avait éclaté et qui redoublait de fureur, il éparpilla sur le grabat, lui servant de couchette, les fleurs qu'il avait apportées et s'endormit au milieu de cette flore, dont les senteurs capiteuses saturaient l'air que l'enfant respirait.

Le lendemain quand le soleil incendia les champs et que, dans l'air, s'élevait la buée, montant de la terre nouvellement arrosée par l'orage, au milieu de son lit de jacinthes, le petit chevrier dormait pour toujours ayant sur ses lèvres le sourire de son dernier rêve.

Il était allé rejoindre la fée !

Et non loin de là, le ruisseau bourdonnait toujours pendant que la brise faisait entendre une douce symphonie dans la ramure chenue des marronniers.

J. B. ANFOSSI.

PENSÉE

Ingratitude et Reconnaissance.

L'arbre qu'enfant j'ai planté est depuis plusieurs années déjà magnifique. Qu'on est bien, l'été, sous son ombrage épais et touffu ! Couvert de feuilles, il vous défend à merveille contre le vent et la pluie. S'il meurt avant moi, je me chaufferais avec ses branches, ses racines et son tronc.

*
* *

La fleur que je soigne est gracieuse et belle : on ne peut avoir plus de fraîcheur, ni d'attraits. Son parfum suave m'embaume, et je me plais à la voir, à l'admirer. Pourrai-je rien contempler d'aussi ravissant ? Des insectes jolis ne cessent de voltiger autour de son délicieux calice.

*
* *

Les oiseaux que j'élève, charmants et joyeux, gazouillent du matin au soir : qui ne se plairait à les entendre ? On ne peut mieux chanter, avoir une voix aussi mélodieuse. — Avec quel plaisir mon chien me suit partout, en jappant ! Il ne pourrait être heureux sans moi : il ne cesse de me caresser.

*
* *

Il n'est pas jusqu'à mon chat, et il est gracieux et joli, qui n'aime à être près de moi, à s'asseoir sur mes genoux : qu'avec volupté il y dort !... — Cet arbre, cette fleur, ces oiseaux, ce chien et ce chat pouvaient-ils mieux me montrer leur reconnaissance, et me dire : vous n'avez pas obligé des ingrats ? Nous vous aimerons toujours...

*
* *

J'ai eu le bonheur, et je m'en féliciterais toujours, de répandre quelques bienfaits. Quand daignera-t-on m'en remercier ? Hommes, mes frères, que la plupart d'entre vous oublie vite ! Que ne fait-on pas pour vous ! On vous comble de bontés, et vous ne pensez pas même aux cœurs nobles, généreux qui vous ont secourus ! Peut-on être plus ingrats ?

Baron ROBERT.

LA MUSE ET LA BOURSE (1)

(Suite) (2)

— Vous riez, Mademoiselle? Dieu vous garde d'avoir jamais un appétit âgé de vingt-quatre heures, à côté de gens joufflus qui savourent béatement en mâchant avec bruit du cervelas à l'ail et du fromage de gourmets. Quels affreux péchés de gourmandise et d'envie vous commettriez, et quel intolérable supplice vous endureriez ! *Libera nos, Domine.*

— Vous n'aviez donc plus d'argent, monsieur Achille?

— Pardon, Mademoiselle; j'avais soixante et dix centimes en monnaie de billon.

— Si peu!

— Eh! oui, si peu. A Paris j'avais dix francs et soixante et dix centimes; mon bon et cher oncle m'avait donné son porte-monnaie contenant soixante et dix francs, ce qui me faisait, en tout, possesseur de quatre louis et quatorze sols. Pour ne pas désobéir à ce cher oncle... et ne pas arriver moulu à Marseille, j'avais pris les secondes; coût soixante-dix-neuf francs quatre-vingt centimes. Or, qui de quatre-vingt francs et quatorze sols ôte soixante-dix-neuf livres seize sols...

— Il reste quatre-vingt-dix centimes, presque un franc, Monsieur!

— Oui, Mademoiselle; vous comptez aussi bien que votre professeur d'arithmétique, et je vous prédis le premier prix à la distribution prochaine.

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir les livraisons de janvier février mars, avril, mai, juin et août 1884.

— Monsieur... (Ici une belle révérence.)

— Mais de ces dix-huit sous il faut en retrancher trois.

— Ah ! et qu'en avez-vous fait de ces quinze centimes ?

— J'ai acheté un numéro du *Figaro* : vous savez bien ? celui qui annonçait la fuite du notaire d'Orléans, le sieur Longebarre.

— Bon ! Il vous restait encore quinze sous ; avec cela...

— On a un kilogramme et demi de pain, n'est-ce pas ? Aussi, n'en pouvant plus, je profitai des onze minutes d'arrêt à Tarascon pour courir acheter et dévorer une belle miche, qui ne me coûta que cinq sous.

— Il vous restait encore cinquante centimes, et...

— Il ne me restait rien du tout, Mademoiselle.

— Par exemple ! comment cela ?

— « Que ta main gauche ignore ce que la droite a donné... »

— Ah ! je comprends, Monsieur ; c'est bien cela, c'est très bien... Et, à ce sujet, permettez-moi de vous dire un proverbe chinois que papa nous répète souvent : « Donner est un plaisir ; il n'y aurait plus de pauvres si les riches étaient capables de le comprendre. »

Très joli pour un proverbe de *barbares*. Merci, mademoiselle.

A l'heure même où je dévorais mon morceau de pain, Arashforth et Grosskrakmann étaient assis à la table de M. Rognard, peut-être à côté de l'abat-jour vert. Oh ! cette pensée remplissait mon cœur de rage et mes yeux de larmes de jalousie.

Arrivé enfin à Marseille, je saute hors du wagon et me hâte à travers la foule. Les deux portes de sortie ne sont ouvertes qu'à demi. Il faut défiler un à un sous les yeux scrutateurs des employés et des gendarmes plus nombreux que de coutume. Les voyageurs, toujours pressés quoique rien ne les presse, maugréent tout bas contre la lenteur qu'on leur impose. Le ploutoniste donnant le

bras à la pseudo-dame maugrée tout haut avec un aplomb, une désinvolture d'arracheur de dents en plein vent.

Tandis qu'en courant je traverse la place que balaie un violent mistral, le couple hybride s'installe insolemment dans un confortable véhicule.

Haletant, le cœur serré, j'atteins la porte du Lycée et m'adressant au concierge :

— Edouard comment va-t-il ?

— L'élève Diffus ?

— Oui, oui ; comment est-il ?

— Vous êtes monsieur son frère, j'ai l'honneur de vous reconnaître. C'est moi qui ai porté la dépêche au télégraphe.

— Mais, dites-moi donc comment il se porte, à la fin !

— Ah ! c'est que... Monsieur le proviseur est chez lui ; allez le voir, il vous mettra au courant. Entrez. L'escalier à gauche, vous savez ?

Eperdu, je parcours le vaste corridor qui résonne lugubrement au bruit de mes pas. Je monte et, comme un ouragan, je me précipite dans le cabinet du Proviseur.

— Mon pauvre Achille ! fait-il en venant à moi les bras ouverts, le visage morne. Du courage, mon enfant, du courage...

— Mon Dieu !... mon frère ?...

— Hélas !... Oui, pleurez, pleurez, mon cher enfant... Dieu l'a rappelé à lui...

VII

Les violentes tempêtes s'apaisent promptement ; de même la douleur de l'homme est de peu de durée. Quelque poignante soit-elle, pareille à la nuée dispersée par la brise, bientôt elle se dissipe. Troublée un instant, la vie reprend son cours, comme le flot contrarié dans son lit

par un obstacle reprend son courant. Certes, le passé ne s'efface pas tout entier, mais il n'est plus qu'une lueur intermittente dans les ténèbres qui, sans cesse, vont s'épaississant derrière nous. Quand nous nous retournons pour regarder en arrière, notre front se rembrunit, se sillonne de rides ; l'œil se voile de larmes : un sanglot gonfle notre poitrine et... nous reprenons notre marche en avant. Dieu seul est éternel et son œuvre durable.

Quelques jours après la fatale catastrophe, j'étais en possession de ma malle, de mes Nimbofuge et d'une lettre de M. Rognard. Il me disait : « Les actions de la Nimbofuge haussent, haussent chaque jour de cent francs ; on se les arrache. A la fin du mois elles vaudront trois mille francs ; elles sont déjà à deux mille ! La fièvre de l'or dévore Martiale ; elle veut être riche, très riche. Tout notre avoir a été converti en Nimbofuge, même notre belle argenterie, même nos bijoux ! Elle s'est engouée de M. Arashforth, et ne quitte plus le cabinet d'expérimentation du doctor Grosskrakmann qui lui a demandé la main de ta cousine pour son jeune directeur.

« Depuis ton départ, Eglantine est d'une maussaderie désespérante. Croirais-tu qu'elle a refusé d'assister au banquet que nous avons donné au directeur et à l'inventeur de la Nimbofuge ? Quelle scène ce jour-là entre sa mère et elle ! Je n'aurais jamais cru cette enfant si volontaire, si entêtée, si énergique. Au salon, quand sa mère l'a invitée à se mettre au piano, elle n'a fait que des fausses notes et a chanté comme une chanteuses de rues. Et, caprice étrange, elle a voulu que Marius-Sosie fut sur son perchoir, à côté d'elle. Le monstre, qui n'aime pas la musique, poussait des Casimir, des du flan et des zzzzzut à briser le tympan. C'était on ne peut plus ridicule. Ta tante était furieuse. Arashforth souriait agréablement et Grosskrakmann regardait les nuages par la fenêtre.

« Garde soigneusement tes Nimbofuge ; je te dirai

quand il faudra les vendre. C'est une affaire d'or, mon ami ; je dis plus, une affaire de diamants, une Golconde, un Pactole, une Californie.

« Lorsque tu reviendras, j'espère que ce sera après tes vingt-huit jours, puisque, hélas ! rien ne te retiendra plus là-bas, apporte à Martiale une petite macaque à face noire, ça te remettra bien avec elle, car, au fond, elle est bonne. Elle rêve de macaques depuis qu'elle en a vu au jardin d'acclimatation où Arashforth a eu la gentillesse de la conduire dans un bel équipage.

« Je t'écris un peu à bâton rompu ; la maison est sens-dessus-dessous. Martiale fait porter tous nos meilleurs meubles à l'hôtel-des-ventes pour, la somme à en revenir, être employée en achats d'actions de la Nimbofuge. Je la laisse faire ; que veux-tu ! elle porte la culotte depuis si longtemps !

« Ménage ta santé pendant les grandes manœuvres. Les vingt-huit jours passés en campagne et à la campagne feront une heureuse et salutaire diversion à ton chagrin. Aime bien ton oncle Philéas Rognard. »

De cette lettre, je n'avais retenu qu'une phrase : « Grosskrakmann a demandé la main de ta cousine pour Arashfort. »

Oh ! le perfide ! oh ! le traître ! Il s'est moqué de moi ! Je l'entends encore me dire : « Ma destinée conjugale est fixée. Dès que mon affaire sera régulièrement en marche, j'épouserai la fille d'un gros sac, plusieurs millions et des espérances. » Il voulait m'endormir après avoir sondé mon cœur... Oh ! le misérable ! il ose aimer ma cousine !!!

Mais je l'aime aussi, moi, ma cousine ; je l'aime, entendez-vous, mon oncle ? je l'aime entendez-vous, ma tante ? je l'aime !

Mademoiselle Eglantine, je vous aime, de tout mon cœur, de toute mon âme, de toutes mes facultés, malgré

l'abat-jour vert, malgré le tunnel tout noir, malgré tout, vous le savez bien. Mais le savez-vous ?

Je ne vous l'ai jamais dit, c'est vrai ; mais ma contenance devant vous ; mais mes regards ; mais le trouble de ma voix ; mais... Oh ! ce Grosskrakmann a osé ! le monstre ! de quoi se mêle-t-il ? Et l'élégant Arashforth... hypocrite, va ! Tu veux me la disputer à coup de millions, ô mon détestable copain ? Eh bien, moi, je la conquerrai à force de renommée, à force de célébrité, à force de gloire. Toi, l'époux de cet ange ? Jamais ! Je ne veux pas, entends-tu ? je m'oppose de toutes mes forces à cette union.

Oui, mon oncle, oui, vous pouvez m'en croire : je reviendrai à Paris, après avoir fait mes vingt huit jours ; je chercherai une querelle de son pays au tudesque Grosskrakmann, je le flanquerai à la porte, je le flanquerai par la fenêtre, je brûlerai la cervelle au perfide Richard, je...

Mes imprécations s'arrêtent dans ma gorge et mes jambes dans leur course quand je me disais ces choses pour la centième fois depuis que j'avais lu la lettre de monsieur Rognard.

Je m'arrêtesubitement. Trois hommes sortaient bruyamment du restaurant Roubion et montaient en voiture au moment où, triste et seul, l'âme navrée, je faisais au pas gymnastique le tour de la Corniche pour m'entraîner, en vue des grandes manœuvres.

Un de ces messieurs, le plus bruyant des trois, n'était autre que le soi-disant commanditaire d'une maison de soierie de Lyon, le voleur du monsieur qui allait à Tonnerre.

Ah ! scélérat ! tu te goberges, tu te prélasses en voiture avec tes complices tandis que tes victimes sont plongées dans le désespoir ! Attends, misérable !

Je m'élance. La voiture tourne déjà le coude que fait la splendide promenade ; elle va disparaître, perdue dans la

foule des autres voitures qui vont et qui viennent. Je redouble de vitesse. Elle gagne sur moi. Je désespère de l'atteindre. Et pas un sergent de ville sur le chemin ! Un sentier de traverse est à ma droite. Il monte à Bondoume, traverse ce centre populeux et va aboutir au boulevard de la Corderie. C'est par ce boulevard que doit inévitablement passer la voiture si, par caprice et par amour du pittoresque, le filou ne prend pas par le quai de Rive-Neuve.

J'ai calculé que, à moins que mes poumons éclatent, je puis devancer la voiture et lui barrer le chemin.

Je grimpe vivement la pente ; j'atteins le sommet de la butte. Un sergent de ville ! Sans m'arrêter, je lui crie de me suivre pour arrêter des voleurs. Je continue à dégringoler la déclivité.

Voyant un jeune homme courir à perdre haleine suivi de loin par un gardien de la paix, plusieurs passants se mettent à mes trousses ; des gamins et des chiens se mêlent aux passants. Une clameur s'élève tout à coup derrière moi ; hommes et gamins crient à qui mieux mieux :

— Agantez-le !... Arrestalou !... arrestalou !... aou voulur !...

J'ai traversé la place Dumarsais ; je touche au boulevard de la Corderie. Devenue immense, la foule hurle de plus belle avec accompagnement d'abois des chiens :

— Arrestalou ! aou voulur ! aou voulur ! Agantez-le ! agantez-le ! à l'assasséin !

Je butte contre une pierre et je m'étale de tout mon long sur le sol où je m'écorche les mains, me fais une bosse au front, et des bleus aux genoux, qui sortent de mon pantalon, déchiré par la violence du choc.

La marée humaine m'entoure, me presse, m'étouffe. Ses flots tumultueux obstruent le boulevard.

Une voiture venant de la Corniche approche, s'arrête au bord du cercle. Je la reconnais.

Des gardiens de la paix, des gendarmes, m'ont mis la main au collet. La foule bat des mains et crie :

— Le lâchez pas ! le lâchez pas !

Je dis tout bas quelques mots aux agents de l'autorité. Ils se consultent du regard.

— En êtes-vous bien sûr au moins ? me demande un gendarme.

— Parbleu ! si j'en suis sûr.

— C'est qu'il ne faut pas plaisanter. Arrêter quelqu'un sans cause bien certaine, c'est grave.

— Vous m'arrêtez bien, moi, sans cause certaine. D'ailleurs vous allez voir ; laissez moi faire.

Le cocher claque du fouet pour inviter la foule à se ranger. Les trois compères, debout dans la voiture, regardent curieusement ce qui se passe.

Je bondis tout-à-coup sur le marchepied du véhicule, je saisis le bras du commanditaire de la maison de soieries et je lui crie en plein visage :

— Si nous en taillions un ?

Il se dégage, me repousse et, comme ses acolytes, il saute par dessus la portière pour gagner le large. Tous les trois tombent dans les bras des gendarmes qui les étreignent avec politesse et amour.

— Qu'est-ce que cela signifie ? que nous veut-on ? Messieurs, vous vous trompez. On n'arrête pas impunément d'honnêtes gens comme nous... Citoyens, nous vous prenons à témoins de la violence qui nous est faite. C'est de l'arbitraire ! c'est...

— Ne criez pas si haut, monsieur.

— Lâchez-nous. Mais non ! conduisez-nous chez un commissaire de police, là vous saurez à qui vous avez affaire. Vous serez tous punis, vous pouvez vous y attendre.

— Soit ! Veuillez nous suivre, et vous aussi, jeune homme ; le commissaire est à deux pas d'ici.

— Marchons ! dirent résolument les trois hommes.

Le cocher demande à grands cris le prix de cinq heures de voiture. La foule siffle, rit et nous suit, bruyante, pérorante, curieuse. La voiture ferme la marche.

Nous sommes chez le commissaire de police. Un bouge honteux et hideux. A peine entrés, le filou s'écrie :

— Avant tout, permettez-moi, Monsieur le Commissaire, de protester au nom de ces messieurs et au mien, contre l'arrestation arbitraire dont nous sommes victimes. Je ne comprends pas que sous la République, des citoyens..

— Asseyez-vous, Messieurs... C'est vous qui accusez ces Messieurs ?

— Oui, Monsieur le Commissaire.

— Vous vous nommez ?

— Achille Diffus.

— Vous êtes né à Marseille ?

— Non, Monsieur, aux Martigues.

— Que faites-vous ?

— Rien.

— Ah !... Vous habitez ?

— Rue Breteuil, dans la maison garnie portant le numéro 193.

— Quel âge avez-vous ?

— Vingt-cinq ans révolus.

Le magistrat appelle un agent, lui donne un ordre tout bas. L'agent sort.

— Et vous accusez ces Messieurs ?

— D'avoir soustrait une forte somme d'argent à un Monsieur, dans la nuit du quatorze au quinze du présent mois de juillet, dans le parcours de Paris à Montereau.

— C'est faux ! c'est faux ! c'est faux ! disent en chœur les trois fripons.

— Veuillez garder le silence, Messieurs... Comment s'appelle la personne volée ?

— Je l'ignore, Monsieur. Je sais seulement qu'elle habite Tonnerre.

— Et vous affirmez que les voleurs ?

— Sont les trois personnes que voilà.

— Du calme, Messieurs, du calme... Prenez garde à ce que vous dites. Vous persistez dans votre dénonciation ?

— J'y persiste.

— Réfléchissez ; il en est temps encore. Vous reconnaissez bien ces Messieurs ?

— Parfaitement.

— Monsieur le Commissaire, ce jeune Monsieur ment effrontément. En nous retenant ici plus longtemps, il nous cause un préjudice considérable dont nous le rendons responsable. C'est un réactionnaire, un...

— Vous reconnaissez bien ces Messieurs ? Je vous le répète, jeune homme, prenez garde. Si pour une cause quelconque vous portiez une accusation fautive, je me verrais forcé de vous faire conduire en prison.

— Il ne manquerait plus que cela !

AMROUN.

(A suivre.)

POUODE PAS! ⁽¹⁾

Hier matin, sias vengus me dire
Que voulias per huei, à tout pri,
Quicon en lengo di felibre;
Save pas trop que vous uffri.
Tout hier, me sieï crusa la testo
Sans avedre pougu trouva
Ren d'a-prepaou per vosto festo,
N'en sieï fâcha, mais... *pouode pa.*

Pouode pa! la fino repliquo
Emplegado per tout païs;
Dou cabiné à la boutiquo
L'au entèn qu'aco, mous amis,
Voulès d'argèn? Voulès de plaço?
Avès bésoun d'esse adjuda?
Que de mounde de touto raço
Vous respoudran : huei, *pouode pa!*

Onton, per fa crousa ma taillo,
Me manquavo ré qu'un escu;
M'en vaou per aquello foutraillo,
Trouva moun vesî lou Cresu;
Noste bourjousa guigné la testo,
Se faguè paure coum'on ra,
En me disen : n'ai pas de resto!
Presta cinq francs? Oh *pouode pa!*

Regarda-me quel fashiounable,
Tout poumada dou chat eï foun,
Faï uno pousseïro de diable,
Sous un habi de fanfaroun;
Quand lou taihur (dès fès per uno) ●
Per soun compte vai lou trouva,
Lou drole li dît : Croquo-prumo,
Venè dijoou; huei, *pouode pa!*

L'an veï pertout fourço persounos
Que d'ami manlèvoudon lou noum,
Vous uèffroun l'or à bellos soumos,
Surtout quand n'avès pas besoun,
Mais sé qu'auquo fès la misèro
Vous fourço d'ana li trouva,
Maï d'uno dît : moun cher, ma chèro,
Quos malhéroux! mais *pouode pa!*

(1). Poésie dite par l'auteur au Concert donné à Vals-les-Bains, le 27 juillet 1884, au bénéfice des familles nécessiteuses des victimes du choléra, de Marseille et de Toulon.

Un jour, l'Alsaco et la Lououreno,
Douoi surs, chéros à noste cur,
Estachados d'uno chadeno,
Deguèroun sègre lou venqur.
Aguèroun bèou crida : Oh Mèro,
Pas mouyen de lis arracha ;
Falliè faire encaro la guerro,
La Franço diguè :... *pouode pa !!*

Despieï, nosto mèro-patryo
Plouro si fillos que ian près ;
Mais, rintraran dins la famillo,
Vou'aven jura mai de cent fés !
Embé lou fio, embé lon ferre,
— Quand deourian l'y toutés resta —
Un matin lis anaren querre !
Pas un dira : ièou *pouode pa !!!*

Garden touti la souvenenço
D'Eynac, lon valen sous-prèfè !
Quand, ia dous mès, dins la Prouvenço,
Lou choléra pareisségué,
En d'uno bello préfeturo,
Juste, venien de lou noumma ;
Noun ! diguè, gis de sinecuro !
Quitta *Touloun* ? Noun ! *pouode pa !*

De Mounpeïè, escolo antiqou,
Lis estudiants an demanda
D'ana sougna li cholériquo
En plein fouyè dou choléra.
Dessoubre aquel champ de bataillo,
Ensemble an vougu se trouva ;
Gis an redouta la mitraillo !
Pas un a dit : ièou, *pouode pa !!*

Quaou pouïra dire le misèro
Que règno hueï dins lou Mieïjour !
Péchaïre ! que d'enfants sans méro !
Oh ! que de doou en quaouque jour !
Quand seren pria de souscrire
Per tant de paoures affligeas,
Qu'aves aquel qu'aousarié dire :
Passa pu luen, ièou *pouode pa !*

HENRY VASCHALDE,

Fèlibre, de la Maintenance du Languedoc.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj.* : L. DE GAVOTY.

Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE, 39

ÉTUDE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE
M. J. BONDIL

CHANOINE THÉOLOGAL DE DIGNÉ

Studies serve for delight, for
ornament and for ability.

Crasty men contemn stu-
dies, simple men admire them
and wise men use them.

BACON.

(Suite) (1)

Il a, dit-il à ce sujet, consulté les critiques les plus habiles, les hébraïsants les plus célèbres, les traducteurs les plus exacts, les juges les plus éclairés en matière de littérature, plusieurs poètes même, se servant de toutes ces autorités, tant pour fixer le sens du texte hébreu, le mettre dans son jour et en rendre les beautés plus sensibles, que pour expliquer ce qu'il y a de difficile dans la Vulgate et en accorder la lettre avec celle de l'original.

Certains critiques compétents auraient sans doute préféré voir les notes accompagner les Psaumes, plutôt que les rechercher dans un volume séparé du texte.

M. Bondil motive en ces termes la manière qu'il a choisie :

« Une longue expérience nous a démontré qu'on n'est jamais plus frappé des beautés des Psaumes que lorsque, pouvant suivre la liaison et l'enchaînement des idées, on écoute Dieu ou le Prophète, sans être distrait par le bruit

(1) Voir le numéro de septembre.

d'aucune autre voix. Chacun peut en faire l'essai : jamais la parole divine n'exerce plus d'empire sur l'âme, ne la remue, ne l'ébranle avec plus de force, ne la subjugue plus victorieusement qu'alors que, sans mélanges de pensées humaines, de réflexions froides ou étrangères, elle se fait entendre, tantôt terrible comme la tempête, tantôt plus harmonieuse et plus douce qu'une mélodie ; toujours noble et persuasive et portant visiblement le caractère de sa céleste origine.

C'est pour cette raison que nous nous sommes déterminé à ne mettre à la tête des Psaumes que des titres qui en indiquent le sujet et des arguments qui en montrent le plan et l'ordonnance, renvoyant à la fin toutes les notes critiques, philologiques et littéraires et, généralement, tout ce qui aurait pu distraire l'attention du lecteur, ou troubler le recueillement dans lequel il doit entrer pour seconder l'action de la parole sacrée.

Quand on ne lit les Psaumes que pour s'édifier, on n'a nullement besoin d'avoir sous les yeux ces discussions grammaticales ou scientifiques. Il n'en est pas ainsi quand on veut faire de ces divins poèmes une étude sérieuse et approfondie. »

Chaque lecteur trouvera donc satisfaction à ses goûts dans la lecture de ce grand œuvre littéraire qui a occasionné à notre savant traducteur et commentateur tant de peine, de veilles et de soins, mais qui lui a procuré aussi des jouissances intellectuelles qu'il est difficile de comprendre, mais qu'on devine et dont il laisse éclater l'expression dans les pages éloquemment et ardemment écrites de l'avant-propos que je voudrais citer en entier.

« On ferait, dit-il, un volume si l'on voulait recueillir tout ce qu'ont dit les anciens et les modernes sur les beautés des Psaumes.

Le prince de nos lyriques français s'est cru obligé d'avouer que s'il a jamais senti ce que c'est qu'*enthousiasme*, ç'a

été principalement en travaillant à celles de ses odes qu'il a imitées des Psaumes. »

Qui ne sait, en effet, combien *enthousiasme* que J.-B. Rousseau personifie mythologiquement à la façon des poètes du XVIII^e siècle, a inspiré son sublime lyrisme.

Qui ne se rappelle ces strophes de l'Ode III tirée du Psaume XLVIII « *audite hæc omnes gentes, auribus percipite* » et qui commence ainsi :

Qu'aux accents de ma voix, la terre se réveille,
Bois, soyez attentifs, peuples ouvrez l'oreille,
Que l'univers se taise et m'écoute parler.

Et finissant par cette strophe mémorable :

Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes,
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes ;
Si vous êtes mortels, ils le sont comme vous.
Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
Il faut mêler sa cendre aux cendres de ses pères
Et c'est le même Dieu qui nous jugera tous !

C'est parce qu'il le sentait que Rousseau arrivait à ce lyrisme pathétique.

Il s'était identifié avec le texte qu'il imitait et où il trouvait, disait-il, une grande abondance d'images, une variété de figures, une hauteur d'expression au-dessous desquelles il croyait être resté, accusant la *faiblesse de son génie*.

Et M. Bondil, après avoir cité le poète français, invoque le témoignage de Saint-Jérôme qui, treize cents ans plus tôt, dit-il, voyait réuni dans David le mérite des plus grands poètes lyriques de la Grèce et de Rome ; il l'appelait le Simonide, l'Alcée, le Pindare des chrétiens, leur Horace et leur Serenus.

« Mais les odes de Pindare, a dit M. de Maistre, sont des espèces de cadavres dont l'esprit s'est retiré pour toujours. »

Le charme tenait aux temps et aux lieux ; or, il n'y a plus d'Olympe, plus d'Elide, plus d'Alphée et personne ne prend plus intérêt aux miracles des dieux, aux amours des nymphes, aux triomphes des athlètes chantés par le poète de Thèbes.

David, au contraire, brave le temps et l'espace, parce qu'il n'a chanté que Dieu et la vérité immortelle comme lui.

Il parle pour toutes les conditions et pour tous les hommes, depuis le roi jusqu'au berger, depuis le prince adoré de son peuple jusqu'au faible persécuté et en butte aux insultes de la populace.

Il a goûté lui-même le bonheur et l'infortune ; il a connu les joies et les misères de la vie ; ce qu'il en dit semble fait pour tous ceux qui éprouvent les mêmes vicissitudes ; il monte tour à tour sa lyre sur tous les tons, il a des chants pour tous les saints transports de l'âme, pour tous les sentiments généreux du cœur, des chants de consolation et d'espérance pour toutes les douleurs des pauvres humains.

Aussi, depuis trente siècles, ces hymnes sacrés ne cessent de retentir dans l'Univers.

La synagogue les chantait parce qu'elle y trouvait l'expression de sa reconnaissance, de son amour, de ses besoins, de ses désirs ; le souvenir d'un passé fécond en miracles et le gage d'un avenir plus brillant et plus glorieux encore.

L'Eglise les chante, parce qu'elle y trouve les titres de sa gloire, qu'elle est l'héritière de la synagogue et qu'elle possède les privilèges et les biens dont sa mère avait seulement reçu la promesse.

Les Psaumes ne ressemblent point à ces brillantes productions de l'art qui, pour étinceler de beautés et de génie, ne rendent personne meilleur.

Une admiration stérile et passagère n'est pas l'effet qu'ils produisent : l'amour de Dieu et de la justice, l'hor-

reur du mal et la crainte des jugements divins, c'est ce qu'ils respirent à chaque page, c'est ce qu'ils vous inspirent partout.

Toujours ils vous placent devant ce grand Dieu ou devant vous même ; ils vous montrent à découvert votre faiblesse et votre néant ; ils humilient votre orgueil, répriment vos désirs terrestres, purifient vos affections, ennoblissent vos pensées ; ils vous touchent et vous ébranlent ; ils vous persuadent avec une autorité qui n'est pas humaine et qui ne vous permet point de réplique et, peu à peu, saisi d'un saint respect, vous admirez, vous adorez, vous vous prosternez enfin, confondu devant ce souverain maître seul puissant, seul redoutable, seul digne d'être servi et d'être aimé.

Le comte de Maistre l'a dit : nul homme intelligent et libre de préjugés ne lira les psaumes sans être frappé d'admiration et transporté dans un nouveau monde. »

Certes, on comprendra comment le traducteur parlant d'une façon aussi enthousiaste de son sujet, peut avoir éprouvé en le traitant les jouissances intellectuelles que nous supposons qu'il a éprouvées et comment, son œuvre terminée, il a oublié les fatigues et les veilles qu'il a dû s'imposer.

Après cette étude ou plutôt ce compte-rendu sommaire des travaux du savant chanoine, qui nous a montré son profond savoir en linguistique et sa pieuse patience de bénédictin et, puisque nous nous sommes proposé pour but dans cet essai, de le considérer au point de vue de la littérature et de la science, il nous resterait à l'étudier comme orateur.

Deux raisons majeures nous en empêchent.

La première c'est que l'éloquence de la chaire n'est pas de notre compétence.

La seconde c'est que nous sommes obligé de nous contenter de rappeler le souvenir de ceux qui l'ont entendu,

car M. Bondil a complètement détruit tous les manuscrits de ses sermons, de ses discours et de ses conférences.

Sa réputation d'orateur était au reste bien connue.

Il avait, en 1830, donné la station quadragésimale à l'établissement des Quinze-Vingts et avait été conséquemment désigné pour prêcher le carême aux Tuileries en 1831 lorsque, dans l'intervalle, ces prédications furent supprimées à l'avènement de Louis-Philippe.

Mais, tous les habitants de Digne se rappellent certainement avoir entendu la parole grave, les sermons didactiques, dogmatiques et convainquants plutôt qu'émouvants et pathétiques du biblique orateur.

Un de ses biographes le dit au reste en quelques lignes :

« Lorsque du haut de la chaire où il était toujours précédé par la vive attente du public, il annonçait au peuple chrétien les vérités de la religion, celui-là même qui ne l'eût vu, n'aurait pas tardé à reconnaître en lui un élève de la Bible, tant sa parole révélait une âme accoutumée à méditer les grandeurs de Dieu, les misères de la terre et à les étudier dans les livres des Prophètes pour les peindre dans leur magnifique et austère langage. »

Un seul discours de M. Bondil nous reste ; c'est l'oraison funèbre de monseigneur Miollis qui a été évêque de Digne pendant trente-trois ans, de 1805 à 1838 et dont la réputation de sainteté, de dévouement, d'abnégation et de modestie a dépassé les limites de son diocèse.

Je viens de dire, oraison funèbre ; mais le discours de M. Bondil ne ressemble en rien à ce genre d'éloquence illustré par les Bossuet et les Fléchier.

Ici, point de rhétorique, point de phrases à effet ; le récit simple et presque naïf par sa simplicité, des diverses phases, simples aussi de la vie du modeste prélat.

Rien de recherché, rien de pompeux ; l'orateur s'identifie avec le héros dont il fait l'éloge, racontant tout naturellement dans l'ordre chronologique et presque sans les

commenter, les détails de l'existence, non d'un évêque, mais d'un homme de bien, dans toute l'extension que ce mot comporte.

Nous y remarquons, au reste, plusieurs passages concernant le saint évêque qui peuvent s'appliquer à son saint biographe.

« Pour être grand aux yeux du monde, il faut s'élever et briller, dit-il au début de son discours. Pour être grand aux yeux de Dieu, c'est tout le contraire : il faut s'abaisser et pratiquer sans bruit la vertu. . . . »

« Faire constamment le bien et s'estimer peu, observer toute la loi et se compter ensuite parmi les serviteurs inutiles, c'est là toute la vie chrétienne et parfaite, ce fut toujours celle de notre saint prélat. »

Nous pouvons ajouter sans amplification : ce fut la vie du chanoine Bondil.

Et plus loin, parlant de la dévotion ardente du pieux évêque :

« Comment vous peindre les élans, les transports de ce cœur, lorsqu'il était honoré de la présence de son Dieu. Parfois, des soupirs ardents, ces mots enflammés : mon Dieu, mon père, échappaient à sa ferveur comme des étincelles qui s'élancent du milieu d'une fournaise embrasée. »

Cette dernière image hyperbolique est certainement admise dans l'éloquence de la chaire, mais nous y trouvons encore une comparaison que personne ne contestera : ceux qui ont vu le vénérable Bondil en prières à l'autel savent en effet que lui aussi avait de ces élans d'ardeur extatique.

On peut juger d'après les extraits que nous venons d'en donner, de la simplicité de style du discours.

Il y a pourtant des passages où, le sujet s'y prêtant, l'éloquence d'une oraison funèbre arrive au sublime.

C'est surtout quand l'orateur raconte les faits concer-

nant la convocation à Paris des évêques de France dont Napoléon, retenant Pie VII dans une étroite captivité, voulait obtenir des concessions qu'il n'avait pu extorquer au pape.

« Le 9 juin de l'année 1811, dit-il, quatre-vingt-quinze prélats, réunis de tous les points de la France et de quelques endroits de l'Italie, se trouvèrent en présence de cet homme extraordinaire devant qui l'Europe tremblait.

« Comment se défendre à l'aspect de cette puissance gigantesque redoutée des peuples et des rois ! Comment ne pas être ébloui de tant de gloire au souvenir des Pyramides, d'Austerlitz, de Wagram et d'Iéna !

« Comment résister au vainqueur de tant d'armées, à ce génie qui enchaînait à son char, et les factions remuantes, et les passions jalouses, et les opinions rivales, et les ambitions outrées !

« Comment ne pas craindre ce foudre de guerre qui brisait les trônes et devant qui les plus bouillants courages restaient glacés !

« Il faut l'avouer, peu d'hommes étaient capables de soutenir avec calme le regard menaçant de cette majesté redoutable.

« Aussi, à son approche, plus d'une résolution sérieuse s'évanouit, plus d'un cœur fut ébranlé, quelques-uns même, furent lâches. . . .

« Ferme et inébranlable dans la foi comme les Athanase et les Hilaire, l'évêque de Digne eût volontiers pour elle sacrifié sa liberté, versé tout son sang.

« Jamais, dans ces temps difficiles, il ne régla sa conduite d'après les étroits calculs de l'intérêt ; jamais il ne prit conseil de la peur ni de la prudence du siècle, alors même que le courage et la fidélité avaient pour prix l'exil ou le donjon de Vincennes.

« Sa règle à lui c'étaient les symboles, les décrets des conciles, la foi de la sainte antiquité. Il se fortifiait de

l'exemple et des paroles des dignes évêques avec lesquels il s'était lié. Il consultait Dieu et se remplissait de son esprit dans la prière.

« Et lorsque des ministres courtisans, croyant l'amener plus aisément aux vues de leur maître, lui représentaient ce qu'il devait à l'Empereur, il leur représentait à son tour ce qu'il devait à Dieu et à l'Eglise, ce qu'il devait au Pontife dont il avait juré de respecter et de défendre les droits.

« Et lorsque le conquérant lui demandait d'un ton ironique ce que lui avait conseillé le Saint-Esprit, lui, dans la sincérité de sa foi et avec un courage qui eût fait honneur aux Ambroise et aux Basile, savait répondre : Rien de ce que m'a proposé votre majesté. »

On le voit, ce morceau est écrit magistralement ; nous pouvons nous représenter l'effet que produisait sur un auditoire attentif la voix si grave et si solennelle de l'orateur, récitant ces phrases frappées au coin d'une haute et pathétique éloquence.

Personne ne pouvait mieux que lui, prononcer sur ce tombeau à peine fermé l'éloge d'un prélat qui l'avait suivi dans toute sa carrière sacerdotale.

Aussi, le dit-il avec émotion :

« A peine faisais-je le premier pas pour sortir du siècle, tout couvert encore de la poussière du monde, je fus conduit devant vous et vous me tendîtes affectueusement les bras et moi, dans ma petitesse et dans mon indignité, je me sentis pressé sur votre sein paternel.

« Depuis, formé sous vos yeux, élevé aux ordres par vos mains, honoré de votre estime, j'ai compris combien ma dette s'était accrue ; et je sais de plus que ni le temps, ni la distance n'avaient pu m'effacer de votre souvenir. »

Il tenait en effet de Monseigneur Miollis tous ses grades ; il avait été nommé par lui professeur au séminaire en 1812, chanoine honoraire en 1819, membre du conseil épiscopal en 1825, chanoine théologal en 1831.

Si l'oraison funèbre ou panégyrique que nous venons d'analyser est remarquable à plus d'un titre, le volume dans lequel le discours a été publié est un vrai trésor pour un érudit dignois, car il est suivi de notes détaillant et commentant pour ainsi dire chaque phrase du texte, notes historiques, archéologiques, statistiques savantes, littéraires, parfois d'une naïveté admirable par la profusion de détails minutieux et intimes, et intéressantes non-seulement pour le lettré, pour le savant et pour l'archéologue, mais même pour l'habitant de Digne le plus indifférent, à qui les souvenirs de personnes, de choses, de temps, de lieux, sont rappelés avec une irréprochable précision.

Un recueil de lettres de Monseigneur Miollis y sont reproduites avec la plus franche sincérité, c'est-à-dire qu'on y a respecté le style simple de l'auteur, conservé ses expressions et ses tournures et même assez souvent des incorrections qu'il évitait d'autant moins qu'en écrivant ces lettres, il ne pensait nullement au public indiscret qui pourrait les lire.

Le volume est enfin terminé par un appendice contenant des notes précieusement exactes, faisant l'historique et la description des transformations successives, avec pièces à l'appui, de certains quartiers de la ville de Digne.

Il n'y a qu'à lire ce volume si varié et si intéressant, pour se rendre compte du soin avec lequel M. Bondil achevait tous ses travaux, de l'amour, on peut le dire, avec lequel il reconstituait si volontiers le passé.

Un exemple qui nous est personnel et que nous citerons volontiers, le dépeindra mieux à ce point de vue.

M. l'abbé Gamel a relaté dans sa notice biographique le goût de M. Bondil pour les chefs-d'œuvre de la sculpture et de l'architecture et sa passion pour tout ce qui concernait les constructions navales.

Marseille qu'il aimait beaucoup parce qu'il y avait passé

sa jeunesse, était pour lui un champ immense d'observations.

Il s'y intéressait à tout. Il la connaissait rue par rue, édifice par édifice, pour ainsi dire.

Nous nous rappelons, non sans une certaine émotion, avoir eu l'honneur et le plaisir aussi de lui servir de guide dans la grande cité pour lui transformée.

C'était en 1865. Ses opiniâtres travaux, les devoirs et les charges de son professorat théologique, l'avaient, pendant de longues années, éloigné de Marseille.

Depuis qu'il l'avait quittée pour les Alpes, la cité reine de la Méditerranée avait été bouleversée et conséquemment embellie.

Là où l'étudiant marseillais de 1807 avait vu les flots agités de la mer, le chanoine dignois foulait sous ses pieds le pavé de quais splendides.

Le dédale des rues tortueuses de l'ancienne ville avait été percé, élargi, renversé; des monuments même, dans cette cité si pauvre en monuments, avaient surgi de terre.

En fidèle cicerone, nous nous efforcions de faire remarquer à celui qui, pour la forme, par condescendance peut-être nous avait pris pour guide, les changements survenus, les améliorations faites, mais M. Bondil, avec une perspicacité sans égale, avec la mémoire du souvenir, du souvenir d'un demi-siècle, reconstituait mieux que nous l'aurions pu nous-même, la ville de sa jeunesse.

Toutes ses remarques étaient d'une précision parfaite et je puis dire sans hyperbole qu'il aurait rétabli les yeux fermés sur les boulevards et les vastes artères nouvellement ouvertes, le plan de la cité du premier empire.

Là encore, là surtout, j'admire son admirable et savant esprit de méthode.

Que conclure maintenant de cette courte étude?

Si le cadre que nous nous sommes proposé était plus vaste, nous parlerions de l'homme; nous dirions ses vertus,

nous dirions sa charité, nous dirions quel cœur ardent, chaud, compatissant battait sous une enveloppe rude, sous un extérieur imposant mais froid ; nous parlerions du prêtre, nous dirions son zèle apostolique, son incomparable modestie.

Mais, sous ce jour et à ce point de vue, M. Bondil qui est mort le 11 novembre 1870, a laissé à Digne un souvenir ineffaçable, car il y a passé en faisant le bien.

« *Pertransiit benefaciendo, non recedet memoria ejus* » peut-on dire de lui.

Nous devons donc nous borner aux limites que nous nous sommes tracées, en ne considérant que le savant, l'homme de lettres, l'homme du labeur.

Nous n'avions qu'un but : faire connaître en détail à nos concitoyens ce qu'a produit ce labeur incessant, opiniâtre, caché, d'une période d'un demi-siècle.

Aussi, avons-nous multiplié les citations de l'écrivain, pour n'être pas seul juge de ses œuvres, de même que nous venons d'invoquer pour les bienfaits de l'homme le témoignage de ceux qui l'ont connu.

J. R.

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC

VIII

LE CARDINAL BICHI
ÉVÊQUE DE CARPENTRAS
LETTRES INÉDITES ÉCRITES A PEIRESC
(1632-1637)

Suivies de diverses lettres adressées au même savant, relatives au Comtat Venaissin et à la principauté d'Orange.

DEUXIÈME PARTIE

(Suite) (1)

VII

A Monsieur de Peyresc, à Paris.

MONSIEUR,

J'ai heu nouvelles de Rome avec beaucoup de contentements que l'affere du sieur Margualier est en bon estat et sur le point d'estre jugé come vous verrés par la letre de Monsieur de Calas (2), dans laquelle est marqué au long ce qu'en escrit à Monsieur de Valavès (3) le sieur Silvestre, à quoi je me remets pour vous dire seulement que je vous envoie les expéditions aussi tost les avoir receues, si je trouve commodité assurée. Si Monsieur de Valavès n'est

(1) Voir les numéros de juillet, août et septembre.

(2) C'était le père de Peiresc, Raynaud de Fabri, seigneur de Calas, conseiller à la cour des comptes d'Aix : il mourut doyen de cette compagnie, le 25 octobre 1625.

(3) C'était le frère cadet de Peiresc, Palamède de Fabri, seigneur de Valavès, déjà souvent mentionné dans les divers fascicules du recueil des *Correspondants de Peiresc*.

à Paris vous ouvrirés sa letre, s'il vous plest, et i verrés ce que je luy en marque, et aussi la commission que j'ey de monsieur l'auditeur, vostre grand ami pour un gentiliome de Bologne, qu'il desire par vos moiens fere estre chevalier de Saint-Michel (1), lequel s'appelle Louis Locatelli.

On desire que là commission s'adresse à Monseigneur de Ventadour. Vous l'obligeres grandement et moy aussi de nous envoyer ces expéditions. Il est fort vostre serviteur et ne me voit jamés qu'il ne me demande quand vous viendrés. Je désirerois bien que ce feust bien tost aussi bien que luy et j'espère que si le voiage de Monsieur de Valavès a esté seul, le retour sera accompagné et que nous aurons le bien de vous revoir tous deux tout à coup.

Vous le devés pour donner ceste consolation à vos amis et serviteurs qui la desirent avec impatience. Sil fault fornir quelque chose pour le dit cavalierat vous m'obligérés de le fere et je le ranbourceroy aussi tost pour m'estre ainsin recommandé par le dit sicur auditeur. Je vous envoie l'atestation de Bologne de la qualité du dit sieur Locatelli originelle dans le paquet que j'adresse au dit sieur de Valavès. Je crois que cela facilitera fort l'affere. Je le vous recommande de tout mon cœur.

En suite de vos commandements sur le memoire de la meson de Lause (2), je vous direy que j'en ay recherché tout ce qui a esté à moy possible et en ay trouvé ce qui s'ensuit :

(1) Peiresc, très-influent à la cour à cause de ses excellentes relations avec les divers secrétaires d'Etat, pouvait facilement obtenir pour ses protégés l'ordre de Saint-Michel. Rappelons qu'en 1629, Peiresc offrait à César Nostradamus le choix entre le brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et le collier de l'ordre de Saint-Michel. Voir *Les Correspondants de Peiresc*, fascicule II, Marseille, 1880, p. 18.

(2) Les détails qui vont suivre sur la maison de Lause sont d'autant plus intéressants, qu'ils sont moins connus. On ne trouve, par exemple, aucune indication sur cette maison dans le *Dictionnaire* du docteur BARJAVEL. Signalons, dans le recueil du fonds français 9553, f^o 103, une généalogie inédite « de ceux de Lause tant de Marseille que d'Avignon » avec des armes *parlantes*, si toutefois on peut user de cette expression à propos de poissons, les dites armes étant formées d'*aloses* superposées.

Ils sont sortis de Villana en Piedmont, d'où est sorti Alexandre Lause, grand juris-consulte qui a adrétionné le Panorme et a lessé deus fils, lesquels ont exercé estast de cancelliers et autres honorables pour le duc de Savoie au dit Piedmont.

Jean Lause vint le premier en Avignon, oncle dudit Alexandre, lequel fit alliance par mariage avec la meson de Casagnes nobles duquel sont yssus Pierre et Louis Lauses.

Ledit Jean heut un frère nommé Pierre Lause, lequel se maria avec feu dame Tore de Perutiis (1) et lessa plusieurs enfans entre autres Pierre Lause qui heult un seul fils Pierre aussi qui se maria avec une demoiselle de bon lieu de Dijon et est mort sans enfans dont la race a fini à luy.

Au dit Pierre a succédé damoisellé Jeanne de Lause mariée en premières nopces à Apt avec feu le sieur de Milie et en segondes nopces avec le coronel de la Pene, Italien, gentiliome; elle est morte vesve sans enfans, à laquelle ont succédé deus niepces dont une mariée avec le sieur Masse dudit Apt, l'autre vesve du sieur Catelet, abitant du dit lieu d'Apt. Ils avoient une belle maison auprès du Manye, possédée par achat ce jourd'huy par Monsieur Guion dans laquelle ce voient encores les armoiries qui sont quatre alauses l'une sur l'autre d'argent en champ d'asur avec les alliances des Perutiis. Ils avoient aussi d'autres mesons et biens en ceste ville, mais despuis la mort du dernier Pierre tout a esté vendu.

Les predecesseurs d'iceluy ont despandu et aliené de beaux biens jusques à quarante ou cinquante mille escus et sont estés personnes honorables. Ils estoient tous du second rang, dans nostre meson de ville, mais en un

(1) Voir sur la maison de Perussis tous les recueils généalogiques provençaux, et notamment l'*Etat de la Provence* par ROBERT.

tamps il li avoit afforce gens de bonne qualité et s'il li avoit encore de la vie, sans doute ils seroient de premier rang, car de moindres qu'eux y sont bien montés. C'est tout ce que j'ey peu apprendre sur ce fait et crois que c'est tout ce qu'ons en peult sçavoir en ce pais pour en avoir fect la recherche tres exacte, come vous me l'avies ordonné et come estant obligé de fere en tout ce qui vient de vostre fait, vous assurant que le plus grand de mes contentemens c'est ce que vous degniés de m'emploier en quelque chose, car je n'ai point de plus grosse pation que de vous tesmogner par effet que je suis de ceur et d'ame, Monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur,

MONTDEVERGUES.

D'Avignon, ce 6 décembre 1621 (1).

(1) Bibliothèque Nationale. Fonds français, volume 9539, f° 171. Autographe.— Mon excellent ami M. Léon de Berluc-Perussis a bien voulu me communiquer une petite lettre, tirée de ses archives de famille, écrite, deux ans auparavant, par Jérôme de Lopès à « Monsieur de Callas, Baron de Rians, Concellier du Roy en la Cour des Comptes, Aides et Finances, à Aix » :

« Monsieur, vostre sujet a prins prou peine et peu avancé. Je ne lei james peu accorder avec sa partie et creins qu'il ne mange le cheval en plaidant. Toutefois je ne manquerai au besoin de l'assister puisque vous me l'avés commandé. Si Madame de Perutiis ne nous admet l'argent qu'avés forni pour son fils, je fere qu'il le lui baliera pour nous. J'atans le sieur de Valavès avec impatience et me resjouis de son arrivée affin qu'il nous solage come il est raisonnable. Je vous prie me croire tousjours, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

« D'Avignon, ce 24 juli[et] 1619.

« MONTDEVERGUES. »

M. de Berluc, non content de me fournir cet intime document, a eu l'extrême amabilité de me faire ainsi connaitre deux des personnages qui y sont mentionnés : « La dame de Perutiis était la belle-mère de Jérôme Lopès, Catherine de Galien des Essarts, femme de Paul de Perussis, baron de Lauris, et fille d'une Crillon. Le fils de cette dame, à qui M. de Callas avait prêté de l'argent, était sans doute Gaspard de Perussis, plus tard viguier d'Avignon. »

VIII

MONSIEUR,

Ayant M. le Prévost de Nostre-Dame cherché tout ce qu'il a peu pour satisfaire à vos desirs, enfin il a trouvé deux médailles cy incluses, l'une desquelles porte le sceau du cachet du Chapitre, qui est l'image de Nostre-Dame avec le croissant sous les pieds ; l'autre les armoiries du dit Chapitre, desquelles aussi il vous en a fait faire le griffonnement (1) coloré comme vous verrés. Lesdites armoiries estoient la figure du vieux clocher de leur église qui estoit de la mesme façon avant qu'il eut esté abbatu, au temps que Pierre de Lune estoit assiégé dans nostre Palais (2), lequel clocher a esté depuis rebasti en la forme que nous le voyons. Lesdites médailles c'estoient les marques que le Capiscol donnoit aux prestres qui assistoient à l'office pour tirer leurs prébendes à proportion de leurs services ; l'une servoit pour matines, l'autre pour la messe et vespres, et au bout du mois chacun rapportoit ces marques, et en donnoit autant d'argent qu'on avoit de marques. Et quand ils avoient besoin de quelque chose sur mois, ils portoient lesdites marques aux marchans, qui les prenoient pour autant d'argent comptant ; parce que au bout du mois le Capiscol les reprenoit et leur donnoit le mesme qu'auxdits prestres. De cela appert qu'on ne marquoit point les absents sur le livre comme l'on fait maintenant. Ledit sieur Prévost a eu peine de trouver lesdites médailles et m'a dit que pour ce que vous marqués

(1) Ce que nous appelons le croquis.

(2) L'anti-pape Pierre de Luna (Benolt XIII) fut assiégé dans le palais des papes d'Avignon par le maréchal de Boucicaut (1398-99). Rappelons que Pierre de Luna jouit de l'évêché de Carpentras pendant les années 1408-1410 (*Gallia Christiana*, tome I, col. 908). Un vrai pape, Jules II, illustra, en ce même siècle (1473-1476) le siège de Carpentras sous le nom de Julien de la Rovère (*Gallia Christiana*, *ibid.*, col. 909).

de l'*Agnus Dei*, il n'en a jamais rien appris pour le particulier de son chapitre, et qu'il croit que la cause en est, qu'il n'y a que depuis *Julius secundus* que leur église est érigée en métropolitaine, laquelle dependoit auparavant de l'archevêché d'Arles (1). Il m'a dit aussi que lesdites médailles et l'usage de icelles est de plus de six cents ans, et qu'il n'y a pas plus de trois cents ans qu'on en usoit encore.

Pour l'empreinte du sceau que vous desirés, il vous en fait faire une sur le plomb que je vous enveyray ; elle ne representera autre que l'image susdite de Nostre-Dame. C'est tout ce que j'ai sceu dudit sieur Prévost qui m'a fort chargé de vous assurer son tres humble service, et que vous avés tout pouvoir sur luy et sur tous les siens.

Je vous supplie de me croire tousjours, Monsieur, vostre, etc.

D'Avignon, ce 15 février 1629 (2).

MONTDEVERGUES.

IX

MONSIEUR,

J'ay bien eu du regret d'avoir appris par celle que m'escrit Monsieur le Baron de Rians (3) la perte de sa fille (4).

(1) On lit dans le *Dictionnaire historique de la France* de M. Lud. LALANNE (article *Avignon*) : « Sixte IV, en 1475, retira Avignon de la métropole d'Arles et en fit un archevêché qui eut pour suffragants les sièges de Carpentras, de Vaison et de Cavillon. »

(2) Bibliothèque Méjanès. Correspondante de Peiresc, tome VII, n^o 245. Copie.

(3) Claude de Fabri, déjà nommé (lettre X du cardinal Bichi), fils de Palamède de Fabri, seigneur de Valavès, successeur de son oncle Peiresc dans la charge de conseiller au parlement de Provence.

(4) Le baron, plus tard marquis, de Rians s'était marié, en 1631, dans le comtat Venaissin avec Marguerite d'Arles appelée quelquefois des Alries, fille de Jacques, seigneur de Rousset, et d'Isabeau de Simiane (Voir *Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx* par JULES DE BOURROUSSE DE LAFFORE (Bordeaux, 1884, in-8°, p. 38). Ni M. de Laffere, ni les autres généalogistes, ses devanciers, n'ont signalé cette première fille du baron de Rians.

Je scay que cela portera du gros desplesir à toute vostre Maison. J'en ressans ma bonne part come n'ayant plus grosse pasion que de vous santir tres tous comblés de bonheur et de plesirs. Le bon Dieu qui a donné cele la en donera d'autres, s'il lui plect au contentement de tous (1).

Monsieur Mistrau, ces jours passés, poussé d'une geneuse curiosité, a voleu visiter nostre mont Ventour (2) où il a rencontré des curiosités dignes des beaux esprits. Je l'ey prié d'en fere une relation pour vous l'envoier. Come il a feste vous la verrés et peult estre y trouverés vous quelque chose de vostre goust (3). Je voudrois que mes forces m'eussent peu permetre de fere le voiage. Je l'au-

(1) *Le bon Dieu* donna deux autres filles au baron de Rians : Suzanne, mariée à François-Paul de Valbelle, seigneur de Meyrargues et de Cadarache, et Gabrielle, mariée à Scipion du Périer, deuxième du nom, chevalier, conseiller au parlement de Provence, petit-fils de Scipion du Périer, mentionné dans la lettre VI du cardinal Bichi (du 12 décembre 1636).

(2) On a parfois, au XVII^e siècle et même de nos jours, préféré la forme *Ventour* à la forme *Ventoux*. Le plus grand des poètes méridionaux a dit, dans le chant III de son délicieux poème de *Mireio* :

E Ventour que lou tron labouro.

L'habile traducteur en vers français de *Mireio*, M. le premier président E. Rigaud, s'exprime ainsi dans une de ses notes (Paris, Hachette, 1880, p. 129) : « C'est à tort que les géographes écrivent *Ventoux* au lieu de *Ventour*. Les populations voisines de cette montagne prononcent unanimement *Ventour*. Un de ses appendices porte le nom de *Ventouret*. » Conférez l'ouvrage déjà cité de Castil-Blaze, (*Molière musicien*, tome I, p. 46). Cet écrivain, dans sa tirade contre la forme *Ventoux*, repousse l'étymologie généralement adoptée (*Ventosus*) et propose la très fantasque étymologie *mons Venturi*, montagne-signal.

(3) La relation de M. Mistrau ne nous a pas été conservée dans les manuscrits de Peiresc. Comme dédommagement, j'ai voulu offrir à mes lecteurs (*Appendice*) la description d'une des grottes du mont Ventoux.

rois fait très volontiers. Je serei tousjours bien aise de rencontrer les occasions de vous pouvoir tesmogner que je suis et dois estre, Monsieur, vostre, etc.

MONTDEVERGUES.

D'Avignon, ce 12 septembre 1633.

P.-S. — Je cres que vous aures receu la caisse de vos livres des mains de Jean Barre et vous serey bien obligé, s'il vous plest, me fere sçavoir le despart du R. P. Athanase (1) et qu'il vous plese de luy recommander mes enfants qui sont en Allemagne (2).

X

MONSIEUR,

Je ne sçauroids asses vous remercier de la faveur et de l'honneur qu'il vous plaist de me continuer par les vostres, et ensemble de la peine qu'avés prise de m'excuser envers

(1) S'agit-il là du père Athanase Kircher, né près de Fulde en 1602, mort à Rome en 1680, qui habita quelque temps Avignon ? Voir ce qu'en dit, à l'année 1633, *De vita Peireskii*, l.V, p. 388, Gassendi qui l'appelle *virum eruditionis oppido magnæ*. Contérez *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, tome II, in-f°, col. 445-461. Ne serait-il pas plutôt question d'un autre religieux qui, sous le simple nom de père Athanase, figure parfois dans la correspondance de Peiresc ?

(2) Bibliothèque d'Inguibert. Collection Peiresc, registre LIII, f° 154. Autographe. Le docteur Barjavel a reproduit (*Dictionnaire historique... de Vaucluse*, tome II, p. 253, note 1), une autre lettre autographe de Montdevergues à Peiresc, datée d'Avignon, le 8 mai 1614, conservée dans la Bibliothèque d'Inguibert (à la fin du second volume du manuscrit 529 (*Discours et commentaires de Louis de Perussis*). La lettre concerne ce même manuscrit autographe qui était alors entre les mains d'un sieur Zanobis (d'Avignon) et qui fut donné par ce dernier à Peiresc. Combien il serait à désirer que l'on donnât une édition complète et abondamment annotée des *Discours des guerres de la comté de Venayscin et de la Provence* ! Une partie de ces curieux récits est inédite et la partie publiée en 1563 et en 1564 est tellement rare, qu'elle est presque introuvable. Une telle publication devrait bien tenter quelque grand travailleur provençal.

Monseigneur d'Aix (1). Je suis honteux sans quelque legitime subject de luy estre importun par mes lettres. C'est pourquoy par respect j'attandrè quelque juste occasion pour le saluer, ce que je ne laisserè de faire, en attendant, par vostre moien, s'il vous plaist, quand vous le jugeres estre à propos. Car je scay que ce qui viendra de vous, lui sera tousjours tres agreable pour la singuliere affection qu'il vous porte (2).

Puis qu'il vous plaist de sçavoir ce que nous avions oublié de vous mander par mes precedentes, qui est qu'à Cavaillon nous attendismes durant les vespres pour apres icelles estre introduit à la cave que vous avies marquée, par le propriétaire du jardin où est cette partye d'arc.

Mais après lesdites vespres, le chapitre s'estant assemblé pour donner queque arrantement, qui fut cause qu'ayant attendu longtems et que l'on nous dit que ledit personnage estait empesché pour faire escrire le notere, la nuit aussy approchant, nous fusmes contraincts de perdre l'espérance de tenir ce que nous prétendions pour ceste fois.

Quand aux pièces d'ornemens desquels on a voulu

(1) Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu (1626-1629).

(2) Voir ce que raconte Gassendi (l. VI, p. 586) de la douleur que causa la mort de Peiresc au cardinal de Lyon.

On lit dans le *mémoire* (déjà cité) de Léon Ménard sur *quelques anciens monuments du comtat Venaissin* (p. 421, 422) : « L'habitation et le séjour des Romains la rendirent [la ville de Cavaillon] une des villes les plus ornées du pays : on y trouve tous les jours, en creusant sous terre, quantité de médailles, d'inscriptions grecques et latines, et de fragmens d'architecture. De tous les monuments d'antiquité qui se trouvent à Cavaillon, il n'en est point de plus digne de notre attention que les fragmens d'un arc de triomphe qui se voient dans le jardin du prévôt de la cathédrale. » Ménard nous apprend (p. 423) que « le célèbre Mignard » [non, mais un homonyme du peintre] fit un dessin de ce qui nous reste de ce monument (une grande et seule arcade), dessin d'après lequel a été faite l'estampe donnée par Dom B. de MONTFAUCON (*Antiquité expliquée*, tome IV, l. VI, chap. 8).

embellir l'église de Saint-Veran (1), je ne puis m'imaginer qu'elles soient sorties de l'arc susdit d'autant que ce ne sont que rosaces ou autres semblables ornemens desquels on orne ordinairement les entre modillons du reject des cornices, soit ionique, corinthienne ou composée ou latine. Et veu la grandeur des dits ornemens, je ne puis croire qu'ils aient servi audit arc, n'ayant en soy proportion pour avoir soustenu une telle cornice. Ou de deux choses une pourroit avoir esté la premiere que ceste partye d'arc que nous avons veue ne fut qu'un des portiques des costés du grand qu'il faict presupposer avoir esté au milieu ainsy qu'il se void à celui d'Orange (2) ou dans les antiques ceux de Lucius Septimus ou de Constantin.

La seconde pourroit aussy avoir esté si les portiques à costé de l'arc que nous avons veu avoit eus leurs cou-

(1) C'est la belle petite église romane du village de Vaucluse, où l'on remarque un sarcophage gallo-romain qui servit de tombeau à saint Véran, patron de la paroisse. Voir sur cette église, outre le *Dictionnaire* de M. Jules Courtet, la *Notice historique sur le tombeau de saint Véran à Vaucluse* par l'abbé J.-F. ANDRÉ, curé de Vaucluse (Carpen-tras, 1852). Feu l'abbé André signale aux archéologues (p. 11) les deux colonnes antiques qui soutiennent l'arc du sanctuaire et qui, dit-il, proviennent, ainsi qu'une grande partie des matériaux qui ont servi à la construction de l'église, d'un temple consacré, d'après Pétrarque (*De vita Solitar*, l. II, sect. x), aux nymphes-des fontaines.

(2) Sur l'admirable arc de triomphe d'Orange, les citations pourraient être innombrables. Je ne renverrai qu'au *Mémoire critique sur l'arc de triomphe de la ville d'Orange*, lu par Ménard à l'Académie des Inscriptions dans l'assemblée publique d'après Pâques 1753 et inséré dans le tome XLIV du recueil in-1^o (1771, p. 326-360). Ménard cite sur ce monument, le plus beau de ce genre que nous possédions en France, Joseph de la Pise, Spon, B. de Montfaucon, le baron de la Bastie, cet érudit qui fait tant d'honneur à sa ville natale, à cette ville de Carpen-tras si bafouée par les mauvais plaisants et pourtant berceau glorieux, autrefois comme aujourd'hui, de tant d'hommes distingués dans les arts, dans les lettres et dans les sciences. Revenons à l'arc de triomphe pour rappeler que Peiresc croyait que ce monument avait été élevé non pour Marius, mais pour Fabius Maximus. Voir Gassendi, l. I, p. 83, à l'année 1602.

vertes ou les linteaux droits et que tels ornements eussent servy au dessoubs desdits linteaux ainsi que les antiques estoient accoutumés faire en semblables choses par faute d'avoir veu les fondements dans la cave par dessus je ne puis rien dire d'asseuré de cest œuvre. Le secrétain (1) de Saint-Véran avec quelques autres prestres nous monstrent dans le vaisseau à l'entour de la ditte église quelques ornements et chapiteaux qui ne sont des plus beaux à mon goust, lesquels ils me dirent avoir esté recueillis des antiquités de la ville. Mais d'autant que le temps ne me permettoit de demeurer d'avantage et faisant obscur dans la ditte église, je ne les ay examinés. C'est pourquoy je ne puis rien dire d'assuré.

Nous fusmes visiter un bon père de la doctrine (comme je pense) qui demeure à une église neusve dehors la ville, lequel on me disoit avoir fait recueil des antiques de la ditte ville; mais, n'y rencontrant rien de notable, je me résolus d'aller monter à cheval pour aller coucher à Bompas où nous arrivasmes une heure dans la nuict ou plus.

Quant au portique du théâtre d'Orange (2) les indices de cognoissent en ce que les pilastres de l'architecture ne sont perpendiculairement les ungs sur les autres et tout désordonnés en l'estat qu'il sont. Joint le grand espace qui est entre les cornices du premier ordre jusques au bas du second avec quelques autres choses que je remarqué sur le lieu dont je n'ay mémoire qui me firent conjecturer qu'assurément il y avoit eu un portique regardant sur la place de la ville. Comme aussy dans l'angle de la

(1) C'est l'ancienne forme du mot *sacristain*, forme que l'on retrouve dans les *Essais* de Michel de Montaigne. Littré a signalé le mot *segretain* dans un texte du XII^e siècle et a rappelé que Ménage, défenseur de la leçon *sacristain*, déclarait que les villageois seuls disaient encore *segretain*.

(2) On rapprochera de cette description du magnifique théâtre romain d'Orange, les deux lettres suivantes de l'architecte F. de la Vallentère.

fassade à main gauche regardant le levant. Se void encore des attantes de pierres qui me font croire qu'il y avoit un temple en cest endroit, semblable a celui qui est à l'autre bout de la ditte face regardant l'occident.

L'observance des antiques nous l'apprend ; car, si d'une partie se peut juger du tout, je puis assurer que la simetrie les obligeoit d'en avoir fait un comme les indices apparents le monstrent.

Pour ce que l'on vous a dict que nous avons commencé quelque chose d'architecture, c'est la vérité que parmy les longueurs des incommodités de la maladie qui m'a travaillé au commencement de ma venue en ce saint ordre, je m'estois résolu de reduire tous les petits recueils de ma jeunesse ensemble et y joindre les règles tant générales que particulières de l'architecture, de mesme en quelques endroits esclaircir des choses dont je ne suis encore peu contenter dans beaucoup d'auteurs que nous avons veu, soit pour en dresser des reigles faciles et infaillibles, comme aussy d'y adjouster beaucoup de choses que j'ay remarquées y estre nécessaires pour son accomplissement avec plusieurs figures de diverses sortes sur chascun subject pour demonstration d'instruction des reigles et inventions à quoy j'esperois de parvenir par les commencements et fondements que je m'estois proposé. Mais, comme ma langueur continuoit, on eut opinion que mon assiduité et estude fomentoit la maladie, c'est pourquoy l'on trouva bon que je ne m'y arrestasse plus, à quoy j'acquiescé au simple commandement qui m'en fust fait, c'est pourquoy il y a fort peu d'avancement. Ma principale intention en cela estoit de reduire en bon ordre en un corps beaucoup de choses nécessaires à cest art et abreger pour soulager ma mémoire et rendre contantement à ceux qui quelquefois ont désiré quelque chose de mon service. Mais j'ay tousjours ceste resolution pour tenir mon inclination

subjecte et resignée que toutes les belles choses qui sont au monde et des quelles je pourrois avoir ou prendre cognoissance, ne me peuvent sauver. Il n'y a que le seul amour de mon Sauveur Jesus avec ses misericordes qui le puisse faire. De toutes les autres choses terrestres il en faut user avec action de graces autant que la nécessité ou la biens-céance le requiert et vivre icy en pelerin, car nostre patrie n'est pas icy ; il fault passer plus outre. Je supplie son infinie bonté me faire la grace de vous veoir dans ces éternelles et bienheureuses mansions pour le benir et adorer sans fin.

Nous vous envoions du christal dont nous vous avons parlé à Aix. Il se trouve dans des cavités parmy la terre ou l'on tire la mine de fer aux montagnes d'Allevard, proche de Grenoble (1). Il y en a de toutes les façons tant gros que petits, pur et impur, ou vous remarquerez une mesme figure ou forme ainsi qu'il vous pleust nous l'apprendre dans vostre cabinet à la veue des raretés qui y sont.

Monsieur l'avocat m'ayant assuré que désireés avoir un paysage des montaignes de Chartreuze, je vous en envoie un par luy mesme, avec regret que je n'ay encore peu accomplir mon désir tant pour vostre licit antique que maison de Viame (2), qui sera en bref, Dieu aydant. Cependant je vous supplie et Monsieur de Vallavez aussy de me continuer l'honneur de vostre bien

(1) La ville d'Allevard, chef-lieu de canton de l'Isère, est à 40 kilomètres de Grenoble. Adolphe JOANNÉ, dans l'article sur cet établissement thermal de son *Dictionnaire des communes de la France*, signale la mine de fer d'Allevard.

(2) Mot de lecture douteuse et que, par conséquent, il ne faut pas essayer d'expliquer.

veillance et croire qu'à jamais je serai desirieux de vous
tesmoigner le ressentiment que j'ay d'estre, Monsieur,
vostre tres humble obligé et tres affectionné serviteur,

HIEROSME PASQUIER (1).

De la Grande Chartreuse, ce 25 may 1627.

XI

MONSIEUR,

Vous avez occasion de plainte contre vostre obligé et
tres humble serviteur pour avoir tant differé le voyage
d'Orange, néanmoins ce m'a esté un bon rancontre le
passaige d'un frère Jerosme à la compagnie duquel j'ay
beaucoup apris (2). Nous fusmes très bien receus de
Monsieur l'Esveque (3) et de Monsieur le Gouverneur (4).

(1) Bibliothèque nationale. Fonds français, vol. 9544, f° 117. Autogra-
phe. — On voudrait bien avoir quelques renseignements sur le père
Jérôme Pasquier, martyr de son amour du travail. Puissent ceux qui
s'en occuperont être dans leurs recherches plus heureux que moi !

(2) Il s'agit là, comme l'indiquent la similitude des noms et la coïnci-
dence des dates, du père Jérôme Pasquier, l'archéologue auteur de la
précédente lettre.

(3) L'évêque d'Orange était alors Jean de Tulles, qui siégea de 1608 à
1640. Ce fut un parent et un correspondant de Peiresc. J'ai publié de ce
prélat, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, quel-
ques curieuses lettres à Peiresc, et je publierai les réponses dans le grand
recueil de la correspondance de ce dernier.

(4) Ce gouverneur s'appelait de Walkembourg. Voir dans le volume
LXXVIII de la collection Peiresc, à la Bibliothèque d'Inguibert, spé-
cialement consacré à *Aurenge (sic)*, une lettre de ce gouverneur au
prince d'Orange, du 29 octobre 1628, et une relation intitulée: *Véritable
récit de ce qui s'est fait et passé en la ville et chasteau d'Orange pour
y restablir le service de M. le Prince [Frédéric-Henri de Nassau]
contre le sieur de Valkembourg, gouverneur de ladite place, lequel
s'étoit rebellé, etc.* (f° 219 et suiv.) Walkembourg eut une fin tragique
(juin 1630); selon PITHON-CURT (*Histoire de la noblesse du Comté-
Venatssin*, tome I, p. 413), il mourut d'un coup de feu reçu en se défen-
dant dans le château d'Orange contre ceux qui venaient, de la part du
prince, l'arrêter comme traître. S'il fallait en croire le *Sorberiana*, ce
serait dans la chambre de sa grande amie, la très jolie femme de l'histo-
rien Joseph de la Pise, qu'il aurait été frappé mortellement par les émis-
saires de Frédéric-Henri de Nassau.

Le temps nous fut si contraire et les vents qu'ils ne me permirent non seulement de bien desegner, mais de pouvoir mesurer la facade du teatre laquelle regarde le chasteau, estant de très difficile abort à cause d'une quantité des maisons qui sont basties tout contre. Il eust fallu des homes, cordages et eschelles pour l'aborder, passant par dessus les toits des dites maisons, ce qu'aurions fait n'eust esté l'impetuosité des vents qui ne nous permettait à nous tenir debout. Toutefois avec les pas et à discrétion j'ai prins la longueur et largeur du dit téatre et en ay dressé un plan au net avec la montée de tout ce qui se pouvoit voir à l'œil et croy n'estre pas très eslognié de sa vraie mesure s'acordant aulcunement avec memoire de l'ingenieur de Monsieur le Gouverneur, laquelle je vous envoie ensemblement avec le plan et la montée.

Monsieur de Mondevergue desire d'en estre le porteur et le vous randre de ses mains après le dimanche de Quasimodo qu'il vous ira voir, comme il m'a dit. J'aprehendois, Monsieur, de vous envoyer une chose laquelle ne feust exactement faite et comme il faut. Désireux de retourner à ce beau temps, pour estre le téatre une tres belle edifice et digne de remarque comme aussi la tour de l'arc triomphal. Vous verrez par le plan et la montée la corespondance de ce téatre avec les aultres qui sont aujourd'ui en Italie. Il n'i a aulcun vestige de la plase d'un téatre. Les degrés estoient contre la montagne ; la place de la scène s'y cognoit fort bien le pulpito (1) et siege de l'empereur, le proscenio aussi et crois que le portico y estoit du costé de la grande place, et qu'on y trouvoit le fondement des colonnes ou pilastres le long de ceste grande muraille. Le frere Jerosme estoit de mon advis. Vous recevez, Monsieur, ma bonne volonte sans avoir egard à mon peu

(1) *Pulpito* est, à proprement dire, le nom italien de la chaire à prêcher. Ici *pulpito* désigne une sorte d'estrade.

de scavoir. Ce n'est pas la cherté de temps qui m'a fait differer, c'est l'aprehension que j'ey eu de vous donner chose laquelle ne feut bien et exactement faite et digne de vostre merite et vertu, desireux d'emploier tant de temps qui me reste en ce que vous me jeugerez propre comme celui qui suis, Monsieur, vostre tres humble et obeissant serviteur,

DE VALFENIÈRE.

D'Avignon, ce 2 avril 1627 (1).

XII

MONSIEUR,

Je vous envoie le plan et l'eslevation du theatre d'Oranges. C'est la facade du costé du chasteau comme desiriez et crois n'estre pas trop esloigné des mesures que j'ay prises par la base et aux lieux où il m'a esté possible ; elles ne different pas de celles que m'a donné l'ingénieur de Monsieur le Gouverneur, comme voierez par le memoire que j'ay marqué dans la pièce qui represante les costés du dedans du dit theatre. Toutes les proportions sont grandement correspondantes et simétrices (2) ensemblement, Je suis infiniment marri de ne vous en donner un plus exact desseing. Il est toutefois fort resamblant et aprochant des mesures. Le mauvois temps en est la cause.

J'aurois fait la facade du costé de la place avec ses mesures, n'eust esté la rigueur du temps. J'en ay toutefois fait quelque mémoire, que si vous estiez desireux de l'avoir, je vous supplerois de m'envoyer ceste feuille que je vous donneray en perspective, laquelle suivant le

(1) Bibliothèque Nationale. Fonds français, vol. 9539, t. 154. Autographe.

(2) Littré n'a pas recueilli, dans son *Dictionnaire de la langue française*, la forme *simétrice*. Je constate qu'il cite le mot *symétrique* comme ayant été seulement employé par des écrivains du XVIII^e siècle (Diderot, Gresset).

memoire de l'ingenieur et celles que j'ay prises je vous le dresserois exactement avec ses mesures et en manière d'architecte et le vous manderois incontinent, ce que je pourrois faire dans le cabinet ensablement, je désire vous mander le plan de l'arc avec ses quatre facades ; c'est une très belle pièce. Il faut que je me porte encor un coup sur le lieu pour en pouvoir faire exact desseing. J'espère que le graveur de ceste ville le mettra en planche, on le demande de tous costés. Vous recevrez, Monsieur, ma bonne volonté et affection que j'ay d'estre eternellement, Monsieur, vostre tres humble et obéissant serviteur,

DE VALFENIÈRE.

Avignon, ce 18 avril 1627.

P.-S. — Je vous supplie, Monsieur, m'emploier en tout ce que me jugerez propre soit pour les antiques de Nismes ou Saint-Remy (2) ou aultres. Je tiendrai cela à tres grande faveur et honeur comme vostre très humble serviteur (3).

(2) Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, à 23 kilomètres de cette ville.

(3) Bibliothèque Nationale. Fonds français, vol. 9539, f° 153. Autographe.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(A suivre.)

EN OCTOBRE

Cueillez le fruit doré, coupez la grappe mûre,
Sur l'arbre jaunissant, dans l'épaisse ramure,
Femmes, avec la serpe, — hommes, avec la main.
L'arbre sera sans feuille et le sol blanc — demain.

Hâtez-vous ! dépouillez le verger et la treille
Et comblez jusqu'au bord la cuve et la corbeille.
Voyez ! le bois jaunit et le buisson languit.
Plus d'entretiens sur l'herbe et la mousse est sans bruit.
N'attendez pas hélas ! que le froid recoquille
La feuille où périront la mouche et la chenille.
A l'œuvre, vendangeurs ! allons, tous à la fois !
Que le jus d'or lustré ruiselle dans vos doigts
Afin que vous puissiez sucer sur vos phalanges
— Longtemps — le souvenir de ces grasses vendanges.
Le ciel est gris, la nue est basse ; le torrent
Pousse entre les rochers un sanglot déchirant.
La nature se meurt, devient pâle, soupire
Comme l'accord qui fuit des cordes d'une lyre,
Par la brise emporté, tristement gracieux,
Et rentre à l'infini par le chemin des cieux.
Ah ! lorsque vous verrez fléchir le bras des hommes
Sous le muif arrondi, sous le panier de pommes,
Une rougeur subite ou d'ivresse ou d'orgueil
Vous montera du fond du cœur au blanc de l'œil.
La nature, féconde et généreuse, donne
Mille fleurs au printemps, mille fruits à l'automne,
Et ses bienfaits pour nous ne sont jamais comptés.
Pour être mercenaire, elle a trop de fiertés.
Quels sont donc les labeurs que sa faveur exige ? . . .
Elle reçoit un grain, elle enfante un prodige.
Vous la creusez du soc, et de sa plaie on voit
Sortir le blé qu'on mange et la liqueur qu'on boit.
Le cep puise en son sein le suc qui le fait vivre,
L'épi — cette poussière ayant l'éclat du givre,
Le cerisier - ce fruit savoureux et vermeil
Qui porte le baptême onctueux du soleil,
Le pin — ses rameaux verts, le chêne — son écorce,
L'enfant — son frais sourire, et l'homme enfin — sa force.
Tout en sort, tout y rentre ainsi qu'en un creuset,
Puis y dort, abîmé dans l'éternel baiser.
Jardiniers, au verger ! vigneron à la treille !
C'est l'heure de combler la cuve et la corbeille.
L'hiver arrive et l'homme avec étonnement
Sentira choir ses bras sous l'engourdissement,
Cueillez le fruit doré, coupez la grappe mûre,
Sur l'arbre jaunissant, dans l'épaisse ramure,
Femmes, avec la serpe, — hommes, avec la main.
L'arbre sera sans feuille et le sol blanc — demain.

LÉON ROGUES.

DU BONHEUR

Le malheur n'est pas une fin. C'est de la bonne philosophie de croire à un Dieu juste et bienfaisant, qui n'a pas mis des créatures sur la terre pour les rendre malheureuses. Pourtant, l'homme n'est pas heureux, c'est un fait. A quoi faut-il l'attribuer ? Le plus grand ennemi de l'homme, c'est lui-même.

Borner ses désirs, est un conseil dicté par la sagesse. Peu de besoins sont aisés à satisfaire et les plaisirs simples à la portée de tous. D'autre part, la bonne humeur et les soucis n'habitent pas sous le même toit. La santé s'accommode bien de goûts modestes, d'une vie calme et retirée, mais vivre ainsi il ne faut pas y penser ; c'était bon au temps des anachorètes, nous ne comprenons plus la sagesse antique. Bias brisant son écuelle le jour où il s'aperçoit qu'il peut boire dans sa main et s'écriant avec fierté : *Omnia mecum porto*, Bias nous fait l'effet d'un fou, notre folie est toute autre et nos visées sont ailleurs. En formulant cet espèce d'axiome : « Produire le plus possible, consommer le plus possible, c'est le dernier mot du progrès », on a bien caractérisé notre époque.

La mode, le luxe sont-ils donc choses si indispensables ? Valent-ils ce qu'ils nous coûtent de peine et d'argent, les tourments qu'ils nous causent, les mille sujétions qu'ils nous imposent ? En tout cas, ne conviendrait-il pas de se rétenir un peu plus sur cette pente glissante de l'abus qu'on est disposé à en faire aujourd'hui ? Les exigences du monde, les convenances sociales prises trop à la lettre absorbent nos loisirs, contribuent à nous rendre la vie amère. N'en pourrait-on dire autant de tant de plaisirs factices dont la vanité est l'essence ? *Receperunt merce-*

dem suam, vani vanam. Il y a pour chacun de nous comme une moyenne de jours heureux dont il faut exclure nécessairement ceux qui sont passés dans la dissipation et l'agitation.

Les gens trop délicats n'ant guère de bon temps, Une personne que le plus petit bruit incommode, à qui la moindre odeur cause des nausées, voit à tout instant se dresser devant elle des causes d'ennui, on ne gagne rien non plus à s'étourdir, à s'oublier, à s'endormir. Tôt ou tard le réveil arrive et la secousse est terrible. Les cœurs lâches, les âmes molles, n'ont point de joie véritable; celui, au contraire, qui est toujours prêt à faire bon marché de sa vie est le mieux fait pour jouir des biens de ce monde. On peut en dire autant de toutes les situations fortes, quand on a vu la mort de près on trouve en soi-même un redoublement d'énergie et de vitalité.

La sensibilité de l'âme est un don du ciel dit Cicéron. Il est à plaindre celui qui ne s'émeut jamais, qui reste froid devant les beautés de la nature et les chefs-d'œuvre de l'art. Le cœur est pour beaucoup dans notre bonheur. Mais quelle distinction à faire ! La passion, l'amour durent peu, tandis que les charmes de l'amitié exercent sur toute notre vie leur bienfaisante influence; elle seule, après les consolations de la religion, parvient aussi à adoucir la perte de nos affections les plus chères.

Conservons quelques illusions jusqu'à notre dernier soupir, sans quoi la tristesse nous gagnerait. L'enfant est heureux parce qu'il ignore, l'homme fait quand il oublie. Si l'on fuyait toutes les occasions de se distraire, de se récréer, l'humeur noire nous saisirait pour peu qu'un caractère sombre y prédispose. En prenant de l'âge, l'esprit se détache des sens, on devient moins personnel, à mesure que notre bonheur diminue, celui d'autrui nous intéresse davantage. Le spectacle d'une franche gaieté nous calme et nous soulage, l'enfance avec ses gentilleses et ses char-

mants ébats, parvient à dérider le vieillard le plus morose.

Un seul moment d'oubli peut avoir les conséquences les plus graves pour notre repos. Une conduite toujours prudente et réfléchie laisse peu de place aux hasards malheureux. On y parvient par des habitudes régulières qu'exigent de grands efforts de volonté plutôt que de grands efforts d'esprit. Mais la méditation a des bornes et le silence du cabinet ne doit pas se prolonger outre mesure, une mer toujours calme ferait chérir la tempête ; le repos n'est bon que quand il est bien acheté, il ne sert à rien de trop rester sur sa pensée ; on tomberait bientôt dans les songes creux. Il y a une alternance naturelle entre l'activité du corps et celle de l'esprit ; de l'équilibre entre chacune d'elles naissent l'harmonie et la vigueur, tant de nos facultés intellectuelles que des fonctions corporelles. Le travail d'esprit qui empiète sur le temps consacré aux exercices du corps ne tarde pas à devenir nuisible. Le portefaix qui s'échine comme un cheval et l'écrivain qui surmène son cerveau, ne remplissent ni l'un ni l'autre l'idéal de l'homme, quelle que soit d'ailleurs leur valeur propre.

Soyons attentifs à nous corriger. Apprenons de nos fautes à n'en plus commettre ; de nos ennemis, à réformer notre conduite ; apprenons aussi de nos malheurs à jouir des moindres biens. Ainsi, l'adversité même servira. La surveillance sur nous même qui nous pèse tant parce qu'elle est de tous les instants est une garantie de sécurité.

La modestie nous épargne des déboires qu'une confiance exagérée en nous même nous attire trop souvent, il faut cependant savoir s'apprécier et s'estimer à sa juste valeur. Pour prendre une voie sûre, ne soyons ni présomptueux ni pusillanimes.

Une condition indispensable pour être heureux, en s'épargnant des mécomptes et des déceptions sans nombre,

c'est de voir les choses comme elles sont, sans illusion, ni passion, sans exagération d'aucune sorte, de les envisager toujours avec le calme et l'attention nécessaires. Si on se trompe sans s'en douter, on n'est point excusable pour cela, car on sait ce que valent les jugements pris à la hâte. Evitons de donner dans nos spéculations une trop large part à l'imagination, qui nous sert ou nous dessert tour à tour, suivant que ses inspirations passent ou non par le creuset de la réflexion. Un contrôle sévère est de rigueur pour tout ce qui sort de notre cerveau. S'il est bon d'avoir l'esprit inventif, il est très fâcheux pour nous d'adopter ses inventions sans preuves suffisantes. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il faut avoir de la modération dans le caractère, un grand fond d'indulgence pour la méchanceté et la sottise humaines, attendre peu d'autrui, ne pas compter sur la réciprocité, savoir borner ses exigences, ne pas trop mettre à l'épreuve l'amitié, l'affection et le dévouement, enfin observer une mesure en toutes choses? *Est modus in rebus.*

Le stoïcisme nous dit : l'homme est tenu partout et toujours de faire le bien pour le bien, il est vrai, une haute raison nous le persuade, mais les stoïciens sont rares; la prescription reste, la plupart du temps, à l'état de lettre morte et ce n'est plus qu'un bien abstrait dont il s'agit. La religion seule a le pouvoir de moraliser les masses et par suite, de les rendre heureuses. Le détachement des joies de ce monde, quand il n'est pas dû aux afflictions de famille, aux malheurs répétés, exige une force d'âme qui n'appartient qu'à l'état religieux; c'est le lot du petit nombre, mais celui qui remplit tous ses devoirs et ne se prive d'aucun plaisir permis est recommandable aussi (1).

(1) En vertu de la loi de solidarité, les agissements d'un chacun ont leur contrecoup inévitable sur la Société toute entière et il est vrai de dire que le bonheur général est à la fois la résultante et le thermomètre de notre conduite à tous. En imprimant à celle-ci une bonne direction dans notre intérêt, nous travaillons en même temps à l'œuvre commune. Notre bien s'accorde avec le bien public.

S'il n'est pas au-dessus de l'humain, il n'est pas au-dessous non plus. Choisissons ici notre place puisqu'il est bien entendu que le bonheur se trouve dans les voies communes et modérées. Une réserve à faire cependant, les satisfactions morales sont aussi nécessaires à l'homme que le pain qu'il mange. Quant il se renferme dans les jouissances matérielles, il n'est pas heureux. Du bien être, on ne peut retrancher les aspirations élevées de notre nature; elles en font partie intégrante. La bienfaisance et les autres vertus sociales contribuent à notre bonheur plus que la fortune et le crédit. Mettons donc notre amour-propre et notre gloire à ce que notre vie soit agréable et utile en même temps. Grâce à cette heureuse alliance nous aurons vécu de la manière la plus favorable à nos intérêts et touché au bonheur qu'on peut se permettre ici-bas. Quand on possède l'aisance et qu'on n'a pas d'occupations suivies, il est si aisé de tomber dans quelque vice, dans quelque habitude funeste! La passion du bien, outre les nobles satisfactions qu'elle nous donne, est la meilleure garantie contre les mauvais instincts. Cette pauvre humanité est affligée de tant de maux, qu'en vérité, on n'a que l'embarras du choix quand on se prend à vouloir soulager quelque misère physique ou morale !

Nous goutons au sein de la famille les plaisirs les plus purs. Elle est un stimulant à notre activité; une garantie de bonne conduite et nous offre avec la stabilité et la régularité de la vie, toutes les conditions propres à assurer notre bonheur; elle contribue au bien-être général, et de sa force de cohésion dépend la prospérité des états. Notons en passant que les lieux de réunion beaucoup trop multipliés et dont on abuse de plus en plus, sont la perte de la famille. Les récréations doivent être prises dans la famille autant que possible; ainsi le veulent le repos et la joie des ménages.

Enfin, la santé qu'assure seul un air pur étant inséparable d'une vraie félicité, la classe riche, soucieuse de ses intérêts, devrait, quand elle le peut, désertir les villes pour aller fonder à la campagne, avec les facilités qu'assure la civilisation moderne, un état patriarcal modèle, en donnant à l'agriculture toute l'extension dont elle est susceptible et la faisant briller d'un éclat propre à la mettre en faveur dans l'opinion publique. A une époque où la discussion s'était ouverte sur les moyens de pourvoir au manque d'argent dans les campagnes, un bon esprit s'écriait : « La résidence à la campagne ferait plus pour l'accroissement du capital agricole que les combinaisons financières les plus variées et les plus ingénieuses » Ne croit-on pas que la constitution d'une aristocratie territoriale de la richesse contribuerait puissamment à résoudre le problème de la conservation des forêts et du reboisement, favoriserait les essais sur une large échelle des procédés de culture les plus perfectionnés, et assurerait des emplois aux élèves sortants de nos écoles supérieures d'agriculture ? La grande propriété rurale se conservant et se transmettant de père en fils dans des familles nombreuses et florissantes, unies par des traditions respectées et de grands intérêts en jeu, ne serait-ce pas là précisément un moyen de nous rendre la stabilité qui nous manque ? Certes l'intelligence ne fait pas défaut en France, mais elle fait souvent fausse route, et on voudrait la voir mieux inspirée. Puisque la mode exerce sur nous un empire souverain, pourquoi cette Divinité capricieuse ne visiterait-elle pas aussi nos campagnes ? La terre est une source inépuisable de richesses dans un pays favorisé par son climat, sa situation géographique, la variété de ses productions naturelles ; c'est au génie de ses habitants à ne pas rendre vaines tant de conditions de prospérité.

RENÉ DALBOUY.

LA MUSE ET LA BOURSE ⁽¹⁾

(Suite) (2)

Tout en m'interrogeant, le Commissaire feuilletait un dossier.

L'agent sorti naguère rentra. Il remit quelques papiers à son chef. Celui-ci les parcourut rapidement. Se tournant vers le commanditaire de la maison de soierie de Lyon :

— Votre nom ? demanda-t-il d'un ton sec.

— Je ne répondrai pas ; je n'ai pas à répondre, Monsieur.

— Et vous, vos noms ?

— Ne répondez pas, Messieurs, ordonna le commanditaire.

— Vous persistez à ne pas vouloir décliner vos noms ? Eh bien, je vais vous envoyer chez M. le procureur de la République. Il désire vous voir, Monsieur Eugène Frigorde.

— Pincés ! murmura un des associés du filou. En voilà pour cinq ans, au minimum.

Quelques instants plus tard, la voiture qui les avait promenés libres, emportait le sieur Eugène Frigorde et ses acolytes en un lieu où il eût été malaisé d'en tailler un. La foule les accompagne de sifflets et de huées...

Depuis quelques jours j'étais à Nice où j'avais échangé mes habits civils contre la tunique du troupier. Etant, parait-il, bon instructeur, j'avais été placé au dépôt pour

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir les livraisons de janvier février mars, avril, mai, juin, août et septembre 1884.

y reinstruire les réservistes par trop gauches, tandis que le reste du 111^{me} allait participer aux grandes manœuvres du XV^e corps.

Rien de plus triste que Nice pendant l'été. Le soleil a beau resplendir, la mer scintiller, les collines revêtir des teintes enchanteresses, les palmiers projeter leur ombre sur la promenade des Anglais, le Cours s'embaumer des parfums des fleurs apportées par les pittoresques paysannes à pleines corbeilles, hélas ! hélas ! le spleen et ses ballements règnent en despote dans les rues plus désertes, plus silencieuses que les Catacombes de Saint-Sébastien, à Rome. N'eussent été les exigences du service et les fatigues qui en résultaient, je crois que je serais mort d'ennui dans ce séjour cher aux phthisiques.

Peut-on mourir d'ennui quand on a la Muse pour amie et pour compagne ?

Compagne et amie bien douce, mais, hélas ! bien décevante.

Travaillez donc, composez, faites des vers, retenez la Muse au milieu du bruit des armes, des gamelles, parmi les cris, les rires bruyants, la fumée intense des pipes et des cigarettes, dans les chambrées nauséabondes, infestées d'insectes puants, dix fois, vingt fois par heure dérangé au beau milieu d'une strophe ou d'une tirade tragique ! Travaillez donc, quand l'inquiétude vous ronge, quand vous ignorez ce que deviennent ceux que vous aimez.

Monsieur Rognard ne m'a plus donné signe de vie ; les lettres que je lui écris restent sans réponse. Que se passe-t-il dans cette famille ? Pourquoi ce silence obstiné ? Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles. Mon Dieu ! Madame Rognard aurait-elle accordé la main d'Eglantine au perfide Arashforth !... Ils ne finiront donc jamais ces vingt-huit jours de service ! C'est aujourd'hui le 10 septembre ; courage, patience ; plus que neuf jours... neuf siècles.

— Qui est-ce qui frappe ?

— C'est moi, Dominique, mon sarzant.

— Entrez. Que demandez-vous ?

— Pardon, mon sarzant, y a à la porte du quartier deux pékins et une dame du sesse un peu pas mal çouette, dans une voiture, qu'ils disent comme ça qu'ils voudraient avoir celui de la serrer à Monsieur le sarzant Diffus.

— Je vous remercie. Je descends.

— Pardon, mon sarzant, *ren qu'un mot*.

— Parlez.

— *V'aqui cé qu'es* : le lieutenant Heu, il m'a collé quatre jours de consigne ce matin à l'ézercisse.

— Ah ! et à propos de quoi ?

— *V'aqui* : i m'a dit comme ça : Pas de tenue, pas de ciq..., votre boule elle ne me va pas, heu ! Moi z'ai ait comme ça avec les épaules ; i m'a vu, et alors : Fusiller Domique, quatre jours de consigne, heu !

— Que voulez-vous que je fasse à cela, moi ? Je ne puis pas vous donner la tenue, le chic du troupiér, et encore moins changer votre tête.

— Pardon, mon sarzant, si, vous pouvez lui dire comme ça qu'i me dispense pour auzourd'hui de les faire les quatre jours, vu que mon épouse, Pauline, elle est venue esprès de Cagnes avec sa sarrette et *nouestr'aï çarsé de péségué* et de *pasteco*, que z'en offrirai à tous les camarades pour les régaler, qu'i fait si çaud, et que nous ne nous sommes pas vus, mon épouse Pauline et *iou, depuis d'uno quizaino*. *Sies tan bravé* et i vous estime tant tout plein, qu'i vous refusera pas de mé faire ce plaisir, qué ?

— Je vous promets de parler pour vous au lieutenant.

— Merci, merci, mon sarzant ; entre nous, c'est à la vie, à la mort, ze le zure !

Quelque peu intrigué de la visite que vient de m'annoncer le réserviste, je descends. A peine sur le seuil de la caserne, quelqu'un me saisit dans ses bras, m'étraient à

m'étouffer, m'embrasse à pleines lèvres en même temps que, à droite et à gauche, des mains ont pris les miennes et les serrent affectueusement.

— Monsieur, mon cher monsieur, me *remettez-vous?*..
Moi je vous remets, malgré votre uniforme. Permettez-moi de vous présenter ma fille et mon gendre, mademoiselle Edmonde Fleuruche... Qu'est-ce que je dis?.. Madame Edmonde Poivrin, née Fleuruche, ma fille... Comme les richards. ils ont voulu faire un voyage de noce... pour vous voir, vous remercier... et moi aussi... Vous allez venir dîner avec nous, n'est-ce pas? C'est là, à deux pas, rue du Pont-Neuf, où nous venons d'arriver... le temps de nous débarbouiller, et nous voici. Grâce à vous, oui, grâce à vous, mon jeune ami... permettez-moi de vous nommer mon jeune ami, car je suis le vôtre, nous sommes les vôtres, ma fille, madame Poivrin, et mon gendre Poivrin... un brave garçon qui a voulu l'épouser quand même sans dot. Mais grâce à vous, j'ai rattrapé mon argent, leur argent à eux, moins cinq mille francs que mes filous ont dépensés en huit jours! Il n'y a rien de tel comme les aigrefins pour jeter l'argent des autres par les fenêtres; ça leur coûte si peu!.. Vous savez? le petit maigre, celui qui m'avait proposé d'en tailler un?.. Je suis guéri du bac en chemins de fer, oh! bien guéri... Eh bien, il en a eu pour dix ans, et ses deux complices pour trois. Messieurs les jurés ont admis une foule de circonstances atténuantes en faveur de ces audacieux filous. Ils ne sont pas toujours doués d'une forte intelligence, messieurs les jurés.

— Après les remerciements de mon beau-père, veuillez, monsieur, agréer les miens bien sincères. Sans votre... ..

— Et les miens aussi, monsieur. Sans vous nous aurions été bien près de la ruine, de la misère.

— Madame... messieurs, je suis confus... je suis... C'est le hasard qui a tout fait.

— Dites la Providence, mon jeune ami, la Providence. C'est elle qui a voulu que vous vous trouviez en même temps que moi dans ce wagon. . . Et dire qu'un instant j'ai eu une mauvaise pensée à votre endroit !. Vous ne m'en avez pas gardé rancune au moins ; votre conduite le prouve. Vous auriez pu ne pas vous inquiéter de mes détresseurs. Comment est-ce que je pourrai jamais m'acquitter de ma reconnaissance, de ma dette de reconnaissance? . .

— Dites notre reconnaissance à nous tous, cher père.

— Mais je n'ai rien fait du tout, je vous assure. . . une rencontre fortuite et une course au clocher qui m'a fort amusé. D'ailleurs, votre présence ici, vos remerciements chaleureux. . .

Monsieur Fleuruche avait pris mon bras et m'entraînait.

— Je le regrette infiniment, monsieur ; mais il m'est impossible de vous suivre, d'accepter votre aimable invitation.

— Plaisantez-vous, mon jeune ami ?

— Je suis de garde jusqu'à demain matin, et. . .

— Saperlipipopette ! voilà qui est très contrariant. Nous ne voudrions pourtant pas quitter Nice ce soir, sans avoir eu le plaisir de vous posséder au moins quelques heures.

— Est-ce qu'un de vos camarades ne pourrait pas vous remplacer, monsieur ?

— Je ne le crois pas, madame ?

— Ah ! c'est bien, bien fâcheux, n'est-ce, Adolphe ?

— Très contrariant, en effet, ma chère Edmonde.

— Ma fois, tant pis ! remettons notre départ à demain, mes enfants ; les ateliers iront comme ils pourront. . . pour un jour !

— Accepté ! accepté !

En ce moment mon lieutenant, surnommé par les troupiers lieutenant Heu, se dirigeait vers la caserne. Monsieur Fleuruche l'aperçut. Il courut à lui et, chapeau bas, lui parla avec animation, gesticulant comme un sémaphore en mouvement.

L'officier me fit signe d'avancer.

— Vous auriez dû me demander de vous faire remplacer, ce matin, puisque vous attendiez des parents, des amis!.. heu!

— Mon lieutenant, j'ignorais qu'ils dussent venir.

— Vous ignoriez! vous ignoriez!.. heu!.. C'est bon. Allez quitter votre giberne; le sergent Grinchaud prendra votre poste jusqu'à ce soir.

— Merci, mon lieutenant... Si je ne craignais pas d'abuser de votre bonté, je prendrais la respectueuse liberté de vous prier. ..

— Me prier de quoi? voyons, de quoi?.. heu!

— D'ôter à Dominique la punition que vous lui avez infligée.

— Un rossard! un rossard, vous dis-je. .. heu!.. pas de tenue, pas de chic... heu!.. D'ailleurs sa boule ne me revient pas... heu!

— Mon lieutenant, sa femme a fait plusieurs lieues pour venir le voir. ..

— Sa femme!.. qu'a-t-il à faire de sa femme, ici?.. heu!.. sa boule ne me va pas, à cet homme. . pas de chic... un rossard... heu!

— Mon lieutenant...

— Assez! rompez!.. Sa femme!.. Pas de tenue... heu!.. c'est bon! on verra... un rossard!.. heu! et il s'éloigna.

— Il manque un peu de velouté, votre lieutenant, mon jeune ami, dit monsieur Fleuruche, quand je fus revenu près de lui.

— Mais il est si bon! Il sort des rangs.

— Ah ! alors, respect au mérite et à la bravoure.

• Une table de quatre couverts était dressée dans un angle de la vaste salle à manger de l'hôtel. Les persiennes à demi closes et les rideaux de mousseline baissés tamisaient une reposante clarté. L'air frais circulait, doucement parfumé des senteurs suaves émanant des arbustes fleuris du jardin. Pas d'autres convives que nous dans la salle. Seulement deux couverts sur la grande table du milieu attendaient des dîneurs.

Monsieur Fleuruche allait et venait tout frétilant, souriant, jubilant, se frottant les mains. Les jeunes époux me regardaient furtivement, s'entre-regardaient et se souriaient d'un air d'intelligence plein de mystère.

— A table ! à table, mes enfants. Ici, mon jeune ami, ici, à la droite d'Edmonde. . . Allons, garçon ! est-ce qu'on les fabrique ces huitres ? dans un port de mer, cela m'étonnerait.

Je pris ma serviette.

Tous les yeux, des yeux rayonnants de joie, étaient fixés sur moi.

Dans les plis de la serviette brillait un bracelet.

— Madame, cette place est la vôtre. Ce bijou...

— Un porte-bonheur, monsieur, que papa, Adolphe et moi, vous prions d'accepter en souvenir de...

— Ah ! madame, ! ah ! messieurs ! si j'avais pu prévoir, me douter...

Je me lève mu, je ne sais par quel sentiment. Honte ? Confusion ? Orgueil ?... J'étais furieux... J'étais attendri... Braves gens !

Eux m'entouraient, décontenancés, ahuris, consternés.

— Acceptez-le, monsieur, acceptez-le. . ce n'est que du simple argent oxydé... deux cents grammes... vous voyez, il n'a aucune valeur... que celle que nous y attachons... que nous vous prions d'y attacher... C'est moi qui ai eu cette idée... idée de jeune femme... un peu exal-

tée peut-être... mais j'étais si heureuse de la joie de mon père, de la satisfaction de mon mari quand ils ont appris que, grâce à vous... Voyez... lisez :

« A M. Achille Diffus, souvenir de la nuit du 14 au 15 « juillet, 18... » Votre nom y est gravé..., moins profondément que dans nos cœurs. . vous ne pouvez pas, vous ne devez pas refuser... cela nous ferait bien, bien du chagrin à tous... Permettez-moi de le mettre moi-même à votre poignet... soyez gentil jusqu'au bout... un porte-bonheur, cela ne se refuse pas...

Mon cœur était gros de larmes, mes yeux en étaient humides.

Elle prit ma main. Je la laissai faire.

Monsieur Fleuruche et son gendre applaudirent lorsque le porte-bonheur fut posé. Il y eut échange de poignées de main, et le repas commença joyeusement. Il y eut deux ou trois toasts, mais, heureusement, pas de discours.

— Pardon, mon sarzant... madame, messieurs, la compagnie.

— Que venez-vous faire ici, Dominique? Qu'y a-t-il encore?

— Rien, mon sarzant... pas grand chose... un mot. *Vaqui cé qu'es :*

Z'ai rencontré subrepticement le caporal Goulard en cerçant mon épouse, Pauline, qui m'a dit comme ça qu'il vous a vu entrer dans ce lieu avec votre société, alors moi z'ai pensé comme ça que vous y étiez, et ze suis venu vous dire: merci, mon sarzant; vous avez été bien brave pour moi.

— C'était inutile, Dominique.

— Té ! i faut touzour dire merci à ceux qui nous font du bien ; pas vrai, madame, messieurs, la compagnie?

— Certainement, mon ami. Les animaux eux-mêmes témoignent de la reconnaissance du bien qu'on leur fait, et ce sont des brutes !... l'homme doit en toute chose se

montrer supérieur aux bêtes puisqu'il est intelligent, répondit gravement monsieur Fleuruche.

— Bien dit. Vous entendez, mon sarzant ? Oui, vous m'en avez fait un de bien puisque c'est rapport à vous et aussi à mon épouse, Pauline, comme i l'a dit le lieutenant Heu, qui m'a levé les quatre zours de consigne et qui m'en a accordé un de conzé pour le passer avec mon épouse, Pauline. Mais qu'il a azouté comme ça que si vous manquez encore de tenue et de ciq, ze vous flanquerais huit zours de bloc... heu ! qu'il a fait en me *viran l'esquino* quand z'ai voulu lui dire comme ça : merci, mon lieutenant. *sias bravé. Couquin de sor !* huit zours de bloc pour manquer un peu de ciq et de tenue ! *es rédé ! Ah ! pécaïré !* i sait peut-être pas, le lieutenant, que, quand on pioce la terre depuis le lever du zour zusqu'à la nuit pour gagner sa pauvre vie, c'est pas de la tenue et du ciq qu'on peut prendre : c'est des *coou dé souléou... e mancoun pas, ana*. Mais ça n'enpèce pas que s'il fallait taper sur l'ennemi, on en aurai de la tenue et du ciq. Finalement z'allais sortir pour rezoindre mon épouse, Pauline, qu'elle devait pas mal bisquer de *m'espéra*, quand tout *d'un coou vaqui* le sarzant Grinçaud i m'arrête, i m'espétionne depui la tête zusque z'au pieds. I trouve les boutons mal astiqués ; i trouve la poignée du sabre-baïonnette mal astiqué, et i dit comme ça : *s'ronrgnieu ! remontez m'astiquer tout ça. Rompez. Et mon épouse, Pauline, qui m'espèro ! Ze remonte, ze m'astique de recef, et ze redescends. Ah ! pa maï !* Z'ai pas fait deux pas dans la cour que z'entends la voix du *chïn dé la caserno* (l'adjudant) de semaine, qui crie comme ça :

• — « Hé ! là-bas ! — Ze me retourne : Moi ? — Oui, vous ; approchez.

— Z'approche. I m'inspétionne de la tête z'aux pieds, i me fait faire demi-tour ; i trouve que le ceinturon i n'est pas assez astiqué, que les godillots i sont pas assez asti-

qués, que la cravate elle ne fait qu'un tour, et i me dit comme ça : — Le lieutenant a raison : pas de tenue, pas de ciq, un vrai rossard. *Iou*, un rossard! que ze me dis en dedans de moi. — Allez m'astiquer tout ça et un peu proprement, scrongnieu ! Rompez ! — Ze romps... Et mon épouse, Pauline. qué m'espéro !... Ze remonte, z'astique, z'astique et ze réastique de recef que z'en sue comme une pomme sur la cendre chaude, et que tout ça reluit comme un miroir au soleil. Ze me dispose à descendre pour aller rezoudre mon épouse, Pauline, qu'elle doit pas mal bisquer. Mais, *vaqui* : — Hé, là-bas ? — Ze me retourne. Moi ? — Oui, vous ; approcez. — Z'approche. C'est encore lecien du quartier qui me rerepasse l'inspession. — Allons c'est bon, qui dit comme ça ; rompez ! — Enfin ! ze vais pouvoir aller calmer mon épouse, Pauline, qu'elle doit pas mal bisquer, comme moi, et qu'elle a filé peut-être. Ah ! pas maï ! Z'ai pas descendu quatre z'escaliers *qué vaqui* : Hé là-bas ? — Ze me retourne : Moi ? — Oui, vous ; approcez. — Z'approche. C'est le cef, (le chef, sergent-major), qui me dit comme ça : — Tenez, allez me coller ça quelque part dans le corps-de-garde. Oui, cef. I me donne une pancarte et quatre z'osties rouges à caceter les lettres. Ze les prends, ze descends, z'entre au corps-de-garde et ze colle. Quand z'ai collé, z'ai la curiosité de lire ça que z'ai collé... Mes ceveux i se sont dressés sur ma tête et ze me suis senti froid *din l'esquino*, ma parole d'honneur la plus sacrée ! *Lou crésériou pas sé l'aviou pas léju emm'aqueu dous uèi, vous diou qu'aco*, mon sarzant. Eh ben ! *es du pouli* !

Monsieur Fleuruche et les jeunes mariés se tordaient de rire en écoutant le réserviste.

AMROUN.

(A suivre.)

LA RAISON ET LA FOI

I

Quand sur tout l'univers l'homme jette les yeux,
Il en cherche aussitôt l'auteur mystérieux ;
Car sa raison répugne à la vaine pensée
De la matière inerte, ayant une odyssée,
Et partant du néant pour créer tour-à-tour,
Avec sa propre vie, et la nuit et le jour.

Non, cet astre brillant suspendu sur ma tête,
Ces flots impétueux chassés par la tempête,
Arrêtés cependant par l'immuable bord ;
Ces lois dont j'aperçois le rigoureux accord :
Tout me dit qu'en-deçà de la nature humaine
Est un Être parfait ; sa grandeur souveraine
A précédé les temps, et, par sa volonté,
Le monde du chaos fut un jour enfanté.
C'est Lui seul qui commande et la mort et la vie,
Et met dans tous les cœurs la naturelle envie
De monter jusqu'à Lui par un culte immortel,
Qui soit un lien de la terre et du ciel.

II

Avec l'Être suprême, on comprend toute chose ;
Sans Lui, de chaque objet on cherche en vain la cause.
On désire avec Lui le vrai, le beau, le bien ;
Sans Lui, de ces clartés, il ne reste plus rien.
Devant tant de grandeur, le front dans la poussière,
L'homme admire son Dieu, cherchant une prière
Pour chanter à la fois sa gloire, sa bonté,
Et sonder les secrets de sa divinité.

III

Le Créateur a droit à mon obeissance ;
Comme il est mon principe, il est mon espérance.

Et je lui dois l'hommage et la fidélité...
Mais, libre, mon mérite est dans ma liberté.
Ainsi, par la raison s'éclairent les mystères
Que la foi nous découvre, apportant les lumières
Auxquelles nous devons toute la vérité
Sur la vie et la mort, l'âme et l'éternité.
Par elle nous savons la chute originelle,
Que le sauveur rachète avec la loi nouvelle ;
Par elle, nous croyons qu'au-delà de la mort
Le juste trouvera le bonheur et le port ;
Par elle, enfin, présents sur le mont du Calvaire,
Nous recevons du Christ une nouvelle Mère.
C'est Marie, à la fois à la peine, à l'honneur
Et donnant à ses fils les trésors de son cœur !

IV

Ainsi, la foi n'est pas à ma raison contraire ;
Mais tout en s'inclinant devant chaque mystère,
Elle en démontre au moins la crédibilité
Et condamne l'orgueil de l'incrédulité.
La raison et la foi ! sainte et noble alliance,
J'ai pour vous le bienfait d'une sûre croyance
Et je veux chaque jour hautement vous bénir :
Eclairant le passé, découvrant l'avenir,
Vous me donnez la paix en détruisant le doute,
Chancre rongeur de l'homme indécis sur sa route.

O foi ! divine foi, rayon venu d'en haut,
Dont l'Eglise du Christ a reçu le dépôt,
Vous êtes un bienfait que nul bien ne surpasse ;
En moi restez encore, alors que tout s'efface.
Et que mon dernier mot, au soir du dernier jour,
Soit un mot pour mon Dieu d'espérance et d'amour.

BARON DE MEYRONNET-SAINTE-MARIE.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj.* : L. DE GAVOTY.
Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE, 39

LA PERLE DE JEAN

— Pierre, tu ne sais pas ce que j'ai trouvé cette après-dinée sur notre porte ?

— Non femme, dis vite.

— Tiens regarde.

C'était une bien jolie trouvaille. Une toute petite fille, très maigre et très pâle, il est vrai, mais avec de grands yeux éveillés et de mignonnes boucles brunes qui encadraient son front d'ange.

— Sacrebleu ! Il ne nous manquait plus que ça. Comme si nous n'avons pas assez de travail. Je te prie de la porter demain aux Enfants-Trouvés.

— J'ai voulu le faire aujourd'hui même, mais quand Jean a vu que je la prenais, il a compris qu'il ne la reverrait plus et il a tant pleuré que j'ai eu pitié de sa douleur.

— Tu as bien fait ; mon pauvre Jean, il ne faut pas lui faire de la peine. Mais, dis Françoise, ne pouvais-tu laisser cette mioche sur la porte ? les voisins l'auraient prise.

— C'est encore la faute de Jean. C'est lui qui, le premier, a vu l'enfant et c'est lui qui par ses supplications m'a forcée à la recueillir.

— Il a trop bon cœur notre garçon ; c'est ce qui le perdra. Ecoute, demain, quand Jean sera à l'école il faudra faire disparaître le marmot. Je n'en veux pas.

En disant cela, Pierre alla déposer un baiser sur le front de son fils endormi.

Pierre Rimel, le cocher, et sa femme Françoise, lingère de son état, étaient d'honnêtes ouvriers, mais point bons du tout. Pourtant, chose étrange, ces êtres si peu affectueux aimaient follement, Jean, leur unique enfant, petit être contrefait de naissance et tout souffreteux. Pour Jean que n'auraient-ils fait ? Ils étaient honnêtes pour lui laisser un nom sans tâche : ils étaient laborieux et économes pour assurer son avenir. Et parce que Jean montrait de remarquables dispositions pour le dessin et qu'il déclarait vouloir devenir artiste, les époux Rimel se tuaient au travail, prévoyant que l'éducation de l'enfant serait coûteuse.

A l'époque où commence cette histoire, Jean était âgé de dix ans ; mais on lui en aurait donné sept, tant il paraissait chétif. Il avait une petite figure malade, éclairée par un front de penseur « un front de lumière, » et par de grands yeux noirs qui brillaient comme des diamants.

Les yeux de Jean, c'était son âme. Et quelle âme il avait ce petit ! On aurait dit que l'enfant Jésus s'y était miré.

Il avait des tendresses infinies pour tout ce qui vit dans la nature. Souvent on l'avait surpris en contemplation devant un nid vide.

— Que fais-tu Jean ? lui demandaient ses parents.

L'enfant répondait, les yeux fixés dans le vague :

— Sont-ils partis ? Sont-ils morts ?

Une fleur qui se penchait, languissante, sur sa tige, captivait ses regards.

— Pourquoi n'es-tu pas comme les autres ? lui disait-il.

Et il semblait attendre de la fleur une explication à sa propre infirmité. Car cette infirmité était pour Jean plutôt un sujet d'étonnement que de douleur. C'est que nul, pas même un de ses camarades d'école, ne s'était jamais moqué de lui.

Il y avait un rayon sur son front qui imposait aux rieurs. Les enfants ne comprenaient pas ce qui les tenait ainsi en respect; ils subissaient néanmoins ce secret ascendant. Puis, malheur à qui aurait tourmenté Jean ! Il aurait eu à faire à Pierre et à Françoise. Et certes on n'aimait pas les époux Rimel dans le quartier des Batignolles où ils demeuraient. Ils n'avaient pas un ami. On savait que ces âmes de bronze ne pourraient deviner les douceurs de l'amitié. Les marmots se cachaient à leur approche, car jamais leur main n'avait caressé une jolie tête bouclée.

Ils étaient durs avec les étrangers, avec leurs parents, avec eux-mêmes. Seul, Jean avait trouvé grâce à leurs yeux. Pourtant, Jean était disgrâcié de la nature, et jamais les Rimel n'entendraient dire de leur fils :

— Oh ! le beau garçon !

Qu'était-ce donc qu'ils aimaient en lui ?

Petit Jean, voilà un mystère que tu n'as jamais cherché à sonder.

Cher ange, tu n'aurais pas compris qu'on ne t'aimât pas, toi si qui savais si bien aimer !

Mais revenons à la petite abandonnée. Le lendemain de son arrivée chez les époux Rimel, elle s'éveilla assez tôt en bégayant : Maman. Pourtant au lieu de s'effaroucher à la vue de visages inconnus, elle sourit à Jean qui la regardait de son air réfléchi. Celui-ci se prit à sourire aussi, et vint avec des précautions de mère jalouse, mettre un baiser sur la main de l'enfant. Cette caresse plut à la mignonne. Elle ferma les yeux et s'endormit de nouveau sa main dans celle de Jean.

Je ne sais ce qui se passa alors dans l'âme de celui-ci. Il devina sans doute le projet de ses parents, et lorsque, quelques instants plus tard, la petite se réveilla, il refusa d'aller à l'école.

C'était la première fois que pareille chose se arrivait. Pierre, qui n'était pas encore parti pour son travail,

insista pour connaître la raison de ce caprice. Alors Jean se mit à pleurer en disant qu'on voulait lui enlever la petite fille.

Le père s'émut à la vue des pleurs de son fils. Jean qui s'aperçut de son émotion, s'écria les mains jointes :

— Papa, Maman, jurez qu'elle ne partira pas ! C'était Jean qui suppliait : ils jurèrent. Et Jean alla à l'école.

Le soir lorsqu'il revint, il apprit que sa petite protégée s'appelait Marguerite. Ce nom était écrit en grosses lettres, à l'encre rouge, sur l'envers de sa bavette.

Elle s'appellera Marguerite pour les autres, déclara M. Jean ; mais moi je l'appellerai Perle. Marguerite veut dire Perle en grec. J'ai lu la légende.

C'est ainsi que Marguerite devint la Perle de Jean.

Les époux Rimel étaient loin de trouver que Marguerite fût un bijou précieux. Pour eux l'enfant représentait un surcroît de dépenses et par conséquent de travail. Ils ne la supportaient que pour l'amour de leur fils.

Pauvre petite que de fois on lui fit sentir qu'elle n'était qu'une enfant trouvée !

Heureusement Jean était là ; Jean qui la consolait lorsqu'elle était triste ; Jean qui lui gardait en cachette la moitié de son goûter ; Jean qui lui apprenait à lire ; car, bien qu'elle en eût fort envie, on ne la laissait pas aller à l'école.

Ne fallait-il pas qu'elle aidât Françoise maintenant qu'elle était assez grande pour le faire ? Comment gagnerait-elle alors le pain qu'elle mangeait ?

C'était elle qui faisait, en grande partie, le travail de la maison. Elle balayait et époussetait comme une vraie petite femme. C'était plaisir de la voir aller et venir, avec son petit tablier bleu, les manches retroussées jusqu'au coude et ses boucles éparses autour de sa tête mignonne.

C'était plaisir de la voir et pourtant cela faisait de la peine. C'est qu'on comprenait que cette enfant si délicate n'était point faite pour une telle vie. Ce travail forcé

la tuait, Françoise le savait bien, mais elle ne s'en préoccupait pas.

— Si elle meurt, tant mieux ; pensait-elle ; ce sera une bouche de moins à nourrir.

Et Jean, que disait-il ? Lui, pauvre garçon, il aimait tant sa Perle qu'il ne la voyait pas dépérir. Il comprenait, néanmoins, qu'elle n'était point heureuse. Non que Marguerite se plaignit jamais à lui. La petite fille aimait mieux souffrir en silence que de faire de la peine à Jean, en lui disant du mal de sa mère. Mais Jean n'était pas aveugle. Il voyait bien comment ses parents traitaient l'enfant. Il le voyait et il en souffrait. Malheureusement il ne pouvait faire cesser cet état de choses.

Les époux Rimel qui l'avaient écouté lorsqu'il s'était agi de garder la petite, ne l'auraient pas écouté maintenant, s'il avait fait mine de trouver que Marguerite ne fût pas bien traitée. Ces cœurs si durs ne pouvaient comprendre qu'il est permis de se trouver malheureux, alors même qu'on a un lit et du pain à manger. De plus ils auraient dit que Marguerite s'était plainte d'eux. Et Jean ne voulait pas à tout prix, qu'on accusât sa Perle ; c'est pourquoi il se taisait comprenant bien que dans ces conditions, il était plus prudent de ne rien dire.

Mais que de fois, lorsqu'il devinait que Marguerite avait le cœur oppressé de chagrin, que de fois il lui dit tout bas !

— Tu ne m'en veux pas, n'est-ce pas, ma Perle ?

La petite comprenait.

— T'en vouloir ! répondait-elle ; mais de quoi ? de m'aimer ? Et dans un éclat de rire, elle étouffait les sanglots qui l'étranglaient.

Du reste, Jean ne passait que de courts instants auprès de sa sœur d'adoption. Depuis quelques années déjà, il avait été admis à suivre les cours de l'école des Beaux-Arts

et les heures que lui laissaient de libres ses études de Français étaient consacrées toutes au dessin.

Jean était né artiste. Ce rayon qui se jouait sur son front, c'était le rayon d'en haut. Cet amour qu'il ressentait pour la nature entière, c'était le germe du génie, germe qui, pour grandir et féconder, ne demandait que du temps. Hélas ! le temps manqua à Jean ! Pauvre, pauvre Jean !

.....
.....

Quatre ans se sont écoulés. Où sont-ils maintenant ces deux êtres si aimants, si heureux l'un par l'autre ? Où sont-ils ? Ah ! si le ciel était tombé sur les époux Rimel, il ne leur serait pas arrivé de plus grand malheur. C'est leur expression lorsqu'ils parlent du fils qu'ils ont perdu. Perdu ? Oui : il y a un an déjà que Jean s'est réveillé dans l'Eternité, il y a un an déjà que Perle a trouvé le repos.

Jean grandissait, heureux d'aimer, heureux d'être aimé. Ses études artistiques se ressentaient de ce bonheur : à dix-neuf ans il était un des plus forts élèves de l'Ecole.

Les professeurs eux-mêmes s'étonnaient de sa prodigieuse facilité. Il se distinguait dans tous les genres. Pourtant l'école italienne l'attirait plus que toute autre. Rome le tentait. C'est là qu'il voulait étudier, rêver et grandir. Mais lorsqu'emporté par ses rêves il se voyait copiant une madone dans une galerie romaine, la voix grondeuse de sa mère le ramenait brusquement à la réalité :

— Tu nous crois donc riches que tu gaspilles ainsi le savon ! disait-elle à Marguerite.

Le jeune homme tressaillait.

— Fou, fou que je suis, pensait-il. Est-ce que ces rêves sont faits pour moi ? Allons ! j'ai oublié que je suis pauvre.

Que me veux-tu Perle ?

— Je voudrais épousseter ton bureau. Tire un peu ton chevalet. C'est ça, merci.

Merci à toi mignonne, se disait Jean ; merci à-toi qui m'as fait comprendre mon ingratitude. Je disais vrai tantôt : ma raison s'égare. Puis-je me plaindre de ma pauvreté lorsque Dieu m'a donné une perle à garder ? C'est fini, je ne penserai plus à Rome !

Et il n'y pensa plus en effet. Mais d'autres le firent pour lui. Une fois déjà, en causant avec ses parents, Jean avait parlé de son désir d'aller à Rome, et les époux Rimel qui ne savaient rien lui refuser se cassaient la tête, depuis ce jour, pour trouver un moyen de le faire partir.

Un soir, soir fatal, Pierre rentra chez lui de meilleure heure que d'habitude.

— J'ai quelque chose de très important à te communiquer, dit-il à sa femme.

— Tu peux parler, nous sommes seuls : Marguerite est allée me faire une commission et Jean dîne aujourd'hui chez un de ses amis.

-- Eh bien, écoute. Tu sais que je connais le directeur du « Théâtre Français » pour avoir été à son service quelques années avant notre mariage. A présent lorsqu'il a besoin d'un fiacre, c'est le mien qu'il choisit de préférence. Il est toujours très affable avec moi. Aujourd'hui justement, je l'ai vu, et voici ce qu'il m'a dit :

M. B. . . son ami, actuellement directeur d'un des grands théâtres des boulevards de Paris, se propose d'amener une partie de sa troupe à New-York où il compte donner des représentations pendant quelques mois. Il est surtout question d'une grande pièce féérique pour laquelle il lui faut une ravissante petite fille de huit à dix ans pouvant figurer dans l'apothéose.

M. B... a prié le directeur du Théâtre-Français de lui chercher le sujet qu'il désire. Il fixera le prix après avoir vu l'enfant. Ce soir en me voyant, mon ancien patron a pensé que je pourrais connaître une fillette capable de remplir les conditions demandées. Il m'a fait part de son idée, et j'ai répondu que je verrais d'en trouver une. Comprends-tu femme ? Jean pourrait aller à Rome...

— Et tu crois comme ça que notre garçon laisserait partir la petite ?

— Phénomène va ! Est-ce que nous aurions besoin de le lui dire ?

Marguerite rentrait : ils se turent.

Françoise ne dort guère cette nuit-là. Quoiqu'étant très peu sentimentale, elle était mère pourtant, et elle pensait :

Non, je ne la laisserai pas partir, mon fils ne me le pardonnerait jamais.

A minuit Françoise entendit Jean qui rentrait. Elle se leva aussitôt, s'habilla à la hâte et alla à la rencontre du jeune homme.

— Comment ! c'est toi, maman, à cette heure, tu m'attendais donc ?

— Non, je travaillais et je t'ai entendu venir.

La mère et le fils s'embrassèrent tendrement, ensuite Françoise passa dans la cuisine où Marguerite dormait sur un vieux matelas.

La mignonne était très agitée dans son sommeil. Elle se tournait de tous côtés sur sa couchette et des mots sans suite s'échappaient de ses lèvres. Une fois elle murmura très distinctement :

Les hommes noirs m'emportent ! Jean, Jean, garde-moi.

C'en était trop. Françoise s'enfuit dans sa chambre comme si un malin esprit la poursuivait. Elle en voulait à Marguerite.

— Enfant de malheur, se disait-elle. Qu'es-tu venue faire ici !

Quelques semaines après, Marguerite était partie. Pierre avait si bien démontré à sa femme que Jean devait préférer son avenir à l'amour de Perle, que Françoise s'était décidée à laisser partir l'enfant. Restait Marguerite qu'il fallait préparer à ce voyage. Préparer ! Connaissaient-ils seulement ce mot, les Rimel ?

Un jour ils signifièrent durement à la mignonne ce qu'ils exigeaient d'elle et pour éviter *des larmes et des scènes*, Pierre dit à la petite fille :

Il faut que tu partes absolument. Nous t'avons gardé assez longtemps pour que tu consentes à nous gagner un peu d'argent. Du reste, ton absence ne durera que quelques mois. Et puis, c'est pour le bien de Jean.

— Mais Jean voudra-t-il que je le quitte ? répliqua Marguerites les yeux étincelants et les joues pâles.

— S'il le voudra ? Mais c'est lui qui le demande.

L'enfant devint livide.

— Je partirai, fit-elle sans une larme.

— Mets ton chapeau alors, je vais t'amener chez Monsieur B... Il t'a vue l'autre jour lorsque tu es allée me faire une commission au Théâtre-Français et il t'a trouvée à son gré. Vous partez aujourd'hui même.

— Je ne verrai pas Jean ?

— Non, c'est inutile, répondit Pierre en poussant la fillette dehors.

— Permettez-moi au moins de lui laisser un souvenir. Peut-être qu'il ne me reverra jamais.

— Allons, fais vite.

La petite prit une paire de ciseaux, coupa une boucle de ses cheveux et alla la déposer sur le lit de Jean. Ensuite elle s'avança vers Pierre :

— Je suis prête, dit-elle. Et ils partirent.

.....
.....
Une, deux, trois perles. Comme il y en a. . . Tiens, voilà qu'elles se brisent. . . Tu nous crois donc riches que tu gaspille ainsi le savon ?

C'est Jean qui parle. Jean a appris le départ de Marguerite, il a vu la boucle de cheveux et il a pleuré comme jamais jeune homme de dix-neuf ans ne pleurera. Il a attendu sa Perle. Mais Perle n'est point revenue; elle est morte là-bas, après la première représentation, d'une maladie de cœur dont elle portait le germe.

Jean a su cela par une lettre que sa mère a oubliée sur sa table à ouvrage. Depuis ce jour, le jeune homme est cloué sur un lit de douleur, en proie à une fièvre cérébrale des plus violentes. Dans son délire il ne fait que parler de Marguerite ou de perles qui se brisent. Le voilà qui recommence.

— Perle, viens, viens vite. . . Tu m'aimes n'est-ce pas ? . . Perle, où es-tu ?

— Elle est là, mon garçon, elle va venir, dit Françoise qui regarde son fils avec des yeux presque aussi fiévreux que ceux du jeune homme.

La malheureuse est devenue méconnaissable. On croirait un spectre ambulante.

— Mon Dieu ! s'écrie-t-elle quelquefois. Mon Dieu ! sauvez-le, sauvez mon Jean ! J'ai été bien dure, je le sais ; mais lui n'a rien fait. Mon Dieu, pitié !

Jean revint à la santé, mais non pas à la raison. La secousse morale qu'il avait reçue avait été trop grande pour cette âme délicate : il resta fou. . .

L'argent de Marguerite servit à l'enfermer dans une maison de santé !

Perle, prie pour ton frère !

Jean Rimel végéta six mois encore dans un oubli complet des choses d'ici-bas ; puis un soir, il s'éteignit doucement en croyant voir Perle qui lui souriait.

Son histoire revit dans un tableau qu'il a fait pendant sa folie. Ce n'est qu'une ébauche à vrai dire, mais cette ébauche porte l'empreinte du génie. On voit une petite fille d'une beauté irradiée, étendue dans un cercueil, et plus loin, un jeune homme qui enroule une boucle de cheveux autour de ses doigts, tout en regardant une perle brisée à ses pieds.

ARIANE S. NICOLAÏDÈS.



EN NOVEMBRE

Le buisson est sans voix et la mousse et sans perles.
La plainte des ruisseaux, le sifflement des merles
Troublent seuls le valon, le bois, le sol, le ciel.
Plus de nids pleins d'oiseaux, de fleurs pleines de miel.

Sur le calice ouvert plus d'aile chamarrée,
De gouttes de rosée et de bête dorée,
Que le vent balançait dans les airs en chantant.
Cette nature hélas ! porte un front repentant,
Ridé par la douleur, jadis brillant de rêve,
Car tout charme en ce monde est furtif et s'achève,
Car ici-bas les pleurs luisent dans l'arc-en-ciel,
Car la coupe contient du nectar et du fiel.
On ne voit plus — le soir — glisser sur la pelouse
Le beau rayon d'argent de la lune jalouse.
La brume l'obscurcit dès le déclin du jour.
Elle qui, dans l'été, dessinait le contour
Des larges océans, des crêtes au front sombre,
Dans le brouillard des nuits chemine comme une ombre.
Las ! vous souvenez-vous lorsque, comme un soleil,
Ecartant de son lit le grand rideau vermeil
Dont la frange flottait sur la vague azurée,
Elle montait, — le soir. — belle, dans l'empyrée ?
Aussitôt mille voix, mille gazouillements,
Coupés, interrompus à de certains moments,
Invisibles, bercés par le roulis des branches,
S'élevaient des buissons, des mousses, des pervenches
Comme d'un clavecin où la brise jouait,
Ou l'insecte, ou l'oiseau nocturne, ou le bleuet.

Aujourd'hui, le silence et la mélancolie.
Le monde a dépouillé sa vaste panoplie,
Et, couché sur l'arène, il regarde son flanc
Devenir blême à chaque effusion de sang.
Ses yeux ne voient partout qu'horreur, tombeaux, ténèbres.
Si l'on entend des chants, ce sont des chants funèbres
Sous la voûte assombrie où le cortège en fleurs
Unit tous ses regrets et toutes ses douleurs.

Le buisson est sans voix et la mousse est sans perles.
La plainte des ruisseaux, le sifflement des merles
Troublent seuls le vallon, le bois, le sol, le ciel.
Plus de nids pleins d'oiseaux, de fleurs pleines de miel.

LEON ROQUES.

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC

VIII

LE CARDINAL BICHI

ÉVÊQUE DE CARPENTRAS

LETTRES INÉDITES ÉCRITES A PEIRESC

(1632-1637)

Suivies de diverses lettres adressées au même savant, relatives au
Comtat Venaissin et à la principauté d'Orange.

DEUXIÈME PARTIE

(Fin) (1)

XIII

A M. de Peiresc, à Montpellier.

MONSIEUR,

C'est un excès d'amour que cestuy cy d'avoir mémoire d'un vostre serviteur si incapable de ces rares faveurs; vray est que vos desseins sont divins, et vos entreprises ambitieuses d'imiter la Divinité qui ne recherche ni sujet, ni object pour nous aimer, ains encore caresse nostre rien et nous aime au delà de tout nostre estre; mais qu'avés vous trouvé ou phantasié (2) en moy de proportionné à cette tant cordiale bienveillance? Ne fust peut estre que vous eussiez voulu m'oppresser de vos obligations *et nexes usque ad versuram*. Vous aymés la candeur qui vous est naturelle et peut estre vous donneray-je à soupçonner que

(1) Voir les numéros de juillet, août et septembre.

(2) C'est-à-dire imaginer. On trouve le mot *fantasier* dans les *Essais* de Montaigne, dans les *Satires* de Regnier, dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, etc.

je fais estat de ces paraphrases et boutades de Cour que j'abhorre et déteste le plus. D'ailleurs cet essay excessif de vostre amitié, que je ne méritay et ne pourray mériter jamais, semble requerir de moy je ne sçay quoy plus que de l'ordinaire et ne se peut esgaler par termes usités, et rechercherois bien un style plus eslevé et courageux que tout ce qui peut venir de moy; néantmoins j'ayme mieux plier sous ce grand faix en protestant de ma nullité et incapacité, que de laisser ou la séance de ma profession ou la candeur que j'ay toujours aymé et admiré en vostre naturel. Que si nonobstant l'incapacité du subject vous voulés m'aymer de la façon, permettez-moy doncques qu'au réciproque je vous honore et fasse estat de vostre amitié, et faictes les paroistre avec plus d'autorité et puissance, (laquelle pièce vous avés acquise sur moy) que n'avés faict par le passé. Je l'attends avec impatience et désire de voir lever les occasions de vous servir avec autant d'affection que pas une autre de tous ceux qui vous ayment le plus.

Touchant l'offre que vous me faictes de vos rares pièces, je ne le puis accepter (permettés me le, s'il vous plaist), m'estant autant les extraits pour ce que j'en ay à faire comme si je les avois gravées sur le diamant. J'ay admiré surtout celle de la reyne Jeanne de laquelle vous faictes tirer le portraict (1), qui sera bien un chef-d'œuvre pour mon entre prise (2). Nous avons icy à Saint-Véran (3) le portraict en

(1) Jeanne, reine de Naples, qui vendit Avignon au pape Clément VI.

(2) Cette entreprise, comme on le voit, était un recueil de portraits de divers grands personnages mêlés à l'histoire de la ville d'Avignon. Ce recueil a-t-il jamais été publié? Un autre ouvrage du P. Valladier est resté inédit: *Ecclesiae monarchicae Galliarum Historia, ab antiquitate Aveniensium repetita*. On en a la description et l'analyse dans le recueil de mémoires divers concernant l'histoire de Provence, conservé à Carpentras sous le n° 635. Voir le *Catalogue Lambert* (tome I, p. 439), où sont cités, à ce sujet, le *Dictionnaire* de Moréri, les *Mémoires* de Nicéron (tome XX) et la *Bibliothèque historique de la France* (article 3084).

(3) Saint-Véran est une paroisse de la commune de Goult (arrondissement d'Apt, canton de Gordes), à 43 kilomètres d'Avignon.

naturel d'Urbain V en une chapelle qu'il a fait peindre à ses frais (1); les Chartreux de Villeneuve (2) ont celui d'Innocent VI. Je tiens que les deux statues de Jean XXII et de Benoît XII qui sont sur leurs tombeaux à Notre-Dame (3) sont d'après le naturel, car les effigies des Papes faites en Italie par divers y approchent fort. Quand à la *medaglie* de Clément VI, c'est celle qui peut servir le plus; j'en ay retenu les essais qui sont fort beaux, et que je prise au prix de l'or. S'il vous plaisoit de m'envoyer plus au net les essais des autres Papes que je vous renvoye, je le prendrois à grand heur. Au reste je ne sçay si vous n'aurez point par de là nostre Entrée de la Reyne, pour y passer quelquefois le temps (4). Si je cuidois que non, je trouverois expédient de vous en faire tenir de quelque part. Je fais maintenant graver à M. Greuter (5) trois planches, l'une de saint Benezet avec sa vie et miracles, et les portraits de la nouvelle et ancienne Avignon, qui sera, à mon advis, une chose agréable; l'autre des saints titulaires d'Avignon qui en sont natifs (6), ou qui y sont

(1) J'ai cru pouvoir substituer les mots à *ses frais* aux mots *sur le frais* qui ne signifient rien et qui sont évidemment un *lapsus* du copiste.
(2) Villeneuve-lez-Avignon, chef-lieu de canton du département du Gard.

(3) Notre-Dame des Doms, la cathédrale d'Avignon. Ces deux tombeaux sont encore deux des plus beaux ornements de Notre-Dame des Doms, celui du pape Jean XXII surtout, qui est vraiment un modèle de grâce et d'élégance.

(4) Le Père Valladier veut parler de la publication de 1601 (Avignon, in-4°) si singulièrement intitulée : *Labyrinthe royal de l'hercule gaulois triomphant sur le sujet des fortunes, batailles, victoires, trophées, triomphes, mariages et autres faits héroïques de Henri IV, roi de France et de Navarre, représenté à l'entrée triomphante de la reine en la cité d'Avignon, le 19 novembre 1600.*

(5) Mathias Greuter, né à Strasbourg de 1564 à 1566, mort en 1638, pratiqua avec succès l'art de la peinture et de la gravure à Avignon, à Lyon, à Rome. On ne sait presque rien sur cet habile artiste que le docteur Barjavel n'a pas mentionné dans son *Dictionnaire*.

(6) Ce que l'on a pris pour un ouvrage spécial intitulé : *Imagines Sanctorum tutelarium Avenionis* (voir *Dictionnaire* du docteur Bar-

morts, et la troisieme des miracles qui s'y sont faits avec les images des saints qui les firent. L'œuvre estant achevée, qui ne sera pas, à mon avis, avant Pâques, je vous en fairay voir la monstre, et ensemble vous donneray nouvelles du crucifix que demandés. Quant à la description de l'amphithéâtre ou plustost du théâtre de Pole (1), et de l'arc de Saint-Chamas (2) ainsi appelé, nostre frère Martelanyes en a porté à Tornon (3), Serlio qui en est l'auteur en son Architecture, qui est à mon avis un chef-d'œuvre (4). Je suis après à voir s'il se trouvera à Avignon, comme je l'espère trouver chez quelque peintre ou Italien. Cependant j'attendray désormais vos commandemens que j'auray plus de loisir que par le passé d'effectuer, et de traister avec vous avec plus de familiarité; quoy attendant je demeure à jamais, Monsieur, celui qui vous honore et ayme le plus pour vous servir à jamais,

ANDRÉ VALLADIER.

D'Avignon, ce 25 janvier 1603 (5).

javel, tome II, p. 468) ne serait donc, d'après cette déclaration de l'auteur même, qu'une planche d'un recueil? Je note, du reste, qu'aucun bibliographe ne semble avoir eu connaissance de ce recueil.

(1) Nom estropié comme le sont trop de noms dans les copies de la Méjanès. Faut-il lire Dôle (Jura), ville où l'on trouve encore une rue des Arènes, ce qui s'accorderait avec la mention d'un amphithéâtre?

(2) Saint-Chamas est une commune de l'arrondissement d'Aix, à 53 kilomètres de cette ville. L'arc dont parle le père Valladier est l'arche d'un pont construit par les Romains sur la Touloubre et qui porte le nom de pont Flavien.

(3) Sans doute Tournon (Ardèche), où les Jésuites possédaient un si célèbre collège.

(4) Sébastien Serlio, né à Bologne en 1475, mort à Fontainebleau en 1552, fut à la fois peintre, architecte et graveur. Son *Architettura*, où il excécuta, tant sur cuivre que sur bois, une suite de cinquante portes, a eu de nombreuses éditions. On cite celles de 1584 (grand in-4°), de 1619 (in-f°), de 1663 (in-f°).

(5) Bibliothèque Méjanès. Correspondance de Peiresc, vol. 1031, f° 47. Copie.

XIV

A Monsieur de Peiresc, à Montpellier.

MONSIEUR,

Le sire Reinaudi m'a rendu premièrement le portrait de la reine Jeanne. ce que j'ay receu non tant comme l'image de cette célèbre princesse, que pour le tableau tracé au vif de vostre cordiale bienveillance et de vostre beau naturel. Depuis encore, avec mesme diligence, il m'a présenté de vostre part la boette avec les medailles bien scellée, ensemble vos lettres ; et ne pouvois desirer de luy ni plus de courtoisie, ni plus de devoirs qu'il en a montré; aussi est-il de mes meilleurs amis, secondant en cela l'affection que son fils m'a tousjours portée. Je ne sçaurois vous escrire avec combien de contentement j'ay receu l'un et l'autre argument de vostre cœur en mon endroit, et vous le pouvés aussi conjecturer à part, vous qui sçavés combien ces choses là me sont duisables et à souhait, aussi vous en demeure-je à jamais hypothequé, sans espoir de m'en acquitter. Bien est vray que depuis le commencement de ce caresme mes superieurs m'ont mis un ouvrage en main qui ne me donne que bien peu de respit qui a esté la cause de ce mien delay si mal gratieux. C'est un œuvre que je compose qui doit voir le jour plus que de la France et Saxe, et Grèce ; il est de telle qualité qu'il y va de tout ce que je sçay, ou que je puis, ou espère pouvoir faire ; vous le jugerés aux effets (1). Cela vous puis-je dire que c'est tout autre chose que je n'ay encore entrepris, aussi mon entreprise ne sçauroit estre grande,

(1) Voilà encore une entreprise du père Valladier sur laquelle nous ne savons rien, chose d'autant plus regrettable que, d'après les propres expressions de l'auteur, c'était son *va-tout*.

puisque les forces sont petites. Cela m'avoit mis hors d'haleine et hors d'espoir de vous pouvoir sitost respondre sur une assurance que j'avois que l'endroit où vous les aviés balliés vous estoit si seur, que vous en seriés en repos ; et ay eu prou de peine de desrober un moment pour vous tracer ou plustost vous esgratigner ce petit mot, voyant qu'on estoit en peine, et vous pouvés connoistre par ce stile precipité et par le caractere hasté, que je dis vray, et croyés moy, car il est ainsi. Et en ce seul temps là, j'ay laissé en arriere plus de dix lettres importantes sans response, si de près l'affaire me tient. Tout aussitost que j'auray un peu respiré qui sera bientost, je vous comble-ray jusques à l'importunité de mes lettres, et satisfiray de point en point à tout le contenu de toutes les vostres et miennes precedentes : mais de grace faictes moy cette faveur de tandis excuser mon silence qui m'est tres facheux à supporter. J'ay pressé plus d'une fois le père Leonard et Don Royer de vous respondre; le premier m'a dit qu'il vous avoit escrit, et vous rescriroit bientost; l'autre maintenant est sur le pensement de defendre ses theses de theologie qui ne luy permettent de vous satisfaire si tost : il le fera, et me l'a assuré.

Monsieur, aymés moy et supportés un homme fort affairé et plus que ne croyés jusques qu'en ayés veu les effets. Il faut bien peu de chose pour occuper un homme de neant comme moy, vous baisant humblement les mains.

Le tout vostre

A. VALLADIER (1).

D'Avignon, ce 18 mars 1603.

(1) Bibliothèque Méjanes. Correspondance de Peiresc, vol. 1011, f° 49. Copie.

APPENDICE

Le mont Ventoux est, depuis quelque temps, plus étudié, plus décrit que jamais. Si on lui consacrait une bibliographie spéciale, comme le comte Henry Russel-Killough l'a fait pour les Pyrénées, l'énumération des documents qui le concernent serait d'une singulière longueur. On mettrait en tête le récit de l'ascension de Pétrarque (27 avril 1336) (1); on finirait par le récit de l'ascension de M. Charles Ruelens, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles (15 mai 1882) (2). Entre ces deux récits se placerait celui que le P. Labat, de la Compagnie de Jésus, nous a laissé de son voyage au sommet du Ventoux (juin 1711) (3).

(1) La lettre de Pétrarque à son ami Colonna (la première du livre IV de la correspondance de l'illustre écrivain) a été bien souvent traduite en français. On retrouvera une de ces traductions dans le petit volume intitulé : *Pèlerinage au Mont Ventoux, suivi de Santo-Croix*, avec de charmantes pages (en langue provençale) de J. Roumanille, une excellente notice de M. Requier, etc. (Avignon, Seguin, 1852, in-12).

(2) *La science de la terre. Une introduction et deux conférences* (Bruxelles, 1883, grand in-8°). C'est à propos de la création d'un institut météorologique à la cime du mont Ventoux, que le savant vice-président de la Société de géographie de Bruxelles raconta, dans une conférence du 18 décembre 1882, avec la plus agréable verve, les divers incidents de la mémorable journée du 10 mai précédent, mêlant à ses pittoresques impressions de touriste des considérations sur lesquelles j'ai déjà appelé (*Revue critique d'histoire et de littérature*, du 10 décembre 1883, p. 474) l'attention des esprits élevés.

(3) *Mémoires de Trévoux*, de mai 1714 (p. 895-918).

A côté de ces trois curieuses relations du XIV^e, du XVIII^e et du XIX^e siècles, il faudrait signaler deux remarquables monographies : l'une, d'avril 1863, *Le Mont Ventoux en Provence*, par M. Charles MARTINS (extrait de la *Revue des Deux-Mondes*) ; l'autre, de 1879, *Le Mont Ventoux*, par MM. BOUVIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées, GIRAUD, directeur de l'École normale d'Avignon, PAMARD, docteur en médecine, membres de la Commission météorologique du département de Vaucluse (Avignon, Seguin, in-4^o) (1). La description que l'on va lire mérite par son originalité, mais plus encore par les retouches dont l'honora la main de Peiresc, de prendre désormais un assez bon rang parmi les documents déjà publiés sur ce mont Ventoux que j'ai tant admiré sous tous ses aspects, pendant mes divers séjours à Carpentras, et auquel mon souvenir restera toujours fidèle, comme s'il s'agissait d'un véritable ami.

DESCRIPTION

DE LA GROTTÉ QUI EST AU MONT VENTOUX,
TIRÉE DE MOT A MOT D'UN ESCRIT D'UN HOMME DIGNE DE FOY
QUI A ESTÉ DEDANS

Il est certain qu'en la montagne de Mont Ventoux dans le comté d'Avignon, et du costé qui regarde le septentrion,

(1) Auprès de ces notices destinées aux lecteurs les plus sérieux, il serait injuste de ne pas citer de vives et spirituelles pages qui plairont à tous les lecteurs, celles où M. E. Barrême a raconté, dans la *Revue Sextienne*, son escalade du mont Ventoux. J'ai sous les yeux la troisième édition : *Une excursion au Mont Ventoux*, par Eug. BARRÊME, docteur en droit, directeur de la *Revue Sextienne*, etc. (Aix, Achille Makaire, 1881, in-8^o de 29 pages).

au dessous des prez appellés vulgairement par les voysins de ladicte montagne prez de Monserein, et tirant du costé de Saint-Legier (1), y a une ouverture de roches assez difficile à trouver, à cause de la rudesse desdicts rochers, ou des grands boys qui s'y rencontrent. Toutefois il y a un indice fort particulier ; car, à mesure que l'on s'approche de ladicte fente, l'on est pressé d'un vent qui sort de ladicte crevasse, et se rënd si violent à dix ou douze pas dudict trou, qu'à peine peut-on resister ; et s'approchant dudict trou de pas en pas, la force dudict vent se diminue, et en telle façon qu'à l'embouchure de ladicte fente il se peut porter une chandelle alumée. Ladicte ouverture est assez petite à son commencement, et [après] avoir marché dans icelle environ cinq ou six pas, du couchant au levant (dans un avancement que le rocher faict contre sa baze)(2), il faut puis après tourner un demy tour à droict, et l'on trouve l'ouverture plus facile et large ; en façon que deux personnes y peuvent passer de front, environ quarante ou cinquante pas. Et après avoir descendu huict degrez, l'on y entre (*sic*) dans une grotte travaillée à pointe de marteau, icelle presque de figure carrée et d'environ vingt pans de longueur. Et d'icelle grotte l'on descend dix huict degrez en avant taillez à ciseau, comme dessus, et en bas y a une autre grande grotte bien unie, plus longue que large, tirant plus de vingt pas de longueur, et de douze de largeur ; et d'un costé y a cinq anelles de fer plombées dans le rocher, d'une excessive grosseur, qu'à peine un homme de force peut les remuer en haut. Et de ladicte grotte l'on descend encore huict ou neuf degrez en avant, dans une ouverture fort estroite et rude, et au bout d'icelle

(1) Saint-Léger, commune du canton de Malaucène, à 20 kilomètres de cette ville.

(2) M. Lambert, qui a donné une analyse et des extraits du document (*Catalogue des manuscrits*, etc., tome II, p. 316, 317), a mal reproduit cette fin de phrase, imprimant : « que le rocher faict contre la bise ».

y a un grand rond, et au milieu d'iceluy y a un puits fort profond d'où l'on entend le murmure d'une eau, laquelle semble se battre dans des rochers; et à travers dudict puytz y a une grande pièce de bois, qui traverse les deux extremittez dudict puytz. C'est là tout le contenu de l'etact qui m'a esté baillé par ce personnage de condition honorable, âgé d'environ 44 ans.

Mais outre cet etact j'ay apris de luy par deux foys que luy en suis allé parler, qu'il fut dans ladicte concavité, il y a environ seize ans, à deux diverses foys au jour de la veille de Saint-Jehan; la premiere fois n'ayant esté qu'à l'entrée de la premiere grotte dont il retourna tant pour la frayeur qui le saisit que pour n'avoir tous ses compagnons et appretz. D'autant qu'il dit avoir esté porté à ceste curiosité par un prieur Armandy, de Carpentras, qui mourut ceste derniere peste (1), et l'envoya querir; et aussi par un Villon, grand philosophe du mesme lieu, et qui a composé le *Soldat philosophe* (2), et par un Esberard, de Flassans, fort excellent poete, qui a faict l'*Abeille celeste*, et la *Guespe infernale*, et composé beaucoup de belles

(1) On lit dans la *Notice historique sur la ville de Carpentras*, par Charles COTTIER (1827, p. 133): « En 1628, la ville de Carpentras fut affligée d'une peste cruelle, et la contagion fut si forte, que plus de 3,000 habitants périrent dans le seul mois de novembre. Ce fléau dura plus de huit mois; l'on n'en fut délivré qu'en 1629... ».

(2) On chercherait vainement le nom de ce *grand philosophe* dans tous nos plus considérables recueils biographiques et bibliographiques. Le docteur Barjavel n'a pas connu ce personnage. J'ai interrogé sur son compte un érudit qui travaille avec la plus noble ardeur à une biographie vauclusienne, laquelle sera fort supérieure à celle du D' Barjavel, M. de Joannis (de l'Isle-sur-Sorgue), et voici ce qu'il a eu l'amabilité de m'écrire: « Antoine Villon, qu'on appelle aussi de Villon, naquit à Flassan [canton de Mormoiron, arrondissement de Carpentras, à 19 kilomètres de cette ville]; il y fut baptisé le 25 février 1589, le lendemain par conséquent de sa naissance qu'il précise lui-même dans le tome II de son *Usage des Ephémérides*, après le privilège: *Je suis né*, dit-il, *le 24 février 1589, à 9 heures 11 minutes*. Protégé par Henri de Bourbon, il devint professeur de philosophie à l'Université de Paris. Outre l'*Usage*

inventions pour les comédiens (1) ; et ces deux derniers sont encore en vie et sont à Paris. Tous ceux là avoyent pour conducteur un vieillard espagnol, lequel pour estre allé trop souvent dans ladicte grotte y est finalement resté (2). Mais lorsqu'ils y furent tous ensemble ce fut sur les neuf heures du soir, où ils rentrent avec des flambeaux ; emportant avec eux un tour et des grosses cordes fort nouées qu'ils avoyent portées jusques à l'hermitage secrettement, afin de pouvoir devaler dans le susdict puyts ; et afin qu'ils se peussent fortifier, ils y porterent beaucoup de confitures seches et vins exquis ; que (*sic*) la puanteur y est du tout insupportable, contre laquelle il ne trouvoit rien de plus propre que de tenir du pain au nez, lequel il avoit faict benir ; que dans la seconde grotte ou chambre

des Ephémérides (en 2 volumes de plus de 2300 pages, avec planches et figures), il composa divers ouvrages qui sont d'une extrême rareté. On ne sait où mourut Villon... ». J'ajouterai à ces précieux renseignements que Villon est mentionné dans la correspondance de Peiresc et de Philippe Fortin de la Hoguette (année 1634) comme ayant composé un livre où il expliquait « les raisons du flux et reflux de la mer ».

(1) Esberard n'a pas été moins négligé que Villon dans les grands recueils de Paris, comme dans les recueils provinciaux. M. de Joannis lui-même, malgré ses plus actives recherches, n'a pu rien m'apprendre sur l'*excellent poète*. Il a constaté seulement qu'il y a eu des Esberard notaires à Carpentras à la fin du XV^e siècle et au commencement de XVI^e ; qu'il y en a eu aussi à Mazan, mais point à Flässan, car il n'a pas rencontré ce nom une seule fois dans les registres de l'état civil de cette commune (1572-1790). Cette assertion d'un chercheur aussi consciencieux me ferait croire que l'auteur de la *description* s'est mépris, attribuant une origine carpentrasiennne au philosophe né à Flässan et transportant, au contraire, à Flässan le berceau du descendant des notaires de Carpentras. Quoi qu'il en soit, il serait bien intéressant de retrouver les poèmes d'Esberard et aussi de savoir en quoi consistaient ses nombreuses et belles inventions pour les comédiens. Je prie tous les bibliophiles, tous les curieux du bon pays de France, de chercher à nous donner des nouvelles de l'*Abeille céleste*, de la *Guêpe infernale*, et des secours que l'art dramatique, dans la première moitié du XVII^e siècle, dut à cet enfant du Comtat si oublié de son ingrate patrie.

(2) Note marginale écrite par Peiresc: « Au moins le leur a-t'on ainsi faict à croire, pour excuse de ce qu'il ne leur rendoit quelque argent qu'ils luy avoyent presté ».

où sont les gros anneaux de fer y a tout à l'entour contre le rocher des marques noyres qui tesmoignent qu'on y a fait souvent des feux ; que le degré qui est au bout d'icelle est à ceste gauche, et qu'il est assez rude et mal taillé, et en outre qu'on y passe assez pressé, d'autant que on touche le dessus de degré avec la teste, et ainsi de mesme tout au long d'iceluy : que ce grand rond qui est au pied dudict degré et au milieu duquel est le puytz, est en forme d'une niche, mais d'une hauteur desmesurée; que la piece de boys qui traverse le puytz a bien vingt pans delongueur (1), et qu'il est bien difficile (2) qu'elle ait esté passée par le destroict et contours par où il y estoit entré; et que lorsqu'on jette quelque pierre dans le susdict puytz, elle demeure un assez long temps de parvenir dans l'eau, et qu'alors se fait un retentissement avec vagues et bruict ou retentissements (3) espouvantables, et qu'il en sort une puanteur bien importune (4). Toute ceste description m'a encores esté confirmée par un personage de Carpentras qui a cognu familièrement lesditz Villon et Esberard, et ausquelz il l'a ouy faire fort peu différente. Et cecy suffit pour la cognoissance de ladicte grotte ; car, quant au motif qui les porta dans icelle, comme ils s'y gouvernerent, et ce qu'ils en

(1) Autre note marginale de Peiresc : « Et de cette façon si la hauteur de la niche est si desmesurée, elle doit sans doute avoir eu son ouverture au hault de la colline, comme le soubspirail d'un puy, et la pièce de boys auroit peu estre bien facilement desvallée de là jusques en la place où elle est posée. »

(2) Peiresc a remplacé le mot *impossible* par les mots *bien difficile*.

(3) Peiresc, avec son amour de la modération en toutes choses, a substitué les mots *bruict ou reientissements* aux mots *cri et hurlements*.

(4) Le bon goût de Peiresc a ici encore adouci l'expression et changé puanteur *du tout extrême* en *puanteur bien importune*.

peurent profiter, c'est d'une consideration autre (1), laquelle neantmoins pas les evenementz assure de plus en plus la vérité du susdict recit.

(1) Bibliothèque d'Inguibert. Collection Peiresc, vol. LIII, f° 163. On trouve (n° 164) les lignes suivantes tracées par Peiresc : « Advis d'un autre sur cette dernière relation. — Ces grottes du mont Ventoux peuvent avoir servy de retraicte à quelques habitans des lieux voisins, en cas de guerre et d'incursion de peuples barbares, comme il est practiqué en autres lieux, et avoir esté originairement accomodées à l'usage de quelque carrière (s'il y a de la pierre plus propre que le commun à des bastiments d'importance), ou bien de quelque sorte de mine, de quel metal que ce puisse estre, soit de cuivre ou d'argent ou d'or, et possible d'autre mineral qui vallusse la peine de l'aller chercher et fouiller jusques au fonds de ce grand puis, à quoy le passage des eaux qui y coulent pouvoit faire de la commodité à ceux qui y travailloient. Auquel cas la puanteur seroit un grand indice de la qualité métallique ou bytumineuse des autres grottes qui peuvent estre sous celles de l'embouchure, et comme la hauteur de la niche dans laquelle est le dict puy pouvoit servir à loger des machines propres à eslever de grands fardeaux, soit de cartiers de pierre, ou de minières, du plus profond dudict puy; aussy les gros anneaux de fer de l'antigrotte pouvoient avoir servy pour y arrester des gros cordages passez en diverses poulies, pour ayder à faire monter obliquement les mesmes cartiers de pierre ou de mine, depuis le hault dudict puy jusques en la dicte grotte supérieure par les 8 ou 9 degrez qu'on dict y estre taillez entre deux... ». L'auteur de l'*Advis* s'occupe ensuite des vents, à propos du vent de la grotte. Nous ne le suivrons pas plus loin et nous nous contenterons de redire, avec M. Lambert (tome II. p. 317), qu'il ne serait pas sans intérêt pour la géologie du département de Vaucluse de retrouver cette grotte, que personne aujourd'hui ne connait, et où, certainement, il faut voir, avec l'auteur de l'*Advis*, une ancienne mine, qui, déjà du vivant de Peiresc, était depuis longtemps abandonnée.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(Fin.)

GUILLEMETTE

Par ZARI

Guillemette, par ZARI, vient de parattre à la librairie Dentu. Ce roman est écrit avec talent et avec une simplicité des plus grandes. Tout y est vrai et à cause de cela attache le lecteur qui ne lâche pas le livre avant de l'avoir terminé. Je n'en veux pas faire l'analyse, mais citer quelques lignes qui feront comprendre les couleurs multiples de l'ouvrage ;

Dans le petit enclos qui sert de cour à la maison au toit fleuri, à l'ombre d'un gros noyer, une femme est entourée d'enfants.

C'est la mère Marianne.

Elle a déposé le poupon de trois mois qu'elle tenait sur les bras dans un cadre de planches rempli de foin nouvellement coupé ; le petit crie bien un peu, beaucoup même, agitant ses bras en signe de détresse ; mais la mère Marianne n'en est pas émue :

Allons, p'tiot il faut ben qu'ils mangent l'eux autres, t'auras ta part !

Et la brave femme se mit à couper par tranches fines une miche de pain dans une grande terrine de lait caillé posée sur un vieux tronc.

Les enfants étaient assis au pied de l'arbre ; ils ne se sentaient pas d'aise, ils riaient, se poussaient du coude, se montraient les tranches de pain qui du couteau tombaient dans la terrine, et montaient les uns sur les autres pour mieux voir.

Voilà le gros bâton bien propre qui tourne et retourne !

Tous les yeux devenus ronds par l'attention et le désir étaient fixés sur ce bâton qui tournait et dansait, mêlant le pain avec le lait. Le silence avait succédé aux rires et aux poussées.

Depuis bien des années, la mère Marianne, quand sonnait onze heures, tournait et retournait le bâton dans le caillé, et toujours, elle s'amusait à prolonger un peu l'attente, tant la réjouissait l'expression des grands yeux ronds.

Sur un signe, les enfants sont debout ;

Chacun d'eux tient sa cuillère de bois et, par rang de grandeur, s'aligne,

On doit, en tournant autour de la terrine, plonger à son tour et prendre la cuillerée.

Les plus petits étaient les premiers. Il faisait bon pour eux de prendre au commencement les cuillerées les plus pleines, car alors qu'on arrivait aux profondeurs de la bienheureuse terrine, les grands avaient tout l'avantage.

La mère Marianne laisse tourner la ronde et va traire sa chèvre.

Après ce tableau de genre qui ferait le succès d'un peintre, je transcrirai cette page touchante :

Un jour qu'elle se sentait un peu mieux, M. Grandier étant seul avec elle, vint tout-à-coup prendre sa jolie tête dans ses mains et l'embrassa doucement en lui disant :

— Mon enfant chérie va me dire toutes les choses auxquelles elle pense, n'est-ce pas ?

Guillemette ne répondit rien.

— Voyons, petite, tu as une tristesse au cœur ; tu ne peux pas tromper le papa Grandier ; n'as-tu plus confiance en lui ?

La jeune femme prit la main de son vieil ami et la garda dans les siennes, tandis que les larmes retenues depuis longtemps s'échappèrent au dehors à flots pressés.

— Pleure, pleure, chère enfant ; mais, je t'en prie, parle-moi ; dis-moi ta peine. Veux-tu que je t'aide à me la dire ?

— Oui, viens tous près, là, je veux mettre ma tête sur ton épaule.

— M'y voici. Donc ? . . .

— Ah ! cher papa Grandier, c'est que j'ai épuisé ma volonté, tu sais ? Maintenant, je n'en ai plus.

— Explique-moi cela, ma chérie ?

— Un matin, il y a trois semaines, il est venu des fleurs plein les bras . . .

Ce il fit doucement sourire M. Grandier, qui laissa continuer Guillemette.

— Il les a jetées à mes pieds; j'étais sous le grand frêne, au rucher; de belles fleurs des eaux, des branches de chèvrefeuille, des herbes des bois, de la plaine.

Oh! que c'était charmant, je ne l'oublierai jamais!

Et Guillemette se tut.

— Tu me dis ton plaisir; mais, ta peine?

— Ma peine?

Guillemette resta longtemps sans parler, cachant de plus en plus son visage contre l'épaule de M. Grandier, puis elle dit tout bas:

— C'est que... ma peine, justement... vient de mon plaisir; c'est que je n'ai pensé qu'à lui, et pendant plus de trois jours, papa Grandier, j'ai cru que je deviendrais folle.

Je voulais chasser son souvenir, impossible! Si je fermais les yeux je le revoyais les bras pleins de fleurs, avec son sourire triste et doux si je les tenais ouverts, je regardais autour de moi dans la grand plaine ou bien au bout de l'allée; toujours je l'attendais.

De cela il y a plus de trois semaines, et il n'est pas revenu!

Je sens bien qu'une douleur est en lui, et probablement cette douleur nous sépare; il ne m'aimera jamais; je le sais, je le vois bien! Comment faire, papa Grandier, comment faire, moi, pour ne pas l'aimer?

Il était fort embarrassé, le cher papa Grandier. Il ramena Guillemette devant lui et la regardant avec bonté, il lui dit: — Ne te désole pas, mon enfant, il n'est pas revenu parce qu'il est en excursion; il reviendra, je l'observerai, alors. Mais toi, sois raisonnable: tiens ton petit cœur d'une main plus ferme, je t'aiderai, plus de larmes, n'est-ce-pas?

— Comme tu es bon! je me sens bien mieux; j'aurais dû te parler plus tôt, mais je n'osais pas. Puisque tu le veux, je vais le tenir, mon petit cœur, je te le promets!

Voici une dernière citation très-intéressante concernant un des principaux personnages, l'oncle Antoine, l'homme aux abeilles:

Puis enfin, Antoine était un bon et doux original qui ne faisait rien comme tout le monde.

Et les abeilles?

Allait-il vendre leurs colonies et transporter leurs ruches vides pour embaucher là-bas de nouvelles ouvrières ?

Jamais !

Il avait beau savoir que les abeilles ne vivent que quarante jours, il n'aurait pas voulu que ses chères ruches ne fussent pas toujours habitées par les mêmes familles.

Aussi, quelles peines n'eût-il pas pour faire appliquer par la Compagnie de Lyon le tarif P. V. n° 2297 *bis* sur le transport des insectes vivants, par petite vitesse, tarif qui n'avait jamais été mis en pratique depuis la fondation de la Compagnie.

Il eut bien des pourparlers avec l'administration supérieure qui prétendait que la Compagnie n'était pas obligée de transporter les bêtes venimeuses.

« Les abeilles, en effet, faisait remarquer l'inspecteur général, sont susceptibles de voler, de s'échapper des ruches pour venir piquer les employés ; cela, pour ces derniers pourrait être dangereux et même parfois mortel, mais surtout pourrait désorganiser la régularité du service. »

On arriva à un compromis.

Il fut convenu qu'Antoine, assimilé suivant les règlements à un conducteur de bestiaux, voyagerait lui-même dans le fourgon où seraient placées les ruches ; qu'il ne s'engagerait à ne leur ouvrir pour leur donner de l'air qu'aux gares où le train s'arrête, et encore, en les transportant en dehors des barrières du chemin de fer.

Ce fut à ces conditions, acceptées par Antoine, qu'on admit le transport de ce singulier colis.

Après bien des soucis et une fatigue épouvantable pour l'excellent Antoine, ruches et malles débarquèrent à Saint-Genêt-Fleuri. Là, le tout est hissé sur l'omnibus.

Au moment où la voiture allait s'ébranler, Antoine, déjà installé dans le coupé, en ressort précipitamment en poussant un cri, un immense cri en vingt-deux langues, comme dirait Töpfer, suivi de cette question au conducteur :

— Avez-vous du mastic ?

Il venait d'apercevoir dans un rayon de soleil une de ses chères captives !

Dans le dernier transfert, il s'était produit quelques craquements, les abeilles pouvaient sortir par les fentes. Si la voiture était partie, les pauvres bêtes n'auraient plus retrouvé leur domicile, et les ruches transportées avec de si rudes difficultés, seraient arrivées sans aucune habitante à Saint-Genêt-Fleuri.

Cette exclamation imprévue : Avez-vous du mastic ? suivie d'une escalade, presque sous la bâche et d'un bouchage rapide et provisoire avec la mie d'un pain qui se trouvait là, stupéfia d'abord voyageurs et conducteurs.

Et, quand ils comprirent qu'ils étaient au milieu d'une ruche ambulante, que leur sécurité était compromise, il n'y eut plus de bornes aux imprécations.

Mais en présence du calme, revenu chez Antoine, et devant l'éloquence de ses assertions théoriques, tout s'apaisa, et voyageurs comme hyménoptères partirent et arrivèrent sans encombre.

J'aurais voulu pouvoir donner aussi un des passages dramatiques, mais l'espace me manque. Ce petit volume est appelé à un grand succès.

X.....

LA MUSE ET LA BOURSE ⁽¹⁾

(Suite) ⁽²⁾

— Eh ! bien, qu'était-ce que cette pancarte ? un ordre du jour ?

— Ze ne sais pas si ça s'appelle un ordre du zour, mais ze sais bien que c'est raide. *Vaqui ce qu'es ; escouta ben*, mon sarzant. La pancarte elle dit :

« Zusqu'à nouvel ordre les caporaux et soldats en cellule auront comme nourriture savoir :

« Le matin, soupe sans viande,

« La soupe sera composée de la manière suivante :

« Pain, 125 grammes, bouillon sans sel, et pour tous légumes un trognon de çou (chou).

« Le soir même soupe que le matin essété qu'on y adzoindra une 1/2 ration de viande à moitié cuite.

« Nicé le 6 septembre 18. . . .

« L'A^{dt} de semaine,

« Retranchar. » •

« NOTA. — Le sarzant et le caporal de garde s'assurent avant chaque repas que les prescriptions ci-dessus sont rigoureusement osservées » (3).

(1) *Reproduction interdite.*

(2) Voir les livraisons de janvier février mars, avril, mai, juin, août et septembre 1884.

(3) Authentique, moins le nom de la ville, la signature et l'orthographe de certains mots défigurée par la prononciation de Dominique.

— Quand ze vous disais que c'est raide, z'avais pas raison, qué ?

— C'est monstrueux ! s'écria M. Fleuruche, monstrueux !

— Pauvres soldats ! murmura la jeune femme.

— C'est atroce, certes, dit M. Poivrin ; mais il faut convenir aussi qu'il y a certaines natures si rebelles que l'on ne peut guère dompter qu'en employant des...

Un formidable braiement retentit dans la rue : il fit trembler les vitres de l'hôtel et coupa la parole à M. Poivrin.

La voix de mon *aï* ! ze la reconnais. C'est mon épouse, Pauline qui s'impatiente. Pardon, excuse, mon sarzant, madame, messieurs, la compagnie ; ze courts les rezoudre pour les calmer, car i doivent bisquer de m'espérer.

Le réserviste disparut suivi des éclats de rire de mes hôtes. Leur hilarité apaisée, le beau-père et le gendre disputèrent et pérorèrent sur la soupe sans sel, les trognons de choux et la viande à moitié cuite. M. Fleuruche trouvait cette alimentation écœurante, révoltante, abominable, sauvage ; il n'admettait pas qu'on l'infligeât à des hommes portant l'uniforme du troupiier français.

M. Poivrin trouvait cela atroce, mais, répétait-il, il y a des natures rebelles qui... des natures rebelles que...

Madame intervint en proposant de faire un peu connaissance avec la ville de Nice.

— Au fait, puisque nous y sommes... Qu'y a-t-il à voir à Nice, mon sarzant ? comme dirait le réserviste.

— Tout et rien, monsieur.

— C'est vague, cela. Y a-t-il une aussi belle église paroissiale qu'à Tonnerre, avec les tombeaux de Marguerite de Bourgogne et de Louvois ?

— Je ne connais pas Tonnerre ; quant à la cathédrale de Nice eile n'a rien de remarquable.

— Y a-t-il quelques monuments historiques, comme à Tonnerre ?

— Je ne crois pas... sauf quelques pans de mur d'un petit cirque Romain, à Cimiez.

— Des pierres sur des moellons, merci ; on en voit partout. Gageons qu'il n'y a peut-être pas de belles eaux courantes, comme à Tonnerre ?

— En fait d'eaux courantes, il y a le Paillon...

— Cette trainée de cailloux blancs que grille le soleil et qui traverse la ville en passant sous des ponts ?

— Précisément.

— Je plains les Niçards... dit-on Niçards ou Niçois ?

— Depuis l'annexion on dit Niçois, de même que l'on dit Savoisiens au lieu de Savoyards.

— Qu'est-ce donc qui attire les étrangers ici, s'il n'y a rien à voir ?

— Ce qui les attire à Nice et ce qui fait le charme de cette ville, c'est son doux climat, sa belle mer, ses collines semées de riches villas, son horizon incomparable, sa promenade des Anglais, sa route de Villefranche, ses palmiers, ses orangers, ses...

— Pas de tanneries ?

— Importantes, je ne crois pas ?

— Voilà ce qui nous aurait particulièrement intéressés Poivrin et moi, ce n'est pas comme à Tonnerre alors où la tannerie florit, se perpétue, se transmet de père en fils, de beau-père à gendre comme je vais le faire moi-même prochainement. Avec la dot si heureusement retrouvée, grâce à vous... Bon ! bon ! je me tais là-dessus, mon jeune ami, je me tais. Je dis donc : avec la dot d'Edmonde, Adolphe, qui a des idées, qui est entreprenant et chanceux, va pouvoir employer de nouveaux procédés et développer notre industrie. Ce n'est pas que nous soyons ambitieux, avides de richesses, non, mon jeune ami, non. Mais il faut être un peu de son siècle, marcher avec lui, sagement. Mon Dieu ! pourvu que nous boulotions, comme on dit aujourd'hui, que nous ayons toujours devant nous le sac

pour faire honneur à notre signature, nous n'en demandons pas davantage. Il faut savoir se contenter de peu. Une maison à soi, un bout de champ avec quelques ceps de vigne, de l'eau bien fraîche en été, une bûche en hiver, quelques gros bébés blonds et roses qui nous grimpent aux jambes en nous appelant petit père ou grand-papa, de la santé, trois ou quatre bons amis pour en tailler un... pas en chemin de fer, fichtre !... et vogue la nacelle ! n'est-ce pas, mes enfants ? Puisque à Nice il n'y a pas de tannerie comme chez nous, allons voir les palmiers et les orangers. Ça manque un peu à Tonnerre.

— Et la mer, papa ? Allons voir la mer : on dit que c'est si beau, si grandiose, si imposant, si poétique, la nuit.

— Mais impropre à la boisson et à la tannerie, ma fille....

On quitta bruyamment la table comme on le fait généralement quand on a bien diné au restaurant.

Depuis quelques instants un monsieur et une dame avaient pris place devant les deux couverts dressés sur la grande table.

Un garçon de l'hôtel, aussi correctement vêtu qu'un secrétaire d'ambassade en visite de cérémonie, leur servait à diner silencieusement et avec respect. Je ne les voyais que de dos. La dame était tout de noir vêtue. Son voile était à demi rejeté sur le chapeau, et sa tête penchait très bas sur son assiette. à la façon des myopes. Ses mouvements étaient un peu raides et gauches, ce qui me fit la remarquer. Serait-ce encore la pseudo-dame avec son complice, le chrématisticien ! Il faut que je m'assure du fait.

J'offre mon bras à madame Poivrin et, sous prétexte de lui montrer par la fenêtre un énorme cyprès dans les sombres branchages duquel des centaines et des centaines de moineaux viennent s'abriter, piailler et gazouiller en signe d'adieu au soleil qui se couche, nous passons devant le couple mystérieux. Je reconnais le ploutonimiste. J'hé-

site à reconnaître la fausse dame. Elle a levé et rabaissé rapidement la tête. Je l'avais entrevue brune en chemin de fer et la voilà blonde à Nic ! En effet des cheveux d'un cendré suave lui descendent jusqu'aux sourcils ; ils sont coupés carrément, à la chien. Non ce n'est pas là le frère de ce capitaine décoré vu un instant à la gare de Lyon. Et pourtant... ces gestes gauches et raides ? Bah ! il y a tant d'anglaises anguleuses, gauches et raides. A côté de lui ou d'elle, sur la table, est posée une ombrelle, sous l'ombrelle, il y a un tartan à carreaux blancs et noirs, et sous le tartan pointe une sacoche de chagrin à fermoir de métal blanc.

— Eh bien, après ? qu'est-ce que cela prouve ? Il y a des milliers de saches noires à fermoir de métal blanc.

— Sans doute ; mais il n'y a pas des milliers de chrématisticiens à rosette multicolore accompagnant une dame en noir, brune hier, blonde aujourd'hui.

— Et tu prétends ?

— Je ne prétends rien ; mais je suis fort intrigué, et je me demande quel est le crime qui contraint cet homme à se déguiser en femme, car c'est lui, la dame du chemin de fer.

— De quoi vas-tu te mêler ? Est-ce que l'arrestation des dévaliseurs de M. Fleuruche t'aurait mis en goût, et courrais-tu après un nouveau porte bonheur... en contribuant à celui de quelque honnête famille... de corroyeurs cette fois, lésée par la dame-monsieur ?

Prends garde, don Quichotte ! tu n'as pas de preuves, tu ne sais rien, pas même le nom du malfaiteur qui te préoccupe.

— Je le saurai. Je le demanderai au bureau de l'hôtel.

— Et après ? D'abord le couple criminel, s'il est criminel, s'est fait inscrire sous un nom de fantaisie et tu perdras ton temps.

Ce dialogue mental, je l'avais fait avant même d'avoir atteint la porte de la salle où entraît, au moment où nous la quittions, un domestique qui dit à haute voix :

La voiture de madame est à la porte.

— C'est bien ; qu'elle attende ; apportez-moi la note, épondit le monsieur à la rosette multicolore.

Partiraient-ils ? Bon voyage. Qu'ils aillent se faire pendre ailleurs...

— Adolphe, que c'est beau ! oh ! que c'est beau la mer par ce splendide clair de lune. Regarde comme elle scintille ! on dirait qu'il y pleut des diamants et des perles phosphorescentes. Vois, à ta gauche, cette grande étoile rayonnante, quelle splendeur ! quel éclat !

— C'est la lanterne de Villefranche.

— Et là-bas, là-bas, à droite, comme sortant d'un voile de gaze lumineux .. ne dirait-on pas une ville émergeant des flots et montant dans l'espace ?

— C'est Antibes.

— Mon Dieu ! que c'est beau ! et combien est parfumée la brise qui nous caresse. On voudrait vivre ici et mourir... avec ceux qu'on aime.

Les mains posées sur l'épaule de son mari, la tête penchée sur ses mains, le visage tourné vers le ciel, la jeune femme admirait en extase les sublimes splendeurs tombées des mains du divin Créateur. Adolphe rêveur, remuait les galets du bout de son pied. M. Fleuruche fumait prosaïquement un londrès...

Les voilà repartis pour Tonnerre, je n'ai pas besoin de dire après combien d'embrassades attendries, de chaudes poignées de main, d'affectueuses et pressantes invitations à aller passer quelques jours sur les bords de d'Armançon... la première eau du monde pour la tannerie, au dire de M. Fleuruche.

Savez-vous quelque chose au monde de plus maussade, de plus froid, de plus désagréable qu'une caserne ? Moi, pas, et mes camarades réservistes non plus. Ils comptent les jours, les heures, les instants qui leur restent encore à passer là, loin de leurs familles, de leurs occupations, de leurs amis, de leurs plaisirs... de leurs misères, redoutant les chefs qui, pour un faux-col affleurant la cravate ou des manchettes dépassant la manche de la tunique, octroyent généreusement quatre jours de consigne, transformés parfois en quatre-vingt-seize heures de *bloc* par un officier supérieur agacé par les exigences de toilette de madame, ou qui a trouvé un annélide dans le céleri de sa salade. Alors malheur au réserviste.

— Hé ! vous, là-bas ?

— Moi, mon commandant ?

— Oui, vous. Qu'est-ce que toute cette lingerie ? Pas de tenue, trop de fantasia, trop de gomme, scron'gnieu ! quatre jours de consigne... Rompez !

— Hé ! vous là-bas ?

— Moi, mon colonel ?

— Oui, vous. Approchez. Qu'est-ce que ce képi ? scron'gnieu ! pas à l'ordonnance... et toute cette confection ? pas militaire... pas de tenue... quatre jours de bloc... Rompez !

Quelques jours encore et nous sommes libres.

M. Rognard ne m'a plus donné signe de vie. Les lettres que je lui adresse restent sans réponse. Pourquoi ce silence obstiné depuis près de deux mois ? Qu'est-ce que cela signifie ? Que se passe-t-il, ô mon Dieu ? Je suis troublé, navré. Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles. Sont-ils malades ? Madame Martiale aurait-elle accordé à Arashforth la main de... ? Oh ! désespoir ! Maudite soit la Nimbofuge et son hypocrite directeur.

Paréil à la bête fauve blessée, je cherche la solitude, l'isolement, le silence, l'obscurité... Seul au monde!... J'erre mélancolique et sombre sur la plage caillouteuse, l'œil rivé à la vague échevelée et grondante. Je cache ma douleur dans les bosquets du Château dont les arbres se tordent et gémissent sous le souffle impétueux du mistral déchainé. Parfois c'est la route de Villefranche, aride et blanche sous le soleil calcinant, que parcurent mes pas. Mon regard plonge dans la vaste rade où glisse, comme sur une plaine de glace, quelque barque de pêche à la voile latine, de blanche devenue couleur de rouille par l'action du hâle marin qui la fouette. Mes yeux sont là, ma pensée est bien loin. Je revois le crâne luisant de mon bon oncle Philéas, les rotondités exubérantes de madame Martiale, la taille élancée, élégante de l'abbat-jour vert, et ma chambrette, cette chambrette confortable et tragique où, en tête à tête avec la Muse, j'ai si souvent diné par cœur. Je revois, j'entends l'abominable africain... et mon cœur se gonfle et mes yeux se mouillent; je demande à grands cris un mot, un seul mot de mon oncle me disant que tout va bien, que les actions de la Nimbofuge haussent sans cesse... oh! la Nimbofuge... et que je puis toujours apporter la macaque à face noire désirée par ma tante.

Deux jours, plus que deux jours d'esclavage militaire! quarante-huit heures! Dieu, que c'est long! J'irai, j'irai par le rapide prendre moi-même les nouvelles que l'on s'obstine à me refuser.

Eglantine, souvenez-vous: Je vous aime. Grosekrakmann, hideux Teuton, tremble. Arashfort, prétentieux Anglais, malheur à toi!

Avant de te quitter, ô Nice. et malgré mes angoissés, je veux m'enivrer une fois encore du parfum de tes orangers, rassasier mes yeux de la vue de tes splendides villas, du panorama de tes coteaux peuplés de palmiers, d'oliviers,

de figuiers, de vignes chargées de grappes veloutées; de haut, je veux voir la mer immense et la vallée du Paillon tortueuse et sauvage, si suavement mélancolique au déclin d'une chaude journée.

Après deux longues heures de manœuvres très utiles pour notre instruction militaire, mais assomantes, nous rentrons harassés. Je suis libre jusqu'à dix heures du soir. Je grimpe à Cimiez par un chemin poussiéreux encaissé dans d'égoïstes murailles que rongent les capriers au feuillage glauque constellé de fleurs aux longues étamines blanches à anthères violâtres; sur les arêtes des murs, les lézards gris grouillent au soleil. Le ciel est pur, calme est l'atmosphère, silencieuse et immobile la verte campagne, dans son voile d'air transparent et bleu. Fatigué, je m'assieds sur un pan de mur écroulé au pied d'un colossal caroubier dont l'ombre oblique se projette au loin. Je donne la clef des champs à la folle du logis. La musé s'en empare, l'enlève et l'emporte sur ses ailes diaprées et rapides.

L'heure s'envole; la nuit se fait, imposante, sublime. Les étoiles, les constellations apparaissent, s'épanouissent, fleurs flamboyantes des incommensurables plaines des cieux; tapis de diamant étendu sous les pieds du Créateur. La lune, à son déclin, épand sa clarté veloutée sur la campagne endormie. Un charme indéfinissable me tient en extase à ma place. Au fond de la vallée montent, avec la buée, le coassement des grenouilles et le cri du grillon.

En contrebas du mur sur lequel je suis assis, est une vaste treille: plus loin, au milieu d'un champ, flamboient aux rayons de la lune les fenêtres d'une villa solitaire, nommée, je l'ai su depuis, la Maison des Revenants. Des feuilles mortes craquent sous les pas d'un promeneur. Je me penche. Une lueur intermittente, pareille à une luciole nageant sous les pampres de la treille, attire mes regards. C'est un cigare que fume un promeneur invisible; l'agréable parfum monte jusqu'à moi. Bientôt d'autres pas plus

lourds que les premiers s'approchent de la treille et du fumeur. Je vais me lever et m'éloigner. Un dialogue s'engage. Je reste immobile, attentif. J'ai reconnu la voix qui parle la première : c'est celle du chrématisticien ! Quoi ! lui, ici ! Ils ne sont donc pas partis, les deux complices ? Où est la pseudo-femme ?.. J'écoute.

— Est-ce vous, Barbarolo ?

Une voix rude, commune, grossière, répond en dialecte piémontais :

— *Gnor si, a soun mè.* (Oui, c'est moi, Monsieur).

— Avez-vous pu caser votre marchandise ?... Asseyez vous là.

— Oui, mais sans bénéfice. Les acheteurs craignent la visite des inspecteurs de cette sale compagnie ; ils veulent tout pour rien.

Raison de plus pour changer de métier. Voulez-vous un cigare ?

— Volontiers.

— Tenez... Voici du feu.

— Je chique, je ne fume pas. Le feu se voit de loin ; dans mon métier, le feu est un traitre.

— Avez-vous réfléchi sur la proposition que je vous ai faite hier soir ?

— Ouh, j'y ai pensé toute la nuit et toute la journée.

— Acceptez-vous ?

— Oui et non ; plutôt non que oui.

— Ah ! fort bien ; n'en parlons plus. Oubliez ce que je vous ai dit..., ma proposition n'était qu'une plaisanterie. Voici vingt francs, et qu'il ne soit plus question de rien...
Quand partez-vous ?

— Demain, dans la nuit.

— Et vous reviendrez ?

— Ça dépend. Si je trouve ma femme avec un ballot d'allumettes, près de St-Martin, Lantosque ou du Col-de-

Tende, je puis être ici dans trois jours, si vos damnés gendarmes et vos gueux de douaniers ne m'arrêtent pas.

— Avez-vous prévenu Madame de votre départ?

— Non.

— Gagnez-vous beaucoup à ce métier de contrebandier?

— On gagnerait pas mal si on n'était pas forcé, deux fois sur trois, d'abandonner la marchandise pour jouer des jambes devant les balles des gabeloux, les brigands! Quoique pauvre, on tient tout de même à sa peau. Si mes trois dernières expéditions n'avaient pas raté, j'aurais pu m'acheter un bout de champ et une maisonnette, et vivre un peu tranquille, me reposer; je me fais vieux. Tel que vous me voyez, je vais sur la cinquantaine.

— Vous avez des enfants?

— Oui, trois, trois garçons.

— Et ils ne vous aident pas?

— Ah! les enfants!... Le plus jeune ne veut rien faire... que vagabonder et voler sa mère... qui l'aime trop, la bêtasse! L'autre est rouleur à l'Argentièrre et mange ce qu'il gagne, le gueux! L'aîné, le meilleur des trois, le pauvre enfant! ils me l'ont flanqué aux galères pour dix ans... pour vol avec escalade et effraction... dont nous n'avons pas profité... Ma femme m'aide tant qu'elle peut, mais elle n'est plus bien jeune, la pauvre vieille.

— Je vous plains sincèrement... Ainsi vous refusez de gagner une bonne poignée de beaux louis d'or, avec lesquels vous pourriez acheter la maisonnette et le bout de champ où vous vivriez comme un bourgeois?... Voyons, pourquoi refusez-vous?

— Pourquoi, pourquoi... Tenez, voulez vous que je vous dise? j'ai peur, là, *contage*!

— Vous? un vieux soldat? un contrebandier? Allons donc! peur!

— Oui, peur. J'ai vu la camarade de si près, de si près... que... car, j'ai été fusillé, tel que je vous parle.

— Comment, fusillé!

— C'est comme je le dis. C'était à Magenta, vous savez? contre les habits blancs... Le soir, je m'étais glissé sur le champ de bataille près du cadavre d'un officier autrichien, pour *fargli le pulci*... (1) Les chefs nous l'avaient défendu sous peine de mort... Une patrouille des nôtres en reconnaissance m'a pris sur le fait et... on m'a laissé pour mort au pied d'une haie... avec plusieurs balles dans le corps... Sans ma femme qui rôdant par là et qui m'a emporté sur son dos à l'ambulance, bernique! j'étais frit,.. Après avoir échappé aux balles, je n'aspire pas à laisser ma tête dans le panier de la guillotine française, ou mon corps accroché à la potence de mon pays.

— Je comprends cela; aussi, je n'insiste pas sur ce que je vous ai proposé. Seulement, *motus*.., bon voyage et bonne chance.

Au bruit qui se produisit, je compris que les deux hommes s'étaient levés et qu'ils s'en allaient, l'un à droite, l'autre à gauche, en se tournant le dos.

Quelle proposition avait bien pu faire le complice de la fausse dame à ce bandit dépouilleur de cadavres? Malgré moi, j'eus comme un frisson d'horreur.

Tout à coup la voix du piémontais s'éleva, mais étouffée, contenue.

— Hé! gnor moussou?

— Quoi? répondit l'homme à la rosette multicolore.

En même temps ils revenaient l'un vers l'autre. Le Piémontais reprit :

— Tenez, je me décide; arrive que plante, après tout.

— Vous vous décidez? à quoi?

(1) Lui chercher les puces, c'est-à-dire le dévaliser.

— Eh! *contage!* ne faites pas celui qui ne comprend pas... Je me décide... à me reposer quand j'aurai acheté la maisonnette et le champ, donc... Seulement, je vous préviens : on en veut un bon prix du champ et de la maisonnette.

— Et quel est ce bon prix ?

— Ah! voilà... Je ne sais pas au juste... A votre avis, combien ça vaut-il une maisonnette et un bout de champ ?

— Mais .. quatre ou cinq mille francs, pas davantage.

— Cinq mille francs, combien ça fait-il d'*och dé pernis* ? (œufs de perdrix).

— C'est à dire combien de napoléons ?

— Oui, combien ça fait-il de *marénghini* ?

— Deux-cent cinquante, mon brave, deux-cent-cinquante.

— Pas plus?... et de scudi, combien ça en fait-il ?

— Mille.

Il se fit un silence qui me parut lugubre,

— Je veux les voir, dit le contrebandier après un instant.

— Quoi, voir ?

— Les mille écus, donc.

— Mais mon brave Barbarolo, vous êtes fou. Personne n'a mille pièces de cent sous ni dans ses poches ni dans ses tiroirs, ça pèse trop et c'est trop encombrant.

— Et alors ? fit l'homme d'une voix rauque.

— Demain je vous ferai voir, toucher, compter deux cent cinquante beaux *marenghini* en or.

— Pourquoi pas ce soir ?

— Parce que je ne les ai pas ici.

— Sur vous, je ne dis pas ; mais là-bas, à la maison où est votre... où est la dame que... suffit, vous me comprenez.

— A la maison, je n'ai que des billets de banque.

— Du papier comme chez nous, qui perd au change ?
Je n'en veux pas, sinon rien de fait, rien, *contage!* rien!

— Je ne vous en offre pas non plus, *caro mio*.

— Et alors !.. Moi, je veux voir ce que je gagne avant
de. . . avant de travailler et risquer ma peau.

— Vous le verrez. Demain je descendrai en ville et je
changerai à la Banque de France des billets contre de
l'or.

— Je viendrai avec vous. . . Je veux voir. . . pour être
sûr.

Soit ! vous m'accompagnerez.

— Et vous me les laisserez porter. . . pour être sûr.

— Soit encore. Seulement, si vous faites mine de vous
sauver, je vous fais sauter la cervelle en pleine rue.

— Je suis un galant homme, *gnor moussiou*. Je tra-
vaille pour vivre, je ne vole pas. D'ailleurs, prenez une
voiture pour revenir, comme ça nous se quitterons pas.

— C'est entendu. . . Retirez-vous ; je vois venir
madame. . . et silence.

J'entendis le Piémontais s'éloigner tandis que quelqu'un
approchait du côté opposé.

— Vous n'étiez pas seul, Beauquant ? dit le nouveau
personnage.

— Non, mon cher bon ; nous arrêtions, Barbarolo et
moi, les derniers arrangements relatifs à notre départ.

— Vous auriez pu, ce me semble, m'admettre en tiers
dans ce colloque. Enfin, passons. Et ?

— Il s'engage à nous mettre hors de France. . .

— Sans rencontrer les gendarmes !

— Parbleu ! sans cela aurions-nous recours à lui ?

— Il ne se doute de rien au moins ?

— Si fait, mon cher. si fait.

— Ah ! diable ! c'est grave, il faut nous débarrasser de
cet homme.

— Tranquillisez-vous. Il s'est mis dans la tête que j'enlève la femme de mon meilleur ami.

— Ah ! ah ! ah !.. charmant... Et par où nous fait-il entrer en Italie sans passer sous les yeux des pandores ?

— Par la vallée de la Vallauria qui se trouve entre Le Fontan, limite du territoire français, et le col de Tende, qui est déjà le Piémont.

— A merveille. Et que demande-t-il pour sa peine ?

— Une dizaine de louis.

— C'est bien peu pour un pareil service.

— Mais, il ne se doute pas de l'importance de ce service, mon cher.

— Cela saute aux yeux,.. Dites donc, Beauquant, pouvons-nous avoir une confiance entière en cet homme ? s'il allait nous trahir ? nous faire tomber en pleine gendarmerie ?

— N'ayez crainte, mon cher ami ; nous ne marcherons que la carte du département sous les yeux, et le revolver au poing.

L'avez-vous cette carte au moins ?

— Non ; mais je me la procurerai demain en ville... A propos ; puisque je descends à Nice, probablement pour la dernière fois, ne croyez-vous pas qu'il serait bon de nous lester d'un peu d'or ? A Coni et même à Turin offrir des billets de mille de la Banque de France à messieurs les hôteliers, cela pourrait nous faire remarquer... On ne vient pas de France rien qu'avec du papier, que diable !

— Votre réflexion est fort judicieuse. Oui, il faudra convertir en or quelques billets de mille... A quand le départ ?

— A après-demain.

— Pourquoi pas demain ? Je ne vous cacherai pas que je me sens mal à l'aise, ici ; j'ai des pressentiments sinistres.

— Effet des vêtements de femme que vous portez, mon

cher ; ils vous communiquent les faiblesses d'esprit du beau sexe.

— Ne raillez pas, je vous en prie, et partons demain, ce soir.

— Et les billets à changer ? la carte à trouver ? la voiture à louer ? car il nous faut une voiture entièrement à nos ordres si nous tenons à réussir. Voici notre itinéraire. Nous louons une voiture sous le prétexte d'aller visiter les célèbres gorges de Saorgio si crânement forcées par Mâsséna en 1794. A mi-chemin, c'est-à-dire à Sospel, où nous arriverons vers le soir, nous faisons halte pour souper et permettre aux chevaux de souffler. Les chevaux reposés et la nuit bien faite, nous ordonnons au cocher de prendre les devants et d'aller nous attendre au sommet du col de Bruis. Tandis qu'il gravit lentement la côte, nous quittons l'auberge et nous suivons Barbarolo qui, à travers champ, nous conduit jusqu'aux montagnes ; nous les gravissons et, à l'aube, nous sommes en Piémont. Nous nous séparons de notre guide, vous jetez aux orties votre abominable costume de femme et, libres comme l'air, nous nous lançons tête baissée, bras ouverts, cœur léger, dans la fournaise des jouissances mondaines dont, hélas ! nous n'avons pas abusé depuis votre audacieuse et lucrative fugue. Ça vous va-t-il ? et pourrait-on faire mieux ?

— J'aurais préféré prendre une autre route... La nuit, dans les montagnes... avec un guide que l'on ne connaît pas... un pied mis à faux... un coup de coude maladroit... Enfin... c'est entendu, et je vous remercie... Je redoute ce Barbarole... sa figure...

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(A suivre.)

OMBRE ET LUMIÈRE

Or, dans cette famille, il était mort le père.
Moi, — l'ami des enfants quand tout était prospère, —
Je vins m'associer à leur juste douleur,
Comme autrefois j'avais partagé leur bonheur.

Je leur serrai la main, sans rompre le silence,
Car il est des moments où la seule éloquence,
C'est de laisser parler le cœur et non la voix.
— Puis, je fis, sur le mort, un grand signe de croix,

Et je l'accompagnai d'une oraison mentale,
En songeant à cette heure incertaine et fatale,
Qui, tôt ou tard, arrive et sonne pour chacun.
— Et mes yeux attristés regardaient le défunt.

Ce beau vieillard avait sur les traits de sa face,
— Malgré la mort devant qui tout charme s'efface —,
Quelque chose de noble et de grand, dont l'aspect
Inspirait, à la fois, le calme et le respect.

Et tout vêtu de noir, avec sa barbe blanche,
Il était étendu dans son cercueil de planche,
Majestueusement endormi, n'ayant pas
Encor subi l'horreur qu'imprime le trépas.

A ses côtés, fixé contre un dossier de chaise,
Un gros cierge fumeux brûlait mal à son aise,
Et bien que les volets fussent poussés, souvent
Dans la chambre, le jour entraît avec le vent.

Car, dehors, le soleil éblouissait la vue
Et répandait la joie, — et le long de la rue,
Comme c'était dimanche et qu'il faisait beau temps,
On entendait jaser les promeneurs contents.

Il venait jusqu'à nous aussi, par la fenêtre,
Les mille bruits confus que la ville fait naître,
Et qui, dans le lointain d'un faubourg écarté,
Semblent les battements de cœur de la cité.

Plus près, dans les petits jardins du voisinage,
Les oiseaux voletaient sous le tendre feuillage,
Et le vent, tiède et pur, avec l'odeur des fleurs,
Nous apportait le chant des oiseaux gazouilleurs.

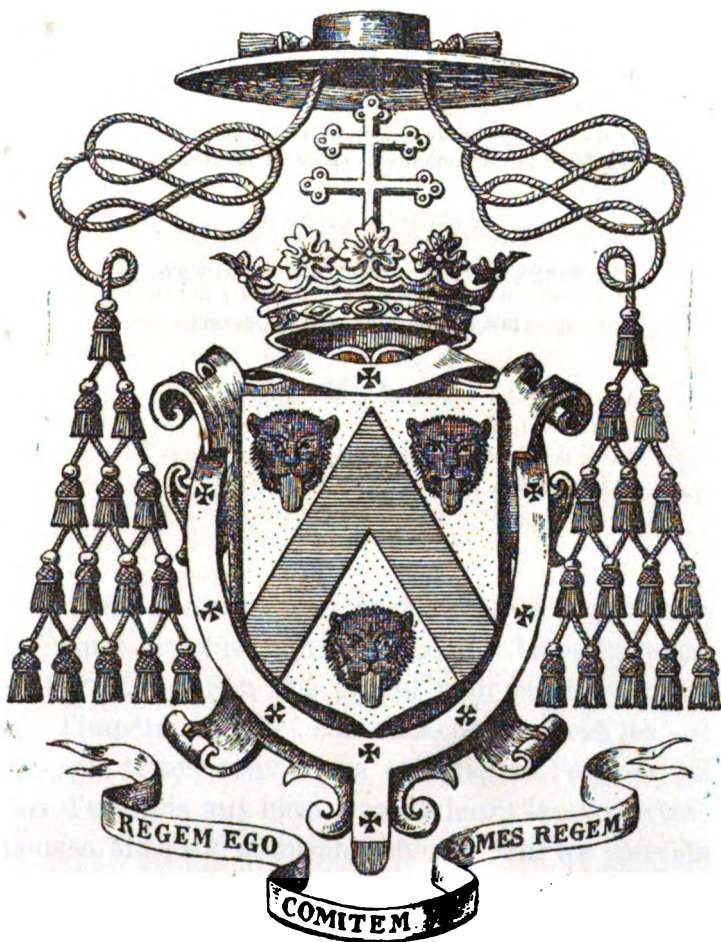
Ainsi de maint contraste et de mainte ironie
La nature féconde est la source infinie,
Et, de son vaste sein, à chaque instant, il sort
Et le jour et la nuit, et la vie et la mort.

LÉON BOURGUÈS.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj.* : L. DE GAVOTY.

Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINT-E, 39



NOTICE

SUR

M^{GR} JACQUES DE FORBIN-JANSON

ARCHEVÊQUE D'ARLES

PRIMAT ET PRINCE DU SAINT-EMPIRE

SEIGNEUR DE SALON ET DE SAINT-CHAMAS

1711-1741.

Ce pieux et courageux Prélat a été l'un des évêques de France les plus maltraités par les Jansénistes du XVIII^{me} siècle. Son zèle ardent pour la pureté de la foi, l'impétuosité de son caractère méridional et l'énergie de ses convictions catholiques l'exposèrent plus d'une fois aux blessures de leurs langues venimeuses. Mais son admirable charité pour les pauvres et pour tous les malheureux, son dévouement pour ses ouailles durant la peste de 1720, qui en fit un second Belsunce, sa scrupuleuse orthodoxie, le rendirent cher aux Souverains Pontifes, qui occupèrent la chaire de saint Pierre durant son long épiscopat, et à tous les véritables catholiques.

Nous voulons faire connaître, dans cette courte biographie, sans dissimuler certains entraînements de l'homme, les grandes vertus de cet Archevêque d'Arles qui rendit le nom fameux des Forbin (1) encore plus cher à la Provence.

(1) Le poète Mistral a dit, dans son *Calendal*, en énumérant les plus grandes familles provençales :

E li Fourbin que toujours novo
Mantenon sa noblesso...

Calendau, Cant. II.

I

La famille des Forbin est certainement, après les Baux et les Sabran, l'une des plus illustres de notre région méridionale pour l'ancienneté, les grandes alliances et les services rendus à la patrie. Plusieurs historiens la font venir d'Angleterre (1) et elle occupait déjà un rang considérable en Provence dès le milieu du XIV^e siècle (2). On sait qu'elle se divisait en plusieurs branches dont voici les principales : les Forbin, marquis de Solliès ; les Forbin, marquis de Janson, (3) ; les Forbin, seigneurs de Gardanne ; ceux de la Fare ; ceux de la Barben ; les Forbin, barons d'Oppède et de Meyniers, les seigneurs de Sainte-Croix des Issarts, etc. (4).

La première de ces branches, celle des marquis de Solliès a produit le grand Palamède de Forbin, le négociateur, sous Louis XI, de l'union de la Provence et de la France (5). C'est à la seconde que se rattache l'Archevêque d'Arles, dont nous allons raconter la vie. Son père, Laurent de Forbin, gouverneur d'Antibes, mestre de camp de cavalerie dans le régiment qui portait son

(1) *Histoire de la Noblesse de Provence* (Artefeuil, T. 1, p. 400-412.

(2) *Ibidem*, p. 400. Elle est connue depuis le testament fait à Avignon, le 26 janvier 1362, par noble Pierre de Forbin, qualifié de *Miles*, chevalier.

(3) Janson est un château sur la rive gauche de la Durance, presque vis-à-vis de Cadenet. — Expilly, *Dict. des Gaules*.

(4) Moréri donne encore les branches des Forbin la Roque et des Forbin la Marthe, dans la Viguerie de Castellane. — Il y a aussi les Forbin de Thuriès, ceux d'Arles et ceux de Bonneval. C'est de Jean I de Forbin, né en 1380, que partent les trois branches de la Barben, de Solliès et de Gardanne. D'elles sont sorties les autres. On doit remarquer que c'est principalement de Jean II de Forbin, père de Jean III, seigneur de Janson, que s'est développée la grande race des Forbin.

(5) C'est cet illustre seigneur qui disait : « J'ai fait le Roi comte de Provence et le Comte m'en a fait Roi. »

nom, 1^{er} consul d'Aix en 1651 et Viguiier de Marseille en 1653, avait épousé la noble Damoiselle Geneviève de Briançon, Dame de la Saludie, qui lui donna quatre fils et quatre filles. Jacques de Forbin, le futur prélat, était le quatrième enfant mâle de cette nombreuse et belle famille.

Son frère aîné, François-Toussaint de Forbin, plus connu sous le nom de comte de Rosenberg, avait bien le caractère brave et aventureux de sa race. Il s'était vu obligé, à la suite d'un malheureux duel où il avait tué son adversaire (1), de quitter la France; car le Parlement de Paris l'avait décrété de prise de corps. Il se mit au service de l'Empereur d'Allemagne et mérita par ses hauts faits durant le siège de Vienne, sous Jean Sobieski, et à la bataille de Bude, d'être créé comte de Rosenberg. Mais l'Empereur ayant déclaré la guerre à la France, ce vaillant guerrier ne voulut point porter les armes contre sa patrie. Admis de nouveau dans l'armée française, il s'y montra par sa bouillante valeur digne de ses ancêtres. Blessé très grièvement au combat de la Marsaille, Rosenberg fit vœu, d'entrer à la Trappe, alors dans toute la ferveur de la réforme de l'abbé de Rancé, s'il échappait à la mort. Toutefois, à peine guéri, il oublia sa promesse et se plongea de nouveau dans le tourbillon des plaisirs du monde.

Ce ne fut que dix ans après, à la suite d'une très grave et très longue maladie, qu'il se souvint de son vœu et alla frapper à la porte de la Trappe (1702). Il y fit profession de la vie religieuse en 1703 et ne fut plus dès lors connu que sous le nom de frère Arsène. On l'envoya plus tard à la Trappe italienne de Buon-Solazzo, en Toscane, et il y mourut (1710) en odeur de sainteté, dit-on, à l'âge de

(1) C'était le jeune Charles d'Aubusson de Chassigny, le propre neveu du maréchal de la Feuillade.

55 ans (1). Nous avons donné ces détails parce que cette conversion éclatante devait avoir une grande influence sur la vie de notre prélat.

Le second frère du futur Archevêque, qui s'appelait Joseph de Forbin, continua la race ; le troisième, Michel, mourut commandeur de l'Ordre de Malte et devint brigadier des armées du roi ; quant aux quatre filles elles furent unies aux meilleures familles de Provence (2).

Né à Paris (3) le 23 avril 1673, Jacques de Forbin fut destiné, comme beaucoup de cadets de bonne maison en ce temps-là, à être d'église. Mais il ne devait pas y demeurer dans les rangs inférieurs. Son oncle était ce fameux cardinal de Janson qui fut successivement évêque de Digne, de Marseille et de Beauvais. Cardinal et grand Aumônier de France, ce prélat diplomate et homme d'esprit, menait la vie d'un puissant seigneur (4). Il voulut avoir auprès de lui son neveu, et lorsque Jacques de Forbin, après de fortes et sérieuses études, après une éducation cléricale dans le célèbre séminaire de Saint-Sulpice, eut suivi, avec succès, les cours de théologie de la Sorbonne et reçu l'onction sacerdotale, le cardinal de Beauvais lui donna un canonicat dans sa cathédrale et l'associa à l'administration diocésaine, avec le titre de Vicaire Général. En 1700, Innocent XII étant mort, le grand aumônier de

(1) On a sa vie, que l'abbé Maupertuy a traduite de l'italien, in-12.

(2) Elles entrèrent, dit Artefeuil, dans les maisons de Demandols, de Causans, de Valavoire-Monlaus et de Thoron-Artignosc.

(3) Bonnemant, chanoine d'Arles, dit, dans ses curieux *Mémoires* (IV. CXV) que Mme de Forbin accoucha inopinément à Paris, dans un voyage.

(4) C'est à ses talents diplomatiques que le glorieux Jean Sobieski dut le trône de Pologne. Il lui montra sa reconnaissance en lui donnant sa nomination au chapeau. Envoyé à Rome par Louis XIV, sous Innocent XII et Clément XI, il traita les affaires de la France avec une grande habileté et le plus heureux succès. On sait que le bon roi René disait : la *vivacité d'esprit des Forbin*. Le cardinal, si fin diplomate, montrait qu'il n'avait pas dégénéré de ses ancêtres.

France emmena Jacques de Forbin à Rome, comme conclave, et dès que Clément XI fut élu, il obtint du roi l'abbaye de Saint-Valéry-sur-Somme pour ce neveu bien-aimé.

Mais Jacques de Forbin n'avait pas l'ardente ambition du célèbre Cardinal. Loin de là ; les honneurs de la terre lui inspiraient une véritable répulsion. Aussi, après trois années passées à Rome, avec son oncle, dans les splendeurs de la cour pontificale et des palais de l'aristocratie romaine, il revint à Beauvais plus dégoûté que jamais de la vie du monde. C'était en 1703, l'année même où son frère aîné le comte de Rosenberg sacrifiait tout : honneurs, plaisirs, fortune pour s'ensevelir dans le cloître. « A son exemple, dit le dernier biographe (1) de notre prélat, il résolut d'abandonner, pour une vie plus parfaite, les honneurs ecclésiastiques dont il jouissait et ceux plus grands encore qui l'attendaient. Il partit pour la Trappe avec la brusquerie de décision qui fut toujours un des traits de son caractère. Mais sa résolution ne tint pas contre les prières et l'autorité de sa famille. Ses parents le ramenèrent de la Trappe à Beauvais où il reprit l'administration du diocèse, que l'absence de son oncle laissait complètement à ses soins. »

Son ardente piété, son amour de la pénitence surent néanmoins lui faire trouver les moyens de mener, dans le palais épiscopal de Beauvais, la vie d'un Trappiste. « Tous les soirs, il quittoit son bel appartement et se retiroit, dit le chanoine Bonnemant, dans un cabinet situé sur la voûte froide et humide de la glacière de l'évêché. Il y couchoit sur un petit lit à tombeau garni d'une simple paille, qu'il avoit eu le secret d'y placer, sans qu'on s'en aperçut. La fraîcheur du lieu lui

(1) *Ultramontains et Gallicans au XVIII^e s.*, par L. Remacle, p. 55. Nous sommes loin d'approuver l'esprit et les tendances de ce curieux livre, où Mgr de Forbin-Janson est assez malmené.

causa un rhumatisme général, avec grosse fièvre et redoublement qui le mirent à deux doigts du tombeau et dont il ne fut guéri que par une espèce de miracle. » (1)

« Chaque jour, ajoute L. Remacle, il consacrait une partie de son temps à visiter les pauvres, les prisonniers et les malades, leur prodiguant les secours, les consolations et jusqu'aux soins matériels les plus rebutants. » Si l'on en croyait même une tradition de la ville d'Arles, il aurait eu le courage d'imiter l'acte héroïque de sainte Elizabeth de Hongrie. Sentant, un jour, la révolte de la nature à la vue de l'horrible cancer qu'un de ses malades avait au genou, il aurait appliqué ses lèvres sur cette plaie fétide, afin d'en sucer le pus (2). Disons encore que la plus grande partie de ses revenus passaient aux pauvres, aux malades et aux prisonniers.

En 1706, l'abbé de Forbin montra toute la délicatesse de sa conscience et son respect pour les saints canons en donnant sa démission de chanoine de l'église de Beauvais, par ce qu'ayant déjà la commande de l'abbaye de Saint-Valéry, il ne voulait pas posséder deux bénéfices à la fois. Rare exemple d'un désintéressement que l'on ne connaissait presque plus à cette époque.

En 1709, il reçut, le 15 mars, le bonnet de docteur de théologie en Sorbonne ; car les soins multipliés de l'administration diocésaine, ses exercices de piété, ses visites aux pauvres et à tous les malheureux ne l'empêchaient pas de se livrer à l'étude et de préparer avec succès ses examens.

(1) *Mémoires mss, sur l'Eglise d'Arles*, T. IV, ch. CXV. — Bibl. d'Arles.

(2) Le chanoine Bonnemant ne parle pourtant pas de cet acte héroïque de charité.

II

Depuis huit années, Messire Jacques de Forbin administrait avec édification le diocèse important de Beauvais, lorsque la Providence, qui exalte les humbles et qui prépare de loin de dignes pontifes à l'église de Dieu, disposa toutes choses pour son élévation à l'épiscopat. Le grand roi Louis XIV, juste appréciateur, surtout à la fin de son règne, du mérite et de la vertu des ecclésiastiques qu'il choisissait pour gouverner les diocèses de son royaume, nomma, le 11 avril 1711, l'abbé de Forbin-Janson à l'archevêché d'Arles, que Mgr François de Mailly venait de quitter pour monter sur le siège de Reims. Il n'est pas douteux que la faveur dont jouissait le cardinal de Janson ne fût pour beaucoup dans la nomination de son neveu à l'un des premiers archevêchés de France ; mais nous nous croyons en droit d'ajouter, après ce que nous avons dit de ses vertus et de son savoir, qu'il en était parfaitement digne.

Il y avait pourtant une sérieuse difficulté à vaincre ; c'était de faire accepter cette grande charge à l'humble ecclésiastique. On raconte que le courrier, porteur de sa nomination, rencontra dans les rues de Beauvais plusieurs chanoines auxquels il l'annonça. C'était vers le soir. Le lendemain ces chanoines qui allaient à Matines, voulurent dit Bonnemant, être les premiers à saluer leur collègue du titre d'Archevêque et entrèrent dans sa chambre ; mais lui, faisant semblant de dormir, s'enfonça doucement dans son lit et ne répondit rien. Ces chanoines s'étant retirés ; quelques autres rentrèrent peu de temps après et trouvèrent l'abbé de Forbin à genoux au pied de son crucifix

et fondant en larmes. . . (1) On ajoute qu'il poussait des cris de douleur comme un homme frappé de la plus grande des calamités. — « Pourquoi, disait-il, me charger d'un fardeau si pesant ? Ne connaît-on pas la faiblesse de mes épaules ? »

On le décida pourtant, après avoir répondu à toutes les objections de son humilité, à lui faire accepter le fardeau de l'épiscopat, et il partit pour Versailles afin de remercier le Roi *de la grâce insigne*, ce sont les termes de l'époque, qu'il venait de lui accorder. Mais quelques jours après ses scrupules, ses terreurs ne le reprennent que plus fortement ; son âme se trouble, il quitte subitement la cour et s'enfuit à l'abbaye de Sept-Fonts (2), en laissant sur son prie-Dieu une lettre où il disait en substance : « Me sentant indigne de l'épiscopat, je me crois obligé en conscience de refuser l'archevêché d'Arles et je vais m'ensevelir dans la solitude. »

Ses parents furent de nouveau désolés ; mais ils connaissaient l'ardeur de son caractère et la promptitude de ses résolutions, qui étaient quelquefois trop précipitées pour durer longtemps, et ils envoyèrent à sa poursuite son frère Michel, le commandeur de Malte, qui l'atteignit à Essone et parvint, après de longs pourparlers, à le ramener à Paris. Son oncle, le grand Aumônier l'y attendait avec anxiété. Il fallut livrer encore un long combat pour triompher de ses répugnances et de sa profonde humilité. Il répétait sans cesse ; « Laissez-moi mourir au fond d'un cloître. Je sais que je ne suis point digne de l'épiscopat. Si vous insistez, vous perdrez mon âme. » On parvint cependant, à force d'instances vives et de raisons

(1) *Mémoires (Mes). sur l'Eglise d'Arles, ibidem.*

(2) Monastère cistercien, près de Moulin en Bourbonnais, qui, fondé en 1132, venait d'être réformé par Eustache de Beaufort, avec la même sévérité que celui de la Trappe.

pressantes, à lui faire accepter la charge épiscopale qu'il regardait comme la plus lourde des responsabilités.

Ce fut le 2 août 1711 que Jacques de Forbin reçut, dans la belle cathédrale de Beauvais, l'onction qui fait les pontifes. Le prélat consécrateur était Mgr Gaspard de Vintimille du Luc, ancien évêque de Marseille et alors archevêque d'Aix. Il était assisté de Pierre de Sabathier, évêque d'Amiens et d'Honoré de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres et parent de l'élu, dont il devait devenir bientôt l'un des plus tenaces adversaires. Quant au Cardinal de Janson, il assista à l'auguste cérémonie; mais nous n'avons pu découvrir le motif qui l'empêcha de consacrer lui-même son neveu, comme toutes les convenances semblaient le demander.

Le nouvel archevêque se rendit bientôt à Fontainebleau et, en la fête de l'Assomption, il prêta serment entre les mains du roi (1). Par respect pour les saints canons, il voulut aussitôt se démettre de son abbaye de Saint-Valéry, comme il avait déjà abandonné son canonicat de Beauvais. Mais sa puissante famille ne l'entendait pas ainsi. Son oncle, le Cardinal, qui possédait lui-même plusieurs grands bénéfices, déploya toute son éloquence et toute son habileté diplomatique pour faire à son neveu un devoir de garder cette abbaye dont les revenus étaient indispensables, disait-il, à la dignité de son rang et nécessaires aussi, ajouta-t-il avec finesse, pour soulager les misères que M. d'Arles ne manquerait pas de rencontrer dans son vaste diocèse. Ce dernier argument l'emporta sur les honorables scrupules du nouveau prélat.

En s'éloignant de Beauvais où il avait montré, durant

(1) *Gallia Christ.* T. 1. col. 596. — Les Bénédictins, auteurs de ce savant recueil, font en ces termes l'éloge du nouvel archevêque : « *Utinam diu præsit, ut prosit, Præsul pietate, modestia, omniumque virtutum societate ac consuetudine illustrior quam nobilitate aut dignitate.* »

huit années, les prémices de son zèle sacerdotal, Mgr de Forbin voulut perpétuer les liens qui le rattachaient à cette Eglise, sa mère adoptive, en unissant, le 10 avril 1712, son chapitre avec la métropole d'Arles par une communauté de prières et de bonnes œuvres (1).

Notre prélat s'était mis en route pour son diocèse dans les commencements de l'année 1712, après avoir assisté à l'assemblée générale du clergé. Il y fit son entrée le 17 mars ; mais dans son humilité, il refusa tous les honneurs que les habitants d'Arles voulaient lui rendre et qui étaient comme un souvenir de la grande puissance des anciens archevêques. « Cependant, dit M. de Boche, chanoine-sacristain de la métropole de Saint-Trophime, dès que l'on fut informé de son arrivée, on tira les boîtes, on sonna les cloches ; et celle des consuls ayant fait rassembler bon nombre des habitants les plus notables, ils vinrent, en chaperon, faire visite au nouveau prélat qui fut complimenté par le premier consul, Marc-Antoine de Balarin (2). Peu après le Gouverneur, Joachim-Guillaume de Nicolaï, vint en faire de même, accompagné de ses amis, et successivement de tous les ordres religieux et différents corps de la ville. Le lendemain, sur les dix heures, tous les chanoines de la métropole, en habit de chœur, furent le prendre chez lui et le conduisirent à la cathédrale, dans laquelle il fit son entrée par la grande porte. Il y assista au *Te Deum*, chanté par la musique et y entendit la messe, après laquelle il fut ramené à son palais avec les mêmes cérémonies qu'en allant » (3).

(1) Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Arles*, p. 511.

(2) *Ibidem*, passion.

(3) Archives, livre *Sacristie* (mss), de M. de Boche, A, Armoire 27.

III

Jacques de Forbin-Janson était, d'après la liste donnée par le *Gallia Christiana*, le centième pontife de l'antique et vénérable métropole d'Arles, une des plus illustres des Gaules. Fondée plusieurs siècles avant l'ère chrétienne et décorée, par Rome après le siège de Marseille, du titre de *Colonia Arelate Sextanorum* parce que les soldats de la VI^e légion y avaient leur campement, la ville d'Arles acquit, en peu d'années, une si grande importance politique et commerciale qu'Ausone ne craint pas de l'appeler *Roma Gallula*. Plus tard, elle devint la capitale d'un royaume qui comprenait presque tous les pays arrosés par le Rhône. On sait que l'Empereur d'Allemagne ajoutait à ses titres nombreux de souveraineté celui de Roi d'Arles (1), comme successeur du roi Boson.

Sous le rapport ecclésiastique, les destinées de cette noble cité ne furent pas moins glorieuses. Saint Trophime, disciple de saint Paul, l'évangélisa, selon une très vénérable tradition, confirmée par les papes saint Zozime et saint Léon-le-Grand, et elle reçut ainsi la bonne nouvelle à peu près dans le même temps que Marseille, la plus fameuse des Eglises soumises à sa juridiction (2). Les Evêques d'Arles portèrent de toute antiquité le titre de Vicaires du

(1) Ce royaume, qui finit par ne consister qu'en un vain titre, comprenait à l'origine, d'après Gervais de Tilbury (*Otia impérialia*), la Suisse, le Dauphiné, le Comtat, la Provence et même la Savoie et la Franche-Comté. Il s'y trouvait six métropoles : Besançon, Vienne, Tarentaise, Embrun, Aix et Arles. Nous devons dire cependant que plusieurs historiens contestent l'exactitude de ces limites.

(2) *Arelatensis ecclesia ex cujus sacro fonte tota Gallia fides rivulos acceperunt.* — S. Zozimi, *epist. ad episcopos per Gallias constitutos.*

Saint-Siège, qui leur fût concédé et confirmé par les papes Zozime et Symmaque (1). C'est en cette qualité et plus tard comme Primats des Gaules, qu'ils présidèrent une douzaine de conciles tenus dans leur métropole. Parmi ses illustres pontifes, on trouve onze saints et deux bienheureux. Les plus célèbres furent, après saint Trophime, saint Honorat, saint Hilaire, saint Césaire, saint Aurélien, saint Virgile, et le B. Louis Allemand. Nous ne parlons pas du saint martyr Genès et de tant de vierges saintes dont les admirables vertus illustrèrent la Rome des Gaules.

Au moyen-âge, le métropolitain d'Arles jouissait de grandes prérogatives comme vicaire de l'Empereur d'Allemagne pour le royaume d'Arles. Même à l'époque où s'établit dans cette ville le Consulat, en 1213, par suite d'un véritable réveil municipal « l'Archevêque conserva toujours, dit Anibert, une sorte de surintendance sur les affaires publiques » (2). Le peuple élisait le Podestat, l'Archevêque désignait les Consuls. Ce Podestat, qui gouvernait la république arlésienne, devait prêter serment à l'Empereur entre les mains de l'Archevêque, ainsi que le Viguier ou Maire de la ville.

La nouvelle république devint promptement si puissante qu'elle rivalisait avec Gênes et Venise. Elle ne dura que 37 ans. Les empereurs d'Allemagne et les comtes de Provence exercèrent depuis leur autorité dans Arles d'une manière plus directe ; mais l'Archevêque ne cessa point d'y avoir une grande situation et vit confirmer de nouveau tous ses privilèges, en 1354, par l'Empereur Charles IV. Il avait le droit de battre monnaie, d'ennoblir, de recueillir et de vendre le sel ; il se qualifiait

(1) Le pape Jean XIII, écrit à Iterius, arch. d'Arles : « *Primas Arlotensis ecclesie principatum et caput obtinet ceterarum ecclesiarum, secunda à Romana Sede.* »

(2) *Mémoires historiques sur l'ancienne République d'Arles*, T. II.

de Primat, de Prince du saint Empire et de Montdragon, Seigneur de Salon et de Saint-Chamas.

Au XVIII^e siècle, plusieurs de ces privilèges, presque régaliens, n'existaient plus ; néanmoins le pontife qui présidait aux destinées de l'Eglise d'Arles faisait encore grande figure dans le clergé de France. Le chapitre de cette métropole était composé de vingt chanoines, dont quatre dignitaires : le Prévôt, l'Archidiaque, le Sacristain et l'Archiprêtre ; trois personats : le Capiscol ou Eco-latre, le Primicier et le Trésorier. Il y avait, de plus, vingt bénéficiers et douze officiers de chœur. L'Archevêque nommait les dignités et les personats et il avait double voix pour l'élection, par le chapitre, des autres chanoines.

Les revenus de ce siège important, montaient à 42,000 livres. On comptait huit paroisses dans Arles, en dehors de celle de la métropole et cinquante-une dans le reste du diocèse. Il y avait, en outre, deux enclaves en Languedoc : Beaucaire et Fourques. Les collégiales étaient au nombre de trois : N.-D. de la Major dans Arles ; N.-D. de Pommiers à Beaucaire et Saint-Laurent de Salon. Presque tous les ordres religieux étaient représentés dans cette métropole ; mais il ne restait des anciennes abbayes que deux monastères : Montmajour et saint Césaire d'Arles, tous deux sous la règle de saint Benoît.

On sait que le décret du 9 avril 1802, donné par le cardinal Caprara, après la conclusion du Concordat, avait uni le siège d'Arles à celui d'Aix. Le nouveau Concordat du 11 juin 1817 rétablit la métropole antique d'Arles, avec Marseille et Ajaccio pour suffragants ; malheureusement cet acte demeura sans effet et la bulle *Paternæ caritatis*, du 6 octobre 1822, remplaça l'Eglise d'Arles sous la juridiction de l'archevêque d'Aix.

Dans ces dernières années le pape Pie IX, voulant rendre à cette noble Eglise quelque chose de sa splendeur passée, érigea l'ancienne cathédrale de Saint-Trophime en

basilique mineure et reconstitua le Chapitre de cette insigne métropole, qui figure maintenant dans toutes les cérémonies ecclésiastiques à la suite du Chapitre de Saint-Sauveur d'Aix (1).

IV

Reprenons, après cette courte digression sur la cité et l'Eglise d'Arles, la biographie de notre prélat : Mgr Jacques de Forbin avait, nous l'avons dit, un profond attachement pour la foi catholique et pour toutes les prérogatives du Saint-Siège ; mais son caractère vif et passionné pour le bien ne connaissait pas les demi-mesures. Il n'entendait rien non plus aux habiles et charitables temporisations dont usaient le Souverain Pontife et la Cour de Rome, pour ne point éteindre, en France, la mèche qui fume, ni briser le roseau qui éclate. Aussi ne serons-nous pas étonnés que son épiscopat soit devenu, encore plus que celui de Mgr de Belsunce, son ami et son suffragant, un combat continu et ardent contre les hérétiques de cette époque malheureuse.

Dès que la bulle *Unigenitus*, qui condamnait les erreurs du janséniste Quesnel, eut été acceptée par l'assemblée du

(1) Par son bref du 1^{er} janvier 1877, Pie IX établit dans l'église de Saint-Trophime un chapitre de douze chanoines, tenus à chanter la grand'messe et les vêpres à toutes les fêtes des saints de l'Eglise d'Arles. Ce sont le curé de la métropole, les quatre vicaires et les quatre autres curés d'Arles, avec trois prêtres de l'archiprêtre. Ils portent, comme les anciens chanoines, le camail bordé de *petit gris*. L'inauguration eut lieu le 30 septembre 1877, en la fête de Saint-Trophime. — Le rescrit pour l'érection de l'église paroissiale de Saint-Trophime en basilique mineure est du 19 décembre 1881 ; le bref d'érection est du 24 janvier 1882 et sa publication solennelle par Mgr Forcade, archevêque d'Aix, du 29 janvier 1882.

clergé de France (1714), l'archevêque d'Arles s'empressa d'y donner une adhésion chaleureuse et absolue par son mandement du 27 avril 1714. Il y dépeignait les nouveaux sectaires « se dédommageant en secret de la contrainte dont ils se faisaient esclaves en public », et il ajoutait dans l'ardeur de son zèle : « Quant à nous, nos très chers Frères, détestons toujours leur horrible hypocrisie » (1). On ne s'étonnera donc point que le digne prélat se soit aussi empressé, dès son premier synode (1715) de faire signer à tout son clergé le formulaire d'Alexandre VII et l'acceptation de la nouvelle bulle comme règle de foi. Depuis lors, il exigea cette double signature à chaque réunion synodale. On le vit même, en 1734, dans l'assemblée provinciale de la métropole d'Arles dire à ses suffragants : « Messieurs, une pensée m'a été inspirée, je crois, par le Saint-Esprit, c'est que, quoiqu'il ne s'agisse dans cette assemblée que d'affaires temporelles, nous devons faire marcher avant toute chose la signature d'adhésion à la bulle *Unigenitus* » (2). Ce qui fut aussitôt exécuté.

Toujours dans le désir de donner plus de force à cette adhésion, qui devait sauver l'Eglise de France du schisme, notre archevêque demanda au cardinal de Rohan, qui avait succédé au cardinal de Janson dans la charge de grand Aumônier, quel était le sens précis et la véritable portée de l'acceptation de la bulle par l'assemblée de 1714. — Voici la réponse de ce prince de l'Eglise. Elle montre bien l'état de l'opinion, même chez les meilleurs catholiques dans ces matières délicates et au milieu de ces débats théologiques : « ... Acceptation pure et simple, dit cette Eminence, dans laquelle on ne ferait que les fonctions d'exécuteurs des ordres du Pape, rejetons celle-là ; acceptation pure et simple dans laquelle nous nous

(1) Voir le recueil des mandements de ce prélat aux archives d'Arles et à la Bibliothèque de cette ville. — Armoire 27, Reg. *Eglise* T. 1, GG.

(2) *Nouvelles Ecclésiastiques*, T. IV, année 1734, p. 20.

conformons au jugement du Pape, mais après un mûr examen, une exacte discussion, en un mot, en jugeant comme lui, parce que nous reconnaissons qu'il a bien jugé, c'est là notre acceptation. La première supposerait le Pape infallible ; la seconde suppose que, n'étant pas infallible, il n'a pas failli ; celle-là dérogerait aux droits des évêques, celle-ci les confirme » (1).

Mgr de Forbin-Janson était trop attaché au Saint Siège pour faire ces distinctions subtiles, et qui seraient aujourd'hui hétérodoxes relativement au pouvoir doctrinal du Vicaire de Jésus-Christ. Nous pouvons même dire qu'il dépassait son temps par l'ardeur de sa foi et par son humble soumission aux moindres paroles prononcées par le successeur de saint Pierre. Il ne paraissait pas une production de la secte janséniste que l'archevêque d'Arles ne se hâtât de la censurer. En 1716, il condamne les *Hexaples* et le *Livre du témoignage de la vérité*. En 1717, il condamne encore l'appel que faisaient les sectaires de la Bulle au futur Concile général, *comme frivole, téméraire et schismatique* (2). En 1718, il se réserve très spécialement les oppositions commises extérieurement contre la soumission intérieure due à cet acte pontifical. En 1725, il défend la lecture du nouveau testament, traduit par le janséniste Huré. Mgr de Belsunce, qui était, à cette époque, en Provence, le plus ferme défenseur de la foi catholique, se loue beaucoup, en écrivant au cardinal de Bissy, de l'attitude si courageuse de notre prélat (3). Il dit en propres termes : « Si à Aix, on estoit comme à Arles, tout iroit bien » (4).

(1) Recueil de mandements, *ibidem*.

(2) Recueil de Mandements, *ibidem*.

(3) Lettre autographe du 21 février 1718. — Cabinet de M. de Clapiers.

(4) Lettre du 17 décembre 1718. — *Ibidem*. — Mgr de Vintimille, Archevêque d'Aix était, en effet, bien moins ardent pour la défense de la foi catholique que son collègue d'Arles.

Mgr de Forbin trouvait, comme son suffragant de Marseille, une grande résistance chez les Oratoriens d'Arles, qui, presque tous, étaient favorables aux nouvelles doctrines. Cependant, à cette époque, leurs rapports mutuels paraissaient encore affectueux. En voici la preuve dans le récit de l'une de ses premières visites à l'Oratoire de cette ville. Nous copions le journal de la maison : « Le 5 décembre 1719, nous avons été prendre Mgr de Forbin, notre archevêque. Le P. Albi, supérieur, qui était en chappe, luy a fait baiser la petite croix d'argent au pied de l'escalier de l'archevêché. Après s'y estre habillé sur l'autel qu'on avoit dressé, on l'a conduit processionnellement à l'église, en chantant le *Benedictus*. Les Marguilliers portoient le dais et ils estoient couverts, quoiqu'il n'y eut pas de gentilhommes. Le P. supérieur luy fit un très beau compliment, après qu'il fut entré dans nostre église, après l'absoute et les cérémonies ordinaires. Mgr fit le prône en provençal, célébra la sainte messe et donna ensuite la confirmation. Nos pères le reconduisirent jusqu'à l'archevêché. Le soir il manda tous les Pères pour les interrogations ordinaires et, le lendemain, pour nous recommander de ne pas appeler au futur concile » (1).

Cette paternelle recommandation fut inutile, et nous lisons dans le *Journal historique de l'Oratoire* d'Arles ces tristes paroles, qui montrent en même temps la fermeté du prélat et l'obstination des Oratoriens dans leur sentiments hérétiques : « Mgr a suspendu tous les pouvoirs de nos Pères, excepté ceux du P. curé, parce qu'on n'a pas voulu signer avec serment que la constitution *Unigenitus* est un oracle du Saint Esprit » (2).

(1) *Journal de l'Oratoire*, archives d'Arles, armoire 27. G G.

(2) *Ibidem*. — C'est ce qui l'obligea, en 1726, à leur enlever le Grand Séminaire qu'il confia aux Pères de Sainte-Garde, moins habiles professeurs peut-être, mais au moins très bons catholiques. Il leur interdit

V

Jacques de Forbin-Janson avait aussi à subir, dans Arles, la présence de l'un des Evêques de France les plus rebelles à l'autorité du Saint-Siège, et dont la malheureuse influence était encore plus puissante que celle des Oratoriens. Nous voulons parler d'Honoré de Quiqueran de Beaujeu, Evêque de Castres, parent de notre prélat et qui avait été l'un des assistants de son sacre. Natif d'Arles où sa famille occupait un rang élevé, il y faisait de fréquents et longs séjours chez ses neveux et ses cousins qui étaient nombreux. Ce personnage devint naturellement le chef de tous les Appelants et de tous les Jansénistes du diocèse jaloux de son appui. En effet, après la mort de Louis XIV, dont il n'aurait pas osé braver l'autorité, Mgr de Beaujeu, qui était un homme d'esprit et doué d'une rare éloquence, avait manifesté hautement ses sentiments hérétiques, et il osa plus tard, le 19 janvier 1719, adresser à son peuple une lettre pastorale pour retracter l'adhésion pure et simple à la fameuse bulle qu'il n'avait jamais accepté sincèrement.

Mgr de Forbin, depuis son arrivée à Arles, avait toujours entretenu avec cet évêque des rapports pleins de cordialité ; mais il aimait la vérité plus que la parentée, et il ne craignit pas, quoique Mgr de Beaujeu, habile théologien, fût son ancien dans l'épiscopat et son aîné de vingt ans, de chercher à l'éclairer sur les devoirs de sa charge. L'évêque de Castres se trouve avoir écrit au Cardinal de Noailles,

aussi les leçons de théologie fondées par le savant liturgiste Du Moulin et les remplaça par deux chaires de théologie établies au collège des Jésuites.

le chef alors des opposants à la bulle, le long entretien qu'il eut avec le métropolitain d'Arles le 31 juillet 1717. Il se donne naturellement le beau rôle ; mais il résulte néanmoins de son récit que l'Archevêque y montra, comme toujours, la parfaite catholicité de ses sentiments et tout son bon cœur, quoique, à la fin, justement irrité de l'obstination de son adversaire, il lui ait adressé quelques paroles vives, échappées à l'ardeur de sa foi et de son caractère.

Nous reproduisons la relation de l'Evêque de Castres :

« Est-il vrai, Mgr., dit l'Archevêque, qu'à votre retour de Montpellier, vous ayez répandu dans Arles le bruit qu'il y a des prélats, en Languedoc, qui ne regardent pas la Constitution *Unigenitus* comme une règle de foi ? — Oui, Mgr., je l'ai dit. est cela est très véritable. — Et vous, Mgr., ajouta-t-il, qu'en pensez-vous ? — Je ne crois pas qu'on doive la regarder comme une règle de foi. — Mais ne l'avez-vous pas acceptée ? — Oui, Mgr., je l'ai acceptée avec des explications et relativement aux explications. — Quoi, reprit-il, la Constitution acceptée par le corps des pasteurs n'est donc pas une règle de foi, de morale et de discipline ? — Non, Mgr., parce que la manière de l'acceptation n'est pas universelle. » — Suit une longue dissertation janséniste sur ce que M. de Castres appelait la *Règle de foi*.

Jacques de Forbin, voyant qu'il ne pouvait convaincre son adversaire, voulut le prendre par les sentiments et s'adressant à Honoré de Beaujeu en provençal, leur langue maternelle à tous deux, il lui dit en l'embrassant avec une affection familière : « Croyez m'en, mon bon, croyez m'en » (1) ; et il ajoutait d'un ton attendri : « Un si bon théologien, un si bon esprit, s'égarer comme vous faites ! Quoi ! mon parent, mon ami, un prélat qui m'a imposé les

(1) « Crézé-mé, mon boun, crézé-mé. »

mains ; un prélat dans le sein duquel je viens de répandre mon cœur, parler dans mon diocèse contre mon sentiment ! » Mais l'évêque de Castres, loin de répondre à ces avances, lui dit sèchement qu'il soutiendrait ses opinions à Arles comme dans son propre diocèse. C'est alors que l'archevêque fut obligé de faire cette déclaration : « Vous vous donnez-ici, Mgr, des licences qui ne vous appartiennent pas. Vous ne devez pas dire dans mon diocèse que la constitution *Unigenitus* n'est pas une règle de foi puisque je la donne comme telle à mon peuple ; car, enfin vous n'avez pas de territoire dans mon diocèse. »

Ne pouvant faire aucune réponse sérieuse à ce raisonnement si conforme à la vérité catholique et aux saints canons, l'évêque de Castres ne craignit pas de rire d'une manière inconvenante et d'appeler fanatique l'archevêque, qui le menaçait de la vengeance du ciel pour ses mauvais sentiments. Notre pieux prélat, plus affligé qu'offensé de cette injure, se contenta de répéter, selon son habitude, en levant les yeux aux ciel : « Dieu soit béni, Dieu soit béni ! Voilà pourtant comment on est traité quand on soutient une bonne cause... Mais Dieu nous jugera... Pour moi, je vais mettre tout ceci au pied de la croix. » Et il s'éloigna tristement, pendant que l'évêque janséniste lui répondait par des moqueries entièrement déplacées. Il fallut que l'archevêque le priât de rester dans son diocèse de Castres et de ne plus venir mettre le trouble dans celui d'Arles.

Mais l'obstiné prélat ne tint aucun compte de cette prière qui valait bien une défense, et Mgr de Forbin ayant suspendu les pouvoirs des prêtres de l'Oratoire, qui refusaient de se soumettre aux décisions du Saint-Siège, Mgr de Beaujeu affecta de présider solennement à la pose de la première pierre de la nouvelle maison qu'ils faisaient construire (1).

(1) Ce malheureux évêque persista dans ses sentiments hétérodoxes jusqu'à sa mort comme nous le verrons plus tard.

Détournons nos regards de ces tristes démêlés, qui se reproduisaient dans bien d'autres diocèses de France, envahis par le Jansénisme. Nous trouverons plus de consolation dans le spectacle du dévouement de l'archevêque d'Arles au moment de la terrible peste de 1720.

Cette épouvantable contagion fut précédée par un fléau moins redoutable, mais néanmoins assez désastreux, par une invasion de sauterelles, qui ravagent parfois les côtes de Provence comme celles d'Afrique. Notre prélat, en prescrivant des prières à ses ouailles pour que Dieu les délivrât de ces nuées d'insectes, qui dévoraient toutes les récoltes, se servit de cette circonstance pour prémunir les fidèles d'Arles contre leurs tendances à écouter les sectateurs de Jansénius. Il leur disait dans son langage toujours familier et pittoresque : « La légèreté d'esprit et une curiosité funeste ont porté trop de personnes parmi vous à écouter la nouveauté et à se choisir de faux maîtres, au mépris du pasteur immédiat que Dieu vous avoit donné pour vous conduire plus sûrement, parce qu'il se trouvoit uni au plus grand nombre de ses confrères et au chef de l'Eglise ; et Dieu, pour vous punir de votre inconstance dans la foi et de votre défaut de soumission, vous livre à la voracité de vils insectes, qui, par les irrégularités de leurs sauts, expriment assez au naturel les divers changements et les intercadences (*sic*) successives de ceux qui tournent et se laissent emporter à tout vent de doctrine » (1).

(1) Mandement du 11 mai 1720. — Déjà en avril 1709, notre archevêque avoit, avec l'esprit de foi qui le caractérisoit, exorcisé des chenilles et autres insectes, qui infestaient le pays et qui disparurent bientôt. « On alloit, par curiosité, dit Véran, voir arriver les insectes sur le Rhône où M. l'Archevêque les avoit envoyés. » (*Annales mss, d'Arles* — Archives de cette ville, armoire 32.

VI

Nous n'avons pas à rappeler comment la peste asiatique, apportée à Marseille par un vaisseau marchand qui venait des échelles du Levant, emporta, dans l'espace de quelques mois (de juillet à décembre 1720) une grande partie des habitants de cette grande ville de commerce. On sait avec quelle charité héroïque Mgr de Belsunce, secondé par la portion vraiment catholique de son clergé, par les échevins et par quelques généreux citoyens, vint au secours de ses ouailles, décimées par le cruel fléau. Son admirable dévouement l'a placé pour toujours parmi les héros de l'humanité. Nous pouvons ajouter que Jacques de Forbin suivit dignement ses traces (1).

Voici le tableau que le docteur Laval trace de la marche du fléau en Provence : « La contagion qui enlevait à Marseille plus de mille personnes par jour gagnait peu à peu tout le pays, De Vitrolles et de Vélau, elle envahissait successivement les Martigues, Pélissane, Saint-Cannat, Salon, Saint-Remy et enfin Tarascon. Dès le 4 octobre, Aix était devenu sa proie et elle traitait cette ville si durement que le Parlement fut obligé de se réfugier provisoirement à Saint-Remy. Alors partout on s'agita pour chercher à se protéger. Chaque ville ferma ses portes,

(1) Le 4 septembre 1720, Mgr de Belsunce lui écrivait : « Dieu par sa miséricorde préserve votre ville, monseigneur, du terrible fléau qui nous accable et qui a passé à Vitrolles. Jamais plus affreuse situation que celle où je me trouve. J'ay besoin de vos prières et je vous les demande instamment, mon très illustre Seigneur, vous avouant ingénument qu'il est des moments où le courage m'abandonne et que je me trouve dans la désolation. Depuis quarante lours je n'entends parler que de morts et de mourans... » (Archives des B.-du-Rhône, fond Nicolay, carton 80).

supprima ses cabarets, établit des gardes-bourgeoises, fit nettoyer et parfumer les maisons, les basses-cours, les rues, les carrefours, etc. ; plaça des corps de garde aux avenues des grands chemins, installa des infirmeries, tint rigoureusement la main aux quarantaines individuelles, etc. etc.

« Comme complément de ces mesures locales, un arrêt du Conseil d'Etat du roi (14 septembre 1720) mettait la Provence tout entière en quarantaine, faisait défense aux habitants et aux marchandises de cette province de franchir les rivières du Verdon, de la Durance et le Rhône, supprimait les foires, n'autorisait la circulation que des personnes munies de *billets de santé*, donnait enfin pleins pouvoirs aux commandants et à l'intendant de Provence pour établir des bureaux de santé. L'assemblée des Etats de Provence, de son côté, avait, à partir de ce moment, l'œil à tout, envoyait de l'argent, des vivres, des médecins, des secours de toute nature aux localités successivement atteintes.

« Plus que tout autre ville, Arles fit bonne garde. Il est vrai que, plus que tout autre aussi, elle avait sujet de craindre, étant donnée les mille causes d'insalubrité qu'elle recélait dans son sein et surtout sa fâcheuse position sur les bords du Rhône, à un endroit où ce fleuve, par suite des dépôts incessants des nouveaux sables, empêchait l'écoulement des eaux de la ville et transformait le sous-sol en réceptacle de miasmes délétères ; tandis que ce même fleuve, grâce à ses débordements fréquents, avait fait de toute la campagne du levant de nombreux marécages, desquels s'exhalaient, en tout temps, de pernicieuses effluves, que les vents du sud apportaient jusques dans la ville, y causant des fièvres endémiques, la plus grande partie de l'année »(1).

(1) *Lettre et documents pour servir à l'histoire de la peste d'Arles en Provence*, Broch. de 48 p. Nîmes, 1878, p. 9-10.

Cependant la peste ne pénétra dans Arles que cinq mois après son apparition à Marseille ; car les consuls avaient pris de sages précautions contre le fléau. La ville avait reçu de grands approvisionnements. On avait établi des corps de garde sur le Rhône et à toutes les avenues des routes, pour forcer à la quarantaine les bateaux et les voitures. Malgré ces mesures de prudence, la contagion entra dans Arles et ce fut, comme à Marseille, l'appât du lucre qui en devint la cause. Un porte-balle de Tarascon arriva, en novembre, de Marseille, avec diverses marchandises pestiférées et les déposa chez le nommé Claude Robert, qui avait une maison dans la Crau. Celui-ci se sentant frappé par le terrible mal, réussit, la nuit, à échapper aux gardes de santé et se retira dans sa maison d'Arles, au milieu de l'amphithéâtre (1). Robert mourut, le 26 novembre, ainsi que sa femme, sa belle-mère et plusieurs voisins. La peste cacha d'abord ses coups ; mais, le mois suivant, elle se répandit dans la ville.

Jacques de Forbin, dès le mois d'octobre avait engagé ses diocésains à se tourner vers le ciel, et, dans ses mandements du 12 octobre et du 22 novembre, il avait ordonné des prières pour éloigner le fléau de sa ville épiscopale. Mais Arles comme Marseille avait besoin d'une expiation. Aussi quand l'affreuse contagion eut commencé ses ravages, le zélé pontife montra dans ses mandements (2) qu'elle était la verge dont le Seigneur se servait pour châtier

(1) L'amphithéâtre, dit un auteur contemporain, semblait à cette époque à une ruche. Des maisons s'étaient échelonnées sur ses flancs intérieurs et en cachaient l'ordonnance. On allait çà et là à travers des rues tortueuses et grimpantes, aboutissant toutes aux deux entrées principales du monument romain, complètement enseveli sous ces constructions disparates. — Les *Arénois* se distinguaient toujours de leurs concitoyens par des allures particulières. C'est à l'activité de M. Laugier, baron de Chartrousse, maire d'Arles sous la Restauration, que l'on doit le déblaiement de ce majestueux colosse en abattant 212 maisons, qui formaient deux paroisses.

(2) Il les publia le 17 décembre 1720 et les 17 janvier et 21 février 1721.

le dévergondage des mœurs arlésiennes. Il n'oublia point, en publiant, le 7 mars 1721, l'indulgence que le Souverain Pontife venait d'accorder au diocèse, de dire, comme Mgr de Belsunce, que la colère du ciel avait été provoqué par l'opiniâtreté des Jansénistes et des Appelants dans leurs sentiments hérétiques (1).

Nous en donnerons une preuve parmi beaucoup d'autres que nous pourrions produire. C'est la réimpression faite par les sectaires du mandement du 12 octobre, pourtant si pieux et si catholique, qu'ils cherchèrent à rendre ridicule, en le critiquant sur toutes ses faces par les commentaires les plus malins et les plus odieux (2). Il fallut que le P. Pasturel, de l'ordre des Minimes, publiât une réfutation en règle de ce libelle diffamatoire, « dont l'auteur dit-il avec raison, semble avoir trempé sa plume dans l'encre que se servit Luther pour écrire son livre insensé de la *Captivité de Babylone* (3).

Ces attaques méchantes n'empêchèrent point Jacques de Forbin de remplir tous les devoirs de sa charge dans cette calamité publique. « Dès l'apparition de la peste, dit le chanoine Bonnemant, notre charitable pontife se disposa à procurer à ses ouailles tous les secours qu'il pouvoit leur fournir. A cet effet, il donna aux curés et autres prêtres du diocèse les avis et les instructions nécessaires en pareil cas. Il appela les Pères capucins pour le

(1) Cinq fois les Oratoriens et les Dominicains, tous plus ou moins appelants, lui demandèrent de porter les Sacrements aux pestiférés. Il refusa toujours ne voulant pas ajouter la perte de l'âme à celle du corps chez ces infortunés.

(2) Les Jansénistes se permettaient de sottes plaisanteries même sur le nom de Jacques que portait le prélat. « Monseigneur, faisaient-ils dire à un ami de l'archevêque, vous n'êtes pas Jacques le majeur, ni Jacques le mineur; mais Jacques le *minime* ». Ils marquaient ainsi sa prédilection pour les religieux de ce nom, tous fort catholiques, et donnaient à entendre que, selon eux, il n'avait pas un esprit transcendant.

(3) *Justification du mandement de Mgr l'Arch. d'Arles*, in-12 de 238 p. Avignon, 1724.

service des hôpitaux. Il visitoit exactement, tous les jours, les hôpitaux et autres lieux où il y avoit des malades; il pourvoyoit de prêtres les endroits qui en manquoient afin que les sacrements fussent administrés à tous (1) ». Le prélat fit aussi son testament, afin d'être prêt à paraître devant Dieu, s'il devait périr au service de son troupeau (2). Le 2 juin, il ordonna la fermeture des églises. La messe dut être célébrée en plein air, au milieu des places publiques.

Cependant, aux horreurs de la peste, dit un écrivain déjà cité, se joignirent bientôt les troubles d'une sédition populaire. Le gouverneur d'Arles, Jacques d'Arlatan de Beaumont, voyant les progrès de la contagion, sequestra tous les mendiants et les gens sans aveu au-delà du Rhône, dans le faubourg de Trinquetaille, qui était le plus contaminé; il établit un cordon de soldats tout autour de la ville, avec défense de le franchir sous peine de la vie. Jusqu'au mois de mai, les ravages de la peste circoncrits dans un quartier extérieur et énergiquement combattus, demeurèrent stationnaires. Le nombre des victimes ne s'éleva qu'à 42. Mais à cette époque, un fâcheux relâchement dans la rigueur des précautions et sans doute aussi l'élévation de la température amenèrent une terrible recrudescence; il y eut 130 victimes dans le mois de mai. Il fallut aviser par de nouvelles mesures à la gravité de la situation. Le cordon sanitaire, qui entourait la ville d'un véritable blocus, fut rapproché des murs dont les habitants ne purent plus sortir. C'est alors que l'émeute vint joindre ses horreurs à celles de la maladie. La rigueur du blocus qui leur interdisait le seul moyen efficace de salut, la fuite, et qui les condamnait à voir, du haut des remparts qui les enfermaient, leurs moissons

(1) *Mémoires (mss) sur l'Eglise d'Arles*, T. IX, Ch. CXV.

(2) V. aux Archives d'Arles — Eglise, G. G. Armoire 27 — le testament de 1741, qui révoque celui de 1721.

sécher sur pied, exaspéra les Arlésiens. Les passions détestables, qui comptent pour assouvir leurs appétits sur le désordre des calamités publiques, s'allièrent au désespoir pour pousser ces infortunés aux plus dangereuses extrémités. Une révolte formidable éclata le 4 juin et menaça la ville d'affreux malheurs. Nul n'osait se risquer au milieu des furieux qui saccageaient le faubourg de Trinquetaille en attendant de déchaîner leur fureur sur la ville.

Écoutons maintenant ce que raconte le chanoine Bonnemant, presque contemporain du dévouement de l'Archevêque : « Instruit de l'atroupement, M^{or} de Forbin, courut après ses brebis, les chercha partout et en ayant trouvé une bande près de la Roquette, dont ils vouloient enfoncer les portes, il n'oublia rien pour les apaiser. Il embrasse les uns, adresse des paroles tendres aux autres et ne craint point le péril évident où il s'expose de prendre la peste en communiquant ainsi avec ces malheureux qui, sourds à sa voix, vont au quartier de Marcanau (Marché-Neuf), en poussant des hurlements qui faisoient frémir et menaçant d'enfoncer la porte du quartier de cette ville. Le prélat les suit, jusqu'à ce qu'accablé de lassitude et ne pouvant plus se soutenir, il est forcé de les quitter et de se retirer chez lui pour y prendre un peu de nourriture. Pour lors, quelques-uns des moins mutins le mirent, comme par honneur, au milieu d'eux, armés les uns de fusils, les autres d'épées ou autres armes, et l'accompagnèrent chez luy où ils n'entrèrent cependant pas, restant sous l'arc de l'Archevêché où le charitable prélat leur fit distribuer de l'argent, se flattant de les gagner par ses largesses, et il dina dans cette espérance. A peine avoit-il fini son repas, qu'on vint l'avertir que les mutins avoient forcé la barrière de Trinquetaille, entrant dans les maisons et jetant tout par les fenêtres.

« Le pillage alloit commencer ; l'Archevêque vole au

secours de son peuple. Il arrive à Trinquetaille et s'étant confondu dans la foule des séditeux, il fait parler ses larmes, qui ne peuvent attendrir ces cœurs d'airain. On le charge d'injure, on est sourd à sa voix (1)... » A ce moment, un misérable lève sa hache pour lui fendre la tête ; malheureusement il est repoussé par l'un des serviteurs du prélat, qui redouble ses prières et ses supplications pour apaiser l'émeute. Alors un marinier du Rhône, espèce de colosse nommé Jean Castellan, se précipite sur le pontife et lui donne un grand soufflet. Aussitôt, M^{sr} de Forbin, obéissant au précepte divin, présente l'autre joue (2). Mais après le premier mouvement de colère, ce malheureux est bientôt pris de remords de son action abominable. Il rejoint l'Archevêque, se jette à ses pieds, en le conjurant de lui pardonner. Celui-ci le relève et l'embrasse en lui disant en langue provençale qu'il parlait toujours volontiers : « Siès Provençau é mai iou ; c'aco t'arribo pus (3) ». Puis il l'absout de l'excommunication et lui promet de lui rendre service dans l'occasion.

Pendant, le marquis de Caylus, commandant des troupes royales, s'avancait avec des forces imposantes jusqu'à la barrière de Trinquetaille pour réprimer l'émeute et punir les factieux. L'Archevêque va aussitôt à sa rencontre, et comme le commandant lui disait qu'il fallait une prompte répression, Jacques de Forbin se jette aux genoux du noble marquis et, par ses larmes et ses sup-

(1) *Mémoires mss. sur l'Eglise d'Arles*, ibidem.

(2) Bonnemant ne rapporte pas le fait de cette manière et dit seulement que Jacques de Forbin, parfait imitateur de son Maître, ne se plaignit pas de cette insolence.

(3) « Tu es Provençal, et moi aussi ; que cela ne t'arrive plus ». Le même Castellan voulut, dans la suite, ensevelir le prélat pour expier son crime et coupa un morceau de la soutane violette, qu'il garda comme une relique. « Je l'ay connu, ajoute Bonnemant ; il est mort le 20 janvier 1784, âgé de 89 ans ».

plications, parvient à atténuer les châtimens que méritait la révolte (1).

Ces désordres n'avaient pu que favoriser les progrès du terrible fléau. Au mois de juin 1721, trois mille cinq cents personnes mouraient dans la ville d'Arles. Aussi, le 19 juin, l'Archevêque dut interdire la célébration de la messe en plein air, qui occasionnait des rassemblements toujours dangereux. Les prêtres célébrèrent le saint sacrifice dans l'intérieur des églises, rigoureusement interdites au public. La sonnerie des cloches avertissait les fidèles dans leurs maisons et leur permettait de suivre la cérémonie à laquelle ils ne pouvaient plus assister qu'en esprit. Le mois suivant ne fit que redoubler les épouvantables ravages de la maladie. Mgr de Forbin fut obligé de quitter son palais infecté et de se réfugier chez un de ses prêtres, l'abbé de Saint-Andiol. Tous ses domestiques avaient péri.

(1) M. de Caylus dut pourtant faire un exemple. Les trois principaux émeutiers furent passés par les armes sur le pont de Crau et cinquante autres furent condamnés à ensevelir les pestiférés comme *Courbeaux*, dit *Bonnemant*.

D. THÉOPHILE BÉRENGIER, O. S. B.

(A suivre.)

LES NOCES DE CANA

I.

Jésus avait trente ans. Sous une pauvre échoppe,
Maniant le marteau, la scie ou la varlope,
Nazareth l'avait vu, doux et simple ouvrier,
Grandir obscurément dans son humble métier.
Soumis au saint vieillard qu'il appelait son père.
Sous les yeux, près du cœur, dans les bras de sa mère
Qui seule pleinement connaissait son secret,
Et de soins, de respect et d'amour l'entourait,
Il avait traversé l'enfance et la jeunesse ;
Leur payant en bon fils son tribut de tendresse,
Secourable aux voisins, au faible, à l'indigent,
Ami fidèle et sûr. On l'aimait. — Et pourtant
Nul n'osait le traiter comme un égal ; les âmes
A sa vue, à sa voix, surtout celles des femmes,
De sentiments pieux se sentaient envahir.
On avait vu parfois des vieillards tressaillir,
S'arrêter tout-à-coup pensifs, et, chose étrange,
Devant cet inconnu, comme devant un ange,
S'incliner en priant. Même ses compagnons,
Ouvriers comme lui, pêcheurs ou vigneron,
N'osaient l'associer à leurs plaisirs frivoles ;
Le respect enchaînait les trop vives paroles,
Et devant son regard profond, mystérieux,
Les plus hardis garçons, troublés, baissaient les yeux.

Souvent quand vient la nuit, quand le travail s'arrête,
A l'heure où la jeunesse au plaisir toujours prête,

Avide de fraîcheur après les feux du jour,
Se rassemble pour rire ou deviser d'amour,
Auprès du Sycomore où l'eau de la fontaine
Retombe en gazouillant de la vasque trop pleine
S'il passe par hasard, l'entretien le plus doux
S'interrompt. — C'est Jésus ! — On accourt. — Parle-nous,
Disent-ils ; parle, ami ; nous aimons à t'entendre. —
On l'entoure, on le presse ; et chacun de s'étendre
Sur l'herbe autour de lui, pour ouïr les discours
Qu'il invente, et varie ou redit tous les jours.
Paisible il souriait, puis prenait la parole,
Doux et ferme à la fois. C'était la parabole
Du semeur qui répand son grain sur le chemin ;
Le riche à ses amis préparant un festin ;
Le bon pasteur cherchant sa brebis égarée,
Ou la lampe en la main des vierges préparée.
Il disait : « Soyez purs ; d'un cœur compatissant
Donnez au malheureux devant vous gémissant ;
Priez, car Dieu pardonne au pécheur qui l'implore ;
Espérez ; du grand jour voici déjà l'aurore. » —
Le peuple l'écoutait ravi, le cœur en feu
Surtout lorsqu'il parlait du Messie ou de Dieu.
Mais quelques-uns disaient : « Eh ! qui donc peut-il être
Celui qui parle ainsi, qui nous commande en maître ?
N'est-ce pas ce Jésus, le fils du charpentier,
Qui tous les jours travaille en ce pauvre atelier ?
Quel titre donc a-t-il à notre confiance ? »
— Et tous émus encor de sa grave éloquence,
Ils s'en allaient, doutant.

II

Or un jour il advint
Qu'un de ces jeunes gens, à Cana, bourg voisin,
Ayant depuis longtemps fait choix d'une compagne
On allait les unir. Des champs, de la montagne

Les parents accouraient à cet hymen joyeux,

Et les meilleurs amis, et Jésus avec eux.

On avait convié le fils avec la mère.

On estimait Marie, à tous elle était chère,

Et les deux fiancés, l'aimant d'un même cœur,

La voulaient auprès d'eux pour leur porter bonheur.

Chacun selon sa terre ou plus riche ou moins grande

Apportait aux époux sa volontaire offrande ;

Mais Marie était pauvre ; elle n'apportait rien ;

Jésus, qu'elle amenait, seul était tout son bien.

Des heureux fiancés, sous la voûte sacrée,

Le prêtre avait uni les mains. Dans la soirée

Le festin solennel allume ses flambeaux.

La table au lin brillant fume sous les berceaux ;

Elle étale aux regards et les grappes vermeilles,

Et les fruits du verger, et le miel des abeilles,

Et la chair du chevreau qui sent encor le lait,

Et l'oiseau pris aux lacs, qui ce matin volait,

Les savoureux gâteaux à la croûte dorée,

Et par d'habiles mains la crème préparée.

En mariant son fils une mère a l'orgueil

De prodiguer les mets doux au goût, doux à l'œil,

Et d'un vin généreux les amphores remplies.

On prend place gaiement, on dit mille folies ;

Enfin chacun se tait. Le prêtre, à haute voix,

D'abord bénit la table. Alors tous à la fois

Applaudissent au luxe, à la belle ordonnance,

Aux couleurs, aux parfums du festin qui commence ;

A ce vin généreux dont la suave odeur

Déjà charme les sens et réjouit le cœur.

Tout est beau, tout est bon, excellent, admirable.

Protégés par des fleurs, tout au bout de la table,

Assis près l'un de l'autre, et les yeux dans les yeux,

Les deux époux sont là, paisibles, sérieux,

Insensibles au bruit qu'ils entendent à peine ;
Car il n'est plus de place en leur âme trop pleine,
Pleine d'amour, d'espoir, de bonheur. — Tout autour
On est moins calme ; on boit, on chante tour à tour,
Sur mille tons divers on s'égaie, on plaisante ;
Le vin coule à grands flots, et le bruit en augmente.
L'heure fuit, le vin coule encor. — Du vin ! du vin ! —
Déjà de tous côtés on en demande en vain.
Des vases retournés plus rien ne sort ; la coupe
Se sèche dans la main. Une rieuse troupe
Réclame, appelle, crie. A ses cris superflus
Rien ne répond. Du vin, hélas ! on n'en a plus.
Les serviteurs troublés, du cellier à la table
S'agitent ; mais le chœur, gaiement inexorable,
Reprend ses cris joyeux. — Du vin encor ! du vin ! --
Embarrassé, muet, l'intendant du festin,
Dont naguère en buvant chacun faisait l'éloge,
Se dérobe confus à l'œil qui l'interroge.

Marie était debout ; elle cherchait son fils.
— Entendez-vous ? dit-elle. Eh bien, à nos amis
Nous n'avons rien donné. Faites-leur une grâce,
Et que votre puissance ici les satisfasse.
Pour la première fois, je vous prie, ô Jésus !
Votre mère aujourd'hui craindrait-elle un refus ? —
Elle allait insister ; mais lui, d'une voix forte,
L'interrompt vivement. — Femme, que vous importe ?
Arrêtez. Suis-je donc pour vous un inconnu ?
Sachez attendre encor ; mon jour n'est pas venu.
Il ne viendra pour vous que trop tôt, pauvre mère ! —
Emue, elle sourit, à la fois humble et fière ;
Dans son cœur elle sent qu'un fils obéira,
Et dit aux serviteurs : « Faites ce qu'il dira. »

III

Six vases étaient là, sous l'agreste portique,
Restes de temps lointains, œuvres d'un art antique,
Béants, larges, profonds, dans la pierre creusés.
— « Qu'on les remplisse d'eau, dit Jésus — Et puisez. » —
Ils regardaient moqueurs. Mais soudain leur narine
S'étonne. — Dieu du ciel ! quelle senteur divine !
Disent-ils. — Quel parfum inconnu, merveilleux ! —
Ils goûtent ; c'est du vin, et du plus précieux.
— « Portez à l'intendant ce vin dans une amphore. » —
L'intendant se récrie. Il goûte, il goûte encore.
Quel nectar ! — Il s'élançe, il appelle l'époux.
— Mais que se passe-t-il ? Mais à quoi pensez-vous ?
Servir en ce moment un tel vin ! D'ordinaire
On garde pour cette heure un breuvage vulgaire.
Quand il a bu longtemps, le convive lassé
Ne distingue plus rien, son goût est émoussé.
D'un festin bien compris c'est la sage conduite ;
Le meilleur vin d'abord, le médiocre ensuite.
Ils n'apprécieront pas un semblable trésor. —
Il se taisait. L'époux sans rien comprendre encor,
Prend la coupe, il y goûte, il savoure, il s'étonne.
Mais d'où vient donc ce vin ? Il sait mieux que personne
Que tel ne fut jamais le vin de son pressoir ;
Et les vases de pierre étaient vides ce soir.
— C'est un prodige ! Dieu manifeste un prophète !
Où donc est-il ? — Marie avait baissé la tête
Et souriait. Le ciel rayonnait dans son cœur.
Muette, elle adorait la bonté du Seigneur,
De son Dieu, de son fils ! Et près d'elle, impassible,
Jésus aux conviés montrait un front paisible.

Mais tous les serviteurs parlent. — C'est lui, c'est lui,
L'élu que Jéhovah nous révèle aujourd'hui !
C'est Jésus le prophète, ou plutôt le Messie ! —
On entoure Jésus, l'époux le remercie,
Hors de lui, pouvant croire à peine à tant d'honneur,
Le visage inondé de larmes de bonheur.
Toute la noce au ciel pousse des cris de joie :
— Béni soit le Seigneur, et celui qu'il envoie !

IV

A partir de ce jour, ils crurent. — Ou du moins
Plusieurs fils de Cana, du prodige témoins,
Suivirent désormais Jésus comme leur maître,
Exaltant sa puissance et le faisant connaître.
Dès lors il parcourut les pays d'alentour.
Israël et Juda le virent tour à tour,
Tantôt objet d'amour, tantôt objet de haine,
Tantôt sur la montagne et tantôt dans la plaine,
Sur les bateaux du lac, aux rives du Jourdain,
Prêcher la foi nouvelle et semer le bon grain.
Ainsi, pour obéir aux ordres de son Père,
Sondant tous les replis de l'humaine misère,
Relevant le pécheur à ses pieds prosterné,
Rendant l'ouïe au sourd, l'œil à l'aveugle-né,
Il allait, tout entier à sa céleste tâche ;
Guérissant, consolant, pardonnant sans relâche,
Chassant les noirs démons qui fuyaient à sa voix,
Faisant du bien toujours, partout. . . . , jusqu'à la croix.

H. HIGNARD.

LOUIS-ALEXANDRE-DÉSIRÉ ABDELAL

Abdelal (Louis-Alexandre-Désiré), général, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Saint-Jacques, dans la maison portant le n° 7, le 18 juillet 1815, était un des fils du général Abdelal-Agâ, qui rendit tant de services à l'armée française pendant qu'elle occupait l'Égypte (1).

Pendant sa jeunesse, Abdelal se fit remarquer par son goût pour les armes de guerre, les chevaux; à l'âge de douze ans, il était un fin cavalier et son plaisir le plus grand était de jouer avec les ceinturons, les pistolets et les tromblons qui ornaient toutes les pièces de la maison paternelle.

Dans le mois de décembre 1831, le commandant Savary, devenu lieutenant-général et duc de Rovigo, ayant été nommé général en chef de l'armée d'Afrique, en rempla-

(1) Chef des mameluks et Aga des janissaires du Caire lorsque l'armée française débarqua en Égypte sous les ordres du général Bonaparte, il fut l'un des plus fameux défenseurs de l'étendard du Prophète; et s'illustra dans maintes occasions, jusqu'au jour où il tomba criblé de blessures au milieu d'un carré français. Fait prisonnier et emmené au Caire, il se convertit à la cause française et devint un des plus adeptes les plus convaincus des idées civilisatrices apportées par l'armée conquérante. Maintenu par Bonaparte dans ses fonctions d'Aga des janissaires, il fut nommé gouverneur du Caire et se lia en cette qualité avec tout l'entourage du général et en particulier avec le commandant Savary, son aide-de-camp, qui l'honora d'une affection toute particulière. Il concourut puissamment à la répression de la révolte du Caire, et ne put songer à rester en Égypte, lorsque l'armée française reprit le chemin de la France. Il partit avec tous les cavaliers qui devaient former les mameluks de la garde, et fut mis à leur tête. Il garda cette position pendant quelques années, et fut obligé, par ses blessures, de renoncer à la vie

cement du général Berthezène, passa à Marseille. Là il se souvint de son ancien ami Abdelal-Agâ et alla voir sa famille. A la première visite qu'il lui fit, le jeune Abdelal lui plut et comme il parlait assez couramment la langue arabe, il lui proposa de l'emmener à sa suite comme secrétaire-interprète. Quoiqu'étant plus amoureux de l'épée que de la plume, Abdelal ne laissa pas échapper une si belle occasion offerte à son esprit aventureux. Il partit donc pour l'Afrique avec le commandant en chef, duc de Rovigo.

Après la mort du duc de Ravigo, le jeune Abdelal fut placé au corps des zouaves, du 15 janvier 1833 au 1^{er} janvier 1835, en qualité d'interprète et c'est dans cette situation qu'il contribua à sauver le fils du général Bro, sous-lieutenant au 1^{er} chasseurs d'Afrique, tombé au milieu d'une embuscade d'Hadjoutes, dans une charge à l'arrière-garde, au mois d'octobre 1833. Le fils du général Bro, les deux cuisses traversées par un-coup de feu, son cheval tué sous lui, allait avoir la tête tranchée sans le secours du commandant de Lamoricière, du capitaine Grand, tué au siège de Constantine, du lieutenant Bonorand, officier d'ordonnance du général Rapatel, et de l'interprète Abdelal, du corps des zouaves.

active. Il fut retraité avec le rang de général de brigade, et gratifié par le premier Consul d'une pension considérable.

Abdelal-Aga se retira à Marseille avec sa femme, jeune circassienne nommée *Haoua* (mot arabe qui signifie *Zépher*) et vécut heureux dans une retraite rendue bien douce par les faveurs de l'empereur qui n'oublia jamais les services qu'il lui avait rendus en Egypte. Il eût dix enfants : cinq garçons et cinq filles. Celui de ses enfants auquel se rapporte la présente biographie était le septième. Le général Abdelal-Aga est mort à Marseille le 16 juin 1828, dans sa maison, rue Paradis, faisant coin à la rue Dragon, et qui porte le n° 125.

Un tableau de famille, peint à l'huile, qui se trouve actuellement en la possession de sa fille : Fortunée-Marie-Louise, épouse Réveillé de Bauregard, représente Abdelal-Aga dans son costume de chef de mameluks avec son turban blanc, sa robe de drap rouge doublée d'hermine et un yatagan à sa ceinture.

La carrière d'interprète ne suffisait pas au jeune Abdelal, plein d'entrain, montant admirablement à cheval, ayant déjà des goûts militaires très prononcés; désireux d'arriver, il donna sa démission et s'engagea le même jour, 3 juin 1837, dans les escadrons du commandant Yussuf, à Bône, en qualité de simple cavalier. Nommé brigadier le 1^{er} septembre, il obtint les galons de sous-officier le 27 octobre suivant pour sa belle conduite pendant l'assaut et la prise de Constantine. Nommé sous-lieutenant le 7 juillet 1840, lieutenant en mai 1842, et successivement employé en qualité d'officier d'ordonnance auprès des généraux de Négrier, Baraguey-d'Hilliers et du duc d'Aumale.

Pour le récompenser de brillants services qu'il avait rendus, le duc d'Aumale obtint du roi de faire passer le lieutenant Abdelal du cadre indigène dans le cadre français.

Promu capitaine le 5 août 1845, cet officier fit toutes les expéditions contre Abd-el-Kader, et fut un de ceux qui s'y distinguèrent le plus. Nommé chef d'escadron au 4^e de chasseurs d'Afrique, le 15 janvier 1853, il rejoignit aussitôt son nouveau corps.

Au mois d'avril 1854, il partait pour l'Orient avec son régiment, et fut désigné d'office pour accompagner le général Yussuf dans la Dobrustcha (1); après cette malheureuse démonstration, il était embarqué avec son régiment

(1) Contrée dans la partie orientale de l'eyalet de Silestrie. Elle s'étend entre le Danube et la Mer noire. On y remarque non loin de Rassova, les ruines de l'ancienne muraille de Trajan, qui avait été établie pour repousser les invasions des Barbares. L'immense fossé qui protégeait cette ligne de défense romaine subsiste encore et l'on trouve de distance en distance, le long de cette ligne, les traces de vastes camps romains. La Dobrustcha est un pays couvert de sources et de cours d'eau stagnante, ce qui est cause que le séjour en est dangereux et que les opérations militaires y sont rendues extrêmement difficiles, comme cela est arrivé pour notre corps d'armée qui s'y était engagé dès le début de l'expédition d'Orient.

pour Sébastopol, où il arrivait la veille de l'ouverture du feu, le 16 octobre 1854.

Le 25 du même mois, ce fut le commandant Abdelal, à la tête de ses deux escadrons, qui reçut l'ordre de dégager la cavalerie anglaise au combat de Balaklava. La charge mémorable de cette journée fit l'admiration des armées alliées placées en amphithéâtre; elle fut foudroyante : les bataillons russes embusqués pour protéger leur artillerie, furent bousculés, le dernier carré traversé, les pièces attelées et dirigées à fond de train sur Sébastopol, le reste de cette belle cavalerie anglaise sauvé. Le commandant Abdelal reçut les félicitations de l'armée anglaise sur le champ de bataille, et fut nommé officier de la Légion-d'Honneur. A partir de ce moment, il ne se tira plus un seul coup de canon. L'armée russe battait en retraite. Le *Morning-Herald* célébra l'éloge du commandant Abdelal en des termes très-flatteurs qui furent reproduits par toute la presse française et étrangère. Une grande et superbe toile du Salon de Versailles, due à l'habile pinceau de Philippoteaux (1), représente le fait d'armes du commandant Abdelal qui, à la tête de son escadron, tous les cavaliers ayant le sabre à la main, traverse les rangs d'un bataillon russe, encore en colonne double, tombe sur un deuxième bataillon déjà formé en carré, et après une lutte qui fait le sujet héroïque du tableau, s'empare de la crête du plateau où, quelques instants auparavant, les Russes avaient leurs pièces en batterie. Cette toile (où se révèle le talent supérieur de M. Philippoteaux, pour la peinture

(1) Philippoteaux (Henri-Emmanuel-Félix), né à Paris, en 1815, élève de Léon Cogniet dont il fut plus tard le collaborateur. Il acquit de bonne heure une grande facilité d'exécution. Sa *Retraite de Moscou*, qu'il exposa en 1835, à l'âge de 20 ans, est une toile précieuse qui fit sa réputation. Il a produit une grande quantité de tableaux. On dit de lui qu'à une grande habileté de brosse, il joint l'instinct de la mise en scène et la science de la composition. M. Philippoteaux s'est adonné principalement à la peinture militaire.

militaire), précieuse sous le double point de vue de la mise en scène et de la couleur, se trouve provisoirement transportée au salon de réunion de MM. les officiers de Versailles.

Le 5 novembre suivant, le commandant Abdelal occupait un col avec ses deux escadrons, sous un feu d'artillerie formidable, et empêchait l'armée russe de se déployer pour commencer la bataille d'Inkermann; cet officier supérieur conserva sa position jusqu'à l'arrivée des lignes françaises, entièrement déployées, qui fondirent alors sur les têtes de colonnes russes et les culbutèrent.

Nommé lieutenant-colonel le 4 août 1855, il rejoignit son régiment le même jour, dans les plaines de Baïdar, sous les ordres du général d'Allonville.

Colonel de spahis en juin 1859, il mit quatre ans à refaire ce régiment qui avait eu des désastres financiers, et fit de ce corps un régiment modèle. Commandeur de la Légion-d'Honneur le 7 juin 1865.

Promu général de brigade quelques jours avant Sedan, il fut appelé par le gouvernement de la Défense nationale à l'armée de la Loire; et, dès que le général Chanzy fut nommé au commandement du XVI^e corps, le général Abdelal fut investi de celui des avant-postes de la forêt de Marche-Noire.

Le 7 novembre, au combat de Saint-Laurent-des-Bois, le général Abdelal enlevait aux Prussiens, avec quelques dragons et hussards, une compagnie d'infanterie et ses officiers.

Le 9 novembre, à la bataille de Coulmiers, il prenait le commandement de la division Ressayre, blessé dès le début de l'action. Cette division, forte de 7 régiments de cavalerie, 4 batteries, devait faire merveille; mais elle était sous les ordres du général Reyau, qui commandait les deux

divisions de cavalerie et qui prescrivit un mouvement de retraite des plus regrettables.

Le général Abdelal fut nommé général de division à titre provisoire et commandant en chef du XVIII^e corps d'armée, le 25 novembre 1870. Malgré les instances du général d'Aurelles de Paladine et du ministre de la guerre, il refusa carrément et sans la moindre hésitation l'honneur immense de commander un corps d'armée, les éléments qui le composaient devaient par trop engager sa responsabilité ; il supplia le ministre de la guerre de le placer à la tête de la cavalerie, de mettre sous ses ordres autant de divisions qu'il lui plairait de lui confier, se faisant fort d'obtenir toute sorte de succès avec des troupes de son arme.

Le ministre de la guerre proposa alors au général Abdelal telle division qu'il lui conviendrait de choisir ; mais ne voulant déplacer personne, il accepta le commandement de la division de cavalerie du XIX^e corps, formée comme par enchantement, se rendit à Cherbourg, et se mit en mouvement avec sa nouvelle troupe, le 11 janvier 1871, couvrant le XIX^e corps jusqu'à la signature de la paix.

Le 5 février, le général Abdelal fut nommé général de division à titre définitif.

Le 16 mars suivant, la 2^e armée étant licenciée, le général Abdelal fut mis, comme beaucoup de ses camarades, en disponibilité, et fut conservé dans cette position pendant 19 mois, malgré ses demandes réitérées de combattre la Commune, ou d'être envoyé en Afrique alors qu'y éclatait l'insurrection.

Une cruelle déception était réservée à cet officier général, en récompense de ses longs et brillants services. Le 16 septembre 1871, le général Abdelal fut replacé général de brigade.

Le 23 octobre 1872, on lui confia enfin le commandement de la subdivision du Lot ; plus tard on lui donna le

commandement de la brigade de cavalerie du 6^e corps, et c'est sur sa demande qu'il fut envoyé en Afrique, au mois de janvier 1874, pour commander la subdivision de Constantine.

Le caractère résolu de cet officier général, ses aptitudes spéciales de la cavalerie, cette nature hardie, entraînant, dont il était doué, l'avaient fait remarquer de toute l'armée et notamment des généraux en chef, dont la plupart l'avaient vu à l'œuvre sur le champ de bataille; aussi, fut-il classé parmi les premiers pour reconquérir ce grade de divisionnaire obtenu pour faits de guerre.

Le général Abdelal a été placé dans le cadre de réserve à sa limite d'âge, en qualité de général de brigade.

Commandeur de la Légion-d'Honneur au mois de juin 1865, grand-officier de la Couronne de Chêne, officier du Medjidieh, commandeur du Nicham-Iftikhar, décoré de la médaille de la valeur militaire de Sardaigne et de celle de Crimée, le général Abdelal s'était retiré à Marseille où il est décédé le 25 août 1882.

Mais disons que son cœur n'avait jamais vieilli,
Car après comme avant, sur les champs de bataille,
Il aimait à combattre et bravait la mitraille :
A l'honneur du pays il n'a jamais failli.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 26, à 9 heures 1/2 du matin, à l'église Saint-Joseph dont les abords étaient obs-
trués par une foule considérable, par les escadrons de dra-
gons, de hussards et les soldats de la ligne chargés de lui
rendre les honneurs militaires. Beaucoup de personnes
présentes se rappelaient d'avoir vu dans leur enfance celui
qui, par son courage et son amour pour le rude métier des
armes, est parvenu à un des plus hauts grades de l'armée.
Marseillais le compte parmi ses valeureux enfants qui ont

su par leur conduite héroïque acquérir une belle page dans l'histoire de leur pays.

Son corps a été inhumé dans le cimetière Saint-Pierre où il repose dans le tombeau de famille, à côté des restes de son père et de sa mère.

RÉVILLÉ DE BEAUREGARD.

TABLE

JANVIER	Pages.
La nuit de Noël (poésie). — Paul REYNIER.....	3
La Muse et la Bourse. — AMROUN.....	5
La chapelle Notre-Dame de Cadérot, à Berre — L.-P. DESVOYES.....	25
Un froid de 500 degrés au-dessous du zéro. — René DALBOUY.....	47
FÉVRIER	
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>), — AMROUN.....	49
La chapelle Notre-Dame de Cadérot, à Berre (<i>fin</i>). — L.-P. DESVOYES.	69
Jacques Martin. — Souvenirs de l'ermitage de Roquefavour. — Félix VÉRANY.....	87
Bibliographie. — Gabriel de l'Aubespine, par Ph. Tamizey de L'ARROQUE. — Marquis de JESSÉ-CHARLEVAL.....	93
Marine (poésie). — Hippolyte MATABON.....	95
Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. — Programme de Concours.....	96
MARS	
Les cloches à Rome (poésie). — E. JOUVE.....	97
Réponse aux arguments pour la suppression de l'église Saint-Martin. — E. de Marin de CARRANRAIS.....	103
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>). — AMROUN.....	119
Pierre qui roule n'amasse pas de mousse. — Jean PLOARECH.....	125
AVRIL	
Essai sur les origines de la Juridiction consulaire à Marseille. — J. THIERRY.....	145
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>). — AMROUN.....	161
La vie de saint Joseph Calasanct, par M. le chanoine Timon-David. — Léon BOURGUES.....	181
Le lendemain de la Purification de la Sainte Vierge. — Abbé Ernest THÉRIC.....	187
Double rectification. — LA DIRECTION.....	192
MAI	
Essai sur les origines de la Juridiction consulaire à Marseille (<i>fin</i>). — J. THIERRY.....	193
Biographie. — Le Vice-Président Regimbaud. — Marquis de JESSÉ- CHARLEVAL.....	210
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>). — AMROUN.....	211
Du Mouvement. — René DALBOUY.....	235
Pensées. — B.-R.....	239
Paraphrase du Pater. — François LIRE.....	240
JUIN	
La Couronne d'immortelles (quelques lignes d'à-propos). — L. de GAVOTY.....	241
La Couronne d'immortelles (poésie). — Hippolyte MATABON.....	245
Biographie, M. Charles Jean Von Kothen. — Marquis de JESSÉ- CHARLEVAL.....	248

Le Grand Amour (poème). — Henri THIERS.....	251
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>). — AMROUN.....	265

JUILLET

Les Correspondants de Peiresc. Le cardinal Bichi. — Tamizey de LARROQUE.....	289
La Musicomanie (comédie). — Jean FLOARECH.....	305

AOUT

Notice sur Jacques Bouju, par M. Dupré Lasale. — E. de MOUGINS-ROQUEFORT.....	337
Aux Arènes d'Arles (sonnet). — Eugène RIVIER.....	356
Les Correspondants de Peiresc. Le cardinal Bichi (<i>suite</i>). — Tamizey de LARROQUE.....	357
Le Tambour d'Arcole. — Baron ROBERT.....	371
Nuage et Zolle. — B. R.....	374
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>). — AMROUN.....	375

SEPTEMBRE

Étude sur la vie et les ouvrages de M. Bondil. — J. R.....	385
Les Correspondants de Peiresc. Le cardinal Bichi (<i>suite</i>). — Tamizey de LARROQUE.....	401
Le Filleul de la Fée (légende). — J.-B. ANFOSSI.....	417
Pensée. Ingratitude et Reconnaissance. — Baron ROBERT.....	420
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>). — AMROUN.....	421
Pouode pas ! (poésie provençale). — Henri VASCHALDE.....	431

OCTOBRE

Étude sur la vie et les ouvrages de M. Bondil (<i>fin</i>). — J.-R.....	433
Les Correspondants de Peiresc. Le cardinal Bichi (<i>suite</i>). — Tamizey de LARROQUE.....	445
En Octobre (poésie). — Léon ROGUES.....	463
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>). — AMROUN.....	469
La Raison et la Foi (poésie). — Baron de MEYRONNET-SAINT-MARC.....	479

NOVEMBRE

La Perle de Jean. — Ariane S. NICOLAÏDÈS.....	481
En Novembre (poésie). — Léon ROGUES.....	492
Les Correspondants de Peiresc. Le cardinal Bichi (<i>fin</i>). — Tamizey de LARROQUE.....	493
Guillemette. — ZARI.....	506
La Muse et la Bourse (<i>suite</i>). — AMROUN.....	511
Ombre et Lumière (poésie). — Léon BOURGUÈS.....	527

DÉCEMBRE

Notice sur Mgr Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, primat et prince du Saint-Empire, seigneur de Salon et de Saint-Chamas (1711-1741). — D. Théophile BÉRENGIER O. S. B.....	531
Les Noces de Cana (poésie). — H. HIGNARD.....	561
Biographie. — Le général Alexandre-Désiré Aldelal. — Réveillé de BEAUREGARD.....	567

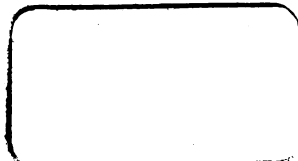
Le Secrétaire : H. MATABON. | Le Secrétaire-adj. : L' DE GAVOTY.

Le Gérant : J. MATHIEU.

This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.





3 2044 100 884 618